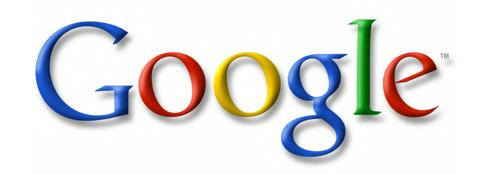
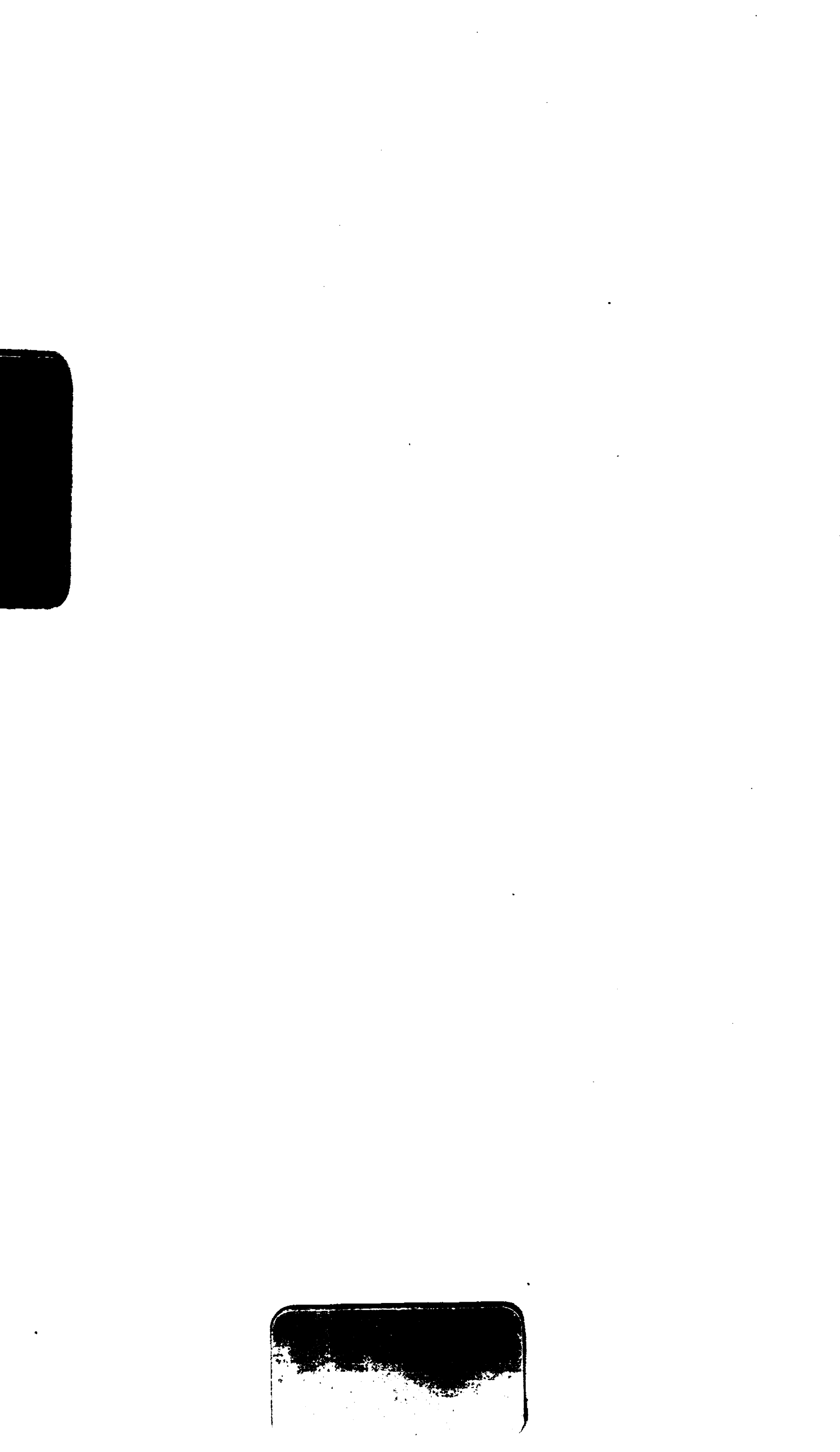
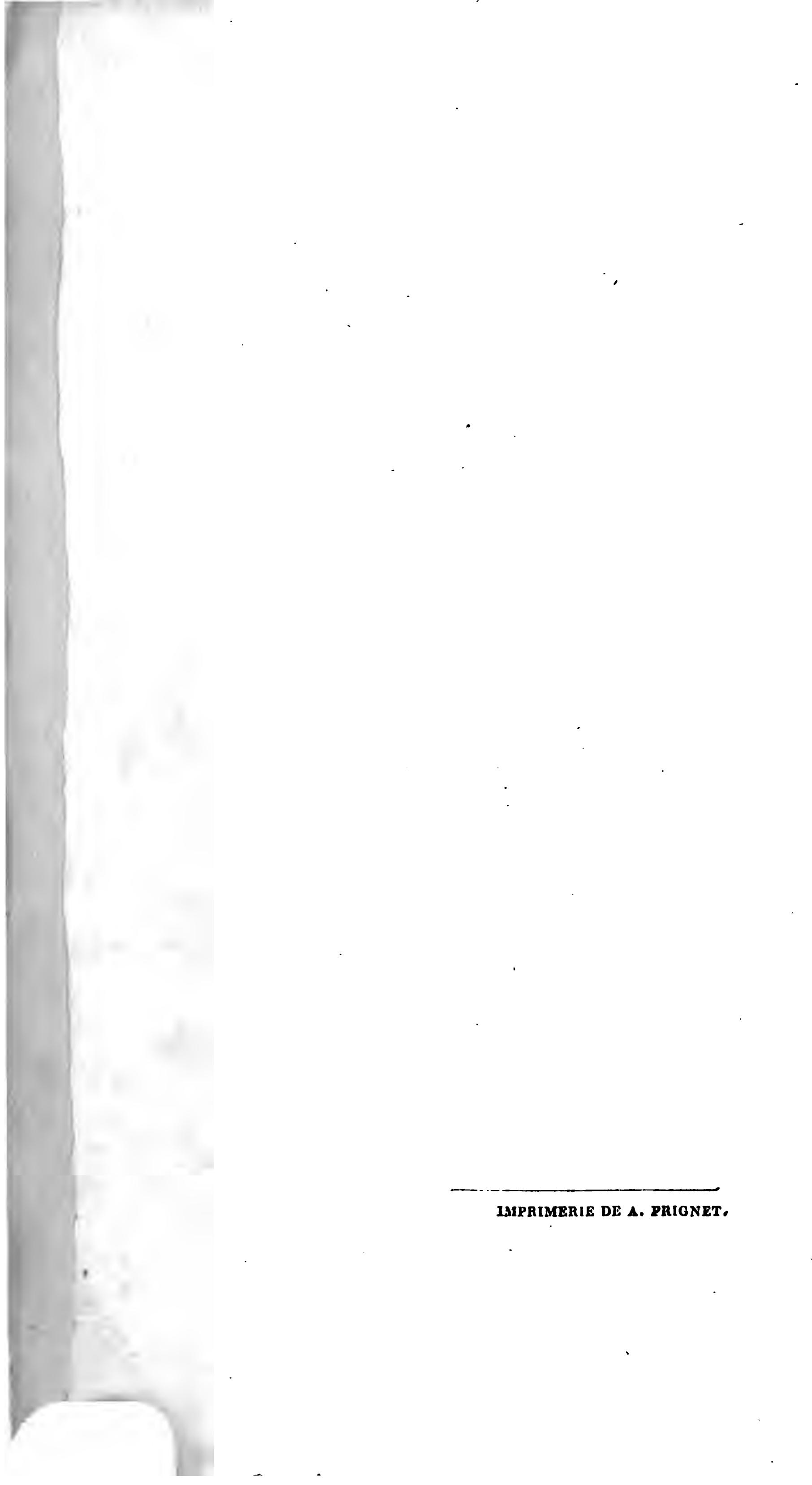






ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.



IMPRIMERIE DE A. PRIGNET.

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
du Nord de la France,
Et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

Voulez vous du pnblic mériter les amours?
Sans cesse eu écrivant variez vos discours.
BOILEAU.

TOME IV.



A VALENCIENNES,
AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DES VIVIERS, N° 9.
1834.

A NOS LECTEURS.

Décidément l'air qui souffle sur nos froides contrées devient de jour en jour moins funeste aux productions de l'intelligence et de la presse. On écrit, on imprime, on lit plus qu'on ne l'avait fait parmi nous à aucune autre époque. A l'envi de notre sol plantureux, sur lequel s'élevèrent de tous tems d'abondantes moissons, les esprits mieux préparés, devenus plus fertiles, fournissent des fruits d'espèces variées qui n'éloiguent plus aussi souvent par leur verdeur les consommateurs délicats. Citons à l'appui quelques faits qui ne remontent pas plus haut qu'à l'apparition de notre dernier volume.

M. *Hécart* publie à Valenciennes un Dictionnaire Rouchi, ouvrage rempli de recherches, de science, et dont tous les hommes du pays ont apprécié l'utilité. Madame *Clément-Hémery* nous donne, dans un bel in-octavo, la Description des Fêtes du département du Nord, et sous sa main l'érudition, dépouillant sa sécheresse pour se parer de fleurs, nous rend

tous attentifs à ses récits. Ils ne sont pas finis que déjà M. *Henry Berthoud* nous convie à la lecture d'un nouveau roman, tandis que M. *Saintine* ajoute, par un écrit remarquable et d'un coloris toujours vrai, à la gloire de l'auteur du *Mutilé*.

A la nouvelle de ces derniers succès qui nous arrive de Paris, est appendue l'empreinte d'une médaille que l'Académie française vient de décerner à M. *Onésime Leroy* pour ses Etudes sur Ducis. C'est la seconde fois que Valenciennes voit couronner un de ses enfans au nom du vertueux Monthyon : Jadis, en 1783, une Valenciennoise, illustre parmi les illustres du dix-huitième siècle, un esprit fort en falbalas, la respectable amie du révérend abbé Galiani, madame D'Epinay, remporta le prix Monthyon pour ses Conversations d'Emilie; aujourd'hui, c'est un auteur philosophe, osant, malgré sa barbe, élever la voix en faveur des mœurs et de la religion, qui obtient cet honneur; *e sempre bene*.

Poursuivons : Un bon vieux chapelain, Baldéric ou Baudry, a composé, il y a bien longtems de cela, c'était dans le XIe siècle, une chronique en latin, d'Arras et de Cambrai; George Colvener l'avait fait imprimer en 1615. Ce curieux monument du moyen-âge était rare, recherché. Un homme aux vues utiles, aux études fortes, savant comme on l'était chez les bénédictins, et comme on l'est assez souvent encore à l'Académie des Inscriptions, conçut l'idée de rendre en quelque sorte la vie à Baldéric, et il vient d'en faire paraître à Cambrai une édition revue avec soin sur plusieurs manuscrits inconnus, augmentée d'une préface et de notes en tout dignes de la réputatation du docteur *Le Glay*. Ce volume est dédié à un autre savant, que la Belgique nous cite avec orgueil, M. *de Reiffenberg* qui rend chaque jour de nouveaux services à la science historique. Les talens de ce philologue distingué vont plus que jamais contribuer à l'illustration de sa patrie; la Belgique se propose en ce moment de donner une collection autant complète que possible de ses vieilles chroniques nationales : elle a besoin pour cela de la coopération de ses hommes éclairés et laborieux; avec M. de Reiffenberg, on verra répondre à ce patriotique appel, MM. *de Gerlache*, l'abbé *de Ram*, *Warnkœnig*, *Ga-*

chard, *Serrur*, *Baron*, *Delmotte*, et autres dont l'énumération nous entraînerait trop loin [1].

Rentrés en France, nous assistons à une réunion, neuve chez nous, mais utile, et qui pour cette raison réussira chez un peuple penseur ; nous voulons parler de notre premier congrès scientifique dont l'essai a eu lieu à Douai, ce ne fut là qu'une espèce de synode littéraire qui sera converti dans le cours de l'année prochaine en un concile général.

Nous ne terminerions pas de sitôt notre énumération, mais nous n'avons voulu que prouver par quelques faits le mouvement des esprits, l'activité de la presse et les encouragemens qu'on leur donne. On trouverait au besoin de plus longs renseignemens dans les journaux du pays (la Belgique et le nord de la France), qui, devenus plus forts, plus littéraires, nous signalent avec soin l'apparition de chaque publication nouvelle. Par eux nous savons que le *Messager de Gand* continue honorablement sa carrière, que la *Revue du Nord* obtient un succès mérité, que la *Flandre agricole*, paraissant depuis

---

[1] On ne peut trop applaudir à des hommes qui profitent de leur position élevée pour faire exécuter de pareils travaux : le pouvoir est chancelant, mais lorsqu'on a su prêter un appui à la science, on trouve dans tous les tems des récompenses et des consolations dans la reconnaissance des véritables bons esprits. L'entreprise conçue en Belgique méritait toute la faveur qui l'a accueillie ; nous aurions vu figurer parmi les chroniqueurs qui doivent composer cette collection, l'ouvrage entier du Valenciennois *Robert Macquereau*, mais la commission a pensé qu'il n'en fallait rien faire à cause du travail auquel M. *Barrois*, de Lille, se livre depuis plusieurs années sur cet historien. Nous formons ici des vœux pour que M. Barrois ne tarde plus à faire jouir le public de son travail depuis si longtems désiré dans nos contrées.

Une publication qui se rattache bien à l'entreprise dont nous venons de parler est celle de la correspondance récemment découverte du cardinal de Granvelle, publication qui va avoir lieu par les ordres et les soins de M. Guizot. On ne se plaint pas d'ordinaire qu'un ministre de la marine n'ait jamais vu la mer, mais on est bien heureux quand un ministre de l'instruction publique en offre lui-même une source pure et abondante.

quelques mois à Valenciennes, est un recueil utile et consciencieux; enfin, que M. *Sauvage* s'occupe de l'histoire de St.-Pol, M. *Piers* des hommes illustres de St.-Omer, que M. *Prignet* reproduise la relation du siége de Valenciennes, de Ferrand, que M. *Delmotte* confie aux presses de cet imprimeur un ancien poème sur les *Tournois de Chauvanci,* qu'un docteur même, fesant figue à la gravité, chante à Douai quelques vers à la façon de Béranger, nous en sommes informés par ces rapides échos de l'opinion publique.

Notre assertion que l'amour des lettres est en hausse parmi nos concitoyens est donc certaine; un seul fait l'aurait établie; c'est que notre recueil, tout historique et littéraire, sans intrigue, sans prôneurs, subsiste encore après plus de quatre années d'existence. Malgré notre zèle et le talent de nos collaborateurs nous n'eussions pas vécu six mois avant la révolution, pas six semaines sous l'Empire; à peine si le titre de notre livre serait parvenu dans la grande ville. Aujourd'hui, nos livraisons y arrivent et plusieurs hommes distingués veulent bien leur faire bon accueil, grâces leur en soient rendues; une place leur a même été accordée dans les bibliothèques publiques de Paris et dans toutes les bibliothèques du Roi : nous ne brûlons pas d'encens immérité, mais que le ministre qui croit devoir encourager de la sorte de paisibles travaux en reçoive ici nos remercîmens. A. A.



HISTOIRE ADMIRABLE

D'UN ESPRIT QUI A PARU SOUVENT DE NUICT AU MONASTÈRE DE SAINT-GHISLAIN, AU MOIS DE FÉVRIER 1656.

Il est notoir à tous que le magazin des François qui estoit dans le colombier du monastère de St.-Ghislain sautant le 8e feburier 1656 environ les trois heures du matin, a fait un si estrange degat partout ce monastere et l'a reduit en un estat si deplorable qu'on ne scauroit naifvement le représenter et ny a que ceux qui l'ont veu qui le voudront croire. A cause de ce desastre que le comte Schomberg gouverneur de cette ville attribuoit faussement à la faction des religieux, ou au moins que leur prelat demeurant lors a Mons y auroit coopéré, tant y a que quelques religieux qui estoient la restez pour la conservation de ladite abbaye furent dez lors tenus fort serrés, comme captifs dans l'intérieur du monastère, ledit gouverneur ayant fait mettre doubles gardes aux advenues du quartier desdits religieux qui n'avoient plus que le cloistre, dortoir et église à leur liberté, ne pouvant avoir communication avec quelques amis sinon qu'avec licence expresse dudit gouverneur. Durant qu'on tenoit ainsi les religieux resserrés, voicy un phantosme ou esprit follet qui commence a vexer et exercer estrangement de nuict les gardes et sentinelles, et ce aussy longtemps qu'on continue ladite rigueur vers ces bons religieux.

Je raporteray icy aucunes des pharces et actions tragiques que cet esprit a fait aux gardes, sentinelles et autres soldats de la garnison de ladite ville de St.-Ghislain que j'ay ouy raconter partie estant audict St.-Ghislain sur la fin dudit mois de februrier et qui avoient arrivé la mesme nuict que je logeay chez nos confreres lors bien affligés, et que j'ay appris du depuis par le recit des personnes dignes de foy, et est à noter qu'encore bien que cest esprit eusse rencontré aucuns domestiques ou autres de la partie de ces bons peres, il passoit sans les molester ou effrayer, mais exercoit et vexoit fort rigoureusement tous ceux qu'il rencontroit de la garnison françoise et des subjets du gouverneur.

Une fois envers my-nuict il s'addresse à un des sentinelles et le traitta et estrilla si estrangement qu'il en pensoit mourir, criant à haute voix qu'on le viendroit secourir; le corporal ou autre officier qui estoit assé vif le tançoit fort, disant en bon accent qu'il n'esclateroit de la sorte; mais que voulez-vous que je fasse, disoit-il d'une voix lamentable, je n'en peu plus, il m'éstrangle. L'officier s'approchant luy demande ce qu'il y avoit, auquel il dit : Comme vous estiez proche de moy ce phantosme m'a quitté et a ajambé au dessus de ces bastimens (qu'il monstroit) et s'est évanouit. Et ainsy estant relevé de sentinelle tout effrayé et autant mort que vif retourne tout tremblant en son logis; et celuy qui succède est commandé de ne crier comme un estourdy ainsy qu'avoit fait l'autre, ce qu'il promit, mais ne peut effectuer, d'autant qu'encore bien que du commencement que l'esprit le maltraittoit il taschat de dissimuler, se plaindant seulement et groumelant avec petit bruit entre ses dents, si est-ce que les coups et le mauvais traittement venant à s'augmenter et redoubler, de sorte qu'il sembloit que l'esprit deschargoit toute sa furie sur luy et le réduisoit aux extrémitez, il ne peut plus se contenir et commença aussi haut et plus esclatamment que son prédécesseur, ce qui donnoit l'espouvante à tous.

On me dit estant à St.-Ghislain que cet esprit avoit jetté un de la sentinelle dans un fossé qu'il avoit rencontré sur le bord, et qu'il avoit encore fait autres semblables farces pour

donner l'espouvante à ceux de la cuisine du gouverneur, apparoissant en forme hideuse et effroyable, et autres fois en diverses formes humaines avec une mine furieuse et maintient espouvantable.

Ayant achevé la sainte messe à laquelle avoit assisté le sieur Talon intendant venu exprès à St.-Ghislain pour voir la bresche faite lorsque le magazin avoit sauté et y aporter le remede, comme donc je le suivois pour avoir l'expédition d'une nouvelle asseurance ou sauve-garde pour nostre abbaye et village de St.-Denis, voicy un des officiers de la milice qui le vient aboucher en ces termes : Voire, monsieur, l'esprit a encore venu cette nuict et a faict le diable à quattre, et comme l'intendant soubrioit, il repart : monsieur, ce ne sont pas railleries, cela est constant.

Il y avoit un bruit sourd, en la ville de St.-Ghislain, que ce phantosme auroit entré une des nuicts précédentes en la chambre du gouverneur et qu'il l'avoit pris par les cheveux et jetté par terre au pied de la couche, ce qu'on n'osoit divulguer.

Comme ledit gouverneur avoit donné ordre selon son ordinaire, qu'on tiendroit son cheval prest envers la minuict pour aller faire un tour parmy la ville et adviser comme tout alloit, si les sentinelles faisoient bien leurs devoirs, et s'il n'y avoit de péril d'estre surpris par les nostres, il arriva une fois que celuy qui avoit cette charge, appellé Lespinne, allant à l'écurie, se trouve inopinément accompagné de l'esprit, et entrant dans l'estable pour seller et brider le cheval du gouverneur, voilà tout à coup tous les chevaux agités et esmeus si estrangement qu'il sembloit que ce fussent toutes furies infernales sautant et donnant des pieds contre le pavé avec telle véhémence et animosité, qu'on ne voyoit que tout plein d'estincelles rejaillir des cailloux ou chaussiaux fracassés par l'agitation et secousse furieuse des fers desdits chevaux; ce qui donna telle frayeur et espouvante aux manœuvres et syeurs qui estoient couchés à la paillasse sous la cresche des chevaux, que sans perdre temps, s'enfuirent plus vist que le vent

par hors l'estable, croyant que tout se devoit perdre et embraser.

Comme on parloit à toute occasion des apparitions et farces que faisoit l'esprit, le secrétaire du gouverneur ne croyant pas que le tout fut comme on le publioit, il dit audit gouverneur : Monsieur, je me persuade que c'est quelque valet ou domestique de ces pères qui fait toutes ces tragédies pour effrayer nos sentinelles, je m'offre pour y aller la nuict prochaine, et je m'asseure de découvrir la fourbe, ce que luy estant accordé, il y alla comme un homme sans crainte ny appréhension, mais il arriva tout autrement qu'il ne s'estoit imaginé, car estant en la grande salle auprès du feu avec autres soldats, voicy entrer inopinément un phantosme en la forme d'un grand homme, et se pourmenoit parmy cette place d'un bout à l'autre sans dire mot. Le secrétaire, appellé Montau, voyant cette ombre marcher avec un maintien aussi grave que sévère, en fut si surpris et si espouvanté, qu'il croyoit estre à sa dernière heure, ne s'imaginant pas de pouvoir évader de ses mains, aussi ce spectre faisoit des signes et mines furieuses capables d'effrayer le plus hardy homme du monde, ainsi qu'il a raconté après; enfin ce soldat prend résolution de s'enfuir vistement de la place, lorsque cet esprit tourneroit le dos pour aller de l'autre costé, ce que pensant effectuer et estant ja à la porte et croyant estre hors de péril, ce phantosme plus habile que luy, l'atteint à ladite porte et le touche si vivement d'un coup de pied contre les cuisses qu'il le renverse par terre à l'autre costé de la porte, son chapeau estant tombé et demeuré en la place, et n'eut pas le loisir ny l'asseurance de le relever, mais tout effrayé et tout esperdu poursuit sa fuite pour se retirer du péril et raconter aux autres sa mésaventure, ne doutant plus que ce fut un esprit qui exercoit de la sorte les gardes et sentinelles.

Un autre soldat aussi incrédule et hardi que Montau voulut pareillement faire espreuve, si ce qu'on timpanisoit de ce phantosme estoit véritable ou forgé à plaisir; il va donc en la place avec un valet, et pour attendre plus à son aise la venue de l'esprit se couche sur la paille. Or voicy qu'envers la my-nuict

cet esprit entre comme de coustume et se promène avec une gravité sévère dans ce lieu, ce qui donna bien de la peine et espouvante au valet, et encore davantage au maistre trop présumptueux pour le regard duquel tout cecy se faisoit ; l'ombre donc s'approchant du feu prend les tenailles en main, puis ayant fait son tour de promenade venoit auprès du soldat couché sur la paillasse, et ayant les tenailles ouvertes faisoit mine de prendre le nez du soldat, et incontinent poursuivoit ses promenades, puis retournant vers ledit soldat faisoit encore le semblant de luy arracher le nez avec lesdites tenailles, ce qu'il fit plusieurs fois, donnant une espouvante inconcevable au soldat, qui estoit autant mort que vif, ruminant comme il pourroit sortir de la place, et voyant une fois que l'esprit avoit tourné le dos, il prend la fuite le plus vistement qu'il luy fut possible, mais pas avec le succez qu'il se promettoit non plus que son précesseur, car l'esprit se retournant l'attrapa, et déchargea si rudement la main sur la joue du fuiar qu'il le coucha par terre de ce coup, et les marques demeurerent longtems imprimées sur la face de ce soldat téméraire, à sa confusion.

Il a encore fait plusieurs autres pharces tragiques qui seroit trop long de les raporter, mais les charpentiers qui travailloient à la réparation du desgat susdit, voyoient presque toutes les nuicts cet esprit après qu'il avoit fait sa ronde parmy le monastère et donné l'espouvante aux gardes, sentinelles, soldats, valetz et servantes du gouverneur, retourner et s'esvanouir vers le lieu où est tenu l'ours de Saint-Ghislain qu'ils appellent *Macau*, passant au travers des pallissades et barreaux de fer ou autres sans rien mouvoir ou esbranler, avec autant de facilité comme si ce fussent des simples filetz de toiles d'araignées, et n'a jamais fait mine d'inquiéter, molester ou effrayer lesdits charpentiers ou autres artisans, manœuvres ou domestiques et familiaires des religieux.

« Extrait d'un manuscrit intitulé : *Histoires de nostre*
» *temps* (par un nommé Sacré, moine de l'abbaye de St.-
» Denis-en-Brocqueroie près Mons) in-4°, sur papier, appar-
» tenant à la bibliothèque publique de Mons. »

H. Delmotte.

L'ORIFLAMME A BOUVINES,

en 1214.

Philippe-Auguste, depuis son retour de la Terre-Sainte, où il s'était fait précéder de l'oriflamme, eut de nombreuses occasions de la déployer encore dans la conquête successive qu'il fit de toutes les provinces du nord et de l'ouest de la France ; mais les auteurs de son tems ne parlent point du noble étendard jusqu'à la bataille de Bouvines. Bouvines ! à ce nom quel cœur français ne bat encore d'admiration et d'orgueil ? Quel spectacle en effet ce dut être que celui d'un roi vaillant, magnanime et héritier légitime du trône de ses pères, déposant lui-même avant l'action, sur l'autel des saints mystères, la couronne qu'il portait cependant avec tant de droit et de gloire, et s'écriant d'une voix ferme et noble, devant une armée de héros : « Généreux Français ! s'il en est un parmi vous qui soit plus capable que moi de ceindre ce diadême, qu'il se présentr hardiment : je suis prêt à lui obéir ; mais si vous pensez que j'en suis le plus digne, jurez à la face du ciel de combattre aujourd'hui pour votre honneur, votre roi, votre patrie ; jurez de vaincre les ennemis de l'Eglise ou de mourir !... »

Cette sublime allocution dont l'antiquité n'offre pas d'exemple, électrisa l'armée. Elle s'humilia spontanément devant

l'autel, prêta serment à genoux et reçut dans cette attitude solennelle la bénédiction de son glorieux roi, aux cris de vive Philippe!

L'illustre auteur des *Etudes historiques,* sans discuter l'authenticité de cette allocution, la conteste. Sans doute c'est parce qu'il pense que personne ne disputait au roi de France son droit à la couronne : mais il régnait alors un tel désordre dans les esprits, qu'il pouvait appréhender que ses ennemis, qui tous l'étaient du saint-siége, et étaient même sous le poids de l'excommunication, n'eussent secrètement pratiqué les chefs de ses propres soldats et ne les eussent disposés à la défection. En effet, le roi anglais, Jean-sans-Terre, qui était l'âme de toute la ligue contre Philippe-Auguste, dans sa haine extravagante pour le pape, avait tout récemment recherché contre lui, l'alliance du roi de Maroc, et lui avait offert de se rendre son vassal et d'embrasser même la religion de Mahomet, s'il voulait l'aider à l'affranchir de l'hommage et du serment d'obéissance qu'il avait été contraint de faire au saint-siége, dans une cérémonie humiliante. L'empereur Othon IV, le principal des confédérés, ayant reçu du pape Innocent III, la couronne impériale, à condition qu'il le maintiendrait dans ses possessions temporelles, ne s'était pas moins rendu maître à force ouverte de Viterbe, de Pérouse, d'Orvietto, et menaçait d'étendre encore ses envahissemens. Enfin, le roi de France pouvait tout craindre des manœuvres d'ennemis, dont l'un, le comte de Boulogne, devait le dépouiller du Vermandois; l'autre, Ferrand, comte de Flandre, convoitait Paris et les villes intermédiaires; Othon, la Champagne et la Bourgogne; le roi d'Angleterre, toutes les provinces d'outre-Loire, et qui tous s'étaient engagés, quand le roi de France serait anéanti, à exterminer pape, évêques, ordres religieux, etc., et à ne laisser que le nombre de prêtres indispensable au culte, après les avoir réduits, toutefois, aux seules aumônes des fidèles. Philippe-Auguste a donc pu prononcer l'allocution contestée pour raffermir la fidélité de ses troupes, et il a dû y faire sentir la nécessité de vaincre les ennemis de l'Eglise, lui qui, dans ses démêlés avec le saint-siége, avait le courage de lui résister tout en lui restant soumis; lui qui était devenu

en quelque sorte le bouclier de la chrétienté. La victoire de Bouvines, en mettant le sceau à la gloire de Philippe-Auguste, comme homme de guerre, eut encore deux autres grands résultats : elle maintint la France au premier rang des monarchies européennes, et elle sauva la religion d'une ruine qui eût été infailliblement celle de la civilisation..

Après avoir rapporté le trait brillant prêté à Philippe-Auguste par un très-petit nombre d'historiens modernes, après avoir raisonné sur ce trait comme s'il était d'une authenticité irrécusable, après avoir démontré que, s'il n'était pas vrai, comme le pense l'auteur des *Etudes historiques*, il devrait et pourrait l'être, nous allons prouver qu'il l'est en effet, et par conséquent qu'il n'y a rien de si grand, de si sublime, des choses attribuées à nos rois, dont ils n'aient été capables. Cette double preuve est fournie par la chronique de Reims, manuscrit du treizième siècle. On y verra qu'en effet les princes ligués s'étaient partagé la France; que Philippe avait eu des raisons de craindre que ses vassaux lui manquassent au moment du danger; qu'il les éprouva par l'imitation d'une cérémonie imposante, et enfin qu'il offrit sa couronne à plus digne de la porter que lui (1).

« Frere Garins (2) est revenus au roi et li dist : « Sire, or vous aïe diex (3), vous arés demain bataille sans falir. Faites ordonner vo gent car il en est mestiers. » Lors fist li rois ordener ses batailles et les comenda as X plus preudomes de s'ost (4). Et l'emperes Othes (5), li quens (6) Ferrant, li quens Renaus et li quens Guillaume longhe espée ki estoit freres le roi d'Engleterre et li avoit envoyet en liu de lui pour çou qu'il ne povet iestre, ains estoit en Pontin, a la Roche

---

[1] Je dois la connaissance de cette chronique, dont M. Louis Pâris va publier le texte, à l'inépuisable complaisance de M. Paulin Pâris, son frère.

[2] Guérin.

[3] Vous aide Dieu.

[4] Son armée.

[5] Othon IV.

[6] Comte.

contre mon signour Locys (7) ki mult le contralioit. Ci grant seignour que je vous ai noumé départoient (8) France entr'eus. Li quens Ferraus voloit Paris, li quens Renaus voloit Normendie, et l'emperes (9) voloit Orliens, Cartres (10) et Estampes, et Hue de Boves voloit Amiens. Ensi en quessissait cascuns sa pieche (11).

Mais en poi d'eure (12) diex labeure,
Teus ri au main (13) ki au soir pleure.

Ensi demoura le samedi jusques au dimenche matin que li rois se leva et fist sa gent issir (14) de Tournay armés et banieres desployées, et ses araines (15) sounans et ses escieles (16) ordenées. Et tant errerent (17) qu'il vinrent à 1 pontiel con apièle le pont de Bouvines, et i avoit une capiele (18) ou le roi tourna pour oir messe, et le canta li vesques de Tournay. Et le roi oi messe tous armés. Et quant la messe fu dite si fist li roi apporter pain et vin et fist taillier des soupes, et en manga une. Et pois dist à tous céans ki entour luí estoient : « Je proi à tous mes boins amís qu'il mangascent avec moí en remembrance (19) des XII apostoles qui aveu (20) nostre Seignour burent et mangierent ; et s'il en y a ki pense mauvaistié ne trecherie si ne si approche mie. »

Lors savancha me sire Engherrans de Couchi, et prist la premiere soupe. Et li quens Gautiers de St.-Pol la seconde et dist au roi : « Sire, en c'est jour bien vera-on ki iert traitres, » et dist ces paroles pour çou qu'il savoit bien que li roí l'avoít en suspechon (21) par mauvaises paroles. Et li quens

---

[7] Louis (fils aîné de Philippe-Auguste.)
[8] Partageaient,
[9] L'empereur.
[10] Chartres.
[11] Ainsi on désignait chacun sa pièce.
[12] En peu d'heures,
[13] Main, Matin.
[14] Sortir.
[15] Trompettes.
[16] Batailles.
[17] Marchèrent.
[18] Chapelle.
[19] En mémoire.
[20] Aveu, Avec,
[21] En soupçon,

de Sancerre prist la tierce et tout li autres baron après, et iot si grant presse qu'il ne porent tout avenir au hanap (22) et quant li rois vit çou, si en fu mult liés (23) et lors dist : « Signour vous iestes tout mi home et je sui vost sires, quelque je soie; et vous ai mult amés et portés grant houneur et donné dou mien largement et ne vous fise onkes tort ne desraison; ains vous ai tousjours menés par droit (24). Pour çou, si prie à vous tous que vous gardés ce jour d'hui mon cors et mounheur et la vostre. Et se vous véés que la corone soit mius emploié en l'un de vous k'en moi, je m'i otroi volentiers et le voel de boin cuer et de boine volenté. » Quant li baron l'oirent ensi parler, si commencièrent à plorer de pitié et disent : « Sire, pour Dieu merchit (25), nous ne volons roi si vous non. Or chevauciés hardiement contre vos anemis et nous sommes tous apparelliés (26) de morir avec vous. »

Ainsi dit la chronique de Reims, monument précieux, puisqu'il est contemporain de Philippe-Auguste. Il n'y a donc plus moyen de douter d'un fait qui n'a été cité jusqu'à présent que d'une manière vague, apparemment parce qu'il n'est rapporté dans toutes ses parties que par notre chronique. Les historiens modernes qui ne l'ont pas connue, ont par conséquent pu varier dans les détails ou dans les expressions : mais le fond en est vrai. Or cette communion d'épreuve sous les deux espèces, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cet empressement à y prendre part, cette offre généreuse de la couronne au plus digne, ce serment d'enthousiasme des barons, sont autant de traits de patriotisme qui vont à l'âme. S'il existait en France un être assez malheureusement organisé pour n'en être point pénétré jusqu'aux larmes, il faudrait le plaindre et faire des vœux pour que le bandeau qui l'aveugle s'éloignât bientôt de ses yeux.

---

[22] Qu'ils ne purent tous arriver jusqu'à la coupe, à la soupière.

[23] Joyeux.

[24] J'ai toujours été juste envers vous.

[25] Grâce à Dieu.

[26] Prêts à mourir avec vous.

On ne doit point s'attendre à trouver ici le récit de la bataille de Bouvines; les poèmes de G. Guiart, de G. Breton, les chroniques de Gervais d'Oroberne, de Mouskes, de l'abbaye de St.-Denis, etc., sont dans les mains de tout le monde. On se contentera de redire d'après eux, que l'armée française, forte seulement de 60,000 combattans, en mit près de 200,000 dans une déroute complète. Cette bataille passe pour la première où les levées aient été fournies par communes. Toutefois, un texte plus ancien au moins d'un demi-siècle, le roman de Garin le Loherain, les met déjà en scène.

La véissiez communes assembler
Et les Villains venir et aüner [se réunir].

Mais une particularité qui confirme ce qu'on a dit sur l'incroyable jactance des princes confédérés, et qui rappelle celle de Xercès apportant dans l'Asie les chaînes avec lesquelles il devait emmener les Grecs qu'il était assuré de vaincre et qui le vainquirent lui-même à Marathon; une particularité singulière, c'est que ces princes, après s'être réellement partagé d'avance nos provinces, dans un congrès réuni à Valenciennes, chargèrent de cordes, de lacs et de liens de toutes sortes, leurs hommes de pied et leurs moindres serviteurs, pour attacher les Français après leur défaite. « Et portoient cordes pour les François lijer. » dit la chronique de Reims; qu'arriva-t-il?

François treuvent ès chars les cordes
A l'eure qu'Alemanz vuidoient [fuyaient]
Dont Flamens lier les cuidoient,
Ceux qu'ils prennent et merci crient
De ces mëismès cordes lient :
Maint riche baron i attrapent......

Et tant d'autres encore de tous rangs, que les cordes apportées par les vaincus manquent bientôt aux vainqueurs. Ce n'est pas tout : Othon, comme s'il eût voulu proclamer à l'avance une victoire qu'il regardait comme infaillible, avait dressé fastueusement son étendard sur un char triomphal, tandis qu'il semblait suffire au roi de France, pour vaincre réellement, dit G. Breton, de laisser voltiger légèrement un simple drapeau dans les airs.

Ast regi satis est tenues crispare per auras
Vexillum simplex....

Sur la montagne, un arbre orgueilleux et dont la cime avoisine le ciel, est plus exposé aux atteintes de la foudre que l'humble roseau de la vallée : de même l'échafaudage du vaniteux Othon attire les regards par son éclat insultant et provoque le courroux des hommes forts qui le voient. Il tombe bientôt sous les coups redoublés des haches de bataille, et devient la proie des flammes sur le terrain même de sa honteuse chûte.

A l'égard des enseignes de l'armée royale à Bouvines, aucun des auteurs contemporains ne dit explicitement si l'oriflamme a été solennellement levée à St.-Denis; mais on doit le croire, car elle a joué un grand rôle durant cette bataille. Par l'effet d'une ruse de guerre elle avait passé le pont de Bouvines, comme pour une retraite. Le roi qui était fatigué du double poids de ses armes et de la chaleur du jour (c'était le 27 juillet), prenait ou semblait prendre du repos dans un lieu ombragé, lorsque tout-à-coup ce cri fortement proféré se fit entendre : « *Aux armes! hommes de guerre aux armes!* » c'était le roi lui-même qui donnait le signal de la bataille, et sa voix révérée courut jusqu'aux rangs les plus éloignés faire tressaillir le cœur de ses guerriers impatiens. Bientôt il fallut rappeler l'oriflamme, parce que sa place de rigueur était à la tête de l'armée. Le roi, dit Ph. Mouskes, *l'oriflambe rouva drecier,* c'est-à-dire ordonne de dresser l'oriflamme : et comme elle n'arrive point assez vîte au gré des braves, on ne l'attend pas... « Li roi se mist ou premier front de la première bataille si que il n'avoit nului entre lui et ses anemis, » si ce n'est toutefois le vaillant Gallon de Montigny, son porte-étendard personnel dont c'était la place, et de qui G. Guiart a dit :

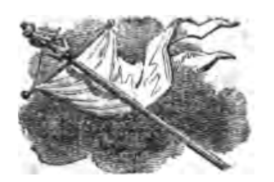
Gales de Montegny porte....
De fin azur luisant l'enseigne
A fleurs de lis d'or aournée;
Près du roi fu cele journée
A l'endroit du riche estendart.

Mais, au fort de la mêlée, les troupes des communes arrivèrent précédées de l'oriflamme, et se portèrent le plus promptement possible vers le corps de bataille du roi, où elles voyaient les mouvemens inquiétans de la bannière royale aux fleurs de lys d'or. Il était tems, le roi venait d'être jeté en bas de son cheval et était déjà foulé aux pieds des combattans. Il courait risque de la vie, si Galon de Montigny, par la vive agitation qu'il imprimait à sa bannière, en l'abaissant et l'élevant tour à tour, signal usité pour appeler du renfort, ne fut parvenu à réunir autour du roi un nombre de chevaliers suffisant pour le dégager et le défendre.

Tout vont vers l'enseigne royal
Où les fleurs de lis d'or esgardent.

Mais Philippe se releva lui-même, sauta sur un cheval neuf avec une étonnante légèreté et courut à de nouveaux dangers jusqu'à ce qu'il eût réussi à fixer la victoire.

Rey.



Particularités et Antiquités

DE LA VILLE DE LILLE.

[*Ce n'est pas d'aujourd'hui que date en Flandre le goût naturel des habitans pour l'histoire de leur contrée. Avant que toutes nos belles et anciennes villes eussent leur histoire particulière imprimée, elles possédaient, non seulement des annales manuscrites qui étaient gardées avec soin et réservées aux érudits, mais aussi des espèces d'épitomes, mis à la portée de tous, et destinés à perpétuer, dans la masse des habitans, le souvenir des fondations pieuses, des antiquités monumentales, et des événemens remarquables ou piquans de la cité. C'est ainsi qu'avant l'apparition de l'*Histoire de Valentiennes, *par d'Oultreman, le prévôt* Simon Leboucq *publia son* Bref Recueil des Antiquitez de Valentienne où est représenté ce qui s'est passé de remarquable en ladicte ville et seigneurie, depuis sa fondation jusques à l'an 1619; *il préludait déja à sa grande histoire ecclésiastique et civile de sa ville natale. Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs une pièce de ce genre, contenant des espèces d'éphémérides sur la ville de Lille depuis l'an 621 jusqu'à 1726, quatre années avant la publication de l'*Histoire de Lille, *par* Tiroux. *Ce document, imprimé en placard et sur quatre colonnes, a été fort répandu à l'époque de son apparition, et puis facilement détruit, comme toutes les feuilles volantes. Nous croyons devoir le reproduire aujourd'hui, d'autant plus qu'il contient des dates*

certaines et des faits curieux sur la cité de Lille. On pourrait même penser que ces premiers jalons d'une Histoire de Lille ont été plantés par Tiroux, ou du moins qu'ils lui ont donné l'idée de son livre qui n'en est qu'une large amplification, à laquelle il a ajouté sans vergogne des pages entières, prises dans les Mémoires sur l'Intendance de Flandre, *dressés par le savant M.* Jean Godefroy, *directeur de la Chambre des Comptes de Lille, en avril* 1698, *sur l'invitation de M. Duqué de Bagnols, Intendant de la Province.*] A. D.

L'an 621, Clotaire Roi de France, fit grand Forêtier de Flandre, Lideric, qui, pour venger la mort de son Pere Salvaert, tua Finart, d'où le Pont du Château du Bucque, qui étoit proche l'Eglise de Saint-Maurice, tire son nom.

1055. Bauduin de Lille, Comte de Flandre, fit entourer la Ville de murailles, s'y fit bâtir un Palais; en 1066 il fonda la Collégiale de St. Pierre, et mourut l'année après.

1214. Les Lillois ayant pris le parti de Ferrand de Portugal, contre Philippe Auguste, Roi de France : ce Prince qui avoit encore des Troupes dans le Fort Desraigneaux, qu'il avoit fait construire, brûla la Ville entièrement et le Fort.

1216. Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre, fonda l'Hôpital de Saint-Sauveur, dans la Paroisse de ce nom.

1224. Le Chapître de Saint Pierre donna un fond de Terre, qui contient aujourd'hui presque toute la Rue des Trois Anguilles, qui lui rapportoit six livres par an, pour fonder un Monastere de Dominicains, qui s'établirent au Fauxbourg de Saint-Pierre, où est la Brasserie de Saint-Dominique.

1225. Roger Châtelain de Lille, fonda l'Hôpital de Saint Jacques, pour les femmes en couche.

1226. Il y avoit des Cordeliers dans le Fauxbourg Desraígneaux.

En ce temps-là, Bertrand Reys, natif de Champagne, qui se disoit Comte Bauduin, pere de la Comtesse Jeanne, fut pendu à Lille, après qu'on eut reconnu son imposture.

1231. La Comtesse Jeanne fonda l'Hôpital Comtesse.

1232. Fut fait la Fontaine au Change.

1233 et 34. On bâtie les Halles pour les Merciers.

1250. La Comtesse Margueritte donna aux Cordeliers le Fauxbourg Desraígneaux.

1255. Saint Louis Roi de France, vient à Lille, consoler la Comtesse Margueritte dans la persécution que ses enfants du premier Mariage lui faisoient, soutenus de l'Empereur : et pour la rendre en état de lui donner les secours qu'il demandoit pour la Guerre sainte, il envoya Charles d'Anjou son frere, avec une Armée qui soumit à l'obéissance de cette Princesse, les Villes qui avoient pris le parti de ses enfants rebelles.

1269. La Comtesse Margueritte institua une Procession à l'honneur de N. D. de la Treille; le Dimanche de l'Octave de la Sainte Trinité.

1275. Fut fait la Fontaine de St. Pierre, communément appelée le Puit doré.

1279. En Avril, Margueritte et Gui son Fils, fonderent les Dames de l'Abbiette au Fauxbourg de Saint Pierre, elles passerent dans la Ville 67 ans après leur Fondation.

1297. Philippe le Bel, Roi de France, après onze semaines de siege, s'est rendu maître de Lille, qui lui fut cédée par le traité de Ponthoise en 1304, il y établit un peu après un Tribunal nommé la Gouvernance, dont le Gouverneur en est le Chef.

1321. L'Hôpital Saint Julien, fut fondé par Monsieur Denisse.

1334. L'Eglise de St.-Pierre fut brûlée.

1341. Jean de Tourcoing et Marie Dubois sa femme, fonderent l'Hopital des vieilles Femmes.

1369. Charles V, Roi de France, rendit Lille, en faveur du mariage de Philippe le Hardi son Frere, avec Marie, fille héritière de Louis de Masle, Comte de Flandre.

1385. Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, établit à Lille une Chambre des Comptes, qui comprenoit sous sa jurisdiction les Provinces de Flandre, de Haynaut, d'Artois, de Namur et Malines. En 1667, après la prise de la Ville, les Officiers se retirerent à Bruges, 1681, à Bruxelles, Louis XIV, établit à Lille en la Place de cette Chambre, une des Finances.

1462. Jean de la Cambe dit Gantois, fonda l'Hôpital Gantois et les Repenties.

Après que le Palais qui sert aujourd'hui d'Hôtel de Ville, fut bâti en 1430, par Philippe le Bon, lorsque ce Prince célébra l'Ordre de la Toison d'Or, il voulut donner un repas aux Seigneurs de sa Cour dans cé Palais en 1431. C'est pourquoi on rotit un Bœuf entier dans la grande Salle qui a été brûlée, et Messieurs du Magistrat pour signaler leur joie et leur zele, firent faire un pâté troué par-dessous aussi bien que la Table, et lorsqu'on leva le dessus du pâté; il en sortit une douzaine de Valets de Ville vêtus en Fous, qui, par leurs manières grotesques divertirent beaucoup le Prince et la Compagnie: le lendemain comme il se promenoit sur la Place, où il y avoit une Fontaine, il apperçut encore les mêmes Fous, qui montoient et descendoient le long de la Machine comme on tire l'eau, de sorte qu'il sembloit qu'on y puisoit des Fous, il s'écria voilà les Sots de Lille. Le Magistrat voyant que le Prince y prenoit plaisir, eut toujours quelqu'un de ses Valets vêtu en Fou dans les Divertissemens publics, et est encore précédé

d'un Fou, la veille de la Procession, quand les Députés vont visiter les endroits par où elle doit passer.

1455. Le Magistrat permit aux pourvus des Prébendes appellés Bons-Pains, de demeurer dans la Ville ou bon leur sembleroit, et de ne plus porter le morceau de drap à leurs habits, qui les faisoit distinguer. Ces Bons-Pains furent fondés par un Prêtre Anglois en 1291, et Joya de Vareisghin, donna onze Bonniers de Terres; ils sont pour des Personnes qui ont perdu leurs biens par malheur et non de leur faute. La Fondation de Saint Nicolas en donne cinquante, celle de Saint Nicaise trente, celle de la Trinité seize, le Magistrat en est le Colateur.

1490. La Duchesse femme de Philippe le Bon, fit édifier le Cloître de Sainte Claire.

1500. Les Sœurs Grises se sont établies à Lille.

1511. Furent vendus par Messieurs de St. Pierre, douxe muids de blé, sçavoir : trois muids 20 livres et dix-huit patars parisis, et trois muids d'avoine quatre livres parisis et pour partage desdits douxe muids de blé, et trois muids d'Avoines et mesurage, furent payés six gros.

1519. Le trois de Juillet, la premiere pierre du Clocher de St. Etienne fut posée.

1521. Fut fait le Marché aux poissons derriere les Halles.

1528. Le 19 Février on commença à bâtir les prisons et Poids de la Ville, à la place où étoit la maison au bois, qui depuis a été rebâtie, et les prisons bâties ailleurs.

1545. Le blé fut si cher, qu'une rasière fut vendue cinq livres de gros, et la petite bierre fut mise à dix deniers, et fut deffendu à tous patissiers et boulangers de faire patés, gateaux, pains d'épices, ni aucune viande blanche; l'année suivante, le blé fut si bon marché que les boulangers furent obligés de faire des pains au denier.

Le troisieme de Septembre le feu prit par la négligence d'un Palefrenier à l'écurie de l'auberge du Cheval d'or, rue de la Grande-Chaussée, et consuma deux cent douze Maisons.

1547. Le blé valoit vingt-quatre gros la rasiere.

1554. Le feu prit à la Tour de la porte de Fives, où se faisoit la poudre, il y eut plus de cinquante personnes tuées et mille blessées, d'où une pierre pesante quinze cent dix-huit livres, qui se voit encore aujourd'hui, fut emportée à la Housse.

Le quinze Juillet, la Fontaine au Change fut jaugée, et trouvée contenir 211 minettes moins huit stiers, réduits à 20288.

1555. Le Vendredi devant le Lætare, on brûla vif devant les Halles, le Pere et le Fils, et le 12 du mois ensuivant, furent aussi brûlés la Mere et son autre Fils pour crime d'hérésie.

1556. Le vingt Septembre, la Chapelle de la Trinité Rue Malades, fut bénite.

1561. On tira a une Lotterie pour l'établissement des Bleuets dit Enfants de la Grange; la fille du Sr. d'Avoinc eut le premier Lot, qui fut de six cent florins, les billets ne valoient que trois patars, l'Eglise fut achevée en 1571.

1564. Dans les Fêtes de Noël on courut pour la dernière fois aux Innocens, où les jeunes gens de Lille vêtus en masques couroient à cheval par les Rues, jettant aux jeunes Filles des dragées avec des plombs où étoient gravées certaines Devises.

1565. A la Procession de Lille on représenta la derniere fois les Histoires du vieux et du nouveau Testament, que les Corps de Métiers représentoient à l'envie sur un Théatre devant les Halles, après en avoir fait marcher les Personnages à la Procession. Le Jeudi le Magistrat distribuoit les prix à ceux qui avoient mieux fait.

On voyoit dans les Corps de Métiers des Rotisseurs, un Géant et une Géante de la Hauteur de soixante pieds. L'approche des Hérétiques fit abolir cette coutume.

1566. Le deux Juillet, fut fait la Prêche publiquement à Bondues et autour de la Ville de Lille, qu'on ne faisoit avant que de nuit.

1567. Messieurs de St. Pierre ordonnerent que chacun de leurs Supôts se feroient tondre pour être inconnus. Qu'après le Service Divin ils porteroient un manteau, un chapeau et un poignard, parce qu'ils étoient menacés par ceux qui retournoient du Prêche, c'est pourquoi ils entretenoient cent hommes de garde à leur dépens, pour lesquels ils avoient un Baraque sur leur Cimetiere.

1570. Le Magistrat, au lieu du jour de la Toussaint, ne fut renouvellé que le premier Janvier, et cela à cause du trouble du Pays.

1571. Le 5 Février on déroba des Reliquaires de la Paroisse de St. Sauveur, le larçin portoit deux mille quatre cent livres parisis.

1573. Le 23 Avril on trancha la tête à deux femmes devant les Halles de Lille, pour crimes d'hérésie.

1574. Au mois de Février, le Prévôt des Maréchaux des Etats de Lille, fit rotir à petit feu au milieu de la Place, le nommé Bon Piat et son beau Frere, ils furent attâchés à un poteau avec une chaîne de fer de cinq à six pieds, ne pouvant approcher le feu qu'on fit autour d'eux que de quatre pieds, et cela pour avoir réchauffé les pieds des paysans, afin de les contraindre à déclarer où étoit leur argent.

1577. Le Magistrat de Lille pour n'être point exposé au pillage des Soldats du Duc d'Albe, qui traitoit l'ami et l'ennemi également et ne point entrer dans la Confédération que les Hollandois, les Tournisiens, et ceux des Villes voisines avoient formé contre le Roi d'Espagne Philippe II, trouve-

rent a propos de lever seize Compagnies soudoyées, de deux cent cinquante hommes chacunes; ces Troupes monterent la Garde le 13 de Septembre. Au mois d'Octobre de la même année, le Magistrat fit démolir le Château, pour empêcher les Confédérés qu'on appelloit Hurlus de s'en saisir.

1580. Le 4 Avril, le Clocher de N. Dame de Lorette et plusieurs Edifices furent renversés par un Tremblement de Terre. La même année la Procession ne sortit plus de la Ville.

1581. Les Hurlus de Tournay, ayant le Prince d'Antoin à leur tête, crurent surprendre Lille par une conspiration qui fut découverte; quatre Bourgeois complices perdirent la tête, par Sentence du Magistrat.

Le huit Novembre, la Rose rouge, le Chapeau verd et la Vignette, Auberges sur la petite Place, furent brûlées par un feu de Méchef.

Le dix de Décembre, le Prince de Parme fit son entrée à Lille, loua les Bourgeois de leur fidélité, et donna au Magistrat une lettre de remerciment que Philippe II, Roi d'Espagne leur écrivoit.

158з. Le Dimanche 29 Juillet, les Hurlus de Menin sont venu au Fauxbourg de Courtray, paroisse de la Magdelaine, croyant surprendre la Ville; mais les Confreres de St. Sébastien, qui étoient dans leur Jardin, entendant un coup de fusil de la Ville, y coururent avec leur Trousse, et les repousserent à coup de flêches; Maillotte Hôtesse du jardin de l'Arc, étoit à leur tête armée d'une vieille Hallebarde.

1584. Le Magistrat établit l'Ecole Dominicale sur le Boulevard de la Porte du Molinel, et l'année après on l'a tenue dans les Halles, au-dessus de la grande Boucherie.

Le vingt-quatre Novembre de la même année, le feu consuma quatorze Maisons au marché aux Poissons.

1585. Les Dominicains prirent possession de l'Hôpital de

Grimarets, dont ils se chargerent et entrerent ainsi dans la Ville.

1585. Le 13 Mai, Michel Gommer, Ecuyer Seigneur de Scouvelde, Rewart, posa la premiere pierre de la nouvelle Halle, et Jean ...., Sieur du Grand Bus, Mayeur, la seconde.

1594. Les Capucins firent leur entrée à Lille, et logerent dans le Couvent que le Magistrat leur avoit fait bâtir.

1596. Le Magistrat établit Chapelain de la Maladerie, deux Peres Capucins qui portoient les Verges blanches pour éloigner d'eux ceux qui les rencontroient, et rendirent de bons services aux Pestiférés, dont la Ville étoit dans ce temps-là fort affligée.

1600. Le ving-huit Janvier, on acheva la Croix de St. Etienne au coin de la Rue Equermoise, au haut de laquelle étoit une Fleur de Lys, au-dessus une Croix de cuivre, et autour, le bon Pasteur d'un côté et le Martyr de Saint Etienne de l'autre.

Le dixième de Juillet, fut posée la premiere pierre du ragrandissement de l'Eglise Paroissiale de St. Etienne, par Messire Vincent de Zélande, prévôt de la Collégiale de St. Pierre, la seconde par un Religieux représentant dom Pierre Carpentier, Abbé de Los, la troisieme par Guillaume Grifford, Anglois, Doyen de la Collégiale, la quatrieme par M. Jean Renard, Pasteur de la Paroisse, la cinquieme par le Sr. Jean Vanden, Ecuyer Sr. de la Dicque, Conseiller de leur Altesse Albert d'Autriche, pour et au nom de Jean de Roble, Comte d'Annapes, Gouverneur, dont il étoit le Lieutenant, la sixieme par Messire Wallerand de Haugenard, Chevalier Seigneur de Loirie, Rewart, la septieme par le Sr. Petitpas, Mayeur, ensuite les Marguillers en poserent chacun une, où étoient leurs noms, sçavoir : Me Wallerand de Courouble, Hubert Dessiois, Denis Wanakre, Louis Descamps, Louis le Maire, Jean de le Fortrie, Guillaume Lescousse, Jacques Imbert, et Pierre de Heul.

La veille de la Toussaint de la même année, on donna au moins-disant le démolissement du Beffroy de la nouvelle Halle, qui menaçoit ruine, le Carillon et le Vigneron furent mis à St. Etienne et la Cloche blanche ou des Bourgeois, à Saint Maurice.

1602. Bartholomé Masurel, fonda le vrai Mont de Piété.

1605. Les Birgitines vinrent à Lille.

1613. Les Annonciades.

1614. Les Augustins.

1618. Les Minimes.

1623. Les Carmes Deschaussés.

1627. Les Capucins.

1638. Les Ursulines.

1611. Les Jésuites passerent de leur ancienne Maisons Rue des Malades, dans celle que les libéralités du Magistrat leur avoit fait faire dans le nouvelle agrandissement.

1625. La Chapelle de N. Dame de la Barriere à Marquette, fut bâtie par Madame Duchatel, dite Blanghervelle, Abbesse dudit Marquettte.

1651. Le 30 Juillet, la chappelle de N. D. des Ardens, qui étoit vis-à-vis la Fontaine au change, fut démolie, et l'Image de N. Dame qui y étoit depuis plusieurs siecles transportée à N. D. de Laurette : quelques années après, la Fontaine fut brulée et étouffée.

1652. On commença le Batiment de la Bourse, qui fut achevé l'année suivante.

1667. Louis XIV investit Lille le 10 d'Aout, et la réduisit à son obéissance le 28 du même mois.

1683. Le 13 Octobre, l'on exécuta sur la Grand'Place de Lille, six Filles pour vol,, assassinats et libertinages.

1700. Au mois de Novembre une partie de la Maison de Ville fut brûlée, le feu ayant pris au Théatre de la comédie : c'était un Palais que Philippe le Bon s'étoit fait bâtir en 1430.

1707. Le 4 Janvier, Clément de Baviere, Electeur de Cologne, célébra sa premiere Messe aux Jésuites, et le premier de Mai il fut sacré Archevêque dans l'Eglise de Saint Pierre, avec une magnificence extraordinaire.

1708. Ce Prince bénit la Chapelie de Laurette qu'il avoit fait construire chez les Dames de l'Abbiette.

Le 23 Aout, la Ville fut investie par les Impériaux, Anglois, Hollandois, et rendu le 22 d'Octobre suivant, et le 8 Décembre la Citadelle se rendit pareillement.

1709. Il fit une si grande cherté de grain, que le plus beau fut vendu vingt-six florins la rasiere, c'est ce qui a duré une partie de l'année.

1713. Le jour de la Pentecôte, les François entrerent dans Lille, en vertu de la Paix d'Utrecht, et les Hollandais en sortirent pour aller à Ipres.

1717. Messieurs du Magistrat firent bâtir le Corps de Garde sur la Grand'Place, qui servoit autrefois de Halles.

1723. Le jour de la Fête Dieu et de la Procession de Lille, le Régiment de Royal Italien, représenta devant le Poid dessus un Théâtre, le premier Jugement de Salomon et la Décolation de St. Jean-Baptiste.

1726. Le 24 Juin, un homme se glissa du Clocher de Saint Etienne, dessus le ventre le long d'une Corde, attachée devant la Bourse, et huit jours après, le même homme monta au Clocher de la Bourse, et dessendit en reculant.

PAR PERMISSION.

Jacqueline de Bavière (*).

Un drame de ce nom a paru sur le grand théâtre de Bruxelles le 14 octobre 1834, un opéra sous le même titre doit y être joué dans le cours de l'hiver. Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de leur raconter quelques particularités peu connues de l'histoire de notre ancienne duchesse; et nous croyons que la source où nous avons puisé les détails que l'on va lire, ne fera qu'ajouter quelque charme à cette vie si pittoresque et si aventureuse. — Nous nous sommes servis d'un manuscrit ayant pour titre :

« Abrégé des chroniques et annales du pays de Hollande,
» Zeelande et Frise; contenant la succession et généalogie des
» comtes qui ont gouverné ces pays, avec une briefve histoire
» de leurs faits plus illustres, et les choses plus mémorables
» qui sont advenues de leurs tems. — Extrait de la chronique
» desdits pays, en langue tudesque, du très-docte et noble
» seigneur Jehan Vanderdoes, seigneur de Noort-Wich et de
» plusieurs écrits à la main. »

Jacqueline n'avait pas dix-sept ans quand elle hérita des états de son père, Guillaume IV, comte de Hainaut, de Hollande, Zeelande et Frise. Elle eut tout d'abord à lutter contre deux partis qui depuis longtems déchiraient la Hollande, les kabeljauws et les hoekjins. D'un autre côté, son oncle *Jean-*

(*) Il existe un roman historique intitulé : *Jacqueline de Bavière*, par Jean Cohen, 4 vol. in-12. — La *Bibliothèque de Campagne*, Genève, 18 vol in-12, contient aussi une Nouvelle historique sur *Jacqueline de Bavière*, comtesse de Hainaut. A. D.

Sans pitié, après s'être fait chasser de son évêché de Liége, vint tenter de s'emparer des états de sa nièce. — Marguerite, la mère de Jacqueline, crut que le plus sûr moyen, pour sa fille, de faire face à tous ses ennemis était de s'allier au Brabant, gouverné à cette époque par le duc Jean IV, prince aussi faible de corps que d'esprit. Cette union avait été projetée par le comte Guillaume, le père de Jacqueline : des ouvertures avaient même été faites au Brabançon ; Guillaume, en mourant, laissa par son testament l'ordre à sa fille de conclure cette union. Jacqueline vint donc en Brabant, accompagnée de sa mère, et épousa le duc de Brabant qui n'était pas plus âgé qu'elle.

Cependant le Bavarois, Jean-sans-Pitié, continuait de soulever les villes de Hollande : il s'était déclaré tuteur de sa nièce et régent de ses états. Dans ces circonstances, Jacqueline fit un appel à l'énergie de son nouvel époux, et au courage de ses nouveaux sujets. Mais le duc Jean était si peu disposé à se faire le défenseur de sa femme, qu'il ne l'eût pas plutôt épousée qu'il avisa au moyen de se débarrasser de ce qui n'était pour lui qu'une source d'embarras et une cause de malaise : il n'imagina rien de mieux que d'abandonner au Bavarois le gouvernement des états de Jacqueline. Delà la mésintelligence, le désaccord, la rupture des deux époux.

Nous allons reproduire maintenant, par fragmens, le texte du manuscrit que nous avons annoncé.

« Ce mesme an 1420, le duc Jean de Brabant vint d'Anvers en Zelande, à la requeste de Jean de Bavière, et aborda à Ste-Martensdyck, où, à la poursuite du seigneur d'Aschen, ils s'assemblèrent (au desçu de Jacqueline) au logis de messire Floris de Borselle. Auquel lieu le duc de Brabant ratifia pour sept ans au dict de Bavière l'advouerie de Hollande, de Zelande et de Frise. Le duc de Brabant estant retourné à Anvers, par l'avis de Everard T'Serclaes, son maître d'hostel, déporta et donna congé à toutes les dames d'honneur et demoiselles de la comtesse sa femme, et changea entièrement tout son estat et son train, luy baillant la comtesse de Mœurs, les dames de

Wesmael, d'Aschen et autres; ce qui dépleut merveilleusement à madame Marguerite de Bourgogne, douayrière de Hollande, sa mère, laquelle partit quant et quant avec sa fille vers Bruxelles, et venant à la cour de Caudenberghe auprès du duc et de son conseil, elle tascha à les induire de rompre ce nouvel estat. Ce que n'ayant peu obtenir elle partit bien faschée du conseil, et se retira en son hostellerie au *Miroir*. La comtesse sa fille la suivit tout pleurant avec un seul page, dont chacung s'en émerveillait et en avait pitié. Le lendemain, la mère et la fille s'en allèrent au Quesnoi en Haynau, où elles demeurèrent à part elles.

» Tandis que cecy se déménoit, les barons, nobles et villes de Brabant tindrent une journée en la ville de Louvain, où il fut arrêté de déporter Everard Tserclaes, maitre d'hôtel du duc, et le seigneur d'Aschen. A quoy le duc s'opposa fort et ferme, pour ce que c'estaient ses deux mignons et principaux conseilleurs. »

— Les vexations que le duc fesoit subir chaque jour à la duchesse avaient révolté tout le pays.

— Philippe, comte de Saint-Paul, frère du duc Jean IV, à la sollicitation des Etats et du roi de France, quitte Paris et se rend à Louvain pour écouter les plaintes des états. Il va au Quesnoy et ramène la duchesse Jacqueline et sa mère, puis il assigne une autre journée des Etats à Vilvorde pour le 29 septembre.

— Au jour fixé, le comte, les Etats, Jacqueline et sa mère attendaient le duc Jean, lequel n'y voulut comparoir, faisant le malade. L'indignation des Brabançons contre leur seigneur allant toujours croissant, les Etats, à l'instigation des ambassadeurs du roi de France et du duc de Bourgogne, créèrent le comte de Saint-Paul, son frère, Reuwart du Brabant. Le duc Jean prit la fuite. Son frère déporta et renouvela tout le magistrat. — Quelque temps après, le duc Jean marcha sur Bruxelles appuyé par des troupes allemandes.

» Le duc vint devant la ville, accompagné du comte de Mœurs, du comte de Heynsberg et de son fils, du seigneur Jean de Buren prévost d'Aix, thrésorier de Brabant, avec environ trois cents cheveaux par-dessus son train. Le duc estant attendant à la porte, ceux de Bruxelles tindrent conseil, et fut accordé que le duc entreroit avec sa suite ordinaire et ses chevaux, sans plus. Sept eschevins allèrent pardevers luy, et ayant ouvert les portes, comme les premiers entroient, les autres poussèrent à la foule, et le duc tout des derniers entra en la ville. Le Reuwart l'alla trouver à la cour. Le lendemain le duc se trouva sur l'hôtel de la ville et remonstra au conseil que ce qu'il estait là venu estoit pour traiter d'un bon accord avec son frère et avec ses barons. Or, le Reuwart estant allé à Louvain vers l'assemblée des nobles, le duc craignant qu'il ne revint accompagné de la noblesse en la ville et se saisit de sa personne, demanda aux eschevins, pour le rassurer, luy dirent que s'il avoit quelque doute, ils luy livreroient les clefs de la ville és mains. Le duc se contenta de cette réponse. Mais le peuple, mal à son ayse, de voir ces soldats estrangers, les espées au poing, se vanter parmy les tavernes qu'ils seroient tous riches devant que de sortir de Brabant, la nuit suivante, se meit en armes et s'assembla sur le marché, estant adverti de quelque dessein du comte de Heynsberch et d'aucuns autres, lesquels, sur certain son de cloche qui se devoit donner cest nuit au cloître des reguliers de Caudenbergh, se devoient faire maîtres du marché et de la ville; quelques soldats furent aussi trouvés armés sur leurs licts. Par ainsi les bourgeois mandèrent soudain le seigneur Reuwart, lequel aussi tost accourut de Louvain, accompagné de tous les nobles et députés d'Anvers et de Louvain. Le jour venu, le Reuwart alla à la cour du duc où il fit appréhender la plupart des serviteurs et domestiques.

— Quelque temps après, un arrangement fut conclu, le comte de St.-Paul remit la dignité de Reuwart au duc Jean son frère, qui fut réinstallé dans son gouvernement. Les Etats lui accordèrent même une ayde de CIIIIXX mil (180,000 escus sol) à certains payemens pour tenir son estat. Moyennant laquelle somme le duc promit d'acquitter toutes les debtes pas-

sées, et que le comte en auroit à sa part, vingt et ung mil écus. Par avant que le comte se partit de Brabant, furent décapités les seigneurs Everard T'Serclaes, Adolphe de Caudenberghe, Guillaume de Pypenpois, et encore quatorze des plus notables de Bruxelles, qui avaient esté cause de la trahison et du trouble, et furent assis et promis Vj cens écus pour celuy qui scauroit livrer le seigneur d'Aschen vif ou mort, pour ce qu'il avoit esté le premier motif du différent entre le duc de Brabant et Made. Jacqueline. »

— Le comte de St.-Paul se retira en France ; Jacqueline et sa mère s'établirent au Quesnoy.

« Le 7 jour de mars audit an 1423, vieu stil, Mad. Jacqueline comtesse de Hollande, ayant entendu comme aucuns de son conseil ne trouvoient point son mariage légitime avec Jean de Brabant, pour la proximité du sang, se partit de Haynau et s'en alla en Angleterre où estant arrivée, elle envoya citer le duc Jean de Brabant à la cour de Rome, alléguant que le mariage qui estoit entre elle et luy ne pouvoit être légitime n'y selon les canons. Sans attendre la sentence, la comtesse Jacqueline fit alliance par promesse de mariage avec le duc de Glocester frère du roy Henry 5e du nom d'Angleterre, à condition que le mariage du duc Jean fût déclaré illégitime, et qu'elle auroit obtenu dispense du pape de se pouvoir marier avec le dict de Glocester qui luy étoit aussi parent. »

» Au dict an 1423 messire Jean Vanvlyer eut la tête tranchée à La Haye en Hollande, accusé par aucun qui estoient du party cabillautin, qu'il avoit empoisonné messire Jean de Bavière, *Jean sans pitié* dont icelui fut malade, mais il en regarit : et nonobstant fut taillé en quattre quartiers, lesquels furent pendus aux advenues des quatre principales villes de Hollande. »

— Pendant ce temps, le duc de Glocester était entré en Hainaut à la tête d'une forte armée, qu'il avait divisée en trois bataillons, fesant trois mille chevaux chacun, sans compter

les archers et l'infanterie. Le duc de Brabant, à son approche, réclama le secours du Bavarois qui, au moment, de se mettre en route, mourut à La Haye le jour des Trois-Rois, en 1424. « Peut-estre que le poison n'avoit point bien du tout évacué», dit la chronique.

« Le duc de Brabant, à l'ayde de ses Brabançons et des gens du duc de Bourgogne, composés de Flamengs, Artésiens et autres, feit la guerre ouverte par feu et par l'espée au pays de Hainau, du costé de Hal; en laquelle guerre la ville de Braine, où qu'il y avoit 200 Anglais en garnison, fut prise, brusllée et ruynée, et pour ceste cause le duc de Glocester se retira à Soignies et de là à Mons, où il treuva dame Marguérite de Bourgogne, mère de la comtesse Jacqueline, avec laquelle, et plusieurs nobles du pays de Haynau, il conclud de retourner en Angleterre. Et sur le point de son département, plusieurs nobles et députés des bonnes villes du dict pays de Haynau, lui feirent requeste de laisser en ceste ville de Mons la dite dame Jacqueline; ce que leur accorda, moyennant qu'ils lui feissent promesse solennelle de la garder contre tous ceux qui nuire le voudroient : ce que promeirent ceux de Mons. »

— Cependant le pays de Hainaut était horriblement ravagé par les gens de Brabant et de Flandre.

« Madame Marguerite de Bourgogne eut des pourparlers avec le duc Philippe de Bourgogne et les ambassadeurs du duc de Brabant, dont le résultat fut que le Hainaut se soumettroit au duc de Brabant, et que Jacqueline seroit livrée en garde au duc de Bourgogne et demeureroit sous sa tutelle jusqu'à l'issue de son procès porté devant la cour de Rome. Les villes de Hainaut, y compris Valenciennes, approuvèrent le traité et ouvrirent leurs portes. Mons tarda quelque temps, mais soulevée par les intrigues du duc de Bourgogne, elle livra, malgré ses sermens, la comtesse Jacqueline laquelle fut mesnée hors la dicte ville de Mons, le 13 jour de juing l'an 1424, en la compagnie du prince d'Orange et de plusieurs grands seigneurs à ce commis, qui la conduisirent en la ville de Gand,

et la logèrent en l'hôtel du duc où elle fut administrée honorablement. (1) »

» Tandis que dame Jacqueline estoit gardée en la ville de Gand comme dit est, il y eut quelques seigneurs hollandais ses adversaires, qui conseillèrent au duc de Bourgogne de l'envoyer au chasteau de l'Isle en Flandre et de la détenir prisonnière en ce lieu sa vie durant.

---

(1) La courageuse Jacqueline de Bavière fut vivement émue de la défection de la ville de Mons qui avait demandé à grands cris la faveur de la garder et de la défendre; elle écrivit à cette occasion deux lettres fort remarquables par l'énergie des pensées et la vigueur du style; l'une, adressée à son époux le duc de Glocester, qu'elle appelle son *très redoubté père et seigneur,* et l'autre, sans adresse. Le P. *Delewarde*, dans son *Histoire générale du Hainau*, et *Gilles de Boussu*, dans son *Histoire de Mons*, ayant tronqué la première de ces lettres parce qu'elle contenait quelques expressions peu honorables pour les Montois, échappées à Jacqueline dans un premier moment de vivacité, nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de publier aujourd'hui le texte original des deux épîtres de la désappointée comtesse, telles qu'elles furent recueillies, à l'époque même de ses malheurs, par Messire *Enguerrand de Monstrelet,* prévôt de Cambrai, qui a pu en prendre la teneur exacte lorsqu'elles furent saisies sur le messager de Jacqueline et apportées à Philippe, duc de Bourgogne.

Mon tresredoubté Seigneur et Pere,

Tant humblement comme ie puis, et sçay en ce monde, me recommande à vostre benigne grace. Et vous plaise sçauoir mon tres redoubté Seigneur et pere, que i'escrits maintenant a vostre glorieuse Domination, comme la plus dolente femme, la plus perdue, la plus faulsement trahie qui viue : car, mon tresredoubté Seigneur, le Dimenche troiziesme iour de ce present mois de Iuing, les deputez de vostre ville de Mons retournerent, et apporterent un traicté fait, et accordé par beau cousin de Bourgongne, et beau cousin de Brabant : lequel traicté fut fait en l'absence de Madame ma mere, et sans sa cognoissance, comme elle mesmes m'a signifié, et certifié par Maistre Gerard le Grand son Chapellain. Pourquoy mon tresredoubté Seigneur, Madame ma mere m'a escrit ses lettres, faisant mention dudit traicté : sur lequel elle ne scet et n'ose moy conseiller, car elle mesmes ne sçauoit que faire : mais me prioit que ie voulsisse prier mes bonnes gens de ceste ville, pour sçauoir quelle consolation, et ayde ils me voudroient faire. Sur laquelle chose, mon tres doux Seigneur et pere, il vous plaise sçauoir, que le lendemain i'allay à la maison de

» Elle en ayant eu le bruict, l'envoya aussi tost notifier en Hollande, à ses plus secrets et fidels amys, lesquels ayant prins conseil entre eux comment ils pourraient délivrer leur princesse des mains du duc, il y eut deux gentils hommes au mois de septembre du dict an 1425, scavoir Arnault Spierinck

---

la ville : et leur feiz remonstrer comment à leur requeste, et priere vous auoit pleu à moy laisser en leur protection et sauuegarde, comme à ceux qui vous auoient fait serment d'estre voz vrays, et loyaux subiects, et qu'ils feissent de moy bonne garde pour vous en rendre compte : lequel serment ils feirent deuant le sacrement de l'autel, et sur les sainctes Euangiles. Surquoy, mon treshonnoré Seigneur, et pere, ils respondirent tout à plain, qu'ils n'estoient point assez forts dedans la ville pour moy garder : et en ce faisant de fait à pensée s'esmeurent en disant, que mes gens les vouloient meurdrir. Et tant, mon tresredoubté Seigneur, qu'en mon despit ils prindrent vn de voz subiects sergent nommé Maquart, et pressentement luy feirent prestement coupper la teste : et feirent prendre tous ceux, qui vous ayment, et tiennent vostre party, comme Bardoul de la Porte, Collart son frere, Gillet de la porte, Iean du Bois, Guillaume de Leur, Sanson vostre sergent, Pierre, Baron, Sandart, Dandre, et plusieurs autres iusques au nombre de deux cens cinquante de vostre party, et de rechief vouloient prendre Sire Baudoüin tresorier, Sire Loys de Monfort, Haulnere, Iean Fresne, et Estiennes d'Estre : lesquels il n'ont point encores prins, ne ie ne sçay qu'ils seront. Aussi mon tres redoubté Seigneur, ils me dirent tout à plain, que se ie ne faisoye traicté, ils me liureroient ès mains de beau cousin de Brabant : et n'ay plus de dilation à demourer en ceste ville que huict iours, que ne soye contraincte d'aller en Flandres, qui m'est douloureuse chose et dure : car ie doubte que tant que ie viuray plus ne vous verray, s'il ne vous plaist moult en haste moy ayder. Helas, mon trèsredoubté Seigneur pere, toute ma vraye esperance, et toute ma conclusion est en vostre domination : veu mon tresredoubté Seigneur, et ma seulle et souueraine liesse, que tout ce que ie seuffre est pour l'amour de vous. Dont treshumblement ie vous supplie tant, et si trescherement que ie puis en ce monde, pour l'amour de Dieu, qu'il vous plaise auoir compassion de moy, et mes besongnes, et à moy vostre dolente creature venir tout en haste en ayde, si ne me voulez perdre perdurablement. I'ay espoir qu'aussy ferez ; car, mon tresredoubté Seigneur et pere, ie ne desseruis oncques par deuers vous, ne ia ne feray tant que ie viuray, aucune chose qui vous deust desplaire, ainçois suis toute preste à receuoir mort pour l'amour de vous, et de vostre noble personne : car vostre noble domination me plaist tresgrandement : par ma foy, mon tresredoubté Seigneur et Prince, toute

et Aelburck, lesquels se présentèrent de soumettre au hazard de leurs vies pour la délivrer. Ces deux vindrent à Gand, et ayant laissé leurs chevaux tout scellés et bridés en certain lieu, portant quelques accoustremens d'homme, vindrent voir la dicte dame : laquelle ayant vistement vestu ces habillemens,

---

ma vrayé consolation et esperance, il vous plaise pour l'amour de Dieu, et de monseigneur S. George considerer tant en haste comme faire pourrez mon tres douloureux affaire, qu'encores n'auez vous point fait : car il me semble qu'entierement m'auez mis en oubly. Autre chose ne vous sçay pour le present que rescrire, fors mon tresredoubté Seigneur et pere, que i'ay moult tost enuoyé par deuers vous Messire Loys de Montfort : car il ne peut plus estre auecques moy, nonobstant qu'il m'a accompaignée quand tous les autres m'ont failly, qui vous dira tout plus à plain, que ie ne vous sçauroye escrire. Pource vous supplie mon treschier Seigneur et pere, qu'il vous plaise luy estre bon Seigneur, et à moy mander et commander voz bons plaisirs, lesquels ie feray de tout mon cueur. Ce scet le benoist fils de Dieu, qui vous doint bonne vie, et longue, et grace, que ie vous voye à tres grand ioye.

Escrit en la faulse, et traistre ville de Mons de tres douloureux cueur, le sixiesme iour de Juing.

Vostre dolente et tres aymée fille, souffrant tres grand douleur pour vostre commandement,

Vostre fille, De Quienebourg.

Treschier, et bien aymé Cousin,

Ie me recommande à vous et vous plaise sçauoir qu'à l'heure que ces presentes furent escrites, i'estoie tresdolente en cueur comme faulsement et déloyaument trahie, et se vous voulez sçauoir aucune chose de nouuel, mon trescher et aymé cousin, sçachez qu'encores pour le présent ne vous sçauroye que rescrire : mais vueillez demander à nostre treschier et redoubté Seigneur, qui vous en dira plus, que n'en voudrez oüir. Autre chose ne vous en sçauroye que rescrire, excepté que vous tenez la main à ce que vous sçauez, afin que mon redoubté Seigneur vueille venir, ou autrement ne luy ne vous iamais ne me verrez. Et quant à ce que vous m'auez escrit de venir deça la mer c'est trop tard. Mais hastez vous à tout si grand puissance que vous me puissez deliurer des mains des Flamens, où ie seray dedans huict

partit ainsi déguisée avec eux sans qu'elle fut oncques recognue de nul de ses gardes, et montée à cheval, cheminèrent toute la nuict tant qu'ils vindrent à Waudrichen et de là à Vianen. Le seigneur de Vianen la receut allaigrement, l'accousta des accoustremens de sa femme, et par ensemble allèrent à Schoonhoven où toute la cour se réjouit de sa venue. Le lendemain elle alla à Gouda, puis à Oudewater, où elle fut partout bien caressée et recognue pour leur dame et comtesse de Hollande. »

Ce retour imprévu ranima quelque tems l'ardeur des partisans de Jacqueline. Mais la sentence du pape fut envoyée de Rome à cette époque. Le pape déclarait que l'union de Jacqueline avec Glocester était un véritable adultère...... Cette condamnation démoralisa tout le parti. En même tems le duc de Bourgogne qui avait pris le gouvernement de Hollande après la mort de Jean-sans-Pitié, leva une armée formidable contre Jacqueline.

L'ame de Jacqueline semblait grandir avec ses désastres. Son plus beau fait d'armes, digne des plus grands capitaines, eut lieu cette même année.

« Le 4e jour d'april du dict an 1426, la comtesse Jacqueline amassa quelques troupes du pays d'Utrecht, des villes de Gouda, Schonhoven et Oudewater, et s'en alla à basteaux jus-

---

iours : Treschier et bien aymé cousin, ie prie à Dieu, qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escrites à la faulse, et traistre ville de Mons, le sixiesme iour de Iuing. JACQUELINE DE QUIENEBOURG.

Jacqueline, qui écrivait avec facilité en prose et même en vers, expédia un grand nombre d'autres lettres aux villes de sa domination; D'Outreman, (*Hist. de Valentiennes*, p. 172) en cite trois qu'elle adressa de Londres aux habitans de Valenciennes « comme à la ville, disait-elle, en laquelle »elle auoit plus de fiance qu'en nulle autre » et qui cependant montra à Mons l'exemple de la trahison. Il est à regretter que l'historien D'Oultreman n'en ait pas publié le texte; un heureux hasard les fera peut-être un jour découvrir dans un dépôt d'Archives. A. D.

qu'à Heemstede, près de Harlem, d'où elle assiégea la ville le jour mesme. Le seigneur de Brederode, avec les Kenemers et ceux d'Alcmar, s'y trouvèrent pareillement de renfort à la dicte comtesse. Les magistrats de Harlem avoient eu quelques temps auparavant le bruit de ce siége, et pour ce, mandèrent le seigneur de Gaesbeke, lieutenant de Hollande, et messire Roland d'Uterke, avec gens pour deffendre la ville, et toutes les hauteurs d'allentour, afin de tant mieux descouvrir leurs ennemis, et que par là ils ne receussent nul dommage. La ville fut batue, le feu plusieurs fois tiré dedens, et à chacun coup estoient aucuns assaults donnés et vivement repoussés.

» Le duc de Bourgogne, pour secourir les assiégez de Harlem, leva gens de toutes parts, tant de Flandres, de Picardie que d'ailleurs, dont il feit chefs les seigneurs d'Uterthe et de Lichtenvelde. Arrivés qu'ils furent à Leyden, ils délibérèrent d'assaillir le lendemain la comtesse. Et premièrement envoyèrent ung espie, en accoustrement de ladre, le quel portait en son bissac ung pain blanc, dans lequel il y avoit une lettre close pour le porter dedens la ville. Cest espie venue à Heemstede, bribant parmy le camp, par soupçon fut appréhendé, examiné, et la lettre trouvée, par laquelle ils escrivaient comment ils estoient arrivés près d'Alphen, et que le lendemain ils estoupperoient l'écluse de Gouda pour retrencher à la comtesse et à son armée le retour en la dite ville de Gouda, et, ce fait, qu'ils les iroient secourir.

» La comtesse ayant ouy lire cette lettre, feit pendre le porteur à un arbre, et la nuict venue, fit lever son camp, et embarquer son armée, laquelle, à force de rames, arriva au point du jour, et gagna le village d'Alphen, elle y estant en personne.

» Le seigneur d'Uterke, la sachant si près, n'eut autre loisir que d'encourager ses gens à bien combattre, et fut la charge furieuse, qui dura long-temps. Enfin le seigneur d'Uterke voyant la male meschance tomber de son costé, et tant ses gens

abbatus, se retira de la presse. Et demeura ladite dame victorieuse, où y moururent tous les Picards, cinq cens d'autres soldats, et 80 bourgeois de Leyde. Cette bataille se donna le dernier jour dudit mois d'avril an 1426. »

— Philippe de Bourgogne songea à réparer cet échec; il revint avec des forces plus considérables. Cette fois la victoire abandonna les armes de Jacqueline. De revers en revers, elle fut contrainte à accepter un traité de paix, par lequel elle reconnaissait le duc Philippe de Bourgogne pour son héritier, et s'engageait à ne point se remarier. N'oublions pas de dire que Jacqueline était veuve, son légitime époux, le duc Jean de Brabant, était mort peu de tems après le Bavarois. — Voici le dernier et le plus intéressant épisode de la chronique :

» Quatre ans estoient passés en bonne paix et concorde, entre madame Jacqueline, comtesse de Hollande, et le duc Philippe de Bourgogne. Or, il advint que, l'an 1432, madame la duchesse Marguerite, sa mère, leur envoya, par certains gentilshommes et notables personnages, quelques beaux et riches joyaux, avec autans bons chevaux. La comtesse Jacqueline se trouvant desnuée de deniers, n'ayant de quoi honorer par présent et recognoissance de gratuité les gens de sa mère, estant espuisée de tous ses moyens par les guerres dernières, pour garder son honneur, envoya secrètement vers le viscomte de Montfort (ayant auparavant par elle esté commis son lieutenant de Hollande), le pryant de l'assister de certaine somme de deniers, par où elle pût conserver sa réputation à l'endroit de ces gentilshommes que sa mère lui avait envoyés, pour leur faire quelque présent honneste, à chacun selon sa qualité. Mais le viscomte s'en excusa, disant qu'il avait despendu tous ses moyens en son service. La dite dame bien perplexe envoya vers ung autre, où elle fut esconduite de mesme, dont elle fut si dolente qu'elle se retira tout pleurant en sa chambre, ce complaignant de l'ingratitude de ses amis et serviteurs, et de la honte qu'elle craignoit d'encourir si elle estoit contrainte de laisser retourner les gens de sa mère à main vide. Ung de ses domestiques nommé Guillaume de Bye, la voyant ainsi

désolée, en prenant pitié d'elle luy dit : Madame s'il vous plaist que j'aille vers Frans de Borsselle, lieutenant de Hollande et de Zeelande lui remonstrer vostre nécessité présente, et j'espère de là quelque chose de bon. La dite dame tout esplorée lui dit : Comment ! il est notre ennemy et n'ha oncques receu aucun bien ny faveur de nous : j'ay trop peur qu'il me refuse, et puis la honte seroit encore plus grande qu'auparavant. — Toutes fois s'il plaise à Madame, dit Guillaume de Bie, je l'esprouveray par quelque moyen que ce soit. — J'ai peur, dit la comtesse, que vous n'y profiterez rien ; toutes fois, allez et luy donnez le faict à cognoistre, et dites luy que je le recognoistray en temps et lieu, et le rembourseray bien tost du tout. — Guillaume alla donc en Zelande, feit son message de bonne grace. Surquoy le dit seigneur de Borssell luy respondit : — Allez, dites à Madame que non ceste fois seulement, mais tout le temps de ma vie elle peut disposer selon son bon plaisir de moy et de tous mes moyens. » Et lui ayant compté l'argent qu'il demandoit, Guillaume retourna vers la maitresse, laquelle en fut merveilleusement resjouye ; et de ce jour en avant tint ledit seigneur de Borsselle en grande estime ; et tellement le print en recommandation, voire jusques à le vouloir avoir pour marit, tant elle y meit son amour : comme elle feit depuis secrètement en sa chambre en présence de ses gens. »

— Ici s'arrête la chronique. Nous n'ajouterons qu'un mot : On sait que Jacqueline épousa secrètement Frans de Borselle, et que Philippe de Bourgogne ayant découvert cette union qui mettait en péril toutes ses espérances ambitieuses, fit jeter Borselle dans un cachot, et ordonna sa mort. Jacqueline ne put sauver Borselle qu'en souscrivant au plus dur sacrifice : elle fit à Philippe la cession immédiate de ses états et de son titre de souveraineté, et se retira avec Borselle dans la vie privée. Mais elle avait consulté son amour plus que ses forces : elle ne put se résigner au sort qu'elle avait accepté : elle s'enferma dans son château de Teylinghen en Hollande et y mourut de langueur au bout de trois ans. (1) Jacqueline mourut en 1436, la

(1) Le peu d'années que Jacqueline survécut à la perte de ses biens fut

veille de St.-Denis. Elle fut enterrée à La Haye dans la chapelle de la cour, à côté de son grand père, le duc Aubert. Son épitaphe en latin, gravée en cuivre autour du tombeau était ainsi conçue :

Hic sepulta jacet illustrissima domina Jacoba,
Ducissa in Bavaria, Hannonia, Hollandia, Zellandia et Frisia,
Quæ obiit anno domini M°CCCC°XXXVI° anno die octobris.

Orate pro ea.

(Courrier Belge.)



---

consacré, dans le château de Teylingen dans le Rhynland, que sa charge de *Grande Forestière* lui donnait le droit d'habiter, à des occupations douces et tranquilles. La languissante comtesse s'occupait surtout dans sa solitude, à façonner de jolis cruchons en terre connus encore sous le nom de *petites cruches de dame Jacqueline*, et soigneusement recherchées aujourd'hui par les amateurs des antiquités du pays. Longtems après la mort de la comtesse on en retrouvait encore dans le vivier du château de Teylingen chaque fois qu'il était à sec. Le souvenir de Jacqueline et de ses cruches n'est pas entièrement perdu en Belgique; après un laps de tems de quatre siècles on y donne encore en ce moment le nom de *Jacquelines* aux cruchons qui contiennent les liqueurs. A. D.



Image Miraculeuse de NOSTRE DAME DE BONNE ESPERANCE *prez de Vallentiennes, tres-renommée pour les grands et frequents miracles quy s'y font; specialement par la Conuersion des pecheurs obstinez.*
Dediée A SON EX.^{ce} MADAME MAGDELEINE DE BORGIA DVCHESSE D'AREMBERG D'ARSCHOT, *etc. par les PP. Carmes Reformez, establis en ce lieu par feu Monseig.r le Duc d'Arschot.*

Petr. Clouwet fecit A°. 1654



Notre-Dame-de-Bonne-Espérance.

QUAND un édifice sert de refuge au voyageur égaré et d'abri à l'indigent transi, comme le couvent des moines de Saint-Bernard dans les Alpes, dont la fondation révèle une grande pensée digne du vrai chrétien et du philantrope bienveillant, les siècles peuvent s'écouler, les empires se former et disparaître, les trônes s'ébranler et changer de maîtres; le saint monument reste toujours debout, soutenu par sa pieuse utilité et le respect des générations et des gouvernans qui se succèdent : mais quant au contraire l'existence d'une communauté religieuse n'est appuyée que sur une vaine et superstitieuse croyance, et que ceux qui en profitent n'ont qu'une vie inutile et contemplative, au moindre pas que la civilisation fait en avant, au moindre changement dans les idées des peuples, ces communautés tombent et disparaissent, pour faire place à des établissemens dans le goût dominant de l'époque.

Telle est la pitoyable histoire du joli et pittoresque couvent des Carmes de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, ornant jadis le bois du village de la Petite-Forêt-de-Raismes, près Valenciennes, et dont il serait difficile de reconnaître les traces, aujourd'hui que l'industrie moderne en a confisqué l'emplacement à son profit.

L'histoire de ce lieu saint ne remonte pas au moyen-âge; son origine ne va pas se perdre, comme tant d'autres, dans les ténèbres d'un tems où les hommes étaient croyans parcequ'ils étaient purs, confians parcequ'ils étaient simples, pieux parcequ'ils avaient besoin de consolations : elle date tout simplement du commencement du XVIIe siècle, époque où les Pays-Bas furent dans un état de recrudescence ascétique sous le joug des Espagnols qui étaient parvenus à éteindre dans des flots de sang l'embrâsement de la Réforme.

Il est assez curieux, même sur des points historiques d'un intérêt minime, de remonter aux causes en parlant des effets. Voyons donc ce qui a pu donner naissance au couvent de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance.

C'était sous le règne mystique de l'Infante Isabelle et de l'archiduc Albert; un évêque dirigeait la principauté de Liège; de vastes et nombreux couvens couvraient les riches provinces des Pays-Bas; des croix sans nombre, des chapelles révérées s'élevaient à chaque embranchement de route. Ce n'était pas assez : le clergé catholique, qui venait, à la fin du siècle précédent, d'échapper aux attaques des réformateurs, cherchait à rétablir son crédit dans l'esprit des peuples par quelques faits surnaturels, par quelques marques visibles de la protection particulière de Dieu.

Le baron de Celles, dont le spirituel descendant vient d'être naturalisé français, vendit en 1609, dans le village de Foy, près de Dinant, un gros chêne à un constructeur de bâteaux; le cœur de cet arbre se trouvant gâté, on le dépeça pour le brûler : mais, ô merveille! au milieu du tronc, on apperçut une petite statue de la vierge Marie, tenant l'enfant Jésus, recouverte d'un petit grillage en fer mangé par la rouille. A ses pieds se trouvaient des cheveux longs et bien conservés et quelques pierres bleues telles qu'on en rencontre encore quelquefois dans les champs de Dinant.

Il ne se trouva là personne pour expliquer qu'une petite madone fichée contre un gros arbre, a pu se trouver complè-

tement recouverte par l'écorce, et finir par passer de l'extérieur du tronc à son centre, après une longue suite d'années. Ce fait se démontrait assez par la corruption intérieure du chêne. Mais non, on était alors habitué à crier : au miracle ! et cela d'ailleurs coupait court à toutes les explications un peu ardues.

Le baron de Celles fit d'abord poser cette statue sur un autre chêne près du premier. Les habitans des environs vinrent bientôt en foule offrir leurs hommages à cette vierge restaurée ; ce qui conduisit le seigneur de Celles à construire une jolie chapelle dans laquelle le prince de Liége, après une enquête qui déclara bien *authentique* le miracle de la trouvaille suivi de plusieurs autres, ordonna d'y placer pieusement l'image qu'on venait de découvrir si heureusement. Peu de tems après la foi et les dons des fidèles permirent d'y élever une église spacieuse qui est celle qu'on voit encore aujourd'hui. L'archiduc Albert et l'Infante Isabelle, qui gouvernaient alors les Pays-Bas et qui certes ne furent jamais chiches de vœux, ni de pélerinages, la visitèrent dévotement en 1619 : ces princes fournirent même tant qu'ils vécurent à cette église, *pour y ardre*, dit l'histoire (1), *jour et nuict sans intermission*, autant de

(1) *Histoire de la descouverte et merveilles de l'image Nostre-Dame-de-Foy, trouvée en un chesne près de la ville de Dinant, pays de Liége, l'an MDCIX, par le* R. P. Bouille, *de la comp. de Jésus.* Liége, 1620, in-12. — Ibidem, 1627, in-4°. — Toul, 1628, in-12, avec quelques augmentations. — *Seconde édition* (lisez *quatrième*) *fort augmentée*, Liége, Guillaume Henry Streel, 1666, in-12, de 414 pages. — Ces réimpressions multipliées annoncent le succès que cette production obtint dans le tems ; on lui accorda même les honneurs d'une traduction latine sous ce titre : *Narratio miraculorum virginis foyensis, quæ è latebris quercûs enituit anno* 1609, *in Cellensi toparchiâ,* à Petro Bovillio, *è gallico latinitate donata.* Duaci, 1620, in-12. — Enfin pour que rien ne manquât à sa gloire, une traduction flamande parut à Louvain, en 1624. — Cette histoire est écrite d'un style barbare et passablement diffus, et farcie de traits d'érudition qui n'y sont pas toujours bien placés. Plus de trois cens pages sont consacrées à rapporter les innombrables miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame-de-Foy ; l'auteur les fait suivre sérieusement de *preuves justificatives* qui exigeraient elles-mêmes des lettres de créance. Au reste,

flambeaux de cire blanche de deux livres qu'il y a de jours dans l'année.

Dès l'an 1620, Notre-Dame-de-Foy et ses miracles avaient leur histoire; le révérend père *Pierre Bouille*, né à Dinant vers 1575, jésuite en 1591, recteur des colléges de Liége et de Dinant au commencement du siècle suivant, devint leur Homère. Ce membre de la compagnie de Jésus se fixa enfin à Valenciennes, dont il dirigea aussi le collége depuis l'an 1626 jusqu'à sa mort (1). Il apporta dans cette ville son histoire miraculeuse de Foy toute fraîche émoulue; elle y fit sensation : le livre ne suffit bientôt plus; on l'engagea à faire venir des images de la Vierge, faites avec le bois du vieux chêne du seigneur de Celles, et dont il se fesait un débit considérable. Ces statuettes, exposées à la vénération des fidèles de Valenciennes y opérèrent aussi des miracles étonnans. Cela mit les habitans en goût d'avoir une Madone à eux, qui ne relevât aucunement de celle du pays de Liège : l'idée en fut suggérée par le R. P. Bouille et réussit de la manière suivante.

Les écoliers du collége des Jésuites de Valenciennes se trouvant, le 16 août 1625, jour de *Notre-Dame-aux-Neiges*, en promenade dans une portion du bois de Raismes, située à une demi-lieue de cette ville, fixèrent à un gros chêne une image de la Vierge qu'ils nommèrent dès lors *Notre-Dame-de-Bonne-*

---

l'immense publicité qu'obtint ce livre dans les Pays-Bas pendant tout le XVIIe siècle, est un trait des plus caractéristiques de la physiognomie intellectuelle et morale de la Flandre à cette époque.

(1) Pierre Bouille mourut à Valenciennes de la pierre, le 22 décembre 1641, après avoir supporté avec patience et résignation les cuisantes douleurs qui accompagnent toujours cette cruelle maladie. Outre ses ouvrages en prose, il avait composé une *Ode pindarique* en vers grecs et latins, adressée à Léon Lessius et imprimée en tête de son fameux traité *De Justitiâ et Jure*, Lovanii Joan. Masius, 1605, in-f° — En sa qualité d'historiographe de toutes les Notre-Dames de son tems, P. Bouille composa aussi un peu avant de mourir et sous le voile de l'anonyme, l'*Histoire de Notre-Dame-de-Miséricorde, honorée chez les religieuses carmélites de Marchiennes-au-Pont.* Liège, 1641, in-12.

Espérance, pour exprimer l'espoir qu'ils avaient qu'elle servirait un jour de principe à quelque dévote fondation. Le succès couronna leur œuvre : ils introduisirent la coûtume d'aller en pélerinage à *Bonne-Espérance ;* des gens graves et pieux suivirent l'impulsion de cette jeunesse ; des communautés de religieux y vinrent en corps ; le peuple, avide de tout ce qui est extraordinaire et nouveau, s'y porta en foule ; il n'en fallut pas davantage dans une aussi riche contrée que le Hainaut, pour y voir bientôt s'élever au milieu du bois, une jolie église, qui fut consacrée le 10 septembre 1629 ; Philippe, duc d'Arschot et prince d'Arenberg, seigneur de Raismes et propriétaire de la forêt, donna ce nouveau temple, avec quelques biens des environs, aux pères Carmes réformés qui furent solennellement introduits en ce cloître le 5 août 1633, justement huit ans après la promenade des écoliers du collége.

La Vierge avait peu tardé à montrer sa puissance en ce lieu, tant par des guérisons signalées, que par la conversion des pêcheurs obstinés ; car dès l'année 1630, le père Bouille, historien né de tous ces miracles, avait fait paraître sous le voile de l'anonyme, le volume suivant : *Histoire de la naissance et du progrès de la dévotion à l'endroict de Nostre-Dame-de-bonne-Espérance, près Valenciennes. Avec les plus signalées guérisons depuis l'an 1626. Par un père de la compagnie de Jésus.* Avec cette épigraphe :

« Je suis la mère de Saincte-Espérance :
« En moy se trouve toute espérance de vie. »
Eccl. 24.

Imprimé *A Valentiennes*, J. Vervliet, 1630, in-8°, 142 p. Ce volume est dédié au prince d'Arenberg, duc d'Arschot ; cet hommage lui était bien dû.

La Vierge travailla tant et si bien que ce livret ne suffit bientôt plus à l'histoire des miracles ; un père carme entreprit d'y donner un supplément : Ce révérend, pendant son séjour au couvent de Bonne-Espérance en 1658, s'aperçut que le livre du père Bouille était épuisé, et qu'il était survenu et

survenaient tous les jours plusieurs nouveaux miracles dignes d'être portés à la connaissance du public; il se mit donc à l'œuvre et enfanta bientôt un second ouvrage qui pût également se débiter aux pélerins qui arrivaient de toutes parts, et l'intitula : *Les fruicts de Notre-Dame-de-bonne-Espérance, ou l'histoire de l'origine et continuation des grâces et faveurs, miracles et merveilles, faictes par la Sainte-Vierge, honorée soub le tiltre de Bonne-Espérance, lez Valenciennes*, etc., *recueillis par un père carme* (le père Philippe de la Visitation, prieur des carmes de Marche). *Namur, Adrian La Fabrique*, 1667, in-8°, 90 pages, dédiée à Magdelaine de Borgia, duchesse d'Arenberg.

C'est aussi à cette dame, veuve du bienfaiteur du couvent, que les carmes dédièrent, en 1654, une gravure de *Pierre Clouwet*, dont nous avons retrouvé le cuivre et que nous joignons aujourd'hui à cette notice, comme pouvant présenter une idée de ce cloître détruit.

Il était des plus pittoresquement situé : dans la belle et large avenue du couvent, on voyait de chaque côté six petites chapelles, qui, dans le langage ordinaire, se nomment *stations;* elles formaient autant de tabernacles placés sur le bord du chemin, qui représentaient chacun l'une des douze stations de Jésus. Chacun de ces petits pavillons consacrés fesait allusion, suivant l'usage, à quelqu'une de ces grandes afflictions corporelles qui précédèrent le crucifîment du Christ, et d'ordinaire quelque sentence de l'écriture sainte en décorait le fronton, comme une pieuse enseigne chargée d'exciter à la dévotion les fidèles visiteurs. Les carmes de Bonne-Espérance s'étaient complu à décorer ces espèces d'avant-gardes de leur couvent. C'était là que les pélerins commençaient ordinairement leurs prières, suivant le rit particulier du lieu, afin de se monter graduellement l'imagination et d'arriver à l'église pieusement préparés.

S'il faut en croire une tradition reçue dans la noble famille des Croy, on pense que la prise de Valenciennes en 1677 par

Louis XIV, qu'on regarde comme un des beaux faits d'armes du corps des mousquetaires, n'aurait été que la suite d'une trahison dont les conditions avaient été stipulées et signées au couvent de Bonne-Espérance entre les chefs Valenciennois et ceux de l'armée du roi. Le maréchal de Croy possédait, disait-on, un manuscrit renfermant des détails curieux sur cette transaction infâmante, de la véracité de laquelle du reste il est bien permis de douter, quand on se rappelle qu'en toute circonstance ceux qui succombent s'empressent de crier à la trahison : C'est presque toujours une consolation offerte aux vaincus par leur amour-propre.

Chaque année, le dimanche des Rameaux que l'on nomme ici le jour de *Pâques-fleuri*, une petite foire avait lieu dans la longue avenue du couvent de Bonne-Espérance : Là se confondaient le carme barbu au manteau blanc portant le scapulaire sur la poitrine, avec les jeunes villageoises des environs qu'attirait la vente inusitée de quelques menus objets de toilette ; c'était un spectacle à la fois curieux et animé, qui vivifiait un bois ordinairement silencieux, et attirait hors de la ville une bonne partie de la population de Valenciennes à la suite des rigueurs de l'hiver. Aujourd'hui, le couvent est métamorphosé en ferme, le bois qui l'entourait est défriché, l'église sainte a disparu, les stations demi-circulaires sont remplacées par des broussailles, la moitié de l'avenue est en culture, et cependant, tant la puissance des souvenirs est grande ! la petite foire du carême a lieu tous les ans dans cet endroit solitaire et veuf de tout ce qui avait contribué à la fondation de cette solennité !

Il y a peu d'années, la forêt de Raismes vit naître encore sur un vieil arbre un lichen, qui, aux yeux de quelques uns, semblait une Vierge portant Jésus ; cette image avait quelqu'analogie avec celles qui servirent à fonder les temples de Notre-Dame de Foy et de Bonne-Espérance : mais que les tems étaient changés ! Personne ne fit bâtir d'église sur les lieux, personne ne fit de livre sur le chêne !

ARTHUR DINAUX.

Relation de la Conquête de Tunis,

ÉCRITE PAR CHARLES-QUINT A MARIE, SA SOEUR,

REINE DOUAIRIÈRE DE HONGRIE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

[*L'empereur Charles-Quint, fatigué des pirateries de Barberousse et sollicité par Muley-Assan, roi de Tunis, détrôné par ce corsaire, résolut, en sa qualité de* premier prince de la chrétienté *et de petit-fils des destructeurs des maures en Espagne, de faire la conquête de ce repaire de forbans conjointement avec les chevaliers de Malte. Il chassa Barberousse, délivra* 22,000 *chrétiens esclaves, et remit Tunis à son roi légitime après l'avoir fait préalablement saccager et piller par son armée, suivant l'usage des guerroyeurs de ce siècle. Ce fait d'armes, proclamé par les chrétiens délivrés et reconnaissans, trompettes naturelles de la gloire de l'Empereur, eut du retentissement dans toute l'Europe. Ce concours éclatant d'éloges pouvait bien satisfaire l'amour-propre excessif de Charles-Quint, mais il ne crut pas devoir s'en tenir là envers ses bonnes villes de Flandre, qu'il affectionnait tant et dans l'une desquelles lui-même avait reçu le jour. Il rédigea donc de sa propre main une relation de la conquête de Tunis qu'il expédia le* 23 *juillet* 1535, *à sa sœur* Marie, *reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avec injonction d'en transmettre une*

copie à chacune des villes de son gouvernement. C'est en quelque sorte un Bulletin officiel *de la prise de Tunis, rédigé par l'Empereur, qui offre tout l'intérêt que pourrait présenter dans trois siècles la relation inédite d'une des batailles de Napoléon écrite par lui-même. Ce document précieux, dont l'authenticité est incontestable, se trouve dans ce moment aux archives du royaume de Belgique, dans un registre qui appartient à la ville de Nivelles. Ce fait est suffisamment expliqué par l'envoi de la relation à toutes les cités des Pays-Bas. Elle a été découverte par le laborieux M.* Gachard, *archiviste de la Belgique, à qui l'on doit d'excellentes publications sur l'histoire nationale de nos voisins et qui poursuit ses investigations et ses découvertes dans les dépôts poudreux de toutes les villes Belges.*

La relation de Charles-Quint, que nous offrons à nos lecteurs sans rien changer au texte ni à l'orthographe, est d'autant plus précieuse qu'il ne restait sur la prise de Tunis aucun document original en français. *Nous ne connaissions en ouvrage du tems que le livre du Valenciennois* Jean Bérot *ou* Berotius, *ami de George d'Egmont, évêque d'Utrecht et abbé titulaire de St.-Amand. Son ouvrage est intitulé :* Commentarium, seu potiùs Diarium expeditionis Tuniceæ, a Carolo V, imperatore semper Augusto, anno M. D. XXXV. susceptæ, Joanne Etrobio interprete. *Lovanii, Jacobus Batius, 1547, pet. in-12. — Réimprimé parmi les* Scriptores rerum Germanicarum *de 1575, au tome 2e. — Au dire de Valere André,* Berotius *s'est enveloppé sous le nom anagrammatique* d'Etrobius, *ce qui parait aujourd'hui prouvé. L'écrivain Valenciennois, par une facétie assez dans le goût de son siècle, et qui sans doute passait alors pour une gentillesse littéraire, a placé, à la tête de son ouvrage, une dédicace datée de Louvain du 13 décembre 1547; c'est* Joannes Berotius Valencenas *(Jean Berot, de Valenciennes) qui écrit à George d'Egmont cité plus haut : Il raconte qu'il a appris depuis quelques mois la mort fâcheuse et imprévue de* Jean Etrobius, *et qu'il s'est donné la peine de revoir la version latine laissée par cet auteur, et de la redresser sur l'o*riginal français. *N'est-ce point encore par une nouvelle supercherie que Bérot dit avoir traduit ce livre du français? Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne connaissons point un seul exem-*

plaire de cet ouvrage traduit en notre langue, et que nous commençons à croire que Bérot n'a eu, en français, d'autre original que la relation officielle de Charles-Quint qu'il a augmenté et commenté, *comme l'indique le premier mot du titre de son livret, pour en faire un ouvrage de quelqu'étendue. Peut-être aussi a-t-il reçu quelques instructions du poète* Jean Second, *secrétaire de son ami George d'Egmond, qui mourut à Saint-Amand et qui avait accompagné l'empereur Charles dans son expédition de Tunis.* A. D.]

Madamme ma bonne seur,

Depuis vous avoir dernièrement escript la prinse de la Goulette, dont, en tous advenemens, vous envoye coppie avecques ceste; et que j'estois après pour venir à l'encontre de ce lieu de Thunes (Tunis), je me trouvay en plus de difficulté, pour autant mesmement que le roy d'icy, questoit déchassé, et ou c'estoit venu rendre à moy, et c'estoit fait fort d'avoir en son commandement les Halarbes (arabes), et ausi groz nombre de gens de cheval, tant par le moyen des chècques (cheiks) de ce royaume, que de ses parens, et aussy que partyes de ceste cyté et des fourbourgs d'icelle se declaroient de son costé à l'encontre de Barbaroussa, néantmoins il n'a recouvré ung seul homme, ny les subjectz ont faicte aucune démonstration pour lui : joint la difficulté de pourveoir, pour le chemin, mon armée de victuailles et eauwes (eaux) doulces, que très difficillement se trouvoient, pour non avoir rivyeres ne fontaines, sinon aucuns pusses (puits) et peu, que les ennemys povoient empescher et gaster, et aussi de faire conduire mon artillerye par terre.

Toutesfois, considérant que, en delaissant le dict Barbaroussa en ce dict lieu, il pourroit, avecq le temps, s'en reparer et remectre sus pour graver la chrestienneté et mes royaumes, pays et subjectz maritins (maritimes), et prenant pityé du groz nombre des chrestiens captifz et esclaves, et aussy de l'extrême misère dudict roy de Thunes, demeurant du tout désesperé de jamais retourner en sondict royaume, et que

trop mieulx seroit qu'il le recouvrast, que de le laisser ès mains dudict Barbaroussa,. l'ayant occupé tiranicquement et frauduleusement; et que icellui roy ne debvoit jamais oublyer cestuy benefice, ains s'en tenir à tousjours obligé à la chrestienneté et mesmement à mesdicts royaumes et subjectz, je me deliberay enfin d'amener madicte artillerye et armée par terre, prenant le chemin de l'autre costé de ladicte Goullette, pour estre plus à plain et descouvert, ayant délaissé le prince de Melphy, messire Andriens Doria, près de la Goullette, pour bailler ordre au rembarcquement de l'artillerye et reste de munition qu'avoit esté mis en terre pour l'expugnation de la dicte Goullette, ensemble celle qui y a esté prinse en groz nombre, et afin d'assister madicte armée de victuailles et eauwes, avecq barcques, par le canal de ladicte Goullette, selon que le moyen se pouroit adonner.

Et, le mardy XXe de ce mois, encommencha à marcher madite armée dès le bien matin, avecq syx grosses pieces et syx moyennes d'artillerye qui se conduisoit à bras, et la munition joinctement en bataille, rangée par escadrons en avant-garde et regarde, portant la victuaille pour cinq jours; et, après avoir cheminé audict ordre environ de VII à VIII milles, se descouvrirent les ennemis estans dedens les olivaires (oliviers) le loing du chemin; et là près, sur icelluy chemin, estoit ledict Barbaroussa en personne, avecq environ cinq M. Turques et aultres tant Mors (Maures) que Halarbes à cheval et à piet, jusques en nombre de plus de cent mille hommes : voyres certiffyent lesdicts chrestiens captifz qu'ils passoient cent et cincquante mille hommes, asscavoir de quinze à vingt m. chevaulx, et le reste gens de piedt, pour autant que ledict Barbaroussa avoit faict le dimence et lundi precédent, monstre et ajurer (passer en revue et pris à serment) les Halarbes, et constrains tous les Mores de venir l'accompaingner, et l'avoient faict, pensans à ce coup venir audessus de madicte armée; et avecq eulx avoient admené artillerye de camp, et faict rempares, actendans à piet ferme madicte armée où qu'elle devoit necessairement passer; ayant prevenu le dict chemin, et en temps de prendre la place à leur advantaige, ou (au) lieu où que j'avoye deliberé pour celle nuyct,

à cause qu'il n'y aucuns pusses (puits) et des maisons et thours champestres, à la mode du pays, que leur venoient à propoz estre couvers, et avaient choisy les lieux à loisir, pour autant que madicte armée ne povait cheminer si legierement, à l'occasion de madicte artillerye que se thiroit à bras.

Laquelle armée marcha audict ordre à grands pas et au trop contre celle dudict Barbaroussa, et, après avoir thiré aucuns colps de ladicte artillerye d'un costé et d'autre, fut le rencontre tel, tant avecq la harquebonsterye et main à main, que, combien les gens dudict Barbaroussa, feissent tout leur effect de combattre, estans fraiz, toutes fois Dieu voulsist qu'ilz furent rompuz, reboutez et mis en fuyte, et partye de leur artillerye perdue; et depuis ce, cuiderent (pensèrent) ralyer les dicts ennemys à ung traict d'arcq de là, retournans à retirer de la le reste de leur artillerye : mais, veant (voyant) depuis la force des myens et continuation en leur ordre, délaissèrent le camp : en quoy, à la vérité, madicte armée feist très grand devoir, non obstant que les gens de guerre, tant de cheval que de piet feussent grandement travail, lyez de la grosse et extrême chaleur, et pour avoir esté longhement aux champz marchant en ordonnance. Et, audict rencontre, furent tuez desdicts ennemis jusques au nombre de trois à quatre cens hommes la plupart et quasy tous Turcques, et en y eust demouré beaucoup plus, sans se que les myens estoient, comme dit est, tant travailyés, que plusieurs, tant à cheval que à piet par extrême soif, furent à cœur faillys (tombèrent de faiblesse). Ce convient (on fut obligé de) là arrester et camper madicte armee pour icelle nuyct, et, audict rencontre et conflit, ne demora des myens sinon environ sept ou huycts personnes hommes et femmes, que c'estoient esgarez suyvant le bagaige, et deux blesseez audict rencontre.

Et, le mercredi lendemain, veille de la Magdelaine, je feiz marcher dès le point du jour madicte armee au mesme ordre, et, approchant d'environ une mille de Thunes, je fuz adverty que ledict Barbaroussa estoit le soir allé faire giste en la montaigne près ledict Thunes, et le mesme matin estoit venu devant le chasteau d'icelle-cyté, et que lesdicts chrestiens

captifz, qu'avoient quelcques jours paravant estez advertis que ledict Barbaroussa avoit délibéré de les faire tous mourir et brusler, mectans pouldres ès prisons et fossees où qu'ilz estoient detenuz, entendant la deffaicte du jour précédent, trouverent moyen de, à l'ayde de Dieu, eulx deschainner et saillyr desdictes prisons, et soubyt (incontinent) fermerent les portes dudict chasteau contre ledict Barbaroussa, et par ensemble se asseurèrent d'icelluy chasteau, comme aucuns d'eulx me vindrent déclairer. Et, après avoir congneu la chose, feiz approcher madicte armee au mesme ordre, et entray en cedit lieu, qui a esté sacaigé et pillé par les soldars de madicte armee, assces du consentement dudict roy de Thunes, veant que les habitans dudict lieu ne s'estoient mis en nulle devoir envers moy ne luy. Et aye faict mette en liberté de dyx huytz à vingt mille desdicts captifz, tant de mes subjectz que aultres de diverses nations chrestienes, qu'avoyent estez detenuz, et aucuns plusieurs annees esclaves enchainnez et enferrez esdictes prisons, fossées et eawes et aultrement, durement, inhumainement et très cruellement traictés en tres grosse pityé et extreme misere, et mesme y trouvé jusques à soyxsantes et xj Franchois, tant de ceulx qui furent prins avecq les galleres du capitaine Portondo, qu'estoient des serviteurs des Daulphin de France et duc d'Orleans, que aultres paravant et depuis captivez, lesquelz avons incontinent faict favorablement delivrer à l'ambassadeur du roy de France, pour iceulx renvoyer saulvement en leur pays; et, entre aultres desdictz captifz et esclaves, sont libertez les artilleurs, gens de mestier et des reymes (rames), dont ledict Barbaroussa se servoit par mer et au navieage.

Et est demeuree l'artyllerie qu'il avoit audict chasteau, avecq grosse quantité de munytion, et aussi du biscuyt, et plusieurs armes, tellement que par ce luy a esté osté le moyen de en tous avenemens povoir de long-temps faire effort par la mer; lequel, voyant la résistence dudict chasteau avecque la perte et defaite du jour precedant, priut son chemin, comme aucuns dient, tyrant devers les Gerbes, enmenant avecque luy le Inder et Cassadiablo (1) et le reste des Turcques et aul-

(1) Inder et Cassadiablo étaient deux capitaines de Barberousse.

tres ses gens. Et comme m'ont certiffyé aucuns chrestiens qui s'en sont retournez et fuyz de luy, l'ayant délaissez environ dès dys a douze milles dicy, il avoit perdû et predoyt continuellement gros nombre de sadicte compaingnie, vu l'extrême chaleur, et à faute d'eawes et de victuailles, et aussi que les Halarbes le suyvoient et grevoient autant qu'ils povoient, de maniere que l'on tient que icelluy Barbaroussa n'est sans grand dangier tant des syens que desdicts Halarbes.

Et se que dessus sont les bonnes nouvelles dont, pour le present, vous puis advertir du grand bénéfice qu'il a pleu au souverain créateur faire à la chrestieneté : de quoy le luy rens grace, comme de chose advenue par sa seule divine bonté, aide et clemence, desirant et vous priant que en advertissez et faictes part aux bons personnages mes vassaulx, villes et subjectz de par de là, sachant le plaisir que se leur sera d'entendre ceste tant heureuse et prospere-Victoire ; n'ayant temps ne loisir de particulièrement leur en escryre, pour non plus delayer cestuy despeche. Et, en oultre je suis apres pour faire regarder et adviser avecq ledict roy de Thunes, et en tout le surplus, ce que conviendra et se poura faire pour le mieulx : dont par le premier vous advertiray. Et à tant, ma bonne seur, prye Dieu vous donner ce que plus desirez.

Escript en la cyté de Thunes, au royaume d'Affricque, le XXIIIe jour de jullet XVc XXXV.

(Signé) Vostre bon frère, CHARLES.

PERREMY, secrétaire.

Suscriptz : *A Madame ma bonne seur la douagiere de Hanguerye, régente en mes Pays d'en Bas.*



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(16e ARTICLE.)

GEORGES COLVENER.

Georges Colvener (1), fils d'Hubert et de Catherine Van Oppem, naquit le 21 mai, jour de la Pentecôte 1564, à Gempen, village de Brabant, dépendant de la paroisse de Winghe, non loin de Louvain. Dès l'âge de 9 ans, ses parens le placèrent à Alost, où il fit un cours complet d'humanités. C'est en mémoire de son long séjour en cette ville et de l'éducation qu'il y reçut, que, par la suite, il joignit souvent à son nom l'épithète *Alostensis* ou *Alostanus*.

En 1583, quand Alost fut remis sous la puissance du prince de Parme, par la garnison anglaise qui s'ennuyait de ne pas recevoir de solde, Colvener prit du service dans l'armée; mais bientôt dégoûté de la vie militaire, il l'abandonna l'année suivante, et vint à Douai suivre les cours de philosophie au collége du roi.

Il s'y distingua tellement qu'à l'expiration du cours, l'Université le jugea digne et le chargea de professer la philoso-

(1) Et non *Couvenier*, comme il est nommé dans l'*Hist. litt. de la France*, t. VIII, p. 406. On écrit aussi *Colveneer* et même *Kalvener*. V. Du Cange et *Hist. mss. des Comtes d'Amiens*, à la Biblioth. d'Amiens.

phie dans le même collége. Il occupa cette chaire pendant quatre ans; mais résolu de se livrer tout entier aux études ecclésiastiques, il se fit admettre au séminaire d'Hennin, à Douai, et le 23 décembre 1593, il obtint le grade de licencié en théologie, puis le titre de censeur et visiteur des livres pour l'Université. Le 1er avril 1595, on lui confia la direction du même séminaire. Enfin, en 1599, il fut proclamé docteur et professeur royal en théologie. Il y avait quatorze ans que Colvener remplissait ces fonctions, lorsque la mort du célèbre Guillaume Estius, qualifié par Benoît XIV *doctor fundatissimus*, laissa vacantes les dignités de prevôt de la collégiale de St.-Pierre et de chancelier de l'Université de Douai. Ce fut Colvener qui les obtint. Il mourut le 29 mai 1649, léguant la majeure partie de ses biens à l'Université, pour l'érection d'un séminaire destiné à la propagation de la foi. Son corps fut inhumé dans l'église de St.-Pierre, et recouvert d'une table de marbre portant cette épitaphe :

D. M. N. Sub hoc marmore quiescit ex. GEORGIUS COLVENER, *Alostanus,* S. T. D. *et per annos* 50 *professor; hujus eccl. præpositus, simulque Universitatis cancellarius annis* 36.*; seminarii Henniniani primus, et usque ad mortem præses; pietatis, doctrinæ, modestiæ ac beneficentiæ vere speculum et exemplar. Decessit ex hac vita plenus dierum ac bonorum operum, cum in hac ecclesia fundasset duplex patroni, et reliqua fere bona testamento legasset erectioni seminarii ad propagandam fidem. Obiit* 29 *maii, ætatis* 88, *anno salutis M. D. C. XLIX.* (1)

(1) Traduction : « Sous ce marbre repose Georges Colvener, d'Alost, docteur et professeur en théologie durant l'espace de 50 ans, prevôt de cette église et chancelier de l'université pendant 36 ans; président du séminaire d'Hennin jusqu'à sa mort; véritable miroir et modèle de piété, de science, de candeur et de charité. Il quitta cette vie mortelle, plein de jours et de bonnes œuvres, après avoir fondé dans cette église le *double* de St.-Pierre, notre patron, et avoir légué la presque totalité de ses biens pour la fondation d'un séminaire destiné à la propagation de la foi : il est mort âgé de 88 ans, le 29 mai 1649. »

C'était, dit Foppens, *Biblioth. Belg.* p. 336, un homme rempli de zèle et d'habileté pour l'étude des antiquités ecclésiastiques, comme il en a donné des preuves, tant par les ouvrages anciens qu'il a tirés de l'obscurité et dont il s'est rendu éditeur, que par les discours qu'il a prononcés sur des matières semblables, dans le sein de l'Université, en présence d'une jeunesse avide d'instruction.

On lui doit les publications suivantes :

1° *Thomas Cantipratanus de bono universali, sive de apibus mysticis cum scholiis et vita auctoris*, in-8°, Douai, Balthasar Bellère, 1597, 1605, 1627. L'édition de 1605, la seule que j'aie sous les yeux, est dédiée à Guillaume de Bergues, archevêque de Cambrai (1). 2° *Johannis Nideri Formicarium cum notis*, in-8°, Douai, B. Bellère, 1602. 3° *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, in-8°, Douai, J. Bogard, 1615, dédié au chap. métropolitain de Cambrai, pendant la vacance du siége. 4° *Historia Remensis ecclesiæ, auctore Flodoardo, cum scholiis*, in-8°, Douai, Jean Bogard, 1617, dédié à François Vanderburch, archevêque de Cambrai. Dès l'année 1611, le père Sirmond, jésuite, avait publié, à Paris, ce même ouvrage de Flodoard, mais sans l'accompagner de notes. On trouve aussi cette chronique dans la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, t. 17. Enfin Guillaume Marlot l'a reproduite avec des additions considérables, dans son *Histoire de l'église de Reims*. 5° *Officia propria peculiarium sanctorum nobilis ecclesiæ Malbodiensis*, in-8°, Douai, Bellère, 1624. 6° *Officia propria nobilis ecclesiæ S. Waldetrudis oppidi Montensis*, in-8°, Douai, 1625. On lui doit également de semblables *offices*, pour l'abbaye de Denain, ainsi que pour les collégiales de Chimay et de Commines. 7° *Rabani Mauri opera omnia*, 6 vol. in-fol., Cologne, 1627. 8° *Miracula CCX confraternitatis VII dolorum sacra-*

---

(1) Celle de 1597 est adressée à *Jean Sarrazin*, archevêque-duc de Cambrai. Elle est précédée d'une notice fort intéressante sur Thomas de Cantimpré écrite en latin par George Colvener.

tissimæ Virg. Mariæ, deque ortu et progressu ejusdem confraternitatis, auctore Joanne de Coudenberghe, 2 vol. in-12, Douai, Pierre Auroi, 1629. 9° *Calendarium sacratissimæ Virg. Mariæ ex variis Syrorum, Æthiopum, Græcorum, Latinorum breviariis, menologiis, martyrologiis et historiis concinnatum*, 2 vol. in-8°, Douai, B. Bellère, 1638. 10° *Synopsis rerum ecclesiasticarum, auctore Eduardo Risthono S. T. D. Anglo*, in-fol., placard, Douai, Bogard.

Assurément l'énumération de tous ces travaux suffit pour démontrer que Colvener fut un écrivain laborieux et plein de discernement dans le choix des ouvrages qu'il fit connaître au public; mais on admirera en outre sa vaste érudition et sa judicieuse sagacité, quand on aura lu les notes dont il a enrichi Flodoard et Balderic. Nos connaissances actuelles et les progrès qu'ont fait, depuis deux siècles, la critique historique et la philologie, ont sans doute rendu ces notes bien incomplètes pour l'époque où nous vivons, mais il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne pas confesser les services rendus à la science par cet écrivain, que les biographes semblent jusqu'ici avoir trop négligé.

LE GLAY.



PROSOPOPÉE

DES

Comtes d'Arthois,

Représentez à l'entrée des Sérénissimes Archiducs en la ville d'Arras le 13 febvrier 1600, contenant un abrégé de la vie et gestes d'iceux comtes.

Robert Ier,

Comte d'Arthois, frère du roy St.-Loys.

Premiers fleurons des Lys dont mes armes l'honore,
C'est pour vostre querelle et pour la foy encore
Qu'en l'apvril de mes ans, la France ay mesprisé,
Qu'ay passé en Egipte et d'horrible carnage
J'ay faict rougir du Nil l'ensanglanté rivage
Y rendant par ma mort mon nom éternisé (1).

(1) Fut tué au voiage qu'il fist avec son frère St.-Louys en Sirie estânt attaint d'ung coup de flesche par les barbares, l'an 1248.

Robert, dict Illustre,

IIe *Comte d'Arthois.*

Qui plus brave que moy vainqueur se povoit rendre
En Navarre, Acquitaine, en Calabre et en Flandre,
Et de lauriers égaux sa teste couronner ?
Le ciel dessous le fer illustre m'a faict naistre,
Soubs le fer ma jeunesse invincible paraistre
Et soubs le fer encoire m'a vie terminer (2).

Mehault ou Mathilde,

Femme d'Othon, Comte de Bourgoigne, IIIe *comtesse d'Arthois.*

Téméraire nepveu, pensois-tu qu'une vefve
Si constante, eut fleschy à l'aspect de ton glaive,
Que pour teindre en son sang tu avois acéré ?
Non, non, car au dessein de ta bruslante envye,
Dans leur premier berceau j'ay faict perdre la vie
Et d'une heureuse paix ceste Gaule asseuré (3).

Jeanne de Bourgogne,

IVe *Comtesse d'Arthois.*

Je venois establir à la déesse Astrée
Ung séjour éternel dedens ceste contrée,
Pour la combler de l'heur d'ung fortuné repos ;
Mais Clothos aussytost l'injuste filandière,
Me voiant en chemin feit à sa sœur meurtrière,
Implacable, trancher sa trame et mon propos (4).

---

(2) Il fut tué en la bataille de Courtray, l'an 1302, aiant régné 13 ans. Voyez les annales d'Acquitaine, 4e partie, f° 75.

(3) Ceste dame eut beaucoup à souffrir après le décès de son mary, d'un sien nepveu qui lui voloit ravir son pays, mais elle la sousteint courageusement. Voyez les *Annales de France*, 2e volume, f° 3, etc. Elle trespassa l'an 1329, le 27 novembre.

(4) Jeanne venant de Bourgogne pour prendre possession de la comté d'Arthois décéda en janvier, l'an 1330, et gist aux cordeliers à Paris.

Jeanne de France,

Femme d'Odon, duc de Bourgongne, Ve *Comtesse d'Arthois.*

Soubs moy Robert d'Arthois ravive sa querelle,
L'Anglois le suit de près que la trace cruelle
Rend contre mon estat chaudement allumé ;
Je romps les coups de l'ung et sa poursuitte folle,
Mais je voy, non sans pleurs (regret qui me désole),
Du cousteau estranger mon pais entamé (5).

Phelippe de Bourgoigne,

Filz de Phelippe et de Jeanne, Comtesse de Boulongne, VIe *Comte d'Arthois.*

Si comme mes ayeulx je n'ai gravé ma gloire,
En l'arain le plus dur du temple de mémoire,
Et consacré mon nom à l'immortalité,
Il en fault accuser la fatale influence
Soubs laquelle le ciel m'a faict prendre naissance,
Aiant d'un cours si bref ma vie limité (6).

Marguerite de France,

Fille puisnée de Phelippe le long, roy de France et de Jeanne de Bourgongne, femme de Loys de Nevers, comte de Flandre, VIIe *Comtesse d'Arthois.*

J'ai veu vefve, Phébus, trente et six fois diverse
Tournoyer biaisant l'escharpe qui traverse

---

(5) L'an 1347, trespassa ladite Jeanne, et son mary Odon l'année en suivant.

(6) Il trespassa à l'âge de 14 ans, l'an 1361, laissant sa grande tante héritière d'Arthois.

Le tour diamanté du doré firmament,
Cependant j'ay chéri le droict et la justice
J'ay restabli les loix et remis la police,
Servant d'amour aux bons, aux meschans de tourment (7).

Loys de Flandre, dict de Male,

VIII[e] *Comte d'Arthois.*

Je rejoincts à l'Arthois la Flandre séparée
Qu'un divorce de loix a tenu esgarée
Deux siècles tous entiers soubs des princes divers;
Son peuple révolté faiét teste à mes gendarmes,
Je range le Brabant par l'effort de mes armes,
Puis force d'un meurtrier je quicte l'univers (8)

Marguerite de Male,

Femme de Phelippe le Hardi, duc de Bourgongne,
IX[e] *Comtesse d'Arthois.*

Le sacré-sainct lien d'un hymen agréable,
Me couple avecq ung duc hardy et redoutable,
Joindant Bourgongne ensemble à la Flandre et l'Arthois,
Arthois qui soubs mon règne et d'un si sage prince,
N'at veu d'un fer guerrier funesté sa province,
Ains paisible joyr de ses paisibles loix.

Jean, duc de Bourgongne, dict Intrépide,

X[e] *Comte d'Arthois.*

Endosser la cuirasse au sortir de l'enfance,
Combatre Bajazet et fairq teste à la France,

---

(7) Elle trespassa l'an 1382, estant eagée de 80 ans, et gist à St. Denis en France. Voiez les enfans aux comtes de Flandre.

(8) Voyez en suivant aux comtes de Flandre et y trouverez leur mort et enfans.

Qui prometoit d'Arras un trophé se dresser,
Sexe mille guerriers renger contre cincquante
Les vaincre et en rougir la Meuse tout sanglante:
Autre qu'un intrépide ozeroit le penser ! (9)

Phelippe, duc de Bourgongne, dict le Bon,

XIe *Comte d'Arthois.*

Ce m'est beaucoup de gloire et non pas vitupère,
Si j'ay cerchant l'auteur du meurtre de mon père,
La France ensanglanté de mon glaive vengeur,
Si j'ay, nouveau Jason, rendu deshonorée
Encore la Colchos de sa toison dorée,
Et l'offert aux plus grans pour la marque d'honneur.

Charles, duc de Bourgongne, dict le Guerrier,

XIIe *Comte d'Arthois.*

Desseings ambitieux, dont j'ay l'âme remplie,
Si les jaloux efforts, de fortune ennemie,
N'eussent point empesché vos progrez valeureux,
Vous eussiez, triomphans, sans doute peu emprendre,
D'égaller mes lauriers aux palmes d'Alexandre,
Et affranchir mon nom du tombeau malheureux.

Marie de Bourgongne,

Fême de l'Empereur Maximilien, archiduc d'Austrice,

XIIIe *Comtesse d'Arthois.*

Je m'allie a ung prince, ainçois à un Auguste
Dont la guerrière main, invincible et robuste,

---

(9) De son temps l'an 1414, la ville d'Arras fust assiégée par le roy de France Charles VIe avecq une armée de 200,000 hommes par l'espace de sept sepmaines, depuis le 20 juillet jusqu'au 5 septembre que lors se retira par un traité et accord qu'entrevint non pas tant de bonne volonté que par contrainte. Voyez Meyer en son livre XV.

At vaillamment acquis cent trophées glorieux ;
La Bourgongne et l'Arthois rangez soubz sa puissancè
Du gendarme françois en rendront asseurance,
Et Guinegatte encoire, où fut victorieux.

Phelippe d'Austrice, dict le Beau,

Roy des Espaignes, XIVe *Comte d'Arthois.*

Qui a veu la beauté d'une naissante rose,
Aux rayons du soleil gaillardement écloze,
Se pancher tout-à-coup, soubz un foudre élancé ?
Il m'a veu, au milieu du printemps de mon âge,
Lorsqu'un beau feu d'honneur attizoit mon courage,
Rendre l'aboy dernier par la parque avancé.

Charles d'Austrice V,

Empereur, Roy des Espaignes, XVe *Comte d'Artois.*

Invincible guerrier, filz aisné de Bellone,
Après avoir emplie, ce qu'Europe environne,
De l'immortel honneur, de mes faicts glorieux
J'ay, maugré le courroux d'Amphitrite irritée,
D'Hercule outrepassé, la colonne plantée,
Pour me rendre en Africque encoire victorieux.

Phelippe d'Austrice,

Roy des Espaignes, XVIe *Comte d'Arthois.*

Pendant que jusqu'au lict de la perleuse aurore,
Qui le rivage Indois du premier jour honore,
Je voy plantant vainqueur mes bouffans estandars,
Ung feu séditieux toute ma Belge enflame ;
Belge, que doit régir le doux frein d'une dame,
Et non le fer sanglant des nourrissons de Mars.

Elizabeth, Clara Eugenia,

Infante d'Espaigne, archiduchesse d'Austrice, ducesse de Bourgongne et princesse des Pays-Bas, XVIIe *Comtesse d'Arthois.*

C'est pour toi que je viens, Holande bien-aymée,
Les palmes en la main, dissiper la fumée
Que tu vas exhalant de ton cœur factieux;
Je n'ay point ung esprit desireux de vengeance,
L'amour rit sur mes yeulx, sur mon front la clémence,
Si tu es sage accepte ung offre gratieux.

Albert,

Archiduc d'Austrice, duc de Bourgongne, Prince des Pays-Bas, XVIIIe *Comte d'Arthois.*

Je tiens le glaive en main, ains le tonnereux foudre
Qui écrazant les murs les reduisent en poudre;
Bon cœur trop obstiné a puny si souvent.
Il tend à ton malheur du tout inévitable,
Si, pendant que je suis encoire pitoiable,
Mes équitables loix tu ne vas recepvant.

A Messeigneurs Messieurs les Mayeurs Eschevins de la ville d'Arras.

J'appens en vostre honneur, aux pieds de voz images,
Comtes tous valeureux, tous grans, tous bons, tous sages;
Ces chantres de voz noms, par ma muse enfantez,
A vous je les dédie, ô consulz vénérables,
Jettez sur eux vos yeulx, doucement favorables
Ilz sont nez et conceux soubz voz authoritez.

Charles de Flandre, *Escuyer,*
Sgr. Herzeau, Eschevin de la ville d'Arras,
ce 13e *febvrier* 1600.

La Possédée de Vervins.

Auprès de Vallenciennes
Veiz ung jeune filz bon,
Qui les bras des mains saines
Avoit noirs que charbon ;
L'esperit de sa mère
Morte l'avoit blessé,
S'en fut de peine amère
Par son filz despeché.

JEHAN MOLINET. *Récollection des merveilleuses advenues.*

On a dit avec raison que l'étude des superstitions d'un peuple fesait partie de l'examen philosophique de ses mœurs, de ses coûtumes, de sa littérature, de tous les élémens qui constituent son individualité nationale. Ces superstitions, sont les dernières choses qu'il abandonne soit aux prédicateurs d'une religion nouvelle, soit aux professeurs d'une philosophie toute mondaine.

Il est des tems et des lieux qui conviennent merveilleusement aux étranges destinées des Thaumaturges ; sous ce rapport, la Flandre et le XVIe siècle réunissaient toutes les qualités requises pour la réussite des visionnaires : en effet, sous un ciel brumeux, dans un climat froid, triste, et souvent chargé de brouillards, on a dû avoir longtems la foi de la sorcellerie. Et quelle époque meilleure pour la consolider que celle où la Réforme forçait l'église catholique à redou-

bler de soins et de zèle pour frapper les esprits des peuples d'une sainte crainte et raviver leur amour du sacré et du merveilleux.

Les écrivains de ce tems n'étaient ni assez éclairés, ni assez philosophes, ni assez hardis, pour révoquer en doute l'existence des sorciers et des esprits. Dans certains tems et dans certaines localités, parmi lesquelles on doit mettre la Flandre au premier rang, celui qui aurait paru hésiter à croire aux pratiques de la sorcellerie eut été accusé d'y participer. La croyance à ces absurdités était donc pour plusieurs un article de foi, pour d'autres, une suite de leur prudence : pour les premiers, il eut été aussi difficile de douter des mensonges de l'erreur que des vérités même de la religion ; pour les autres, il eut été dangereux de laisser percer leur incrédulité. Nous ne savons trop dans quelle catégorie il faut classer le pieux Jehan Molinet, chanoine de la Salle-le-Comte à Valenciennes, auteur de l'épigraphe de cet article, qui n'avait ni hardiesse ni philosophie, mais qui, en revanche, possédait un grand fond de naïveté et de crédulité.

Nous avons donné l'histoire d'une possession religieuse (1), nous avons indiqué la place que les rigueurs et les ennuis du cloître ont pu tenir dans ces exaltations ; voici venir maintenant la relation d'une possession séculière plus difficile à expliquer, à moins de donner à la ruse, à la maladie, ou à un compérage bien organisé, la plus grande part dans cette action.

En 1566, une jeune femme de seize ans, nommée *Nicole Aubry*, fille de Pierre Aubry, boucher de Vervins, d'une constitution mélancolique et atrabilaire, sujette aux vapeurs et peut-être à l'épilepsie, étant regardée comme possédée du démon, fut conduite en pélerinage à Pierrepont, à Notre-Dame-de-Liesse, et ensuite à Laon. L'évêque de cette ville,

---

[1] Voir l'*Exorcisme des Brigittines de Lille* [1613.] Tome 1er des *Archives du Nord*, pages 154 et suiv.

Jean de Bours, fit élever un échafaud au milieu de la cathédrale, où l'on apporta le St.-Sacrement, et par des exorcismes réitérés, il obtint la guérison de cette énergumène, en présence d'un peuple immense et avide de ce singulier spectacle qu'on offrit à sa crédulité. Florimond de Rémond, témoin oculaire, assure que ce miracle attendrit les protestans au point que la conversion, réelle ou simulée, de plusieurs d'entr'eux s'ensuivit immédiatement.

Tous les ans à Laon, le 8 février, une procession solennelle avait lieu en actions de grâce de cette délivrance, et on dressa même dans l'église un superbe bas-relief en marbre représentant le moment capital de cet exorcisme solennel.

Le 27 août de la même année, six ans avant la St.-Barthélémi, le superstitieux Charles IX, se trouvant à Laon, désira voir l'ex-possédée *Nicole*; son frère, depuis Henri III, l'astucieuse Catherine de Médicis, l'amie de l'astrologue Ruggieri, et toute cette cour voluptueuse et fanatique, s'occupèrent beaucoup de cette femme. Le Roi voulut qu'on rédigeât le récit du miracle et qu'on le lui dédiât; c'est ce que fit le doyen de Laon, *Christophe de Héricourt* (1).

Maximilien de Berghes, nouvel archevêque de Cambrai, dont le diocèse était vers ce tems rudement travaillé par les huguenots, crut que la publicité d'un miracle aussi récent ferait rentrer dans le giron de l'église romaine une foule de nouveaux convertis près de lui échapper; il manda au chapitre de Laon qu'il avait l'intention d'en faire imprimer la rela-

---

(1) Le manuscrit original resta dans les archives du chapitre de Laon, in-4° On conservait aussi à Rheims, dans la bibliothèque de l'abbaye de S. Remi, n° 479, k. 31, un autre manuscrit, sur papier ordinaire, in-f°, intitulé : *De Christi Jesu triumpho habito Lauduni, adversùs Dœmonem mulierculæ (Nicolaæ Obriæ Vrevinensis) corpus agitantem, compendiosa historia, ecclesiastici Collegii et pii omnium conventûs efflagitatione conscripta; auctore Chr.* HERICURTIO; *Laudunensis ecclesiæ Decano.* 1556.

tion, si on lui envoyait les documens nécessaires pour ce travail. C'est ce qui a donné naissance à l'œuvre d'un nommé *Pierre Anusius Synesius*, si toutefois ce nom d'auteur inconnu n'est pas un pseudonyme (1).

Ce miracle, répandu par le clergé, grossi par la renommée, a fait dans son tems plus de bruit et a enfanté plus de livres qu'une révolution d'empire. *Jean Boulæse*, prêtre de Laon, principal du collége de Montaigu, où il professait l'hébreu, publia, par ordre des papes Pie V et Grégoire XIII, un abrégé du miraculeux événement, dédié au roi Henri III (2). *Antoine des Planques*, neveu de l'évêque qui avait fait l'exorcisme, et doyen de l'église de St.-Quentin, donna aussi en 1567 cette histoire dont le président du Fay publia une imitation qui n'en est pour ainsi dire qu'une copie. Enfin, l'abbé *Jovet*, chanoine, crut devoir encore rafraîchir, à la fin du dix-septième siècle, la mémoire des habitans de Laon de cette mémorable histoire (3).

---

[1] Ce livre est assez rare et assez curieux pour en parler ici : Son titre est : *De Svmmopere consyderando miraculo Victoriæ Corporis Christi, quod Lauduni contigit* 5566 *à creatione mūdi anno*, *deque eius fructu Opusculum. Authore* P. Anusio Synesio. « Timete Deum, et date illi ho» norem, quia venit hora judicii eius. » Apo. Cap. 14 ver. 7.6. *Cameraci*, apud *Petrum Lombardum*, 1566, pet. in-8° de 4 feuillets de liminaires, 72 pages, plus, un récit du même miracle en cinq langues, savoir : en latin, en francys (sic), espagnol, italien et allemand.—Ce volume, imprimé à Cambrai, et qui avait échappé à nos recherches lors de la publication de la *Bibliographie cambrésienne*, fut découvert à Paris par M. le chevalier *Maurin*, qui en fit hommage à la société d'Emulation de Cambrai. Nous l'avons amplement décrit dans un *Supplément à la Bibliographie cambrésienne*, inédit, et plus considérable que le livre même.

(2) *Histoire du miracle de J. C. en la sainte hostie, fait à Laon en* 1566. Par *Jean Boulæse*. Paris, 1575, in-16. — *Le Trésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu, obtenue sur l'esprit maling Beelzebub, à Laon, l'an mil six cent soixante-six, au salut de tous*. Par le même. Paris, N. Chesneau, 1578, in-4° de plus de 800 pages, mêlées de vers.

(3) *Le triomphe du Saint-Sacrement sur le démon ou l'histoire de la délivrance de Nicole de Vrevin possédée à Laon ; extraite de l'original mss. qui est dans le trésor du chapitre de N. D. de Laon*, par le sieur *Jovet*, chanoine. Laon, 1682, in-12.

Nicole Aubry, débarrassée du démon Belzebuth qui la possédait, trouva bientôt un mari. Afin d'être toujours en puissance de quelqu'un, elle épousa très peu de tems après sa délivrance, *Loys Pierret*, marchand à Vervins, et, en 1567, elle avait déjà mis au monde un petit garçon, nommé *Pierre*, à qui les matrones de l'endroit ne manquèrent pas de trouver quelque chose de satanique.

Cependant l'ex-possédée de Vervins trouvait quelque douceur à la célébrité; elle avouait que de se voir imprimée toute vive, et chansonnée en place publique, dans des cantiques pieux, était chose douce et émouvante qui chatouillait agréablement son imagination de femme. Et puis, elle avait ses entrées chez M. Des Planques l'archidiacre de Laon[1], chez M. le grand doyen de Héricourt, et le droit de baiser la main de Monseigneur l'évêque lorsqu'elle le rencontrait par les rues de Laon; ce qui lui attirait dans son endroit une haute considération.

Toutefois, peu à peu la mémoire de sa délivrance miraculeuse s'altéra; elle n'était plus que de loin en loin le sujet de la conversation des vieillards; il s'élevait une génération nouvelle étrangère à ce souvenir et qui ne l'acceptait que comme une tradition. Nicole Aubry, ou quelqu'un pour elle, pensa qu'il était tems de frapper un grand coup. Elle paraissait s'être assez bien trouvée du premier miracle opéré en sa faveur en 1566, elle voulut en conséquence en obtenir un second.

Onze ans plus tard, on ne sait trop pour quelle cause, elle perdit tout-à-coup la vue; après avoir été abandonnée des médecins, elle fut conseillée par un homme à elle inconnu, de faire vœu d'aller en pélerinage à Ste-Foy, puis de visiter les reliques de St.-Jean-Baptiste d'Amiens, et de Notre-Dame de Cléry de Vendôme, en ne vivant que d'aumônes sur la route. Elle accepta ce conseil, et prononça un vœu solennel de faire une neuvaine à Amiens et de communier les trois premiers jours.

Le 13 mai 1577, elle se mit donc en route pour l'accom-

plir, accompagnée de son fils âgé de 10 ans, et de Jehanne Surelle, sa voisine. Le 14, elle arriva à St.-Quentin, y prit des lettres de recommandation de M. le doyen des Planques, neveu de l'évêque de Laon, et arriva le 16 à Amiens. Le 18, elle commença sa neuvaine à l'église Notre-Dame, après s'être confessée; elle communia; le 19, second jour de la neuvaine, elle communia de nouveau, un cierge ardent à la main, à l'autel où repose le chef de St.-Jean-Baptiste: dans le même moment, elle *a senty une véhemence de lumière et clarté extraordinaire. Et luy sembloit quelle voyoit à l'entour d'elle une grâde compagnie d'anges et saincts, tellement qu'elle s'est escriée, disant: « Iesus! que ie voy cler! »* (1)

A la fin de la même messe, elle se présenta pour baiser le chef de St.-Jean; et à peine l'eut-elle touché du bout des lèvres que ses yeux se r'ouvrirent à la lumière et qu'elle recouvra entièrement la vue. Ses prunelles parurent à tous bien découvertes, nettes et brillantes, circonstance qui milite tout-à-fait en faveur de l'authenticité de la tête de St.-Jean reposant à Amiens, authenticité légèrement échancrée par ce voyageur qui disait en la touchant: « Dieu soit loué! voilà la cinquième » tête de St.-Jean que je baise! »

Ce miracle arrivé un dimanche, à la messe, en pleine cathédrale, eut du retentissement; Nicole Aubry eut les honneurs du triomphe; presque portée par le peuple, elle se retira rue des Vergeaux, à son hôtellerie de *La Louche*, avec des yeux excellens; ce qui fit le désespoir des médecins et chirurgiens qui l'avaient déclarée incurable. Elle fut comblée de complimens et d'honneurs, et revint chargée de présens et de certificats constatant le nouveau miracle dont elle était l'objet.

---

(1) Voyez page 4 de l'*Histoire véritable de la gverison admirable, advenve et faicte par la bonté et miséricorde de Diev tout puissant, tout à l'heure à l'endroict d'vne femme nommée Nicole Obry.... à l'attouchement de la vénérable relique du chef de monsieur S. Jean Baptiste en la grande église d'Amiens le dimanche* 19e *iour de may* 1577. Paris, N. Chesneau, 1578, in-4°.

Et pour qu'aucune gloire ne manquât à sa vie, *Jean des Caurres* (1), poète picard et principal du collége d'Amiens, qui s'était senti assez de courage, en 1572, pour chanter les louanges des assassins de Coligny et faire l'apologie de la St.-Barthélemi, retrouva encore de la verve pour faire un poème là-dessus.

Le chantre et le sujet étaient dignes l'un de l'autre; aussi la poésie et les pensées sont elles sur le méme niveau : le lecteur pourra s'en convaincre par le fragment suivant, extrait de la pièce *dédiée à Révérend Père en Dieu, messire Geoffroy de la Martonie, évêque d'Amiens.*

Antistrophe.

« Amiens piéça s'est esleuée
« Au plus beau pays des Picars,
« Y flanquant sa terre leuée
« De cent imprenables rampars.
« Par ses coings d'vne course braue
« Somme [2] ne faict que tornoier
« Par plus de cent lieux qu'elle laue
« Pour ceste Cité nettoier.
« Là du SAINCT (3) la diuine face
« Reluit, comme l'Aube du iour,
« Quand le soleil à son retour,
« A la nuict se faict faire place...

Epode.

« Heureux, ô peuple d'Amiens,
« Heureuse, Eglise deuote,

---

(1) *Jean des Caurres* naquit à Morœul, où il se fit prêtre et obtint la cure de Pernay qu'il quitta pour prendre la direction du collége d'Amiens. Ligueur exalté, il écrivit en latin et en français en faveur de la Ligue et composa une tragédie, non imprimée, sous le titre de *la Mort de Goliath.* Devenu chanoine de Saint-Nicolas à Amiens, il mourut le 17 mars 1587 dans sa 47e année.

[2] Rivière qui baigne Amiens.

[3] Saint Jean-Baptiste.

« D'auoir logé vn tel hoste
« Dedans tes murs anciens :
« Heureuse d'vn tel thesor
« Plus riche que le fin or,
« Et plus riche que la pierre
« Qu'à grand peine on va cercher
« Par terre, mer et rocher
« Dans l'orientale terre.

Strophe Xe.

« Qui croit que des saincts la puissance
« Est emportée par la mort,
« Ou qu'ils perdent la souuenance
« Des mortels, s'égare bien fort :
« Car si des miseres humaines,
« Pendant leur vie il leur chalut,
« S'ils ont eu pitié de nos peines,
« S'ils ont aimé nostre salut ;
« Leur soucy certes n'est pas moindre,
« Et n'est moindre leur charité ;
« Or qu'ils sont en ceste clarté
« Quand quelque malheur nous viênt poindre.

Antistrophe.

« N'aiant plus l'aureille escoutante
« Vne femme prez Piquegny (1),

(1) *Collete Vosquelogne*, natifve de Longpré, près Piquegny, frappée d'vn petit siège de bois par son père, perdit, à raison du coup, l'ouye, et deuint sourde; s'estant vouée à monsieur Sainct Jean Baptiste, vint à Amiens, et huict iours consécutifs feit sa prière deuant le chef de S. Iean. Et le huictiesme iour, comme on lui monstroit ledict chef, elle recouura l'ouye présens plusieurs gens.

Vne autre du village de Moiencourt nommée *Ieanne Eligamarde*, aagée de xxviij ans, par maladie perdit la parolle, et deuint muette par deux ans, fut amenée au chef de S. Iean Baptiste, où, après auoir faict sa prière à DIEV et monsieur S. Iean, sa langue fut incontinent desliée, et commença à parler. Et après information enuoiée à la saincteté du Pape, le déclara miracle, faict par nostre bon DIEV en faueur de son précurseur.

Tout cecy est escrit en vieux tableaux en la chappele de S. Iean dans la

« N'oïoit la tempeste bruïante
« Qui rend l'homme souuent terny :
« Mais quand en la chappelle peincte
« Ceste misérable arriua,
« Que pour loger la face saincte
« Le peuple d'Amiens esleu,
« Face du filz de Zacharie,
« Par vn miracle qui aduint
« Son ouye claire deuint
« Bien entendant toute harmonie.

Epode.

« Tant chérit Dieu ses esleus,
« Qu'après leur mort il ne souffre
« Que le nom sé plonge au gouffre
« Duquel on ne reuient plus,
« Quand l'on les pense périr
« Lors il les faict reflourir,
« Et d'vne mémoire heureuse
« Par miracle il monstre bien
« A ses fideles combien
« Leur mort luy est prétieuse.

Strophe XIe.

« Dirai-je encor ce qui s'efface
« Par la longue suitte des ans?
« Dison plustost ce qui se passe
« A la veuë de nostre temps.
« Une autre femme s'est trouuée
« Atteinte d'vn mal impareil,
« Estant entièrement priuée
« De la lumière du soleil,
« Tastonnant elle vient à peine
« Prier et prier de rechef
« Le Dieu puissant deuant ce chef
« Puis s'en retourna toute saine.

---

grâde église d'Amiens où les miracles sont aduenus depuis le mercredy 11 mars mil quatre cent vingt-cinq. *(Note de Jean des Caurres.)*

Antistrophe.

« Chanson tu me plais à redire,
« Tu sonne cent mille fois mieux,
« Que l'antique aueuglée lyre
« Et le chant morne des plus vieux;
« Le sucre de leur Ambroisie,
« Le goust pipeur de leur Nectar,
« Leur mensonjere poësie,
« La vielle crasse de leur far
« N'est rien qu'ordure au près de celle
« Qui en touchant l'honneur des Saincts
« Rechante par mesmes desseins
« De Dieu la loüenge éternelle. »

Epode.

« Plus que prophete sacré
« Le petit vers que ie ioüe
« A tes saincts pieds je le voüe
« Ausquels il est consacré,
« Pour toy ô diuin martyr
« Vn hymne ie veux bastir
« Et dans vne ame impolue
« La grauer d'vn fort burin,
« Afin que soir et matin
« De bon cœur ie te salue. »

Tout le reste est de la même force : ce qui nous engage aussi à *saluer de bon cœur* le rimeur Jean des Caurres qui nous mènerait beaucoup trop loin avec sa chanson *qui sonne cent mille fois mieux* à son oreille que *l'antique lyre*, mais que nous croyons bien ne pas faire le même effet sur celles de nos lecteurs ; aussi revenons-nous à la *possédée* ou à l'*aveugle de Vervins*. L'histoire ne dit pas si Nicole Aubry s'en tint à ce second miracle ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'après que le chef de monsieur Saint Jean Baptiste l'*eut fait reflourir*, comme dit le poète, nous ne la voyons plus figurer dans aucune des chroniques du pays, ce qui nous porte à croire qu'elle eut la douleur de se voir presqu'oubliée ; cependant il lui resta une bien grande consolation dans cette contrariété d'ambition déçue : Messire

Geoffroy de la Martonie, évêque d'Amiens, ordonna une procession en actions de grâces du recouvrement de sa vue. Voilà du moins une compensation !

ARTHUR DINAUX.



AYMERY DE PAVIE.

(1348.)

C'EST une époque bien triste, dans l'histoire de Calais, que la fin de l'année 1348. Les Anglais, maîtres de la ville, avaient arboré au fort Chastel, l'étendart de Saint-Georges. Dans la soirée du 13 décembre, soirée d'hiver, noire et froide, il y régnait ce morne silence d'une place conquise qui panse ses blessés et ensevelit ses morts. A la chûte du jour, une neige abondante s'était répandue sur la cité et éteignait jusqu'au bruit des pas des sentinelles, qu'on voyait glisser comme des ombres. Ce blanc et vaste linceuil donnait au calme un caractère plus lugubre, une harmonie plus sourde; seulement, par intervalles réguliers, on entendait la voix rauque et sans écho du guet de nuit crier, le long des remparts : Sentinelles, veillez !

Cependant il y avait, sur la plate-forme de la tour la plus élevée de la citadelle, un homme qui, sans être de garde, veillait, et répondait au cri du guet, murmurant avec ironie : « Oui ! oui, gardez-la bien, cette bonne ville de Calais, fidèles arbalétriers et gendarmes du roi Edward, notre maître ! Philippe de Valois et moi, nous vous disons : Grand merci ! » Puis, après avoir considéré et compté les sombres édifices qui s'élevaient sous ses pieds, il s'enveloppa, avec impatience, de

son large manteau et, frappant du pied la terre, il jura à plusieurs reprises : « Par les entrailles de satan, 20,000 écus ! C'est pour rien ; ce renard messire Geoffroy de Chargny m'a rançonné ! *Je suis volé !* »

S'il eut été permis d'approcher, en ce moment, un flambeau du visage de l'homme qui tenait ces propos, on eût pu voir, gravés dans son regard fauve et oblique et dans son sourire sinistre, les stygmates du plus lâche traître qui ait jamais agité dans l'ombre un stylet d'assassin.

C'était un homme de petite taille quoique robuste et trapu. A l'examen de ses traits amaigris et empreints d'une paleur d'épuisement rendue plus livide par l'épaisse chevelure noire qui écrasait son front, on était embarrassé de décider si cette hâve carnation était due aux privations d'une vie âpre et dure ou le résultat d'habitudes dépravées ; mais l'équivoque cessait dès qu'il ouvrait la bouche. Comme il n'y a pas de raison pour taire à la postérité le nom des traîtres, inscrivons au front de ce personnage *Aymery de Pavie*, originaire de Lombardie ; il avait déserté fort jeune sa patrie, et le véritable motif de son émigration était toujours demeuré secret. Par un concours de circonstances assez extraordinaires, et que n'expliquent point les chroniques du tems, il était devenu précepteur du jeune Edward d'Angleterre. Monté sur le trône, par la vaillance et le dévoûment chevaleresque de Jehan de Haynault, ce prince l'avait élevé au grade de capitaine d'armes de ses arbalétriers. C'est entre les mains de cet homme, qu'il avait comblé de biens, que le trop confiant Edward avait cru pouvoir remettre avec sécurité le commandement de la plus précieuse conquête. On a déjà pu pressentir, par le peu de mots qu'il a laissé échapper, avec quelle fidélité le Lombard entendait s'en acquitter ; toutefois, avant de poursuivre le récit de cette histoire, il est indispensable de rappeler quels événemens politiques l'avaient précédée.

Philippe de Valois, devenu roi de France, à la mort de Charles-le-Bel, son cousin décédé sans progéniture, avait refusé l'hommage de son royaume à Edward d'Angleterre, qui

prétendait faire reconnaitre les droits de sa mère, Isabelle, à cette couronne. Isabelle était sœur des trois derniers rois de France. Dans les premiers jours de septembre de l'année 1348, on était encore au milieu de la douleur et des cérémonies funèbres qui suivirent la mort de Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe, ensevelie en grande pompe à l'abbaye de Saint-Denis, *lorsqu'une merveilleuse plantée de hauts barons d'Angleterre et de chevaliers bannerets* vint apporter au roi de France le défi d'Edward.

Deux mois après, les Anglais, ligués aux Flamands et aux Haynuyers, s'étaient emparés de Calais; mais leurs efforts avaient échoué devant Saint-Omer, habilement défendue par messire Geoffroy de Chargny, le *plus appert homme d'armes du royaume*, dit un historien du tems. En conséquence de ses brillantes prouesses et de la loyauté de ses services, Philippe l'investit d'une autorité illimitée sur la ville de Saint-Omer; Geoffroy en usa largement. Doué d'un esprit observateur et astucieux, il parvint à conclure une trêve par voie couverte qui lui permettait de s'aboucher avec Aymery de Pavie.

Quelques entretiens lui suffirent pour pénétrer la nature des sentimens qui gisaient au cœur du commandant de Calais. Je dirais même que l'âme sordide et félone de l'Italien s'était si clairement révélée à messire Geoffroy de Chargny, qu'il crut pouvoir, sans autre préambule, lui offrir de la ville et du chastel qu'il était chargé de garder, la somme de 20,000 écus. Aymery ne marchanda pas. Il avait peur de manquer son coup.

Peu de jours avant l'époque où la place devait être livrée, le Lombard se promenait donc, la nuit, sur la plate-forme de la citadelle, où son ombre planait comme l'aile des oiseaux de nuit qui voletaient lourdement autour de lui. Par instant, il considérait l'aspect brumeux et sombre de l'horizon, les lignes ondulées et mates de la mer, où s'éteignaient, en tombant, de blancs flocons de neige, capricieusement éclairés par les pâles lueurs de la lune.

C'était un spectacle d'un effet imposant et religieux, rempli

d'une inexprimable tristesse, que cette cité muette, avec ses édifices comme surplombées de couches de marbres qui dessinaient, sur des masses noires et perpendiculaires, les saillies de l'architecture, tournant autour des reliefs, se prêtant à toutes les fantaisies de vieilles sculptures noircies par les vents de mer et ébréchées par les pierriers et les bombardes. On eut dit un vaste sépulcre de rois, où les sentinelles paraissaient des fantômes gardiens. Pendant quelques instans, Aymery était demeuré immobile, effaré, en présence de cette scène, comme un démon qui guetterait une proie et en aurait peur. Il se sentit bientôt en proie à ces terreurs superstitieuses qui se prennent aux cœurs lâches, et remplacent les remords quand la conscience est morte. Il rentra dans sa tour, glacé de frayeur. Nous devons cependant avouer qu'il eut un regret, c'était de n'avoir vendu que 20,000 écus l'importante position de Calais.

Un ordre exprès d'Edward l'attendait, et lui enjoignait de s'embarquer, à l'aube du jour, pour venir recevoir des instructions secrètes. C'était là une mauvaise nouvelle pour Aymery. Dans quelle inquiète et poignante incertitude il passa le reste de la nuit! Devait-il prendre immédiatement la fuite, ou répondre aux ordres du roi? Edward était-il déjà instruit de sa trahison? Impossible. Messire Geoffroy de Chargny avait fait là un trop beau marché pour s'aviser de le dévoiler. Un seul homme avait surpris son secret, et cet homme il l'avait fait pendre et jeter à la mer. « Les morts ne parlent pas, » pensait le prudent Italien. Le lendemain il était à Westminster, dans l'appartement du roi Edward.

— Dieu vous garde, lui dit le roi; quand il le vit s'agenouiller humblement au seuil de sa chambre, je craignais que vous ne vinssiez pas.

— Et pour quel motif *Monsieur le roi* a-t-il pu penser que je désobéirais à ses ordres, fit Aymery fort surpris du doute qu'exprimait Edward, et surtout inquiet de le voir parler à voix basse à l'un de ses officiers?

— Capitaine, reprit le roi, aussitôt qu'il fut seul avec lui, c'est là une question à laquelle je répondrai bientôt; mais à qui d'abord avez-vous confié, en votre absence, le commandement de Calais ?

— A messire de Colbourg, sire.

— Etes-vous sûr de cet homme ?

— Comme de moi-même.

— Comme de vous même, répéta le roi avec une amère ironie.

Cependant un bruit d'armes se faisait entendre autour de la chambre du roi. Des gardes allaient et venaient avec précipitation. Aymery laissa, malgré lui, échapper un geste d'effroi.

— Rassurez-vous, messire, dit Edward en appuyant un regard de faucon sur le masque hypocrite de l'Italien. Avez-vous peur que les Ecossais aient envahi le palais de votre maître? Non ; j'ai fait seulement placer des gardes à toutes les issues du chastel. Je désire que personne n'y pénètre ni n'en sorte pendant notre entretien, fit-il à voix haute; j'ai d'importantes communications à vous faire.

— *Monsieur le roi* peut compter, pour l'exécution de ses ordres, sur la sincérité de mon zèle, ainsi que sur mon vieux dévouement.

Edward continua :

Approchez-donc, capitaine, vous semblez pétrifié. On dirait que votre regard a peur de rencontrer le mien? Pourquoi donc votre main caresse-t-elle, dans les plis de votre hoqueton, la poignée de la dague que voilà? Vous croyez-vous au milieu des Français, sire Aymery! Allons; déposez cette épée et ce poignard qui vous gênent. (Aymery hésitait). Croix Dieu!

avez-vous oublié qu'il est dangereux de les garder en la compagnie du roi ?

En disant cela, Edward prit les armes des mains du Lombard qui obéit avec un visible regret. Le regard qu'échangèrent, en cet instant, ces deux hommes, fut un regard de maître et de valet. Dans l'air de l'Italien, il y avait du reptile qu'on écrase; sur les lèvres du roi, s'épanouit tout le mépris qu'on peut cracher au visage d'un lâche. Cependant Edward, pâle et soucieux, avait conservé jusqu'alors un calme que le tremblement de sa voix commençait à dementir. Tout à coup, arrachant le stylet du fourreau, il le brise, avec rage, dans les jointures de fer de son gantelet. — Par Saint-Georges ! s'écrie-t-il, d'une voix foudroyante; je n'aime pas voir un traître jouer ainsi avec un poignard !

— Que veut dire *monsieur le roi*, dit, en tremblant, sire Aymery? — Ce que je veux dire, fit Edward, le visage violet de fureur? Ne sais-tu pas, soldat félon, que tu as mérité la mort ? Ignorais-tu, qu'après ma femme et mes enfans, ce que j'aimais le plus au monde, c'était Calais, ma belle conquête ! Réponds? Ne l'as-tu pas vendue; vendue pour 20,000 écus? Maintenant, va, va demander à Jehan de Haynault la récompense qui t'est due, il te dira que le plomb fondu est un trop doux breuvage pour ta gorge, et le fer de vingt hallebardes un supplice trop doux pour le cœur d'un traître comme toi !

Il y eut un moment de silence; le roi le rompit, et, souriant avec amertume : Ah ! vous croyez, sire Aymery, que les morts ne reviennent pas? Eh bien ! voyez !

Au même instant, Aymery aperçut dans l'ombre l'effrayante figure de l'arbalétrier, qu'il croyait pendu et noyé, et qui le regardait, là, immobile et pâle, pareil à un fantôme vengeur. Le Lombard frissonnait de la tête aux pieds. Il jeta autour de lui un regard oblique, comme s'il eut pensé à s'enfuir.

— Oh ! sors maintenant ! sors ! je ne te retiens plus : Samuel

est là qui t'attend (Samuel était l'exécuteur des hautes œuvres). Ces derniers mots avaient cloué l'Italien sur place : livide et le désespoir dans les yeux, il tombe brisé aux pieds du roi, s'y roule la face contre terre, implorant merci, râlant : oh grâce! monsieur le roi ! grâce ! *Le marché peut encore se dérompre ; je n'en reçus oncques deniers.* Mais Edward le repoussant rudement du pied : Laisse-moi, ne rampe pas ainsi : je ne sais que trop que tu n'es qu'un reptile ! Un moment, le roi, qui avait beaucoup aimé cet Italien, se sentit ému d'une douloureuse pitié de le voir si dégradé, si flétri, mendier si honteusement la vie.

— Allons, lève-toi ; je te fais grâce de cette misérable existence, la seule chose que tu puisses regretter, je n'y mets d'autre condition que celle-ci : tu retourneras à Calais, pour y tenir ton infâme marché. Tu m'informeras *exactement* du jour de la reddition de la place, et, pour être plus sûr de l'accomplissement de mes ordres, le bourreau et son valet marcheront sur ton ombre et te conduiront par la main. Ces serviteurs-là tiennent bien leurs promesses, va ! — Et pourtant, en voyant Aymery s'éloigner entre ses deux sinistres acolytes, Edward ne put retenir ses larmes.....

EUGÈNE DE L'ETANG.

Ce morceau, tout-à-fait historique, est extrait d'un roman inédit. Si les lecteurs désirent savoir quel fut le résultat de la trahison d'Aymery, voici en quelques mots le dénouement de l'intrigue :

Grace au scrupuleux dévouement des deux étranges tuteurs donnés au Lombard, Edward fut instruit du jour où Calais devait être livrée aux Français. Il pénétra, de nuit, au chastel avec douze cents hommes d'armes. Le 27 décembre 1348, au point du jour, une sortie inattendue fut exécutée, au moment où les Picards réclamaient l'ouverture des portes de la ville. Dans cette rencontre, où *maintes appertises d'armes belles et triomphantes* furent faites, Edward lui-même combattit comme un gendarme, sous la bannière de Gautier de Mauny, l'un de ses officiers. Enfin, après une lutte âpre et désespérée, les

français cédèrent au nombre, et messire Geoffroy de Chargny paya de sa vie l'imprudence d'avoir cru aux services d'un traitre (1). D.



(1) On trouve des détails circonstanciés sur ce fait militaire, dans un article intitulé : *Vie de Mauny, un des héros du Vœu du Héron*, qu'on trouve au commencement du 3e volume des excellens *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par La Curne de Sainte Palaye, Paris, Duchesne, 1781, in-12. A. D.

El Pré del Cloque.

(LE PRÉ DE LA CLOCHE.)

L'auteur du Génie du Christianisme a su donner de la poésie aux humbles presbytères de villages, aux bédeaux, aux clochers, enfin à tout ce qui se rattache au culte de l'évangile, dont la morale sévère et pure semble rejeter bien loin ce lustre d'un genre si nouveau pour lui.

En effet, il y a aujourd'hui de la poésie dans ce culte auquel nous devons une civilisation dont nous sommes fiers à si juste titre, et qui, sans contredit, est bien supérieure à celle tant vantée des anciens peuples de l'Asie et de l'Egypte. Outre ses dix-huit siècles d'existence, le christianisme compte plus d'une gloire, et le chef de l'église doit éprouver un sentiment de noble orgueil, lorsqu'à certain jour de l'année il donne, dans la basilique de Saint-Pierre, sa bénédiction *urbi* et *orbi*.

C'était au milieu de ces réflexions que j'écoutais, il y a quelques jours, le récit historique de la fondation dite *el Pré del Cloque* (le Pré de la Cloche), existante à Taisnières en Thiérache, qui a échappé aux investigations des agens du district, lors de la vente des biens des églises, sans doute à la faveur de son peu

d'importance, et peut-être aussi de la prudente réticence des agens municipaux du lieu. Voici cette chronique :

Le pays que nous habitons était jadis, en partie, couvert de bois très-épais. Cette vaste forêt charbonnière (*sylva carbonaria*), d'où *Ambiorix* et ses *éburons* se précipitaient sur les légions romaines, étendait ses rameaux dans la Thiérache, la Fagne, le pays de Famars, etc. Dix siècles s'écoulèrent sans modifier cet état de choses d'une manière notable. Enfin, peu à peu des défrichemens s'opérèrent : des châteaux forts, des bourgades, s'élevèrent çà et là. Toutefois, soit par esprit de conservation, soit pour tout autre motif, d'immenses massifs de bois restèrent intacts pendant une longue suite d'années, et l'on ne pouvait guère communiquer d'un lieu à un autre sans traverser la forêt. Les clochers à longues flèches n'étaient donc pas un vain luxe d'architecture, mais une nécessité généralement sentie dans le moyen-âge. Ces flèches, très-utiles le jour, pour guider les pas du voyageur, lui eussent été inutiles le soir, si nos pieux ancêtres n'avaient pas fait usage de la cloche pour appeler les fidèles à *complies* (prières du soir).

Vers le 13e siècle, un riche personnage voyageant avec son *varlet*, s'égara dans les bois entre Sambre et Meuse. Fatigués des marches qu'ils faisaient depuis quelque tems pour sortir du labyrinthe dans lequel ils erraient, les deux voyageurs virent avec effroi leurs provisions épuisées et le soleil quitter l'horison. Ils grimpèrent sur les arbres les plus élevés afin de découvrir une lumière qui aidât à les diriger. Ils n'aperçurent autour d'eux qu'un vaste rideau d'arbres touffus que la nuit enveloppait déjà de ses ombres. Ils *houpèrent* de toute la force de leurs poumons, et les échos seuls répondirent à leurs cris de détresse. Le maître fit un vœu et se remit à cheminer avec son varlet, mais sans aucune direction, et s'en rapportant à la Providence sur ce qui adviendrait. Le jour ayant totalement disparu, ils furent contraints de s'arrêter dans le lieu où ils se trouvaient, et restèrent la nuit sur un chêne afin de n'être pas dévorés par les bêtes féroces dont ils entendaient les hurlemens multipliés. Dès que l'aube fut venue ils recommencèrent à marcher dans cette menaçante solitude. La faim les torturait : ils

furent réduits à manger des herbes et des racines. La journée entière se passa dans une anxiété qui ne faisait que s'accroître, et sans qu'ils pussent découvrir un seul sentier battu ; mais leur désespoir fut à son comble lorsque le crépuscule aux teintes pourprées vint leur annoncer que de nouveau ils devraient emprunter un gîte aux hôtes des forêts. Enfin, ayant épuisé sans succès tous les moyens qu'ils pouvaient employer pour se tirer de leur affreuse position, accablés de lassitude, de faim et de soif, et ayant perdu tout espoir de franchir jamais ces épaisses fourrées, refuge habituel des loups et des sangliers, les deux voyageurs s'étaient confessés mutuellement, selon l'usage des tems, et, après avoir recommandé leurs âmes à Dieu, se disposaient à la mort par des prières mentales. Un silence suprême régnait dans la forêt. Seulement de tems à autre une légère brise venait caresser la cîme des chênes séculaires qui la peuplaient. Tout-à-coup le son d'une cloche vient vibrer aux oreilles des deux infortunés, qui, en ce moment, ne songeaient qu'à l'éternité. Ils reprennent courage, se dirigent du côté des sons qu'ils perçoivent, et après des efforts inouis, parviennent à sortir de la forêt. Sans le savoir, ils s'étaient trouvés à une petite lieue de Taisnières en Thiérache, dans le bois connu aujourd'hui sous le nom de *Garde de Sassogne*, et la cloche qu'ils avaient entendue était celle de ce village, appelant les paroissiens à *complies*, et qui, par un hasard qu'on attribua à des causes surnaturelles, avait sonné ce jour-là plus fort et plus longtems qu'à l'ordinaire.

Le maître et le *varlet* se trouvèrent donc enfin au milieu des manoirs de Taisnières. Ils adressèrent au ciel de ferventes actions de grâces, et se rendirent chez le curé du lieu qui s'empressa de leur donner des cordiaux et des alimens. Après le repas, leur grâcieux hôte les pria de lui raconter leurs aventures. Le maître ayant pris la parole, lui fit connaître comment ils avaient échappé à une mort certaine, et l'intention où il était d'en perpétuer la mémoire en rachetant son vœu. Le lendemain matin il se remit en route pour se rendre chez lui.

Aussitôt son retour dans ses domaines, cet homme, dont la tradition a laissé échapper le nom, acheta et donna au clocher

de Taisnières en Thiérache, un pré dont le revenu est spécialement affecté au paiement des gages de celui qui est chargé de sonner la cloche, d'abord à *complies*, puis à *jou fali*, c'est-à-dire à la nuit noire. L'administration de l'immeuble est confiée au clerc de la paroisse, et les intentions du fondateur continuent à être fidèlement remplies. Ce pré, qui contient 39 ares 40 centiares, n'est connu que sous le nom de *Pré del Cloque*, et cette précieuse dénomination n'a pas peu contribué à faire traverser six siècles à une fondation qui, jusqu'ici, n'a eu pour preuve de son origine que la tradition.

VICTOR HOUZÉ,
Membre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes et Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(17e ARTICLE.)

NICOLAS TRIGAULT.

S'il est des hommes qui donnent dans les tems modernes, une juste idée des prémiers apôtres du christianisme, ce sont ces hardis et dévoués missionnaires allant prêcher la foi et porter les lumières chez des nations barbares, aux extrémités du monde connu. Ils accomplissent à la fois une pieuse entreprise et une œuvre de civilisation, qui nous reportent, par analogie, aux beaux tems où les disciples de Jésus se répandirent sur toute la terre pour prêcher sa haute philosophie et sa divine morale. Le savoir des *missionnaires à l'étranger* rappelle le don des langues; leur intrépidité soutenue, l'appellation à l'apostolat; et leurs souffrances inouïes, l'ancien martyre. Si l'humanité, a dit M. de Boulogne (1), si la vertu, si la saine philosophie sont quelque chose sur la terre, qu'y a-t-il de plus admirable que leurs héroïques travaux! Renoncer au repos, franchir les mers, les déserts immenses, et se faire entendre à des hommes pour lesquels est muet tout le spectacle de l'univers; réunir leurs familles errantes, les chercher au fond des forêts, les suivre au plus haut des monts, et les atteindre

(1) *Panégyrique de St.-Vincent de Paule.*

à travers les abymes; les fixer malgré leur inconstance; les adoucir, malgré leur barbarie; leur créer à la fois un cœur, une âme, une morale, un culte, une patrie; et tous ces étonnans efforts de magnanimité et de constance, sans aucun retour d'intérêt, et sans autre aiguillon que la soif du bonheur des hommes! Certes, quelque chose de divin est ici!

Combien ils diffèrent ces hommes de ces *missionnaires à l'intérieur*, prédicateurs nomades et mondains, qui, voyageant avec toutes les douceurs du luxe, s'en vont sur les brisées d'un clergé modeste et sédentaire, et ne laissent quelquefois sur leurs traces que des semences de dissention et de discorde. Les premiers portent la lumière, les seconds semblent vouloir la couvrir du boisseau; ceux-là civilisent, ceux-ci résistent à la civilisation; les uns sont des conquérans prodigieux quoique sans armes, les autres perdent tous les jours du terrein malgré leurs foudres menaçantes; enfin les premiers périssent souvent martyrs, et quelquefois les derniers voudraient en faire (2).

Loué soit Dieu! Il s'est heureusement trouvé un homme dans une de nos bonnes villes de Flandre qui appartient à la première et à la meilleure de ces deux catégories; *Nicolas Trigault*, nommé en latin *Trigautius*, naquit à Douai en 1577 : dix-sept ans plus tard, en 1594, il entra dans l'ordre déjà célèbre de la compagnie de Jésus, et après avoir enseigné les humanités dans la ville de Gand, il préluda par l'étude des sciences et des langues orientales, à la grande mission étrangère qu'il avait dessein d'entreprendre. Il fallait, dans un si jeune âge, une fermeté déjà bien établie et une tête fortement organisée, pour concevoir un tel projet et le mettre à exécution. St.-Ignace, fondateur de la société de Jésus, avait ajouté aux vœux ordinaires, celui des *missions-étrangères*; à une époque où la découverte encore récente du nouveau mon-

(2) M. le baron Belmas, évêque de Cambrai, a constamment résisté, sous la restauration, à l'envahissement des missionnaires dans son diocèse; jamais on ne put obtenir de lui, ni par caresses, ni par menaces, qu'il laissât supplanter son clergé par des ecclésiastiques étrangers.

de demandait une nouvelle race d'apôtres. Trigault prononça ce vœu avec ardeur ; mais ce fut vers l'extrémité orientale de l'ancien monde qu'il porta ses idées de conversion.

Ayant obtenu du général de son ordre la permission d'aller prêcher la Foi en Chine, il se disposa à cette grande périgrination au commencement du XVIIe siècle, après avoir complété toutes les études nécessaires pour la faire avec fruit, et avoir choisi quelques compagnons de voyage instruits et dévoués.

A cette époque où les communications entre les contrées éloignées étaient rares et difficiles, une occasion pour aller de la Belgique en Chine n'était pas chose commune ; Trigault dût donc d'abord s'acheminer vers le Portugal, pays dont les relations avec l'Inde étaient fréquentes, et d'où il devait se rendre dans les possessions portugaises des bords du Gange : de là, il espérait trouver moyen de passer en Chine sur un des vaisseaux marchands de ce pays.

Il parvint donc à Lisbonne en 1606, et, en attendant le départ du navire qui devait le transporter à Goa, il composa son premier ouvrage qui trace le devoir du parfait missionnaire, sujet dont il était profondément pénétré, et qu'il écrivit avec le feu qui l'animait pour la propagation de la Foi.

Il mit enfin à la voile ; le 5 février 1607, il quitta les bords du Tage et le 10 octobre suivant, huit mois et cinq jours après son départ, il aborda à Goa. D'après la promptitude que l'on apporte aujourd'hui jusques dans les communications maritimes, on aura peine à croire qu'il ait fallu un si long terme au missionnaire Douaisien pour arriver à sa première étape, mais telles étaient alors les difficultés d'une longue navigation que ce laps de tems fut considéré comme une chose naturelle et ordinaire.

Cependant la faiblesse de la constitution de Trigault, altérée encore par un aussi long séjour sur mer, sous le soleil de l'équateur, l'obligea de séjourner assez de tems dans cette colonie portugaise pour reprendre ses forces et habituer son corps

à un climat aussi différent de celui de la Flandre. Ce ne fut ainsi qu'en 1610 qu'il prit terre à Macao, dans la province de Canton, d'où il ne tarda pas à pénétrer dans l'intérieur du vaste empire Chinois. Il passe pour le premier religieux de la province Belgique, et le vingt et unième de la compagnie de Jésus, qui ait abordé sur cette terre étrangère ; il était accompagné des Jésuites *Shall* et Pierre *Spira*, mais lui seul emporta toute la gloire de cette mission, ses acolytes n'ayant eu ni sa persévérance, ni son savoir, ni son illustration dans les lettres.

L'auteur de la *Biographie Douaisienne* est tombé dans une grave erreur en disant qu'on vit Trigault, à la *fin de l'année* 1610, se promener dans la ville de Douai, revêtu d'un costume assez bisarre qu'on crut être celui d'un grand de Siam. C'est effectivement sous ce costume qu'on voit Trigault représenté dans un portrait qui figure au musée de Douai ; la date de 1610, si elle est sur le tableau, ne peut signifier que celle de son arrivée en Chine : à la fin de cette année, il se promenait évangéliquement le long du grand fleuve jaune, qui est bien loin assurément des rives de la Scarpe et de la ville de Douai.

Le père Trigault resta dans l'empire chinois jusqu'en 1613 ; sans négliger ses travaux apostoliques, il étudia le pays neuf et curieux qu'il habitait ; s'initia dans son langage, observa ses mœurs et ses usages, et ne pensa à le quitter que quand le besoin de nouveaux missionnaires se fit sentir : il prit alors la détermination de revenir en Europe afin de faire un second appel pour cette sainte et pacifique croisade.

Il s'embarqua pour l'Inde où il aborda avec assez de bonheur, mais ne trouvant pas de navire prêt à partir pour l'Europe, il commença, sans différer plus longtems, une des plus audacieuses entreprises qui aient été conçues par une tête humaine. Seul et faible, sans guide et sans escorte, sans richesses et sans armes, il prit sa route par terre et à pied, à travers l'Inde, la Perse, les déserts de l'Arabie, de la Syrie et de l'Egypte ! Il parcourut ainsi la plus grande largeur de l'Asie, traversant des pays immenses sans routes, sans villes, et quelque fois sans idiômes connus. Le récit des privations et des

dangers qu'il endura est au-dessus de la croyance humaine : dire combien de fois il fut arrêté par des fleuves et des rivières sans ponts et sans bâteaux, par des chaînes de montagnes sans passages, par des escarpemens de rochers sans issue, par des déserts sans fin, paraîtrait par trop romanesque et dignes de ces contes fabuleux qui prirent naissance dans la contrée qu'il parcourait ainsi ; cependant ces obstacles, apportés par une nature rude et sauvage, n'étaient rien encore en comparaison de tout ce qu'il eut à souffrir des bêtes féroces et des hommes quelquefois plus brutes et plus cruels encore. Non, il n'y a qu'un homme, animé par un grand cœur et une vocation sainte et vivace, qui puisse supporter une telle série de peines et de traverses !

Enfin, après un parcours peut-être unique dans les annales des voyages, le P. Trigault, qui n'était plus que l'ombre de lui-même, parvint à atteindre le Grand Caire ; les rives du Nil furent pour lui, pauvre voyageur exténué, un véritable port de salut. Un bâtiment marchand le transporta du Caire à Otrante dans le golfe Adriatique ; delà il se rendit à Rome, capitale du monde chrétien.

Les supérieurs de la compagnie de Jésus, fiers de son dévoûment et de son courage, le présentèrent au pape Paul V qui accueillit le douaisien avec bienveillance et intérêt, et accepta la dédicace de son troisième ouvrage sur l'histoire des Missions en Chine, rédigé d'après les mémoires du P. Ricci. Le succès mérité de cette production dans laquelle on trouve les premières notions exactes sur l'empire Chinois, donna beaucoup d'importance au P. Trigault, qui fut très-festoyé à Rome et qui obtint du Souverain Pontife tout ce qu'il lui demanda.

Le jésuite voyageur revint en Belgique, sa terre natale ; il en parcourut les villes populeuses en prêchant dans chacune d'elles en faveur des missions, et l'on peut dire qu'il prêchait d'abondance. Le 25 janvier 1617, il arriva à Valenciennes, et le lendemain il parla en chaire de son voyage et de la conversion des infidèles, de manière à émouvoir tout son auditoire. Il reçut les mêmes applaudissemens à Anvers, à Douai, et dans les principales villes du pays.

Il réunit bientôt quarante-quatre missionnaires de toutes les nations qui regardèrent comme un insigne honneur de marcher sous son patronage ; son propre frère *Hélie Trigault*, son cousin *Hubert de St.-Laurent*, tous deux de Douai, firent partie de sa pieuse expédition, montée cette fois sur une large échelle, à l'aide des riches cadeaux de Philippe III, roi d'Espagne, des offrandes de plusieurs princes catholiques qu'il avait visités, et des aumômes en livres, meubles et argent d'une multitude de fidèles.

Le P. Trigault, suivi de ses collaborateurs, se rendit de rechef à Lisbonne d'où il repartit en 1618, et, après une traversée plus longue encore que la première, et pendant laquelle il eut la douleur de voir périr dans ses bras, son frère, son cousin et plusieurs compagnons, il arriva à Goa, où lui-même tomba dangereusement malade. A peine rétabli, il en partit le 20 mai 1620 et parvint au bout de deux mois à Macao, d'où il pénétra de nouveau en Chine après sept ans d'absence.

Chargé de l'administration spirituelle de trois vastes provinces, il se livra avec tout le feu dont il était capable aux fonctions de son saint ministère, sans négliger toutefois de continuer à s'instruire dans l'Histoire et la littérature des Chinois. Il rendit à la science, sous ce dernier rapport, des services signalés que personne n'a encore dépassés.

Vieux avant l'âge, cassé par les fatigues et les privations, usé par le travail, le Jésuite Douaisien succomba à Nanking, le 14 novembre 1628, trois ans après que son éloge eut été imprimé dans sa ville natale, de son vivant même, par *Jean Buzelin*, jésuite cambrésien (1). Il vécut seulement 51 ans, utilement employés pour les sciences et la religion de ses pères. C'est à tort qu'on l'a fait mourir en France ou en Belgique ; il ne devait plus revoir sa terre natale, où néanmoins il a lais-

(1) Gallo-Flandria sacra et profana. Duaci, apud Marcum Wyon, 1625, in-f°, pages 180 - 181.

sé des souvenirs impérissables par les ouvrages suivans qui y ont été publiés :

I. *Vita Gasparis Barzœi, S. Francisci Xaverii comitis, in III libros divisa.* Antverpiæ, typis Trognœsii, 1610, in-8°. — Coloniæ, apud Bernardum Gualterum, 1611, in-12.

Cette vie du P. Barzès, originaire de Zélande, est le premier ouvrage de Trigault ; il le composa à Lisbonne, et en fit une espèce de *Manuel des Missionnaires*.

II. *Lettre sur la navigation et le voyage aux Indes du P. Nicolas Trigault, de la Société de Jésus.* Paris et Lyon, 160 , in-12.

Cette lettre, datée de Goa, le 24 décembre 1607, est une relation de la première traversée de Trigault, de Lisbonne aux Indes. Elle est aussi insérée dans l'ouvrage du *P. Du Jarric*, intitulé : *Histoire des choses les plus mémorables advenues tant ès Indes orientales, qu'autres pays etc.* Bordeaux, 1610 - 1614, ou Valentiennes, 1614, 3 vol. in-8°. Au tome 3e, livre 1er, chap. 41.

III. *De Christianâ expeditione apud Sinas susceptâ ab Societate Jesu, ex Mathœi Riccii commentariis libri V.* Aug. Vindel. (Augsbourg) 1615, in-4°. — Lyon, 1616, in-4° avec additions. — Cologne, 1617, in-8°. — Rome, 1618.

Cet ouvrage intéressant, dont les nombreuses éditions attestent assez le succès, contient une description abrégée de la Chine, des mœurs et des usages de ses habitans ; dans le 4e chapitre, le P. Trigault parle de l'imprimerie tabellaire qui se pratiquait en Chine depuis cinq siècles, mais il n'en détermine pas les commencemens d'une manière aussi précise qu'ils l'ont été depuis. Cette relation curieuse, en tête de laquelle on trouve une excellente biographie du P. Ricci, fut traduite par le neveu de l'auteur, *David Fleuri de Riquebourg-Trigault*, docteur *in utroque*, médecin estimable, et conseiller des princes de Condé et d'Orange, sous le titre de : *Histoi-*

re de l'expédition chrestienne en la Chine, entreprise par les PP. de la C. de J. tirée des commentaires de Math. Riccius, par le P. Nicolas Trigault, trad. du latin en françois, par T. C. D. A. (De Riquebourg-Trigault). Lille, 1617, in-4°. — Paris, 1618, in-8° — et sous le titre de *Voyages des PP. Jésuites en Chine*, Paris, 1617, in-8°. — Trad. en Espagnol, par Ed. Fernandez, 1621, in-4°.

IV. *Annuæ litteræ è regno Sinarum, annor.* 1610, 1611. Augustæ Vindel. 1615, in-8°.

V. *Rei Christiana apud Japonios commentarius, ex litteris annuis Societatis Jesu annorum.* 1609, 10, 11 et 12 *collectus, à Nic. Trigautio litteræ S. J. è regno sinarum annorum* 1610 et 1611, *edente eodem Trigautio.* Augustæ Vindelicorum, 1615, 2 tomes 1 vol. pet. in-8°.

VI. *De Christianis apud Japonios Triumphis, sive de gravissimâ ibidem persecutione contra fidem Christi exortâ anno* 1612, *libri V.* Munich, 1623, in-4°., figures de Sadeler. — Avec des augmentations de Mathieu Rader.

Cet ouvrage curieux fut d'abord composé par Trigault en quatre livres qu'il laissa en Europe; à son second séjour à Goa il trouva des matériaux pour un cinquième livre qui conduisait les événemens jusqu'en 1616; un supplément contient les faits qui se sont passés jusqu'en 1620 : c'est ainsi qu'il a été traduit en français par le P. *Pierre Morin*, jésuite, sous ce titre : *Histoire des Martyrs dv Iapon depuis l'an* MDCXII *iusques* MDCXX. Paris, Sébastien Cramoisy, 1624, figures de *I. Picart.* In-4° de 638 pp., dédié par le traducteur à la Reine de France.

VII. *Vocabulaire Chinois*, en trois volumes, imprimé en Chine.

Dans ce livre, les caractères chinois, sont tellement rapprochés de notre système, que chacun peut en tenir la clé après quelques jours d'étude.

VIII. *Comput ecclésiastique pour faciliter aux nouveaux chrétiens le moyen de connaître les jours où tombent les fêtes et les jeûnes de l'église romaine.*

IX. *Paraphrase latine des cinq King.*

X. *Annales de la Chine.* Premier volume. (Voyez la *Bibliotheca Societatis Jesu* du P. Southwell, p. 637).

L'auteur préparait ce grand et utile ouvrage en quatre volumes in-f°, il ne put en terminer qu'un seul.

La même famille de Trigault compte encore, parmi ses membres pieux et instruits, une dame *Marguerite Trigault*, née aussi à Douai, l'une des premières religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, fondée en cette ville en 1604; elle est auteur anonyme de *La vie de la noble dame Florence de Werquignoeul, première abbesse et institutrice de la réforme de S. Benoît à Douay, sous le titre de la Paix Notre-Dame*, etc. — Douay, Ch. Louis Derbaix, 1733, in-8°, 343 pp., portrait. On la trouve aussi imprimée à la fin du *Voyage Littéraire de deux bénédictins de la congrégation de St.-Maur*, Paris, 1717-1724, 2 vol. in-4°. On ne saurait trop dire ce qui a pu donner, aux savans D. Durand et D. Martène, l'idée bisarre de terminer un ouvrage d'une érudition attachante d'un bout à l'autre par une production fastidieuse et toute mystique : c'est là un singulier couronnement d'œuvre !

ARTHUR DINAUX.

BIOGRAPHIE BELGE.

(12e ARTICLE.)

LE MARQUIS DU CHASTELER.

Jean-François du Chasteler, marquis de Courcelles et de Moulbais, membre de l'état noble au conseil de Hainaut, président de conseil souverain de cette province, et conseiller d'état, épousa, le 4 juin 1743, Marie-Claire-Joseph du Sart; de cette union naquit, le 20 mars 1744, François-Gabriel-Joseph du Chasteler, dont je vais esquisser la biographie.

L'existence de ce montois distingué fut partagée entre les tracasseries que lui suscitèrent sa noblesse et ses travaux littéraires. Je vais d'abord tracer la partie héraldique, si je puis m'exprimer ainsi, de sa vie (1), pour m'occuper ensuite des nombreux services qu'il rendit aux sciences; services sans lesquels sa renommée n'eut pas franchi le seuil des poudreuses chancelleries.

La charge de lieutenant de la compagnie de la garde royale

(1) Je dois la majeure partie des renseignemens sur la vie héraldique du marquis du Chasteler, à l'obligeance de M. Gachard, archiviste du royaume.

des hallebardiers étant venue à vaquer en 1765, par la démission du comte Adrien-François de Collins, l'impératrice, par lettres patentes données à Vienne le 10 avril de cette année, la conféra à Du Chasteler, qui était déjà à cette époque revêtu de celle de Chambellan.

Les discussions généalogiques du marquis Du Chasteler, firent beaucoup de bruit dans le tems. Elles prirent naissance en 1768. On chercha alors à répandre des doutes sur l'origine de Thiéri Du Chasteler qui, le premier de la famille du marquis, vint s'établir dans les Pays-Bas, vers l'an 1300. Le duc Charles lui ordonna en conséquence de soumettre sa généalogie à l'examen des héraults d'armes, ce qu'il fit. L'attestation de ces derniers ayant désabusé le prince, il accepta l'hommage de la généalogie du marquis et en approuva l'impression.

Il publia donc, en 1768, sa généalogie sous ce titre :

Généalogie de la Maison Du Chasteler, avec les preuves. — Bruxelles, 1768, in-f°. Liminaires, 8 pages; texte, 12 pages.

En 1769, le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, le nomma gouverneur et prévôt de la seigneurie, ville et terre de Binche et bailli des bois de Binche (1). Le titre de gouverneur de Binche avait été supprimé sous l'administration de l'archiduchesse Marie-Elisabeth. Le duc Charles qui affectionnait Du Chasteler, voulut bien le rétablir en sa faveur, à la condition qu'il s'obligeât (ce qu'il fit par une soumission en date du 2 décembre), à ne prétendre aucun droit, émolument ou privilége en vertu de ce titre qui devait être ainsi purement honorifique.

Le 28 mars de la même année, il avait obtenu de l'impératrice, pour lui et ses descendans, la permission de surmonter,

---

[1] Par deux patentes datées du 29 novembre 1769, l'une pour la charge du gouverneur et prévôt de Binche, l'autre pour celle de Bailly des Bois.

ou plutôt en termes techniques, de sommer les armes de sa maison, d'une couronne ducale fermée.

En 1770 il fut élevé, par Marie-Thérèse, à la dignité de conseiller d'état d'épée ou de courterobe aux Pays-Bas (1).

En 1771, se trouvant à Vienne, il sollicita le titre de prince. L'impératrice le lui fit espérer, si le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas y donnait son consentement. Le duc, qui avait fortement appuyé notre concitoyen pour qu'il obtint de surmonter son écu de la couronne ducale, le seconda encore dans cette nouvelle démarche; mais dans l'intervalle, Marie-Thérèse changea d'avis, elle fit écrire au marquis par son secrétaire de cabinet, le baron de Németh, (28 mars 1771) que comme il lui était parvenu des représentations qui élevaient des difficultés sur sa demande, elle souhaitait qu'il cessât d'insister sur cette obtention de la dignité de prince, jusqu'à ce que les circonstances la rendissent sujette à moins d'inconvéniens. Les représentations dont parlait cette lettre venaient de la famille française des *Du Châtelet* avec laquelle les *Du Chasteler* étaient depuis quelque tems en contestation.

En 1775, il passa de la lieutenance de la compagnie royale des hallebardiers à celle de la compagnie des archers (2) en remplacement du comte de Maldeghem, nommé capitaine de la même compagnie. Les places d'officiers dans ces deux compagnies de la garde du gouverneur général étaient briguées par les principaux seigneurs du pays.

Au commencement de 1776, Du Chasteler apprit par une lettre, que le comte, depuis duc Du Châtelet avait fait insérer dans les papiers publics (3) que ses ennemis avaient per-

---

[1] Lettres patentes données à Vienne, le 8 mai 1770.

[2] Lettres patentes données à Vienne le 20 janvier 1775.

[3] La *Gazette de France* du 12 février 1776 et le *Mercure de France* de mars de la même année avaient publié des articles dans lesquels on niait

suadé au prince Charles de Lorraine, qu'il n'était pas de la vraie maison Du Chasteler. Il répondit à cette lettre par un mémoire; et sur un nouvel écrit du M. Du Châtelet il demanda la permisssion, qui lui fut accordée, de déposer les titres de sa famille au greffe du grand conseil de Malines. Au nombre de ces titres étaient des attestations des chambres des comptes de Nancy et de Bar, certifiant que son nom s'était toujours terminé uniformément par un R dans tous les titres antérieurs de l'an 1300, époque ou sa branche vint se fixer aux Pays-Bas.

Il demanda et obtint du grand conseil, des lettres d'ajournement *ex lege diffamari* tant contre le comte Du Châtelet que contre tous ceux qui voudraient contester sa descendance. Il fonda cette action 1° sur ce que ledit comte avait fait insérer dans différens papiers publics des articles directement contradictoires aux droits de sa famille, et d'après lesquels plusieurs personnes s'étaient permises d'attaquer la vérité de sa descendance. 2° Sur l'intérêt qu'il avait de faire dissiper par la voie de justice jusqu'au moindre doute à ce sujet. Le comte Du Châtelet fut ajourné le 27 décembre 1776, à la Brétèque, avec missive et remise d'exploit à son domicile.

Du Chasteler attendait avec tranquillité les suites de son instance, lorsqu'il reçut un décret du gouvernement, en date du 10 février 1777, qui lui interdisait tout recours en justice sur les affaires de sa généalogie, soit devant les tribunaux du pays, soit ailleurs, ordonnant que ce qui s'était fait au grand conseil fut regardé comme non avenu, avec défense à cette cour souveraine d'admettre ultérieurement aucune pièce ou demande quelconque ayant trait à cette affaire.

Du Chasteler fut atteré de cette disposition à laquelle il ne s'attendait en aucune manière. Pour la prendre il fallait que le gouvernement eut eu de puissans motifs, puisqu'elle por-

---

que la famille Du Chasteler des Pays-Bas Autrichiens, descendit de Thiéry dit : *d'Enfer*.

tait une empreinte d'arbitraire bien caractérisée. Ces motifs les voici, on pourra les apprécier : le marquis, dans sa requête au grand conseil, avait avancé que Ferri (ou Thierri) seigneur de Bitche, de qui il prétendait descendre en ligne masculine, était fils de Mathieu, frère de Simon, et père de Ferri II, duc de Lorraine, d'où il résultait qu'il aurait été allié à la maison de Lorraine montée sur le trône impérial par le mariage du duc François avec Marie-Thérèse. Cette prétention déplut fort à la cour ; l'impératrice personnellement en fut choquée, delà le décret du 10 février 1777.

Tandis que Du Chasteler observait le silence qui lui avait été imposé, le duc Du Châtelet ne restait pas inactif. Il prenait son recours au parlement de Paris, et le 26 mars 1777, il en obtint une sentence qui déboutait le marquis de son action intentée au grand conseil de Malines *ex lege diffamari*, lui défendant de se dire et prétendre à l'avenir de descendre d'une branche de la maison Du Châtelet, déclarant qu'aucune branche de cette maison ne s'était jamais établie dans le comté de Hainaut ou autre pays de la domination autrichienne, et lui faisant défense de porter et s'attribuer les armes de la maison Du Châtelet, avec injonction qu'elles fussent rayées et biffées dans tous les lieux et actes où il les aurait fait et ferait apposer. Sentence aussi absurde qu'extravagante, puisqu'elle prononçait sur une cause introduite hors de la jurisdiction du tribunal de qui elle émanait, et même hors du royaume ; puisque ce tribunal s'y arrogeait le droit, qui ne pouvait nullement lui appartenir, de connaître l'état des sujets de l'impératrice et de leurs armoiries.

Il fallut pourtant que le marquis Du Chasteler enchaîné par le décret de 1777, en subit les conséquences dans le public. Lorsque Joseph II vint à Bruxelles en 1781, il ne voulut pas laisser échapper cette occasion, et présenta une requête à ce monarque, pour qu'il voulut bien faire révoquer ou au moins mitiger le décret. Joseph II, après avoir entendu le prince de Starhenberg et le chancelier de cour et d'état prince de Kaunitz déclara que : « La disposition de 1777 serait main-
» tenue à tous égards pour autant qu'elle concernait la pré-

» tention inconsidérée d'une descendance directe de la maison » de Lorraine que Du Chasteler avait osé articuler devant le » grand conseil. Mais qu'il accordait au marquis la permis- » sion de poursuivre devant les tribunaux de la France, la » contestation qui s'était élevée au sujet de sa généalogie entre » lui et le duc Du Châtelet. »

Le marquis, aussitôt qu'il fut informé de cette décision, se rendit à Paris. Les démarches qu'il y fit amenèrent un compromis en date du 22 mars 1782, par lequel le duc du Châtelet et lui convinrent de remettre la décision des points qui les divisaient à des arbitres; ils choisirent à cet effet Bernard *Chérin*, généalogiste et historiographe des ordres de St.-Michel et du St.-Esprit, généalogiste de celui de St.-Lazare, et Jean-Jacques *Garnier*, historiographe du Roi, de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Les arbitres rendirent leur sentence le 17 avril 1783. Elle portait : « Que la sentence par défaut des requêtes du palais » à Paris, du 26 mai 1777, demeurait comme non avenue, » nulle et de nul effet, que les parties étaient mises hors de » cours et de procès sur la demande formée au grand conseil » de Malines à la requête du marquis Du Chasteler contre le » duc Du Châtelet, que lesdits seigneurs demeureraient au » même état qu'ils étaient avant le 12 février 1776, c'est-à- » dire avant qu'il se fut élevé aucune difficulté entr'eux, et » qu'il eut été fait entr'eux, soit extra-judiciairement, soit » judiciairement, aucuns écrits ou actes publics ou privés qui » demeureraient comme non-avenus; qu'en conséquence les » seigneurs ducs Du Châtelet ou marquis Du Chasteler con- » tinueraient à jouir des honneurs et prérogatives attachés à » leur naissance dont ils étaient en possession avant qu'aucu- » ne contradiction se fut élevée entr'eux, sans qu'à l'occasion » de leurs généalogies, ils puissent s'inquiéter ni se recher- » cher l'un l'autre en aucune manière que ce pût être, judi- » ciairement ou extra-judiciairement, ni rien publier à cet » égard, l'un sans exprès consentement par écrit de l'autre, » les dépens demeurant compensés. »

Ainsi se termina cette contestation.

Pendant le cours de ces discussions, Du Chasteler publia : « *Généalogie de la maison Du Chasteler, avec les preuves.* 1777 » in-folio, figures » (1). Mais la publication de cet ouvrage fut arrêtée par le gouvernement (2).

Le marquis Du Chasteler fut reçu à l'état noble de Namur, le 6 juillet 1778 ; il avait acheté de l'impératrice, le 16 novembre 1776, l'engagère de la seigneurie de Vieuville, située dans cette province.

En 1783, il renouvela auprès de Joseph II, sa demande d'obtention du titre de prince ; aussitôt que les difficultés qu'il avait eues avec le duc Du Châtelet furent terminées.

La chambre héraldique des Pays-Bays, entendue suivant l'usage sur la requête du marquis, estima que rien ne s'opposait à ce qu'elle fut accueillie favorablement. Déjà, observa-t-elle, Du Chasteler jouissait en quelque sorte des attributs de prince, par la permission qui lui avait été donnée en 1769, de porter ses armoiries ornées d'une couronne ducale fermée et d'un manteau de duc doublé d'hermine. Quant aux revenus nécessaires pour en soutenir le lustre, la chambre lui connaissait, selon le bruit public, dans la seule province de Hainaut un revenu annuel de plus de vingt-cinq mille florins ; et comme il était admis dans les états nobles du duché de Brabant et.

---

(1) Liminaires, 12 pages y compris le titre, texte, 332 pages.

(2) Quérard [France Littéraire] cite : *Généalogie de la maison Du Chasteler*, 1774, in-8° et attribue cet ouvrage au marquis Du Chasteler. Quérard se trompe, car nous avons vu que la 1re édition parut en 1768, in-f°, et l'édition de 1777, aussi in-f°, porte sur le titre : *Seconde édition.* Peut-être l'ouvrage qu'il cite est-il une généalogie publiée par les adversaires de la maison Du Chasteler ; je ne puis décider cette question, cet ouvrage ne m'étant jamais tombé sous la main. — On trouve dans le catalogue Gérard, sous le n° 3393, *Mémoire pour prouver que Quintin Du Chasteler, bailli de Ligne n'était point de la maison De Chasteler*, in-f°. (Sans adresse et sans date).

des comtes de Hainaut et de Namur, elle croyait qu'il jouissait de beaucoup au-dela des 24,000 florins, annuellement qui étaient requis par l'édit du 8 mai 1664.

Le conseil privé adopta ce sentiment, mais le ministre plénipotentiaire, prince de Starhemberg, fut d'un avis opposé, dans le compte qu'il rendit de l'affaire à la chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Il objecta : 1° Que l'opinion qu'on avait des possessions du marquis Du Chasteler n'était fondée que sur un bruit public, et que d'après d'autres bruits, il avait été dans le cas de charger considérablement ses biens. 2° Que son admission aux états de trois provinces ne prouvait pas la suffisance de son revenu, vu qu'il fallait peu de chose pour y être reçu dans le Namurois, qu'il était entré dans les états de Hainaut avant que la preuve d'une quotité de revenus y fut établie, et que ce n'était que depuis peu qu'on avait prescrit des règles sévères pour cette preuve en Brabant. 3° Que son revenu libre, fut-il même de vingt-quatre mille florins, il y aurait encore à voir si, par des raisons particulières qui intéressassent l'état, ou par des services éclatans qu'auraient rendus ses ancêtres, il méritait une distinction semblable. 4° Que, demandant le titre de prince au moment où il venait de transiger avec le duc Du Châtelet, on pouvait présumer qu'il avait l'intention, si on le lui accordait, de s'en prévaloir, pour fortifier ses anciennes prétentions à une descendance directe de la maison de Lorraine.

A ces raisons, le chancelier de cour et d'état, prince de Kaunitz ajouta dans son rapport à l'Empereur (du 27 juillet 1783) que Du Chasteler ni ses ancêtres, n'avaient pas rendu des services assez distingués pour mériter une pareille illustration. Il fut en conséquence contraire à la demande du marquis, et Joseph II la rejeta. Du reste, il est permis de croire que la dernière des raisons énoncées par le prince de Starhemberg, fut la véritable cause du refus de l'empereur.

Le 22 mars 1767, Du Chasteler épousa en secondes nôces, Catherine-Elisabeth de Hasselaer, douairière de Geelwinck, jeune veuve, fille du Bourgmestre d'Amsterdam Hasselaer,

qui passait pour être riche de huit cent mille florins, indépendamment des biens de sa mère, et de ce qui appartenait à un fils qu'elle avait de son premier mari (1).

Ce mariage devint une affaire d'état, à cause des obstacles que voulut y mettre l'archevêque de Malines, comte de Franckenberg. D'abord ce prélat déclara à Du Chasteler qu'il avait indispensablement besoin d'une dispense de Rome, et qu'il ne l'obtiendrait pas à moins qu'il ne fut déclaré dans le contrat de mariage, que tous les enfans à naître seraient élevés dans la religion catholique. La famille Hasselaer n'aurait certainement jamais souscrit à une telle condition. Le marquis n'ayant pu fléchir l'archevêque ni obtenir de lui la permission de faire publier ses bancs, après en avoir eu l'autorisation du prince Charles de Lorraine, alla résider en Hollande, pendant six mois consécutifs, terme légal pour y acquérir droit de domicile, et y pouvoir par suite contracter mariage sans dispense; et la publication des trois bans ayant été faite, il se maria en présence du magistrat d'Amsterdam, ainsi que le faisaient les catholiques qui s'unissaient en Hollande à des personnes de la religion réformée.

L'archevêque se montra furieux de ce que l'on n'avait eu aucun égard à ses injonctions. Il menaça de faire les poursuites de son ministère contre le marquis, lorsqu'il reviendrait à Bruxelles, mais le gouvernement lui interdit de s'en permettre aucune. Il voulut en porter ses plaintes directement à Marie-Thérèse qui n'en fit nul cas. De plus comme il avait demandé, au sujet de ce mariage, des instructions à Rome, contre les lois, privilèges et usages du pays qui interdisaient de semblables recours, il fut fortement réprimandé. Il eût encore un autre sujet de mortification, le pape lui-même ayant déclaré le mariage du marquis valide.

---

(1) Du Chasteler avait épousé en premières noces le 21 mars 1762, Albertine-Joseph-Dorothée comtesse de Thurheim, chanoinesse à Mons, qui mourut à Bruxelles, le 25 juin 1765.

Au reste cette union de Du Chasteler avec madame de Geelwinck ne fut pas heureuse. Vers 1776, les deux époux se séparèrent d'un mutuel consentement, et la marquise retourna dans sa patrie. Par le contrat de mariage, elle s'était obligée de lui payer, chaque année, douze mille florins, sur le produit de ses biens; en 1777, après leur séparation, ils convinrent qu'elle ne lui ferait plus qu'une pension de cinq mille florins.

Ici trouve sa place une anecdote qui donnera une idée des scrupules de Marie-Thérèse en matière de religion. Madame Du Chasteler, en retournant en Hollande, avait emmené un fils (1) qu'elle avait eu de son mariage avec le marquis. L'archevêque de Malines en avertit l'impératrice, en lui faisant entrevoir que cet enfant serait élevé dans la religion protestante. Marie-Thérèse prit la chose fort à cœur : elle voulait que l'on obligeât le marquis, par des poursuites judiciaires, à faire revenir son fils à Bruxelles, et à donner des garanties qu'il serait élevé dans la religion catholique. Le conseil privé représenta que cela n'était pas possible, que de semblables poursuites n'étaient autorisées par aucune loi; que c'était une affaire domestique et particulière dont le gouvernement n'avait pas le droit de se mêler. L'impératrice écrivit en marge du rapport qui lui fut fait là-dessus le 26 décembre 1777 : *Ce père est un indigne.*

Après ces arides détails sur les prétentions nobiliaires du marquis Du Chasteler, c'est avec étonnement que l'on parcourt la nombreuse liste de ses ouvrages, et l'on se demande comment il put trouver le tems de soutenir ses discussions de famille tout en rédigeant ses mémoires scientifiques, mémoires qui feront vivre son nom plus longtems qu'une couronne ducale ou le titre de prince !

En 1773, l'académie de Bruxelles proposa, pour le concours

(1) Gérard-Arnould-Frédéric-Gabriel Du Chasteler, né le 5 juillet 1770.

de 1774, la question suivante : « *Quels sont les principaux* » *changements que l'établissement des grandes abbayes dans le* » *7e siècle, et l'invasion des Normands dans le 9e, ont apporté* » *à nos mœurs, à notre police et à nos usages?* » M. Du Chasteler se mit sur les rangs pour obtenir la médaille, et envoya un mémoire avec cette épigraphe : *Vade liber, verbis que meis loca grata salutæ.* Le prix ne fut pas décerné, mais voici le jugement que porta l'académie sur le mémoire du concurrent montois : « Il présente de très-bonnes remarques écrites dans » un style imposant, quelques inexactitudes relativement à » l'histoire ecclésiastique et monastique n'auraient point empêché l'académie de couronner cette pièce, mais les observations de l'auteur un peu trop générales, n'étant point » étayées par un assez grand nombre de faits, tirés de notre » histoire, elle est obligée de l'écarter ainsi que les autres qui » lui sont bien inférieurs, etc. »

Dans la séance du 6 décembre 1783, Du Chasteler lut à l'académie des *Additions à son Mémoire sur les abbayes des Pays-Bas.*

Ce premier succès encouragea l'auteur; et, plus heureux, il obtint en 1778, malgré de nombreux concurrens, la palme académique. Le mémoire qui lui valut ce succès est imprimé. Il a pour titre : « *Mémoire sur la question historique proposée* » *par l'académie Impériale et Royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, en 1776, relativement aux principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains,* » *auquel cette académie a décerné le prix en 1778, par M. le* » *marquis Du Chasteler.* (Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1779) in-4° 101 pages.

Ce nouveau triomphe, plus complet et plus brillant que le premier, lui ouvrit les portes de l'académie; il fut admis comme membre de ce corps savant le 14 octobre 1779, et reçu le 11 novembre suivant. Il remplaça Vanderwinckt, auteur de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas.*

Il fut nommé directeur de l'académie, deux ans après, et

exerça ces fonctions pendant les années 1781 à 1783, et 1786 à 1788. Il reçut en cette qualité, le 12 juillet 1782, au sein de l'académie, le czar Paul Ier et son épouse, et lut devant ces illustres personnages son *Mémoire sur les Troubles des Pays-Bas*, mentionné plus bas.

Le jour de sa réception, il lut l'ouvrage suivant qui fut imprimé dans les Mémoires de l'académie de Bruxelles, tome 3, page 341 : « *Réflexions sommaires sur le plan à former pour » une Histoire générale des Pays-Bas Autrichiens, par le mar- » quis Du Chasteler, lues à la séance du* 11 *novembre* 1779. » In-4° 21 pages. »

Voici le jugement que porte M. Dewez (*Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t.* 2, *page XXIV*), sur ce mémoire du marquis Du Chasteler : « Après avoir discuté et balancé » les avantages et les inconvéniens des deux méthodes qu'il » propose, ou d'embrasser le sujet dans son ensemble ou de » le suivre dans ses détails, c'est-à-dire de faire une histoire » générale du pays ou une histoire particulière des différentes » provinces, il imagine un plan si méthodique et si simple tout » à la fois, que par l'ordre et l'arrangement qu'il prescrit, il » parvint (ce qui d'abord parait presqu'impossible dans une » histoire) à réduire tout le sujet à cette belle unité qui est le » vrai point de perfection des grandes compositions littéraires. » Cette idée était bien propre à diriger l'écrivain patriote qui » aurait le talent nécessaire pour exécuter cette vaste entre- » prise. C'est le vœu que formait M. Du Chasteler. Il est fâ- » cheux qu'il se soit borné à ce vœu. L'homme qui s'était fait » une idée si juste de la chose, était peut-être le plus capable » de l'exécuter. »

Du Chasteler, qui éprouva tant de tracasseries pendant le cours de son existence, pour soutenir les prérogatives de sa famille, et maintenir la paix dans son intérieur, fut aussi forcé de descendre dans l'arène de la polémique littéraire. En 1781, on distribua clandestinement une brochure, devenue très-rare, et ayant pour titre : *Lettre à Messieurs de la commission Royale des Etudes à Bruxelles, dictée par la langue*

française et suivie d'une requête dictée par la langue latine. In-8° 35 pages. Il contenait une critique violente dirigée contre le marquis Du Chasteler, ou plutôt ce qu'il y a de plus remarquable contre un écrit qu'il ne destinait pas à la publication, et dont il n'avait pas même encore terminé le manuscrit. Du Chasteler se vengea de cette diatribe, en imprimant son ouvrage : *Mémoires et lettres sur l'Etude de la langue grecque, par le marquis Du Chasteler, directeur de l'Académie Impériale et Royale des Sciences et belles-lettres de Bruxelles. A Bruxelles, chez Lemaire.* 1781, in-8°. Du Chasteler partant du point que la diversité des langues mortes ou vivantes a été de tout temps un des plus grands obstacles aux progrès des sciences, émet l'opinion que la connaissance des langues grecques et latines, telles qu'on les enseigne dans les universités, n'est pas indispensable.

Ses ennemis prétendirent qu'il voulait anéantir le grec et le latin, et bannir ces langues de l'enseignement, par tous les moyens et surtout en imposant ses opinions comme des lois. Loin de vouloir faire prévaloir sa manière de voir, il retira son mémoire afin qu'il ne fut pas inséré au nombre de ceux de l'académie; il engagea fortement M. l'abbé Mann à soutenir la thèse contraire à la sienne (1) et enfin il ne se détermina à rendre public son ouvrage, que lorsque la critique peu décente de ses antagonistes l'eût forcé à démontrer qu'ils ne connaissaient nullement l'écrit sur lequel ils prononçaient un arrêt, sans appel selon eux.

La publication de cet ouvrage eut lieu presque simultanément avec celle de *l'Eloge de l'abbé Suger* dont Du Chasteler était aussi l'auteur. On prétendit qu'il n'avait composé cet ouvrage que pour obtenir le prix proposé par l'Académie Française pour l'éloge de Suger. Cette ambition n'eût été certes que louable, mais Du Chasteler n'avait pas même envoyé son ouvrage

---

(1) Les deux lettres de l'abbé Mann ont été publiées par Du Chasteler lui-même dans ses *Lettres sur l'étude de la langue grecque*, elles y occupent les pages 17 à 31 et 49 à 58.

au concours, sentant, dit-il, combien un étranger est loin d'atteindre à cette perfection de style que l'Académie Française regarde, avec raison, comme son objet principal. Le 22 mars 1781, il lut à l'Académie de Bruxelles un mémoire intitulé : *Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Crasmer fut évêque de Tournay.*

S'appuyant de l'autorité de Hériman, abbé de St.-Martin à Tournay, qui vivait au commencement du 12e siècle, Du Chasteler fait voir que l'évêque Crasmer vivait au 8e siècle, il réfute le sentiment de Cousin qui croyait trouver dans un diplôme de Chilpéric une preuve certaine de l'existence de ce prélat dans le 6e siécle. L'examen critique de ce diplôme fait presqu'entièrement l'objet du mémoire; l'auteur, attribuant cette charte à Chilpéric II, fait voir qu'elle ne peut avoir été donnée en aucune manière par le premier Chilpéric. Il tire ses preuves : 1° de l'année de l'indiction qui doit concorder avec la première année du règne de Chilpéric. 2° De la mention du scel apposé, formule extrêmement rare sous les rois de la première race. 3° De la nature même de la donation. Il développe ces diverses preuves, et promet de chercher de nouveaux éclaircissemens dans les archives du chapitre de Tournay, pour les joindre à sa dissertation.

Le 7 et le 8 mai 1781, comme on allait jeter les fondements d'une nouvelle écluse dans la digue qui borde l'Escaut, sur le territoire de Bornhem, presque vis-à-vis le bourg de Tamise, les ouvriers qui creusaient la terre, découvrirent à 33 pieds de profondeur, et à 7 ou 8 pieds au-dessus du niveau des eaux de la rivière, un Jupiter de bronze avec l'inscription : *I. O. M. Imbrius. Verattius. V. S. L. M.* Du Chasteler, aussitôt qu'il fut informé de ce fait, envoya prendre sur les lieux des renseignements exacts, veilla à ce que ces antiquités dispersées ou égarées ne tombassent pas dans l'oubli, et s'empressa de donner connaissance de cette précieuse découverte à l'Académie. On peut lire une notice succinte sur ces antiquités dans le mémoire de M. Heylen, inséré dans les mémoires de l'Académie, t. 4, page 462.

Dans cette même année 1781, le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, confia à Du Chasteler (1) la direction de l'établissement littéraire, connu sous le nom de *Museum Bellarmini*. Plusieurs personnes savent en quoi consiste cet établissement et quel était son objet; quelques explications là-dessus ne seront pas déplacées ici.

Le *Museum Bellarmini* établi dans le principe à Malines, avait été fondé par le chancelier de Brabant de Gryspère, et augmenté par l'archevêque Humbert de Prœcipiano. L'objet primitif de cet établissement était d'écrire contre les jansénistes; ainsi que contre tous les ennemis de la société de Jésus. Le *Museum* avait des revenus spéciaux et une bibliothèque.

Les jésuites Bollandistes d'Anvers, quelque temps avant la suppression de leur ordre, avaient conçu le projet de publier des *Analectes Belgiques*, en y consacrant les revenus du *Musœum Bellarmini*, fondation dont ils disposaient et qui avait été destinée dans le principe, comme nous venons de le dire, à la défense du molinisme. Marie-Thérèse qui voulut que le grand ouvrage des Bollandistes, les *Acta sanctorum* fut continué, ordonna aussi que l'on mit à exécution le plan conçu de la publication des analectes. L'abbé Ghesquière fut chargé par le gouvernement des Pays-Bas d'y travailler sous la direction du conseiller d'état de *Kulberg* : il lui fut prescrit de rassembler d'abord tous les matériaux propres à l'entreprise, plus tard on aurait déterminé l'usage qu'il y avait lieu d'en faire. La cour de Vienne arrêta pourtant dès lors que les *analectes* comprendraient notamment une suite de vies de tous les saints et saintes des Pays-Bas, extraites de l'ouvrage des Bollandistes.

Dans le même temps l'Académie, jalouse de remplir un des principaux objets de son institution, résolut de publier les mo-

(1) Lettres du 16 mars 1781 au marquis Du Chasteler, et au chancelier de Brabant, de Crumpipen, président de l'académie.

numens de l'histoire des Pays-Bas, et forma à cet effet un comité composé de ceux de ses membres qui étaient le plus versés dans cette partie, savoir : du marquis De Chasteler, des abbés de Nélis, Ghesquière, de MM. Gérard et Des Roches. Ce comité tint ses séances chez le marquis Du Chasteler, où il convint de se réunir de quinze jours en quinze jours.

Instruit des vues de l'Académie et des résolutions qu'elle avait prises, le ministre, les trouvant parfaitement d'accord avec les intentions de la cour, ne se borna pas à les approuver (1) mais il jugea qu'il donnerait un nouvel aliment au zèle du comité, et que ses travaux seraient plus fructueux encore, s'il lui annexait comme à une section de l'Académie, l'établissement du musœum historique, et c'est ce qu'il fit en substituant le marquis Du Chasteler au conseiller d'état Kulberg, dans l'inspection que celui-ci exerçait sur l'emploi des revenus du musœum et les travaux auxquels ils étaient affectés.

Le marquis Du Chasteler, en sa double qualité de président du comité historique et de commissaire pour le *Musœum Bellarmini*, reçut du ministre, entre autres instructions, celle de donner ses soins à ce que le plan conçu par l'Académie s'exécutât avec le plus de célérité possible. Il devait à cet effet assembler de temps en temps, soit chez lui, soit à l'abbaye de Caudenberg, les membres du comité, établir des conférences réglées entr'eux sur l'objet et l'état des parties de travail distribuées, faire tenir un protocole des délibérations, s'attacher à entretenir l'union et l'harmonie parmi les coopérateurs, enfin rendre compte par écrit au ministre de mois en mois, de la situation des travaux. Le président de l'Académie avait la faculté d'assister à ce comité toutes les fois qu'il le trouvait, et dans ce cas il y présidait.

Les deux premiers rapports de Du Chasteler au ministre, dont le second était daté du 16 octobre 1781, sont perdus, et

---

(1) Lettre au président de l'académie, du 16 mai 1781.

ne se trouvent plus aux archives du royaume. Dans un troisième rapport, daté du 22 février 1782, il dit que sa santé ne lui a pas permis de remplir avec autant de zèle qu'il l'eût désiré, la commission dont il avait été revêtu; que cependant il a employé les intervalles de sa maladie à faire rédiger par Ghesquière le prospectus des *acta sanctorum Belgii*, lequel a été approuvé par le comité. Il ajoute: « Etant parvenu à me » procurer du chapître de Ste. Waudru le seul exemplaire (1) » connu des annales du Hainaut par Gilbert, chancelier du » comte de Hainaut, Baudoin V, je l'ai fait copier, et cette co- » pie est sur le point d'être achevée. Je me chargerai des notes » qui peuvent être nécessaires à l'éclaircissement du texte, et » j'espère pouvoir donner au public cet ouvrage neuf et inté- » ressant dans le courant de 1784. »

Dans un autre rapport qu'il adressa le 22 mars 1784, au comte de Belgioioso qui avait succédé en qualité de ministre plénipotentiaire au prince de Starhemberg, on trouve le passage suivant: « J'ai souvent assemblé les membres de l'acadé- » mie qui composent le comité destiné à concourir à ce but. » Dans ces différentes séances, chaque membre s'est chargé de » faire imprimer quelqu'ouvrage relatif à cet objet, pour met- » tre à l'abri des ravages du temps des manuscrits précieux » qui n'avaient pas encore été imprimés; mais les occupations » de MM. Gérard, de Nélis et Des Roches ne leur ayant pas » permis de donner jusqu'aujourd'hui au public les ouvrages » dont ils se sont chargés, les travaux du comité se bornent » dans ce moment-ci à l'impression du volume des *Acta sanc-* » *torum Belgii selecta*, dont la rédaction est confiée à l'abbé » Ghesquière, et à l'impression de la Chronique de Hainaut » par Gilbert, qui vient d'être achevée, et dont je retarde la » publication pour vérifier un manuscrit de cette chronique » qu'on m'assure être plus ancien que celui que les dames

(1) Du Chasteler se sert ici d'une expression douteuse qui pourrait faire croire que la *Chronique de Gislebert* ou *Gilbert* était imprimée à cette époque; il a voulu dire le *seul manuscrit* connu etc.

» chanoinesses de Sainte-Waudru ont bien voulu me confier. »

Le comité historique, dans une de ses premières séances, avait résolu que les éditeurs qui le désireraient, feraient imprimer les ouvrages dont ils se seraient chargés à *leurs risques et périls*, et que le débit serait à leur profit. Ce fut d'après ces bases que MM. Du Chasteler et Ghesquière firent imprimer, l'un la Chronique *de Gilbert*, l'autre les *Acta sanctorum Belgii*.

Cette chronique parut en 1784 sous ce titre : *Gisleberti Balduini Quinti hannoniæ comitis cancellarii chronica hannoniæ nùnc primum edita, curâ et studio marchionis Du Chasteler, Bruxellensis Academiæ socii. Accedunt notæ Altero volumine comprehensæ. Bruxellis, typis E. Flon*, 1784, in-4°, 320 pages. Du Chasteler s'est borné à transcrire le texte du chroniqueur ; il devait publier un second volume renfermant les notes, ainsi que l'indique le titre, mais il ne le fit pas. Il donne dans sa préface les motifs pour lesquels il diffère la publication de ce second volume, et ces motifs sont que n'ayant pu se procurer plusieurs éclaircissemens essentiels, il préfère retarder la publication du second volume, persuadé qu'il vaut mieux ne pas donner les notes dont les numéros de rappel se trouvent intercalés dans le texte publié, que d'en donner de peu intéressantes. Le nom de l'auteur est une garantie que ces notes, perdues pour nous, eussent été d'un grand prix pour le monde savant : mais malheureusement des personnes, très à même de le savoir, m'ont affirmé que M. Du Chasteler est mort sans les avoir faites.

Cette digression sur des travaux littéraires peu connus, m'a fait intervertir l'ordre chronologique des ouvrages scientifiques de notre compatriote. Je vais en reprendre la série au point où je l'avais laissée.

Le 10 janvier 1782, Du Chasteler présenta à l'académie *la description et les dessins de quelques antiquités romaines, découvertes dans une tombe à Saventheim en* 1507.

Dans la séance du 24 du même mois, il fut donné lecture d'une *note sur quelques médailles*, et d'un *Mémoire sur Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein*. L'impression de ces deux ouvrages de Du Chasteler fut réservée pour un autre tems.

Une *note sur les tombes de Tirlemont* fut communiquée par lui dans la séance du 25 avril 1782.

Le 7 mars 1783, il mit sous les yeux de ses confrères des *réflexions sur les troubles des Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite de Parme*. Il retira ce mémoire dans le dessein de le continuer et de le livrer à l'impression lorsqu'il serait terminé, projets qu'il ne réalisa pas, du moins quant à l'impression.

Il lut à la séance du 20 novembre 1783, l'ouvrage suivant : *Liste de quelques manuscrits de la bibliothèque impériale à Vienne, relatifs aux Pays-Bas, par M. le marquis Du Chasteler*. Cette liste est insérée dans le 5e volume des mémoires de l'académie, elle contient 36 pages in-4°. Elle fut aussi tirée à part, mais à 25 exemplaires seulement.

En 1784, on découvrit à Casteau, à droite de la chaussée romaine qui conduit de Bavay par Mons à Enghien, une urne renfermant 6 à 700 médailles d'argent, la plupart du 3e siècle. Du Chasteler lut, dans la séance du 22 avril 1784, une note sur cette découverte; elle se trouve imprimée dans le 5e volume des mémoires de l'académie, page XXXII.

M. Du Chasteler, dans la séance du 16 octobre 1787, montra aux académiciens plusieurs morceaux d'antiquités romaines qui venaient d'être trouvées sous le pied d'un vieux chêne, près de Rianwels, dans le marquisât de Courcelles, et lut une note sur ces antiquités. Le chêne au pied duquel on les trouva était dans un bois antique qui ne portait aucune trace d'avoir jamais été exploité depuis les siècles les plus reculés, et ce bois faisait partie de l'ancienne forêt des Ardennes. L'endroit où l'on avait déterré ces antiquités n'est pas au-delà d'une lieue de distance de la voie romaine de Bavay à Tongres.

Vers 1782, il publia dans le 4ᵉ volume des mémoires de l'académie : *Lettre de M. le marquis Du Chasteler à Monsieur l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes* (1). Il se prononce contre les grandes fermes, et l'on retrouve parmi ses raisonnemens un grand nombre de ceux proclamés plus tard par les économistes de nos jours, ainsi que dans ses *Lettres sur le grec*, on rencontre avec étonnement quelques-uns des principes émis longtems après par M. Jacotot dans sa méthode d'enseignement universel.

Le dernier ouvrage que je connaisse du marquis Du Chasteler est intitulé : *Mémoire sur la déesse Néhalennia, par M. le marquis Du Chasteler, directeur de l'académie impériale et royale de Bruxelles, présenté à la séance du 4 juin 1788*, 4 pages et une planche. Ce mémoire est imprimé dans le 5ᵉ volume des mémoires de l'académie, page 70.

Le marquis Du Chasteler mourut à Liège le 11 octobre 1783, à l'âge de 45 ans. On doit s'étonner, et avec raison, de ce qu'un homme dont la carrière a été aussi courte, ait pu trouver assez de tems, non seulement pour soutenir une lutte constante et pénible avec ses vaniteux adversaires, mais encore pour écrire autant d'ouvrages historiques, scientifiques et littéraires, preuves irrécusables de la variété et de l'étendue de ses connaissances. Sa vie, si bien employée, nous prouve quels immenses résultats peut produire l'observation du vieux précepte : *nulla dies sine lineâ*, ne laissons pas écouler un seul jour sans tracer une ligne.

H. Delmotte.

(Extrait d'un *Essai de Biographie montoise*, inédit.)

---

(1) Imprimé dans les mémoires de l'académie, t. 4, p. 223. 11 pages.

ANTIQUITÉS.

VASE ANTIQUE

TROUVÉ A BAVAI, LE 27 NOVEMBRE 1834.

Si une vénération méritée s'attacha de tous temps aux débris, souvent frustes et informes, laissés par le peuple-Roi sur le sol de ses anciennes conquêtes, combien l'admiration ne doit-elle pas s'augmenter quand elle a pour objet un de ces monumens antiques qui viennent éclaircir ou fortifier l'Histoire, et donner l'essor à quelque pensée ingénieuse ou utile aux arts? Qu'on ne s'étonne donc pas du bruit causé dans le monde archéologique par la découverte d'un vase magnifique, faite le 27 novembre 1834, par le sieur *Hector Bochard*, de Bavai. Elle eut lieu à trois pieds de profondeur dans un champ situé à quelques centaines de pas de l'enceinte actuelle de la ville de Bavai, sur le bord de la route qui tend vers Avesnes, par *Quartes* (*Quartensis locus*, où était la quatrième pierre milliaire), route qui n'est rien moins que l'ancienne voie romaine qui conduisait de Bavai (*Bagacum Nerviorum*) à Rheims (*Durocortorum*), capitale de la province de la Belgique seconde.

Ce vase n'était accompagné d'aucun autre débris notable d'antiquité; il gisait au milieu de quelques pierres, dont une, taillée en forme conique, et brisée par le bout, ressemble assez aux bornes que les anciens avaient coutume de planter dans les cirques, pour servir de but aux courses à pied ou en chars, dans les fêtes publiques. Le champ, dans lequel la découverte a eu lieu, est fertile en antiquités romaines; souvent on y a trouvé des débris de tombeaux, des ossemens humains, des urnes cinéraires, et, au simple aspect des lieux, on y reconnait un

mélange de carreaux et de tuiles romaines concassés, qui rappèlent que des constructions antiques ont jadis couvert la superficie de ce sol aujourd'hui en culture.

Le monument trouvé est une urne en beau bronze antique, enduit d'une belle patine luisante d'un vert foncé; elle est de forme ronde, à base plate avec renfoncement en dessous de la profondeur du cercle inférieur du vase, lequel est coulé à part avec le fond, et rejointoyé après-coup au tambour principal. Le poids général du vase et de son couvercle est de 5 kilog. 40 c. Son diamètre à la base, porte 223 millimètres; en haut 218 millim.; la hauteur avec le couvercle y compris le bouton, 240 m/m; l'intérieur accuse 204 millimètres de creux.

L'aspect général du monument est celui d'un cippe rond et massif. De fait, c'est une urne par ses dimensions et son usage; de forme, c'est un tombeau qui nous rappelle celui de *Cecilia Metella* et de plusieurs autres décrits et gravés. Une idée funéraire a constamment dirigé la main de l'artiste, soit qu'il ait réellement figuré en petit un monument sépulcral existant en Italie, soit qu'il ait puisé son sujet dans sa seule imagination. Ce qui laisse surtout croire que cette pièce est la configuration réduite d'un ouvrage d'architecture, c'est que le nu du vase représente des assises de pierres, avec les petits accidens et les cassures qui accompagnent toute œuvre de maçonnerie.

Le couronnement de l'urne est composé d'une bordure de *pointes de cœur* délicatement dessinées; des deux côtés s'échappent deux têtes de victimes disséquées, emblèmes de mort qui servent d'anses au vase. Des bandelettes sacrées serpentent entre les cornes dont les têtes sont armées, et les rattachent au corps du monument. Le bas du cippe est ceint d'une forte et ronde guirlande de laurier, nouée par des bandelettes croisées.

Un bas-relief assez compliqué remplit la partie mitoyenne et principale de l'urne : il représente un guerrier de haute taille, dépouillé de ses vêtemens jusqu'à la ceinture, assis sur un tertre au fond duquel s'élève un palmier, il a le corps affaissé, les jambes couvertes d'une draperie en désordre, la tête couronnée de lauriers mais tombant sur la poitrine comme s'il rendait le dernier soupir; une blessure au cœur, dont le sang jaillit avec abondance, indique la cause de la mort du guerrier, dont la barbe épaisse et frisée en longs tuyaux à l'Egyptienne, laisse supposer un âge déjà avancé. Devant lui un serviteur à la figure jeune et imberbe, tenant d'une main une patère, et élevant l'autre en signe de détresse, montre, dans tous ses mouvemens, la peine et l'affliction que lui cause la mort du personnage principal. Un vase lacrimatoire, à double anse et à base conique, gît à ses pieds, et sa présence semble avertir que son usage va

L'état de conservation du vase trouvé à Bavai est parfait; on n'y remarque qu'une légère dépression sur le couvercle, occasionnée par le poids des pierres enterrées avec lui. Cette conservation tient surtout à la forme rablue du monument, à son épaisseur, et à l'absence de tout ornement délicat et fragile. Ce morceau d'antiquité a été coulé en trois pièces y compris le couvercle; le tout est terminé par la ciselure qui ne s'est occupée que de rares et petits détails. Le travail en général est soigné; cependant il semblerait qu'il est l'œuvre de plusieurs mains, car le dessin des figures n'est pas d'une grande pureté, les extrémités surtout laissent beaucoup à désirer; les ornemens au contraire, principalement les têtes de victimes, la guirlande de chêne du couvercle, et celle de laurier garnissant la base, sont d'un travail fin, délicat et parfaitement terminé. En somme, c'est un monument précieux par son sujet, sa conservation et son exécution.

Son style et sa facture sont éminemment latins; en l'an 710 de Rome, les Gaules ne possédaient pas d'artistes capables d'exécuter un travail de ce genre : il vient donc de l'Italie. Si l'on s'en rapporte aux détails tristes du bas-relief, on peut le croire Campanien; les artistes de Rome, plus civilisés, évitaient avec soin dans leurs peintures de la mort, toutes les images sanguinaires et affligeantes. On doit remarquer aussi que l'an 710 de Rome était un tems de troubles civils où les arts se trouvaient en souffrance, et que le beau siècle d'Auguste n'a commencé qu'après cette époque et lorsque la tranquillité intérieure a permis aux Romains de se livrer entièrement à leur goût pour les arts et à leur amour du grand et du beau.

Le vase n'est ni svelte, ni élégant de forme, comme les autres meubles de ce tems qui servent à contenir des liquides; mais ici il faut se rappeler la destination du monument que l'artiste a voulu rendre grave, sévère et portant avec lui une idée de destruction qui invite à la tristesse. C'est en un mot une petite tombe en bronze ayant le style et le caractère qui lui convient.

Par un heureux hasard, cette curieuse antiquité, une fois sortie de terre, n'a pas été livrée, comme tant d'autres, aux mains de barbares écureurs ou de brocanteurs infidèles; elle ne s'est point égarée loin des lieux où elle gisait depuis près de deux mille ans : aujourd'hui, elle repose soigneusement à Valenciennes, dans le cabinet de M. *Louis Royer*, amateur de numismatique, qui se prête, avec une complaisance sans égale, à la montrer à quiconque parait en désirer la vue : elle ne sortira plus de ses mains, si ce n'est peut-être pour enrichir quelque grand dépôt public où les artistes et les archéologues pourront l'interroger à loisir. Ainsi donc, Dieu soit loué! c'est encore une belle antiquité qui obtient la vie sauve!

Arthur Dinaux.

Erreurs sur Avesnes.

Avesnes, aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement ou d'une sous-préfecture, est l'endroit qu'avant la division des provinces en départemens, on désignait par la dénomination d'*Avesnes en Hainaut:* c'était apparemment pour le distinguer d'autres *Avesnes*, tels qu'*Avesnes-Lecomte*, petite ville de l'Artois, *Avesnes-les-Nonains*, abbaye de filles nobles, *Avesnes-les-Aubert*, *Avesnes-le-Sec*, villages à peu de distance, l'un de Cambrai, l'autre de Bouchain; mais cette précaution ne l'a pas garanti d'être le sujet de beaucoup de méprises. La plupart des écrivains qui n'ont pas dédaigné de s'en occuper, le connaissant mal, en ont donné des détails inexacts.

« On extrait des moëllons blancs à *Avesnes-les-Aubert* (1). » L'auteur ayant pour titre : *Les Délices des Pays-Bas*, trompé par la ressemblance des noms, avait dit, dans la description qu'il a donnée d'Avesnes en Hainaut, « qu'on trouve dans les » environs *de cette ville*, une prodigieuse quantité de pierres » blanches propres à bâtir, dont les sculpteurs se servent aussi » pour des statues, et qui sont connues sous le nom de pier-

(1) Almanach de Cambrai. Avesnes-le-Sec produit aussi de la pierre blanche.

» res d'Avesnes (1). » Cette erreur fut reproduite chaque année, durant une longue période, dans le Calendrier de Flandre.

L'*Anacharsis français* ne se bornant pas à des pierres, transporte dans Avesnes toute une forteresse, dont on ne voit plus depuis longtems que des ruines, à trois lieues de cette ville. « Excepté la vieille tour de Beaufort, dit-il, qu'un comte » de Hainaut bâtit en 1173, la ville n'offre plus rien de cu» rieux (2). »

L'abbé Delaporte et Robert de Hesseln, lorsqu'ils publièrent, celui-ci son *Dictionnaire Universel de la France*, celui-là *Le Voyageur français*, croyaient qu'on entrait encore dans Avesnes par trois portes, quoique l'une des trois fut condamnée depuis plus de trois siècles. Tous deux déclarent que l'intérieur de cette ville est mal bâti, les rues mal percées, mal distribuées et l'enceinte fort irrégulière (3). Un voyageur plus moderne assure au contraire que « les remparts, les maisons, » les rues, tout en est joli (4). » Cependant il ne s'est opéré dans l'intervalle, soit dans la structure des édifices, la distribution des rues, la figure de l'enceinte, aucun changement notable. Mais Robert de Hesseln et l'abbé Delaporte ont copié le *Grand Dictionnaire Géographique historique et critique* de Bruzen de la Martinière, qui lui-même a transcrit, dans ce dictionnaire, une grande partie de la *Description historique et géographique de la France*, par Piganiol Delaforce, et du tems de Piganiol Delaforce, les maisons, pour la plupart encore en bois, devaient former en effet un ensemble peu riant.

---

(1) Tome 3, page 291. La pierre d'Avesnes, suivant M. le préfet Dieudonné (Statistique du département du Nord, tome 1er p. 199), est une pierre bleue qui « se trouve en abondance dans le cinquième arrondissement » inclusivement, d'où lui est venu le nom de pierre d'Avesnes. »

(2) Tom. 1er p. 332, in-18.

(3) Dict. Univ. de la France, v°. Avesnes; le Voyageur français, tom. 39, p. 30.

(4) Voyage en France et pays circonvoisins, depuis 1775 jusqu'en 1807, par Milran, tom. 2, juin 1789.

Les remarques de l'*Ermite en Province*, sur Avesnes, manquent à la fois de justesse et de convenance. Parmi les nombreuses critiques de cette production indéfinissable, qui, bien que remplie de détails curieux et malgré les charmes d'une narration quelque fois attachante et pathétique, n'a pourtant ni l'interêt d'un voyage ni l'attrait d'un roman (1), on doit distinguer les *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes* (2), sorte de statistique élégante et légère, offrant un heureux mélange de l'utile et de l'agréable, et la *Réponse à l'Ermite en Province, tome IX.* (3) qu'on peut considérer comme un tableau fidèle et complet du même arrondissement, quoiqu'il s'y soit aussi glissé quelques erreurs, tant elles semblent inévitables dans un travail de ce genre. Avesnes n'a point *vu naître* le général Desenfant : Nicolas-Joseph Desenfant, promu en 1793, au grade de général de brigade, naquit le 4 août 1765, au village de Saint-Rémy-Chaussée, à plus de deux lieues d'Avesnes. La ville n'a dû non plus aux sollicitations de qui que ce soit, un bienfait qu'il n'a pas été besoin de solliciter (4).

---

(1) « Ces tableaux de province manquaient la plupart de couleur locale...
» Nul doute cependant que le mérite de ceux-ci eut égalé la perfection des
» autres (de ceux de l'*Ermite de la Chaussée d'Antin*) si l'observateur,
» s'arrachant aux délices de Paris, n'eut pas choisi des procureurs fondés
» d'observations, et se fut transporté lui-même sur les lieux et parmi les
» hommes qu'il voulait peindre. (*Biographie des Quarante de l'Académie française, p.* 159). M. de J.... avait pour procureur fondé dans
» l'arrondissement d'Avesnes, M. D... de Douai. M. D... prit dans la statistique du département, se fondit les accessoires de ses tableaux, que M. de
» J.... rangea dans sa collection sans les retoucher. Ainsi la disposition et
» le cadre doivent leur en être seuls attribués. »

(2) Par madame Clément-Hémery.

(3) Par M. Guillemin, père, membre correspondant de la société d'émulation de Cambrai, etc., aujourd'hui maire d'Avesnes.

(4) L'idée de demander une indemnité qui dédommageât les habitans d'Avesnes des pertes qu'ils avaient essuyées par l'explosion d'un magasin à poudre, a été conçue et la demande formée par la députation de la ville. M. Gossuin l'aîné aida la députation de ses conseils, et appuya la demande auprès de son administration qui eut pu, par un avis défavorable, en compromettre le succès. M. Gossuin le cadet n'a fait et n'était à portée de faire à ce sujet, aucune démarche.

On trouve une description non moins exacte que pittoresque d'Avesnes et des environs, dans une notice en forme de lettre insérée au *Mercure de France du dix-neuvième siècle* (1). L'auteur de cette notice, ornée de traits gracieux, d'images riantes, avait sans doute visité les lieux ; mais on regrette qu'il ne se soit pas défendu davantage d'une exagération de patriotisme qui l'a rendu quelque fois injuste. Il faut être en effet bien prévenu pour faire un crime à la Maison d'Autriche de la possession d'Avesnes, portion minime de l'immense dot de Marie de Bourgogne. Ces deux vers si connus attestent que jamais conquête ne coûta moins à l'humanité :

« Bella gerant fortes, tu felix Austria nube,
« Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus. »

Le savant et judicieux Malte-Brun n'a pas échappé lui-même à l'espèce de fatalité qui semble se jouer de ceux dont la plume trace le nom d'Avesnes. En ouvrant le *Précis de la Géographie universelle* à l'article que le célèbre géographe a consacré à cette ville, comme chef-lieu de sous-préfecture, et en y lisant : « On exploite sur son territoire une grande quantité de marbre, d'ardoises et de houille (2) » Que doit penser un habitant d'Avesnes, obligé de se procurer au loin, à grand prix les ardoises qu'il emploie, et qui sait qu'aucune des houillières qu'on a tenté d'exploiter dans l'arrondissement, n'a rien produit de mieux que de vaines espérances. Quoique de semblables taches dans un ouvrage aussi considérable n'en diminuent pas plus le mérite qu'un peu d'encre répandue dans un lac n'en pourrait souiller les eaux, elles excitent néanmoins la défiance du lecteur, qui, ne croyant pas qu'on soit plus exactemement instruit à Paris de l'état d'une contrée de la Chine ou du Japon, que de celui d'une sous-préfecture située à cinquante lieues de cette capitale, craint de ne trouver que des idées fausses à la place de l'instruction qu'il cherchait.

---

(1) 173e livraison.
(2) Tome 8, page 525.

Les erreurs topographiques, qu'il est souvent difficile et quelquefois impossible d'éviter, seraient moins communes si les statistiques étaient des guides toujours sûrs; mais si leurs secours peut suffire quand on se renferme dans les limites de l'économie domestique, il n'en est pas de même lorsqu'on veut arriver à quelque connaissance d'un autre ordre. Un gastronome, en les consultant, apprendrait avec plaisir, qu'entre les particularités qui recommandent Avesnes à l'attention des étrangers, l'art d'apprêter les hures tient le premier rang (1). Le vulgaire des curieux aurait préféré probablement une mention quelconque des monumens destinés à conserver la mémoire des deux espagnols dont la mort donna au monde une preuve si rare et si touchante du pouvoir de l'amitié; d'Olivier de Bretagne, à qui sa déloyauté, ses hautes prétentions, ses aventures romanesques acquirent quelque célébrité, et de l'une des grandes tantes d'Henry IV, de Louise d'Albert, qui gratifia la ville qu'elle habita long-tems, de plusieurs établissemens de bienfaisance (2).

Les reliques de saint Acaire ont occasionné dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par M. de Barante, une confusion de lieux, semblable à celle qui s'est introduite dans les *Délices des Pays-Bas*, au sujet des pierres blanches. Acaire, Akaire, Achaire ou Aichadre, car on n'est pas d'accord sur l'orthographe de son nom, était un abbé de Jumièges, qui mourut en odeur de sainteté. Sa dépouille mortelle fut précieusement conservée dans une châsse. Les Normands, débarqués sur les côtes de la Neustrie, se répandant de toutes parts, la châsse de saint Acaire fut envoyée dans une maison que l'abbaye de Jumièges avait en un lieu nommé *Haspres*, au comté de Hainaut. La piété, la ferveur des premiers habitans de cette maison, se ralentissant dans leurs successeurs, le relâchement fut tel qu'enfin il devint du scandale. L'évêque de Cambrai, Gérard, résolu de délivrer son diocèse de cénobites qui loin de l'édifier le déshonoraient par la dissolution de leurs mœurs, engagea

(1) Statistique du département du Nord, tom. 1, page 138.

(2) M. Bottin, dans ses annuaires, a réparé ces omissions.

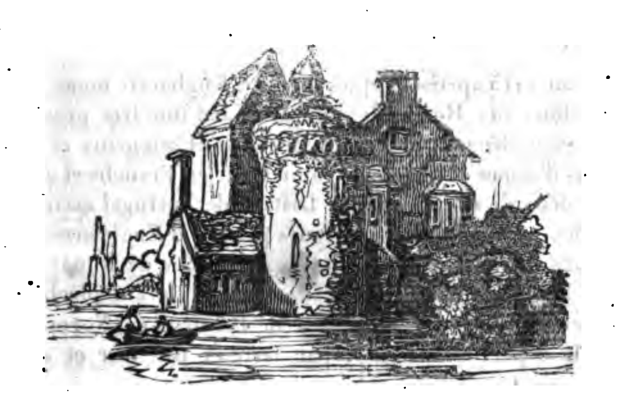
l'abbé de Saint-Waast d'Arras, dont la communauté possédait un bien dans la Neustrie, à le proposer à l'abbé de Jumièges en échange de la maison d'Haspres. L'abbé de Jumièges parut hésiter et sans rejeter précisément la proposition, montra de la répugnance à l'accepter ; Gérard menaça d'employer la force, avec le secours du comte Bauduin, pour expulser les moines : l'abbaye de Saint-Waast obtint la possession d'Haspres. Lorsque la maladie de Charles VI se déclara, les reliques de saint Acaire avaient été transférées dans un village voisin, du nom d'*Avesnes-le-Sec*, où la vertu qu'on leur attribuait de guérir les acariâtres, leur avait acquis une grande vogue. Ainsi ce fut dans l'église d'Avesnes-le-Sec et non en celle d'Avesnes-en-Hainaut, qu'*on présenta à la châsse de saint Acaire, une représentation du Roi de France en cire de grandeur naturelle.* Imperceptible à la foule des lecteurs, la méprise de M. de Barante est sans conséquence dans son immortel ouvrage ; mais en la voyant reparaître dans les *Archives Historiques et Littéraires du Nord de la France*, il est naturel de craindre qu'elle ne se perpétue et n'augmente l'innombrable quantité d'idées fausses qui jettent tant de confusion dans l'histoire. Il suffit, pour obvier à cet inconvénient, d'ajouter à la citation du passage de M. de Barante, celle du texte de Froissart, dont voici les termes :

« On envoya en une ville (1) que on appelle Avesnes en la » comté de Haynault *entre Cambray et Valenciennes*, en laquelle ville a une église qui est tenue de l'abbaye de Saint- » Vast d'Arras, que on adore de Sainct Acquaire et là gyst en » une fierte moult richement en argent le benoist corps des- » sus nommé, et est requis et moult visité de moult de lieux » pourtant que ses verges sont moult creuses de frenaisie et » resverie. Et pour honorer le sainct il y fut envoyé ung hom- » me faict de cyre en forme du Roy de France, et ung très- » beau cyerge et grant, et offert moult devotement et hum- » blement, au corps sainct affin qu'il voullist supporter à

(1) *Villa*, village.

» Dieu, que la maladie du Roy, laquelle estoit grande et cru-
» elle, fust allégée de ce don et offrande (1). »

I. Lebeau.



(1) Troisième volume des Croniques de France, d'Angleterre, d'Espaigne, etc. in-f°., folio 225, v°, 1re col.

BATAILLE D'AZINCOURT*.

En l'an 1415 apriès pasques li rois d'Engleterre nomé Henris fils dou rois Henris de Lancastre fist une tres grande et noble assamblée tant de grands prinches et seigneurs et bonnes gens d'armes et d'archiers pour venir en Franche et amena avec li deux de ses frères et le bastart de Portugal accompagniés des portugalois et plusieurs princes d'Engleterre et de plusieurs autres pays, et ossi très grant partie de le navye de Hollandes, et de Zélandes. Wancrèrent (1) grant pièchè sur le mer et vinrent arriver au port de Harfleur en Normandie et fut le départ assistré (2), par terre et par mer et adonc

---

* Ce récit, que nous croyons entièrement inédit, diffère de celui d'Enguerran de Monstrelet. (Voir son 1er volume des Chroniques, chap. 148 et suiv.) Il provient, nous assure-t-on, des chroniques d'une ancienne abbaye, sise autrefois au village de Ruisseauville, non loin d'Azincourt *(a)*, et nous a été communiqué par M. Quenson, conseiller à la cour royale de Douai. Nous y ajoutons quelques notes pour l'intelligence du texte.

(1) *Wancrèrent grant pièche*, ancrèrent longtems.

(2) *Assistré*, assiégé.

(a) L'abbaye de Ruisseauville se composait de chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin. Sa fondation remontait à l'an 999. Le village de Ruisseauville, situé dans le département du Pas-de-Calais, fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Montreuil et du canton de Fruges.

Charles Delabrech connétable de France avech grant quentitet de prinches de Franche et de bonnes gens d'armes avec li vinrent bien près del host (3) des englés, mais Charles de la Brech connétables de Franche allait bien souvent boire et mangier avec le roi en l'ost des englés dont plusieurs seigneurs de Franche ne s'en tenaient bien pour contens, mais li rois englés fut la tant devant la ville Harfleur que elle se rendi sauf leur vye et disait en tout communément que Claunet de Braibant et li sire de Gaucourt avec le connétable de Franche l'avaient vendut et entra li rois d'Engleterre en Harfleur le 21e jour de septembre et fist li rois widier (4) toutes les femmes et les enfants et les priestres de le ville et leur fit donner a cestui (5) X saoubs parisis et fist cryer a le trompettre de par le roy que on ne fesit rien as femmes ni as autres seur le hart (6) mais tantost (7) que les femmes furent eslongiés de le ville les franchois les pillièrent tout et en violerent grant partye et depuis fist le roi d'Engleterre mener grant partye des hommes en Engleterre et detient prisonnier Clongnet de Gaucourt et tous les autres, mais ils furent tantot delivret et revinrent en Franche.

Or avint que apriés la saint Remy l'an dessusdit que li rois d'Engleterre se se departi de Harfleur et laissa la ville bien garnie de bonnes gens d'armes et d'archiers et prist son chemin pour venir par devers Abbeville pour passer la le rivières de Some et avait intention de li en aler avec ses gens à Calais car aultrement ne s'en pôoit (9) raler en Angleterre car li navye de Hollandes et de Zélandes s'en estoit ralié en leur pays et ossi le navye d'Engleterre si estait toute ou en partie effondrée (10) en la mer par grant habondance d'yauve (11) qui

---

(3) *Ost* ou *host*, armée, camp.
(4) *Widier*, vuider, sortir.
(5) *Cestui*, chacun.
(6) *Sur le hart*, sur la corde, sous peine de la corde.
(7) *Tantost*, sitôt.
(8) *Eslongiés*, éloignées.
(9) *Pôoit raler*, pouvait retourner.
(10) *Effondrée*, rompue, crevée.
(11) *D'yauve*, d'eau.

enstra par tempeste et pour chou voloient-ils revenir par le frontiere maison leur devea (12) le voye et convint qu'ils retournassent par amiesnois et par beauvoisis et toudis siewant (13) la riviere de Somme mais toudis les sievoient les franchois et costioyent (14) et sans riens faire fors que reuber (15) et piller villes et moutiers, abbeyes, et violer femes, et tant cheminerent les anglois que ils vinrent deviers Pierone à une ville que on nome Doing et là entour et la passerent le riviere bien paisieublement, car qui eust volu combatre la au passage il n'en feust ja escapet piet (16); mais li connetables se tenoit en sez bonnes villes et faisait défendre de par le roi de Franche que on ne le combatesit nient (17) et adonc vint li comte de Nevers a tres belle compagnie pour les combatre, mais englés toudis s'en aloyent, mais voire est que ils avoyent tres grand disette de boire et de mangier et sy estoyent moult travailliet (18) de chevaulchier et d'aler à piet car il faisoit tres lait tems de pleuve et de vent, et passerent les englés tant que ils vinrent en ternois à une ville que on nome Blangy et a dont li connetables de Franche et plusieurs prinches de Franche les adevanchièrent et vinrent a une ville qui est nomée Angincourt et leurs cloirent le pas (19) et véchi les noms des prinches qui là furent au jour de le bataille. Premiers Charles de la Brech connétables de Franches, li dus de Bourbon, li dus d'Alenchon, li dus de Bar et Jehans ses frères, li dus d'Orliens, li contes de Richemont frères au duch de Bretagne, li contes de Nevers frères au duch de Bourgogne, et au duc de Braibant, li contes d'Eu, messire Ferri de Lorraine comte de Wademont frères au duch de Lorraine, li contes de Vendome frères au comte de la Marche, li contes de Marles, li contes de Roussy et de Braine, li contes de Savines

---

(12) *Devea le voye*, barra le passage.
(13) *Toudis siewant*, toujours suivant.
(14) *Costioyent*, cotoyaient.
(15) *Reuber villes et moustiers*, voler, dévaster villes et monastères.
(16) *Il n'en feust jà escapet piet*; il n'en eut pas échappé un pied.
(17) *Que on ne les combatesit nient*, qu'on ne les combattît point.
(18) *Moult travailliet de chevaulchier*, fort fatigués de chevaucher.
(19) *Leurs cloirent le pas*, les arrêtèrent dans leur marche.

le conte de Blammont et plusieurs autres prinches et grande et noble chevallerie et gentilleche qui tout estoient apprestet ou en partie que de combatre les engles le joedi 24[e] jour du mois d'octobre apriés disner, mais li aulain (20) ne le voulurent nient soufrir et disoyent qui il estoit trop tart et que il valait miex à atendre jusques à lendemain et par ensi fu li cose brisiée (21). Or avint que che joedi par nuit les hiraux d'Engleterre vinrent en l'ost de Franche et prirent respit que li engles peussent lendemain qui fu vendredi et le jour Saint Crespin et Crespinien le 25[e] jour dou mois d'octembre faire un parlement as signeurs de Franche et leur fut accordet et toute le nuit ne fist que pluvoir et lendemain firent franchais et engles leur parlement qui pau dura : mais on disait que les engles si disoient et offroient que il voloient rendre Harfluer et toutes les fortereches dechà (22) Calais et cent mille couronnez, mais que il s'en peussent raler sauvement a Calais dont li connetables ne le voult nient accorder et adont les engles si se retrairent en leur ost et tantos il se mirent en ordenanche pour combatre et etoient les engles logies sur les gaskiéres (23) et en dure terre et les franchois estoyent sur les bles entre un bois et une haye de Pels (24), et etoit l'avant garde moult à detroit (25) et entroyent moult parfont de leurs piés en le terre et fu che vendredi devant dit a l'heure de X heures. Et adont les engles commenchierent à braire, a cryer et a huer par trois fois en venant contre nos gens les franchois et venoient grant à l'eure et les archiers devant accourant sans armeures et leurs cauches avalées (26) et toudis traiant (27) sur les franchois et nos gens de Franche alloient tout bellement et sans hater; et la furent encauchiet (28) seur les blés où il fai-

---

(20) *Li Aulain*, de *Aula*, cour : les *Courtisans*, ou peut-être les *Impériaux*.

(21) *Li cose brisiée*, la chose rompue.

(22) *Dechà Calais*, deçà Calais.

(23) *Logiés sur les gaskières*, logés sur les jachères.

(24) *Haye de pels*, haie de pieux.

(25) *Moult à détroit*, fort en détresse.

(26) *Leurs cauches avallées*, leurs chausses descendues, défaites.

(27) *Toudis trayant*, toujours tirant.

(28) *Encauchiet*, empêtrés, enfoncés.

sait bien mal, et adont vint Antoine de Bourgogne duch de Braibant frères au duch de Bourgogne entrues que (29) on se combatoit a pau de gens, mais on avait ordené que Clongnet de Braibant et li sires de Gaucourt et plusieurs aultres que il yroient à tout grant quentitet de bonnes gens d'armes au devant des archieres et dou trait pour brisier le trait, mais sans doute il n'en y ala que un peu et quand il eurent fait leur coursie seur les archiers il retournerent pour le trait que leurs chevaux ne pôoient plus endurer tout parmi l'avant garde et fu l'avant garde toute fendue en plusieurs lieus (30) et les engles entrerent ens et passerent l'avant garde, le bataille et l'arriere garde; et ne dura pas le bataille demi heure qu'elle ne fut toute deconfite ou tout tuet ou tout pris exceptet grant nombre de chevaliers et gentilshommes et gros varlets et pages qui s'enfuirent, car le trait de Franche ne fut pas employés et ne trairent pas les archiers et ossi tous les signeurs et gentils hommes ne vaulrent nient (31) avoir nuls de leurs gros varlets peu ou nient; et là etoit li rois d'Engleterre a cheval couronet d'une courone d'or sur son hiaulme (32), et fesoit porter en guise d'étendart une queue de regnart seur une lanche; et la fu pris li contes de Nevers et plusieurs aultres, mais Clignet de Braibant fist une grant recœuillette (33) de gens d'armes pour rassaillir les engles et quant li rois engles vit qu'on les venoit rassaillir il fit crier a le trompette que tout chil qui avoyent prisonniers que il les tuassent, et adont peust on ouir grans cris et merveilleux tant des engles comme des franchois pour les bons prisonniers que il avoient; et adont a celle deconfiture fu tués li duch de Brabant qui y ala a pau de gent et si n'était encore nient bien armés et tout li aultre ou mort ou pris sans chiauls qui s'enfuirent, mais adont quand on se combatait Chil de Hesdin vinrent a grant effort ens ès (34) logeis dou rois d'Engleterre et pillerent

(29) *Entrues que*, pendant que.
(30) *Lieus*, endroits.
(31) *Ne vaulrent nient*, ne voulurent pas.
(32) *Hiaulme*, heaume, casque.
(33) *Fist grant recœuillete*, rallia en grand nombre.
(34) *Ensès*, dans le.

tout l'avoir que il trouverent et premiers il emporterent lepée dou rois Artus qui valait tant de finançhe que on ne le saroit exposer et deux courones d'or et de pierres pretieuses dont l'une il le devroit porter quant il se devroit accoutrer devant le peuple de Franche, et li aultre couronne pour li couronner à Rains quand il seroit consacret et couronnés ; et disoit on adont que les gens de Hesdin et dou pays d'entour etoient forts assez pour deconfire tous les engles apriés le bataille, car che fu le plus grant pitet a voir que on veist onques, veut le noble chevalerie et gentilleche qui la estoit au regard des englés, car les franchois estoient bien X, contre un engles, et disoit on que les gros varlets euissent bien combatu tous les engles et toute leur poissanche (35) : et fut voire que quant les engles entrues que ils se combatoient il y avait daeriere yauls (36) deux hommes ensi come religieux et avaient grans caperons a grande coquille et lisoient ens leurs livres et toudis faisans croix seur les engles tant come li bataille dura ; et fu li bataille le 25e jour dou mois d'octobre l'an 1415 au lieu que l'on dist Agincourt en Ternois, et la furent morts pluisieurs prinches et grans signeurs tant come de Franche, de Northandie, de Picardie, de Vermandois, d'Artois, de Boulenois, de Flandre, de Braibant, de Hainau, de Cambresis et de plusieurs autres pays ; et vechi les noms des prinches et de plusieurs grans signeurs. Premiers moru et fu tués Charles de Labrech connétables de Franche, et voloit-on dire que aucuns signeurs de Picardie le tuerent au commencement de la bataille pour chou que ils se perchurent (37) de la traison que li et autres avaient fait, et ossi y moru Antoine de Bourgogne duch de Braibant et Phle de Bourgogne contes de Nevers ses freres, et li dus d'Alenchon et li dus de Bar et Jehans ses frères et messire Ferri de Lorraine contes de Wademont, et li contes de Savines et le conte de Roussy, et de Braine et li fiex (38) du conte de Blanmont et pluisieurs aul-

(35) *Et toute leur poissanche*, et toute leur puissance, toutes leurs forces.

(36) *Daeriere yauls*, derrière eux.

(37) *Pour chou qu'ils se perchurent*, parce qu'ils s'aperçurent.

(38) *Fiex*, fils.

tres grans signeurs bannerés (39) et gentils-hommes et toute la fleur des signeurs de le contet de Hainaut si comme le senescal de Hainau, et li seigneur de le Hamede et li signeur de Kievraing li 7e de banneret avec plusieurs aultres qui furent que morts que pris; et quant che vint apriés disner li rois d'Engleterre si demanda a plusieurs signeurs de Franche qui la étoient prisonniers que il leur sambloit de la journée et ils repondirent que il avoit eu le victoire et que li journée avoit été pour li. Et adont respondit li rois engles che n'avoit-il nient fait ni les engles mais che avait tout fait Dieu et notre Dame et Monsigneur Saint George et tout par vos pekiet (40), car dit ils quand vous alez en bataille en orguel et a grant beubanche (41), violant pucelles, femmes mariées et aultres et ossi tout desreubant le plat pays et toutes les églises, et tant comme vous ferez ensi ja Diex (42) ne vous aidera; car vechi toutes mes gens et tous chil qui vinrent au les decha (43) avec mi ne monterent onques sur nulles femmes et ossi ne desreuberent ils nuls hommes ne eglises leur nous avons sceut, ne ossi boutet nuls feux en Franche et s'il l'ont fait pour seur nous en avons fait justiche; et tantot apriés vinrent devant le roi de Franche et prierent et requirent au roi que ils peuissent faire leur devoir, c'estoit que de yauls aler veir entre les morts pour veir lesquels signeurs estoient morts et lesquels non, et adont dist le roi que pour l'eure ils n'iroient nient mais lendemain il yroient; or avint que li rois d'Engleterre fist bien armer 500 hommes et les fist aler seur les morts et yauls roster leurs cottes d'armes et grant cop d'armeures (44); et la avoient petites happes en leurs mains et aultres armeures et la decoperent tous les morts et les vivans ens leurs visaiges afin que on ne les reconnut point, et ossi bien tous les engles qui la estoient morts comme les aultres. Et la mory li freres dou rois d'Engleterre et deux ou trois grans prinches d'En-

---

(39) *Bannerés*, bannerets, ayant bannière.
(40) *Par vos peckiet*, à cause de vos péchés.
[41] *Beubanche*, bombance.
[42] *Jà Diex*, jamais Dieu.
[43] *Au les decha*, au pays de deça la mer par rapport à l'Angleterre.
[44] *Grant cop d'armeures*, grande quantité d'armures.

gleterre et bien 600 engles; et la trouva on par le compte des hiraux bien entre 16 ou 1800 cottes d'armes sans les aultres gentils hommes qui nulles n'en avoient, et fut li deconfiture bien de 6000 hommes sans les prisoniers et sans cheulx qui s'enfuirent, car il est vray que onques si belle assemblée de franchois ne si noble ne fu onques à l'encontre des engles, comme celle fu ni qui sitost fu deconfite, car sans doute il samblait à voir que li signeurs et gentilshommes qui venoient pour combatre les engles allassent à une grande fiette ainsi s'en aloient il; et les engles au plus haut que on les pôoit estimer et nombrer n'estoient que environ entre 8 ou 9000 parmi les archiers; or avint que le lendemain qui fut le samedy 26e jour dou devant dit mois, li rois d'Engleterre avec toute se compagnie si se meurent (45) dou lieu et prirent leur chemin pour aler deviers Calais avec tout l'avoir que il avoient conquis et ossi tous leurs prisonniers qui estoient bien par estimation vingt deux cent et la se tient bien cinq ou six jours et depuis s'en alerent en Angleterre avec les prisoniers qui furent tels; premiers li duch d'Orliens, li dus de Bourbon, li contes de Richemont frere au duch de Bretagne, li contes d'Eu, li contes de Marle, li contes de Vendôme et plusieurs autres grans signeurs; et si fu li sire de Hainau, li sire de Lingne et ses fiefs et pluisieurs aultres de pluisieurs pays, mais en che terme que il furent à Calais plusieurs signeurs si se mirent à Raenchon (46) et en racheta ton pluisieurs et ossi les gens de Calais et chil de la autour en acaterent (47) pluisieurs as engles qui bientost revinrent en leur pays au plaisir de Dieu. Or avint que depuis le bataille que on trouva pluisieurs prinches et grans signeurs morts et bien defigurez que on ramena en leur pays; et aint adont que Loys de Luxembourg evêque de Terouenne fit benir la plache et le lieu ou les batailles avaient été, accompagnies de l'abbet de Blangies et fist la faire cinq sepultures et en chacune sepulture fit enfouir 1200 hommes ou plus a ses coûsts et frais et

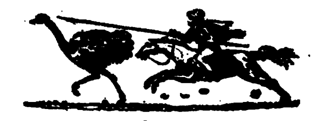
---

[45] *Se meurent*, partirent.
[46] *A raenchon*, à rançon.
[47] *Acaterent*, achetèrent.

fist mettre sur chascune sepulture une grande croix de bos, et fist deffendre que on n'emportast plus nuls morts pour le cause des pleurs et des lamentations des bonnes gens et sans faute on ne peut onques savoir le vray nombre des morts fors li eveques de Therouenne qui les fist enfouir et chil qui les enfouirent, mais on les sermenta (48) et fist on deffense que il ne le reveleroient fors a ceux qui leurs firent faire et enfouir, voire sans cheulx qui furent tués ou desmontez par ceux de ternois et Boulenois quant ils les trouvoient entre hayes et buissons et au descouvert, et la les tuoient et detoursoient (49) tant de chevaux; de males et de chevanche, tant de gros varlets, de pages et de serviteurs come des aultres se ils n'étoient bien accompagniez de bonnes gens d'armes.



(48) *On les sermenta,* on leur fit faire serment.
(49) *Detoursoient,* détroussaient, dépouillaient.



LE VOEU DU HÉRON.

(1338).

> « Or, aviegne qu'aviegne, si l'ai ensi empris,
> « Se je vis longuement mes vœux est acomplis. »
> *Vœu de Robiers d'Arthois.*

Dans tous les tems, les hommes eurent besoin d'être remués et excités à bien faire par des mobiles puissans et appropriés au goût de chaque époque; cette nécessité existe encore aujourd'hui, elle existera sans doute toujours. L'habileté consiste à mettre en œuvre les moyens qui conviennent au siècle, au pays, aux individus et à leurs mœurs.

Aux beaux jours de la chevalerie, l'usage était d'animer les passions des preux et d'enchaîner leurs volontés par des vœux et des sermens épouvantables, dont rien ne pouvait dispenser. La valeur dictait dans certaines circonstances les engagemens volontaires les plus singuliers : les chevaliers, réunis pour formuler leurs vœux, juraient toujours par le nom d'un saint ou d'une dame, et se piquaient d'enchérir les uns sur les autres, par une émulation qui avait pour but l'avantage du pays et la destruction de l'ennemi. L'un promettait de planter le premier sa bannière sur les murs de la ville qu'on assiégeait;

l'autre de chercher le chef qui lui était opposé et de lui porter le premier coup ; un troisième s'engageait à combattre sans armure ; celui-ci voulait entrer avant les siens sur la terre ennemie ; celui-là jurait d'en ramener au moins cinquante prisonniers. Tous ces vœux guerriers se fesaient à l'imitation des vœux religieux et s'exécutaient avec la même conscience.

Les plus authentiques, les plus solennels de ces sermens, étaient ceux que l'on appelait le *vœu du Paon* et celui *du Faisan,* nobles oiseaux dont la chair, si l'on en croit nos vieux romanciers, était la nourriture privilégiée des preux et des amoureux. Chacun formulait son vœu, en étendant la main sur l'oiseau, au moment ou quelque noble et gente demoiselle le lui présentait dans un plat d'or ou d'argent : tout le monde ayant voué, on partageait, entre tous les chevaliers présens, le paon ou le faisan, devenu pour eux un mets sacré ; c'était une espèce de communion sainte qui augmentait encore la force du serment et le rendait désormais inviolable.

Les détails qui précèdent sont nécessaires pour bien comprendre le *vœu du héron* qu'on va lire, et que nous traduisons le plus fidèlement possible, d'un poème contemporain en langue Romane, que nous avons plusieurs raisons de croire l'œuvre d'un trouvère du pays ; cette naïve peinture de mœurs chevaleresques et quelque peu féroces, où des imprécations effrayantes sont mêlées aux prières à Dieu et aux saints, a été adoucie et abrégée par le savant Ste.-Palaye : pour nous, nous croyons devoir rendre ici littéralement cette scène demi-barbare, en suivant la version du poète contemporain (1).

---

(1) Le poème dont nous nous sommes servi est intitulé : *Leus veus du Hairon* et se trouvait conservé manuscrit dans la bibliothèque publique de Berne sous le n° 323. L'érudit bibliothécaire *Sinner* le communiqua à M. de la Curne de Ste.-Palaye qui le publia dans le troisième volume de ses excellens *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, Paris, veuve Duchesne, 1781, in-12. Ste.-Palaye accompagna le texte de notes, de commentaires et d'un extrait dont nous nous sommes beaucoup aidés pour la composition de cet article ; nous ne pouvions puiser à une source, ni meilleure, ni plus pure.

Cette scène du *Vœu du héron* n'avait pu échapper à M. de Chateaubri-

Robert d'Artois, issu du sang royal de France, l'un des plus hauts barons du royaume, et, comme dit Froissard, *le mieux enlignagé*, puisqu'il comptait le glorieux roi Saint-Louis parmi ses ancêtres, s'était encore rapproché du trône des Lys en épousant la sœur de Philippe-de-Valois. Doué de l'art de persuader les mortels, dont, à toutes les époques, l'influence se fit fortement sentir dans les déterminations des puissans de la terre, il ne contribua pas peu à faire tomber sur la tête de son beau-frère la belle couronne de France que les pairs et les grands du royaume tenaient pour ainsi dire suspendue entre lui et Edouard III, roi d'Angleterre. Ce service rendu, il crut que le roi qu'il venait de faire devait tout lui sacrifier, même sa conscience. Son espoir fut trompé : il revendiquait le comté d'Artois sur la comtesse Mahaud sa tante en appuyant ses prétentions sur de faux titres ; l'imposture fut découverte, Philippe de Valois fut juste, il abandonna Robert à la justice de nobles juges, et les pairs de France, réunis en cour souveraine, le condamnèrent au bannissement comme faussaire.

Dès lors, le comte d'Artois dépossédé se jeta dans les rangs de l'opposition, car il en existait aussi une alors ; elle se trouvait parmi les grands vasseaux de la couronne, et, comme on sait, elle a souvent changé de place depuis ce tems. Robert devint un des plus cruels antagonistes du Roi, et lui chercha des ennemis. Il entreprit une mission de haine et de vengeance ; il vint en Hainaut, en Flandre, et passa à Londres, déguisé en marchand, prêchant partout une croisade contre la France et son beau-frère.

A la cour du rival de Philippe, oubliant qu'il avait plaidé avec succès pour la partie adverse, il s'efforça de prouver que les droits d'Edouard à la couronne de France étaient légitimes :

---

and, qui sait si bien relever tout ce que l'histoire de France offre de dramatique ; il en parle, mais d'une manière trop concise, dans ses Fragmens sur l'histoire de France, règne de Philippe de Valois. (*Etudes historiques*, tome 3, pages 228-232, édition de Pourrat et Furne, 1834, in-8°).

alors, comme plus tard, il n'était pas étrange de voir en peu d'instans des personnages politiques combattre sous des couleurs diverses.

Une fois admis dans les conseils d'Edouard, le comte d'Artois, armé de sa puissante éloquence, doublée encore par le plus violent désir de vengeance, n'a pas grande peine à persuader au monarque anglais de tourner ses armes contre la France et de revendiquer cette couronne enviée. Toutefois il trouve que le roi ne se presse pas assez vite à son gré de rassembler ses troupes et de préparer leur embarquement : l'ambition, cette passion si violente chez les rois, trouvait dans le cœur du prince anglais un contrepoids puissant; Edouard aimait la belle comtesse de Salisbury, pour laquelle il créa l'ordre illustre de la jarretière, et cet amour, qui le maîtrisait, arrêtait souvent ses déterminations. De son côté, Robert ne respire que la vengeance, ce sentiment le remplit tellement qu'il ne laisse place à nul autre : il médite un stratagème, puisé dans les mœurs de l'époque, pour animer toute cette cour amoureuse et frivole de l'ardeur guerrière qui l'agite.

Un beau jour d'automne de l'année 1338, *et*, comme dit le trouvère historien, *lorsque l'été va à déclin, que l'oiseau gai a perdu la voix, que les vignes sèchent, que meurent les roses, que les arbres se dépouillent, que les chemins se jonchent de feuilles*, tandis que le Roi Edouard tenait cour plénière en son palais de Londres et qu'il y avait rassemblé toute la haute noblesse de la Grande Bretagne, Robert d'Artois, le faucon au poing, part de bon matin pour la chasse. Une proie parait dans les airs; l'oiseau chasseur, décapuchonné, s'élance, la saisit et l'apporte à son maître. Ce n'était qu'un héron : le fier Robert rougit d'abord d'une si vile conquête, mais bientôt son esprit inventif songe à le faire servir à ses projets de vengeance. Il s'en revient à Londres, l'apporte au palais et le livre aux officiers de la bouche du Roi pour le préparer. Sans perdre de tems, il rassemble deux joueurs de vielle, un joueur de cistre, et deux nobles et belles filles qui chantaient au mieux, ce qui formait une symphonie aussi complète que le tems et le lieu pouvaient offrir à l'heure même.

Suivi de ce cortège harmonieux, Robert entre dans la grande salle d'assemblée du palais, portant son héron rôti, placé entre deux plats d'argent.

« — Arrière! dit-il en élevant la voix le plus qu'il lui fut » possible, arrière, gens vulgaires et abâtardis, laissez passer » les preux que l'amour a soumis; voici un mets pour eux, » pour eux qui ne reconnaissent que les lois de la galanterie, » et ne quittent leurs regards des beaux yeux de leurs dames. » Chevaliers, je viens vous engager à faire sur cet oiseau des » vœux dignes de vous : c'est le plus craintif des animaux, » puisqu'il a peur de son ombre, et qu'il crie sans cesse com- » me s'il était mis à mort; aussi est-ce au plus indolent des » hommes que je vais d'abord le présenter; à celui qui par son » insouciance abandonne à son heureux rival une noble cou- » ronne dont il est le légitime héritier; c'est à lui qu'appar- » tient le droit de prononcer le premier un vœu sur ce timide » animal. »

A ces mots, Robert se dirige audacieusement vers le Roi d'Angleterre et dépose à ses pieds, devant toute sa cour, le vil héron qu'il a osé lui comparer. Edouard ne peut dissimuler sa confusion, le rouge lui monte au visage, il frémit de rage et de honte, puis, étendant la main droite sur le malencontreux oiseau, il prononce d'une voix émue le serment qui suit :

Premier vœu.

« On peut faire un vœu de vaillance devant un emblême de- » couardise, dit le Roi, il ne servira qu'à le rendre plus so- » lennel : on en verra la preuve si longuement je vis, ou bien » je mourrai en la peine pour accomplir mon vœu.

« Je jure et je promets au Dieu du paradis, et à sa douce » mère de qui il fut nourri (1), que d'ici à six ans je défierai

(1) Nous avons conservé avec soin, dans une traduction littérale, les formes de serment des personnages qui figurent dans le *Vœu du héron*; ces

» le Roi de St.-Denis ; que je passerai la mer avec mes Bretons, » que je traverserai le Hainaut, le Cambrésis et que droit en » Vermandois je marcherai ; que j'y mettrai le feu partout le » pays ; que là, un mois entier, j'attendrai mon plus mortel » ennemi, Philippe de Valois qui porte fleurs de lys ; et s'il » vient contre moi avec tous ses sujets, je les combattrai quand » bien même je n'aurais à lui opposer qu'un seul homme con- » tre dix. Croit-il donc m'enlever impunément mes droits et » ma couronne ? Si je lui prêtai foi et hommage, ce dont je » m'étonne encore, c'est que ma jeunesse fut surprise, et cet » acte est nul. Je le jure, comme Roi d'Angleterre et de » France, par St.-George et St.-Denis, patrons des deux » pays. »

Robert d'Artois s'applaudit intérieurement du succès de sa ruse ; il sourit malignement à son héron et dit à part lui : « voila un oiseau couard qui pourrait bien susciter de grandes guerres. » Afin d'échauffer encore les seigneurs présens à cette scène chevaleresque, il s'avance hardiment pour prononcer lui-même son vœu à haute voix.

---

formes sont caractéristiques et reflètent les mœurs de l'époque. Tous les vœux commençaient et finissaient pour ainsi dire de même ; il parait qu'il y avait un protocole usité dont on ne s'écartait pas, alors même qu'on le mettait en vers. Le poète fait dire à Edouard :

« Car je veu et prometh à Dieu de Paradis,
« Et a sa douche mere, de qui il fu nourris, ... »

Puis il met dans la bouche du comte de Salisbury :

« Et je veu, et prometh à Dieu omnipotent,
« Et à sa douche mere, que de beauté resplent....... »

Gautier de Mauny dit :

« Car je veu et prometh à la vierge honnerée
« Qui porta cheli Dieu qui fist chil (*ciel*) et rousée (*rosée*)...»

et ainsi des autres.

Le poème est, comme on le voit, en vers alexandrins, mais rimés d'une façon singulière : le poète commence par épuiser les rimes en *in*, puis celles en *is*, en *ent* ; ensuite il en retrouve encore quelques-unes en *is* dont il se sert pour passer à celles en *ré*, en *ra*, en *er*, etc. Chose étonnante ! cette manière de versifier n'a rien qui parait fatigant.

Second vœu.

« Quand s'ouvrira la guerre tous mes souhaits seront exau-
» cés; puisse ce jour être près de nous! A tort et sans raison,
» je fus banni du noble pays de France; par une infâme tra-
» hison, je fus séparé de tous mes vaillans et bons compa-
» gnons; et ces cruels déboires, c'est à mon beau-frère que je
» les dois, à lui qui s'empara de ma femme, de ma fille et des
» héritiers de mon nom qu'il retient dans une étroite prison.
» Oui, par la tendresse que je porte à mes pauvres enfans, par
» monseigneur Saint-Louis, dont je suis issu, je jure, quand
» j'en devrais mourir s'il plait à Jésus-Christ, de m'installer
» en France par la force des armes, d'y réunir les amis que j'y
» ai conservés, et d'y combattre à outrance Philippe de Valois
» qui crie : *Montjoie St.-Denis!* Tel est mon vœu, advienne
» que pourra! »

Après avoir proféré son serment, Robert reprit son héron pour l'offrir au Roi, et aussitôt les ménestrels, le joueur de cistre, et les deux jeunes musiciennes redoublèrent leurs chants qui éclatèrent en sons brillans et harmonieux (2). On eut dit à les entendre qu'il ne s'agissait que d'amour et de joie tandis que ce n'étaient que préludes de guerre et de mort!

Au premier tems de repos, Robert, qui n'avait fait encore qu'une part de sa besogne, s'adressa au comte de Salisbury (3), connu pour aimer éperdument l'aimable fille du comte d'Erby, auprès de laquelle il avait eu soin de se placer : « — Beau chevalier, dit-il, vous le plus vaillant et le plus

---

(2) Le poète a le soin de mentionner jusqu'aux chansons choisies par les musiciens de Robert; ici fut chanté un air ancien et connu sous le nom :

« Je vois (*je vais*) à la vredure (*verdure*) car amours le m'aprent. »

(3) Le comte de Salisbury, connu d'abord sous le nom de Guillaume de Montaigu, accompagna Edouard III à Amiens en 1328, lorsque ce roi fit hommage à Philippe-de-Valois. Il épousa la gentille Catherine, fille de milord Granfton, dont le roi devint éperdument amoureux. Il fut fait prisonnier en 1339, dans une entreprise que Jacquemart d'Artevelle tenta contre la ville de Lille qui tenait le parti du roi de France.

» amoureux, je vous requiers tout d'abord de faire un vœu
» sur ce héron. — De grand cœur, fit Salisbury, mais je sers
» la plus belle dame qui soit sous le ciel, une beauté à nulle
» autre pareille, qui ne le céderait pas même à la Vierge Ma-
» rie pleine de grâce, n'était sa déité : je lui appartiens tout
» entier, quoiqu'elle ne m'ait jamais accordé le plus petit don
» d'amour; je vis d'espérance : et je me sens capable de mener
» à fin les plus grandes aventures, si ma belle veut bien me
» prêter un seul doigt de sa jolie main et le poser sur mon œil
» droit. — Sur ma foi, fit la jouvencelle, serait bien cruelle
» la dame qui refuserait une si légère faveur à un guerrier
» qui la requiert d'animer ainsi son courage. Pour moi, j'ac-
» quiesçe à la demande; je fais plus : au lieu d'un doigt, j'en
» donne deux. »

Et aussitôt la maligne damoiselle pose deux jolis doigts de rose sur l'œil enflammé de l'amoureux chevalier et le lui clos parfaitement. Alors Salisbury transporté n'hésite plus à prononcer son vœu.

Troisième vœu.

« Je jure, dit-il, et je promets à Dieu tout-puissant et à sa
» douce mère si resplendissante de beauté, que jamais cet œil ne
» s'ouvrira ni le jour, ni la nuit; ni par menace, ni par mar-
» tyr; ni par surprise, ni par besoin; tant que je n'aie fran-
» chi les frontières de la France, et que, pour venger les
» droits du roi Edouard, je n'aie combattu Philippe en ba-
» taille rangée. Peu importe le tems et la douleur, tel est mon
» vœu, je n'en changerai pas. »

La jeune fille au gentil corsage sourit, lève les doigts, et l'œil du chevalier reste clos au grand ébahissement de l'illustre assemblée. Robert en est joyeux au fond de l'âme; il sait qu'un cœur conduit par l'amour ne calcule plus rien et peut faire de grandes choses. Aussi veut-il plus fortement encore engager Salisbury, il se tourne vers la noble fille du comte d'Erby et lui dit : « — Damoiselle, au nom de Jésus-Christ,
» consacrez ce beau vœu par une douce parole. — Sire, dit-

» elle, telle est ma volonté : je veux et je promets au Dieu de » Paradis, que je n'accepterai l'hommage d'aucun seigneur, » fut-il comte, duc, marquis ou prince, avant que ce preux » chevalier n'ait accompli sa promesse, et je jure de lui accor- » der à toujours tout pouvoir sur mon cœur et ma personne » s'il revient sauf de son vœu généreux. »

Fier de ce nouveau succès, le comte Robert poursuit son entreprise de vengeance : impatient d'accumuler toutes les haînes contre la noble terre de France qui le repousse de son sein, mais qu'il regrette si amèrement, il ressaisit ses plats et son héron, et s'avance vers Gautier de Mauny (1), le plus vaillant des Hainuiers, l'honneur de la chevalerie, et la gloire de son siècle ; il l'engage à proclamer son vœu.

Quatrième vœu.

Lors se levant Gautier : « — Seigneur, dit-il, j'ai pour » habitude de ne manifester que des vœux que je puis ache- » ver, et je tiens à conserver mon honneur intact au milieu » d'une assemblée aussi honorable : Pour cela, je m'engage, » au nom de la Vierge sainte qui porta dans ses flancs le fils » du Dieu qui fit le ciel et la terre, de réduire en cendres, en » un seul jour, une ville forte entourée de marais, défendue » de hautes tours, et dès longtems gardée par Godemar du » Fay, gouverneur du Roi de France (2). Je raserai ses murs, » je mettrai ses défenseurs à mort, et nous en sortirons, mes » gens et moi, victorieux, sains et saufs, si Dieu me donne le » pouvoir d'accomplir ma pensée. »

---

(1) Gautier de Mauny, un des plus valeureux gentilhommes du Hainaut, avait fait enterrer dignement son noble père dans le chœur de l'église des récollets de Valenciennes ; il parut dans toutes les guerres du tems, figura au fameux siége de Calais et mourut à Londres en 1371. Il était contemporain, ami et bienfaiteur de Froissart qui en fait un éloge pompeux.

(2) Godemar du Fay, écuyer du Tournaisis, était un officier distingué qui avait la confiance du roi de France, et qui défendit Tournai, Lille et Douai des attaques des anglais. Il ne fut pas aussi vaillant, ou aussi heureux, au passage de la Somme à la *blanche taque*, où il lâcha le pied devant Edouard.

Robert enchanté fait compliment à Gautier de Mauny sur son grand caractère, sa valeur, et la nouvelle prouesse qu'il va ajouter à ses hauts faits déjà connus; d'un signe il invite ses ménestrels à célébrer ce nouveau vœu par quelques chants joyeux : ceux-ci ne se font pas prier, ils préludent et les deux jouvencelles qui les accompagnent entonnent l'air vieil et fameux :

« Loyaux amours nous mainent, qui nous ont encanté. »

Le comte d'Artois ne s'arrête pas en aussi belle aventure; il s'élance vers le comte d'Erby et l'engage, au nom de Dieu et de la Sainte Trinité, à formuler son vœu comme les autres chevaliers.

Cinquième vœu.

« Volontiers, noble comte, dit d'Erby! Je veux et je pro-
» mets, si le roi d'Angleterre, notre maître, nous conduit
» au-delà des mers sur cette terre de France dont on à tant
» parlé; je promets, dis-je, d'aller à l'encontre de Louis de
» Flandre, le fier comte si redouté, selon le dire des servi-
» teurs de ce Philippe de Valois qui se dit Roi de France, en
» dépit des droits du bon roi Edouard; je le chercherai jus-
» qu'aux dernières bandes de l'armée française, et, par l'aide
» de St.-Thomas à qui je me suis voué, je l'approcherai d'as-
» sez près pour lui proposer un combat corps-à-corps; s'il
» me refuse, j'en jure par la foi que je dois à mon roi, ici
» présent, je mettrai à feu et à sang tout le pays sous ses
» yeux. A présent, arrive qu'arrive, tel est mon vœu! »

En entendant ce serment prononcé si énergiquement contre ses adversaires, Robert jouit : « — Enfin, se dit-il, l'espoir renait dans mon cœur; si la guerre s'allume, j'espérerai enfin un terme à mes malheurs; mes enfans verront tomber leurs fers, et je pourrai rendre à mes ennemis tous les maux qu'ils m'ont faits! »

Il reprend alors ses deux bassins d'argent, les élève en l'air,

et va les déposer aux pieds du comte de Suffolk en lui disant.
« — Beau sire, vous qui êtes anglais de cœur et de naissance,
» vous ne resterez pas sans vouer au héron, et Dieu vous ai-
» dera. »

Sixième vœu.

«—Ouidà, reprit le comte, je n'y manquerai pas! Car je fais
» la promesse (et mon bras la tiendra!) que si le roi Edouard
» nous conduit vers la France, si riche en chevaliers coura-
» geux, j'y chercherai parmi eux le fils de l'Empereur lui-
» même, le roi de Bohême, que pour sa vaillance on renom-
» me. Je ne sais s'il s'y rendra, mais si je l'y puis découvrir,
» il ne tiendra pas à moi qu'il ne soit combattu à la lance et
» à l'épée : je le démonterai, je le terrasserai, et, en signe de
» triomphe, j'emmènerai son coursier, qu'il y consente ou
» non. Peu m'importe les suites, il en sera ainsi. »

Jusqu'alors tous les vœux prononcés avaient été applaudis généralement, mais celui-ci, lancé peut-être imprudemment au milieu d'une assemblée dont l'orateur n'avait pas apprécié tous les membres, causa un grand déplaisir au valeureux Jehan de Hainaut, sire de Beaumont, alors présent. Il en murmura hautement et s'adressant à son auteur, il l'apostropha ainsi d'une voix frémissante : « — Comte de Suffolk, votre
» cœur a formé et votre bouche a prononcé un vœu qui m'ou-
» trage ; car je suis lié par le sang au puissant roi de Bohême
» dont les armes ont acquis tant de pays et qui doit encore
» ajouter à ses conquêtes. Quoiqu'il me haïsse, moi je l'aime ;
» et quoiqu'absent, je le défends ; et je ne lui manquerai ja-
» mais au jour du danger. Je promets donc ici, au nom du
» Dieu sauveur qui nous racheta de son sang, que si vous ne
» changez de projet, je vous ferai prisonnier et vous jette-
» rai dans les cachots du monarque insulté par vous, qui
» possède des prisons dont on ne sort jamais. Prenez-y garde,
» telle est ma volonté, je n'en changerai pas. »

« — Ne nous échauffons pas, fit l'anglais, l'ardeur de plaire
» aux dames et le vif désir qui nous anime de disputer au Roi

» de France sa couronne, nous emportent peut-être à rechercher et entreprendre les plus grandes prouesses; ceux que » l'amour subjugue veulent avancer leurs affaires autant par » les paroles que par les actions; attendons le moment de » l'exécution : chacun voudra payer de sa personne pour satisfaire à l'honneur et à ses vœux; tous iront en avant, mais » combien en reviendra-t-il après la lutte? »

Cependant Robert ne veut pas laisser continuer cette discussion qui déjouerait ses projets; il désire au contraire réchauffer toutes ces têtes bretonnes : pour cela il ordonne à ses ménestrels de redoubler leurs chants, et il fait exécuter à ses jeunes damoiselles des danses voluptueuses afin de remonter les imaginations au plus haut degré d'excitation. Lui-même s'empare de nouveau de son héron et va ainsi provoquer Jehan de Fauquemont, l'intrépide aventurier : « — Et vous, Sire, » qu'en guerre chacun si bien redoute, ne devrez-vous pas au » héron une nouvelle aventure? »

Septième vœu.

« — Que pourrai-je promettre, noble comte, moi, pauvre » chevalier, qui ne possède rien au monde? que suis-je au » milieu d'une aussi illustre assemblée? Mais pour l'amour de » vous, et pour répondre convenablement à l'honneur que » vous me faites, je consens à jurer que si jamais le prince » anglais passe au-delà des mers, et veut entrer en France par » le Cambrésis, je m'engage à marcher devant lui portant le » fer et la flamme partout, n'épargnant ni moustier, ni autel; » ni femmes enceintes, ni enfans à la mamelle; ni mes parens, ni mes amis les plus chers, s'ils ne reconnaissent la » loi du roi Edouard. Aucune peine, aucun effort ne me sera » dur pour accomplir ce vœu; j'y persévèrerai coute que » coute. »

Un murmure flatteur accueille ce vœu menaçant et bien digne d'un farouche chef d'aventuriers qui ne connait que la destruction; les chanteuses elles-mêmes mêlent leurs voix dans ce concert de louanges en répétant encore une fois la joyeuse chanson :

« Loyaus amours nous mainent qui nous ont encantés. »

Rien n'arrête plus Robert; il sent qu'il n'a pas un instant à perdre et qu'il faut saisir ce moment d'enthousiasme pour frapper un dernier coup. Il reprend ses pesans plats d'argent et les apportant au sire de Beaumont, oncle du gentil comte de Hainaut, le puissant prince, il lui dit le plus gracieusement qu'il peut : « — Allons, sire, vouez quelque chose au héron, c'est moi qui vous en prie. »

Huitième vœu.

« — Adonc, comte Robert, dit gravement le vaillant sire de » Beaumont, vous me voyez tout émerveillé de tant de hautes » promesses; mais ce n'est qu'après l'accomplissement des faits » que les paroles ont de la valeur. Quand nous sommes en » fêtes, vidant à longs traits ces larges coupes remplies d'un » vin généreux, quand nous sommes assis auprès de ces belles » enchanteresses dont les yeux animés nous énivrent, dont » les sourires attrayans nous font perdre un reste de raison, » nos cœurs semblent jaillir hors de leurs enveloppes, et nous » voudrions faire des choses réputées impossibles, pour en » recevoir comme récompense le don d'amoureuse merci que » nous ambitionnons : alors, nous sommes invincibles; nou- » veaux Oliviers, nouveaux Rolands, nous terrassons Yau- » mont et Aquilant; mais Olivier et Roland furent aussi » vaincus à leur tour, et nous, nous ne pensons pas aux re- » vers de fortune.

» Ce n'est pas tout de bien parler, chevaliers, il faut bien » faire : quand nous sommes aux camps, courant sur nos des- » triers, le bouclier levé, la lance en arrêt, et que le froid nous » pénètre partout, nos membres morfondus frémissent de toutes » parts. Alors, nous regrettons nos promesses imprudentes, » et nous voudrions être à cent pieds sous terre. Pour moi, je » ne donnerais pas un besan de toutes ces fanfaronnades. Ce » que j'en dis, n'est pas pour me dispenser du vœu qu'on me » demande, car je promets ici sur le corps sacré du pieux St.- » Amand, apôtre du Hainaut, ma patrie, que si le roi d'An-

» gleterre fesait tant que d'entrer en Brabant, de passer en
» Hainaut et d'arriver en France à travers le Cambrésis, je
» marcherais, comme Maréchal, à la tête de son armée,
» pour combattre le puissant roi Philippe de toutes mes for-
» ces et de tout mon pouvoir. Pour tout au monde je ne man-
» querais pas au roi Edouard, et dans ses jours de danger il
» me trouvera toujours au premier rang. Cependant je suis
» sûr de perdre à ce jeu et ma belle terre de Beaumont et tout
» ce que je possède.

» Je dois l'avouer néanmoins, si le roi de France qui m'a
» banni, mieux avisé, me rappelait à lui, je croirais de mon
» devoir de quitter le roi d'Angleterre, et je ne pense pas
» qu'il y ait ici un seul chevalier qui puisse critiquer une
» conduite que loyalement je publie d'avance. Si au contraire
» le roi de France persiste, je servirai jusqu'à la fin le roi
» Edouard, et je dirigerai moi-même ses anglais. »

Le roi d'Angleterre applaudit aux judicieuses paroles du preux Jehan de Beaumont, dont l'appui seul valait une armée, et l'en remercie affectueusement. Robert fait chanter sa musique pour étouffer les réflexions trop sages que suggère le discours modéré qu'on vient d'entendre, et s'empresse d'aller déposer son héron aux pieds de la reine Philippe de Hainaut, devant laquelle il s'agenouille. Il l'implore de vouer ce que lui dictera son cœur d'épouse, avant le partage qu'on va faire de l'oiseau.

« — Noble vassal, dit la reine, ne me pressez pas davan-
» tage ; une dame ne peut rien promettre quand elle a son
» seigneur et maître qui peut d'un seul mot annuller toutes
» ses paroles. Et honnie serai-je si j'y pensais seulement avant
» que mon roi ne me l'ait commandé. »

« — Qu'à cela ne tienne, dit le roi, vouez ce que vous vou-
» drez, noble dame, je me fais fort d'acquitter votre vœu
» tel qu'il soit, et quoiqu'il puisse me coûter ; vouez hardi-
» ment et Dieu nous soit en aide ! »

Alors l'on vit briller les yeux de la reine d'un feu surnaturel ; elle conçut de suite l'espoir d'entraîner son royal époux vers le beau pays de Hainaüt, sa patrie, qu'elle brûlait de revoir ; elle se leva avec vivacité, saisit hardiment un coutelas effilé, déposé devant elle, et prononça d'une voix énergique le vœu suivant.

Neuvième vœu.

« Je sais à n'en pas douter que je vais être mère ; je viens
» de sentir mon enfant tressaillir dans mes entrailles : je jure
» donc à Dieu mon créateur, qui naquit de la Vierge et mou-
» rut sur la croix, que mon fruit ne sortira de mes flancs
» qu'après que mon pied aura touché le sol du continent,
» lorsque mon mari m'y aura conduite pour l'exécution de
» son vœu. Plutôt que de mettre au jour mon enfant avant
» cette époque désirée, je me plongerais dans le sein ce coute-
» las, et je préférerais perdre ainsi d'un seul coup et mon âme
» et mon fruit ! »

A ces paroles, cruelles dans la bouche d'une mère, le roi Edouard frémit et defend sur-le-champ de continuer les vœux. De son côté, Robert d'Artois est satisfait ; il vient d'obtenir la plus sûre garantie du départ de l'expédition : il découpe donc son héron suivant l'usage, le distribue aux convives et en offre à la reine qui n'hésite pas à en manger, confirmant ainsi solennellement le vœu féroce qu'elle avait proféré.

Ainsi se termina cette cérémonie, d'une manière lugubre, il est vrai, mais pleine d'une énergie et d'une vigueur qu'on retrouve dans presque toutes les scènes de la vie privée et publique du moyen-âge. Ces vœux impitoyables, où de belles femmes se trouvaient mêlées, et qui n'étaient que préludes de guerre, ces chants d'amour qui bientôt devaient se changer en cliquetis d'armures, avaient quelque chose de dramatique et d'émouvant : aussi a-t-on comparé l'implacable Robert recevant de chacun le serment de faire à la France, sa patrie, tout le mal possible, et leur distribuant son héron en horrible

curée, à Catilina au milieu de ses conjurés, portant de rang en rang la coupe sanglante pour engager ses satellites à se liguer avec lui contre Rome, leur mère commune.

Telle était cependant dans ces tems la religion du serment que peu de mois après ces sinistres promesses de destruction, on vit embarquer l'armée anglaise, et ses voiles nombreuses s'enfler et se diriger vers les côtes fertiles de la Flandre.

Robert d'Artois eut le plaisir, conformément à son vœu, de saccager le pays qui l'avait vu naître.

On aperçut en Hainaut un noble chevalier anglais faire prouesses de guerre l'œil droit couvert d'un drap noir.

Messire Gautier de Mauny, le Hainuier, réunit environ quarante lances de bons compagnons, en la première semaine que le roi de France fut défié, et chevaucha à travers le Brabant, tant de jour que de nuit, jusqu'à ce qu'il vint en Hainaut; il se cacha dedans le bois de Blaton, d'où il alla surprendre et brûler la ville de Mortagne appartenant au roi de France et sous la garde de Godemars du Fay, gouverneur du Tournaisis.

Le Cambrésis, le Vermandois, virent des meurtres innombrables, des ravages sans fin, des incendies sans cause, le carnage succédant au viol, les pilleries couronnant les massacres.

Et la jeune reine d'Angleterre, enceinte de sept mois, fut débarquée en Flandre, conduite à Bruges et de là à Anvers, loin du bruit des armes, où elle mit au monde un bel enfant mâle, qui reçut au baptême le surnom de *Lion d'Anvers* (1).

---

(1) Ce fils d'Edouard III naquit à Anvers le 29 novembre 1338 et fut connu toute sa vie sous le nom du prince *Lionel*.

Ainsi s'accomplirent les aventureuses promesses si légèrement lancées au milieu des fumées d'un banquet et du trouble des passions d'amour et d'ambition ! Le pauvre peuple ruiné, pillé, meurtri, ne savait d'où lui venaient tant de calamités qui l'accablaient tout-à-coup; peu lui importait sans doute alors d'appartenir à tel ou tel maître, puisqu'il devait toujours porter son bât; mais il fallait cette fois qu'il supportât le fer, le feu, la famine et la mort, parce que des grands de la terre, gorgés de nourriture, avaient religieusement promis tout cela, après boire, sur le corps d'un vil héron !

Arthur Dinaux.



Précis historique

Des événemens militaires de la ville de Dunkerque.

En 646, vers le milieu du 7e siècle, Dunkerque n'était encore qu'un faible assemblage d'habitations pauvres et rustiques, établies sur la côte orientale du hâvre naturel que la mer formait en cet endroit, par les pêcheurs qui fréquentaient cette côte.

La commodité de ce hâvre y ayant attiré un plus grand nombre d'habitans, un comte de Flandres, Baudouin, troisième de ce nom, et descendant de Baudouin surnommé *Bras-de-fer*, à qui Charles-le-Chauve avait donné sa fille en mariage avec le pays connu depuis sous le nom de Flandres, fit entourer ces habitations d'une muraille vers le milieu du 10e siècle.

Cette enceinte, ainsi que la ville, restèrent à peu près dans le même état jusqu'en 1233, époque à laquelle elle fut agrandie par Godefroy, évêque de Cambrai, qui fit approfondir le port et construire deux jetées en fascinages.

La ville fut prise en 1300 par Philippe-le-Bel, Roi de France : en 1325 par les Flamands, révoltés contre leur prince, lesquels rasèrent un château bâti en 1322 ainsi qu'une

partie de l'enceinte ; et en 1382 par les Flamands, aidés des Anglais.

En 1400, un comte de Bar fit encore agrandir la ville et rebâtir d'une manière plus solide son enceinte, sur laquelle furent placées trois portes et vingt-huit tours dont on a retrouvé quelques restes sur le port en 1822, lorsqu'on a construit le nouveau quai en maçonnerie.

Charles-Quint, à qui Dunkerque avait été cédée en 1529, comme une partie de la rançon de François Ier, fit bâtir, pour la défense du port, ce qu'on appela le Petit-Château, démoli depuis, pour faire place à d'autres ouvrages.

La ville fut prise d'assaut le 6 juillet 1558, après quatre jours de tranchée ouverte, par les Français que commandait le maréchal de Thesmes qui attaqua vers le port par les dunes de l'est. Il parait que la ville avait été principalement défendue par les habitans, ce qui fut cause que les assiégeans la livrèrent au pillage et la saccagèrent : les assiégeans néanmoins l'abandonnèrent quelques jours après à l'approche d'une armée espagnole.

Les Hollandais, sous les ordres du prince d'Orange, la prirent en 1576 ; et les Espagnols, commandés par le duc de Parme, la reprirent sur eux en 1683, après quinze jours de siége.

Les Espagnols construisirent en 1522 l'ancien fort Mardyck, pour protéger l'entrée de la passe ouest, qu'on appelait fosse Mardyck, et qui débouchait dans la rade un peu en avant du point où fut depuis établi le fort Revers.

Le creusement des canaux de Bergues et de Furnes ayant fait de Dunkerque un port important, qui attirait chaque jour de nouveaux habitans, les Espagnols se virent obligés en 1640 de reculer beaucoup l'enceinte pour faciliter l'agrandissement de la ville. Cette enceinte nouvelle fut portée sur le

même emplacement qu'elle occupa sous Louis XIV, et consistait en dix fronts en terre, recouverts de quelques demi-lunes, également sans revêtement.

En 1644, on ajouta à cette enceinte une nouvelle fortification connue sous le nom de Fort Léon, sur la rive gauche du port, dans l'emplacement où fut ensuite bâtie la citadelle.

La France, projetant la conquête de Dunkerque, s'empara d'abord une première fois du fort Mardyck en 1645, et une seconde fois en 1646, comme un acheminement indispensable à l'attaque de cette place importante, qui fut faite la même année par le grand Condé, en même tems à l'ouest et à l'est par le fort Léon et par le front près du port.

Malgré la défense vigoureuse du marquis de Lède, gouverneur de Dunkerque, officier renommé pour la défense des places, malgré une armée espagnole de 13,000 hommes qui s'avança pour faire lever le siége, et malgré une attaque par mer, fortement repoussée par le célèbre amiral Tromp, commandant de la flotte hollandaise, unie aux Français, le prince de Condé poussa si vivement son attaque de l'est, qui était la principale, qu'il obligea la place à capituler le 11 octobre 1646, après 17 jours de tranchée ouverte.

Ce siége devint fort remarquable par de brillans faits d'armes, tant de la part des assiégés que de celle des assiégeans, et par l'inondation de tout le pays par les eaux de la mer que le marquis de Lède lança avec tant de violence par toutes les écluses à la fois, que la plupart des terres en furent couvertes en une seule nuit, ainsi que les Moëres où des habitans perdirent la vie.

Dunkerque fut repris par les Espagnols le 11 septembre 1652, après une vigoureuse défense de la part du comte d'Estrades qui en était gouverneur.

Le maréchal de Turenne s'étant emparé de Mardyck dans

le mois d'octobre 1657, vint mettre le siége devant Dunkerque le 1er juin 1658, avec une armée de 22,000 hommes, dont un tiers de troupes anglaises envoyées par Cromwel, allié de la France. Il forma, comme le grand Condé, deux attaques, l'une à l'est près du port, laquelle était la principale, et l'autre à l'ouest contre le fort Léon; cette dernière fut conduite par les Anglais.

Après 20 jours de tranchée ouverte, la place fut forcée de se rendre, malgré la vigoureuse défense du marquis de Lède qui y reçut une blessure dont il mourut peu de jours après. La fin de ce siége célèbre fut peut-être autant hâtée par la mort de cet intrépide gouverneur, que par la perte de la fameuse bataille des Dunes, gagnée le 14 juin 1658, par le maréchal de Turenne, sur les Espagnols, à une lieue environ à l'est de la place.

Le marquis de Lède avait encore tendu les inondations avec les eaux de mer à l'approche de l'armée française : mais soit qu'il eût craint de causer les mêmes malheurs qu'en 1646, soit que les circonstances ne fussent pas aussi favorables qu'à cette époque, elles furent assez incomplètes pour permettre à l'armée assiégeante de former tout autour de la place ses lignes de circonvallation et de contrevallation.

Cette place fut immédiatement remise aux Anglais suivant le traité fait avec eux; et comme ils sentaient vivement l'importance de cette conquête, ils songèrent aussitôt à en augmenter la défense, en construisant une citadelle à la place du fort Léon, une double couronne à l'est pour renforcer ce front qui avait toujours été le point d'attaque de la place, et en commençant à revêtir quelques parties des anciens ouvrages.

Louis XIV ayant acquis cette place de Charles II, roi d'Angleterre, moyennant une somme de 5 millions, s'y rendit le 2 décembre 1662, et fit aussitôt achever la citadelle qui n'avait été qu'ébauchée par les Anglais, et construire les fortifica-

tions en terre qui couvrent encore aujourd'hui la basse-ville.

Ce ne fut cependant qu'en 1670 qu'on commença à mettre à exécution les grands projets de Vauban, pour faire de cette place une des plus fortes de l'Europe, et qui consistaient, du côté de terre, à revêtir toute l'enceinte en terre, construite par les Espagnols, à en couvrir tous les fronts par des demi-lunes, également revêtues, à construire un ouvrage à corne sur le front de Nieuport, et à envelopper toute l'enceinte par un chemin couvert général, et tous les fronts de l'est, depuis le canal de Furnes jusqu'au port, par un avant-fossé et un avant-chemin couvert.

On travailla en même tems à élever le fort Louis et le fort Français sur la rive droite du canal de Bergues, afin de ne former en quelque sorte qu'une seule place de Bergues et de Dunkerque. Trente mille hommes, campés sous cette place, travaillèrent pendant plusieurs années à ces grands ouvrages, qui ne furent achevés qu'en 1677.

La place devenue ainsi formidable du côté de terre, on travailla aussitôt à lui assurer le même avantage du côté de la mer, par la construction des forts *Vert* et de *l'Espérance* à la tête des nouvelles jetées, du fameux *Risban* et du fort *Revers* à gauche du chenal, et du fort *Gaillard* à droite. Ces cinq forts, dont deux, le fort Risban et le fort Revers étaient en maçonnerie, furent achevés en 1683.

Cette époque fut celle de la plus grande gloire de Dunkerque. Tant de grands travaux non seulement l'avaient rendue une des plus fortes places de l'Europe, mais elle était encore devenue par toutes ces belles constructions où brillait si éminemment le génie de Vauban, une véritable école, soit d'ouvrages de fortifications, soit de constructions hydrauliques de toutes espèces. Elle eut bientôt l'occasion de donner des preuves de la force de ses nouvelles fortifications, lors des tentatives faites par les Anglais en 1694 et 1695, avec des flot-

tes de plus de cent bâtimens de toute grandeur, pour détruire les défenses de la rade, tentatives qui échouèrent complétement devant le feu des ouvrages qui la protégeaient.

Ce fut à la suite de ces attaques que l'on construisit à l'est de la rade un nouveau fort en maçonnerie, nommé *le fort Blanc*, autant pour compléter la défense de la rade, que pour ajouter à celle des fronts de l'est.

Le maréchal de Vauban, prévoyant les malheurs qui devaient résulter pour la France des désastres éprouvés par ses armes au commencement du 18e siècle, insista, entre autres projets qu'il avait présentés pour les prévenir, sur celui d'établir des camps retranchés sous quelques-unes de nos places fortes, et obtint en conséquence en 1706 de faire construire celui de Dunkerque entre cette place et le fort Louis, en arrière des canaux des Moëres et de Bourbourg. On peut dire que ce camp, admirablement choisi, couronnait en quelque sorte tout ce que ce grand ingénieur avait fait pour rendre cette place formidable, puisque, destiné à recevoir la plus grande partie des garnisons de Bergues, Dunkerque, du fort Louis et du fort Français, et à concourir, au moyen de toutes ces forces réunies, à la défense de celle de ces deux places qui serait attaquée, il ajoutait à sa force propre celle de l'autre place, et celle du fort Français et du fort Louis.

Malheureusement les avis de ce grand homme ne furent pas toujours suivis autant qu'ils méritaient de l'être; et les désastres qu'il avait prévus avant sa mort n'ayant pas tardé à se réaliser, la France fut forcée de livrer Dunkerque aux Anglais en 1712, et de consentir à sa destruction, par le fatal traité d'Utrecht du 11 avril 1713.

Deux commissaires Anglais, chargés de faire exécuter les démolitions, s'établirent à Dunkerque, et firent sauter en moins d'un an non seulement les fortifications de la place et les forts à la mer, mais encore les jetées, les écluses et le bassin.

Le canal et l'écluse de Mardyck ayant été construits à la fin de 1714, pour donner un écoulement aux eaux du pays, retenues par la digue faite en travers du chenal, on éleva autour de cette écluse, d'abord de 44 pieds d'ouverture, bientôt réduits à 16 par le traité de La Haye en 1717, un petit fort étoilé, aussi nommé fort Mardyck, mais plus rapproché de la place que l'ancien et n'ayant avec lui de commun que le nom.

Cet état de choses subsista jusqu'à la guerre de 1741. On établit alors une batterie de côte sur les ruines du Risban et quatre nouvelles batteries sur la plage de l'est, dans une position assez rapprochée de la ville. On forma en même tems un camp retranché, partie en avant du Rosendael, et partie entre les canaux de Furnes et des Moëres.

On ne tarda pas à reconnaître la faiblesse et l'inutilité de ces ouvrages, et on construisit pour les remplacer, en 1743, une nouvelle enceinte en terre autour de la ville, sur le tracé des anciens chemins couverts, ce qui produisit une ligne à redans fort défectueuse dont on aperçoit encore des traces, et qui fut exécutée, malgré l'opposition des officiers du génie qui voulurent en vain faire adopter un tracé plus raisonnable.

Le traité de paix de 1748 ayant établi que les fortifications de Dunkerque resteraient dans l'état où elles étaient du côté de terre, mais que le côté de la mer serait remis sur le pied des anciens traités, on démolit les quatre nouvelles batteries qui avaient été faites à droite du chenal, ainsi que celle du fort Risban.

Au commencement de la guerre de 1758 on ajouta quelques ouvrages aux fortifications en terre qui s'étendaient entre le canal de Furnes et la mer, et on y construisit des chemins couverts.

Le malheureux traité de 1762 ayant encore une fois soumis Dunkerque à l'humiliante nécessité de recevoir des commis-

saires anglais, on ne tarda pas à faire disparaître tout ce qui avait été exécuté pour la défense et l'amélioration du port, pendant la guerre.

Au commencement de la guerre d'Amérique en 1778, les commissaires Anglais ayant enfin reçu l'ordre de sortir de Dunkerque, on rétablit aussitôt la batterie du côté de *l'ancien Risban* et on construisit de nouvelles batteries de côte à à *Zuydcoote*, à *Leffrinckhoucke* et à *l'ancien fort Blanc*, à l'est de la rade; on travailla en même tems à remettre en état les ouvrages du côté de terre.

Enfin, le glorieux traité de paix de 1783 vint affranchir Dunkerque du joug odieux et des calamités sans nombre que lui avait imposés la vengeance anglaise pendant un espace de 70 ans.

Les fortifications de cette place restèrent dans l'état où les avait laissées le traité de paix de 1783, jusqu'au commencement de 1792. Mais son extrême faiblesse et sa proximité du théâtre de la guerre l'exposant alors aux premières attaques des armées ennemies, on songea à renforcer les parties les plus exposées de son enceinte et à faire les travaux de défense les plus urgens.

Les fronts de l'est, depuis la porte de Nieuport, étant toujours les plus exposés aux attaques, on construisit dans les redans 6 et 7 deux cavaliers fort élevés pour dominer les dunes et en éclairer tous les fonds. On fit un mur crénelé, lié à l'enceinte du port, en arrière des redans 3, 4, 5 et 6, pour servir de retranchement intérieur, après la prise de ces faibles ouvrages : puis on convertit en batteries de mortiers deux anciennes buttes de moulins qui étaient dans l'intérieur de la place.

A peine ces premiers ouvrages étaient-ils achevés, que le duc d'Yorck, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, se présenta devant Dunkerque le 21 août 1793. Toute la défense

de cette ville consistait, en ce premier moment, en un petit corps de troupes, qui, jusqu'alors, s'était tenu à Ghyvelde, et en 2,000 hommes de gardes nationales. Dans un tel état de faiblesse, et si le duc d'Yorck eût mis plus de célérité et plus de vigueur dans ses opérations, le sort de la place eût été alarmant; mais les lenteurs de l'ennemi n'ayant fait qu'accroître l'ardeur et le dévouement des habitans et donné aux renforts le tems d'arriver, il se trouva bientôt arrêté par une résistance et des obstacles qu'il n'avait pas prévus, en sorte qu'il ne put ouvrir son feu contre la place que le 8 septembre, 18 jours après son arrivée, et le jour même où son armée, attaquée et mise en pleine déroute à Hondschoote, fut obligée de se retirer en toute hâte, abandonnant ses outils, ses munitions, et une grande partie de son artillerie devant Dunkerque.

Les écluses avaient été ouvertes le 23 août, et tout l'espace entre le canal de Bergues et celui de Furnes fut rapidement couvert par les eaux de mer, ce qui obligea l'ennemi à réduire son attaque aux fronts de l'est.

A peine l'ennemi était-il retiré, qu'on acheva de détruire les habitations et toutes les plantations existant entre le canal de Furnes et la mer jusqu'à une assez grande distance, en même tems qu'on travailla vivement à relever le mauvais camp retranché de 1742, en avant du Rosendael.

On continua également les travaux de défense dans l'intérieur de la place, et on ajouta aux ouvrages existans trois nouveaux cavaliers sur la droite du port, dont deux furent détruits en 1819 pour faire place au nouveau front entre le chenal et la cunette des Moëres, deux fronts neufs à gauche du chenal et la lunette, dite du Rosendael, sur les fronts de l'est.

Ces travaux cessèrent vers 1796 et ne furent repris qu'en 1811 et 1812, époque à laquelle fut construit un nouveau fort au-delà de la cunette des Moëres.

La mise de la place en état de siége en 1814 a eu ce résultat remarquable de fournir une preuve complète de la possibilité de former les inondations autour de la place au moyen des eaux douces quand le tems et l'abondance de celles de la rivière d'Aa le permettent, et de pouvoir se dispenser dans ce cas, de recourir à la fatale ressource des eaux de mer qui ruinent le pays pour un si grand nombre d'années.

Les années de calme qui ont suivi cette époque ont enfin permis de fixer les bases d'après lesquelles il était convenable de rétablir les fortifications de Dunkerque. C'est en 1818 qu'a commencé l'exécution des nouveaux projets. Tous les ouvrages, tant ceux terminés qus ceux dont on s'occupe encore, sont les premiers appartenant à un système fixe, qui aient été élevés depuis la ruine de ceux de Vauban, et après un abandon de plus de 100 ans, interrompu seulement de tems à autre par quelques faibles constructions destinées à devenir promptement elles-mêmes de nouvelles ruines. Ces ouvrages mettent aujourd'hui la place dans l'état de défense le plus respectable.

(F. de Dunkerque.)



Les Iles Flottantes.

Les îles flottantes entre St.-Omer et Clairmarais, sont justement célèbres dans l'histoire. Depuis plusieurs siècles, les principaux géographes les ont signalées d'une manière toute particulière à l'attention publique. « Près de là, on voit, dit » Davity (1), un lac qui contient quelques petites îles, pleines » d'herbes et d'arbrisseaux, qu'on tire avec une corde que » l'on y attache, et par ce moyen on mène ces îles où l'on » veut avec le bestail qui y paist, chose non moins véritable » que merveilleuse. » Cette petite description est tirée de Belleforest (2), qui laisse la décision aux philosophes, « s'il est possible que la terre, qui est un corps solide et pesant sur tout autre, puisse ainsi nager sur l'eau, comme font ces pièces verdoyantes ; » « et cependant le lac n'a de l'eau assez pour soustenir une si pesante masse de terre, observe Guicciardin (3), si bien que ces choses, quoique semblent être contre nature, si ne le sont elles point..... » et il rapporte les explications de Pline sur les îles mouvantes. *Boussingault*, Moréri, Th. Corneille, de Lamartinière, ont aussi consacré quelques lignes aux Iles flottantes de St.-Omer. Divers autres écrivains avant et depuis 1789, ont ajouté à leur renommée

(1) Les Etats, empires et principautés du monde. 1621. in-4°.
(2) La cosmographie universelle. 1575.
(3) Description de tous les Pays-Bas. 1582. in-f°. — Plin. hist. nat. l. 2. c. 95.

en les parcourant eux-mêmes d'un œil investigateur, et en les mentionnant dans leurs récits comme des objets d'une attrayante curiosité (1).

D'après nos archives, en 1278, le marais situé entre le trou de la mer et la maison d'un certain Widoc, s'appelait *Vlote*, ou terre flottante.

Les Iles flottantes étaient à une petite lieue nord-est de St.-Omer (2). Couvertes d'arbrisseaux grands et touffus, mais qu'on empêchait de s'élever assez pour donner trop de prise au vent, leur aspect pittoresque procurait une vue très-agréable, en sorte que l'on pouvait s'y reposer doucement à l'ombre et philosopher tout à son aise. Nos ayeux ébahis les voyant manœuvrer sur les eaux du lac çà et là comme des bâteaux dociles et chargés de curieux qui s'y livraient quelquefois aux esbattemens d'un repas champêtre, regrettaient qu'elles n'eussent pas été découvertes par les anciens, et les considéraient comme une huitième merveille du monde (3). Dausque conjecture que ces portions de terre auront pu être détachées par l'impétuosité des vents et liées ensuite par des racines de plantes et de roseaux. Les unes offraient des ronds fort réguliers, pouvant flotter avec plusieurs hommes; les autres ressemblaient à des étoiles ou à des pattes d'oye, symétrisées par la nature, avec un intérieur orné de toutes sortes de verdures et d'arbres de plusieurs pouces de diamètre, rangés ou en berceaux ou en espaliers (4). Toutefois, il n'y faisait point sûr partout, parce qu'il s'y rencontrait des ouvertures et des trous dans lesquels si on y tombait, on pouvait périr, les viviers étant fort profonds; et les îlots n'ayant que deux ou trois pieds d'épaisseur, l'amateur téméraire aurait facilement passé au travers sans pouvoir être secouru (5).

---

(1) Aubert-le-Mire.-Sandérus.
(2) Expilly. 1764.
(3) Délices des Pays-Bas. man. n° 810.—Théâtre du monde. 1677.
(4) Pelisson.
(5) Deneufville.

Cependant ces îles, dont plusieurs avaient une longueur de cent mètres de superficie et que l'on pouvait comparer aux trains de bois flottans que la Seine voiture à Paris, ne s'enfonçaient jamais malgré la foule des promeneurs et le poids des bestiaux (1). Le poisson était très-abondant (2), dans cette espèce d'archipélage dont la surface formée par l'entrelacement des joncs et des plantes marines, ne tenait au sol que par des racines filamenteuses et voguait sur un fond humide et vaseux. En hiver, il se retirait sous ces types légers mais naturels de la mobile Délos, couverts d'un terreau spongieux (3), et pour le pêcher, les hautponnais plaçaient un filet à côté, faisaient couler l'île dessus, et lorsqu'ils jugeaient que le poisson avait pu s'engager dans les mailles, ils repoussaient l'île à sa place et retiraient à eux le filet (4). On faisait ordinairement naviguer les îles flottantes, pendant l'hiver depuis la fête de St.-Michel jusqu'au mois de mai; pendant l'été, elles étaient libres et détachées, et le vent les poussait tantôt d'un côté et tantôt d'un autre (5). « Entre la ville de St.-Omer et l'abbaye » de Clairmarais, y a des terres plantées d'arbres (comme tout » ce quartier-là est marescageux, et plein de grands estancs) » qui nagent sur l'eau, et qu'on mène d'un lieu à l'au- » tre (6). » Les étrangers qui venaient à St.-Omer avaient la curiosité d'aller examiner ce jeu bizarre de la nature. Autrefois les gouverneurs des Pays-Bas ne manquaient pas de s'y rendre une fois au moins pendant la durée de leur administration.

Charles-Quint et Philippe II, le Cardinal Albert et le prince d'Orange, fils aîné du fameux Guillaume; la princesse Isabelle, le prince de Condé, don Juan d'Autriche, et le

---

(1) Hennebert.
(2) Bertius.
(3) Allent.
(4) Lefebvre.
(5) Deneufville.
(6) Lepetit. Chroniq. de Hollande. 1601, in-f°.

duc d'Yorck, depuis Jacques II, visitèrent les îles flottantes pendant leur séjour à St.-Omer (1).

Au moment où le cardinal Albert s'apprêtait à s'élancer de sa felouque, non sans quelque hésitation, un nautonnier rustique et courbé sous le poids des années, chercha à le rassurer et lui adressa cette harangue naïve qui mérite d'être rapportée: « *Baille ton main, Sire, ten père mé la ben baillée.* » Le prince remercia en souriant ce brave vieillard de son éloquence fleurie, et à l'exemple de Charles-Quint et de Philippe II, il vida galamment une bouteille de vin sur ce radeau chancelant.

Isabelle ne montra pas moins d'intrépidité, et sous les yeux d'un entourage brillant, entraînée au sein des eaux, elle ne rejeta pas la coupe qui lui fut présentée (2).

Après la soumission de notre cité aux armes victorieuses de la France, Louis XIV manifesta aussi le désir de faire une promenade aux îles flottantes. Il y fut conduit avec toute sa cour par nos fidèles flamands. Arrivé au milieu du labyrinthe aquatique, le grand roi s'apprêta à monter sur *la Princesse*, la plus belle de ces îles, de forme ronde, couverte de gros arbres coupés par les Espagnols pendant le siége (3), et qui avait douze pieds de circonférence sur quatre ou cinq d'épaisseur (4). Alors le sieur François Verbreck, hautponnais, présenta la main à Sa Majesté pour mettre pied à terre, sans être intimidé par les gestes courroucés de plusieurs courtisans qui lui reprochaient son action hardie, quand le roi de France, d'un regard impérieux, imposa silence à ces insipides flatteurs, et leur dit : « Ce sont mes enfans ! » Huit jours auparavant (le 23 avril 1677), le duc d'Orléans, son frère, le héros de Cassel,

---

(1) Deneufville.
(2) Dausque.-Chifflet.
(3) Lefebvre.
(4) Madame de Flesselles.

s'était livré de même au plaisir de cette navigation pleine de charmes (1).

Lorsque Louis XV se rendit de St.-Omer à Calais, en 1744, nos infatigables hautponnais amenèrent sur son passage *la Princesse* dans le canal ; ce monarque fut frappé de surprise en apercevant une cinquantaine de ces bons flamands qui suivaient son carrosse d'eau à la nage jusqu'au bac, nageant comme de vrais poissons. Il ne voulut pas leur permettre d'aller plus loin.

En octobre 1781, à l'occasion de la naissance du Dauphin (frère ainé de Louis XVII), les habitans du faubourg se distinguèrent principalement en témoignant leur joie par un feu phénoménal, puisqu'il parcourait la rivière d'Aa, dans une longueur d'un quart de lieue avec l'île flottante sur laquelle il était construit.

Cette île flottante ayant été diminuée de huit pieds en tous sens pour pouvoir être introduite dans le canal, ne contenait plus que 24 pieds dans sa longueur et 12 pieds dans sa largeur ; le feu de joie était environné d'arbres fruitiers croissans, encore chargés de leurs feuilles, et d'une infinité de pommes.

Il dura environ trois heures, et pendant ce tems, cette île et le feu étaient menés dans le canal, le long de la Ghière, et jusques sous les murs de la ville, au grand étonnement des spectateurs, par le moyen des cordes qui étaient attachées aux arbres ; de sorte que l'on voyait une île décorée de feux errans sur les eaux ; et pour peu que cette île s'éloignait, elle offrait un coup d'œil enchanté, parce que la réverbération de l'eau représentait encore au-dessous une île et un feu de joie : réjouissance unique et qui n'a pu se voir qu'à St.-Omer (2).

(1) Grand Cartulaire de St.-Bertin.
(2) Almanach d'Artois, 1782.

Le 29 août 1825, madame la duchesse de Berry arriva sur la Ghière, où, malgré la pluie, elle monta sur le canot appartenant à la ville; et n'ayant pas tardé à aborder aux îles flottantes, elle descendit avec sa suite sur l'île où l'on avait placé une cabane et un petit troupeau de moutons. Alors une aimable bergère l'y complimenta et lui offrit des fruits, tandis qu'un Robinson flamand apparaissait entre des roseaux, sous les hauts peupliers qui abritaient le bord voisin. On imprima ensuite à l'îlot un mouvement qui parut faire plaisir à la princesse, flattée de l'aspect éblouissant que présentait autour d'elle une flotille de petits bateaux pavoisés, et resplendissans de la parure des dames et de l'éclat des uniformes. Elle quitta enfin ce joli séjour de l'innocence et de la paix, emmenant dans sa gondole la naïve bergère; et pendant sa douce navigation, les airs retentissaient des acclamations joyeuses de la foule et des sons harmonieux d'une musique militaire (1).

M. Devérité a fait connaître en 1768 que ces îles n'étaient plus guère que de petites parcelles de la grandeur d'une médiocre barque, que la terre en était couverte de mousse, et faisait proprement, jusqu'à un certain point, l'effet d'une éponge pleine d'eau sur laquelle on mettrait le pied.

Le général Vallongue écrivait en 1804, que ces îles diminuaient tous les jours, que la couche de terre devenant de plus en plus épaisse et pesante, elles finissaient par adhérer au sol et formaient des attérissemens, qui déjà avant la révolution, étaient loués pour défricher jusqu'à cent livres l'arpent. L'état de ces îles n'a pas été exactement constaté dans ce siècle; Pelisson en avait compté 300, sans doute dans les lagunes de Clairmarais, de Salperwick et de Lysel; Expilly seulement 21; les Bénédictins de St.-Maur, dans leur voyage littéraire, n'ont parlé que d'une île flottante; d'après Malte-Brun, les marais de l'Aa se couvrent encore de *petites îles flottantes*; Dellepierre de Neuvéglise avait déjà observé en 1761,

---

(1) Feuille de St.-Omer.

qu'il se trouvait encore de prodigieuses quantités de terres aquatiques près de St.-Omer; *La France Pittoresque* (page 316) a donné récemment aussi une description tant soit peu fantastique de nos îles flottantes : « Il en reste encore quel- » ques-unes qui, soigneusement cultivées, produisent d'ex- » cellens légumes, et rappellent, à la dimension près, ces fa- » meux jardins flottans que Fernand Cortez trouva sur la » place de Mexico. »

Le tems en a fait disparaître insensiblement la plus grande partie, et en 1827, d'après le *Conducteur dans St.-Omer et ses environs*, il n'en restait que deux ou trois. C'est alors que fut encore détruit un petit îlot.

Maintenant, on peut dire des îles flottantes qu'elles n'ont réellement plus pour elles que leur réputation. Une seule, qui s'efface toutefois chaque année par son enfoncement imperceptible dans les eaux, précisément en face de la tour de St.-Bertin, phare majestueux dans ce marécageux dédale, montre comme autrefois son bouquet de hautes herbes et de broussailles compactes au fond d'un vivier réservé, et appartenant à un maraîcher nommé *Monsterlet;* cette dernière des îles flottantes, que nous avons voulu revoir, porte encore plusieurs saules antiques dont les écorces sillonnées par la mousse conservent néanmoins l'empreinte de chiffres et d'emblêmes divers et des noms plus ou moins notables de quelques curieux. Charles X n'a pas admiré cette merveille, mais c'est sur ce plateau incertain que Marie-Caroline posa un pied assuré, au tems brillant de sa puissance; son souvenir y est resté vivant, tandis que les génies aériens, les beautés de toute espèce et les sylphes annoncés par les poètes comme les simples habitans de cet endroit, longtems magique, ont abandonné à jamais cette demeure, privée désormais de presque tous ses avantages romantiques (1).

---

[1] « L'aînée de nos deux merveilles s'est fondue comme un flocon de » neige......... « Qu'est devenue l'île cadette?..... elle est embourbée

Hennebert allègue que ces terres mouvantes ne sont point uniques dans la Morinie ; André Duchesne avait déclaré qu'il s'en trouvait plusieurs autres dans les marais situés entre Guines et Ardres.

Dans les prairies de la Morinie, dit-on, une île se déracina jadis et prit sa route vers l'Océan. Le fanatique à qui elle appartenait, irrité de la voir partir sans ses ordres, lui fit son procès, mais l'avocat de la fugitive le gagna au parlement de la Cour de Dublin.

Les îles flottantes sont mentionnées dans le livre *De Connubiis florum*, joli poème, plein de grâce et de poésie, imprimé d'abord sous le nom du médecin Irlandais *Mac Encroë* dans la première édition du *Botanicon Parisiense*, de Vaillant, en 1727 :

« *Audomarum* Contra sic nant Delphinia Contis ambæ cespitibus Bræsignes, frondibus ambæ seque errabundæ sociant per stagna sorori. »

D'où viennent ces noms de *Dauphine* et de *Conti?* Toutes nos recherches ont été vaines pour en trouver l'origine, et cette citation est d'ailleurs la seule à ce sujet.

En 1588, Simon Ogier, poète Audomarois, dans une épître à l'Aa, a tracé ce pompeux éloge des îles flottantes : « Pater Aa............ Terrasque natantes (quod nusquam invenias), oculis mirantibus offers, nam ratium præstant usum, celeresque sequantur, quo cupiunt homines, et ducunt flamina

---

» cette île sur laquelle.... elle a vu s'éclipser ses astres favoris...... l'échouement de l'île est un dévouement purement monarchique...... les rameaux de son saule tristement inclinés témoignent de ses douleurs ; le voyageur a fixé sur l'écorce de ce saule cette édifiante inscription : *Ci-gît une île flottante fidèle à ses sermens.* »

[*Almanach du Pas-de-Calais.* 1835.]

» cœli. In quibus umbriferos saltus, atque arbore fœtus pen-
» dentes videas, et candida lilia carpas; grataque purpureo
» ducas convivia Baccho; et celebres festas hilarato corde
» choreas. »

Claude Dausque de St.-Omer; a publié un traité sur les îles flottantes, qui a pour titre : *Terra et aqua seu terræ fluctuantes.* Tornaci Nerviorum, 1633. 1 vol. in-4°. Cet ouvrage, d'environ 300 pages, est fort estimé des naturalistes (1).

Vers la fin du siècle dernier, Monsieur de Sauvigny avait préparé l'histoire des hautponnais et des îles flottantes, mais l'ère régénératrice venait de s'ouvrir, et cet écrivain ne crut pas devoir sans doute mettre alors au jour la dernière partie *de l'innocence du premier âge en France.*

H. PIERS.



[1] Biographie de la ville de St.-Omer, 1835, in 8°. pages 71-75, 271.

BIOGRAPHIE BELGE.

(13e ARTICLE.)

ANTOINE LE WAITTE.

ANTOINE LE WAITTE, dont les ancêtres avaient possédé la seigneurie de Recques, naquit, selon le *Gallia Christiana*, en 1600, et selon une note du baron de Vuoerden, en 1597. Il était fils de Philippe de Waitte, Sr. De Recques, conseiller au conseil de Hainaut, lequel, par lettres patentes données à Marimont le 25 août 1619, fut autorisé à prendre le nom et les armes de *Le Bourguignon*, en vertu des dispositions testamentaires de Jean le Bourguignon, son oncle maternel, dernier mâle de cette famille, chanoine de Condé. Quant à Antoine le Waitte, on ne connaît pas d'une manière positive le lieu de sa naissance; néanmoins, comme il donne le titre de compatriote à François Sylvius, qui était de Braine-le-Comte, et comme il dit lui-même être allé, en 1622, visiter sa mère qui habitait Braine, il est bien probable qu'il est né dans cette petite ville du Brabant.

Après avoir terminé son cours de philosophie à Louvain, il fut reçu à l'abbaye de Cambron, en juin 1618. Là, il commença des études théologiques sous *Martin du Bus*, religieux recommandable, auquel Le Waitte décerna plus tard un hommage public de sa reconnaissance. Il était âgé de 25 ans, lorsque *Jean Farinart*, son abbé, l'envoya à Douai pour continuer sa théologie.

Il lui donna des lettres de recommandation pour Gaspar Némius, alors président du séminaire du Roi, depuis évêque d'Anvers, et enfin, archevêque de Cambrai. Le Waitte déclare, dans son Histoire de Cambron, que c'est à Gaspar Némius qu'il doit tout ce qu'il sait. Du reste, il profita aussi des leçons du célèbre Sylvius. C'est alors qu'il fut reçu bachelier en théologie, après avoir soutenu des thèses *De Deo homine Christo.— De Dei-parâ Virgine.*

Il paraît qu'il prit aussi, dans cette université, le goût des belles-lettres, puisque, revenu à Cambron, au bout de deux ans, et fait prêtre, il eut la direction de la bibliothèque de l'abbaye. Cette bibliothèque ne contenait que des bibles, des interprètes et des sermonaires. Le local en était fort restreint et mal disposé. Sur les instances et par les soins de Le Waitte, le bâtiment fut restauré et la collection des livres enrichie d'ouvrages classiques. Le jeune bibliothécaire, qui aimait Platon, Cicéron, Sénèque et Plutarque, les y fit admettre. Il les aimait tellement qu'il les citait même dans les discours religieux qu'il était chargé de prononcer devant la communauté. *Hoc sentit Plato*, disait-il; *hoc censet Seneca; hoc cavet Plutarchus.* L'abbé Farinart, qui ne goûtait pas autant ces auteurs payens, le réprimandait sur ses prédilections peu monastiques; il lui reprochait aussi d'aimer trop la lecture d'Erasme, écrivain un peu suspect.

En 1638, Le Waitte fut désigné par ses supérieurs pour prendre la direction spirituelle des religieuses de l'abbaye de Beaupré, au diocèse de Gand. Il remplit ces fonctions pendant quatorze mois, puis fut rappelé à Cambron, et élevé à la dignité de prieur, que venait d'abdiquer *J. Mercier.*

Le 13 octobre 1649, l'abbé *Jean Coene*, successeur de Farinart, étant sur le point de mourir, désigna Le Waitte comme étant le plus propre à remplir après lui les fonctions abbatiales. Voici l'acte qu'il souscrivit à cet effet :

« Je soussigné, estant sain d'esprit, quoique très malade » de corps, déclare, par le présent acte, qu'ayant meurement

» considéré et examiné la vie, les mœurs et les qualités re-
» quises à un prélat, de tous les religieux de N.-D. de
» Cambron, n'en ay point jugé ni tenu plus propre et ca-
» pable d'estre mon successeur en la charge d'abbé que *Dom*
» *Antoine Le Waitte*, mon prieur en ladite abbaye, pour
» estre religieux dévot, docte, observateur de sa règle, et qui
» est doué des qualités requises à un parfait prélat. Et si la
» maladie ne m'eût prévenu, j'aurais supplié très humblement
» le Roi et S. A. I. de vouloir me le donner pour coadjuteur,
» selon que devant ma maladie, et pendant icelle, je l'ay dé-
» claré à Mgr. le chef président *Roose* et au R. P. *Jacques*
» *Courvoisier*, provincial des Minimes Wallons. A quoi je
» prie très-humblement S. A. I. de vouloir avoir égard en la
» nomination de mon successeur, n'en ayant pas de plus pro-
» pre que ledit prieur de Cambron. En foi de quoy ay signé le
» présent acte, en mon refuge de Bruxelles, le 13 octobre
» 1649. Et etait signé *Joannes*, abbé de Cambron, vicaire
général, avec le sceau de l'abbaye.

Jean Coene mourut le lendemain 14 octobre, et malgré le bon témoignage rendu à Dom Le Waitte, témoignage certifié par celui de Jacques Courvoisier, provincial des Minimes Wallons, ce fut Jean *Séjournet* qui fut élu par l'archiduc Léopold.

S'il faut en croire Le Waitte lui-même (1), certains courtisans qui convoitaient les prétendus trésors de l'abbaye, auraient contribué à faire tomber le choix de l'archiduc sur Séjournet; dans l'espoir de le trouver plus accessible à la séduction.

Quoi qu'il en soit, on accorda à Le Waitte une sorte de compensation en le nommant abbé de Molines, au diocèse de

---

(1) *Sed vile hoc testimonium : quia inhiabant aulæ servi auro ab hoc et antecessoribus relicto : qui commendabatur non is erat qui liciturctur.* « Les témoignages » furent de peu de valeur; les courti- » sans en voulaient à l'or que Coene et ses prédécesseurs avaient » laissé; et le sujet qu'on recommandait n'était pas homme à se laisser » corrompre. »

Namur. Il occupa ce poste pendant 11 ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Jean Séjournet, qui arriva le 16 mars 1662. Le Waitté fut élu sans opposition pour lui succéder.

Il gouverna paisiblement cette abbaye pendant plus de 15 ans, et mourut vers la fin de septembre 1677. Son corps fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de Cambron, avec cette épitaphe qu'il avait composée lui-même en laissant en blanc la place des chiffres :

Sta viator et lege. Davidis oraculum est psalmo 38 : in imagine pertransit homo. *Velut in scenâ personatus actor, tis ego* Antonius Le Waitte, *ex priore Cameronensi et Abbate Molinensi XXI, Camberonensis... Monstrarunt me terris ta, ceu in theatro infulis conspicuum, cothurno sublime. Ubi exivi, istis exutas, hoc excalceatus, redii ad meam staturam postquam rexissem...... annis vixissem......., q sicut hesterna dies praeterierunt et tui præteribunt. O qui calcas hoc tibi sit ad mundi fugam calcar, modestiæ fræn. Quid superbis, terra et cinis? Scenæ imago, univer vanitas omnis homo.*

Traduction : « Arrête et lis, ô voyageur. Psalmiste a » dit : l'homme passe ici bas comme l'acteur p sur la scène. » C'est ainsi que je suis passé, moi Antoine Waitte, par » les dignités successives de prieur de Cambr d'abbé de Mo- » lines et de Cambron. J'ai paru comme s un théâtre, dé- » coré de la mître et du cothurne. Là m m'a dépouillé de » ces pompeux ornemens et m'a réduit à taille primitive. » Les trente-sept années de ma prélatu les quatre-vingts » années de ma vie se sont écoulées co la journée d'hier. » Ainsi, ô voyageur, passera ta vie e-même. O toi qui » foules ma cendre, que cette pensée porte à fuir le monde » et ses honneurs. Sois modeste da a prospérité. De quoi » l'homme en effet peut-il s'énorgu r, lui faible personnage » de théâtre, lui qui n'est que né et vanité ?.... »

On reconnait dans cette épit e, sinon la belle latinité d'Erasme, du moins une léger ce de cette stoicité superbe

qui caractérise les écrits du philosophe de Rotterdam, pour lequel notre abbé avait montré dans sa jeunesse un penchant un peu trop vif. Du reste, hâtons-nous de le dire, Le Waitte était profondément et sincèrement religieux. Voici comment le baron de Vuoerden en parle dans une note manuscrite que j'ai trouvée sur le dos d'une lettre que lui avait adressée l'abbé de Cambron :

« M. Le Waitte estoit non-seulement un sçavant prélat, » un bon ami, mais encore un saint homme. Je garde et j'or- » donne de garder cette lettre comme un monument de » l'amitié de ce grand prélat. J'ai vescu 16 ans dans une par- » faite correspondance avec lui. Il aimoit beaucoup nostre » famille. Il a fait mesme les exèques (obsèques) de feu ma » mère, le 17 février 1669. Il est mort vers la fin de sep- » tembre 1677, âgé de plus de 80 ans. »

Le même baron de Vuoerden, parlant ailleurs de notre abbé, le nomme *un prélat de sainte vie et de doctrine éminente.* Ch. de Visch, qui avait été son condisciple à Douai et qui entretint toujours avec lui un commerce de lettres, lui rend un témoignage tout semblable (1) dans sa *Bibliotheca script. ord. cisterc.* in-4°. Douai, J. Serrurier, 1649, p. 22.

La vie des moines se composait d'un fort petit nombre d'événemens. On pouvait dire d'eux comme on l'a dit des femmes : *Les plus heureux et les plus sages sont ceux dont on ne parle pas*. Un abbé, bien qu'il fût, par les actes de son administration, plus exposé à être en évidence, n'avait guères d'occasion de s'immiscer aux affaires mondaines, à moins que l'esprit d'intrigue et l'amour des procès ne le poussât hors des voies de cette constitution monastique, admirable application des théories les plus élevées de la philosophie ancienne. Dom Le Waitte était un religieux selon la règle, un abbé tel que le voulait St. Benoit. Renfermé dans les devoirs de son minis-

(1) *Vir non minùs pietate et religionis zelo quàm doctrinâ conspicuus.*

tère, il ne se reposait de ses soins pastoraux que pour se livrer à la culture des lettres et à la composition de livres utiles. Aussi, n'avons-nous à signaler dans sa vie aucun événement majeur, aucune circonstance bien mémorable. Nous devons nous borner ici à quelques détails sur les ouvrages qu'il a publiés.

Nommé bibliothécaire de Cambron à l'âge de 25 ans, il composa en latin un écrit où il faisait parler la bibliothèque elle-même, qui se plaignait à l'abbé Farinart de l'état de dénûment et de délabrement dans lequel on la laissait. Ces doléances, intitulées *Prosopopeia*, n'ont pas été imprimées.

Lors de l'inauguration de Jean Coene en qualité d'abbé de Cambron, Le Waitte prononça une harangue latine qui fut imprimée d'abord in-4°, puis in-8°.

Suivant Ch. de Visch, il était, dès 1648, près de livrer à l'impression un ouvrage considérable auquel il avait donné le titre de *Vallis Lacrymarum*, divisé en trois livres. J'ignore si cette production, que je n'ai pu découvrir, a jamais été mise au jour. Quant aux ouvrages dont l'indication suit, je les ai sous les yeux.

1° *D. Thomas Salomoni par et supra. Oratio habita die ipsius sacrâ, non. mart.* 1666, *Montibus Hannoniæ, in conventu ff. prædicatorum*. In-4° pp. XII. 20. Paris, Cramoisy. 1669. Cette harangue, prononcée chez les Dominicains de Mons, est dédiée à Mar. Ambr. Capello, évêque d'Anvers.

2° *D. Thomæ Aquinatis principatus theologicus ad ritum priscum scriptus*. In-4°. pp. XXVI. 106. Paris, Cramoisy. 1670. L'auteur prend, dans le titre, la qualité d'abbé de Molines, quoiqu'à l'époque de l'impression, il fût déjà abbé de Cambron, Cela s'explique en remarquant que l'ouvrage est un discours qu'il prononça chez les dominicains de Namur, en 1655, lorsqu'il était en effet abbé de Molines. La dédicace, adressée à Jean de Wachtendonck, évêque de Namur, est datée de

cette même ville, le jour de St.-Thomas, 1658. Dans les liminaires, on trouve une lettre adressée à l'auteur, et signée C. L. W. *Ecclesiæ metrop. camer. canonicus*, et datée de Cambrai, le 4 des calendes de mars 1658. Ces initiales désignent Charles Le Waitte, neveu d'Antoine, reçu chanoine de Cambrai, en 1656, par la faveur de Gaspar Némius, et mort en 1667. La fin de cette lettre mérite d'être citée : « Sur notre » triste frontière, dit-il, rien de nouveau, si ce n'est le bruit » des armes et les cris menaçants du Dieu de la guerre. La » piété et la sagesse ne s'ébranlent pas de ces clameurs : mais » nous, qui devons être les pontifes de ces divinités, nous » sommes fort troublés, je vous l'assure. Du reste, sachons » souffrir; car vouloir ce que Dieu veut, c'est sagesse. » (1)

3° *Bernardus priscorum patrum ultimus, sanctissimus et sapientissimus doctor laudatus, et DD. Samuelis et Davidis comparatione illustratus.* In-4°. pp. XII. 186. Paris, Cramoisy. 1672. Le Waitte qui, tout à l'heure, plaçait St.-Thomas d'Aquin au-dessus de Salomon, enchérit encore ici en s'efforçant de démontrer que St. Bernard ne le cède en rien ni à David, ni à Samuël. Ce panégyrique est dédié au cardinal Bona, dont le portrait gravé est en regard de la dédicace.

4° *Historiæ Camberonensis pars prior, sive Diva Camberonensis à Judæo perfido quinquies icta et cruentata (2), duobus distincta libris. Accedit et Divæ Lumbisiolanæ sive à ceraso juxta Camberonem historia.* In-4°, pp. XXVIII. 144. 38. Paris, Cramoisy. 1672. On voit en tête du liminaire une grande planche gravée, représentant le crime du juif et son châtiment. Les liminaires offrent une longue pièce de vers gratulatoire, adressée à Le Waitte par Ant. Sanderus. L'ouvrage est

---

(1) *In hoc infesta limite nostro, nihil novi minas præter Martis et strepitum armorum, quæ licet Divas sapientiam et pietatem non turbant, et nos percellunt valdè earum mystas. Feramus; nam ferre quidquid Deo visum, id demum sapere est.*

(2) Ce fait du juif perçant à coups de poignard la Vierge de Cambron, a fourni à Denis Coppée et à Quentin Duret le sujet de deux tragédies qui ont été longtems représentées à Cambron même par les religieux.

dédié à Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. Les mots *Historiæ Camberonensis pars prior* ne se trouvaient pas sur le titre du manuscrit, quand Le Waitte l'envoya à Paris pour être livré à l'impression. En effet, les événemens rapportés dans ce livre ne constituent en aucune manière *la première partie de l'histoire de Cambron*. Ce fut le savant Jacques Quétif, qui, chargé de suivre et surveiller l'impression, prit sur lui de modifier ainsi le titre, afin de forcer l'auteur, par cette petite ruse, à donner une seconde partie, c'est-à-dire, une véritable *Histoire de Cambron* qu'on lui demandait en vain avec instance depuis longtems. C'est ce qui donna lieu à l'ouvrage suivant.

5° *Historiæ Camberonensis pars altera, sive Camberona coenobium, ejusque abbates à B. Fastrado, Bernardi discipulo et successore ad usque modernum.* In-4°. pp. XXXVII. 684. Paris, Crameisy. 1673. Cette histoire de Cambron est dédiée à Pierre Henry, abbé général de Clairvaux. Les soixante dernières pages sont remplies par la vie de Martin du Bus, sous-prieur de Cambron.

La latinité de Le Waitte est élégante et pure; son style a quelque chose de bref et de nerveux qui lui donne une physionomie toute spéciale. Peut-être même, à force de vouloir être original, tombe-t-il un peu dans l'affectation. Souvent, pour dégager sa phrase de tout entourage parasite, il l'écourte, la mutile; ici supprime un verbe, là un pronom; souvent aussi une incidence, une parenthèse inopinée lui tombe comme des nues au milieu de son récit; et il faut dire que parfois ce n'est pas sans causer au lecteur une surprise agréable. En un mot, c'est un latin qui se laisse lire même après celui des Juste Lipse et des Erasme. Le Waitte, comme son ami le baron de Vuoerden, aimait à composer des inscriptions. L'Histoire de Cambron en contient un certain nombre qu'il a consacrées à la mémoire des abbés les plus illustres de cette maison. Tout bien considéré, il me semble que ce personnage méritait d'être tiré de l'oubli, et je regrette de n'avoir pas mieux réussi à le faire connaître.

LE GLAY.



Musée de Valenciennes.

Tentation de Saint-Antoine.

Aujourd'hui que le genre fantastique a retrouvé des partisans, il serait sans doute curieux de retracer l'histoire de ces vieilles compositions originales, grotesques, fruit du caprice des esprits les plus bizarres, d'en rechercher la source, d'en suivre le progrès et de faire des rapprochemens entre ces produits des imaginations les plus dévergondées, et quelquefois les plus riches du moyen-âge, avec les idées, les mœurs et les croyances de l'époque qui les vit naître. Une si lourde tâche serait trop forte pour nos faibles épaules, nous la renvoyons à de plus rudes joûteurs en fesant des vœux pour qu'ils s'engagent incessamment dans ce labeur qui mérite bien d'être entrepris.

Nul doute que dans le tems où la classe moyenne ne possédait ni le pouvoir ni le savoir, avant que l'imprimerie eut rendu la lecture populaire, il fut instant de parler à l'esprit et à l'imagination des peuples par les images ; de là ces *danses des morts* sculptées dans les églises, dessinées au-dessus des ponts, peintes sur les vitraux, gravées sur les livres d'heures, dont l'aspect seul valait bien un sermon; de là ces Emblèmes, si multipliés au moyen-âge, et appliqués à la politique, à la religion, à la morale et surtout à l'amour, qui devinrent presque les seuls enseignemens populaires du tems, et qui tenaient à la fois de l'apologue et du proverbe.

Toutes ces manières de parler aux yeux développèrent singulièrement le génie des dessinateurs, des architectes et des sculpteurs du moyen-âge, et leur permirent de donner toute carrière à leur imagination vagabonde : il en résulta des compositions sans nombre, déréglées et fantastiques, mais souvent bien curieuses par des détails qui rappellent maintes fois une pensée fine, satyrique et narquoise.

S'il est un sujet qui a souvent exercé l'esprit et la main des artistes dont nous venons de parler, sans jamais paraître épuiser leur verve, c'est sans contredit la *Tentation de Saint-Antoine* : jamais situation fantastique n'a été plus exploitée que celle-là; il est vrai de dire aussi que la légende du saint laissait un beau champ aux exploitans. En effet, *monseigneur* Saint Antoine, car ce personnage avait mérité ce titre de noblesse puisqu'il était issu d'illustres parens (1), *Monseigneur* Saint Antoine, né en Egypte l'an 251 de

(1) Dans les tems féodaux, nos pères imprégnés de leurs idées héraldiques, avaient grand soin de donner aux saints personnages des titres de noblesse selon leur qualité. Ainsi l'on jouait par personnages l'agonie du *comte Jhésus*; on lisait la vie et légende de *monseigneur* Saint-Ouen, et celle de *monsei-*

Jésus-Christ, avait parcouru la vie la plus tribulationnée, la plus environnée de tentations, de visions et d'admonitions qui se puisse voir. Il soutint les assauts de l'ambition, de la gourmandise, et de la chair avec une constance et une fermeté de principes qui ne peut être comparée qu'à la ténacité que les malins esprits mirent à le tourmenter. Pendant une vie de 105 ans, Antoine, suivant ce qu'écrit Saint Athanase, soutint un continuel combat contre les députés de l'enfer qui en voulurent singulièrement à son âme. Il vivait sans repos dans son ermitage, et lorsqu'il adressait sa prière à Dieu, « *Soudain il se faisoit un si grand bruit et son, que le lieu ou il estoit trembloit tout, et les parois ouverts, se trouvoit là une milliace de diables en forme de bestes et de serpens, ayans les uns corps fantastiques de lyons, taureaux, loups, léopards et d'ours : les autres de serpens, d'aspics et de scorpions. Et tous jettoient de merveilleux hurlements.* (2) » On conçoit combien un semblable texte a dû inspirer les imaginations tant soit peu vagabondes des écrivains, des peintres et des graveurs fantastiques : aussi est-il resté des *Tentations de Saint Antoine* de plus d'un genre et la collection en serait curieuse, quoique peut-être peu édifiante, depuis les *grandes* et les *petites diableries* qui se jouaient dévotieusement dans les amphithéâtres de Doué et de St.-Maixent en Poitou et autres lieux, et qui ont donné naissance en 1507, à un volume in-folio de diableries, tracées d'après ces singulières représentations par *Eloi d'Armenal*, maître des enfans de chœur de Béthune, jusqu'aux pièces populaires sur St.-Antoine, qu'on débite aujourd'hui dans les foires et les kermesses de la Flandre, et où l'on a intercalé, au milieu de vieux lambeaux de mystères, le moderne pot-pourri de Sedaine sur le même sujet.

Dans la peinture et la gravure, on cite *Martin*, vieux peintre flamand, prédécesseur d'*Albert Durer*, qui peignit un Saint-Antoine battu des diables et porté en l'air; *David Teniers* le jeune, qui composa plusieurs *tentations* du saint ermite; et *Jacques Callot* dont le burin riche et dévergondé se plut tellement à s'exercer sur ce sujet grotesque, qu'il l'enfanta jusqu'à cinq fois différentes, avec des détails toujours plus bizarres et plus piquans. (3)

---

gneur Saint-Louis, tous deux issus de fort bonnes maisons, mais on ne donnait généralement que le titre de *monsieur* à Saint Fiacre, saint Alexis et une foule d'autres, qui rentraient dans le commun des martyrs. (Voyez *Traictié intitulé et appelé l'armure de patience en adversité, très consolatif pour ceux qui sont en tribulation.... avec les contemplations de* Monseigneur *Saint Antoine*, etc., 1542, in-8° goth.)

(2) Voyez la *Vie de Saint Antoine* dans le tome 1er, p. 52 de *l'Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints, desqvels l'église catholiqve faict feste et mémoire par toute la chrestienté.* Par M. Gvillavme Gazet, d'Aire. *Arras, Jean Bovrgeois*, 1594, 2 vol. in-8°.

(3) La plus belle et la moins rare de toutes les Tentations attribuées à Callot est celle dédiée à M. Philipeaux de la Vrillière avec les armes de ce seigneur au bas de l'estampe qui est en largeur. Une plus grande, sans nom, avec un fleuve qui traverse et des diables qui boivent à droite, est rarissime. Une troisième, gravée d'après la précédente, ou d'après le dessin original de Callot, par *Antoine Mei Finghius*, est partagée en deux grandes feuilles,

Une des plus curieuses *Tentations de Saint-Antoine* est surement celle que renferme le musée de Valenciennes ; c'est un de ces produits de l'enfance ou du moins de la jeunesse de la peinture, si recherchés aujourd'hui, et dont nous offrons ici une faible esquisse qui n'a garde sans doute d'en rendre toute la finesse, mais qui pourra néanmoins laisser une idée de cette composition drolatique : ce croquis est une première tentative de dessin et de gravure de deux jeunes Valenciennois qui s'essaient et qui ne tarderont pas à mieux faire. Ce curieux tableau, auquel on ne saurait donner avec sûreté un nom de maître, parait être de l'école allemande ; on sait de reste que la Germanie est la terre natale du fantastique. Notre peinture gît sur un fragment de volet de deux pieds de haut sur quinze pouces de large. Sa date doit être ancienne, si l'on s'en rapporte au dessin, sans plus de perspective qu'un tableau chinois, et au mélange de l'or dans les couleurs ; qui remonte à une date assez élevée : Toutefois, il est bon de remarquer qu'un des diables du premier plan, à droite, *fume* dans une pipe turque, et que cependant le tabac ne nous fût apporté en Europe, de société avec la rhubarbe, qu'en 1560 au plus tôt ; le plus ancien livre, à ma connaissance, qui traite de cette plante est celui de *Jacques Gohori*, parisien, intitulé : *Instrvction svr l'herbe Petvm, ditte en France l'herbe de la Royne ou Médicée*, Paris, Galiot du Pré, 1572, in-8° ; encore l'auteur n'en parle-t-il que comme herbe médicinale et non pas comme aliment de la pipe. Il résulterait de ce fait, ou que le tableau mentionné est moins ancien qu'on ne le croit généralement, ou qu'avant l'introduction du tabac, les germains et les orientaux usaient de quelque matière qui en tenait lieu, ce qui est probable.

Notre tableau représente à droite le roi des enfers sur son trône, en costume mahométan, avec turban se terminant en corne et les mules en pied-fourchu ; un tapis de Turquie garnit le fond du dais compris dans un pavillon de style gothique. Ce roi des diables semble prendre dans un livre les instructions qu'il transmet à sa lutine sequelle ; son œil sans sourcil et son teint basané lui donnent un air satanique impossible à rendre par la gravure. A ses pieds est le *fumeur* rouge dont nous avons parlé. A sa droite, un démon, au regard oblique et rusé, dont la figure ferait donner au diable le surnom de *malin*, s'il ne l'avait déjà, écoute attentivement son maître ; le peintre lui a octroyé à dessein et comme moquerie le costume religieux. Un oiseau fantastique aux aîles de papillon surmonte ce groupe principal.

Sur le devant du tableau un œuf se brise et laisse éclore une espèce de lézard, dont la pince tient une charte avec ses sçeaux : c'est

---

et dédiée à Ferdinand II, grand duc de Toscane. Elle est aussi très rare. La 4e est une eau-forte de petite dimension, où Saint Antoine est couché sur des nuages avec un diable qui le bâtonne d'une main et lui tire la barbe de l'autre. La 5e est un petit ovale passablement gravé, où le saint est sur le devant dans un coin du paysage. Ces deux dernières sont citées dans l'œuvre de Callot, mais néanmoins on doute qu'elles soient gravées par lui. Le cabinet de Peignon-Dijonval [n° 5975] contenait une *tentation* de N. Cochin l'ancien, où le saint se trouve au milieu d'une grotte de coquillages, dont l'invention est aussi donnée à Callot.

un pacte fait avec le diable que l'auteur a voulu indiquer ici. Un autre groupe de quatre démons attire encore l'attention sur le premier plan. Le premier, de couleur verte, la tête en bec de canne et encapuchonnée, est armé d'un croc et d'un bouclier; le second semble représenter une idée satyrique contre les cardinaux; il porte sur la tête un plat sur lequel un diable écarlate se tient les jambes en l'air: cet ensemble forme un vrai chapeau rouge de cardinal quand on le voit à distance. Le troisième, couvert d'une armure grotesque, est le porte-enseigne de la bande; des emblèmes de mort figurent sur son guidon; il est botté et éperonné; sa tête montre une calotte de prêtre et sa figure est rendue plus railleuse encore par un nez long, pointu et vert. Un quatrième diable plus petit, embéguiné, à pieds et mains crochus, suit de loin cette troupe en grimaçant.

Au fond du tableau une autre scène se dessine: on voit d'abord l'ermitage du saint au pied d'un mont; ensuite le saint lui-même, nimbé et la crosse à la main, sortant d'un bois sous la conduite de son ange gardien. Devant lui plusieurs diables sous différentes formes, caracolent et sautillent: l'ermite ne s'en émeut; son air révérend et calme rend témoignage de la pureté de son cœur et du froid dédain avec lequel il accueille les tentations; il est vrai de dire que le peintre malin, mais toujours véridique, l'a représenté vieux et cassé, ce qui rend sa résistance bien moins édifiante: au reste, il semble exorciser et éloiguer de lui les démons avec aisance par un simple signe de la croix.

Cette peinture nous parait précieuse par sa finesse de pensée et d'exécution, par sa touche délicate, son ancienneté, sa composition bizarre et merveilleuse, et surtout par une teinte satyrique et moqueuse qui se reflète sur toute sa composition et qui reste toujours transparante et presqu'inaperçue au premier coup d'œil. C'est du Rabelais mis en peinture. Les traits du peintre semblent avoir été principalement décochés contre le clergé, mais avec tant de ménagement qu'il s'en faut bien que les ecclésiastiques lui en aient voulu, puisque ce tableau provient, dit-on, d'une maison religieuse fermée à la Révolution. Si les moines, jadis possesseurs de cette curiosité, n'ont pas découvert la malicieuse pensée qui y domine, cela fait honneur à l'artiste; s'ils l'ont vue et qu'ils en aient souri, sans pour cela se défaire du tableau: cela fait honneur aux moines. (4)

ARTHUR DINAUX.

---

(4) Si la Tentation de Saint Antoine présente un caractère satyrique contre le clergé, le contre-poison se trouve derrière: nous avons dit que ce tableau était un fragment de volet; en le retournant, on y trouve un sujet hospitalier malheureusement fort écaillé par le frottement du mur contre lequel il est placé. Il représente un hospice dont la porte est surmontée de la lettre T et d'un saint dans une niche. Un religieux, qui porte aussi un T sur son habit, lit ses heures devant la maison; un autre délivre de la soupe à un infirme par une fenêtre. Sur le premier plan, deux béquillards se battent pour un pot renversé. Un cul de jatte attend son tour pour la distribution. Des *ex-voto* représentant des jambes sont pendus au-dessus de la porte, et des petits animaux semi-fantastiques circulent dans les environs de l'hospice. Ce fragment de tableau est curieux, et l'on doit déplorer qu'il ait été autant maltraité.



Littérature du Moyen-Age.

(XIIe SIÈCLE.)

LA MORT DE BEGON DE BELIN,

ÉPISODE

Extrait du roman de GARIN LE LOHERAIN.

Le petit poème que l'on va lire est traduit du roman de Garin le Loherain, l'une de nos plus vastes chansons de geste du cycle carlovingien. Cette épopée attribuée au moins pour une partie à Jehan de Flagy (1), *trouvère sur lequel on n'a pu jusqu'à présent recueillir aucun renseignement et dont le nom seul se rencontre dans quelques manuscrits, vient, comme l'on sait, d'être publié pour la première fois par l'érudit et spirituel M.* P. Paris. *Elle est écrite en tirade de vers* omoiotéleutes *et en assonances et parait remonter au commencement du douzième siècle.*

On a pu reconnaître maintenant tout l'intérêt de cette composition romanesque considérée sous le rapport de l'histoire et des mœurs comme sous le rapport littéraire.

(1) *Au dire de quelques bibliographes, Camelin de Cambrai serait aussi l'un des auteurs de Garin.*

Modeste traducteur que nous sommes, nous n'avons ici qu'à motiver notre travail, à expliquer la manière dont nous l'avons entendu et exécuté.

Depuis quelque tems, le public accueille avec faveur ces vieux monumens que lui offre une érudition laborieuse; mais il faut en convenir; jusqu'à ce jour le public a paru moins apprécier le mérite des œuvres éditées que la bonne volonté et le zèle patriotique des éditeurs. — On le conçoit: le public, c'est tout le monde: tout le monde ne comprend pas la langue romane, et chacun l'entend à demi. — C'est là ce qu'il y a de fâcheux. On est porté à trouver insipide un livre déchiffré avec peine et pour l'intelligence duquel il faut avoir un glossaire sous la main. — Le lecteur n'aime pas qu'on lui impose une tâche; il lit pour le plaisir de lire, et non pour la peine de traduire.

Ce n'est pas tout de rendre à la lumière ces textes que notre ingratitude a méconnus si longtems; ce n'est pas tout de les faire connaître aux érudits et aux philologues: il faut les rendre à la popularité dont ils ont joui lors de leur apparition.

La popularité pour eux c'est la traduction.

Non pas une traduction libre comme celle du siècle dernier qui hissait les antiques châtelaines sur des vertugadins et leur collait des mouches sur les joues, mais une traduction littérale, servile même, reproduisant avec une facile clarté le style énergique, naïf, rustiquement chevaleresque de la poésie romane.

Indiquer les qualités que doit avoir cette espèce de traduction, c'est peut-être faire d'avance la censure de la mienne; aussi je ne la présente que comme une tentative qui a besoin d'indulgence.

« On le peut, je l'essaie, un plus savant le fasse. »

La principale action de notre épisode se passe à Valenciennes et dans les forêts qui s'étendaient jadis de cette ville à celle de St.-Amand.

Plus sages peut-être que beaucoup de poètes modernes, nos anciens bardes n'allaient pas chercher au loin le sujet de leurs épopées, quand ils pouvaient le trouver dans la contrée qui les avait vus naître. Ils célébraient non des événemens contemporains auxquels il manque toujours un certain prestige, mais des faits advenus un siècle ou deux auparavant, faits que leur imagination échauffée par les souvenirs populaires revêtait alors des formes les plus poétiques.

Et c'est là en général ce qui donne à leurs œuvres ce caractère de vérité morale, et cette couleur de localité qui en fait le charme principal. Ces actions héroïques, ces évènemens singuliers, ces personnages merveilleux qui posent si bien dans leurs récits, c'étaient des personnages jadis fameux dans la contrée, c'étaient des traditions recueillies à l'âtre des chaumières, dans les salles d'armes des châteaux, au réfectoire des monastères.

Mais hélas! il y a bien longtems que les foyers de la Flandre, du Haynaut, de l'Artois et du Cambrésis, n'ont plus ouï chanter les belles rapsodies de Raoul de Cambrai, de Godefroi de Bouillon, de Bauduin de Sebourg, du Chevalier au cygne, de Chyn de Berlaymont, de Jehan d'Avesnes, et tant d'autres romans délicieux dont notre positive époque soupçonne à peine l'existence. (1)

Disons un mot de Garin le Loherain, et mettons le lecteur en connaissance avec les acteurs du drame épisodique que nous reproduisons ici.

— Le roi de France Pépin avait accordé le duché de Gascogne à Bégon, le second des fils du duc de Lorraine Hervis, en promettant le premier fief vacant au comte Hardré de Vermandois, son concurrent. — Entre temps Garin, frère aîné de Bégon, était allé secourir le roi de Maurienne, Thierri, contre l'invasion des Sarrasins dans ses états. — Ce prince blessé à mort dans un combat lui donna par reconnaissance son royaume et sa fille. — Le roi Pépin confirma la donation. — Hardré de Vermandois n'existait plus; mais son fils Fromont qui n'avait pas oublié la promesse faite à son père, manifeste hautement sa colère et contre le roi de France et contre la famille des Lorrains. — Il obtient en mariage la sœur germaine du comte Bauduin de Flandres, puis se ligue avec ce prince et plusieurs autres seigneurs pour faire la guerre aux fils d'Hervis que soutient Pépin. — Pendant longtems la France est le théâtre de maints brillants faits d'armes, de maints combats sanglants entre tous les grands feudataires de la couronne. — Fatigué de ces dissentions intes-

---

(1) *Ma traduction était achevée lorsque j'ai découvert à la Bibliothèque de l'Arsenal, une analyse du roman de Garin, en prose du quatorzième siècle. J'en ai extrait le sommaire de la partie que j'offre ici au public. On le trouvera à la suite de mon propre travail.*

tines au milieu desquelles son autorité se trouvait souvent méconnue et compromise, le roi Pépin prend le rôle de médiateur et, avec l'aide des évêques, interpose la paix entre les deux partis. — Les grands vassaux sont rentrés dans leurs fiefs respectifs; Fromont est retourné en Vermandois, Bauduin en Flandres, le duc de Lorraine Garin à Metz, son frère Bégon à son château de Belin en Gascogne; et sept ans se sont écoulés depuis la conclusion de la paix, lorsque commence notre récit intitulé : La mort de Bégon de Belin.

I.

Un jour Bégon était au château de Belin (1) assis à côté de la belle Béatrix. Le duc lui baise le front et la duchesse en sourit doucement. — Bientôt elle aperçoit venir dans la salle ses deux fils : l'ainé a nom Gérin, et son frère Hernaut : l'un a dix ans et l'autre douze. — Ils sont accompagnés de six damoiseaux de haut lignage : ils courent l'un vers l'autre, bondissent, jouent, et folâtrent ensemble.

Le duc les regarde et se prend à soupirer. — La dame alors lui adresse la parole : « Puissant duc, pourquoi soupirer ainsi ?
» Vous avez or et argent en coffres, faucons sur perches; vous
» avez riches fourrures, mulets et mules, palefrois et destriers.
» Vos ennemis sont terrassés; et il n'est pas à six journées
» d'ici de tant forts voisins qui ne vous viennent servir à la
» première demande. »

« Dame, lui répondit le duc, vous dites vrai; mais il est
» une chose sur laquelle vous vous méprenez grandement. La
» richesse ne réside pas dans les deniers, dans les mulets et
» dans les chevaux : la richesse, ce sont les amis et les pa-
» rents. — Le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays. —
» N'avez-vous plus remembrance de ce jour où je fus assailli

---

(1) Belin, en Gascogne, près de Bordeaux.

» dans les Landes, quand j'allai vous épouser. — Sachez bien » que si je n'eusse pas eu d'alliés, j'aurais été honni et mal » traité. — Pépin m'a établi dans ce fief où je n'ai près de » moi nul ami, à l'exception de mon cousin Rigaut et d'Her- » vis son père. — Un seul frère me reste, Garin le Lorrain, et » voilà sept ans passés que je ne l'ai vu... Cette pensée me » chagrine et m'afflige.... Oui, si Dieu m'aide, j'irai trouver » mon frère Garin, je verrai le jeune Girbert son fils que je » ne connais pas encore. — On m'a parlé de la forêt de Puelle, » des abbayes de Vicoigne et de St.-Bertin. On dit que ces » parages nourrissent un énorme sanglier. Si Dieu me prête » vie et assistance, je le chasserai, et j'en porterai la hure au » duc Garin pour l'émerveiller; car il parait que jamais mor- » tel n'a vu semblable animal. »

« Sire, fait la dame, que dis-tu là? — C'est le pays au » comte Bauduin que.... tu sais.... tu as occis de ta main, et » l'on m'a conté que Bauduin a un fils. — C'est sur les fron- » tières du farouche Fromont dont tu as fait mourir les frères » et les amis. — Ne pense plus à cette chasse, je t'en conju- » re... Mon cœur me dit, et je ne te le cacherai pas, que si tu » y vas, tu n'en reviendras pas vivant. »

« Dieu! madame, vous m'étonnez.... Mais non.... je le » veux...; tout l'or que Dieu fit ne pourrait me décider à n'y » pas aller ; car j'en ai trop grand désir. »

« Alors, beau sire, dit la dame, que le Dieu glorieux qui » naquit d'une vierge soit avec toi! »

Le duc apercevant son cousin Rigaut : « Cousin, dit-il, » vous viendrez avec moi, et votre père gardera ce pays. »

La nuit, Bégon se couche près de Béatrix.... Le lendemain, à l'aube du jour, son chambellan vient pour le servir. Bégon n'a plus sommeil; il se lève et s'habille sans tarder. Il revêt sa tunique et sa pelisse d'hermine, lace ses chausses et met des éperons d'or fin.

Il fait charger dix chevaux d'or et d'argent, afin d'être bien servi partout où il se trouvera; prend avec lui trente-six chevaliers, des veneurs habiles et bien appris, dix meutes de chiens et quinze varlets pour préparer les relais. — Puis il recommande à Dieu la belle Béatrix et ses deux enfants, Hernaud et Gérin. O douleur! il ne les a plus revus!

Et Bégon passa la Gironde au port St.-Florentin, alla se confesser et pleurer ses péchés à un ermite qui fonda Grammont, et repartit après messe.

Bien des journées s'écoulent; enfin il arrive à Orléans où il voit son neveu le bon duc Hernaïs et sa sœur la belle Helvi. — Il reste trois jours avec l'impératrice de France qui lui fit bel accueil; puis, ayant pris congé d'elle, il se remet à la voie.

Il vient en deux jours à Paris, couche le troisième à Senlis, en repart au lever du soleil, entre en Vermandois par Coudun, passe l'Oise à Chary, traverse le Vermandois et tout le Cambrésis et ne s'arrête qu'à Valenciennes. C'est un châtel assis sur l'Escaut et bien loin du manoir de Belin.

Bégon s'héberge en la maison de Béranger le Gris, le plus riche bourgeois de la comté. — Béranger recommande de bien servir son hôte : il achète pour lui canards, perdrix, grues et agneaux. — Après manger, on prépare les lits; Bégon se couche aux côtés de son cousin Rigaut et appelle Béranger. — Le baron vient et, s'adressant au duc, il lui parle de belle façon :

« Sire, à ce visage, à cette taille élancée, je vous prendrais » pour le Lorrain Garin qui vient souvent en ce pays. — Il » est mon hôte quand il passe à Valenciennes. — Que Dieu » lui rende le bien qu'il m'a fait; car il m'a beaucoup enri- » chi. »

« Sire, dit Bégon, je ne vous le cacherai pas; le Lorrain

» Garin est mon frère. Engendrés tous deux par un même
» père, tous deux la même mère nous a portés et nourris. —
» J'habite un lointain pays, au-delà de la Gironde, dans les
» alleux de St.-Bertin que me donna l'empereur Pépin. —
» Depuis le grand siége de Bordeaux, je n'ai pas vu mon
» frère, et je vais maintenant l'embrasser. »

Son hôte lui répondit : « Vous avez tué Bauduin, et vos
» ennemis en cette contrée sont nombreux. — Hugues le
» comte de Cambrai, et Gauthier de Haynaut, dont nous dé-
» pendons, sont vos neveux, et s'ils vous savaient ici, ils
» viendraient vous y joindre. »

« Je désire vivement les voir, dit Bégon de Belîn,..... mais
» on m'a parlé du bois de Puelle et du sanglier que cette fo-
» rêt nourrit. — Je le chasserai, le cœur m'en dit, puis j'en
» porterai la tête au duc Garin mon très-cher frère, que je
» n'ai pas vu depuis si longtems. »

« Je connais le gîte de l'animal, répartit Béranger, et de-
» main je vous y conduirai tout droit. »

Bégon l'entendit et en fut plein de joie : il détacha son manteł de martre zibeline et, embrassant Beranger :

« Tenez, bel hôte, vous viendrez avec moi. »

Et Béranger, tout en prenant le manteau de bonne grâce, dit à sa femme :

« Voilà un franc baron..... Qui sert prud'homme y trouve
» grand profit. »

La nuit, Bégon se coucha. Le matin, son chambellan vint au lit pour le servir. Le Lorrain revêtit une cotte à chasser, mit ses chaussures et ses éperons d'or fin. — Puis il monta le bon cheval coursier que lui donna l'empereur Pépin quand il prit congé de lui à Orléans. — Le cor au cou, l'épée au poing,

il part emmenant avec lui dix meutes de chiens. — Son cousin Rigaut et les trente-six chevaliers l'accompagnent. — Ils passent l'Escaut, entrent dans la forêt, et se dirigent sur Vicoigne pour attaquer le sanglier. — Béranger le Gris les guide avec adresse vers la partie du bois où se tient l'animal. — Bientôt commencent les cris et les aboiemens des chiens.

II.

Le duc s'en va chasser en la forêt. Ses chiens courent en avant, brisent les rameaux et font grand bruit. — Ils ont trouvé les traces fumantes du sanglier. — Alors le duc demande son limier *Brochart* que lui amène un varlet de chiens. Le duc le prend et le délie, lui caresse les côtes, la tête et les oreilles, afin de l'encourager, puis le lance dans la voie. — Le limier flaire, et bientôt arrive au gîte de la bête. — Entre deux chênes déracinés et abattus, coule le filet d'une fontaine : c'est là que le sanglier s'était couché pour se rafraîchir : dès qu'il a entendu les aboiemens des chiens, il se dresse et, au lieu de fuir, se prend à tournoier. — Là tomba mort le gentil limier que Bégon aurait racheté pour mille marcs d'or pur. — Furieux alors, le duc s'avance en brandissant son épieu. — Le porc ne l'attendit pas et prit la fuite.

Plus de dix chevaliers descendirent de leurs coursiers pour mesurer les traces de ses pieds. — « Voyez quel démon! se » disent-ils entr'eux : ce sanglier n'a pas son pareil ; ses dents » lui sortent d'un pied de la gueule. » — Ils remontent sur leurs rapides destriers, et donnent la chasse au monstre en sonnant du cor.

III.

Le sanglier a éprouvé la bonté des chiens, et voit qu'il ne pourra échapper en ces lieux. Il cherche à se sauver dans le bois de Gaudimont où il a été nourri. Là, il se désaltère et se vautre dans l'eau ; mais la meute le presse et le débusque. Alors la bête aux abois fit ce qu'on n'ouït jamais dire en aucun

pays : quittant la forêt, elle se mit dans la plaine et se laissa poursuivre l'espace de quinze grandes lieues sans s'arrêter. — Durant cette longue course, chevaux et chasseurs se dispersèrent; le bon destrier du fidèle Rigaut s'abattit sous lui, et l'on perdit de vue le duc. — Vers la troisième heure, il se mit à *pleuviner :* ne sachant ce qu'était devenu le sire de Belin, les chasseurs retournèrent à Valenciennes, tristes et chagrins. — Ils n'auraient pas eu tort de s'arracher les cheveux.

Bégon montait un cheval de prix. — Seul il poursuit la chasse avec ardeur et voit souvent la bête. — Prenant deux de ses meilleurs chiens entre ses bras, il les enveloppe d'un pan de sa pelisse d'hermine, jusqu'à ce qu'ils soient bien rafraîchis et qu'ils aient repris force et vigueur. — Alors il les lance près d'un taillis et en vue du sanglier. Il les pique, les harcèle à l'envi, et, aux cris qu'ils poussent, la meute encouragée s'élance sur leurs pas.

IV.

Le sanglier sent qu'il ne pourra résister. Il sort du bois de Vicoigne, pénètre dans celui de Puele, s'arrête sous un faux, boit et se repose. Mais les bons chiens l'ont entouré : l'animal les regarde, dresse ses sourcils, roule les yeux, *rebiffe du nez*, grogne et se rue sur eux. Il les a tous tués ou dispersés. — Bégon en pense perdre la raison et, plein de colère, il apostrophe le sanglier : « Eh ! fils de truie, tu me causes en ce jour » bien de la peine. — Tu m'as sévré de mes hommes, et je ne » sais plus, hélas ! de quel côté ils ont tourné leurs pas. » — Le porc a écouté : il roule les yeux, refrongne son museau, et se précipite sur le duc plus rapide qu'une flèche empennée. Bégon, sans broncher, l'attend et lui enfonce son épieu droit au cœur. Le fer a traversé le dos, et le sang s'écoule de la plaie en telle abondance que les trois limiers en lappèrent assez pour étancher leur soif. — Les chiens se couchent çà et là autour de la bête.

Lors vint la nuit, et elle était bien noire. — Le duc n'aperçut ni château, ni cité, ni bourg, ni ville, ni ferme. — Il ne

connait dans la contrée aucun chevalier, et n'a près de lui pour compagnon que son destrier Baucent qui l'a porté. Il lui adresse ainsi ses plaintes : « Baucent, que je dois vous ai-» mer, vous qui m'avez épargné tant de peines! si j'avais blé » ou avoine, que je vous en donnerais de bon cœur! Si je re-» tourne à Valenciennes, vous serez bien récompensé. » — Puis le duc s'est abrité sous un tremble au feuillage touffu.— Il fit un éclair; Bégon s'est recommandé à Dieu; et prenant son cor, il en sonne deux fois à toutes forces pour appeler ses gens. — Hélas! franc duc, à quoi as-tu pensé? — Tout est inutile, ceux que tu appelles, tu ne les reverras plus!.......

Et, s'asseyant sous l'arbre, le comte prend sa pierre, la frappe, et allume un grand feu.

Le forestier qui garde le bois a entendu le comte rappeler sa meute et les sons d'un cor d'ivoire. — Il accourt vers le lieu d'où est parti le bruit, et n'osant approcher, avise Bégon de loin. — J'ai oui dire, et c'est la vérité, que les méchants ont souvent causé bien des malheurs.

V.

Le forestier aperçoit le riche équipement et le cheval coursier du comte : il aperçoit ses hauts de chausses, les éperons d'or, et le superbe cor d'ivoire entouré de neuf viroles d'or, qui lui pend au cou, attaché avec une bande d'étoffe verte magnifique. — Le duc a dans la main son épée, dont la lame est large d'un demi pied : c'est la plus belle arme qui soit sous ciel. Devant lui se tient son destrier hennissant, piaffant et labourant du pied la terre. — Le misérable a vu tout cela, et court droit à Lens en porter la nouvelle à Fromont.

Le comte Fromont est assis au manger avec ses barons. Le mauvais larron ne l'ose approcher. Il appelle le sénéchal et, lui parlant à l'oreille : « Sire, dit-il, je m'allais promener » dans le bois, quand j'aperçus de loin un orgueilleux ve-» neur. C'est, ma foi, le plus bel homme, le plus grand et le » mieux équipé que vous ayez jamais vu. Il a arrêté un san-

» glier avec trois limiers, et l'a tué d'un roide coup d'épieu.
» A ses côtés se tient un superbe destrier large de portail et
» de croupe, et à son cou pend un riche cor d'ivoire. — Si
» cela vous agrée, et si vous m'en donnez la permission, Mon-
» seigneur Fromont possédera bientôt le sanglier, les chiens
» et le fameux cor d'ivoire, et vous aurez pour votre part le
» bon cheval coursier. »

Le sénéchal, à ces paroles, est transporté de joie. Passant son bras autour du forestier : « Beau doux ami, que Dieu
» protége ta tête.... Si j'y gagne quelque chose, tu n'y perdras
» rien. » — « De tout mon cœur ; mais, s'il vous plaît, cher-
» chez-moi des compagnons ; car je n'irai pas tout seul. »

Le sénéchal appelle six de ses affidés. Suivez incontinent
» ce forestier : si vous trouvez au bois quelque malfaiteur,
» tuez-le, je vous l'ordonne, et je me porte garant de cette
» action devant toute justice. »

Et ils disent : « Sire, très-volontiers. »

Thiébaut le Larron, frère au fier Estormi de Bourges, les écoutait deviser de la sorte. « Seigneurs, dit-il, en s'ap-
» prochant d'eux, je connais bien le braconnier que vous
» allez surprendre. — J'irai avec vous, si cela ne vous dé-
» plaît. »

« Oui, viens, répondent ils; tu nous seras utile. »

Lors ils se sont dirigés vers le lieu où le forestier a laissé Bégon. — Le Lorrain est assis sous le tremble, un pied posé sur le corps du sanglier, et ses chiens sont couchés à ses côtés. — A cet aspect, les misérables demeurent émerveillés.

« Par les yeux de mon chef, dit Thiébaut; c'est un larron
» bien coutumier de battre les forêts et de chasser les san-
» gliers. — S'il nous échappe, nous sommes ensorcelés. »

Et tous ensemble, ils l'entourent en s'écriant : « Ohé ! toi

» qui es assis sur ce tronc, es-tu veneur, et qui t'a permis
» d'occire ce sanglier? — La forêt appartient à quinze pro-
» priétaires : personne n'y chasse sans leur agrément, et la
» seigneurie en est au vieux Fromont. — Restes coi, nous al-
» lons te lier pour t'emmener à Lens. »

« Seigneurs, dit Bégon, pour le Dieu du ciel, respectez-
» moi ; car je suis chevalier. Si j'ai forfait contre le vieux Fro-
» ment, je lui en rendrai raison de bonne volonté. — Le duc
» Garin donnera pour moi ôtages, ainsi que messire le roi de
» France et mes enfants et mon neveu Aubri le Bourgui-
» gnon. » — Puis, se reprenant ; — « Mais, je viens de par-
» ler comme un homme sans cœur. Que Dieu me confonde à
» toujours, si je me laisse saisir par sept vauriens de cette es-
» pèce. — Avant de mourir, je vendrai chèrement ma vie ! »

VI.

« Seigneurs, reprend Bégon, ce matin, quand j'attaquai
» cette bête, j'étais en compagnie de trente-six chevaliers,
» maîtres veneurs, habiles et bien appris. — Il n'y a aucun
» d'eux qui ne tienne fief de moi, ou bourg, ou ville, ou
» donjon, ou castel. — Ce sanglier a fait ce qu'on n'a jamais
» vu : il s'est laissé poursuivre quinze grandes lieues sans re-
» venir sur ses pas..... »

« Tout ceci est bien merveilleux, se disent-ils entr'eux.
» A-t-on jamais vu sanglier fuir si loin.. »

« Il veut s'excuser, s'écrie Thiebaut ; en avant, forestiers,
» beaux amis, accouplez les chiens, afin de les maintenir. »

VII.

Le chef forestier s'élance le premier sur le duc, auquel il
veut prendre son cor de chasse. — Bégon en pense mourir de
colère : il lève le poing, frappe au cou, et abat le forestier
mort à ses pieds. « Audacieux, fait-il, tu ne prendras plus de
» cor au cou d'un duc. »

VIII.

Quand Thiébaut du Plessis eut vu le forestier trépasser de la sorte : — « Amis, nous sommes perdus, dit-il, s'il nous » échappe : le comte Fromont ne voudra plus nous voir, et » jamais nous n'oserons retourner à Lens. » Ses gens l'ont entendu, ils en sont tristes et chagrins : alors ils renouvellent avec Bégon une lutte acharnée.

IX.

Celui qui eût vu le droiturier comte sous le tremble, brandir son épée, défendre sa personne et sa proie, attaquer et frapper à la fois ses six adversaires, celui-là aurait pris grand' pitié du gentilhomme.

Il a jeté morts trois de ces cavaliers, et les autres ont pris la fuite. Jamais ils n'eussent recommencé le combat, mais voilà que par le bois se promène un sergent, le fils de la sœur au forestier. Le sergent porte arc d'aubour et flèches d'acier.

Ils l'ont aperçu et l'appellent.

« Viens vîte de ce côté, beau sire, et que Dieu te soit en » aide. — Le riche forestier, ton oncle, est mort ; un braco- » nier vient de l'abattre devant nous. — Hâte-toi, beau sire, » et songe à le venger. »

Plein de courroux à ces paroles, le sergent saisit son arc, court vers Bégon, ajuste à la corde une grande flèche d'acier, vise le comte et le frappe à l'instant. — La flèche a pénétré d'un pied dans le corps, et a percé la maîtresse veine du cœur. Bégon fléchit ; sa force l'abandonne ; son épée lui tombe des mains. — Il fut sage alors et ne perdit pas le sens ; car il implora le Dieu glorieux du ciel.

« Glorieux père, qui avez toujours été et qui serez tou- » jours, ayez merci et pitié de mon âme. — Ah ! Béatrix, gen-

» tille et franche épouse, vous ne me verrez plus sous le ciel!
» — Garin de Lorraine, beau frère, mon corps ne pourra
» plus défendre le tien : et vous, mes deux enfants, les fils de
» ma femme, si j'avais vécu je vous aurais armés chevaliers.—
» Que le Dieu glorieux du ciel vous serve de père! »

Lors, il prend trois brins d'herbe à ses pieds, les consacre, et les reçoit de bon gré pour *corpus Domini*. — L'âme abandonne le gentil chevalier. — Que Dieu lui fasse paix et miséricorde!

Les trois pillards se sont rués sur le cadavre; chacun le frappe de sa tranchante épée, et lui baigne le fer dans le corps jusqu'à la garde. — Ils s'imaginent avoir tué un braconnier. — Non, par ma foi! ce n'est pas un braconier; mais un bon chevalier, le plus loyal et le plus franc qui fût jamais sous la cape du ciel : il s'appelle Bégon, le Lorrain tant vanté!

Après avoir fait une bière pour y coucher leurs morts; ils chargent le sanglier sur un cheval, emportent le cor d'ivoire et l'épée; et emmènent le bon coursier. — Bégon seul reste dans la forêt : mais ils n'ont pu empêcher ses trois chiens de revenir près de lui. — Les limiers se prennent à hurler et à braire comme s'ils étaient enragés.

Arrivés à Lens, les soudarts portent les cadavres au palais, tandis que d'autre part un forestier mène le destrier à l'étable. — Baucent hennit, grate du pied la terre, et nul être de chair n'oserait l'approcher. — Le sanglier est déchargé devant le foyer : écuyers et sergens, clercs et belles dames, chacun s'empresse de l'aller voir. — Les dents lui sortent d'un pied de la gueule.

Le palais retentit de plaintes et de regrets sur les victimes du glaive de Bégon. — Le vieux Fromont, assis dans sa chambre, a entendu les clameurs et en est courroucé. Sortant à peine vêtu : « Fils de courtisane, s'écrie-t-il, pourquoi tant
» de tumulte? — d'où vient ce sanglier? — où avez-vous pris
» cette épée? — baillez-moi ce cor entre les mains.

Il le retourne en tous sens : il a vu les deux viroles d'or pur et la superbe attache d'étoffe verte.

« Voilà des garnitures de prix, dit Fromont; telles n'en » porta jamais varlet ou braconier. D'où vient ce cor?... ne » me le cachez pas; car, par ma barbe, je le saurai en autre » temps. »

— « Nous vous le dirons, beau sire. Nous fesions la ronde » en votre forêt, quand nous trouvâmes un audacieux braco- » nier, lequel avait attaqué un sanglier avec trois chiens, et » nous nous disposions à vous l'amener en ce palais : mais, » voilà que d'un coup de poing, il tue votre forestier.—Trois » autres de vos cavaliers succombèrent ensuite sous ses coups.. » Enfin, nous l'avons mis à mort; la faute en est à nous. »

— « Et qu'avez-vous fait du corps ? »

— « Sire, nous l'avons laissé dans le bois. »

« Vous avez eu grand tort, répliqua le vieux Fromont : » n'était-ce pas un chrétien? — Dans le bois, les loups l'au- » raient bientôt mangé. Allez, allez à l'instant même le cher- » cher et apportez-le céans. La nuit, on le veillera aux chan- » delles, et le matin nous l'enterrerons au moustier. — » Les francs hommes doivent avoir pitié les uns des autres. »

« Très-volontiers, répondent-ils. » Ils le font de mauvais cœur ; mais ils n'oseraient désobéir.

Les gens de Fromont sont retournés en la forêt. — Ils rapportent le chevalier dans un cercueil derrière lequel les chiens cheminent, et bientôt arrivent à Lens.

Sur la table où Fromont mange dans les grandes fêtes, quand il tient sa haute cour, on a couché le baron droiturier. Les trois limiers se tiennent autour de leur maître, léchant ses plaies, braïant, hurlant et menant grand deuil. — Personne sous le ciel ne fût resté impassible à un tel spectacle. — Le

mort est étendu les mains croisées sur sa poitrine : barons et chevaliers vont le contempler : « Comme il est grand et bien » fait ! se disent-ils entr'eux, quelle belle bouche et comme ce » nez sied à sa figure ! — Ce sont de méchants soudarts qui » l'ont tué ; jamais franc chevalier ne l'eût voulu toucher. — » Il faut que ce soit un bien gentil homme, puisque ses chiens » l'aimaient tant ! »

Le vieux Fromont, entendant ces paroles, s'en vient droit au corps et le regarde en tous sens. — Il l'a vu vivant ; et mort il le reconnaît à une blessure au visage que lui-même lui a faite de son épée sur le gravier, près de St.-Quentin.

A cet aspect, le comte entre en fureur et tombe pâmé entre les bras de ses chevaliers : il se relève enfin en poussant des cris de colère :

« Fils de courtisanes, vous me disiez avoir tué un varlet » de chiens, un braconier, un mauvais larron !.... Non, par » ma foi ; c'est bien le meilleur chevalier, le plus sage, le plus » courtois, qui jamais portât des armes et montât sur des- » trier. Ah ! comme vous m'avez trahi !... »

X.

« Fils de prostituées, reprend le comte Fromont, vous » me disiez avoir tué un braconier ; non, par ma foi, et que » Dieu vous maudisse ! — Celui que vous avez mis à mort » s'appelle Bégon de Belin : il a pour femme la nièce à l'em- » pereur Pépin : Aubri le Bourguignon, Gautier de Haynaut, » Hugues de Cambrésis sont ses neveux ;.... et vous m'avez » aujourd'hui entraîné dans une guerre dont je ne sortirai » pas vivant.. — Hélas ! je verrai mes beaux châteaux s'écrou- » ler ; je verrai ma terre pillée, saccagée.. ; moi-même, on me » fera mourir... Mais je sais bien comment me sauver.... je » vous prendrai tous, vous qui avez tué Bégon ; je vous jette- » rai dans ma prison, et mon neveu Thiébaut le premier.... » Puis, je manderai à Metz au duc Garin que j'ai saisi les » meurtriers de son frère, pour qu'il en dispose à sa volonté.

» — Qu'il les brûle, les pende, les écorche tout vifs; je
» laisserai tout faire... — Je lui jurerai aussi dix ou trente
» fois que je ne connus ni ne consentis l'assassinat du duc,
» que je n'y étais pas présent..... — Je lui donnerai de l'or et
» de l'argent à plaisir, plus que n'en pourraient porter quatre
» chevaux.... — Je lui donnerai des meutes de chiens et qua-
» tre-vingts faucons... Je ferai chanter dix mille messes à
» saints abbés et à prêtres bénis, afin que Dieu ait pitié et
» merci de son âme.... Après tout cela, le duc Garin ne me
» haïra plus! »

Et appelant son chapelain, le vieux Fromont lui dit de mettre en écrit ces faits et ces paroles. — Puis, il ordonne d'ouvrir le corps du chevalier, et de recueillir ses entrailles dans un drap pour les ensevelir richement devant l'autel, à l'église St.-Bertin. — On lave le cadavre d'eau et de vin : le comte lui-même y met ses blanches mains, rapproche et recoud les chairs d'un fil de soie, et l'enveloppe d'un drap de velours. — Ensuite on recouvre le guerrier d'une peau de cerf; une bière est préparée on l'y couche. — Trente cierges brûlent à l'entour. — On apporte croix et encensoirs; et le comte Fromont s'assied au chevet du mort.

En cet instant arrive dans la salle Fromondin, avec son oncle Guillaume de Monclin. — Fromondin a vu le cercueil, et est frappé d'étonnement.

« Qui est couché là? » demanda-t-il.

« Fils, répond Fromont, c'est Bégon de Belin. Thiébaut
» du Plessis l'a tué pour un sanglier qu'il avait pris en la fo-
» rêt. »

« Et qu'avez-vous fait de Thiébaut, sire? — dit Fro-
» mondin.... Que ne l'avez-vous écorché tout vif!.... On dira
» que c'est vous qui l'avez assassiné, mon père, et nous se-
» rons honnis; ainsi que nos meilleurs amis. — Saisissez-vous
» de Thiébaut, sire, et envoyez-le à Garin. »

— « Je l'ai déjà mis en ma prison, et certes, je l'enverrai » avec le cercueil. »

« Ah! ne le fais pas, mon frère, a dit le comte Guil» laume ; Thiébaut est ton neveu, le fils de ta sœur ; nous en » parlerons d'abord à nos amis. »

« Je l'accorde », a réparti Fromont.

Les barons se sont assis autour de la bière. — C'est alors qu'il fallait entendre le jeune Fromondin regretter Bégon, comme un fils regrette sa mère :

« Hélas! combien vous fûtes mal traité, gentil et franc » chevalier ; vous, le meilleur prince qui ait jamais bu du » vin. — Si vous eussiez été armé et vêtu de fer, trente-six ad» versaires ne vous auraient point fait peur. — Mais des misé» rables vous ont surpris et mis à mort. — J'en suis bien affli» gé, car tout le dommage en retombera sur nous. »

Ils ont mandé Liétries, le bon abbé de Saint-Amand en Puele, et neveu au Lorrain Garin.

L'abbé, en compagnie de trente-six chevaliers et de quinze moines sacrés et bénis, entre en la salle où était assis le baronage ; et, apercevant Fromont :

« Sire, lui dit-il, vous m'avez mandé.... — Mais quel » homme git dans cette bière? Est-il malade, blessé ou » mort? »

« Je ne vous mentirai point, répond Fromont. — Cet » homme est le comte Bégon de Belin. — Des varlets l'ont tué » dans cette antique forêt, à cause d'un sanglier, qui pour » notre malheur y fut nourri. »

Ces paroles mettent l'abbé en fureur.

« Par tous les diables!... — Fromont, que dis-tu là? C'est

» mon oncle, le duc Bégon de Belin.... Par les saints de Dieu, » vous l'avez tué... Ah! vous me verrez jeter le froc pour en» dosser un blanc haubert.—J'appellerai à moi mes puissants » amis, Aubri mon frère, l'allemand Ouri, mes cousins Gau» tier de Haynaut et Hugues de Cambrésis. — Ils ne sont pas » loin, et, fils de prostituées, vous n'échapperez pas à notre » colère ! — Vous périrez tous de male mort ! »

Fromont l'entend, et une grande peur le saisit. — Il frissonne de tous ses membres; son sang noircit :

« Grâce, pour l'amour de Dieu, sire abbé! — Au nom du » saint Sépulchre, n'agissez point de la sorte. — Vous êtes » moine, et moi comte du pays — Quand on forfait contre » vous, c'est moi qui vous défends; je vous fais jouir de vos » rentes, et personne sous le ciel n'oserait vous ravir un sol... » Emportez, sire, emportez le baron qui git dans cette bière » à Metz au duc Garin, et dites-lui que j'ai pris tous ceux » qui ont massacré son frère, et que je les lui livrerai pour » en disposer à son plaisir. »

L'abbé répond : « Vous avez bien dit, et si vous tenez » parole, vous pourrez trouver grâce. »

Alors on enferme le baron dans la bière; on le place sur un mulet d'Arabie, et quatre sergens sont autour qui le soutiennent.

Désormais, nous reparlerons des gentils chevaliers de la compagnie du sire de Belin, qui la nuit s'en revinrent droit à Valenciennes chez leur bon hôte Béranger le Gris. — Ils mènent grand deuil et ne peuvent dormir; ils sont bien inquiets sur le sort de leur maître Bégon le palatin, car ils ignorent de quel côté il a tourné ses pas. — Ils pleurent, ils crient, ils poussent de profonds soupirs.

Leur hôte Béranger les voit et en prend grand pitié.

« Francs chevaliers, leur dit-il, le duc Bégon de Bélin est

» fort prud'homme, libéral, courtois, sage et bien appris. —
» Il me donna cette pelisse d'hermine et ce mantel de zibeline
» qui me couvre le cou. — Pour tout l'or que Dieu fit, je ne
» me dispenserais de le chercher nuit et jour. »

— « Or tôt, à cheval! » a dit le duc Rigaut.

Et les chevaliers le font sans répit.

A minuit, ils sortent de Valenciennes et ne s'arrêtent point jusqu'à Champbelin, couvent où Dieu était servi. — Messire Béranger le Gris, chevauchant en avant, aperçoit un moine sortir de sa cellule. — Il l'appelle; et, lui parlant courtoisement : — « N'auriez-vous pas vu un chevalier de ce côté? »

Le moine se prend à réfléchir.

« Sire, dit-il, je ne vous le cacherai pas; hier à la ves-
» prée, il en passa un par ici : c'était un gentil homme, et il
» me donna le salut. — Il poursuivait un sanglier à francs
» étriers, et ses chiens harassés ne pouvaient le suivre. »

A ces paroles, les barons restent ébahis. — Le franc moine les ayant mis sur la voie, ils commencent à faire retentir leurs cors à toute haleine.

Le comte Fromont les a entendus de son château de Lens. Il appelle l'abbé, et lui parle ainsi : « J'entends au loin, je ne
» sais, quels gens venir..... C'est la compagnie messire Bégon
» de Belin..... Je voudrais bien ne pas les voir; car gens irri-
» tés sont toujours méchants, et font le mal sans réflexion....
» Emportez, sire, emportez, je vous en supplie, le corps qui
» gît dans cette bière. »

L'abbé s'en va et Fromont court à l'instant en son castel fermer les portes et garnir les murailles. — Il ne faut pas s'étonner si Fromont a tant peur; c'est avec raison; car ses ennemis sont nombreux.

Messire Béranger le Gris chevauche en avant de la troupe.

Il a reconnu en son chemin le bon abbé Liétris. — « D'où » venez-vous ainsi, lui demande-t-il, et quel homme gît en » ce cercueil. »

L'abbé répond : « C'est Bégon le Lorrain, le frère au duc » Garin. — Les gens du comte Fromont l'ont occis dans la » forêt. »

Les chevaliers demeurent atterés.

Le jeune Rigaut, s'approchant de la bière, prend son oncle entre ses bras et le baise. — Puis, il découd la peau de cerf et tranche le velours à l'endroit des yeux. — Il voit le duc gisant au tombeau, les yeux tournés, le visage ténébreux, les bras roides et le corps noirci. — « O funeste nouvelle! dit- » il; mon oncle, celui qui vous tua ne sera jamais mon » ami. »

Et les jeunes damoiseaux que Bégon avait élevés, et qui attendaient leur âge pour qu'il les armât chevaliers, déploraient tristement leur malheur.

— « Que ferons-nous? que deviendrons-nous? — Messire, » que va nous dire votre femme Béatrix, vos deux enfants » Hernaud et Gérin? »

« Allons les attaquer! » s'écrie Rigaut, je ne prise ma » vie la valeur d'un sol Angevin. »

« N'en faites rien, sire, dit l'abbé Liétris. — Fromont » est puissant, de haut lignage, et renforcé d'amis. — Portons plutôt ce cadavre droit à Metz, au duc Garin qui nous » dira ce qu'il convient de faire. »

« Tout à votre plaisir, » a réparti Rigaut.

A ces paroles, les francs gentils hommes s'en retournent chez leur hôte à Valenciennes. — Ils apportent la bière dans la salle. — Les damoiseaux de prix et les belles dames aux sim-

ples visages vont la visiter. — « Dieu! quel dommage! » se disent-elles l'une à l'autre. — Un grand luminaire brûle autour du corps.

« Pour Dieu, bel hôte, écoutez ma prière, s'écrie Rigaut » en appelant Béranger. — Conduisez-moi droit à Crépy, et » je vous donnerai cette robe. »

Et Béranger répond : « Sire, grand merci. »

Rigaut monte à cheval et s'en part des autres barons. — Son hôte le guide et le jour et la nuit. — Ils passent l'Oise dans un petit batel, traversent le bois et la forêt. — Ils en étaient dehors et midi était passé, quand Béranger montra au duc Crespy dans le lointain : — Puis, ayant pris congé de lui, il s'en revint à Valenciennes.

— Rigaut ne but ni ne dormit tant qu'il ne fût arrivé à Paris où séjournait la franche impératrice.

Il faisait nuit obscure quand Rigaut entra dans la ville, et son bon cheval ne pouvait plus le supporter. — Il descendit chez son hôte Landri que cette vue frappa de stupeur.

— « Sire Rigaut, d'où venez-vous donc? — où est votre » maître le duc Bégon de Belin? »

— « En Lorraine, près de son frère Garin, et il m'a or- » donné de retourner en son pays.... Mais, Madame, la fran- » che impératrice est-elle à Paris? »

— « Je l'ai vue ce matin à Notre-Dame où elle oyait la » messe. »

Rigaut a rabattu son chaperon afin de rester inconnu, et court à l'instant au palais.

Il pénètre dans la salle où se tenait l'impératrice, et la salue comme vous allez l'entendre.

— « Que le Dieu qui en la croix fut mis vous garde, ma
» dame. »

La reine, considérant son visage, s'écrie : Est-ce toi, Rigau-
» din ? Où est le sire de Belin, le duc Bégon ? »

« Dame, répond-il, je vous l'aurai trop vîte appris. »

La dame détourna la face.

— « Dame, entendez-moi, et ne dites mot de ce que je
» vais vous annoncer ; cachez-le, au nom du Dieu de vé-
» rité. »

— « Volontiers, bel ami. »

« Mon maître, le puissant prince qui m'a élevé, est mort,
» dit Rigaut. »

La dame a frémi à cette nouvelle. — Longtems elle resta sans parole, et elle allait tomber évanouie, quand Rigaut la retint dans ses bras.

— « Dame, au nom de Dieu, grâce ; ne jetez point de cris
» et ne donnez aucun signe de douleur, afin que grands et pe-
» tits ignorent l'événement. — Je veux frapper à mort nos
» ennemis avant qu'ils aient eu le temps de s'en douter. —
» .....Mais une chose prodigieuse et à laquelle je devais m'at-
» tendre, est arrivée.... Mon cheval est tombé mort sous
» moi. »

— « Que cela ne vous inquiète, neveu, a dit la dame, vous
» en aurez un autre aussi grand et aussi vigoureux. »

Elle appelle alors son chambellan David :

— « Donnez à Rigaut ce destrier arabe que m'offrit l'abbé
» de Cluny. — Je vous recommande en outre de l'accompa-
» gner. »

« Dame, je vous remercie, a dit Rigaut. — Il y a deux
» nuits, dame, que je n'ai dormi ni mangé, tant j'ai le cœur
» marri. »

« Vous mangerez un peu », dit l'impératrice.

On apporte au duc un pot rempli de vin, quatre pains et un paon rôti. — Le brave chevalier mangea, se coucha et dormit un moment : Puis, il se leva et partit en recommandant à Dieu la franche impératrice qu'il laissait triste et dolente en son palais.

Sans perdre un instant Rigaut va droit à Orléans. — Il n'y trouva pas son oncle Hernaïs, qui en ce moment était en Anjou près de Geoffroi l'Angevin ; mais son aïeule Héloïse lui fit bel accueil.

— « Soyez le bien venu, mon très-cher neveu. — Où est
» mon frère? — Reviendra-t-il par ici? »

« Pardieu non, dit Rigaut, les gens de Fromont l'ont
» tué. »

« Sire Dieu, notre père, s'écrie la dame, ayez pitié de
» nous! »

« Je me lèverai matin, continua Rigaut. — Mais cachez
» la nouvelle, madame, et dissimulez votre douleur. — Je
» veux faire un tel carnage de nos ennemis que toute la terre
» en sera bouleversée. — Dites à mon oncle de ne point me
» mettre en oubli. — Qu'il vienne sur mes pas avec Geoffroi
» l'Angevin, et autant de monde qu'ils pourront assembler,
» et qu'il soit à Gironville mercredi. »

XI.

A ces paroles, il est monté sur son destrier et part sans tarder. — La bonne dame lui avait donné pour sa compagnie quatorze chevaliers. — Il passe Bourges, Châteauneuf sur le Cher, che-

vauche à grandes journées, et ne cesse d'éperonner jusqu'à Blaye. — La nuit, il va coucher chez le prévôt Gautier : il fait fortifier la ville de la belle façon, creuser les fossés, redresser les murs. — Ensuite, il convoque les vassaux.

XII.

Désormais nous reparlerons de Bégon de Belin. — Les chevaliers l'ont transporté à Paris, où l'impératrice lui fit dire un riche service ; après quoi ils l'emportent au Lorrain Garin. — Ils traversent les Ardennes, puis l'Argonois, et entrent bientôt en Lorraine. — Ils s'arrêtèrent à Gorez où existe une abbaye fondée depuis longtems par le comte Thierri des Monts d'Aussois. — Ils y passèrent la nuit et y furent bien hébergés. — Aussitôt le jour venu, ils chantent la messe et remontent à cheval emportant le mort avec eux.

Ils ne s'arrêtèrent plus jusqu'à Metz.

Le jour de leur arrivée, on y célébrait la fête d'un saint. — Garin le Lorrain sort de l'église avec sa femme, la courtoise Aélis. — Quatre-vingts dames de haut prix l'accompagnent. — Devant Garin, marche le jeune Girbert son fils, précédé de vingt jeunes damoiseaux. — Grande est la joie qu'on fait autour de Garin. — Les clochettes retentissent sous les voûtes de marbre. — Les damoiselles chantent et s'ébaudissent. — Belle est la cérémonie, et chacun se presse pour la voir.

« Sainte Marie, s'est écrié tout-à-coup le duc, sauvez-
» moi et tous mes amis!..... le cœur me manque;..... je suis
» étourdi;... il me semble que la foudre va tomber... Dieu!
» vous qui savez ce qui doit m'advenir, prononcez bien vîte;
» mais, je vous en conjure, délivrez-moi de tous maux. »

Accablé de ces pressentimens, le Lorrain s'était assis sous un olivier triste, dolent et se soutenant à peine. — Autour de lui s'étaient rangés ses gentils chevaliers et les belles dames aux visages simples. — Il avait les yeux tournés sur la route, quand il aperçut s'avancer sur le pont les gens qui portaient Bégon dans la bière.

« Je vois, dit le duc, une troupe de cavaliers venir. — Par
» la foi que je dois à St.-Martin, ils me paraissent étrangers.
» — Seigneurs, attendons-les, s'il vous plait. »

Et ils répondent : « Sire, tout à votre plaisir. »

En cet instant, le bon abbé Liétris s'approche de l'assemblée. — Garin le voit et lui parle avec douceur : — « D'où
» venez-vous, beau sire, bel ami ? »

« De notre terre, dit le bon abbé; il n'y a pas quinze
» jours que nous en sommes partis. »

— « Qui repose en cette bière? — Est-ce un malade, un
» blessé ou un mort ? »

« Je vais vous le dire, répond l'abbé : C'est votre frère, le
» duc Bégon de Belin. — On vous l'a massacré dans la forêt
» au comte Fromont. »

Plein de rage à ces mots, Garin se précipite sur le cercueil qui renferme son frère. — Il rompt le cuir de cerf bouilli; tranche le velours à l'endroit des yeux, et voit le duc le regard trouble, le visage ténébreux, les bras roides et le corps noirci. — A cet aspect, il demeure atterré et tombe à la renverse.

« Ah ! sire Bégon, s'est-il puis écrié, franc et brave che-
» valier, terrible à vos ennemis, doux et simple avec ceux qui
» vous aimaient, beau frère, bel ami, que vous fûtes mal
» traité ! — Girbert, beau sire fils, combien tu as perdu ! —
» Infortuné que je suis !... Terre, ouvre-toi pour m'englou-
» tir ! — Malheur, si je vis longtems ! »

Garin chancelle et tombe. Or écoutez ce qu'il dit quand il fut relevé :

— « Pourquoi, beau frère, Fromont vous a-t-il tué ? lui,
» qui se disait notre ami. — La paix avait été faite devant le
» roi Pépin, et ils vous ont mis à mort. — Ah ! qu'ils ne

» jouissent point de leur crime. — Par le Dieu qui créa le » monde et ne mentit jamais, ils n'auront paix ni trève tant » que je ne les aie tous massacrés et tués. »

L'abbé l'entend et en a grand'pitié.

— « Hélas! sire duc, grâce pour l'amour de Dieu.—Fromont » n'est pas coupable, et, tenez ce bref qu'il m'a remis pour » vous. »

Le Lorrain Garin sait bien lire; car on l'a mis à l'école étant tout petit, pour y apprendre et roman et latin. — Il prit la lettre et vérifia l'écrit; puis, se dressant en pieds, il appelle ses gens et leur parle ainsi :

« Or, écoutez, grands et petits, et apprenez ce que me » mande le comte Fromont : — Il a pris ceux qui ont tué le » comte, et il me les remettra pour en disposer selon mon » plaisir, brûler ou pendre, ou écorcher vifs; il souffrira » tout. — Puis, il jurera dix, vingt ou trente fois qu'il n'a » voulu ni consenti la mort du duc et qu'il n'était pas présent » quand il fut occis. — Il m'octroiera or et argent à foison, » plus que n'en pourraient porter quinze chevaux. — Il fera » chanter par de saints abbés et des prêtres bénis dix mille » messes à l'intention de mon frère, afin que Dieu ait pitié » de son âme. » — « S'il exécute tout cela, dois-je encore le » haïr? — donnez-moi vos conseils, francs et gentils cheva- » liers. »

Chacun se tut, excepté le jeune Girbert, à peine âgé de quinze ans.

— « Que vous êtes troublé, mon père. — On peut bien » mettre mensonge sur parchemin; mais si ce que Fromont » vous dit est sincère, il est juste qu'il reste votre ami. — » Dans le cas contraire, pourquoi tant tarder? allons les at- » taquer à l'instant. — Adoubez-moi chevalier, sire père Ga- » rin, le cœur me dit, et je ne vous le cacherai pas, que je » pourrai déjà bien servir mes amis. »

« Sire fils, a dit le père, je te l'accorde. » — « Abbés, » restez avec moi, vous m'aiderez à veiller mon frère. — Nous » le porterons ensuite au castel de Belin, où nous verrons la

» belle Béatrix et ses deux enfants Hernaud et Gérin. — Nous
» prendrons leur avis; car je ne dois rien entreprendre sans
» eux. »

— Et ils répondent : « Sire, nous sommes à vos ordres. »

Le Lorrain Garin demanda des cierges, fit venir croix et encensoirs. — Un grand luminaire brûle autour du corps. — Chacun eût pu voir alors les prêtres revêtus de leurs ornemens, et les clercs tenant en mains de bons psautiers, chanter vigiles pour le marquis jusqu'au lendemain à l'aube du jour.

Les chevaliers emportent Bégon dans la bière, et vont sans s'arrêter jusqu'à Châlons, où ils furent hébergés la nuit chez l'évêque Henri, qui leur fit bel accueil et pleura la mort de Bégon. — Le lendemain au lever du jour les barons se remettent en chemin.

Tant chevauchèrent-ils que vers le soir ils arrivèrent à Melun, le château seigneurial. — La franche Héloïse va audevant d'eux. — Puis, ils viennent à Pithiviers le samedi; et le dimanche à la vesprée, ils entrent à Orléans la forte cité. — L'empereur Pépin s'avance à leur rencontre avec la reine dont Bégon était le cousin. — Ils séjournent à Orléans le lundi tout entier, et puis continuent le voyage.

Garin au cœur hardi chevauche toujours emportant avec lui le corps de son frère. Dieu! quelle douleur! » — Les barons passent la Gironde au port St.-Florentin, laissent Bordeaux à gauche et vont à Belin sans détour.

La belle Béatrix, accompagnée de ses deux enfants Hernaud et Gérin, s'est avancée à leur rencontre. — A la nouvelle de la mort du duc, la dame tombe à terre : — elle se redresse et pousse un cri; — elle court au cercueil, prend son seigneur entre ses bras, lui baise les yeux, la bouche et le visage, et lui adresse ses plaintes comme vous allez l'entendre.

« Ah! combien vous fûtes mal traité, franc et gentil
» chevalier, doux, loyal, simple et bien appris. — Hélas!
» malheureuse que je suis, que vais-je devenir? — Je verrai
» ravager mon pays, et mes braves chevaliers m'abandonner
» pour aller en autre terre, servir autre seigneur. »

Elle ne peut en dire davantage et tombe évanouie. — Elle se relève, et ses gémissemens augmentent. — Elle plaint ses fils Hernaut et Gérin.

« Enfants, dit-elle, vous voilà donc orphelins! Le duc
» qui vous engendra est mort! Mort est celui qui devait vous
» protéger!... »

« Rassurez-vous, dame, a fait le duc Garin; vous avez
» mal parlé. — Vous retrouverez toujours un gentil chevalier,
» qui pour votre fief, votre haut lignage et vos puissants amis,
» vous reprendra et fera de vous son bon plaisir. — Mais,
» c'est moi qui dois être le plus affligé. — L'or et l'argent,
» loin de calmer ma tristesse et ma peine, ne serviraient qu'à
» l'augmenter. — Hernaud et Gérin sont mes neveux, et c'est
» à moi de supporter toutes les guerres qu'on leur fera, à
» moi de veiller pour eux et la nuit et le jour. »

« Oncle, grand merci, dit Hernaudin. — Dieu! que
» n'ai-je un petit haubergeon pour vous aider contre nos en-
» nemis. »

A ces mots, le duc le prenant entre ses bras, lui baise la bouche et le visage : « Par Dieu, beau neveu, vous êtes trop
» hardi! — Comme il ressemble à mon frère, le duc puissant,
» auquel Dieu fasse miséricorde! »

Et le duc fut enterré dans une chapelle près de Belin, où les pélerins de St.-Jacques en Gallice le voient encore très-bien en passant.

Mais, voilà qu'arrive le jeune Rigaut équipé comme un prince qui va entreprendre une grande guerre. — Il porte une courte cotte de maille, a le casque en tête, le blanc haubert au dos, et entre ses mains la roide épée fourbie. — Seize vingts chevaliers l'accompagnent avec cent dix arbalétriers et archers et environ mille sergens de pied. — A ses côtés marche son jeune frère le preux et gentil Morand.

Tous les bourgeois et bourgeoises du château de Belin se sont mis aux fenêtres pour voir passer Rigaut. — « Quel est ce

» chevalier, se disent-ils les uns aux autres, tout le château » est encombré de sa gent! »

Le Lorrain Garin s'avance à sa rencontre.

« Beau neveu, lui dit-il; soyez le bien venu! vous me » paraissez disposé à faire la guerre. »

— « Oui, mon oncle, je suis tout prêt : et vous? Par le » corps St. Denis vous devriez être déjà au cœur de la con- » trée! »

« Neveu, a répondu le duc, je suis convenu d'un jour » pour recevoir la satisfaction que m'offre le comte Fromont. » Celui qui refuse satisfaction, ne peut plus, ce me sem- » ble, en jouir par la suite. »

« Tout ce que vous dites est inutile, répond Rigaut, et » par l'apôtre qu'invoquent les pélerins, les meurtriers de » monseigneur ne resteront en paix de mon vivant. — Je les » ferai périr de mort cruelle. — J'ai perdu mon maître, mon » ami; si je ne le vengeais, je serais honni de tous. »

« Ecoute, sire fils, a dit son père Hervi : Le Lorrain » Garin est notre sire, et l'on ne doit point agir contre la vo- » lonté de son seigneur. — Ce qu'il veut, nous le voulons » aussi.«

Rigaut cède bien malgré lui. — Il fait fermer le château de Belin, ainsi que la Valdoine et le mont Esclavorin; fortifie la tour de Gironville; convoque les vassaux dans Belin, y fait apporter toute la victuaille du pays, afin que personne ne manque à la guerre. — Et certes, ils n'y manqueront pas, comme je l'ai appris.

« Qu'avez-vous fait de Bégon de Belin? a demandé Ri- » gaut. »

« Beau neveu, répond Garin, je l'ai mis en terre dans » la chapelle qui est près du chemin. — C'est là que repose

» notre bon frère, auquel Dieu fasse miséricorde. — Deux
» prêtres sont assis près de sa tombe; je leur ai donné rentes
» pour leur subsistance, et ils y chanteront la messe jusqu'au
» jour du jugement, afin que le Seigneur ait pitié de son
» âme. »

« Je voudrais bien le revoir pour la dernière fois, » a dit Rigaut.

Lors ils allèrent sans tarder à l'église et déterrèrent le duc.

Le jeune Rigaut le prend entre ses bras et se pâme sur lui. — Plus de mille personnes vinrent contempler ce spectacle, et là recommencèrent le deuil et les gémissemens. — On emporte au palais marbrin la belle Béatrix évanouie.

Les barons enveloppent le corps du duc dans une riche étoffe de l'Inde, le couchent dans un cercueil de marbre gris, et le remettent en terre. — Le tombeau qui le recouvre est en or pur, et on a gravé son image par dessus. — La chronique rapporte qu'on inscrivit au bas ces paroles :

« Meilleur jamais ne monta destrier. »

Ici finit la chançon de la
mort Bégon de Belin.
Que Dieu ait
de lui et
de nous
mer-
ci!

EDWARD LE GLAY.

LA MORT DE BEGON DE BELIN (1).

Bégon estoit ung jour en son chastel de Belin et estoit moult pansif. Si dist à la belle Beatris sa femme, qu'il lui estoit venu en volunté d'aller véoir son frère Gerin, et sa avoit VII ans que il ne l'avoit veu, et auci que moult desiroit de veoir son nepveu Gerbert que onques n'avoit veu, et si lui a dit qu'il avoit ouy nouvelles que el bois de Puele et de Vicoignes des alues St.-Bertin avoit ung merveilleux sangler et que il yroit chasser et en porteroit la teste à son frère.

— Quant la dame l'oyt, molt fut corrossée, et lui a dit que le cuer lui tonnoit que se il aloit chasser le sangler que mal lui en prandroit ; car il regnoit ès fourest de ses ennemis et humblement lui pria que il s'en voulsist déporter, mès il ne voulsist : si prist congié de la belle Beatris et de ses deux enfans Gerins et Arnodins que oncques puis ne les vit et bailla sa terre en garde au villain Hervis, et prist en sa compaignie Rigaudin et XXX chevaliers.

Il passa la Gironde au port St.-Clavantin puis vint à Orliens, et là le festoia Ernaïs son nepveu et sa seur Helvi ; puis vint à Paris, entra en Vermandois et passa Somme à Claris. Tant vint par ses jornées que il vint à St.-Valentin, et là,

(1) Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 13, v° col. 2.

soy herberga chiés Beranger le Gris et lui demanda s'il savoit nouvelles du grand sangler. — L'ouste lui dit que bien le meneroit là où il repairoit.

Le jour en suivant Begon entra la fourest et bien lui moustra son ouste le sangler. Begon fit ses chiens deslobler, et dès avenues le sangler tua le bon levrer Begon dont il fut trop corrossé. Begon soy mist à pié pour enterrer le sangler, mes il ne le vost atendre et s'en partit, et là fu il veu par Begon et ses chevaliers que il avoit ung pié dedens ors de la geule et ot de pié ung espan et mieulx : moult fu ydeuse beste à voir.

Begon monte à cheval et fort le chassa, et tant que le sangler fouit bien XX lieulx, et tant soy esloigna que il soy esquarta de toute sa gent et perdit tous ses chiens fors que troys que avec lui ralia et tant le chassa que sur la vespré il le trouva à l'abay, et là vaillamment le tua.

Et quant il l'ot tué il ne savoit où il estoit, si corna en son cor pour veoir si ses gens le pouvroient oïr.

Le forestier qui ouit le cor corner si vint o cri et avisa ce chevalier et cuidoit que ce fust ung robeur de venaison, et bien l'avisa bel homme et fier et ne l'osa assaillir. Et s'en alla a son seigneur Fromont à Lans et lui dist que en sa fourest avoit-il trouvé ung larron qui avoit tué ung sangler.

Fromont ordonna ung de ses gens pour y aller, et quant Thiebaut du Plesseis qui fut frere Estormi de Borges oyt cestes novvelles il dit qu'il y vouloit aller.

Et quant ils vindrent là où estoit Begon le bon chevalier, ils le crièrent et luy dirent qu'il lui falloit morir, car il avoit robé la forest Fromont.

Begon leur dist qu'il n'estoit pas larron et que il estoit chevalier, et cil avoit fait riens mal a point que il estoit près de l'amender audit Fromont et ses chevaliers.

Le fourester ne fut contant : si soy traict près Begon et luy

voulsist ouster son cor. — Begon soy courrouza car il n'avoit pas à coustume par tiels gens estre mal mené, si le frappe du poing seur le coul et le tue et tantost les autres VI le vindrent envaïr.

Lors qui vist Bégon bien sévir adès à l'un et puis à l'autre, bien dit on que il estoit chevalier, et si bien se deffendit que il en tua troys, et les autres troys s'en vouloient fouir quant ils virent ung autre fourester qui leur vint à l'aide, qui estoit bon archier et avoit arc et trousse. Cet archier férit Begon d'une flèche parmi le corps si fort que là mourut.

Mès quant le noble chevalier soy sentit blécié, lors commenda son ame à Dieu, et fist ses regrets de sa dame et de ses beaux enfans, et baisa la terre, et l'ame s'en parti. — Dieu en ait l'ame, car moult fu bon chevalier!

Et quant il fut mort ses IIII pautonners vindrent à lui et tout mort le blessèrent en pluseurs lieux, prirent le sangler, son cor et son espée, et s'antornèrent à Lans.

Les pauvres chiens demourèrent o leur bon chevalier et lui lechoient ses plaies ne onques de lui ne sen voulsirent partir.

Il contèrent à Fromont tout leur afaire. — Fromont soy merveilla grandement du sangler car onques si grant beste n'avoit-il veu, et vit le cor qui estoit d'iveure et bien encerclé d'or. — Si leur dit que il ne cuidoit mie que ce fust ung larron que ils avoient tué, et leur demanda que il en avoient fait. — Ils responsirent que il l'avoient lessé en la fourest. — Si leur commanda que ils tornassent quérir.

Si l'aportèrent à Fromont, et quant il le vit bien le regarde et par d'arrière et par d'avant, et bien congneut que c'estoit Begon de Bellins, car pluseurs fois l'avoit il veu armé et désarmé, et auci le congneut il à une plaie quil avoit en visaige qu'il lui avoit autressi fait quant ils estoient au siége à Saint-Quantin.

Lors fit-il grant douleur et chéit tout pasmé, et leur dit : « Faulx murtriers, vous cuidez avoir tué ung larron et vous » avez tué le meilleur chevalier et le plus cortois de France.— » Certes, fait-il, je vous envoieray à son frère Garin pour » faire de vous telle justice comme il lui plaira. » — Si fit prandre Thibaut et ses compaignons et les fist metre en prison.

Fremondin et Guillaume de Monclin souvindrent et demandèrent à Fremont pour quoy il faisoit si grant deul. — Si leur dit la mort Bégon et leur moustra. — Si en furent moult courroucés et en firent grant deul.

Puis fit prandre Fremont le cors Begon et enbasmer, et les entrailles fist il en Mouster enterrer et pluseurs messes chanter.

Puis manda l'abbé Tierri de St.-Amant qui estoit nepveu Begon de Belins et frère du Borgoignon Aubris et lui dit la mort Begon en luy priant que il volsist porter le corps Begon à son frère Garin et l'excuser de sa mort, et que il avoit pris ceulx qui ce avoient fait, et que il estoit près de les y envoier. — Et les eut envoié quant et le cors, ce ne fust Guillaume qui lui dit que premier il en parleroient à ses amis.

L'abbé fut moult courroucé de la mort Bégon, mès pour le bien de paix, il prist le corps Begon et le jour ensuivant l'emporta.

Or dirons de Rigaut. — Rigaut quant il eut perdu son maistre, il tourna à l'oustelerie, et là le cuidoit trouver, et quant il vit que il ne venoit point, si fut moult courroucé et dit à l'ouste que il le falloit quérir. — Si alla par païs l'ouste et tant chevaucha que il trouva l'abbé Terris qui portoit le corps Bégon, si lui demanda que ce estoit qui estoit en la bere et lui dit que c'estoit Bégon de Belins et que les gens Fromont l'avoient occis en la fourest.

Lors qui vit le povre Rigaudin rompre la bere, acoller son

oncle et le baiser, qui lui vit faire ces regrets ne fust loyal cuer à qui il n'en prist pitié.

Lors prist cuer de chevalier et vit que son regret estoit nul et que mieux estoit de revanger la mort de son amy.

Si s'embla de l'abbé Terris et s'en vint à Senlis et d'ilec à Paris, et dit les froides nouvelles à l'empereris et lui pria de le tenir segret. — Moult en fut dolente et courroucée, mès pour doute d'esclandre, elle n'osa en faire semblant.

Puis s'en vint à Orliens et dit les nouvelles à Arnéis, et entreprirent ensemble que Arnéis et Joyffroy d'Angou en bref temps seroient au chastel de Gironville à grant puissance.

Puis vint à Blaive et à Belin et trova la belle Beatris et lui dit que Begon bien le faisoit : ne ne lui vost dire le mal qui estoit, mès tant li dit que le duc soy doubtoit de guerre et que il luy mandoit que elle féist bien aparailler ses villes et chasteaux.

(1) « Et puis s'en vint au Pleisséis, et là trova son père » Hervis, et lui dit comment Thibaut du Plesséis avoit tué » son seigneur Begon emmy les bois Fromont. Puis lui pria » de faire Trol et Morandin ses frères chevaliers pour revan- » ger la mort Bégon.

» Puis fit assemblée de bien mil hommes et s'embûcha près » de Bordeaux, envoia corre le pays, piller, rober feulx sor » les Bordeloys qui cuidoient estre en pais. — Salirent ors de » la ville bien IIII cens et vouloient le bestiayre recovrir et la » y ot une très dure jornée des ennemis Rigaut tua Lori cou- » sin Fromont, puis tua Segrant le fils Hérimés, nepveu » Fromont. — Trol tua ung chevalier qui avoit a nom Sy- » mon, Morandin tua Merclou un chevalier qui fut de Be-

---

(1) Les faits ici désignés par des guillemets ne se trouvent point dans le texte publié par M. Pâris.

» sançon, et tua ung nommé Griaumès, le jour après que il
» ent perdu son fils tua Trol frère Rigaut.

» Et tous d'une part et d'autre furent enterrés à St.-Se-
» vrin.

» Namès guerpi ès champ et soy retrayt à Bordeaulx et à la
» porte parla à Rigaudin et lui dit que mal avoit fait de l'en-
» voyer sans lui mander deffy, et que, sur la trève du roy Pe-
» pin ce jour lui avoit tué son fils, son oncle, et son cou-
» sin.

» Rigaut lui respondi que trayteusement Thibaut du Ples-
» seis et sans deffy avoit tué Bégon son maistre et que pour le
» revanger ne failloit mander deffy puis que trayteusement
» avoit esté tué; mès bien lui faisoit savoir que il vengeroit sa
» mort, et la mort son frère Trol qui avoit été tué.

» Puis s'en alla Rigaut destrivant le païs mettre le siége à
» Veilernuble, puis manda tout son explait à l'emperéis qui
» moult en fut joyeuse et lie. — Il prist le chastel et le fist
» abatre, et dedans prist il VI chevaliers qu'il fist décapi-
» ter. »

Or dirons de l'abbé Terris. — Il porta le corps Begon à une abbaie qui ot à nom Borges et la funda Terri des mons d'Ausay, puis l'emporta à Mès, et la arriva le jour St.-Benoist et le présenta à son frère Garin qui en fit si grant deul que nul ne le povoit réciter, et si fit Alys sa famme, et le petit Gerbert son nepveu et en fit si grant deul que l'on ne cuida onques apoier.

Puis dit l'abbé à Garin la manière de sa mort et lui dit comme Fromont soy excusoit grandement, et que il estoit tout près de jurer que oncques ne fut de son assent, et que il vouloit rendre Thébaut du Plesséis et ceulx qui l'avoient férit et puis le vouloit amender de tielle somme d'argent Garin demanderoit, et lors moustra ung escript que Fromont lui avoit baillé, contenent ce que dit est.

Gérin trouva par son conseil que il feroit porter son frère Begon à Bélin et que là aroit-il conseil o sa fame et o ses amis sur les offres que faisoit Fromont.

Si vint le corps à Châlons et puis à Orliens, et là lui vindrent au devant le roy Pépin et la royne et tous ses amis qui en firent moult grand deuil. — Puis s'en alla vers Bordeaux et passa la Gironde à St.-Valentin puis à Belin.

Et Dieu! que fit la belle Beautris quant elle vit son seigneur ainci murtri. — Elle fit si grant deul et si piteux cri que c'estoit pitié de l'ouir, et toudis son frère Garin la confortoit à son povoir.

Puis fut il enterré en une chappelle qui est près de Belin, et encores le peut on bien veoir come dient les pelerins qui vont à St.-Jacques.

Rigaut vint voir Garin et lui dit come il avoit expleité et come son frère avoit esté tué. — Puis demanda que il avoient fait de Begon. — On lui dit que il estoit enterré.

Si s'en alla à la chappelle et le désenterra, et l'acola et le besa et fit son deul sur luy et puis le remist en terre, puis s'en parti Garin, et emmena sa seur Béatris.

Au moment où cette traduction était sous presse, on m'a communiqué un manuscrit de *Garin le Loherain* qui ne figure pas parmi les douze que M. P. Paris a consultés pour son édition et qu'il a décrits dans la préface du tome premier.

Ce beau manuscrit, qui appartient à M. d'Herbigny, est un fort volume in-4°, sur vélin, à deux colonnes, du treizième siècle, reliure en bois recouvert d'un taffetas broché bleu. Il provient de l'abbaye des bénédictins de Saint-Valery-sur-Somme, et contient 223 feuillets. Au bas de la dernière page on lit la signature *XXVIII* et la réclame: *Sire cousin, pour Dieu q. ne mêti.*

Les derniers vers de cette page sont ceux-ci.

Girbert lentent, tos joiaus en devint;
Et en après Euriant li a dit.

Pour suppléer à ce qui manquait dans le manuscrit, on a ajouté à la fin du volume, dix-sept feuillets de papier sur lesquels on a transcrit, d'une main toute moderne, la continuation du poème d'après deux autres exemplaires.

La première continuation, d'après le manuscrit d'Isenghien, commence ainsi :

Cousin, fait-il, par Dieu qui ne menti
Tos vostre vos sera accompli..

Elle se termine par les vers suivants, au verso du feuillet 230 :

Du roy Girbert vous ferons fin icy.
Et toutes terres qui a lespée conquist,
En y a plus, si com l'estoire dit.

Explicit de Loherens.

L'autre continuation est empruntée au manuscrit de St.-Germain, et commence de la sorte :

Sire cuisins, por Deu qui ne menti
Tous votre vos en sera accompli.

La fin est ainsi conçue :

Aleis vous en; li romans en fenis;
De Loherans ne poeis plus oir,
Son ne le vuet controver et mentir.

Explicit li romans des Loherans.

Ce manuscrit dont je dois la communication à l'obligeance de M. d'Herbigny, offre des variantes nombreuses et importantes, d'après lesquelles certains passages de ma traduction ont été modifiés.

PORT D'AMBLETEUSE,

dans le Pas-de-Calais.

DÉBARQUEMENT DE JACQUES II.

Les antiquaires et les géographes ayant définitivement fixé le port *Itius* à Wissant, il y a tout lieu de croire qu'Ambleteuse était, sous les Romains, le port citérieur, *citerior portus,* lors de l'expédition de César. Il ne peut, en effet, y avoir d'équivoque sur la distance établie dans les commentaires de ce grand capitaine, entre le premier et le second de ces ports, d'ailleurs l'antiquité d'Ambleteuse ne saurait être contestée, l'histoire et les chroniques nous offrent des preuves de son existence remontant au 6e siècle de notre ère. On ne trouve point, il est vrai, dans cette baie, d'ouvrages en terre attestant la présence des romains, comme on en voit entre les caps Grinez et Blanez; mais les efforts de la mer qui s'engouffre dans le Pas-de-Calais; l'envahissement du terrain par les flots, ont pu, depuis vingt siècles, faire disparaître ces ouvrages, et l'on doit présumer que les sables qui couvrent le littoral renferment des antiquités romaines et des débris de construction du moyen-âge. Sangatte, qui était le port ultérieur, *ulterior portus*, en présente un grand nombre, parce qu'il est abrité par le cap Blanez, rongé cependant de près d'une lieue depuis la conquête des Gaules.

Anciennement ce port s'appelait *Ampleat*, d'où, par succession de tems, on a fait *Ambletus*, *Ambletuse*, et enfin *Ambleteuse*. En 584, il était recommandable non seulement par son commerce, mais encore parce qu'il rendait les Français maîtres du Pas-de-Calais. Défendu à l'ouest, au nord et à l'est, par des fortifications, au sud il était fermé par une vaste jetée. Ce fut à cette époque que St.-Grégoire, pape, envoya dans l'île des Bretons plusieurs religieux pour convertir Edelbert, qui avait épousé Berthe, princesse catholique. Parmi ces religieux, il s'en trouvait un du nom de Pierre, dont *Buronius* raconte ainsi la fin déplorable : « En 696, Pierre, premier abbé du monastère de Cantorbury, fondé par Edelbert, fut noyé dans un golfe nommé *Ampleat*, où il fut enseveli par les habitans du lieu, et depuis le corps de Pierre ayant fait des miracles, on le canonisa sous l'invocation de St.-Pierre d'Ambleteuse. » — Les marins du pays ont conservé une grande confiance dans les prières adressées à ce saint, qu'ils appellent à leur secours au milieu des dangers de leur périlleuse existence.

Renaud de Brie, comte de Dammartin et de Boulogne, à cause de son mariage avec Ide, héritière de ce comte, fit rétablir, en 1109, l'ancien port d'Ambleteuse, qui avait été détruit par les Normands, lui rendit le titre de ville, et lui concéda par une charte, des libertés, priviléges et exemptions considérables. Cette charte fut renouvelée le 9 octobre 1398, par Jean de France, duc de Berri, comte de Boulogne, et dès lors Ambleteuse eut un mayeur, quatre échevins élus par le peuple, et devint une des cinq villes de lois de la contrée. Bouchet, dans les *Annales d'Aquitaine*, parle de cette ville comme d'une place belle, forte, et entourée de cinq boulevards et de larges fossés.

En 1544, Henri VIII, qui avait formé le projet d'attaquer Boulogne, commença par s'emparer d'Ambleteuse ; mais en 1549, Henri II en fit le siége, après avoir pris le fort de Slacq, et les Anglais, d'abord retirés dans le château, capitulèrent. La ville fut pillée, on pendit les soldats de la garnison, et les fortifications tombèrent sous les coups des vain-

queurs. Les habitans d'Ambleteuse obtinrent, en 1550, des lettres patentes, pour le rétablissement de leur ville : ces lettres restèrent sans effet.

Le tems, le défaut de travaux et de soins, achevèrent la ruine d'Ambleteuse. Cependant, en 1650, la côte ayant été visitée depuis Etaples jusqu'à Dunkerque, pour créer un port susceptible de nuire à la marine anglaise, Ambleteuse obtint la préférence. Louis XIV, accompagné de sa sœur et du célèbre Vauban, vint visiter ce port, qui fut alors reconnu comme le plus avantageux de la Manche, en ce qu'on pouvait en sortir par les vents du nord, et que la mer ne s'en éloignait que de quatre cents toises. On jugea qu'il pourrait recevoir des vaisseaux de trente-six à quarante canons, et le roi donna des ordres pour que les travaux fussent de suite commencés.

L'écluse de Slacq fut achevée, le bassin creusé; on construisit la tour, les jetées et lignes de fascinage pour contenir le chenal jusqu'à la basse mer ; et une seconde écluse fut établie dans le fond du port. Au bout de six années, ces ouvrages furent interrompus, parce qu'on s'aperçut que les écluses de chasse ne répondaient pas aux espérances qu'elles avaient fait concevoir.

Un événement d'un haut intérêt, puisqu'il se rattache à la chute des Stuarts, se passa à Ambleteuse, dans l'année 1689. Jacques II, type de faiblesse et d'entêtement, jouait chaque jour son royaume contre le désir d'être bien venu des jésuites. S'il eût pris le turban de Turc ou la robe du derviche, ses sujets lui eussent peut-être pardonné ; mais il nourrissait le projet de rétablir le catholicisme, qu'ils avaient en horreur, et ce fut la cause de sa perte. Pour rendre un culte dominant dans un pays, il faut le bonheur d'un Clovis ou le génie d'un Mahomet. Jacques n'avait ni l'un ni l'autre. C'est de lui que l'archevêque de Reims, frère de l'ambitieux Louvois, disait avec plus de philosophie que n'en comportait son état : « Voilà » un bonhomme qui a quitté trois royaumes pour une messe. » — Abandonné par ses filles, il le fut encore par plusieurs de ses officiers généraux, comme Churchill, si fameux depuis

sous le nom de Malborough, qui était sa créature et son favori. C'est la conduite ordinaire des courtisans, race oublieuse et ingrate, à genoux devant le pouvoir, et se rangeant au nombre de ses plus mortels ennemis lorsqu'il vient à tomber. Cette leçon et tant d'autres du même genre que nous offre l'histoire, ne parlent-elles pas assez hautement pour engager les rois, suivant l'expression de l'immortel Sully, à chasser de leur présence *ces baladins*, dont la mission sur la terre semble être d'empêcher la vérité d'arriver jusqu'au trône?...... Poursuivi par le prince d'Orange, son gendre, la fuite devint la seule ressource de Jacques II. Il se sauva de Rochester, et monta dans une barque longue qui l'attendait au rivage. Après avoir cotoyé les dunes, cette barque atteignit, dans la nuit du lundi au mardi, la rade d'Ambleteuse. Une tempête horrible rendait en ce moment la mer très-dangereuse. Le capitaine Selingue, commandant une frégate de Dunkerque, a transmis à l'histoire, dans un journal de bord, jusqu'à ce jour inconnu, des détails aussi précieux qu'intéressans sur cet événement. Voyant approcher la barque longue, Selingue tira le canon pour la faire amener; il detacha ensuite sa chaloupe avec le sieur Taulx, officier de la marine, qui descendit dans la barque avec quelques matelots. « Qui êtes-vous, où allez-» vous? dit de Taulx. » — C'est un lord qui se sauve d'Angleterre, répondit un des fugitifs. » Le roi, qui se trouvait sur le tillac, avait ordonné de faire cette réponse : mais il fut reconnu par un des matelots français. De Taulx, ayant été averti, se jeta à ses pieds, et le pria de se confier à lui, en promettant, foi de gentilhomme, de le conduire en lieu de sûreté. Jacques ayant accepté ses offres, passa dans la chaloupe avec le duc de Berwick et sa suite. Entre deux et trois heures du matin, on lui fit ouvrir la maison du sieur de Château-Guillaume, commissaire de la marine à Ambleteuse, qui le reçut avec le respect et les égards dûs à son rang et à son malheur. Un courrier fut envoyé à Versailles pour prévenir la Cour du débarquement du monarque anglais, qui, après un léger repas, se mit au lit, où il resta jusqu'à neuf heures du matin. A son lever, M. le duc d'Aumont, gouverneur du Boulonnais, vint le saluer, accompagné de la noblesse, d'une garde formée par la milice bourgeoise et du jeune Fitz-James, cadet du duc

de Berwick, arrivé la veille en France avec deux frégates. Un dîner splendide avait été préparé par les soins du sieur de Château-Guillaume, mais Jacques mangea peu. Au moment où M. le duc d'Aumont mit le genou en terre pour lui présenter le vin, Jacques le releva et lui dit avec l'accent de la tristesse : — « Monsieur d'Aumont, je ne suis plus que duc » d'York ! » — Selingue ajoute que Berwick et les autres seigneurs, qui n'avaient mangé qu'un peu de biscuit durant la traversée, dînèrent beaucoup mieux que leur maître, et firent honneur au vin de France. Après ce repas, Jacques partit pour Boulogne, où il arriva à deux heures, au bruit du canon. Le duc d'Aumont avait pris les devans pour le recevoir aux portes de la ville. Tous les habitans, avec leur uniforme bleu de ciel, et leurs baudriers chamois, étaient sous les armes, et Sa Majesté britannique fut complimentée par les chefs du chapitre, le sénéchal et le mayeur. Vêtu, lors de son entrée, du simple justaucorps de l'un de ses gardes, le roi changea d'habit, et se décora du cordon bleu et de l'ordre de la Jarretière. Il avait repris sa gaîté, et fit souper avec lui quelques personnes choisies parmi les Français et les Anglais qui étaient allés le visiter. La veille, l'ambassadeur de Pologne était arrivé, fuyant les mauvais traitemens des orangistes, qui lui avaient pris son argent, sa perruque et son sabre, dont il ne lui restait que le fourreau. La fureur des protestans contre les catholiques était arrivée à son comble, à cause des persécutions que leurs coreligionnaires éprouvaient en France. Quand le fanatisme secoue son flambleau, adieu le repos public et particulier!......

De Boulogne, Jacques II se rendit à Hesdin, et se reposa chez l'aïeul du vicomte Blin de Bourdon, dernier préfet du Pas-de-Calais sous la Restauration, aujourd'hui membre de la Chambre des députés. Il fut entouré, dans cet asile, des soins les plus attentifs. Enfin il partit pour Saint-Germain, où l'attendait la reine sa femme, et où le grand roi Louis XIV avait envoyé les officiers nécessaires pour composer sa maison. C'est de ce séjour qu'il adressa à ses hôtes d'Hesdin une pendule que leurs descendans conservent comme un honorable souvenir de la reconnaissance de ce roi fugitif.

Ambleteuse, à dater de cet événement, perdit de jour en jour de son importance. Les Hollandais, en 1740, ayant pensé à exploiter les carrières de marbre de Ferques et du Haut-Banc, devenues depuis si fécondes, avait résolu d'en faire déboucher les produits par Ambleteuse. La dépense qu'exigeaient le canal et le port, dans laquelle la France ne voulut pas entrer, les effraya; ils abandonnèrent un projet dont l'exécution eût été très-utile au Boulonnais.

En 1762, Ambleteuse cessa d'être comprise dans le département de la guerre, et on le réunit à celui des finances. Le manque d'entretien acheva la ruine de ce port, et les matériaux qui en provenaient devinrent la proie du premier occupant.

Lors du vaste projet que Napoléon, encore premier consul, forma contre l'Angleterre, il entra dans les plans de cet homme extraordinaire de rétablir le port d'Ambleteuse. En 1803, et dans le court espace de vingt-un jours, la troisième division militaire des armées des côtes de l'Océan fit l'extraction de 14,387 pieds cubes de terre, et acheva le bassin. L'activité de ce génie brûlant semblait avoir passé dans l'ame de ses soldats, qui, comme les soldats de César, se délassaient des fatigues de la guerre en maniant la sonde et la pioche. En visitant leurs travaux, le consul déjeûna chez M. de la Pasture-d'Offretun, gentilhomme à cheveux blancs, qui venait d'atteindre sa quatre-vingt-dixième année. Dans mon enfance, j'ai connu particulièrement ce vieillard respectable, dont le corps vigoureux et l'esprit primesautier rappelaient les fiers Gaulois de la Morinie; c'est à lui que je dus la première lecture des fables de La Fontaine, dans la belle édition des *Fermiers Généraux*. Pendant le déjeûner, Napoléon lui témoigna son étonnement de voir, dans la salle où on l'avait reçu, un équipage de chasse complet. Alors le bon vieillard : « — Je vous prie de croire, » général, que si un débarquement avait lieu, j'ai le cœur » assez français, l'œil assez juste, la main assez ferme encore, » pour ne point manquer le soldat anglais qui se trouverait à » la portée de mon fusil. » — Cette réponse plut beaucoup au consul, qui lui fit cadeau d'une belle tabatière en or.

Depuis, Ambleteuse est dans un état complet de stagnation. Les savans et les artistes vont seuls quelquefois visiter ces ruines et y déposer des souvenirs et des croquis. MM. Tuite, Letombe et Saint-Aulaire en ont fait de jolis dessins, et le dernier a reproduit avec bonheur la scène du débarquement de Jacques II. Le jeune Delacroix, qui promet à la ville de Boulogne un peintre de marine distingué, a exécuté une aquarelle charmante d'Ambleteuse et de son château.

P. Hédouin,

de la Société des Antiquaires de la Morinie.



Etymologie de Merville. — Fondation de Préavin. — Mort de Gaguin.

Lettre aux éditeurs des Archives du Nord.

Hazebrouck, ce 30 mars 1835.

Messieurs,

J'ai lu, dans le dernier numéro des *Archives du Nord*, un article écrit par M. D***, et dans lequel se rencontrent quelques erreurs que je crois devoir vous signaler dans l'intérêt de la science. Mes observations toutefois seront brèves ; elles s'appliquent à l'étymologie du nom *Merville*, à l'établissement de la maison religieuse de *Préavin*, et au lieu comme à la date du décès de *Gaguin*.

Sur le premier point, M. D*** nous dit, dans sa note 1re (p. 424) : « Le mot Merville est à moitié latin. Il est composé » de *M'her*, seigneur, et de *villa*, village, maison des champs ; » il signifierait donc village du seigneur. Mais si l'on remonte » à *son nom primitif* Merghem, que lui donnent les flamands, » il sera purement Celtique et signifiera château du seigneur » de M'her et de Ghem, château, maison, etc. » Selon lui donc, *Merghem* viendrait de *Men her Ghem*, d'où l'on a fait par élision *M'herghem*, puis *Merghem*, ce qui signifierait simplement *Maison de Monseigneur*, ou, si l'on veut, *Château du*

Seigneur. Cette désignation de lieu est certes bien vague, et l'étymologie de M. D*** est bien moins satisfesante que celle donnée par les anciens auteurs tels que Gramaye, Buzelin, Sanderus, etc., qui tirent *Merghem* et *Merville* de *Morandghem* et de *Morandi* ou *Morundivilla*, d'où sont venus également par élision les dérivés *Morghem, Morville*, puis *Merghem, Merville*, c'est-à-dire, *habitation* ou *demeure de St.-Morand*, ancien propriétaire de ce lieu. Ici du moins se trouve l'avantage d'une idée plus complète, d'une désignation plus distincte, puisqu'à la nature de la propriété se joint le nom du propriétaire. Mais pourquoi ne pas chercher l'origine du mot dans la position même de Merville que l'on voit entourée de vastes prairies, baignée par les eaux de la Lys et de la Bourre, et l'hiver fort souvent placée au milieu de ses immenses inondations qui refluent parfois jusque dans les rues, comme un fort au milieu de la mer? Pourquoi ne pas voir dans *Merghem* un composé de ces deux mots Celtiques *Moer* (mer), *marais*, et *ghem*, habitation, c'est-à-dire, *maison dans les marais*, au milieu des eaux, comme on a fait *Morins*, *Armoriques*, de ce radical *Moer*. L'étymologie d'ailleurs du mot *Broïlum*, qui parait avoir précédé celui de Merghem, vient à l'appui de cette interprétation; c'est à cause de son site humide, marécageux, nous apprend la Gaule chrétienne (p. 371 tom. 3), qu'elle a été ainsi dénommée. « Dicitur Broïlum a situ palu- » doso, positum est ad Lysam fluvium, illinc ad silvam Nie- » pensem. » Et comme le dit également M. D*** lui-même (note 2 p. 424): « Broilum est parfois employé pour désigner » un pré. » Ainsi, il y a lieu de croire que le nom *primitif* de Broilum aura été changé plus tard en celui de Merghem, mais toujours avec la même signification, comme il en aura été postérieurement du mot Merville que l'on a fait dériver aussi et assez justement, ce me semble encore, de Mare-villa, ville-mer, ville des eaux. C'est par ce mot *mer* que l'on désigne encore en ce pays, comme aux environs de St.-Omer (1) les *grands étangs* ou *mares d'eau*, et certes, à neuf ou dix siècles de nos jours, les terres, bien moins desséchées qu'aujourd'hui,

---

(1) Il y a auprès de cette ville un vivier qu'on appelle la *grand'mer*.

devaient offrir, autour du lieu où se trouve actuellement Merville, de vastes étendues d'eau.

2° En parlant de la fondation du couvent des Trinitaires de *Préavin*, M. D*** nous dit que cette maison religieuse fut fondée en 1395. C'est une erreur ; l'acte de donation du terrain sur lequel elle fut bâtie porte la date du 8 *juillet* 1393. « Robert duc de Bar, marquis du Pont, seigneur de Cassel, savoir faisons à tous, que de la partie de frère Laurent Caupins, frère Hughe Lefebvre, frère Jehan Macquerel, prêtres, pour eulx et leurs compaignons, nous a été exposé, eulx avoir grant voulenté et dévocion d'être religieux et de piécha eut en devocion de édifier aulcun monastère en nostre forest de Nieppe, s'il nous plaisoit à eulx consentir et ordonner lieu certain en icelle etc... nous, considerant...... ....ottroyons, donnons et assignons par ces présentes ung lieu et place nommé *Preavin* contenant quatre bonniers de terres etc..... en témoing de ce nous avons mis nostre scel, en nostre castel de Nieppe le *huictième* jour de jullet l'an de grace mil trois cens quatre vingt treize. » (V. Auberti Miræi opera diplomatica, tom. 4, p. 609.)

Reste enfin à justifier l'erreur de M. D*** sur le lieu et la date de la mort de Gaguin. « Robert Gaguin (dit-il à l'occasion du Préavin) depuis général de son ordre, et auteur d'une histoire de France y prit l'habit. Il était né à une lieue et demie de là, au village de Calonne sur la Lys ; il y mourut le 22 *juillet* 1502. » On peut interpréter ce dernier membre de phrase de deux manières, que Gaguin est mort, ou dans le village de Calonne, lieu de sa naissance, ou dans le couvent du Préavin. Nous croyons ce fait, pris dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, également erroné. Robert Gaguin est mort à *Paris le* 22 *mai* 1501 ; cette assertion est émise par tous les biographes, et notamment par Aubert le Mire (Elogia B. p. 176), Ellies du Pin (N. bibl. ecclésiastique, t. 12 p. 112), Moréri, Ladvocat et Michaud ; toutefois Ferry de Locre (Chron. belg. p. 570) le fait mourir *le* 23 *mai* 1502, mais on sait combien cet auteur est peu exact. Ce n'est donc point en juillet, ni en 1502, que Gaguin est mort ; ce n'est

point non plus à *Calonne*, où, malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucun souvenir de ce nom, et il est même invraisemblable qu'au milieu de sa célébrité, il soit venu mourir dans ce petit village, auquel Le Maire de Belges (Illust. de Gaule, 3e liv. p. 28 au verso) et Guicciardin (Desc. des P. Bas, p. 390), contestent l'honneur de lui avoir donné le jour, puisqu'ils le font naître à Douai. Il est également invraisemblable qu'il soit venu déposer ses derniers jours dans cette chétive communauté de Préavin, qui, un siècle plus tard, était réduite à solliciter, pour se chauffer, la coupe d'une *demi-mesure de bois*, et dont *l'aumône* lui était faite en des termes qui peignent bien l'état misérable de ces Mathurins. « Philippe, » etc., etc......, donnons et accordons de grace especialle par » forme d'*aulmosne* au lieu de la demye mesure de bois par » eulx demandée, la somme de *trente florins* par an jusques a » rappel et en estre payez et contentez par les mains de nos- » tre recepveur du bois de Nieppe Anselme de Vistendorp » etc., etc... donné en notre ville de Bruxelles ce 7e de novem- » bre 1620. » (Voir aux Archives d'Hazebrouck.)

Telles sont, Messieurs, mes observations sur les diverses erreurs de la notice de M. D**; ce n'est, je le répète, que dans l'intérêt de la science que j'ai cru devoir les relever, en vous laissant d'ailleurs liberté entière sur leur emploi.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec une parfaite considération,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. Quenson.



NOTICE

Sur la Cathédrale de Tournai.(*)

Peu de villes en Belgique remontent à une origine plus ancienne que Tournai. Il en est peu aussi qui, aux diverses époques de notre histoire, aient joué un rôle plus important : en effet nous la trouvons, à l'origine de nos traditions, capitale ou tout au moins une des villes principales du pays des Nerviens, ainsi que son nom l'indique : *Turris Nerviorum.* Sous l'empire Romain, mentionnée comme une ville populeuse dans l'Itinéraire d'Antonin et la *Notitia Imperii.* Berceau de la monarchie française au commencement de l'invasion des Franks, qui y séjournèrent plusieurs années, comme le prouve le tombeau

(*) C'est par suite d'une erreur et par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur de cet article et des éditeurs des Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, que cette notice a été publiée dans la *Revue du Nord* avant de l'être dans nos *Archives* auxquelles elle était primitivement destinée. A.A.

d'un de leurs chefs retrouvé dans cette ville en 1653 et le titre de *urbs regia*, donné à Tournai par l'archevêque St.-Ouen. Siége du christianisme naissant qui y établit un de ses premiers évêchés dans les Gaules, et quelques siècles plus tard, devenue capitale d'un petit état, du Tournaisis, cité libre et indépendante, Tournai n'a jamais cessé de tenir un rang distingué parmi les villes voisines. On voit au 10e siècle ses chevaliers s'illustrer au siége de Jérusalem, et avoir l'insigne honneur d'entrer les premiers dans la ville Sainte (1). Les rois de France la prennent sous leur protection spéciale et la retiennent longtems sous leur empire, attachés qu'ils sont par une sorte de lien caché au berceau de leur puissance. Plus tard et vers la fin du XVIIe siècle, elle passe sous la domination Autrichienne, mais en stipulant le maintien de ses droits et priviléges jurés et reconnus par l'Empereur, comme ils l'avaient été auparavant par les rois de France.

L'histoire de cette petite république, de son agrandissement et de sa ruine qu'on a cherché à relever de nos jours, ne serait peut-être pas sans intérêt, du moins nous le pensons. Le théâtre, pour en être moins vaste, n'offre-t-il pas toujours les mêmes hommes et les mêmes passions? Peut-être pour sortir de l'ombre, ne leur a-t-il manqué qu'un historien qui les mit en lumière?

Il nous suffit, pour le moment, d'avoir indiqué l'importance et l'antiquité de Tournai par la place qu'elle a occupée dans l'histoire aux diverses époques gauloise, romaine et française; d'ailleurs, qu'on jette les yeux sur les monumens et les temples anciens de la cité, et l'on comprendra le rang qu'elle a dû tenir dans les siècles passés. Car l'histoire des peuples et des villes est gravée en caractères bien autrement grandioses

---

(1) Godefridus dux primus legitur cum fratre suo Eustachio urbem ingredi : quot continuò subsecuti sunt Rodolphus et Guillelmus uterini fratres, patriâ Tornacenses. — *Guillaume de Tyr.*, liv. 8 chap. 18. — « Le duc Godefroid est choisi le premier avec son frère Eustache, pour entrer dans « la ville : Rodolphe et Guillaume, frères d'une même mère, Tournaisiens « de naissance, les suivent incontinent. »

sur les pierres de leurs monumens, que sur les parchemins de leurs chroniques.

Du milieu de son enceinte et de ses nombreuses constructions, s'élève l'imposante cathédrale de Tournai, portant vers le ciel ses cinq clochers noircis par le tems, comme un vivant souvenir du moyen-âge religieux et catholique. De quelque côté qu'on approche de la ville, elle apparait de loin gigantesque et sublime, et dominant la cité sur laquelle elle semble jeter son ombre tutélaire. Quelques pensées s'élèvent dans nos âmes à la vue de ces antiques cathédrales, monumens de la piété de nos pères que leurs fils insoucians savent à peine conserver! Debout après tant de siècles, ils protestent par leur masse indéstructible contre les reproches injustes que notre orgueil adresse aux siècles qui les ont élevés.

Entre toutes celles qui couvrent la Belgique et le nord de la France, la cathédrale de Tournai a peut-être un caractère tout particulier. Nous n'avons pas à admirer en elle la hardiesse des sublimes flèches de Strasbourg et d'Anvers, qui s'élancent vers le ciel avec tant d'audace. Ici cinq énormes clochers surgissent fièrement du milieu de l'édifice, et l'effet produit ailleurs par la légéreté et la hauteur est également atteint à Tournai par la masse imposante suspendue dans les airs. Ce n'est pas non plus ici un temple d'un même style et d'une même époque, où toutes les parties s'harmonisent, et semblent comme jetées dans le même moule par le génie d'un seul homme, comme dans les admirables églises d'Amiens ou de St.-Ouen, à Rouen. Au contraire, on voit ici le travail de plusieurs mains et de plusieurs siècles. L'ogive y est mêlé au plein-cintre. L'architecture gothique s'y trouve entée sur le style lombard. Notre-Dame de Tournai appartient donc à un tems de transition, et à plusieurs époques d'architecture. Elle n'en présente peut-être que plus d'intérêt pour l'art et l'étude.

L'histoire d'un semblable monument ne sera pas sans quelqu'à-propos à une époque, où dégagés de préjugés étroits et injustes, nous voulons bien reconnaître quelque génie à des siècles longtems réputés barbares.

Tournai fut, comme l'on sait, une des premières villes de la Belgique où brilla la lumière du Christianisme, et c'est ce qui prouve son importance à cette époque reculée. Il parait certain que vers la fin du III[e] siècle, quelques Romains de distinction quittèrent leur patrie pour porter dans les Gaules la religion nouvelle. St.-Piat, l'un d'eux, fut l'apôtre de Tournai. Il convertit plusieurs des habitans, et entre autres, St.-Irénée, homme riche et puissant. Celui-ci protégea de son pouvoir la religion nouvelle, fit détruire une idole adorée des payens, et selon la coutume de ces tems, il érigea dans cet endroit même un temple chrétien, qui n'était alors probablement qu'un simple oratoire, où les premiers fidèles se réunissaient en secret. Telle fut vraisemblablement l'origine de Notre-Dame de Tournai, ou au moins ce qui détermina sa construction à l'endroit où avait été l'idole payenne. (1)

Trois siècles plus tard, cette donation d'un gaulois fut confirmée par un chef barbare et étranger, vainqueur des Gaulois, mais vaincu par la religion du Christ. Car de persécutée qu'elle avait été, elle s'était assise victorieuse sur le trône des Césars, comme sur le siége des rois à la longue chevelure.

La donation faite par Chilpéric à l'évêque Krammer, a un tout autre caractère d'authenticité que celle d'Irénée. Elle est attestée par un diplôme de Chilpéric, qui fut brûlé par les protestans, en 1566, lors de l'incendie des archives du chapitre, et dont l'existence est constatée par des témoins qui vivaient encore du tems de Sanderus.

Chilpéric, délivré du siége que lui faisait dans Tournai son frère Sigebert, fit de grands dons à l'évêque Krammer et à son clergé, et augmenta l'église de Notre-Dame. Elle ne fut pas fondée par lui, puisque nous avons vu qu'une chapelle fût

---

(1) Voyez *Assertion de l'Episcopat de St.-Piat, apostre et premier evesqve de Tovrnay, avec un brief discovrs de son martyre et de l'establissement de l'église de Tovrnay.* A Tournay, chez Martin, 1619, in-8°. A. D.

élevée par Irénée, et que St. Eleuthère y est dit avoir prêché et célébré la messe en présence du roi Clovis, grand-père de Chilpéric. « Elle a donc été longtems avant Chilpéric, dit » Cousin, et par ainsi elle n'a pas été fondée par Chilpéric, » mais bien douée et enrichie de beaucoup de droits, privilé- » ges et possessions qu'elle n'avoit pas avant lui. » C'est l'opinion d'Hériman, abbé de St. Martin, au 12ᵉ siècle, qui s'exprime ainsi dans sa chronique : « *Hoc itaque modo amplificatâ* » *ecclesiâ beatæ virginis cum honore ad propria rediit.* » Jean de Colonne, auteur de la *Mer des histoires*, et François de Belleforest, sont d'un avis différent. Trompés par la donation de Chilpéric, ils le regardent comme le fondateur de la Cathédrale. Telle n'est pas l'opinion de Cousin, excellent juge en cette matière; il pense qu'au moyen des dons de Chilpéric, on a bien pu élever la nef et la croisée, au lieu du vieux bâtiment qui existait autrefois.

L'année de la fondation ne peut être précisée, mais elle a dû commencer, selon toute vraisemblance, dans l'intervalle de la donation à l'invasion des Normands, puisque à cette époque ces parties de l'édifice existaient déjà, ainsi qu'il est prouvé par ce passage de Sanderus : *cœterum ut nunc est, anterior hujus ecclesiæ pars, sive navis, ante Normanorum incursiones fuit, et magnâ suâ parte eorum furorem superavit.* (1) Ce texte précis, ainsi que les autorités citées, établissent l'existence de la nef et de la croisée avant l'invasion des Normands, c'est-à-dire, vers la fin du 9ᵉ siècle, et assurément peu de monumens peuvent remonter à une origine plus ancienne.

La dévastation des Normands et l'absence de trente années que les habitans firent de la ville, durent détériorer l'édifice de Notre-Dame. Mais les constructions principales, la nef et la croisée, résistèrent aux ravages du tems et des barbares, et ne tardèrent pas à être restaurées par le zèle des fidèles. Ce fut probablement à cette époque, vers la première partie du Xᵉ siècle, que fut imprimé au monument ce caractère grave et sévère de l'école lombarde avec ses plein-cintres, ses piliers massifs, couronnés de leurs énigmatiques chapiteaux.

Ainsi la nef, la magnifique croisée et le chœur existaient

(1) *Sanderus. Tornacum illustratum.* Manuscrit.

alors dans une harmonie parfaite. Pour le chœur, il n'en reste plus d'autres traces que quelques fondations qui en indiquent assez l'étendue. Il s'arrondissait en un cercle, qui partait d'une des extrémités du rond-point, et se terminait à l'autre, et allait à peu près jusque vis-à-vis le trône actuel de l'évêque, ou, comme l'indique suffisamment Sanderus, jusqu'au Moïse de bronze qui existait de son tems, à l'endroit où on chantait *l'epistre ès-jours fériaux*.

La croix existait incontestablement, telle qu'elle est de nos jours, dans sa grave simplicité. La nef avait alors plus d'élévation qu'elle n'en a aujourd'hui, puisque dans le siége de Tournai, par Henri III, nous voyons que la partie supérieure de la nef, qui était bien plus exhaussée qu'aujourd'hui, fut la proie des flammes (1). Le portail était en harmonie avec tout le monument simple et austère, comme l'ensemble. Quant aux clochers en pierre qui s'élèvent du milieu du temple, le plein-cintre qui règne dans les deux du côté du couchant et l'ogive dans ceux au levant, en indiquent assez l'époque. C'est comme une date écrite sur les pierres.

Ainsi dépouillée des accroissemens survenus depuis et rendue à la sévère unité du style lombard, l'église de Notre-Dame peut nous donner une idée parfaite de cette école, antérieure à l'architecture gothique. Nous possédons par conséquent dans la nef et la croisée deux parties importantes d'une basilique chrétienne, du Xe et peut-être du IXe siècle, bâtie dans un même système ; avec les ornemens de l'époque, les galeries latérales, et les deux portes antiques, l'une pour les hommes à droite, et celle de gauche pour les femmes. Il est à remarquer aussi que le côté des femmes est plus étroit et plus bas de quelques pieds, comme c'était l'usage de ce tems.

Suivons maintenant les accroissemens successifs (2). Le siége de 1053 ayant considérablement endommagé le monument, on a

---

(1) En l'an 1053-54 ; voyez *Histoire de la ville et cité de Tournay*, (par *Poutrain*). Lahaye, Moetjens, 1750. in-4°. t. 1er p. 156. A. D.
(2) *Sigebert*.

senti la nécessité de le reconstruire en partie, et l'histoire nous apprend que la première pierre du chœur fut placée vers 1110, époque de religion et de puissance ecclésiastique, qui seule peut donner l'explication de constructions aussi gigantesques. Le chœur ne fut achevé et voûté, dit Cousin dans sa naïve et intéressante Histoire de Tournai, que quatre-vingts ans après ou davantage; « soit, dit-il, à cause de la grandeur et profon» deur que requéroit un corps de bâtiment si grand et si haut, » que celui qu'on commençoit, ou à faute de diligence ou » moyens. » — Ce qui le prouve, c'est que vers l'année 1198, l'évêque Etienne fit à l'église de Notre-Dame un don considérable en argent. *In opus majoris ecclesiæ, ad formandam decenter testitudinem, sive celaturam ipsius ecclesiæ.*

Cet ouvrage se faisait lentement, puisqu'en 1242 fut seulement commencée la voûte du chœur, et cela par les dons et le zèle de l'illustre Gualter de Marvis, un de ces grands hommes que la religion sut susciter dans ces tems de désordres, et à qui la ville doit plusieurs fondations importantes.

C'est de la même époque, de l'épiscopat de Walter de Croix, que date probablement la voûte en plein-cintre qui sert de communication entre le palais de l'évêque et la cathédrale, puisqu'en 1260 on le trouve agrandissant, avec le consentement du chapitre, le palais ou cour épiscopale du côté de l'église et de la chapelle; à moins cependant que cette partie de l'évêché n'ait été brûlée comme le palais, dans l'incendie de 1304.

Ce fut probablement vers la fin du XIII[e] siècle que fut terminé le chœur; ainsi, Notre-Dame existait à cette époque reculée, sauf cependant quelques accroissemens, comme la paroisse de Notre-Dame, sauf aussi les détériorations du tems et de l'art, souvent plus nuisible que le tems.

A la vue de l'antique cathédrale, s'élèverait plus d'une question d'art et d'histoire, comme de savoir comment et avec quelles ressources on construisait ces immenses monumens, incompréhensibles pour notre faiblesse, qui peut à peine les

conserver ! Il est certain que ces imposantes constructions du moyen-âge resteront toujours une énigme, pour qui ne les envisagera pas élevées sous la puissante influence du catholicisme. Tout ce qui fut fait de grand et de noble, dans ces siècles de désordre et de guerre, le fut par lui. C'était lui qui défendait la morale contre les passions des princes, ouvrait d'une main des asiles à la science et à la vertu, et élevait de l'autre ces superbes basiliques qu'il décorait de tout le prestige des arts. Otez du moyen-âge ce pouvoir actif et bienfaisant, et il sera comme un livre fermé pour vous. Mais éclairez-vous de cette lumière, et alors bien des ténèbres se dissiperont, et vous comprendrez mieux la vie tranquille et studieuse des cloîtres, la férocité des guerriers enchaînés par la *trève du Seigneur*, nos forêts défrichées et les chefs-d'œuvre des anciens conservés, et ces mystérieuses cathédrales, témoins irrécusables de la puissance du catholicisme.

Ce fut donc une grande joie au cœur de nos évêques, quand leur gigantesque ouvrage terminé, ils purent, entourés du peuple des fidèles, rendre dans son nouveau temple leurs actions de grâces au Seigneur. Car c'étaient eux, aidés du peuple, qui hâtaient et surveillaient la construction. Qu'on ne s'y trompe pas, le chef du clergé de Tournai n'était pas alors ce qu'est notre évêque en 1835. Outre son pouvoir spirituel, bien autrement influent dans ces tems de croyance et de soumission, il était encore prince et seigneur suzerain de la ville, en exerçait toutes les prérogatives, et même lorsque plus tard les évêques eurent cédé leurs droits de souveraineté aux rois de France, ils restèrent encore de puissans dignitaires et les chefs d'un corps riche et influent. Même en l'année 1607, après les vives attaques du protestantisme, leur pouvoir était encore assez grand pour ordonner des exécutions, et nous voyons en cette même année, un manant sortir des prisons de la cour épiscopale, et monter au pilori de l'évêque, « *qui étoit* » contre la muraille auprès du perron de la juridiction épis- » copale, et rester exposé avec deux quenouilles, pour avoir » épousé deux femmes à la fois. (1) »

Expliquer la puissance des évêques, c'est expliquer en partie

---

(1) *Cousin*. Histoire de Tournay.

la construction de nos cathédrales élevées par le sentiment religieux et par les aumônes des fidèles. Chacun s'empressait de contribuer à l'œuvre sainte, et y apporter quelques pièces de monnaie, c'était s'assurer une protection puissante dans le ciel. Quand la construction d'un semblable édifice avait été décidée, l'évêque, j'imagine, faisait savoir la volonté commune aux corporations d'architectes et de maçons, qui menaient une vie nomade, et qui, après avoir bâti la cathédrale de Strasbourg, s'en venaient commencer Fribourg ou Cologne. Ils se succédaient de père en fils dans le même métier, et se transmettaient les mêmes traditions d'art et de travail. De là peut-être la ressemblance qui existe entre tous ces édifices des XII et XIIIes siècles, élevés sous les traditions de l'architecture gothique. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est le mystère qui enveloppe la construction de ces gigantesques monumens, et jusqu'au nom de leurs fondateurs. En voyant ces admirables cathédrales, dont l'architecte est ignoré, peut-on se défendre d'un peu de dédain pour cette gloire éphémère après laquelle nous courons avec tant d'ardeur!

Pensée pieuse de tout un peuple, l'église s'élevait dans ces tems de foi, comme la réalisation des vœux des fidèles. Aucun nom mortel ne s'étalait fièrement sur le fronton du temple du Seigneur. L'homme ne mêlait pas alors sa vanité et sa faiblesse, à des œuvres saintes entreprises en vue de Dieu. C'était au ciel, et non à la terre qu'on élevait des temples. Aussi toutes les parties, même les plus cachées, étaient-elles terminées avec le même soin. Parcourez une église du moyen-âge, depuis le pavé jusqu'aux combles, jusque sous le toit, jusque dans les niches les plus ignorées, partout vous trouverez le même travail et la même perfection, partout vous verrez chaque colonnette, chaque bas-relief, le moindre ornement, le plus obscur comme le plus apparent, également fini, et comme empreint d'une même pensée religieuse. C'est qu'on bâtissait alors pour l'œil de celui qui voit tout, et que nos églises modernes, auxquelles manque ce souffle divin, ne sont souvent que des entreprises mercantiles dont notre vanité et notre cupidité tirent le meilleur marché possible.

Ces réflexions ne sont peut-être pas si étrangères à notre su-

jet qu'on pourrait le croire d'abord. L'histoire de l'art et de la civilisation est liée à l'histoire de ces magnifiques cathédrales, et celle de Tournai offre peut-être plus d'intérêt à cause de ses souvenirs et de sa vénérable antiquité. Nous l'avons vue vers le commencement du Xe siècle, dans toute la sévère simplicité du style lombard. Nous la retrouvons à la fin du XIIIe, ou au commencement du XIVe siècle, sinon homogène et d'une seule manière, au moins plus riche et plus grandiose. Le chœur antique et à plein-cintre comme la croisée actuelle, a été remplacé par un autre plus élevé, plus hardi, avec l'ogive gothique, moins en harmonie cependant avec le reste du temple, qui présente ainsi les progrès de l'art et des siècles.

Cette époque est peut-être la plus belle pour le monument que nous étudions. A l'abri, jusque-là, des injures du tems et des révolutions, riche des dons qui affluaient de toutes parts, Notre-Dame de Tournai était alors à son plus haut point de splendeur et d'éclat, comme le catholicisme qui régnait également dans ce siècle, avec le génie du célèbre Hildebrand. On ferait d'ailleurs l'histoire de la religion par l'histoire de ses temples. Simples et obscurs, quand elle est persécutée ; riches et magnifiques, quand elle triomphe ; profanés et pollués dans les jours d'impiété et de licence, et suivant ainsi les phases obscures ou brillantes du catholicisme.

Pour en revenir à notre cathédrale, qui nous suggère ces réflexions, le chœur nouvellement achevé alors, et non encore dégradé par les restaurations, avait toute la légéreté et la hardiesse du genre gothique. Ses vitraux, au dire de Cousin, étaient d'un travail exquis. « La plupart des verrières, dit-il, » ont deux singularités, à savoir qu'elles sont excellemment » damassées en diverses manières, et qu'elles ne sont pas trans- » parentes, ni en couleur, ni à la lueur du soleil, c'est-à-dire » que les rayons du soleil n'éblouissent aucunemcnt ceux qui » les regardent directement, et les couleurs des verrières ne » paroissent pas sur le pavé ni sur autre chose à l'opposite » d'icelles : qui sont deux grandes et rares commodités pour » tous ceux qui se trouvent en prière dans la ditte église. » Puis il ajoute : « Il y a audict circuit douze verrières principales,

» esquelles on voit un merveilleux artifice, tant en la peinture » diversement et fort ingénieusement damassée qu'ès pourtraits » des personnages tirés en toute perfection. » Outre la perfection du travail, ces vitraux offraient encore des sujets pleins d'intérêt pour l'histoire de la ville : « ès cinq verrières du côté » du septentrion est peinte l'histoire de la restitution de l'évesque particulier par l'entremise de St. Bernard, et la solennelle et joyeuse entrée de l'évesque Anselme en la cité de » Tournai. Aux 47 verrières du côté du midy est pourtraicte » d'une excellente peinture l'histoire de la bataille entre Sigebert, roi de Metz ou d'Austrasie, et son frère Chilpéric, roi » de Soissons, lequel s'étant sauvé à Tournai avec sa femme » Frédegonde, et y ayant esté assiégé quelque temps; et depuis » délivré par la mort de Sigebert, que Frédegonde envoya » tuer, donna à perpétuité à l'évesque et église de Tournay la » seigneurie et domaine de la ville. La douzième verrière est » une verrière à la mosaïque au milieu de la chapelle de Notre-Dame flamande ou flamenge, qui contient en une partie la » peinture de l'arbre de Jessé, et en l'autre la peinture de » l'offrande que les Flamands du diocèse vouloient faire à » Notre-Dame en cette chapelle tous les ans à la procession de » Tournay. » (1)

Quel ornement devait être pour le chœur ces vitraux d'un travail si fini et d'un intérêt si grand pour nos souvenirs. Et ce n'est ni la fureur des protestans de 1566, ni l'impiété révolutionnaire de 93, qui nous ont privés de ces chefs-d'œuvre, mais bien la main paternellement barbare du chapitre et des chanoines, qui, incommodés de l'obscurité répandue par ces vitraux sur leurs missels et bréviaires, les firent enlever dans la fin du siècle dernier, époque de décadence et de mauvais

(1) On voyait jadis, à la chapelle de la très Sainte-Trinité, des vitraux peints de toute beauté, avec les armoiries du cardinal André de Sainte-Suzanne, évêque de Tournai de 1334 à 1342, et donnés par lui à son église avec un magnifique tapis de soie, qu'on déroulait, dans les grandes solennités, entre les deux piliers du chœur où était la tombe de l'évêque Guilbert d'Ongnies. A. D.

goût. Ce ne sera malheureusement pas la seule fois que nous aurons à déplorer les replâtrages et les embellissemens de l'art moderne.

Pour compléter l'histoire de Notre-Dame, nous avons à nous occuper de quelques constructions postérieures, faites dans un meilleur goût que la restauration du chœur.

Parlons d'abord de la paroisse Notre-Dame qui fut commencée vers 1561. Elle avait été jusque là sous l'invocation de St.-Nicolas, et le baptistère avait été de tems immémorial comme il est encore de nos jours, dans la croix du côté du midi, au lieu où la tradition place celui de St-Irénée vers 300. Le bâtiment ressemble assez à la Sainte Chapelle, qui est au Palais, à Paris; les vitraux, quoique n'ayant plus ces excellentes qualités qu'avaient ceux du chœur d'une origine plus ancienne, sont cependant recommandables pour la finesse du dessin. Cette chapelle fut faite pendant le règne passager du roi d'Angleterre, Henri VIII, qui a laissé à Tournai plusieurs traces de sa domination, comme l'église de St.-Nicolas au Château et la grosse tour qui l'avoisine, avec les armes d'Angleterre incrustées dans la pierre. Il y avait aussi une tribune dans les arcades supérieures du côté du nord, et c'est là que ce roi cruel et superstitieux laissa, dit-on, un livre de prières avec de naïves figures, que possède encore la bibliothèque de la ville.

Singulier souvenir que celui d'un roi schismatique dans notre église catholique. Mais ce temple vénérable en rappelle bien d'autres, depuis la donation d'un chef des Franks, le passage de St.-Louis, qui s'agenouilla sur ces mêmes dalles que nous foulons, jusqu'au chapitre des chevaliers de la toison d'or, tenu par Charles-Quint, en 1531, jusqu'aux triomphes de Louis XV qui vint aussi y remercier le Dieu des armées de la victoire remportée à Fontenoy.

Une curieuse construction de ce siècle fut celle du Jubé, entrepris en l'année 1566, « par un maître qu'on appellait » Cornille Floris, d'Anvers, frère du renommé peintre Floris,

» qui ont été à bon droit réputés les meilleurs et les plus ex-
» cellens, l'un statuaire, et l'autre peintre, de leur temps. »
— Ce Jubé est assurément d'un excellent travail, et les bas-reliefs en sont fort remarquables (1). La petite chaire qui est devant la statue de la Ste-Vierge, s'appelait épiscopale, « en la-
» quelle on installe l'évesque pour prêcher, quand on le met
» en possession. »

C'est à cette même époque qu'il faut placer la construction du portail moderne, si curieux par ses portes antiques, ses naïfs bas-reliefs d'une époque postérieure, et son gracieux balcon avec sa balustrade dentelée.

Nous n'avons traversé, jusqu'à présent, que des siècles de croyance; mais les tems de discussion et de scepticisme approchent, et l'hérésie de Luther, qui remplit le monde de troubles, faillit aussi devenir mortelle à notre cathédrale.

« Les Hérétiques, dit Cousin, assalirent au grand regret du
» magistrat, au matin, quand on sonnoit matines, l'église
» cathédrale de Notre-Dame de Tournai, brisant tant en
» icelle, qu'en toutes les autres églises de cette ville tout ce
» qui y étoit, à sçavoir, les images, tableaux, autels, orgues,
» et tous ornemens sacrés, sans épargner même les sépul-
» chres, » et la rage de ces forcenés alla jusqu'au point de vouloir démolir cette magnifique basilique comme ils avaient fait ailleurs; et, chose à peine croyable, ils se mettaient en devoir de commencer leur œuvre impie, quand un vieillard, mieux avisé, imagina de leur persuader que les immenses décombres serviraient de forteresse à leurs ennemis : « *asserens*

---

[1] Le frère du *Raphael de la Flandre*, Corneille Floris, dont le nom de famille était de *Vriendt*, né à Anvers en 1518, fut chargé de la décoration en marbre du jubé de Tournai. Elle consiste en trois statues, celles de la Vierge, de St.-Piat et de Ste-. Eleuthère. Les bas-reliefs sont au nombre de douze et représentent Abraham et Isaac, le Serpent d'airain, Susanne devant ses juges, le naufrage de Jonas, le même sortant de la baleine, le martyre des Macchabées, la flagellation, l'Ecce homo, le portement de la croix, l'ensevelissement, et la Résurrection. A. D.

» *fore ut ex illius ruinis tantus lapidum acervus assurgeret, ut » in eo, velut in arce quâdam, latitantes catholici eos impete- » rent.* » (1)

On assure qu'à une autre époque de désordre et d'impiété, quelques révolutionnaires conçurent aussi le barbare projet de démolir la cathédrale, et qu'ils ne furent arrêtés que par la difficulté de l'entreprise. C'est ainsi que la grandeur et la majesté du temple le défendit deux fois contre le vandalisme de ces prétendus réformateurs.

Mais ces tems de désordres et de troubles ne pouvaient durer, et l'hérésie combattue, la religion catholique reprit son empire sur les cœurs, le temple du Seigneur se releva de ses ruines, et le culte s'entoura d'une pompe et d'une majesté presque inconnues jusque-là. Ce fut pour le catholicisme comme un nouveau règne de croyance et de splendeur entre les deux orages de 1566 et de 1793. Le clergé avait perdu, il est vrai, cette superbe indépendance dont il jouissait dans le moyen-âge; mais il possédait d'immenses richesses, un vaste savoir, et profitait de tous ses avantages sous la tutelle du trône qu'il dominait cependant autrefois.

Ainsi, à Tournai, si l'évêque n'était plus le seigneur suzerain de la cité, rendant justice et battant monnaie, il en était encore le plus influent personnage et le plus riche propriétaire. Le chapitre, dont il était l'âme et le chef, composé de nobles et de docteurs, était un corps bien autrement important que le magistrat de la ville ou même le parlement de Louis XIV. Nous sommes bien éloignés de ces tems et de ces mœurs, et à peine les pouvons-nous comprendre. Mais qu'on se rappelle que le chapitre de Tournai, un des plus célèbres et des plus riches après celui de Strasbourg, était composé de quarante-deux chanoines à prébendes de 7 à 10,000 livres, de douze grands vicaires. « Pour célébrer au grand autel, quand » les chanoines ne faisoient point l'office, trente-huit chape- » lains de hautes formes, huit chapelains de basses formes, » qui sont huit petits vicaires perpétuels, et six autres vica-

(1) *Sanderus.* Tornacum illustratum.

» riats ou petits vicaires amovibles, qui sont six chantres non
» bénéficiés. — Plus, vingt-quatre enfans de chœur, et douze
» autres nommés *primitivi*. » (1)

Ajoutez un clergé riche et nombreux, de magnifiques abbayes comme celles de St-Amand et de St-Martin, possédant, la dernière, jusqu'à 100,000 écus de revenus, de nombreux couvens d'hommes et de femmes, indépendans il est vrai de l'autorité épiscopale, mais plus ou moins frayant avec elle ; et comprenez la puissance d'un corps aussi compact et aussi influent. L'évêque se trouvait naturellement à la tête de ce mouvement du catholicisme. C'était, si j'ose m'exprimer ainsi, comme un pape au petit pied. Or, la cathédrale était son St.-Pierre, et il apportait tous ses soins à son entretien et à son ornement. Aussi la pompe du culte et des offices de Notre-Dame était-elle célèbre, et Sanderus, qui en fut témoin, en parle dans des termes pompeux. « *Ut non per belgicas solum provin-*
» *cias, sed per universalem quoque Galliam, atque Italiam,*
» *adeòque totam Europam, ullam sit difficile invenire eccle-*
» *siam, quæ majori splendore atque decentiâ sacras divinæ re-*
» *ligionis ceremonias tractet.* » Tellement que non seulement dans les provinces belgiques, mais dans toute la France, et l'Italie, et l'Europe entière, il serait difficile de trouver une église qui mît plus de splendeur et de décence dans les cérémonies saintes de la religion. (2)

Cette richesse de l'évêque et de son chapitre contribuèrent beaucoup à la décoration de Notre-Dame. Mais les embellissemens nouveaux ne furent pas toujours faits avec goût, et nuisirent souvent à la simplicité du temple. C'est ainsi que furent enlevés alors, par ordre du chapitre, les magnifiques vitraux du chœur dont nous avons parlé. Ce fut alors aussi qu'on masqua la galerie à colonnettes fines et déliées, qui régnait tout autour du chœur, en dessous des vitraux, et qui devait ajouter tant de grâce et de légèreté à ce sublime vaisseau.

---

(1) *Cousin*. Histoire de Tournai.
(2) Tornacum illustratum.

Ce fut alors aussi qu'on replâtra le plafond de la nef, jusque-là voûté en bois à compartimens avec des figures et des bas-reliefs, comme on le voit encore dans quelques églises anciennes.

Toutefois le zèle du chapitre et la piété des fidèles avaient rempli Notre-Dame d'objets rares et précieux (1). On meubla magnifiquement la maison du Seigneur. Rubens y envoyait ses tableaux (2); le sculpteur Floris élevait ce charmant Jubé d'un style si gracieux, qui n'a qu'un tort peut-être, celui de se trouver entre une nef lombarde et un chœur gothique. On faisait venir d'Allemagne et d'Italie d'excellens musiciens pour diriger l'orchestre et le chant, et la pompe des offices était à nulle autre pareille.

Mais ces immenses richesses devaient être une cause de rui-

---

[1] Entr'autres ouvrages précieux, on y distinguait le tabernacle, fait par *Marc Lefèvre*, et les riches tapisseries données par les évêques Charles de Croy et Guilbert d'Ongnies, figurant les histoires de Jacob et de sa fille Dina; puis quatre statues colossales de *Louis Willemsens*, sculpteur d'Anvers, placées à droite et à gauche du maître autel, et représentant, d'un côté, les saints Piat et Eleuthère, et en face, la Piété et la Mansuétude, vertus principales de ces deux prélats.

Le statuaire *Artus Quillin*, le jeune, né à St.-Trond, avait aussi sculpté pour la cathédrale, cinq statues allégoriques, en marbre, servant à orner la clôture du chœur. Presque tous les artistes flamands ont travaillé aux nombreux monumens funéraires des prélats et des chanoines qui reposent sous le sol de la cathédrale de Tournai. A. D.

[2] Le tableau du maître-autel peint par Rubens, représentait le purgatoire d'où les anges retiraient les âmes pour les porter au ciel. Une main hardie et profane avait gâté ce tableau, lavé et repeint partout; et cependant Rubens lui-même le regardait comme son meilleur ouvrage et le chapitre de Tournai conservait jadis une lettre de ce grand maître, où il en parle comme de celui qu'il chérissait le plus. Rubens a encore peint, pour le derrière de l'autel, *le martyre des Macchabées*. En 1623, *Mathieu Van Nègre* peignit pour la même cathédrale, cinq tableaux qui d'abord n'en fesaient qu'un avec ses deux volets, et représentant, au fond, une Sainte famille, et de côté, St.-Joachim en prière, la Naissance, la Présentation et le Mariage de la Vierge. A. D.

ne, et l'orage révolutionnaire, portant un souffle impie sur les choses saintes, jeta au vent tous les trésors amoncelés dans les temples par la piété de nos pères, souilla sans réserve les tombeaux, dévasta les autels, et fit succéder des jours de trouble et d'impiété à ces tems de paix et de religion.

Notre-Dame éprouva la rage de ces nouveaux anabaptistes, ses chefs-d'œuvre furent enlevés, les prêtres dispersés, leurs biens vendus, et la sainteté du temple outragée. Aujourd'hui encore, après quarante années écoulées depuis ces tems de vertige et de crime, Notre-Dame porte encore les marques de la barbarie révolutionnaire. La religion est rentrée dans le temple, il est vrai, mais non plus avec cette pompe et cet éclat dont elle s'entourait autrefois. La splendeur du chapitre n'est plus qu'un souvenir. Ce n'est plus ce corps noble et opulent, présidé par un prince d'Allemagne, ou quelque grand seigneur, où les premières familles du pays tenaient à honneur d'inscrire leurs noms. Tout est rentré dans l'antique simplicité chrétienne. Le temple et les ministres également spoliés, sont devenus pauvres à l'exemple du divin maître, et nous avons vu plus d'une fois l'existence du chapitre mise en question, et le traitement de nos évêques discuté par les pouvoirs législatifs. Mais si le clergé a perdu ses richesses, il n'a pas perdu pour cela son crédit et son influence. La révolution belge de 1830 le prouve assez. Un autre avenir est donc réservé au catholicisme, non plus peut-être d'opulence et de prospérité mondaine, mais de simplicité et de vertus; et de beaux jours peuvent encore renaître pour cette religion divine, dont le *caractère est d'être toujours du siècle qu'elle voit passer, sans passer elle-même*, selon les paroles d'un illustre écrivain. (M. De Châteaubriand.)

Quelques réparations ont été faites à Notre-Dame, les plus urgentes pour sa conservation et la célébration du culte, et il est à regretter qu'elles n'aient pas toujours été dirigées dans le meilleur goût, comme la lourde grille en bois qui entoure le chœur, comme aussi les deux pilastres mis de chaque côté du chœur, et qui iraient mieux à l'entrée d'un jardin anglais ou

d'une guinguette, que sous l'élégante ogive d'un temple gothique. C'est vraiment chose déplorable que la manie d'appliquer à tort et à travers des ornemens grecs sur des constructions gothiques. Formons le vœu qu'à l'avenir nos architectes soient assez éclairés pour, quand il s'agit de cathédrales des XIIe et XIIIe siècles, faire le sacrifice de leurs sublimes créations, suivre et imiter pas à pas l'esprit du monument qu'ils ont à restaurer, sans rien innover, sans rien produire. Que ces grands génies soient alors assez modestes pour devenir de simples copistes. Tout difficile que cela doit être à leur fougueuse imagination!

Mais, revenons à Notre-Dame. Malgré les iconoclastes et les révolutionnaires, malgré les embellissemens du chapitre et les restaurations des architectes, malgré les quelques siècles qu'elle porte légèrement, elle est encore, dans sa verte vieillesse, un des monumens les plus beaux et les plus curieux de notre pays. Voilà ce qu'elle est pour tous, pour le public savant et artiste : une basilique antique, un modèle de cette architecture lombarde dont on conserve si peu de traces.

Pour nous, Tournaisiens, elle est la gloire et l'ornement de notre cité. Elle est le témoin de notre histoire et de la piété de nos pères, et elle l'élève plus haut que nos livres et nos paroles ne pourraient faire. Si l'on voulait la contester cette histoire, mettre en doute l'importance de notre ville, nous n'avons qu'à montrer ce que nos pères ont élevé, *Notre-Dame de Tournai!* Elle est donc la conservatrice de notre histoire, elle est l'honneur et la colonne de notre cité. Tous nos souvenirs se groupent autour de ses cinq clochers vénérables; nous les aimons comme nous aimons le lieu qui nous a vus naître. Leur image se mêle à celle de notre patrie. C'est comme le signe distinctif de notre Tournai, qu'on ne nomme point sans citer sa vieille cathédrale et ses cinq clochers. Nous en portons le souvenir jusque dans les pays lointains, et quand après des années d'absence, nous approchons de notre ville, notre œil les cherche et les salue de loin comme le toit de la famille, ou comme un fanal de bon augure. C'est que nous sommes attachés, par je ne sais quel secret lien, à ces vénérables cathédrales, témoins

des joies et des pleurs de nos familles, et dans le sanctuaire desquelles nous élevons nos prières à Dieu, entre le tombeau de nos pères et l'avenir de nos enfans.

ID. Le Maistre d'Anstaing.

Tournai, 15 *mars* 1835.



Tapisseries de Flandre.

On recherche aujourd'hui avec une étude persévérante et générale les vieux poëmes de nos premiers romanciers, qui nous retracent si naïvement les mœurs jusqu'ici trop peu comprises du moyen-âge ; bientôt les investigations s'étendant davantage, on voudra mieux connaître les traits, les costumes, les meubles, de ces hommes dont on aura appris à discerner les mœurs et les usages ; on voudra, pour ainsi dire, les passer en revue, les voir défiler devant soi, saisir leurs poses, apprécier leurs manières, observer leurs allures ; pour cela il n'est point d'étude plus utile que celle des anciennes tapisseries flamandes qui sont les devancières de la peinture à l'huile, comme les vieux trouvères sont les pères des poëtes français, leurs imitateurs. En déroulant ces tentures, véritables et riches tableaux, on retrouvera que quelques-unes de ces scènes héroïques forment les sujets des vieilles épopées du moyen-âge. Les chevaliers de la table ronde, les Lancelot et les Oliviers, les vieux croisés flamands, surgiront de dessous la poussière qui les couvre, et déjà ressussités moralement par la publication des poëmes qui chantent leurs hauts-faits, ils le seront presque physiquement par ces vieilles peintures qui retracent leurs traits. Les sujets saints du vieux et du nouveau Testament fourniront une suite de costumes du tems, et peut-être de portraits d'anciennes familles de notre contrée ; car personne n'ignore que les dessinateurs de ces époques reculées n'oubliaient jamais de recouvrir leurs personnages, quelque soit le sujet représenté, des costumes de l'époque même où les peintres vi-



vaient ; et les traits de l'artiste, ceux de ses amis, de ses protecteurs, du grand seigneur qui payait son travail, se trouvaient reproduits dans l'histoire du peuple hébreu, dans les Nôces de Cana, la Passion du Christ, ou les actes des Apôtres ; il n'y avait alors que Jésus qui eût le privilége exclusif d'être dessiné d'après les traits qu'on lui accorde généralement et avec le pur costume de la Judée.

Dans le tems que l'imprimerie, la gravure et la peinture à l'huile, n'étaient pas inventées, que les livres manuscrits étaient si rares que tous les rois n'en possédaient même pas, il fallut bien s'ingénier pour trouver des moyens de peindre les actions et de parler aux yeux. Alors les tapisseries à personnages furent, non pas inventées puisqu'elles existèrent de toute antiquité (1), mais singulièrement multipliées. Elles reproduisirent les faits et gestes des héros du moment, et ce fut, pour un tems, presque les seules biographies des hommes illustres, qu'on exposait aux yeux de lecteurs qui ne pouvaient lire que dans de semblables ouvrages. Ce fut peut-être à cette manière de peindre la vie d'un homme qu'on doit l'ancienne épitaphe qui suit :

« Priez pour Martin Preudom
» Qui a faict faire ceste vie
» [Que Dieu lui face pardon !]
» En ryme et en tapisserie. »

Une galerie des plus anciennes tapisseries serait aujourd'hui chose merveilleuse ! Déjà, il y a quelques années, le chevalier *Alexandre Lenoir* a proposé d'en former une collection aux Gobelins et cette heureuse idée ne manquera pas de germer bientôt par le tems qui court. Notre jeune génération est destinée à voir ces glorieux projets mis à fin et notre bon et vieux pays, si fertile en souvenirs d'art et de gloire, est encore destiné à fournir presque tous les élémens de cette curieuse gale-

---

[1] L'usage des tapisseries était connu même des Israélites ; l'historien Flavius Josèphe, parlant du palais de la femme du roi Salomon, fait mention de celles qui en ornaient les appartemens.

rie : car si la Flandre a donné naissance à l'inventeur de la peinture à l'huile, l'Artois a produit les premières et les plus belles tapisseries du moyen-âge.

Arras, même sous la domination romaine, était renommée pour l'adresse de ses habitans à fabriquer des tissus, de là le surnom d'*Aranearii* qu'on leur donna et pour indiquer qu'ils auraient pu aussi bien qu'Arachné disputer de talent avec la déesse Minerve; on ne doit donc pas s'étonner si, dès la période carlovingienne on y fabriqua des tapis; au retour des premières croisades, lorsque les chevaliers flamands et artésiens rapportèrent de Syrie les tapis de haute-lisse, appelés *Sarrasinois*, les habitans d'Arras furent les premiers qui imitèrent, qui surpassèrent même tout ce que le Levant produisait de mieux en ce genre. Le nom des tapis changea aussitôt : les anglais leur donnèrent celui d'*Arras* (1), comme ils appelèrent *Cambrick*, *Cambrai*, la batiste fabriquée en ce lieu; les italiens les nommèrent *Arrazzi*, et la fabrique de ces riches tableaux en étoffe resta longtems concentrée dans la capitale de l'Artois, qui en fournissait et l'Europe et l'Asie.

Bientôt la ville de Bruges, riche et commerçante, vit s'élever des métiers imitant les produits d'Arras; Valenciennes, Bruxelles, Audenarde et Tournai, suivirent cet exemple et l'on ne parla plus partout que des tapisseries de Flandre, qui toutes, rivalisaient de finesse, de couleur, de dessin et de richesse.

La tapisserie à l'aiguille avait précédé en Flandre la tapisserie

---

(1) Exemples : « Thence to the hall, which was on every side
» With rich array and costly *arras* dight. » (*Fairy Queen.*)

» ...... he's going to his mother's closet;
» Behing the *arras* I'll convey myself,
» To hear the process........ » (*Shakespeare.*)

» As he shall pass the galleries, I'll place
» A guard behind the *arras*. (*Denham's Sophy.*)

« Lifeless, but lifelike, and awful to sight,
» Like the figures in *arras* that gloomily glare,
» Stirred by the breadth of the midnight air. »

de haute-lisse; le plus ancien travail de ce genre peut-être, est dû à la patience et au talent de Mathilde, fille de Baudouin de Lille, comte de Flandre. Ce curieux monument d'antiquité et de dextérité féminine n'a qu'environ 19 pouces de hauteur, mais il ne compte pas moins de 67 verges de long. La Flamande Mathilde avait épousé Guillaume I[er], duc de Normandie; elle broda l'histoire de la conquête d'Angleterre par son mari, depuis l'ambassade d'Harold à la cour normande en 1065, jusqu'à la bataille de Hastings, l'année suivante. Les événemens de ces deux années, mis en vers par Robert Wace, dans le *Roman de Rou*, ont été retracés en tapisserie avec autant de bonheur que de clarté par la patiente Mathilde et ses femmes, car la vie d'une seule dame, même cloîtrée, ne suffirait pas à représenter ainsi, avec les proportions et les couleurs convenables, plusieurs centaines de figures d'hommes, de coursiers, de chiens, d'oiseaux, de maisons, de châteaux, et d'églises, le tout surmonté d'inscriptions explicatives. (1)

Bien peu de tems après, les artésiens fabriquèrent les tapis représentant toute la vie de St.-Alban, premier martyr d'Angleterre. Le monastère anglais de ce nom en fut doté par Richard qui le dirigea de 1088 à 1119. Dès lors, et plus tard pendant plusieurs siècles, toutes les tapisseries importées en Angleterre et en Ecosse pour décorer les châteaux des hauts barons, sortaient des fabriques d'Arras.

Sous le règne de Saint Louis, les tentures flamandes décorèrent les tentes du pieux monarque pendant son séjour en Afrique; les tunisiens s'en emparèrent après la retraite précipitée de son armée; mais Charles Quint les retrouva et les reprit lorsqu'il conquit ce repaire de forbans, en l'année 1535.

---

(1) Cette fameuse tapisserie fut déposée dans la cathédrale de Bayeux, dont l'évêque était Odon, frère du duc Guillaume le Conquérant. *Dévaux*, président du district de Bayeux, la sauva de la destruction pendant la Révolution. Elle est aujourd'hui à Paris au musée national. On la trouve gravée dans Montfaucon (*Monumens des français T.* 1[er]) et décrite dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. T. XII. La reine Mathilde mourut l'an 1083.

En 1357, lorsqu'Edouard III fit son entrée triomphante à Londres après la bataille de Poitiers, des tapisseries flamandes ornaient les façades des principales habitations.

Quand, en 1397, à la bataille de Nicopolis, si malheureuse pour les croisés, Philippe d'Artois et le comte de Bar, le duc de Nevers et le comte de la Marche, le sire de Coucy et le maréchal de Boucicaut, furent faits prisonniers par les infidèles, on rassembla, pour payer leur rançon, tout ce qu'on crut capable de fléchir l'empereur Bajazet. Les tapisseries de Flandre ne furent pas épargnées. Ce qui attira le plus l'attention du farouche sultan furent les *draps de haute-lisse*, comme on les appelait, ouvrés à Arras, qui représentaient l'histoire d'Alexandre-le-Grand; *laquelle chose*, ajoutent les chroniques contemporaines, *esteit très agréable a veoir à tous gens de bien et d'honneur*. Ces présens valurent la liberté aux princes et chevaliers chrétiens.

C'est principalement sous les règnes brillans et somptueux des princes de la maison de Bourgogne que les fabriques de tapisseries de Flandre et d'Artois prirent le plus grand essor. Les ducs, plus riches que certains rois, en fesaient exécuter d'admirables pour leur propre usage et pour faire des présens aux souverains de l'Europe. Philippe-le-Hardi en donna de très richement rehaussées de bel or de Chypre à tous les princes et négociateurs anglais, aux conférences de Lelinghen; les unes reproduisaient des sujets tirés de la bible; d'autres, plus profanes, présentaient au vrai le roi Clovis, et Charlemagne avec les indispensables douze pairs de France. Des sujets mystiques, offrant des enseignemens moraux, figuraient aussi sur ces tableaux; l'un, retraçait l'image des sept vertus avec les sept rois ou empereurs vertueux, tandis qu'un autre offrait les sept vices avec les sept rois ou empereurs vicieux. Le bon duc Philippe avait peut-être mis quelque malice dans l'envoi de ces tapis emblématiques, à l'occasion de conférences où toutes les finesses diplomatiques avaient été employées.

Il fit les mêmes cadeaux au pape et aux cardinaux d'Avignon, pour les engager à l'extinction du schisme, mais malheureu-

sement on ne nous cite pas les sujets qu'il choisit pour arriver à son but.

Le duc Jean-Sans-Peur eut tout autant de générosité que son père, il donna aux ambassadeurs de l'Empereur et à ceux du roi d'Angleterre, envoyés à Lille en 1416, un tapis de 57 aunes, chargé d'une foule de chevaliers et de nobles dames chassant à l'épervier; un autre de 21 aunes, figurant des enfans qui prennent des oiseaux; enfin, deux tentures de chambre, mesurant ensemble 24 aunes, représentant des hommes et des animaux. Tous ces tapis étaient confectionnés à Arras.

La même fabrique enfanta aussi sous ce règne cinq grandes pièces, curieusement rehaussées d'or et d'argent de Chypre, traçant les principaux événemens de la guerre de Jean-Sans-Peur contre les Liégeois; et les neuf preux revêtus de cottes-d'armes de satin blanc brodées en écaille d'argent.

Sous Philippe-le-Bon, la fabrique d'Arras, sans perdre sa réputation, fut égalée sinon surpassée par celle de Bruges, où l'école des Van Eyck fournissait des dessinateurs et des peintres d'un grand mérite. *Roger de Bruges* et *Hugues Vandergoès*, élèves de Jean de Bruges, s'appliquaient à des compositions que l'on reproduisait sur des tentures. Jamais règne n'a fourni autant de belles tapisseries flamandes que celui du fastueux Philippe-le-Bon : Il serait trop difficile de les mentionner toutes, nous ne citerons que les plus connues.

On vante surtout les *Douze travaux d'Hercule*, qui décoraient la salle du banquet du Faisan, donné à Lille, en 1453; les *Histoires du vieux et du nouveau Testament*, placées au chœur de l'église de Saint-Bertin à Saint-Omer, et données par le bon duc; les *Prodiges de l'Apocalypse*, qui, en 1456, se voyaient déjà à Saint-Lambert de Liége; *l'Histoire de Gédéon*, qui figura à la cour de Bruxelles, à l'occasion de la fondation de l'ordre de la Toison-d'Or; *l'Expédition de Jason*, en or, argent et soie, dont Olivier de la Marche ne manque pas de donner la description, et qui ornait l'hôtel de Bruges, le jour du mariage de Charles-le-Téméraire; enfin, le fameux tapis représentant

l'Histoire d'Esther, que Millin donne à l'école des Van Eyck, et dont M. Lenoir porte la fabrication vers 1495; il a appartenu au cardinal Mazarin, puis au duc de Villars, et l'antiquaire Millin l'a vu au château des Aigalades, en Provence, d'où il a passé dans les mains de M. Barras. (1)

Charles-le-Téméraire aimait tellement les tapisseries de ses bonnes villes de Flandre qu'il en traînait toujours avec lui, dans ses camps, une immense cargaison, plus que suffisante pour improviser des salles de banquets, des lices et des théâtres de joûtes et tournois, des tentes et des estrades magnifiques. Le jour de sa conférence avec l'empereur Fréderic III, il fit tendre le réfectoire de l'abbaye de Saint-Maximin, près de Trèves, de tous les exploits d'Alexandre-le-Grand, sujets qui plaisaient à son humeur guerrière et qui voyageaient toujours avec lui. Ce fut à la même occasion qu'il dota l'église de l'abbaye de magnifiques tentures. Celles-là du moins ne périrent point aussi misérablement que les belles tapisseries qu'il laissa sur le champ de bataille de Granson, après sa défaite. Les Suisses, bons guerriers, mais peu experts en objets d'arts, les dépecèrent et les distribuèrent à l'aune comme de la toile commune. (2)

Il serait par trop long et par trop fastidieux peut-être, de suivre pas-à-pas, règne par règne, les progrès de la fabrique des tapisseries flamandes; qu'il suffise de savoir que sous les princes qui succédèrent aux ducs de Bourgogne, des manufactures s'élevèrent à Bruxelles par la protection des souverains, à Audenarde, à Valenciennes, et dans d'autres localités. Les meilleurs peintres de l'école flamande ne dédaignèrent pas de travailler pour elles et d'en diriger l'exécution du dessin et le choix des couleurs. Ils composaient les *patrons* des tapisseries, et il reste encore aujourd'hui de ces modèles qui sont très re-

---

(1) Voyez la *Description d'une tapisserie rare et curieuse, faite à Bruges, représentant sous les formes allégoriques, le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne*, par M. *Alex. Lenoir*. Paris, 1819, in-8°.

(2) *De Barante*, Histoire des ducs de Bourgogne.

connaissables parce que toutes les figures sont *gauchères*, inconvénient qui disparaissait à la reproduction sur la tenture. Les tapissiers flamands étaient d'une rare habileté à copier ces patrons, à bien employer les laines, et à disposer les couleurs; on en cite même qui, sans dessins bien arrêtés, ont fabriqué des tapis, coloriés suivant leurs propres inspirations, et dont la fraîcheur le disputait aux peintures les plus distinguées. *Pierre Koeck*, d'Alost, mort en 1550, n'hésita pas à faire un voyage en Turquie, pour se perfectionner dans l'art de la teinture, et il rapporta du Levant le secret de donner aux soies et aux laines les couleurs les plus vives et les plus durables.

Le fameux *Lucas de Leyde* composa, pour les ouvriers flamands, douze patrons retraçant les peintures des douze mois de l'année, et sept autres pour représenter les différens âges de l'homme. On les voyait au garde-meuble du roi de France. *Tons*, paysagiste, travailla aux chasses de l'Empereur Maximilien, *Jules Romain* fit exécuter en Flandre par les frères *Nicolas* et *Joseph Roux*, excellens ouvriers, de magnifiques tentures qui allèrent embellir le palais du duc de Ferrare.

C'est à Bruxelles, et d'après les dessins de *Michel Coxie,* élève de Raphael; et de *Vermeyen*, peintre de Charles-Quint, qu'on exécuta l'histoire de Cadmus et les siéges et batailles de l'Empereur, par ordre de son fils Philippe II, pour orner le monastère de San-Lorenzo à l'Escorial. C'est dans la même ville, et sur les dessins de Coxie et de Bernard Van Orley, autre élève de Raphael, que le pape Léon X fit exécuter les Actes des apôtres qu'on expose à Rome pendant l'octave de la Fête Dieu, dans la galerie qui joint la place de Saint-Pierre au Vatican. Le palais de Vienne en Autriche, renferme les chasses la de Charles-Quint et de ses plus illustres courtisans, dans la forêt de Soignies, avec les vues des environs, exécutées par les ordres de la duchesse de Parme sur les patrons de Van Orley, et l'histoire entière de Décius, en sept tapis à l'aiguille, admirablement composés, sur les cartons de Rubens qui dessina aussi dans le même genre, l'histoire du prophète Elie pour les Petits Carmes de Lorches.

Les dix tapisseries, données à l'église de Chartres par l'évêque de Thou et représentant les peintures les plus remarquables des loges du Vatican; les tentures du château de Breda, commandées par le prince de Nassau à Bruxelles et copiées depuis par Jordaens (1), les campagnes de Marlborough au château de Blenheim en Angleterre; les tapisseries des châteaux d'Augusbourg, près de Cologne, et d'Aigremont sur la Meuse, rendent témoignage, dans des contrées diverses, de l'habileté des fabricans et des artistes flamands.

Les rois de France eux-mêmes payèrent leur tribut à la Flandre : François Ier, ami des arts et de la splendeur, y fit exécuter les *Actes des Apôtres* d'après Raphaël, et acheta ensuite les *Batailles de Scipion* en vingt-deux pièces, suivant les dessins de *Jules Romain;* les flamands connaissant la magnificence et la libéralité de ce prince, aimèrent mieux les lui vendre qu'à leur propre empereur Charles-Quint. Henri II y commanda les *Triomphes de Scipion* d'après le même maître, qui retraça le portrait du roi toutes les fois que la figure du général romain se représentait; cette suite curieuse se voit encore aujourd'hui au garde-meuble à Paris. En 1603, Henri IV, non content de tirer des tapis d'Artois, en fit venir des tapissiers afin de franciser cette fabrique; et le grand Louis XIV, après avoir fait faire pour Versailles de superbes tapisseries, d'après Van Cleef, de Venloo, donna au projet de son aïeul un complément d'exécution par la fondation des *Gobelins*, qui ne furent dans l'origine qu'une colonie flamande (2).

---

[1] Ces magnifiques tentures d'or, d'argent et de soie, représentaient seize couples, homme et femme, à cheval. C'était toute la généalogie des Nassau, par personnages. Ils n'ont pas tous été conservés, la fille du concierge du château de Bréda ayant fui en emportant une foule de choses précieuses parmi lesquelles s'étaient glissés quelques couples de Nassau.

(2) Colbert fit venir à Paris la famille *Jans*, de Bruges, et les flamands *Laurent* et *Lefebvre*, pour fonder un atelier qu'on éleva sur un terrein acheté aux frères *Gobelins;* un autre flamand, appelé *Kerckove*, fut chargé de la teinture des laines; on commença à travailler en 1663; un édit de 1665 accorda des priviléges à l'établissement, et en 1667 de fort beaux produits en étaient déjà sortis.

Chacune des villes des Pays-Bas étalait avec orgueil, les jours de grandes fêtes, de processions solennelles, ou de joyeuse entrée de ses souverains, quelques-uns de ces superbes tapis dûs à l'industrie de ses habitans et au génie de ses artistes. Un cachet original, un intérêt de localité s'attachait toujours à ces tableaux tissus d'or et de soie, dont les sujets étaient puisés dans l'histoire ecclésiastique ou civile de la cité. A St.-Quentin, c'était l'histoire et le martyre du saint patron du Vermandois qui décoraient le chœur de la collégiale et qui furent enlevés par les Espagnols à la prise de cette ville en 1557, et déposés plus tard à l'Escorial, où ils furent incendiés en 1750. A Bruxelles, c'était, à Ste.-Gudule : l'histoire du Saint Sacrement de miracle, donnée à l'église vers 1540 par Laurent du Blioul, seigneur du Sart, conseiller de Charles-Quint; au palais : l'Eglise triomphante, composition mystique, à figures colossales dessinées par Rubens, par l'ordre de l'infante Isabelle qui voulut montrer à Philippe IV le talent des artistes wallons (1); à l'hôtel-de-ville : l'inauguration de Charles V, son abdication, l'entrée de Philippe, toutes tentures faites par le fabricant *L. Leyniers Reydans*, d'après les tableaux de V. H. Janssens; et l'histoire de Clovis, d'après Lebrun; et aux minimes : Moïse sauvé, Josué combattant et le Veau d'or, fabrique du Bruxellois Vanderborgt.

A Binche, le palais de la reine Marie contenait la bataille de Pavie et la prise de François Ier. La ville de Gand montrait, parmi ses sujets profanes, les drolatiques et chevaleresques aventures du valeureux don Quichotte de la Manche si souvent reproduites sur les tapisseries de la Flandre, et parmi ses sujets sacrés, les dix belles et fameuses tentures garnissant le chœur de l'abbaye de St.-Pierre et reproduisant les principales actions de la vie de l'apôtre dont l'église portait le nom (2). Celle de Bruges déployait, dans sa cathédrale de

---

(1) Ces tentures furent détruites en 1741, lors de l'incendie du palais à Bruxelles, suivant M. *Le Mayeur*, qui dans les nombreuses et scientifiques notes de son poème national de *La gloire Belgique*, nous a fourni beaucoup de renseignemens sur les tapisseries de Flandre.

(2) Cette suite de chefs-d'œuvre est due au zèle et à la piété de l'abbé

St.-Donat, la vie entière de Jésus-Christ exécutée sous la direction de Van Orley. Les histoires de Jacob et de sa fille Dina, données l'une par Charles de Croy, l'autre par Guilbert d'Ongnies, tous deux évêques de Tournai, étaient tendues les jours de bonnes fêtes dans l'antique et riche église Notre-Dame de cette ville. Anvers étalait les victoires du pieux archiduc Albert, en sept tableaux, offerts par les six sermens d'Anvers lors de l'entrée du prince en cette ville, et les quatre parties du globe, composition immense et compliquée, d'après *Godefroid Maes*, et dont le sujet devait convenir aux premiers commerçans du monde. Enfin on voyait à Middelbourg, dans la chambre des états de Zélande, les victoires navales des braves habitans de cette ile.

La ville de Valenciennes avait aussi ses richesses en ce genre. Non seulement elle possédait de magnifiques tapis de Flandre, mais elle pouvait encore en fournir les villes voisines ; dès la plus haute ancienneté on comptait dans ses murs des fabriques de tapis de haute lisse qui eurent des vicissitudes diverses. *Jean Leclercq*, fabricant Valenciennois, fut décapité du tems du duc d'Albe, comme huguenot, et *Billiet*, haut-lisseur de la même ville, fabriquait encore au commencement du XVIII[e]

Duffoult, prieur de l'abbaye de St.-Pierre de Gand, qui les fit exécuter à Audenarde vers 1550, pour en décorer son église où on les admira jusqu'en 1792. Le P. Martenne et Don Durand, bénédictins de la congrégation de St.-Maur, se fondant sur les traditions du pays, donnent à Raphaël le dessin de ces tapisseries ; ils s'expriment ainsi dans leur *Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. 1 part. 2, p. 193. « Ce sont les tapisseries qui représentent la » vie de St.-Pierre et de St.-Paul que l'on admire le plus dans cette abbaye ; » c'est Raphaël qui en a donné les dessins ; quand il les aurait tirés au pin- » ceau, il n'aurait rien fait de plus délicat que ce que l'ouvrier a fait à l'ai- » guille. Il y a dix pièces. On dit qu'un gouverneur des Pays-Bas en a offert » cent mille florins (somme énorme pour le tems) et d'en faire faire d'autres » semblables. » M. Alexandre Lenoir donne de fort bonnes raisons pour attribuer le dessin de ces compositions au peintre *Jean Stradan*, né à Bruges en 1530.

Ces magnifiques tapis ont été exposés en vente au musée de Bruxelles, il y a 20 ans ; ils ont encore dû être adjugés à Paris le 15 février 1832, et M. Lenoir engagea le gouvernement, par la voie du *Journal des Artistes*, à en faire l'acquisition.

siècle. Que de productions écloses entre ces deux époques! Toutefois, les troubles de religion, les horreurs de la guerre, les siéges et les incendies remuèrent si souvent la vieille cité Valenciennoise, qu'il n'est pas étonnant qu'il ne s'y retrouve plus guères de ces meubles-tableaux. Un seul, à notre connaissance, a survécu à toutes les secousses qui ont désolé cette ville, mais aussi celui-là est un chef-d'œuvre du genre, et sa conservation peut consoler de la perte de bien d'autres.

Cette pièce curieuse de *tapisserie à personnages* a subi la destinée la plus bizarre : après avoir eu l'insigne honneur de décorer la grande salle d'un palais de prince suzerain, elle arriva dans l'hôtel-de-ville de Valenciennes, soit comme don, soit comme dépouilles opimes; là, choyée et honorée d'abord, délaissée ensuite de siècle en siècle, elle tomba de salle en salle jusqu'au rez-de-chaussée de la cour St.-Denis où elle servit à garnir les parois humides du greffe des Werps, devenu depuis le parquet du procureur du roi. Jugée enfin inutile, il fut question de la dépecer pour en faire des marches-pied, et elle n'évita ce triste sort que parce que les autorités du tems ne la trouvèrent même pas assez bonne pour cet ignoble usage. On la relégua définitivement dans un misérable galetas au-dessus des pompes à incendie.

Elle y serait restée longtems : mais heureusement le passage à Valenciennes de M. *Vitet*, inspecteur des monumens historiques, lui redonna, le 15 décembre 1830, une seconde vie. Laissons ici parler l'archéologue, et suivons-le dans son compte-rendu au ministre de l'Intérieur, du 20 février 1831. — « Sans être obligé de fouiller la terre, j'ai découvert à Valenciennes, non point des fragmens antiques, » mais, ce qui n'est pas d'un moindre intérêt pour l'art, » une de ces admirables tapisseries qui faisaient la gloire » des fabriques de Flandre aux XVe et XVIe siècles. Elle » servait, il y a déjà longtems, à couvrir un pan de mur » dans une salle du greffe; mais depuis plusieurs années, » on la croyait perdue. Sur l'indication que me donna M. » Arthur Dinaux......., je fis faire des recherches dans les » greniers de l'hôtel-de-ville, et, à la fin, la tapisserie fut re-

» trouvée sous un triple lit de poussière. Sa bordure seule était » un peu endommagée, mais tout le fond restait dans un état » parfait de conservation. Quand on l'eut bien battue, je la » fis suspendre dans une des grandes salles de l'hôtel-de- » ville, et j'ai obtenu de M. le maire de Valenciennes qu'elle » resterait dans cette salle après avoir été réparée et tendue » convenablement. Cette tapisserie a quinze pieds de hauteur » sur 16 pieds et demi de large : elle représente un tournois. » Douze chevaliers, cuirassés des pieds à la tête, et montés » sur des chevaux richement caparaçonnés et couverts de » housses armoriées et étincelantes d'or, s'attaquent à grands » coups de dague; les lances courtoises ont été rompues, et » leurs débris jonchent l'arène : dans le fond, on voit de belles » tribunes garnies d'un triple rang de spectateurs. Les costu- » mes sont de l'époque de Maximilien. Dans la bordure de la » tapisserie, formée d'un riche feuillage arabesque, et ter- » minée, du côté du tableau, par une chaîne de pierreries » merveilleusement imitées, on a placé vingt écussons. En » cherchant à quelles maisons ils appartiennent, et en étu- » diant les devises et les armoiries qui couvrent les housses » des chevaux, il sera facile de savoir quels sont les combat- » tans et même les principaux spectateurs. M. Arthur Dinaux » m'a promis de faire des recherches à ce sujet. Mais, quelque » soit, au juste, le tournois représenté dans cette tapisserie, » elle a dû être exécutée vers 1500 environ ; et je puis dire que » bien peu de tableaux ont fait sur moi une aussi vive impres- » sion, soit par la fermeté du coloris et le fondu des nuances, » soit par la netteté et la franchise du dessin, soit enfin par » la hardiesse et la chaleur de la composition. »

Il n'est pas facile de décider quel est au juste le tournois que représente cette composition compliquée. Ce n'est ni celui de Bruges, de 1392, où les seigneurs de la Gruthuse et de Ghistelles, chefs des deux partis, couraient l'un contre l'autre sous les yeux de ces belles dames de Bruges, parmi lesquelles une reine de France croyait voir cent autres reines; ce tournois a bien été représenté en riches tapisseries de Flandre, mais d'un siècle plus reculées que celle qui nous occupe ; ce ne sont point non plus les pas-d'armes des Lalaing, ni les tournois

des ducs de Bourgogne : il serait trop facile de reconnaître leurs insignes. Ici, le lieu de la scène parait s'éloigner de nos contrées : les émaux des vingt écus, qui forment l'encadrement du tableau et en sont comme le texte explicatif, ne sont ni assez purs, ni assez bien conservés pour déterminer parfaitement les noms des familles auxquelles ils appartiennent; cependant, à la forme des lambrequins surmontant les armes, on devine assez que ce sont des chevaliers allemands qui figurent dans une *trépignée*, ou *combat à la foule*, genre de lutte générale, qui terminait ordinairement tout beau tournois. La forme des armures aussi est particulière à la Germanie, et d'ailleurs il n'est pas impossible de reconnaître, dans les vingt blazons, les armoiries de quelques maisons du pays de Liége et des provinces rhénanes. Nous avons cru y distinguer, autant qu'on en peut juger sur des couleurs altérées, celles de Flandre, Weyme, Pappenheim, St.-George, Lippe, Silésie ou Brigue, Illembourg, Bibenstein, Gossoncourt et de Mons ou Atrive. Aussi, le sujet pourrait-il bien appartenir à un de ces trente-six tournois tenus en Allemagne jusqu'en 1487, et décrits par *André Favin*, à la fin de son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*.

Quoiqu'il en soit, rien de plus curieux, comme étude de mœurs, d'art et de costumes du moyen-âge, que ce singulier tableau. On en pourra juger par le dessin au trait, parfaitement exécuté, que nous joignons à cette notice (1). Douze chevaliers, montés sur leurs puissans destriers, sont grouppés sans confusion; magnifiquement empanachés, leurs héaumes portent des emblêmes héraldiques. Un des plus acharnés au combat, dont le cimier est un lion, a, pour devise de son caparaçon, cette légende pacifique, tissée en fil d'or : *Domine, da nobis pacem in diebus nostris*. Ps. — *Seigneur, donnez nous la paix durant notre vie.* La housse de son bouillant antagoniste, qui brille au premier plan, est couverte de soleils d'or. Un troi-

(1) Ce dessin a éte fait par M. *Barré fils*, sous la direction de M. *Potier*, professeur de peinture à l'académie de Valenciennes, et gravé par M. *Torris* de Dunkerque.

sième, dont le panache est surmonté d'une étoile, et que nous soupçonnons le Sr. *D'Illembourg*, s'assied sur une housse chargée de pampres de vigne ; celui qu'il combat porte sur la sienne des madones en médaillons sur un fond parsemé de fleurs de pensée. Ce mélange des emblêmes d'amour et de dévotion, de guerre et de galanterie, n'avait rien que de très ordinaire à cette époque, même sous le ciel froid et brumeux de la Germanie.

Le fond du tableau est rempli par un édifice élégant, que soutiennent de légères colonnettes dorées et taillées à facettes ; là, se dessinent une foule de personnages distingués par leurs habits et leurs chaperons, et de jolies figures de femmes aux traits délicats et fins. Les maisons de droite et de gauche, d'une construction soignée, laissent aussi apercevoir un grand nombre de curieux où le beau sexe domine : les remparts de la ville sont entrevus dans un lointain bien ménagé.

Ce monument de l'art de la fin du XV[e] siècle mérite d'être conservé avec le plus grand soin ; tous ceux de ce genre sont aujourd'hui bien rares. Malheureusement, chaque jour voit approcher la perte de toutes ces magnifiques productions qui ne sont pas remplacées. Dès le moment où l'on détacha les tapis des parois des murailles pour les fouler aux pieds, l'art des grandes compositions s'éteignit dans les fabriques ; on remplaça les personnages par des arabesques, les figures par des fleurs et des gazons, et toutes admirables que sont les productions modernes en ce genre, elles n'ont garde d'offrir l'intérêt des anciennes.

Après la mort de l'infante Isabelle, et lorsque les provinces Belgiques retournèrent sous la domination des rois d'Espagne, les grandes fabriques de tapisseries perdirent peu-à-peu cette brillante renommée qu'elles avaient acquise précédemment. Cependant vers 1640, un nommé *Pepersack*, artiste flamand, obtint encore de beaux succès : il travaillait beaucoup pour les églises que l'on cherchait, dans ce XVII[e] siècle de mystique mémoire, à indemniser largement des pertes et des pillages survenus pendant les troubles religieux du XVI[e].

Sous les princes de la maison d'Autriche, les fabriques de tapisseries déclinèrent encore. L'impératrice Marie-Thérèse, dont l'esprit comprenait tout ce qui était beau et grand, commandait à Bruxelles chaque année, pour une somme fixe, des tapisseries de haute-lisse, dont elle fesait des cadeaux aux rois ses alliés. Elle arrêta ses commandes à la mort du dernier fabricant *Jacques Vanderborgt*. Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, acheta à ses héritiers tout ce qui leur restait en magasin, pour décorer son château de Hesse-Cassel. Un incendie vint détruire le palais du nouveau roi et les tapisseries disparurent avec lui.

Au commencement du XIXe siècle, des Tournaisiens ingénieux relevèrent cette industrie autant qu'elle peut l'être aujourd'hui d'après l'usage qu'on fait des tapis. MM. *Piat Lefebvre et fils*, de Tournai, acquirent en peu de tems un grand renom en Belgique, en France et à l'étranger. A l'exposition publique de Paris de 1806, ils obtinrent du juri la grande médaille d'or. En 1825, ils présentèrent, au concours général de Harlem, des produits de leur fabrique qui rappelèrent, par leur perfection, l'antique industrie de la Flandre. Depuis ce tems, ils sont en possession d'orner de leurs riches étoffes tous les palais de l'Europe, et il n'est pas de tête couronnée qui ne désire poser les pieds sur leurs moelleux tapis; ils en expédient même dans la Turquie dont ils ont imité le genre avec bonheur. Le grand mérite de MM. Piat Lefebvre, aux yeux des nationaux, est surtout de n'employer que des matières premières indigènes.

Tous ces produits sont beaux sans doute, mais combien peu ils parlent à l'imagination en comparaison des anciens! il y a entr'eux toute la différence d'une nature morte à une nature vivante. La faute n'en est pas aux producteurs nouveaux; ils doivent suivre pas-à-pas et servilement le goût de chaque siècle, et nous, malheureusement pour les arts et les artistes de nos jours, nous sommes arrivés précisément au siècle le plus positif, le plus économique, et le moins abondant. Prenons le tems comme il vient, mais du moins rendons justice à la richesse d'imagination de nos pères, à la largesse et au raffine-

ment qu'ils mettaient dans leurs ingénieux travaux, à la somptuosité et à la délicatesse de leurs plus simples produits, et conservons, comme de précieuses reliques, les restes fugitifs de leurs œuvres, pour servir un jour à renouveler l'art et le goût, et à leur redonner cette richesse de style qu'ils sont loin d'avoir aujourd'hui.

ARTHUR DINAUX.



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(18e ARTICLE.)

JEAN DE CARTHENY.

Jean Cartigny, Carthénie, ou plutôt *de Cartheny*, naquit, au commencement du XVIe siècle, dans la ville de Valenciennes, où il reste encore une famille de ce nom; plusieurs biographes, qui se sont copiés les uns les autres, l'ont fait naître à Mons, en appliquant à la capitale du Hainaut le surnom générique de *Hanno*, dont il fut souvent gratifié, et qui n'est cependant qu'une épithète commune à tous les habitans de la province.

Cartheny, né sans fortune, embrassa jeune encore la carrière ecclésiastique, qui offrait à cette époque une ressource non dédaignée aux nombreuses familles de la classe moyenne; il entra dans l'ordre des carmes, fort répandu dans nos provinces et qui comptait un établissement à Valenciennes depuis l'an 1235. Ses études avaient été fortes pour le tems où il vécut; il était très-versé dans les trois langues mortes, l'hébreu, le grec et le latin; ce qui ne l'aida pas peu à se faire un nom dans les Pays-Bas, comme prédicateur, et bientôt après comme écrivain mystique et poète sacré.

Il devint prieur des carmes de Bruxelles et docteur en la sainte théologie. Ces deux grades ne l'empêchèrent pas de sui-

vre le penchant assez général vers les idées de réforme et d'émancipation du siècle où il se trouvait jeté. Cette tendance de Cartheny a été jugée diversement : les uns l'ont taxée d'acte de faiblesse et de manque de Foi ; les autres l'ont regardée comme une hardiesse et la marque d'un esprit énergique et éclairé ; aujourd'hui, on ne verra guères dans la conduite du carme Valenciennois qu'un entraînement assez naturel, mais sans conviction profonde. Quoi qu'il en soit, il enseigna et soutint à Louvain des dogmes regardés comme peu orthodoxes ; mais, repris vivement par ses supérieurs ecclésiastiques, il fut obligé en 1539 d'abjurer publiquement ces mêmes hérésies, à Mons, dans l'église de St.-Germain selon Vinchant et Rateau, dans celle de Sainte-Waudru selon Foppens, en présence du clergé et du peuple assemblés. On ne se contenta pas de cette rétractation solennelle, il fut en outre condamné à rester perpétuellement en prison dans Cambrai, sous les yeux de son évêque.

Nous le voyons reparaître au concile provincial de Cambrai tenu en 1565, sous la présidence de Maximilien de Berghes, premier archevêque. Des discours y furent prononcés en latin par le savant François Richardot, évêque d'Arras, par le docteur Roger Varler, et Mathieu Galen de Westcapelle ; Jean de Cartheny y prit aussi la parole en cette langue le 22 juillet 1565 ; cette fois ses paroles n'eurent rien de répréhensible ; il parait que sa détention d'un quart de siècle lui avait bien profité. Son discours a été imprimé avec les précédens, à la fin des *Acta concilii provincialis Cameracensis,* Antverpiæ, G. Silvius, 1566, in-4°, f°s 37-41.

Valère-André, Foppens, Vinchant et Ruteau, Guillaume Gazet, Henry d'Oultreman, le baron de Villenfagne, qui se sont occupés de Jean de Cartheny, ont fixé l'époque de sa mort à l'an 1580 ; mais cette indication ne parait pas exacte ; nous avons plusieurs raisons de croire que ce théologien avait cessé de vivre à Cambrai dans l'abbaye de St.-Aubert, dès l'année 1578. Cette opinion se trouve confirmée par le père *Jean de Ste.-Barbe,* aliàs *Duchateau,* carme de Valenciennes, qui donne, dans un de ses ouvrages mss. reposant à la bibliothè-

que publique de Valenciennes, la liste des carmes de cette ville; voici comme il s'exprime : *R. magister noster* JOANNES CARTHENIUS *obiit Cameraci, in abbatiâ sancti Auberti, anno Domini* 1578, *sexto octobris*. Plus de doutes à cet égard; c'est au 6 octobre 1578 qu'il faut reporter la mort du moine-poète de Valenciennes.

Notre carme, qui fit passablement de bruit pendant sa vie, fut presqu'entièrement oublié après sa mort; puis, par une de ces vicissitudes assez ordinaires aux écrivains qui ont mis en vers, sous des titres grotesques, les choses les plus sérieuses du monde, il redevint, après deux siècles, un auteur cité et même recherché des curieux. Nous allons mentionner les productions qui remirent à flot sa petite réputation littéraire, au moment où elle était bien près de sombrer contre l'écueil du tems.

Le premier qui le sauva du naufrage fut La Curne de Ste.-Palaye, qui, dans ses excellens *Mémoires sur la Chevalerie*, cita un des romans mystiques de Cartheny; après lui, le marquis de Paulmy, dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, en donna l'analyse et le fit mieux connaître encore. L'ouvrage cité, le plus ancien, je pense, de tous ceux de Cartheny, est intitulé :

I. *Le Voyage du Chevalier errant, esgarez dans la forest des vanitez mondaines, dont finalement il fut remis, et redressez au droit chemin, qui meine au salut éternel.* Anvers, 1557, in-8°. — Idem, 1594, in-12. — St.-Omer, 1620, in-12.

Cet ouvrage allégorique et pieux pourrait fournir un extrait amusant; le chevalier errant, héros de ce roman, après une vie passée dans les délices de ce monde, rentre en lui-même et veut se convertir : c'est à cette occasion que Carthény traduit en vers élégiaques *Les sept Pseaumes de la pénitence* pour son chevalier. On voyait le ms. de ce dernier poème à la bibliothèque publique de l'église cathédrale de Tournai. L'auteur a mis à la tête de son livre ces deux vers :

« Quand purement trois fois leu tu auras
« Ce présent livre, récréé tu seras. »

Une semblable lecture est une *récréation* que l'on se donne tout au plus une fois dans sa vie, et l'on se garde bien, après en avoir goûté, de suivre la recommandation de l'auteur.

Dans un siècle où l'on écrivait presque toujours en latin et où même on traduisait en cette langue les ouvrages qui obtenaient quelque succès en langage vulgaire, on ne doit pas s'étonner que le *Chevalier errant* ait eu les honneurs d'une version latine. C'est *Luc Beller,* d'une famille d'imprimeurs originaire d'Anvers, qui eut la patience de tourner ce voyage en latin, et qui mourut, le 19 août 1606, après avoir fait cette œuvre pie. Cette traduction, restée en manuscrit, se trouvait, en 1637, dans les mains d'un *Gaspar Bellerus,* selon toute apparence l'héritier et le fils du latiniste Luc Beller, que Philippe Brasseur, biographe montois, appelle dans ses vers *un second Cartheny*, ce qui ne constitue pas précisément un compliment flatteur.

II. ***Livre des qvatre fins dernières de l'homme. A sçavoir, de la mort, des peines d'enfer, du Iugement dernier, des Ioyes de paradis. Traduict du latin, plus la querelle et dispute de l'ame damnée auec son corps, mise en forme de dialogue.*** Anvers, 1573, in-16. — Sous le titre des ***Quatre novissimes***, Anvers, 1588, avec les traités de ***Louis Granatens*** et ***Gilles Topiair*** sur la même matière. — Dovay, Jean Bogart, 1590, in-16. — Idem, J. Bogart, 1600, in-16. — Lyon, in-12. Et plusieurs autres éditions ornées de jolies gravures.

Ce livre est dédié à la très-généreuse et vertueuse dame Sabine, palatine du Rhin, duchesse en Bavière, princesse douairière de Grave, comtesse d'Egmont, etc. L'auteur annonce, dans cette épitre, que ce n'est pas seulement une traduction, mais qu'il y a mis aussi des idées de son crû surtout dans le premier livre. Il est précédé d'un *Huictain incitant l'homme à avoir mémoire de la mort,* qui donne une idée assez exacte de la platitude de la versification du révérend père :

« Nuds sur terre sommes venus
« Sans apporter or, ne vesture,
« Retourner en terre tous nudz
« Nous faut, pour estre aux vers pasture.

« Grand et petit, vallet et maistre,
« Riche, pauvre, noble, villain,
« Mourir convient sans plus renaistre,
« Et rendre compte tout à plain. »

Le chapître sur *l'apparition des esprits* est empreint d'une crédulité conforme au tems et au pays. Son dialogue de la *Querelle de l'ame damnée*, poème de 600 vers qui termine le livre, est dépourvu de verve et d'harmonie. Quelques idées bisarres et grotesquement tournées, font tout le piquant de ce poème du carme Valenciennois. Néanmoins, cette idée d'un dialogue de l'*ame* et du *corps*, qui, du reste, n'appartient peut-être pas à Cartheny, a souri à plus d'un auteur : le père Richeome s'en est emparé, et, après lui, *François Arnoulx*, chanoine de Riez (1), l'a mise à profit à la fin du premier livre de son ouvrage intitulé : *Les Merveilles de l'autre monde, contenant les horribles tourmens de l'enfer, les admirables ioyes du paradis, auec le moyen d'éuiter l'vn et acquerir l'autre.* Arras, G. De la Rivière, 1616, in-8°. Il a également traité ce sujet en vers sous le titre de : *Debat angoissevx de l'ame damnée sortant de son corps.* Le chanoine Arnoulx, quoiqu'il n'en dise rien, parait avoir eu connaissance de l'ouvrage de Cartheny. Ce sujet a encore été traité depuis.

III. *Le diacre Agapet, touchant les devoirs d'un empereur,* trad. du latin en vers français.

---

(1) *François Arnoulx*, dominicain natif du Maine, écrivain oublié dans les biographies, projeta d'ériger un ordre de chevalerie spécial pour le beau sexe et destiné à relever et propager le culte de la Vierge. Anne d'Autriche, régente de France, à qui il communiqua son dessein, lui donna son agrément. Le nouvel instituteur publia, en 1647, à Paris et à Lyon, le projet et réglement de son *Ordre du Collier céleste du sacré Rosaire, composé de cinquante demoiselles*; mais il ne put trouver de chevalières. N'ayant point réussi dans le rôle de fondateur, il entreprit de jouer celui de médecin, qui ne lui fut pas plus profitable; car, ayant publié des *Révélations charitables de plusieurs remèdes*, on le plaça au rang des empiriques. — Ses *Merveilles de l'autre monde* ont eu plusieurs éditions dans le XVIIe et même le XVIIIe siècles : le n° 1849 du catalogue de Van Bavière en portait une sous ce titre : *Le secret pour ouvrir la porte de paradis en mourant*; Lyon, 1622, in-12.

La marquise de Créquy, ou l'ingénieux narrateur qui s'est affublé de son masque, raconte dans ses *Mémoires* une anecdote intéressante sur ce livre, à l'occasion de la triste fin du célèbre Cartouche (tome 2 p. 10). « Cet étrange Cartouche, » dit-elle, s'était fait apporter à la conciergerie des livres de » son choix, et M. d'Aguesseau nous dit que celui qu'il lisait » et relisait constamment avec un nouveau plaisir, était inti- » tulé : *Le diacre Agapet, touchant les devoirs d'un empereur.* » Nous eûmes la curiosité de connaître cet ouvrage de prédi- » lection pour Cartouche, et nous trouvâmes, Mme. de » Beauffremont et moi, que c'était le plus fade et le plus as- » sommant bouquin du moyen-âge dont l'ennuyeux traduc- » teur est un carme appelé *Jean Cartigny*. Vous trouverez ce » même volume dans ma bibliothèque, et vous y verrez sur » presque toutes les marges des règles d'arithmétique, de pe- » tits bons hommes à la plume et des signatures de *Cartouche* » avec paraphe. Nous n'avons jamais pu nous expliquer le » genre de plaisir qu'un pareil homme avait pu trouver à la » lecture d'un pareil ouvrage? »

Si un fait pareil avait eu lieu dans un tems où, comme aujourd'hui, les journaux relèvent et font tout ressortir, le *diacre Agapet* eût certainement obtenu une nouvelle édition, à l'occasion de la singulière préférence que lui donna, à ses derniers momens, le plus célèbre voleur que la France ait produit.

Il est curieux de rechercher les causes qui ont pu attirer si fortement Cartouche, à son heure suprême, vers la lecture de ce livre; nous pensons qu'il faut en puiser le motif dans la nature du livre et les circonstances qui l'ont fait composer. Agapet, diacre de la grande église de Constantinople, vivait vers l'an 527 de J.-C. Il adressa à Justinien, lorsqu'il parvint à l'Empire, un ouvrage en 72 chapîtres, intitulé *Charta regia*, contenant des conseils sur les devoirs d'un monarque chrétien. Ce livre fut estimé, et l'auteur, par son ton mesuré et son éloquence, obtint à la fois la faveur du prince et du public. Or, Cartouche, tout voleur qu'il était, avait l'âme grande; il aimait le commandement; revenu à des sentimens de dévotion, à son heure dernière, il dut affectionner un livre

qui lui parlait devoir et religion comme on parle à un prince; de là sa préférence, à laquelle le moine Cartheny n'a que bien peu de part, le hasard seul sans doute ayant fait tomber sa traduction dans les mains de Cartouche, plutôt qu'une plus récente due au roi Louis XIII, qui, dans sa jeunesse, l'avait aussi traduit en français sur le latin. Aujourd'hui, le travail du carme Valenciennois et celui du roi de France sont tout aussi négligés l'un que l'autre : *habent sua fata libelli* (1).

Jean de Cartheny, outre ces trois principaux ouvrages, en a encore composé plusieurs autres, sur les *Dix commandemens*, l'*Apocalypse de S. Jean*, les *Epitres de S. Paul*, le *saint Sacrifice de la messe*, et enfin des *Sermons du temps et des saints*. Sa devise était *crede et ama*, il avait l'habitude de la mettre à la fin de tous ses ouvrages.

Jean de Cartheny n'occupe point de place dans les Biographies universelles, et peut-être n'en méritait-il pas; mais il convient de lui en accorder une dans une *Biographie départementale*, où les célébrités de second et de troisième ordres doivent encore être classées. Au reste, le principal mérite de ce carme ne gît plus aujourd'hui que dans l'originalité de quelques-uns de ses livres, car, à vrai dire, quant à son style comme poète et comme prosateur, nous nous rangeons tout-à-fait de l'avis de madame la marquise de Créquy.

ARTHUR DINAUX.

---

(1) La traduction de Louis XIII, dans laquelle il fut aidé de *David Rivault*, a pour titre : *Préceptes d'Agapetus à Justinian*, elle a été imprimée en 1612, in-8°, et plusieurs autres fois. — L'ouvrage original d'Agapet a été imprimé pour la première fois en grec et en latin, *Venetiis, Zacharias Calliergi*, 1509, pet. in-8°, édition rare et chère; l'édition la plus correcte est celle donnée par le P. Banduri dans le premier volume de l'*Imperium orientale*, Parisiis, 1711, 2 vol. in-f°, et qui a servi à J. Aug. Græbel pour celle publiée avec des notes à Leipzig, 1733, in-8°. — Erasme en a publié une version latine à la suite des Préceptes d'Isocrate, *Coloniæ*, 1527, in-8°; et Ant. Sanderus en a donné une autre, aussi à Cologne, 1661, in-8°. Au reste, cet opuscule se trouve souvent joint aux fables d'Ésope; quant aux traductions françaises, on en connait cinq ou six, aussi peu estimées les unes que les autres.

BIOGRAPHIE BELGE.

(14[e] ARTICLE.)

BRASSEUR (PHILIPPE).

C'est en vain que l'on chercherait dans les biographies des renseignemens sur cet écrivain ; deux mots dans Valère André, répétés par Foppens, tel est son partage dans ces espèces d'inventaires de la renommée. Je vais tâcher de suppléer à ce silence étonnant, en extrayant des ouvrages mêmes de Brasseur les particularités qui peuvent le concerner, et en refaisant, en quelque sorte, sa vie pièce à pièce.

Il naquit à Mons vers l'an 1597 et eut pour mère N. Leduc. Elle était fille de Philippe Le Duc, receveur du Val des écoliers à Mons, et nièce de Jean Le Duc, docteur en droit et en médecine à Boulogne, protonotaire apostholique chanoine et doyen de Renai, et enfin prieur au Sart-les-Moines, prieuré dépendant de Liessies, où il était venu chercher un asile pendant les troubles, et où il mourut dans un âge avancé (1). Brasseur fit ses premières études chez les jésuites de Mons ; le père Jean Sébastien fut son régent de grammaire (2), et le P.

[1] Voyez le *Sydera*, pages 77 et 78, et la dédicace du *Sancta Lætiensis ecclesiæ tœtrarchia.*

[2] Le P. Sébastien devint ensuite professeur de théologie morale et censeur des livres pour la société de Jésus. Il a écrit un *traité des cas de conscience.* Voyez le *Sydera*, pages 22 et 79.

Alard Bachie lui enseigna la poésie et la rhétorique en 1613(1). Ayant fini ses humanités, il alla étudier la philosophie à Louvain (2) et non à Douai, comme le croit Paquot. Il avait eu pour compagnons d'études à Mons (et non à Douai, selon Paquot), Philippe Malapert, depuis abbé de St.-Feuillen-au-Rœulx (3), et Augustin Felleries, qui devint par la suite abbé de Bonne-Espérance (4). Paquot cite encore au nombre de ses compagnons d'études, Nicaise Lefebvre, qui a été le neuvième prévôt du chapitre d'Avesnes. Après avoir terminé son cours d'études, notre compatriote embrassa l'état ecclésiastique, et reçut les ordres. Il vint se fixer à Mons et y exerça les fonctions de prédicateur et de confesseur (5). Ce fut vers cette époque qu'il conçut un goût très-vif pour la recherche de tout ce qui pouvait concerner l'histoire ecclésiastique du Hainaut. Mû par le désir de publier tout ce qui avait rapport à cette histoire spéciale, il ne négligea rien pour atteindre son but. Il commença donc, en 1635 (6), une multitude de courses et de voyages dans les abbayes et les chapîtres pour y compulser les bibliothèques et les dépôts d'archives. Il ne recherchait que la gloire et non un gain sordide (7). Il s'estimait heureux de couvrir ses frais d'impression et ne regrettait pas les bénéfices que d'autres auraient cherché. Dans sa dédicace du *Theatrum*, il ne demande même aux abbés à qui il s'adresse que des *faveurs ecclésiastiqnes* (8). Une oraison, une bénédiction suffi-

---

[1] *Sydera*, page 61.

[2] Voyez ci-après ce qui concerne l'ouvrage de Brasseur intitulé : *Laudatio Sancti Augustini*.

[3] Voyez la dédicace du : *Par sanctorum præsulum, id est Foillanus et Siardus*.

[4] Dédicace du *Panegyricus Sanctorum*.

[5] Préface du *Theatrum*.

[6] Préface du *Sancta Sanctorum*.

[7] « Postremò futuros etiam ominor, qui id opus me excogitâsse putent ad » implendam mihi crumenam. Et iis ad hoc respondeo, eam mihi mentem » non fuisse, soloque curiositatis et patriæ adfectu (cujus adornandæ magno » desiderio semper exarsi) Tripartitum Hannoniæ Prodromum composuisse; » pro indèque non aliud, nisi necessarios præli et ligaturæ sumptus inten- » disse habere etc. » (Préface du *Theatrum*.)

[8] Dédicace du *Theatrum*.

saient à ce laborieux écrivain pour prix de ses nombreuses veilles et de ses pénibles fatigues (1).

Il débuta dans la carrière littéraire par un ouvrage qui n'est cité nulle part et que je n'ai jamais vu. Il doit cependant exister, car dans la première édition du *Pratum marianum*, il dit : « Et opportunè ni fallor cum enim catalogum metricum » episcoporum Cameracensium illustrissimæ suæ dominationi » haud ingratum *nuper edidissem*. » (Dédicace.) Il est à désirer que les recherches des curieux nous fassent retrouver ce catalogue en vers des évêques de Cambrai, si effectivement il a existé, comme nous devons le croire, d'après l'assertion de son auteur.

Le premier ouvrage de Brasseur, en suivant l'ordre des dates, qui soit parvenu jusqu'à nous, est la première édition du *Pratum*, inconnue à Paquot, et intitulée :

Pratum Marianum intrà montes hannoniæ ejusdemque prati vinea triginta pampinis interstincta. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ propè Minimos. 1636, in-12, feuillets liminaires, 8 pages; texte, 29 p. cotées de 9 à 37; *approbatio*, 1 p.

Elle est dédiée à Martin Colin, abbé du Val des Ecoliers, et la dédicace est datée de Mons, avril, 1636.

Dorénavant, je mentionnerai la date de la dédicace de tous les ouvrages de Brasseur, pour prouver combien est inexacte l'assertion de Paquot qui dit qu'elles sont presque toutes datées de Mons. Brasseur, lorsqu'il voulait écrire l'histoire d'une abbaye, s'y transportait pour puiser aux sources de ses annales, et souvent ses dédicaces sont datées de l'abbaye même dont elles précèdent l'histoire, comme on pourra s'en convaincre ci-après.

---

[1] Pour en donner une légère idée, il suffira de citer ce passage de la préface du *Theatrum* : « Ita ut bis, et quater aliquando ad idem cœnobium, » pro habendâ serie Abbatum, mihi proficiscendum fuerit. »

On trouve dans cette première édition, à la p. 15, *de regulâ S. Augustini ab eo recens cum aliis editâ*, 8 vers, et à la p. 37, *aliud ejusdem*, 10 vers qui ne sont pas dans la seconde qui forme le 13ᵉ numéro du *Theatrum*. Quant à la dédicace, elle est la même dans les deux éditions, l'auteur n'y a changé que la date et modifié qu'une seule phrase.

Il publia ensuite :

Ursa S. Ghisleni archiepiscopi Atheniensis, et exinde abbatis in cellâ apostolorum. Seu ejusdem vita cum miraculis, subjecta corporis ejus novissimâ translatione. Accessit panegyricus omnium ejusdem ecclesiæ sanctorum, subjuncto catalogo abbatum cum suis symbolis et epitaphiis. Additur in fine ejusdem cœnobii per Geusios invasio secuta statim liberatione. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ. (1636.) In-12, feuillets liminaires, 10 pages; texte, 86 p. cotées de 11 à 96.

La dédicace à Pierre Trigault, abbé de St.-Ghislain, que l'auteur appelle son patron, est datée de St.-Ghislain, le 9 octobre 1636.

Paquot confond ce livre avec l'*Aquila*, et le donne comme une première édition de ce dernier. J'ai examiné attentivement ces deux ouvrages, et si le fond en est à peu près le même, ils diffèrent entièrement d'un bout à l'autre pour l'exécution, si ce n'est quelques vers semblables que l'on y rencontre, mais en très-petit nombre; le récit seul des ravages des gueux est le même dans les deux ouvrages.

Cet opuscule fut une espèce d'essai d'une vaste entreprise que projetait Brasseur. D'abord il se proposa, attendu qu'il n'existait aucun ouvrage qui traitât *ex professo* des abbayes du Hainaut, d'en écrire l'histoire (1), mais bientôt son plan devint plus vaste, et il n'essaya rien moins que de donner l'histoire des illustrations du Hainaut en *sainteté*, *dignité* et *scien-*

[1] Dédicace de l'*Ursa*.

ce, dit-il (1). Il réalisa ce plan en partie, en publiant son *Prodromus Hannoniæ*. Il écrivit en vers les trois ouvrages qui le composent et correspondent à la division adoptée par l'auteur dont nous venons de faire mention, parce que cette forme nécessitait plus de concision et le mettait à même par là de pouvoir publier plus tôt le fruit de ses veilles. Il se proposait ensuite de les composer et de les imprimer en prose, lorsque des recherches plus suivies et plus exactes lui auraient fourni tous les documents nécessaires; documents qu'il ne pouvait se procurer qu'avec les plus grandes difficultés à cause des troubles et des guerres qui désolaient le pays à l'époque où il cherchait à réaliser ses desseins et publiait la plupart de ses ouvrages.

En 1637, il fit paraître :

Laudatio S. Augustini Hipponensis episcopi, ejusque doctrinæ ac regulæ, dicta Montibus Hannoniæ in abbatiali ecclesiâ Vallis Scholarium quinto calendas septembris anno 1637. *Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos.* 1637, in-12, 32 pages.

La dédicace à Martin Colin, abbé du Val des Écoliers, est datée de Mons, *è musæo meo*, le 29 août 1637.

Opuscule extrêmement rare, inconnu à tous les bibliographes et à Paquot, et dont je ne connais que le seul exemplaire que j'ai eu entre les mains. La dédicace nous instruit de quelques particularités de la vie de l'auteur : Martin Colin ayant entendu à Louvain (2) plusieurs morceaux oratoires de Bras-

---

[1] Dédicace de l'*Ursa*.

[2] « Cum enim quondam Lovanii Academicas aliquot orationes recitassem, ne à sacræ eloquentiæ usu per opuscula mea poëtica totus alienus » fierem; placuit Reverendæ ad modum Dominationi tuæ, ut et divo Au- » gustino celebratissimi ordinis vestri patriarchæ, aliquod dictæ eloquentiæ » specimen à me exhiberetur. » (Dédicace du *Laudatio*, etc.) Ce passage semble prouver, me parait-il, que c'est à Louvain, et non à Douai comme le croit Paquot, que Brasseur fit ses études académiques.

seur, en fut ravi ; il l'engagea en conséquence à plusieurs reprises à publier un recueil de ses sermons, et enfin voulut qu'il fît imprimer celui-ci d'abord commme un échantillon de son éloquence sacrée, et aussi afin de faire diversion à ses travaux poétiques et d'empêcher que ces derniers ne lui faisent entièrement oublier la rhétorique de la chaire. Colin, dans son enthousiasme, avait donné à notre compatriote le titre d'*Orateur chrétien*.

Nous voilà parvenus à la production la plus considérable de notre auteur. Ici je me vois forcé d'intervertir l'ordre chronologique pour suivre celui des matières, puisque la troisième partie a été publiée en 1637, la première en 1644, et la deuxième en 1645.

PRODROMUS HANNONIÆ. *Prima pars.*

Panegyricus (et non *Panegyris*, comme dit Paquot) *Sanctorum Hannoniæ, tam veterum, quam recentiorum, secundum loca in quibus quiescunt, heroico versu deductus. Pertinentèr annectitur dictæ provinciæ Kalendarium monosticis distinctum, Coronidis loco subnectitur belgica D. Norberti progenies. Auth. Phil. Brasseur presb. Hannoniæ prodromi pars I. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ.* In-12 (1644), feuillets limin. 14 p.; texte, 136 p. cotées de 15 à 150; *Belgica S. Norberti* (1) titre, 1 page; texte, 26 p. cotées de 152 à 177; *indices*, 7 p. non cotées.

---

(1) Voici ce titre entièrement : *Belgica S. Norberti progenies, ex sancta radice in LIII palmites ordine litterario diffusa, elogiis brevitèr ad umbrata, suisque monosticis interstincta. Præmittitur chronologia vitæ ejusdem S. Norberti, qui Belgium nostrum aliquoties benefaciendo pertransiit. Reverendo admodum in Christo patri ac domino D. Augustino de Felleries perillustris monasterii Bonæ-Spei XLI abbati, Montibus apud regulares canonicos ordinis Vallis Scholarium solemnissimè inaugurato, pro gratulatoriis Epiniciis ponebat anno* 1644, 21 *februarii Philippus Brasseur presbyter. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo Montis Parnassi.* 1644. Cette partie de l'ouvrage est en prose.

La dédicace à Augustin Felleries, abbé de Bonne-Espérance, est datée de Mons, 1644.

Cet ouvrage n'est donné au public par l'auteur que comme le prélude *(præludium)* d'un autre plus important qui devait être intitulé : *Sanctorum Hannoniæ natales, fasti et novale seu viridarium SS. Hanoniæ* (1).

PRODROMUS HANNONIÆ. *Secunda pars.*

Theatrum abbatiarum Hannoniæ, seu earum sacræ antiquitates versibus illustratæ, ac tredecim classibus distinctæ, juxta ordinem quem singuli ejusdem provinciæ abbates in statibus tenent. Publici juris ergo emittebat, et ad perfectioris historiæ subsidium præmittebat Philippus Brasseur presbyter. Hannoniæ prodromi II pars. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo Montis Parnassi. 1645, in-12. Titre, 1 page; dédicace, 7 p.; *abbatum symbola* etc., 2 p.; *præfatio*, 6 p.; *addictum lectorem*, etc., 6 p.; *scriptores*, etc., 9 p.

Cet ouvrage, outre les feuillets liminaires dont je viens de donner la note, doit contenir 13 opuscules, nombre qui correspond à celui des abbayes du Hainaut. Ces livrets sont rangés d'après l'ordre de préséance de ces abbayes (ordre dans lequel nous allons en faire la description), et nullement d'après celui de leur publication. Les voici :

N° 1.

Aquila S. Guisleno ad ursidungum prævia, seu ejusdem vita, miracula, et magnolia, subjectæ aliquot ejus ecclesiæ et monasterii antiquitatum syntagnia per aliquot sectiones digestum. Corollarii loco subditur ejusdem oppidi, ac cœnobii occupatio per Gheusios anno 1581, 8 *septembris, et ab iis liberatio quintâ post die. Montibus, typis Joannis Havart in plateâ Nimianâ, sub signo Montis Parnassi.* 1644, feuillets limin., 10 p.; texte, 117 p. cotées de 11 à 127.

(1) Préface du *Panegyricus*.

Dédicace datée de Mons, 1644. (Voyez ce que j'ai dit ci-dessus concernant l'*Ursa*).

N° 2.

Par Sanctorum martyrum hoc est SS. Marcellinus et Petrus hasnoniensis ecclesiæ patroni, præmissa brevitèr ejus descriptione, fundatione et reparatione. Dictorum martyrum gestis subtexitur origo cultus B. Mariæ Foyensis, reliquiarum catalogus, abbatum series et scriptorum indiculus. Additur pertinentiæ gratia, descriptio, fundatio, donatio, dedicatio, sanctitas et magnificentia eminentissimæ basilicæ S. Mariæ-Majoris Valencenensis Hasnonio subjectæ, subjunctâ dicti oppidi anniversariâ processione. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo montis Parnassi. 1643, feuillets limin., 14 p.; texte, 89 p. cotées de 15 à 104.

La dédicace est datée de Valenciennes, septembre 1643.

Paquot donne cette édition comme étant la seconde de cet ouvrage, et je ne sais sur quoi il fonde cette assertion, à moins que ce ne soit sur la première phrase de la dédicace que voici : *Edidi superioribus annis collectaneum opus de selectis Hannoniæ virorum abbatiis, in quo tuam hasnoniensem cum suis attinentiis descripseram, sed tenuitèr satis.* Quel est cet ouvrage dont parle Brasseur ? Quant à moi, je ne le connais pas.

N° 3.

S. Vincentius fundator Iˢ *et abbas Altimontensis, exindeque Sonegiensis ecclesiæ conditor, abbas et patronus; subjecto S. Marcelli papæ martyrio necnon Altimontii per hungaros destructione, ejusdemque sancti post illam inventione, itineratione et nuperâ translatione. Additur in fine arbor sanctorum cœnobii Altimontensis subjuncta ejusdem abbatum serie. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ prope Minimos.* 1636, feuillets liminaires, 8 pages; texte, 104 p. cotées de 9 à 112.

La dédicace est datée d'Haumont, le 17 août 1636.

Il parle, dans la dédicace, d'un éloge de l'abbaye d'Hau-

mont qu'il se proposait de mettre au jour lors de la prochaine célébration du jubilé de cette abbaye. Cette publication, que je sache, n'a pas eu lieu.

N° 4.

Sancta Lætiensis ecclesiæ tetrarchia, sive quatuor ejusdem patroni, subjecto incomparabili reliquiarum thesauro. Accessit per modum auctarii catalogus abbatum ejusdem loci. Ad reverendum admodùm in Christo patrem ac dominum D. Thomam Luytens XXXVIII præsulem, montibus recens inauguratum. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos. 1638, feuillets limin., 12 p.; texte, 92 p. cotées de 13 à 104.

La dédicace est datée de Mons, mai, 1638.

Dans des vers placés en tête de l'ouvrage et adressés à l'auteur par Jean Del-Neffe, de Walcourt, organiste et prêtre à Maubeuge, on voit que Brasseur avait déjà terminé alors le *Sancta sanctorum* qu'il ne publia cependant qu'en 1658, vingt ans après (1).

N° 5.

Cervus S. humberti episcopi et I *abbatis Maricolensis XX elegiis adornatus, seu ejusdem vita, subjectis sacri corporis ejus elevatione, itineratione, nuperâ translatione. Additur per modum auctarii panegyris aliquot SS. martyrum Romanorum videlicet Marii, Marthæ, Audifax et Abacuc, sanctorum item Felicis et Adaucti; ac postremò S. Quiniberti confessoris, Maricolæ quiescentium. Subditur Maricolensis ecclesiæ reliquiarum indiculus, simulque abbatum à S. Humberto series cum aliquot ultimorum symbolis. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ,* 1638. Feuillets limin., 8 p.; texte, 64 p. cotées de 9 à 72.

La dédicace est datée de Cambray, 1638.

N° 6.

Iconismus S. Landelini abbatis, ejusdemq. in cœnobio Cris-

(1) Est tibi præ manibus *thesaurus reliquiarum Hannoniæ*, nec adhùc subditus ill e typis.

piniensi successores monosticis distincti, et epitaphiis suis illustrati, subjunctâ ejus loci per Geusios vastatione. Ad reverendum in Christo patrem dominum D. Jacobum Ghelneur ejusdem loci prælatum XI. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, prope Minimos. 1636. Feuillets limin., 8 p.; texte, 46 p. cotées de 9 à 54.

La dédicace est datée de Crespin, le 15 juin 1636.

Brasseur s'aida, dit Paquot, pour la composition de ce volume, d'un manuscrit de Pierre Coret, intitulé : *Iconomachia Crispiniensis, versu descripta*, où ce dernier décrivait le pillage de l'abbaye de Crépin par les Calvinistes, le 6 août 1566.

N° 7.

Dionysiani monasterii sacrarium, seu ejusdem sacræ antiquitates versibus illustratæ. Ubi ejusdem origo, incrementum, situs et descriptio, subjecta vita S. Macarii patriarchæ, cujus corpus Gandavo montes allatum fuit anno 1615. *Per Henricum franciscum De Buzegnies dicti monasterii abbatem XLII. Additur in fine catalogus ejusdem loci reliquiarum, subjuncto abbatum indiculo. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ.* 1641. Feuillets limin., 7 p.: texte, 65 p. cotées de 8 à 72.

La dédicace est datée de St.-Denis, septembre 1640.

N° 8.

Diva virgo Camberonensis, ejusdemque cœnobii sancti quidem, reliquiæ plurimæ, abbates omnes, variique magnates in eo sepulti. Additur in fine ejusdem divæ triumphus contrà hostes anno 1581. *Montibus, typis Johannis Havart, in plateâ Nimianâ propè Minimos*, 1639. *Cum approbatione.* Feuillets limin., 10 p.; texte, 78 p. cotées de 11 à 88.

Dédicace datée de Mons, 1639.

N° 9.

Ecclesiæ Bonæ-Spei luminaria duo, quorum unum super candelabrum positum, alterum verò usq. nunc latens. Hoc est divus Fredericus abbas honorifice nuper huc à Frisiâ translatus et beata Oda ejusdem cœnobii filia, cujus corpus ubi sit, inco-

gnitum. Additur catalogus reliquiarum ejusdem ecclesiæ, series abbatum cum aliquot epitaphiis, dictique loci concrematio et reparatio. Montibus Hannoniæ, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos. 1640. Feuillets limin., 10 p.; texte, 70 p. cotées de 11 à 80.

Dédicace datée de Mons, le 25 octobre 1639

N° 10.

Sacra Viconia seu historica relatio de ejusdem reliquiis, quæ antiquitus in sublimi murorum chori parte intrà parvulos fornices collocatæ jacuerant, anno 1631, *transmotis, et singulari triumpho Valencenas triennio post illatis. Præmittitur ejusdem loci origo et fundatio. Sequuntur pia et hierostica carmina de aliquot ejusdem cœnobii viris tam sanctitate quam doctrinâ claris. Additur per modum collarii Iconismus abbatum cum aliquot ultimorum symbolis. Montibus Hannoniæ, ex typographiâ Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo montis Parnassi,* 1643. Feuillets limin., 9 p.; texte, 63 p. cotées de 10 à 72.

Dédicace datée de Mons, 1643.

L'approbation donnée par Jean Dutrieu, curé du Béghinage à Mons, censeur de livres, en octobre 1642, dit que cet ouvrage a été traduit du français : « Hoc ejusdem encomium » optimâ fide ad Gallicæ editionis exemplar metro digestum, » utilitèr typis mandabitur. » En effet, il a été tiré du livre intitulé : *Thrésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliqves conseruées et honorées en l'abbaye de Vicoigne, de l'ordre de Prémonstré. Auec une Chronique abrégée de la fondation de la mesme maison. Recueillée par* F. Adrien David, *licentié en la S. Théologie etreligieux de ladite abbaye de Vicoigne.* A Valentienne, Ian Vervliet, 1624, in-12 de 188 pages. — 2e édition, in-12 de 166 pp. suivie du *Thriomphe et entrée glorievse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicoigne, de l'ordre de Prémonstré, faicte en la ville de Valentienne, le* 3 *de septembre* 1634, *par* F. Adrien David. A Valentienne Ian Vervliet, 1636, in-12 de 78 pp. adressé, comme l'ouvrage précédent, à Matthias Bar, prélat de Vicoigne.

N° 11.

Par sanctorum præsulum, id est Foillanus episcopus et mar-

tyr, item S. Siardus abbas, præmissa origine monasterii ejusdem S. Foillani apud Rhodiam. Subjicitur appendix de SS. Secundâ et Paubriraliâ (sic) *ex societate* 11000 *virginum, cum aliquot aliis incerti nominis sociabus ibidem quiescentibus. Accedunt coronidis loco dicti monasterii veteres, et novæ reliquiæ, item abbates omnes cum aliquot ultimorum symbolis et epitaphiis. Montibus Hannoniæ, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ propè Minimos.* 1641. Feuillets limin., 9 p.; texte, 94 p. cotées de 10 à 103.

Dédicace datée de Mons, janvier, 1641.

N° 12.

Historiale speculum ecclesiæ et monasterii S. Joannis Valencenensis nova et vetera ob oculos exhibens, videlicet ejusdem loci originem et progressum; magnificentiam, dignitatem et privilegia; item B. Gilberti abbatis constantiam; necnon SS. Petri et Juliani M. M. Romanorum exceptionem ac postremò reliquias omnes. Additur in fine chronologia abbatum cum aliquot symbolis et epitaphiis, subjecto incendio, quod admirabili prodigio illustratum fuit. Montibus, typis Joannis Havart in plateâ Nimianâ, sub signo montis Parnassi. 1642. Feuillets limin., 8 p.; texte, 64 p. cotées de 9 à 72.

Dédicace datée du 15 décembre 1642, sans indication de lieu.

Brasseur parle dans sa dédicace d'une première édition, moins châtiée, dans un ordre différent et d'un format plus petit. Je ne la connais pas et je ne l'ai jamais vue citée.

N° 13.

Pratum Marianum intrà montes hannoniæ editio secunda. Additur per modum corollarii Busco-Isacence miraculum circa venerabilem eucharistiam, monosticis distinctum; interjecta ejusdem loci origine et subjecta priorum serie. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos. 1637. Feuillets limin., 8 p.; texte, 48 p. cotées de 9 à 56.

Dédicace datée de Mons, novembre 1637.

La première édition du *Pratum* étant épuisée, il devint nécessaire d'en faire une seconde pour compléter le *Theatrum*. Cédant aux instances de son libraire, Brasseur lui permit de la publier, mais il voulut y ajouter quelque chose et y joignit : *Historia miraculosi sanguinis Isaacani*, etc. (1)

Ce *Theatrum* est dédié aux abbés des treize abbayes, savoir à :

Augustin Crulay, abbé de St.-Ghislain.
Archange Michel, abbé d'Hasnon.
Pierre Lejeune, abbé d'Haumont.
Gaspard Rogier, abbé de Liessies.
Philippe Dele Samme, abbé de Maroilles.
Mathieu Mousnier, abbé de St.-Denis.
Gaspard Wincq, abbé de St.-Denis.
Jean Coene, abbé de Cambron.
Augustin Felleries, abbé de Bonne-Espérance.
Christophe Labbe, abbé de Vicogne.
Philipppe Malapert, abbé de St.-Feuillan.
Louis Mercier, abbé de St.-Jean.
Martin Colin, abbé du Val des Ecoliers. (2)

Cette dédicace est datée de Mons, mai 1645.

Cet ouvrage, commencé en 1638, fut donc terminé dans l'espace de sept ans. Il n'a été indiqué exactement dans aucune nomenclature bibliologique ; Paquot lui-même, si scrupuleux en semblable matière, en intervertit l'ordre et ne dit pas un seul mot de la réunion de ces opuscules en un corps d'ouvrage, sous le titre de *Theatrum* etc. Cette division du prodrome en 3 parties, qui n'avait pas encore été remarquée, a induit beaucoup de personnes en erreur, elles ont pensé que le *theatrum*,

---

(1) Voyez la dédicace.

(2) St.-Jean et le Val des Ecoliers suivaient la règle de St.-Augustin; Liessies, St.-Ghislain, St.-Denis, Maroilles, Hasnon, Crespin, Haumont, celle de St.-Bénoît ; Cambron, celle de St.-Bernard; St.-Feuillan, Bonne-Espérance et Vicoigne, celle de St.-Norbert.

ainsi que le *panegyricus* et le *sydera* avaient chacun trois parties, et conséquemment qu'elles ne possédaient ces ouvrages qu'incomplets, et sur cela quelques-unes d'entr'elles ont été criant partout : « Les ouvrages de Brasseur sont introuvables. » Cela est exagéré, mais je dois cependant dire que le *Theatrum* bien complet et tel que je viens de le décrire (1), n'est pas commun. On conçoit qu'il ne peut pas en exister un grand nombre d'exemplaires, puisque ceux-ci ne se composent que du restant de l'édition de chacun des opuscules qui s'étaient vendus séparément à mesure qu'ils avaient été imprimés. Lorsque l'auteur les eut tous terminés, il rassembla ces restes d'éditions, dut même en faire une seconde du *Pratum* qui était épuisé, et ajouta à ce recueil le titre de *Theatrum* etc. avec une dédicace aux abbés des treize abbayes et diverses pièces comprenant ensemble 15 feuillets liminaires.

PRODROMUS HANNONIÆ. *Tertia pars.*

Sydera illustrium hannoniæ scriptorum per modum præludii emissa, ordine statuum inter eos servato, seu eorum elogia, et scripta decasticis et octosticis, ac minori plerumque numero distinctæ, hannonici prodromi tertia pars et ultima. Authore Phil. Brasseur, presb. hannomont. Montibus hannoniæ, ex officinâ Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos, 1637, in-12. Feuillets liminaires, 12 pages; texte, 164 p.; *indices*, 8 p. non cotées.

La dédicace à Jean Bernard, chanoine de St.-Augustin, est datée de Mons, novembre 1637.

Enfin Brasseur, laissant le sommet du Parnasse, daigna descendre jusqu'à l'humble prose. Il publia en 1645 :

Lœtiensis ecclesiæ cimeliarchium incomparabili sanctissimarum reliquiarum salvatoris, Deiparæ ac plurimorum sancto-

---

(1) J'ai pris la notice du *Theatrum* sur l'exemplaire de dédicace offert à Augustin Crulay, abbé de St.-Ghislain en 1645. Il se trouve à la bibliothèque publique de Mons.

rum thesauro ditissimum ac toto Belgio celeberrimum, additis titulis, inscriptionibus et diplomatibus, ex archivis ejusdem ecclesiæ desumptis. Quæ omnia discussionibus, quæstiunculis et notis illustravit in bonum publicum Philippus Brasseur Montensis sacerdos, et exhibet ut prototypon aliorum similis argumenti tractatuum. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo montis Parnassi, 1645, in-12 (1). Feuillets limin., 16 p.; texte, 155 p. cotées de 17 à 171; *Index*, 5 p.

La dédicace à Gaspard Rogier, abbé de St.-Lambert à Liessies, est datée de Liessies en 1645. Cet ouvrage, inconnu à Paquot, est le commencement de la réalisation d'un projet de Brasseur qui se proposait de publier un ouvrage complet et volumineux (autre encore que son *Sancta sanctorum*) sur les reliques que possédait le Hainaut dans ses églises, ses abbayes, ses couvents, etc. Il avait jadis dédié son ouvrage sur Liessies, en vers (voyez ci-dessus), à Thomas Luytens qui en était abbé. Luytens avait favorablement reçu l'ouvrage, et l'auteur, enhardi par cet accueil, lui avait aussi dédié son ouvrage sur Liessies, en prose; mais Luytens mourut avant qu'il ne fût imprimé. Brasseur le dédia alors à Gaspard Rogier, son successeur, qui lui rendit, lorsqu'il fut nommé abbé, le manuscrit que Luytens avait revu et corrigé avec beaucoup de sollicitude (2).

Brasseur se proposait de suivre la même marche pour cette nouvelle entreprise que celle qu'il avait suivie pour la publication du *Theatrum*, mais il n'a paru malheureusement que cette première portie (3).

Cinq ans après, Brasseur publia :

Origines omnium hannoniæ cœnobiorum octo libris brevitèr digestæ. Pertinentèr subnectitur auctarium de collegiatis ejusdem provinciæ ecclesiis; majoris operis primitias edebat author.

---

(1) Je possède l'exemplaire même de P. Brasseur; on y rencontre des corrections manuscrites autographes.

(2) Voyez la dédicace.

(3) Voyez la préface.

Montibus, typis Ph. Waudræi, sub bibliis, 1650, in-12. Feuillets limin., 16 p.; texte, 481 p.; *anacephalæosis*, 8 p.; *indices*, 7 p.

La dédicace à Jacques Séjournet, abbé de Cambron, est datée de 1650, sans indication de lieu.

Brasseur se débarrassant des entraves du rithme et de la césure, a pu enfin, dans cet ouvrage, donner plus de développements au résultat de ses recherches, ce qui n'a contribué qu'à les rendre plus intéressantes. Cette histoire est divisée en huit livres : le 1er concerne les abbayes, prévôtés, prieurés, et autres maisons de chanoines régulières du Hainaut; le 2e les bénédictins; le 3e les religieux de l'ordre de Cîteaux; le 4e ceux de Prémontré; les 5e et 6e les couvents des quatre ordres mendians; le 7e les jésuites, les PP. de l'oratoire et les pauvres prêtres de Valenciennes; le 8e les béguines, les hospitalières, les chanoines et chanoinesses. Le format ne permettait pas de grands développements, mais enfin cet essai, tel qu'il est, sera toujours utile aux historiens de nos institutions religieuses et fait vivement regretter que Brasseur n'ait pu réaliser tous ses projets.

Brasseur assista en qualité de notaire apostolique, à la prise de possession de ce Jacques Séjournet, comme abbé de Cambron le jour de l'Epiphanie en 1650, et l'installa le 28 février suivant.

Enfin nous voici au dernier ouvrage que nous possédons de Brasseur :

Sancta Sanctorum Hannoniæ, seu sanctarum ejusdem provinciæ reliquiarum thesaurus, præmisso universalis ecclesiæ consensu de reliquiis et veneratione sanctorum de sæculo in sæcula deducto. Authore et collectore D. Philippo Brasseur, Malbodii ad Sanctam Aldegundem canonico. Montibus, typis Ph. Waudræi filii, sub bibliis. 1658, in-12. Feuillets limin., 32 p.; texte, 520 p.; *indices*, 16 p.

La dédicace à Augustin Felleries est datée de Mons le 18 juillet 1658.

Ce dernier ouvrage décide une question sur laquelle Paquot commet une erreur. Il ne croit pas que Brasseur ait jamais été

chanoine à Maubeuge, or ce dernier en prend bien expressément la qualité sur le frontispice de ce livre; bien plus, en bas de l'énumération des dignités de Felleries, dans la dédicace il met : *Per P. B.* (Ph. Brasseur) *Can. Meb. è dictæ provinciæ* (1) *clero*. L'approbation donnée par Théodore Plicette, curé de St-Nicolas en Havré, et datée de l'octave de la Toussaint 1658, l'appelle aussi : *Canonicus malbodiensis*. Enfin un ancien registre d'annonces des offices que l'on doit célébrer en l'église de Ste.-Elisabeth à Mons, porte au 30 janvier : *Messe en l'honneur de Sainte Aldégonde* (patronne de Maubeuge) *fondée par M. Brasseur*, CHANOINE DE MAUBEUGE. Ces preuves suffisent, je crois, pour détruire l'assertion de Paquot, qui du reste ne connaissait pas le *Sancta Sanctorum*, et qui a pu ignorer cette particularité de la vie de Brasseur, d'autant plus que ce dernier ne paraît être parvenu au canonicat que vers la fin de ses jours.

L'ouvrage que Valère-André, ainsi que Foppens attribuent à Brasseur, et qu'ils intitulent *Bibliotheca Hannoniæ*, imprimé à Mons en 1639, in-4°, n'existe pas, je le pense au moins, et je partage sur ce point l'opinion de Paquot. C'est probablement un titre mal pris du *Sydera* qu'on aura envoyé à Valère-André, qui l'aura inscrit sans le vérifier. Quant à Foppens, il a copié l'erreur dans son prédécesseur.

Quant aux ouvrages que Brasseur a laissés en manuscrit ou projetait, en voici les titres :

Hannonia Christiana, Mariana, Sancta (2).

Sanctorum Hannoniæ Natales, Fasti, et Novale ou *Viridarium sanctorum Hannoniæ* (3).

Thesaurus reliquiarum Hannoniæ. (Avec les pièces justificatives de ces reliques). (4)

---

(1) Ce mot ne se rapporte pas, comme on pourrait le croire, à une province d'ordre religieux, mais bien à la province de Hainaut, dont Brasseur vient de parler.

(2) Voyez les dédicaces du *Theatrum*, et du n° 8 du *Theatrum*.

(3) Voyez la préface du *Panegyricus*.

(4) Voyez la dédicace du *Sancta Sanctorum*.

Hannoniæ coenobiticæ (1). Non cité par Paquot. Cet ouvrage était achevé, et Brasseur dit qu'il repose dans sa cassette, *in schædis meis delitescit.* Jean Cœne, abbé de Cambron, en avait même déjà accepté la dédicace. L'*Origines* en est une espèce de résumé très-concis (2).

Paquot mentionne de plus :
Bullarium Hannoniæ.
De illustribus Hannoniæ viris.
Hannonia generosa.

Les auteurs qui ont fait mention de Brasseur, mort peu de tems après la publication de son dernier ouvrage (le 24 octobre 1659), en ont parlé diversement. Foppens l'appelle : *écrivain élégant en vers et en prose,* tandis que Paquot le traite avec trop de sévérité. Brasseur, au moins je le pense, n'a mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Quant à ses vers, dont on compte nombre de milliers, beaucoup sont médiocres, mais il en est aussi qui ne sont dépourvus ni de poésie ni d'élégance. Des recherches minutieuses pourraient peut-être en faire découvrir encore deux ou trois dans le genre de celui sur Farinart que Paquot cite si complaisamment (3), mais enfin, on doit dire comme le poète, en considérant le travail immense de Brasseur et en réfléchissant au courage qu'il a fallu pour l'entreprendre, et à la persévérance infatigable qu'il était nécessaire de posséder pour le mener à fin :

..Non paucis offendar maculis.

Brasseur a mérité une grande part de reconnaissance du monde littéraire. Ses travaux nombreux sont presque les seuls que nous ayons sur l'histoire ecclésiastique de la province, et s'il avait pu les terminer, comme il le désirait, peut-être n'aurions-nous plus rien à désirer sur ce point intéressant de notre histoire générale. Aussi doit-on prendre le plus vif intérêt à ce que les manuscrits de notre compatriote se retrouvent, s'ils

---

(1) Voyez la dédicace des *Origines.*
(2) Voyez la dédicace des *Origines.*
(3) « Prodiit ex horto quanta farina tuo. »

existent, et échappent à la destruction. Comme la mère de Brasseur était fille de Philippe Le Duc qui fut longtems receveur du Val des Ecoliers à Mons, il ne serait pas impossible que les manuscrits de cet auteur, qui devaient être nombreux et volumineux, eussent été transportés à l'abbaye du Val, ou bien encore eussent été réunis aux papiers d'affaires et de famille des descendans de ce Philippe Leduc qui a fait de fort belles fondations à Mons. Quant à moi, toutes mes recherches pour les découvrir ont été inutiles jusqu'à présent, et j'invoque ici toute la sollicitude des amis de l'histoire du pays afin de multiplier les perquisitions propres à remettre au jour ces précieux ouvrages ensevelis peut-être sous la poussière dans quelque recoin obscur des bureaux d'un homme d'affaires qui en méconnaît le prix et l'intérêt.

On a vu plus haut une partie des raisons qui avaient déterminé Brasseur à employer les vers plutôt que la prose; il faut y joindre sa probité consciencieuse, car ayant promis au public ses ouvrages pour un tems plus rapproché que ne pouvait le lui permettre la multiplicité toujours croissante de ses recherches, il concisa son œuvre en la renfermant dans le cadre étroit du rithme poétique, afin de pouvoir la livrer à ses lecteurs pour l'époque où il la leur avait promise, et se réserva ensuite, dans l'intérêt de la science, de la perfectionner et de la publier plus tard en prose, de façon à ce qu'elle laissât à désirer le moins possible.

Quoiqu'il en soit, et malgré que Brasseur n'ait pu nous donner qu'un faible échantillon des richesses qu'il avait acquises à la sueur de son front (1), on doit toujours lui savoir un grand gré d'un genre de travail aussi fastidieux et aussi pénible que celui auquel il s'était livré, et l'on peut justement ici répéter ce qu'il dit à ses lecteurs dans des vers qui précèdent le *Theatrum* :

Sed metra nostra legens ne tædia concipe lector
Et tædens tædî sis memor ipse mei.

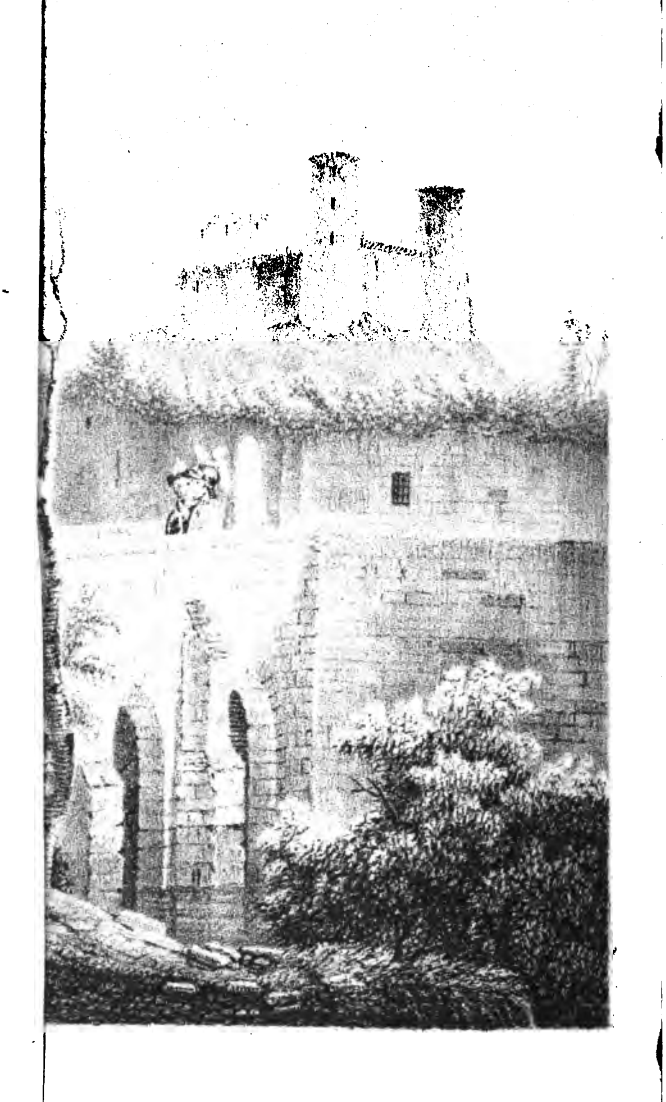
H. DELMOTTE.

---

[1] « Collegeram multâ lectione et laboriosâ disquisitione, necnon periculosâ, ducentorum et ampliùs milliarium confectione. » [Préface de l'*Origines.*]

Voyez aussi la préface du *Theatrum*, et ses diverses dédicaces et préfaces.

Archives du Nord.



RENAU-FOLIE.

RENAU-FOLIE.

Chronique.

Dès l'an 496 de notre ère., époque où Clovis, roi des Francs saliens et ripuaires, vainquit les allemans à Tolbiac, en invoquant le Dieu de Clotilde, les prêtres exercèrent sans interruption une grande influence sur la nation française, jusqu'à la révolution de 1789. On ne doit donc pas s'étonner de voir figurer, presque toujours sur le premier plan, dans les chroniques du moyen-âge surtout, tantôt des princes de l'église, tantôt des cénobites ou des curés. Le clergé, corps puissant par ses richesses, ses lumières et notamment par le pouvoir de la religion, embrassait dans son vaste réseau et le serf attaché à la glèbe et le chef suprême de l'état. Le seigneur banneret et l'homme d'armes, le bourgeois avec ses franchises, comme le marchand au milieu de sa hanse, tous étaient sous sa domination de fait, sinon légale.

Les plus solides colonnes de l'édifice théocratique étaient, sans contredit, les établissemens religieux de diverses espèces

que la piété de nos ancêtres avaient créés sur toute la surface de la monarchie. Peu de provinces en présentèrent un aussi grand nombre que le Comté de Hainaut. L'arrondissement d'Avesnes, qui en est une petite portion, contenait entre autres fondations, plusieurs illustres abbayes, parmi lesquelles on comptait celle de Maroilles.

Ce célèbre monastère fondé en 651, par Saint Humbert, sous l'invocation et la règle de Saint Benoît, et doté aussi par Chonebert, chevalier, son second abbé, fut ruiné en 881 par les Normands, peuples payens, qui avaient une haîne implacable contre le clergé, à l'influence duquel ils attribuaient tous leurs désastres, sous le règne de Charlemagne. Ces barbares, qui marchaient le glaive d'une main et la torche de l'autre, incendièrent l'abbaye et massacrèrent une partie des religieux; le reste se dispersa. Après le départ des Normands, plusieurs seigneurs se partagèrent les biens du monastère et en jouirent jusqu'en l'an 921 que les comtes Haganon et Raoul réunirent la dotation de l'abbaye et en remirent l'administration à l'autorité épiscopale de Cambrai. En 1020, l'évêque Gérard en chassa les clercs et y rétablit des moines avec un abbé, après 139 ans de veuvage. La prospérité de la communauté alla toujours croissant et vers la fin du 12[e] siècle elle était redevenue riche et puissante.

Vers la fin du 12[e] siècle, il existait dans la paroisse de Noyelles, village donné à l'abbaye par Charles-le-Simple, un domaine allodial, appartenant à *Clément Renau*, situé entre la rive droite de la Sambre et les bords méridionaux de l'Helpe majeure, non loin du confluent de ces deux rivières; sur un tertre de peu d'étendue, entouré de marais, le manoir se trouvait enclavé, avec ses dépendances, dans les propriétés des moines, et était, depuis longtemps, convoité par eux.

L'habitation de Renau avait été son berceau. Construite par ses ayeux, embellie par lui, elle présentait tous les avantages qu'on pouvait se procurer ou dont on avait l'idée dans ces temps éloignés. Les terres qui en dépendaient entouraient le manoir et produisaient d'abondantes récoltes de fourrages

et de céréales; des bois de chauffage et de charpente se trouvaient à proximité; un jardin potager fournissait à la famille du maître et à ses gens les légumes qui leur étaient nécessaires. Les murs de l'édifice, bâtis à la manière de *l'emplecton* des grecs, étaient d'une solidité telle qu'il aurait fallu les efforts de la balistique pour les réduire. Des arbalètes, dont l'usage commençait à s'introduire alors, étaient déposées dans la salle d'armes, en même nombre que les ouvertures du manoir, afin de pouvoir le défendre contre les attaques du dehors; de larges fossés remplis d'eau en rendaient les approches très-dangereuses pour les assaillans. Une herse qu'on abaissait chaque jour et un tablier de pont, qu'on levait en cas d'alarme, garantissaient de toute surprise l'habitation de Renau.

Ainsi ce qui ferait le désespoir de nos petites maîtresses procurait une douce quiétude à *Renau* et à son épouse. Ils vivaient heureux dans ce domaine, tandis que souvent les vassaux de l'abbaye, surtout ceux de Noyelles, se trouvaient exposés aux avanies des bandes irrégulières lorsqu'elles fesaient leurs excursions de ce côté.

Cependant le manoir excitait de plus en plus la convoitise des moines qui tenaient à le joindre aux belles propriétés qu'ils avaient déjà dans le voisinage, afin d'y établir un lieu de plaisance où ils fussent à l'abri d'un coup de main. Des propositions de toute espèce avaient été faites à *Renau*, mais toujours sans succès. Ni les promesses, ni les menaces des moines n'avaient pu changer sa résolution. Comme possesseur d'un *alleu*, il était tenu de se ranger sous l'étendart du Comte de Hainaut lorque ce *Leude* convoquait ses vassaux (1). Il était du reste libre comme l'air et se riait du courroux des moines (2).

---

(1) Tout homme libre ayant une terre en propre entrait dans la milice du comte. (Capitulaires de Charlemagne de l'an 812, chapitre 1er).

(2) Les hommes libres ne payaient pas de cens. Ils n'étaient tenus qu'à fournir des chevaux et des voitures aux ambassadeurs du roi. Les comtes n'avaient pas le droit d'exiger pareille prestation. (Capitulaires de Louis-le-Débonnaire de l'an 815 et de Charles-le-Chauve de l'an 864).

Renau devint successivement père d'un garçon et d'une fille. Plusieurs années se passèrent pendant lesquelles cette famille jouit d'une félicité parfaite. Mais il n'est point de bonheur durable sur cette terre : le temps des épreuves arriva pour *Renau.*

Le village de Noyelles, dont l'origine remonte au règne de l'empereur Lothaire, vers l'an 850, avait un territoire très-fertile, mais excessivement malsain. Souvent les eaux de la Sambre et celles de l'Helpe majeure, dont la pente est nulle à son embouchure, couvraient le sol pendant plusieurs semaines et, en se retirant, y laissaient en dépôt de la vase et des végétaux en décomposition qui corrompaient l'air ambiant par le méphitisme de leurs émanations. On remédia dans la suite à ce fâcheux état de choses par des tranchées qui sillonnèrent la surface de ces marais infects; mais, pendant une longue période encore, les malheureux paysans furent, à différentes reprises, victimes des fièvres qualifiées depuis du nom *d'Ataxo-adynamiques* et qui, très-dangereuses encore aujourd'hui, malgré les progrès de la science médicale et la découverte du quinquina, étaient toujours mortelles dans le douzième siècle.

Une épidémie qui fit périr beaucoup de monde à Noyelles vint frapper coup sur coup la famille de *Renau,* jusque là si heureuse. En quelques jours, sa fille, sa femme et enfin son fils lui furent enlevés par le fléau : *Renau* fut seul épargné.

Dans ces temps d'ignorance et de superstition, on avait l'habitude d'assigner des causes mystérieuses à tous les événemens quelque naturels qu'ils fussent. On attribua donc le désastre dont le ciel accablait le malheurenx *Renau* à l'obstination coupable qui lui avait fait rejetter les propositions des religieux de Saint.Humbert. Ceux-ci profitèrent habilement de la circonstance, et, sous le prétexte de lui donner les consolations dont il avait besoin, en raison des pertes cruelles qu'il venait d'éprouver, lui insinuèrent que ses malheurs étaient le juste châtiment qu'il avait mérité par ses refus réitérés d'échanger son *franc-alleu* contre d'autres terres; et que, aujourd'hui qu'il n'avait plus de famille, il devait réparer sa faute en fai-

sant un don pur et simple, au monastère, du domaine où il venait d'essuyer de si grandes infortunes. La fermeté de Renau disparut devant des raisonnemens appuyés de preuves si terribles de la vengeance divine : il consentit à céder son manoir gratuitement aux moines de Maroilles, sous la seule condition d'être admis à l'abbaye, d'y être traité avec tous les soins possibles et d'être nourri à la table même de l'abbé. Il avait stipulé en outre, selon la coûtume de ces temps, qu'il serait chanté des services annuels pour sa femme et ses enfans, ainsi que pour lui après sa mort. L'acte d'abandon fut dressé et l'abbé *Gilles de Tournay* qui gouvernait le monastère prit possession du *franc-alleu* de *Renau*. Quant aux engagemens des religieux en sa faveur, il s'en rapporta à la bonne foi de ceux-ci pour leur exécution : ils promirent verbalement de les remplir avec ponctualité.

Pendant quelques années, Renau fut en effet traité avec tous les égards qu'il méritait d'ailleurs par son caractère honorable. Il avait trouvé dans les exercices de piété des consolations bien douces pour son ame ulcérée par la douleur. Il n'éprouvait donc aucun regret de s'être dessaisi de ses propriétés en faveur de l'abbaye. Loyal et franc, il ne lui venait même pas dans la pensée que les religieux pussent éluder leurs obligations envers lui ; il était cependant dans l'erreur ainsi qu'on va le voir.

L'abbé *Gilles*, homme de noble lignée et d'un haut mérite, administrait le monastère, avec un zèle soutenu, et avait mis les affaires de la communauté dans un état très-florissant. Il affectionnait *Clément Renau*, dont il avait pu étudier le caractère, depuis qu'ils vivaient ensemble. Malheureusement pour ce dernier, l'abbé fut attaqué d'une maladie mortelle et succomba. C'était 3 ans après l'entrée de *Renau* dans le monastère.

L'abbé *Jean Hulan* successeur de *Gilles* fut installé. Dès ce moment le sort de *Renau* changea. L'abbé qui était aussi fier et dédaigneux envers ses inférieurs, que souple à l'égard de ceux de qui il attendait des faveurs, fit connaître au trop confiant *Renau* que, à l'avenir, il serait traité comme les frères

servans de l'abbaye ou qu'il sortirait du couvent, attendu que rien n'obligeait les moines à lui fournir comme on l'avait fait jusque là *le logement, la vie et l'habit*. *Renau* humilié et encore plus étonné d'une semblable conduite de la part du chef de la communauté, fit des réclamations contre ce manque de foi. On lui répondit que, s'il avait cédé son domaine en pur don, c'était pour racheter ses péchés et surtout pour se laver de la faute grave qu'il avait commise en dédaignant les offres des serviteurs de Dieu et de *Monseigneur Sainct Benoist* pour l'échange de ce même domaine; que le courroux céleste lui avait été manifesté assez clairement et qu'il devait se trouver bien heureux d'avoir pu sauver son âme par un aussi faible sacrifice; qu'enfin lui laïc ne devait pas élever ses prétentions jusqu'à vouloir être servi à la table même de l'abbé. On lui conseillait ensuite de recevoir avec une humble reconnaissance les bienfaits sans nombre dont la charité toute chrétienne des religieux l'accablait.

On connut bientôt hors de l'enceinte du monastère les humiliations que *Renau* commençait à subir. Ses malheurs étaient récens et le souvenir de son ancienne prospérité, comparée avec sa position présente, excitait l'intérêt public. Depuis lors, dans toute la contrée, on ne désigna plus l'ancien domaine de *Renau* que sous le nom de *Renau-Folie*, qualifiant ainsi l'acte irréfléchi par lequel le possesseur d'un si beau *franc-alleu* l'avait abandonné sans prendre les garanties qu'il pouvait exiger et que son extrême confiance lui fit considérer comme inutiles. Les moines eux-mêmes finirent par adopter cette désignation.

Renau regretta bien de ne s'être pas mieux prémuni contre la mauvaise foi des moines. Ils le traitaient durement et le nourrissaient avec les restes de leur table. Combien de fois il fut témoin de leurs préparatifs pour se rendre à la terre de Noyelles ! C'était là où ils allaient en parties de plaisir. La tradition assure même qu'on y buvait plus de vin que d'eau. La richesse de l'abbaye fait supposer que la tradition n'est pas éloignée de la vérité.

Pauvre Renau! plus il se plaignait et plus il éprouvait de vexations et d'avanies non-seulement de la part des bénédictins, mais encore de la valetaille qui suit toujours si bien l'exemple

des maîtres, lorsque ceux-ci sont insolens. Six cents ans encore, Renau, et vous serez vengé!......

L'abbé *Wautier de Grart* qui remplaça Jean Hulan n'améliora pas la position de Renau. Le pli était pris, celui-ci continua à souffrir les rigueurs du sort qui l'accablait. Il en fut de même sous l'abbé *Arnould*. Heureusement pour *Renau*, la religion vint à son secours et lui permit d'attendre en paix la fin d'une carrière d'abord semée de roses, puis assombrie par les pertes les plus douloureuses. Ni la tradition, ni les documens que nous avons pu consulter, ne disent la date précise de la mort de *Renau*. Elle eut lieu sous l'administration de l'abbé *Nicolas*, qui, d'après l'histoire, fut nommé en 1236 et mourut en 1245.

A cette époque commencèrent les longues querelles de la célèbre comtesse *Marguerite* avec ses enfans du premier lit, issus de *Bouchard d'Avesnes*, qui fut excommunié dans Cambrai, par ordre du pape, pour s'être marié après avoir reçu les ordres sacrés. Marguerite, à la mort de *Bouchard*, avait épousé en secondes nôces *Guillaume de Dompierre*. La maison *d'Avesnes* obtint le Hainaut, et celle de *Dompierre*, la Flandre.

Malgré les perturbations causées par ces guerres intestines, auxquelles se mêlèrent les princes allemands et ceux de la maison de France, le domaine de *Renau-Folie* devint successivement le noyau d'une vaste exploitation. L'abbaye l'augmenta considérablement en y rattachant d'abord les terres environnantes, qu'elle possédait déjà, puis les propriétés qu'elle acquit successivement dans les alentours et notamment les *Sarts*. De manière que cette *Cense* formait, en 1304, un des plus beaux domaines de l'abbaye. Mais, soit que les dîmes et revenus de la terre fussent mal régis, ou que le domaine de Forest eut alors une valeur supérieure, soit enfin (ce qui est probable) que l'abbé se soit fait remettre par le Comte de Hainaut une soûte, qui a dû être considérable, toujours est-il que ce fut dans le mois d'avril de cette même année que l'on fit l'échange de la terre de Noyelles contre la ferme de *Forest* près le Cateau, appartenant à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Voici le texte de quelques passages de l'acte dressé à cette occasion.

« Nous Jehans, par la grace de Dieu, Cuens de Hainnau,
» de Hollande, de Zeelande et sires de Frize, faisons sçavoir
» à tous que nous et nostre chere compaigne le Contesse, eus-
» siens tenu, tenisiens et devissiens tenire a nos deux vies et a
» le vie dou plus longuement vivant de nous deux, la maison
» de *Renau-Folie*, les terres et les près qui appartiennent a la
» dicte maison, le dîme et le terraige dou terroil de Noyelles
» et le mollin de Noyelles, par certaine et juste cause et vol-
» sissiens volentiers les dictes maisons et les coses dessuis dicte
» avoir par maniere de parmutation, de escange, et de rester
» souffisant a tousjours héritaulement pour nous et pour nos
» hoirs des hômes relligieux les abbés de l'église St.-Humbert
» de Marolles, de l'ordre St.-Benoist de l'evesquiet de Cambrai,
» et li couvens...
» ....

Plus loin :

» Et cest écange de le maison et des coses devant dictes ont
» faict et font lidis relligieux si comme dit est as terres, pres
» et roc que nous avions et tenions au terroil de Forest vers le
» Castel en Cambresis....................................
....

L'acte se termine de la manière suivante :

» Volons et consentons que li devant dis relligieux nous pus-
» sent faire constraindre par justiche de Ste.-Eglise, a tenir
» fiermement les coses desseus dictes. En temoignaige des-
» quelles coses avons nous ches presentes lettres scellées de nos
» propres saïaux qui furent faictes et données l'an de grace
» 1304, au mois d'apvril. »

Pendant les 191 années qui suivirent, *Renau-Folie* passa du domaine des Comtes de Hainaut à celui des ducs de Bourgogne et ensuite à la maison d'Autriche. Enfin en 1495, l'abbaye ne retirant pas de la ferme de Forest un revenu égal à celui que produisait son ancien domaine de Noyelles, fit ses respectueuses remontrances à Maximilien roi des Romains et à Philippe d'Autriche, Comtes de Hainaut, possesseurs de ce domaine, dans le but d'annuler l'acte de 1304, en reprenant pour eux

la ferme de Forest et en remettant *Renau-Folie* aux moines. Les souverains consentirent à cette rétrocession par acte du 22 juin 1495 qui commence ainsi :

« Maximilien, par la grâce de Dieu, Roi des Romains tous» jours auguste, etc, à tous ceux qui ces présentes lettres » verront salut. Reçu avons l'humble supplication de nos » bien amés en Dieu les relligieux, abbé et couvent de l'église » et abbaye de monseigneur St.-Humbert de Marolles, de » l'ordre de St.-Benoist, sistuée en notre pays de Haynaut, » diocèse de Cambrai contenant comme mondit seigneur St.- » Humbert dont le glorieux corps repose en ladite église, » ayt en son temps foudé et fait édiffier et ériger, ycelle église » et abbaye de ses propres biens et revenus et environ à neuf » cens ans........... »

Dans ce chirographe il est fait mention de la conduite peu sage de l'abbé qui consentit l'échange de 1304 et de la détresse de l'abbaye par suite des dissipations du chef. Il y est dit aussi que la terre de *Renau folie* à laquelle était attachée le droit de haute et basse justice, etc., se trouvait être (en 1495) d'une valeur beaucoup plus grande que la terre de Forest. Toutefois l'annulation de l'acte de 1304 eut lieu, mais les princes y mirent des conditions que nous croyons devoir reproduire textuellement, les voici :

» Seront tenus (*les moines*) de faire celebrer doresnavant » perpetuellement et a tousjours chacun an le 26e jour de » march, les vigilles des morts à 9 lechons et le lendemain » 27e dudit mois qui fut le jour du trespas de feue notre très » chere et tres amée compaigne de nous roy, dame et mere de » nous archiduc, la duchesse Marie d'Austriche de Bourgoin» gne etc, dont Dieu ayt l'ame, une haulte messe de Requiem a » diacre et soubdiacre avecq les commendations et autres suf» fraiges a ce servants, et le 1er jour de janvier en chascun an » qui fut le jour de la réception de nous archiduc à la sei» gneurie de nostre pays et conté de Hainnau, aussi perpé» tuellement et à tousjours une haulte messe du St.-Esprit à » diacre et soubdiacre, le tout le plus solempnellement hon-

» nourable et devotement que faire se pourra et aussi delivrer
» à leurs dépens tout le luminaire de chire etc.

Le rescrit finit comme ci-après :

« Donné en nostre ville de Louvain le 22e jour de juing
» l'an de grace 1495 et des regnes que nous roi a savoir des
» celui des Romains le 10e et des dis de Hongrie etc le chin-
» quiesme; par monseigneur l'archiduc etc. »

L'affaire était très-avantageuse à l'abbaye attendu que la ferme de Forest se trouvait en assez mauvais état, tandis que les bâtimens de la terre de Noyelles venaient d'être reconstruits à neuf, après avoir été incendiés et pillés en 1490 par les *bandouliers du bastard de Berlaimont* qu'Antoine Rollin grand bailli de Hainaut fit décapiter à Mons avec ses gens. Il les avait forcés dans le château de Berlaimont où ils s'étaient renfermés après tous leurs méfaits.

L'abbé *Jehan Gosselet* s'empressa de se faire livrer le domaine de *Renau-folie* à la grande joie des religieux qui cette fois le conservèrent avec soin.

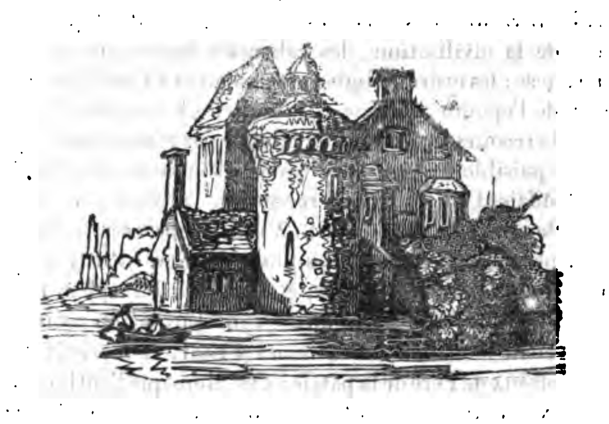
Durant les luttes terribles de la maison d'Autriche avec les Français, le Hainaut fut plus d'une fois ravagé par ceux-ci. L'abbaye de Maroilles se trouva souvent en péril, mais elle échappa aux désastres qui la menaçaient et notamment en 1543 que les troupes françaises parcoururent la province et s'emparèrent de Landrecies, dont les habitans s'étaient sauvés dans la forêt de Mormal, après avoir incendié les magasins de vivres et la ville même. François Ier, qui était à la tête d'une armée de 40,000 hommes vint établir son quartier général à l'abbaye avec l'amiral Annebaut. Pendant que le capitaine Lalande allait occuper Landrecies, le dauphin, longeant la rive droite de la Sambre, se rendit devant le château d'Aymeries, l'emporta et le démolit aussitôt. Il logea à *Renau-folie* mais n'y fit aucun dommage, attendu que le Roi était satisfait de la conduite des moines de St.-Humbert : l'abbaye avait fait don de 300 écus d'or à l'épargne du Roi pour l'entretien de ses gendarmes.

La terre de *Renau-folie* resta sans interruption à l'abbaye de Maroilles jusqu'à 1793, époque où le gouvernement républicain l'aliéna comme domaine national. L'acquéreur en a fait deux fortes exploitations occupées aujourd'hui par les héritiers, les sieurs Basile Mercier et André Evrard.

Depuis la mésaventure de *Renau*, le temps a fait disparaître de la scène du monde les maisons de Hainaut, de Bourgogne et d'Autriche, l'abbaye de Maroilles et les moines eux-mêmes, tandis que le nom de *Renau-folie* s'est transmis jusqu'à nous sans altération, comme un monument de l'avidité des cénobites, dont l'institution avait eu pour but de soustraire les âmes aux pompes, aux richesses et aux jouissances de la terre, par une vie sainte et ascétique; mais cette institution s'était tellement viciée que la philosophie épicurienne trouvait dans les couvens ses adeptes les plus zélés, lesquels ne se bornaient même pas toujours aux plaisirs de Bacchus et de Comus.

VICTOR HOUZÉ,

Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture d'Avesnes.



Abbaye de Clairmarais.

ORIGINE.

Le sol de la Morinie se couvrait de toutes parts de monastères et de pieux édifices ; les seigneurs partaient pour la croisade, les comtes de Flandre mouraient revêtus de la robe abbatiale ; les idées de la fin prochaine du monde n'étaient pas encore évanouies dans l'esprit inquiet d'une population qui avait souffert des maux inouis par la guerre, les changemens de dynasties, les invasions des barbares, les progrès lents et quelquefois amers de la civilisation, les calamités diverses de la nature courroucée ; les ordres religieux secondaient à l'envi l'impérieux besoin de l'époque : l'étude et la contemplation des choses divines, le recours à celui qui ne trompe pas comme les hommes, l'entrée paisible de l'enceinte vouée à son culte. Les bénédictins étendaient au loin leur renommée colossale ; les abbayes de St.-Bertin et de Bergues-St.-Vinoc, consacrées solennellement, prenaient avec éclat les noms de leurs illustres fondateurs ; un enfant de St.-Omer, établissait à Jérusalem la vaillante milice du Temple ; un autre Audomarois non moins célèbre devenait le modèle des hommes d'État, et méritait le surnom glorieux de Père de la patrie ; c'est alors que l'enthousiasme religieux pénètra vivement dans notre contrée ; St.-Bernard, y vint prêcher avec un brillant succès ; déjà il avait institué en Europe cent-soixante maisons à l'instar de celle de Cîteaux, et comme s'il avait craint que les solitudes eussent manqué au

zèle de ses disciples, il descendit lui-même dans nos marais, et bientôt avec l'autorisation de Thierry d'Alsace et de Sibille, sa femme, reconnaissants de l'expédition favorable de Syrie, il fit sortir du milieu des eaux l'abbaye de Clairmarais, une des plus illustres et des plus considérables de l'Ordre, par un prodige plus merveilleux encore que l'apparition de celle de St.-Bertin.

Bernard, sans être ministre, gouvernait le monde en sa double qualité de saint et de moine réformateur; (1) en vertu d'une charte du 26 avril 1140, delivrée par le Comte de Flandre, il se rendit dans la ville de St.-Omer, (2) et ne tarda pas à poser les premières pierres du monastère voisin, en présence de plusieurs membres distingués de la maison de St.-Omer, (3) ensuite il le plaça sous la garde de douze moines de Clairvaux, avant de quitter le pays des Morins.

Comme il avait contracté une étroite amitié avec *Thomas de St.-Omer*, il lui fit cet éloquent adieu qui entraîna sur ses traces le jeune Néophyte: « vous êtes dans une erreur grossière, » si vous croyez trouver la science chez les mondains qui pré» tendent l'enseigner. » (4) Ainsi, aux cris répétés de *Dieu le veut*, « la croix portait son fruit; » les Audomarois ne pouvaient plus être traduits hors de leur pays pour cause de guerre (5), les chrétiens s'affranchissaient insensiblement de la servitude, et l'intérieur des cloîtres s'ouvrait à la voix des hommes studieux ou compatissans qui désiraient employer leurs jours au doux commerce des lettres ou aux paisibles exercices de la charité, nobles qualités qui honorent aussi particulièrement les fastes de l'abbaye de Clairmarais.

SITUATION.

On donne communément le nom de *Clairs* à toutes les por-

---

(1) Etudes historiques. T. 3.
(2) Devienne, t. 2. Deneuville, t. 2.
(3) Variétés historiques de St.-Omer, pages 37, 38, 249.
(4) Lettres de St.-Bernard.
(5) Charte de 1127.

tions des marais et des tourbières qui sont couvertes d'eau. C'est de là que vient le nom de *Clairmarais*. (1) Cette étymologie appuyée d'ailleurs sur la beauté de nos lagunes, n'a jamais éprouvé de contradiction sérieuse (2), St.-Bernard méditant sur son pieux dessein, avait d'abord examiné attentivement de la tour élevée de St.-Bertin, le site pittoresque qu'il avait choisi, à une forte lieue au nord de St.-Omer, non loin de Watten et en face de Cassel, pour le nouveau temple qu'il voulait ériger au vrai Dieu (3); les eaux du golfe Itius avaient pendant des siècles couvert totalement et rendu presqu'inabordable cette terre séparée encore aujourd'hui même pour ainsi dire du reste du continent (4). *La grande mer* et *la petite mer* de Clairmarais ont encore conservé leurs noms et leur célébrité; les eaux y sont toujours limpides et claires. Les notions d'hydrographie générale relatives à Clairmarais sont très-intéressantes à consulter (5). Des fouilles anciennes ont fait retrouver près de cette abbaye, des ancres, des débris de vaisseaux et des squelettes d'animaux marins d'une grande dimension; quelques débris de ces fossiles s'y voyaient avant 1789 (6); il n'est pas rare d'y appercevoir des arbres entiers, seulement à demi décomposés; on y rencontre en outre des bois de cerfs, de daims,

---

(1) Allent.

(2) Dausque. Ce n'était sans doute que pour rendre hommage à la pureté de la conduite de la communauté; que l'on a allégué qu'elle ne s'appelait ainsi *que ob religionis puritatem*. (A)

(3) Malbrancq.

(4) Avant le 9e siecle, les bras de l'Aa serpentaient au même niveau dans les marais qui s'étendent du détroit d'Arques à celui de Watten, et se perdaient au milieu des inondations presque habituelles, et sur quelques points permanents, qui leur ont fait donner le nom de Clairsmarais (B) dans tous les manuscrits de cette ancienne abbaye, et dans plusieurs auteurs on le trouve écrit de cette manière : Clairmaretz, Clairmaresch.

(5) Voir l'excellent ouvrage de M. Allent.

(6) Allent.

(A) Jongelinus.
(B) Allent.

et autres défenses d'animaux qui habitent les forêts (1). La situation marécageuse de Clairmarais l'a fait considérer quelquefois par les romanciers comme un lieu mystérieux; « c'est » un endroit maudit, hanté par le démon, je ne sais combien » de revenans s'y rendent (2). » Mais la fiction est loin d'être conforme à l'histoire; et cette agréable solitude, grâce aux admirables enfantemens du génie religieux, n'a été troublée pendant six siècles et demi, que par des hymnes d'amour et de reconnaissance adressées à la divinité, émanées de l'un des ornemens de la forme colossale de la catholicité.

COMMUNAUTÉ.

L'époque précise d'une cité, d'un monument ou d'une institution est souvent contestée par les historiens; il n'est pas toujours facile de percer le voile qui couvre les origines et d'échapper à l'erreur des faits; on est obligé quelquefois, faute de documens certains, de fonder le récit sur des traditions vagues et incomplètes; néanmoins l'annaliste a rempli son devoir, lorsqu'après avoir consacré ses veilles à une profonde investigation, et débrouillé avec effort une multitude de textes et de dates, il signale des autorités respectables au soutien de l'opinion la plus accréditée qui devient alors autant que possible la vérité historique.

C'est à tort que l'on a prétendu (3) que vers la fin du troisième siècle, St.-Fuscien et St.-Victoric avaient élevé à Clairmarais une chapelle en l'honneur de la Vierge, bienfait au reste attribué naturellement à ces premiers apôtres du Christianisme dans la Morinie, car leur mission y a été féconde; on n'a pû également établir plus solidement la tradition qui attribue le commencement du monastère de Clairmarais, en 1128, à Foulques, abbé des Dunes, lequel y aurait d'abord placé des moines bénédictins et l'aurait ensuite cédé en 1137 à ceux de

---

(1) De Smyttère.

(2) Berthoud.

(3) Legrand de Castelle.

Clairvaux (1). La gloire d'en avoir été le fondateur est restée toute entière à Thierry d'Alsace; ce prince le dota en même temps de possessions importantes, et d'une partie de la forêt de Rihoult. Cette maison eût aussi à se louer de la générosité de Philippe d'Alsace pendant sa résidence au château de ce nom.

Parmi ses autres bienfaiteurs, on doit citer d'abord Arnould, comte de Guisnes, lequel fit présent à la communauté naissante de cent mesures de marais qu'il possédait à Muncq-Nieurlet; c'est dans le bois de cette commune qu'Etienne, roi d'Angleterre, et Mathilde, son épouse, comtesse de Boulogne avaient commencé à construire pour ces moines de Cîteaux des bâtimens dont les derniers vestiges s'appercevaient encore en 1725; mais les religieux de Clairmarais imitèrent le noble exemple de ceux de St.-Bertin; ils se refusèrent à toute amélioration temporelle pour ne pas abandonner le séjour chéri où ils s'étaient à jamais consacré au service du Seigneur. Cette conduite estimable reçut presqu'immédiatement sa récompense: le monastère dont la construction date de 1140 fut confectionné en 1145, enrichi successivement de plusieurs donations considérables et soutenu dignement par celui de St.-Bertin.

St.-Bernard avait pris soin de la conduite de l'édifice; lorsque tous les ouvrages furent achevés, il dédia l'église à la Ste.-Vierge, et y introduisit la pratique d'y chanter en cérémonie tous les samedis le *Salve Regina*; à sa prière, Gunfride, prieur de Clairmarais, homme remarquable par son savoir et ses vertus, consentit à être le premier abbé de Clairmarais. Les annales de cette maison en ont transmis le plus parfait éloge.

En 1166, l'abbé Guillaume transporta le monastère sur un terrein plus elevé, à cent mètres de distance de la première demeure qui était humide et mal-saine et non loin du bois. Peu d'années suffirent à sa réédification que l'on date de 1170. Dans le siècle suivant divers membres des communautés voisines,

---

(1) Gallia christiana.

entr'autres le fameux Gilbert, abbé de St.-Bertin, se retirèrent à Clairmarais pour y finir leurs jours dans la vie contemplative.

En 1200, Baudouin 9e comte de Flandre défendit à ce monastère de construire un moulin, l'abbaye de St.-Bertin ayant seule ce privilège entre Arques et Gravelines.

Le puits de St.-Bernard, entouré d'une maçonnerie de six pieds, renommé par sa profondeur, sa solide structure et sa large ouverture est de 1172, on le faisait mouvoir à l'aide d'une roue énorme. Les légendes attribuaient à ses eaux des effets salutaires (1).

Au commencement du quatorzième siècle, les religieux quittèrent leurs cellules pour se soustraire aux inondations qui accompagnèrent la lutte acharnée des Flamands contre les Français, mais ils ne tardèrent pas à rentrer dans leur solitude. La communauté fut encore momentanément dispersée, lors de la tentative infructueuse de Louis XI, contre St.-Omer en 1477.

Ce fut un Audomarois, Antoine Decroix, 40e abbé, qui répara avec zèle, vers la fin du siècle suivant, les pertes occasionnées au monastère par les iconoclastes.

Le dortoir et le réfectoire où se trouvaient des lavoirs de marbre d'une longueur extrême avaient été restaurés somptueusement en 1595; on construisit alors la trésorerie, le noviciat et la grande salle abbatiale; le quartier des étrangers fut bâti en 1626, et celui de l'abbé l'année suivante. Le cloître était cité pour ses arceaux à jour et pour sa colonnade gothique; le chapitre répondait aussi à la magnificence de l'église; une inscription poétique au-dessus de l'entrée, avertissait pieusement les religieux de venir assister de leurs prières leurs frères agonisans.

---

(1) Le plus ancien puits connu est de 1126; il existe à Lillers, dans l'ancien couvent des Chartreux; c'est l'origine des puits artésiens, (Annuaire des longitudes, 1835.)

Ce fut encore un Audomarois, Denis Pecqueur, 47e abbé, qui parvint par sa constance à effacer la trace du désastre éprouvé au siège de St.-Omer, en 1638.

Embelli par les vastes travaux de George Petquam, 50e abbé, et porté au plus haut dégré de splendeur sous Joseph Mailliart, 51e abbé; ce monastère qui jouissait de 30,000 livres de rente, resta accablé de charges et de dettes considérables, après le décès d'Antoine Finé de Brianville 53e abbé qui avait perdu un procès important contre l'évêque de St.-Omer.

Le refuge de Clairmarais appelé la *maison de Pierre*, était situé à St.-Omer dans la rue du quartier de cavalerie. Une audience publique de la salle abbatiale y avait lieu chaque mardi.

NOTE CHRONOLOGIQUE SUR CLAIRMARAIS.

La petite commune de Clairmarais a été le théatre de plusieurs événemens que l'histoire doit enregistrer dans ses fastes.

Nous trouvons d'abord en 1140, époque de la fondation de l'abbaye, le grand nom de St.-Bernard, entraînant à des merveilles pieuses le Comte de Flandre et les seigneurs de la maison de St.-Omer; puis, cinq ans avant la reconstruction du monastère dans la forêt, nous appercevons le célèbre Thomas Becket se confiant à son tour à la loyauté des Morins, et dans une froide journée de l'hiver de 1165, venant en pélerin proscrit à travers cinq lieues de fange marécageuse, demander à St.-André au Bois un asile protecteur de son indépendance et de sa vertu.

Robert Ier Comte d'Artois, visita Clairmarais en 1241; il fut édifié de la conduite régulière des religieux et les félicita de leur excellente réputation.

En 1302, dans la guerre longue et sanglante des Français contre les Flamands, Guillaume de Juliers essuya une défaite entre Arques et Clairmarais où il perdit 15,000 hommes.

Peu de temps avant la bataille de Cassel gagnée par Philippe de Valois, ce prince posa sa tente royale au-dessous de la forêt, non loin de l'abbaye, et entra en Flandre après quelques instans de repos.

Guy V de Chatillon, 21ᵉ Comte de St.-Pol concéda en 1360 à cette abbaye, la justice et la seigneurie Vicomtière que la maison de Châtillon possédait dans les terres, les bois et les prés du comté de St.-Pol.

Par lettres du 20 novembre 1375, Innocent accorda à l'abbaye de Clairmarais l'exemption de toutes sortes d'impôts, sous peine de l'indignation du Dieu tout-puissant et des Apôtres St.-Pierre et St.-Paul.

En 1477, Louis XI occasionna la seconde reconstruction du monastère, car il y détruisit tout, *Prœter loca regularia*. Les propriétés de l'abbaye éprouvèrent alors d'immenses dommages. L'église seule échappa à la dévastation de ce roi cruel, mais deux milles livres de plomb en furent arrachées. Les Anglais ne furent pas étrangers aux événemens historiques de Clairmarais : on y a montré longtems *le mont des Anglais*.

Après la perte de la bataille de Gravelines, en 1558, un grand nombre de Français furent tués dans les bois de Watten et de Clermarais. Quelques-uns des fugitifs durent la vie à la généreuse hospitalité des moines.

Les premiers ravages des iconoclastes éclatèrent dans l'Artois en 1566. Une bande effrénée d'artisans, de bateliers et de paysans entremêlés de prostituées, de mendians et de vagabonds, vociférant le saint nom de liberté, si incompatible cependant avec les passions vicieuses, à peu près au nombre de trois cens, armés de massues, de haches, de marteaux, d'échelles et de cables, quelques-uns même d'arquebuses et de poignards, tombèrent avec une rage fanatique sur les hameaux et les villages des environs de St.-Omer *(d'après le récit de Schiller)*, arrachèrent de vive force les portes des églises et des couvens qu'ils trouvèrent fermés, renversèrent les autels, brisèrent et foulè-

rent aux pieds les statues et les images des saints; insensés qui dans leurs projets aveugles de réforme prétendaient fermer des retraites précieuses à ceux qui ne voulaient pas du monde ! Le conciliabule de ces iconoclastes se tint près de l'abbaye de Clairmarais ; le magistrat de St.-Omer s'empressa de faire connaître leur arrivée au gouvernement qui envoya en toute hâte dans cette ville la compagnie du Comte d'Egmont, pour tenir en échec cette horde dévastatrice.

Pendant les troubles qui éclatèrent à St.-Omer, en 1577, entre les Orangistes et les partisans de la domination Espagnole, l'abbé Antoine Cantolen, s'opposa avec fermeté au sinistre dessein des révoltés. *Descoult*, un de leurs chefs, s'étant présenté avec 400 hommes devant l'abbaye, ne put en obtenir l'entrée que pour lui et ses amis ; on lui déclara toutefois qu'on donnerait des rafraîchissemens à sa troupe mais qu'on ne pouvait la recevoir. Descoult désappointé essaya d'escalader les murs, mais le courageux abbé fit retentir la cloche d'alarme ; bientôt les fidèles paysans accoururent avec ardeur de toutes les habitations voisines, et le perfide iconoclaste fut obligé de quitter cet édifice révéré.

Le 14 novembre 1625, la princesse Isabelle visita l'abbaye de Clairmarais. Le 29 mars 1637, le Comte d'Issembourg, gouverneur général de l'Artois, assista à un festin dans l'intérieur du monastère où il conversa longtemps sur la différence du caractère, des usages et du costume entre les Audomarois et les Haut-Ponnois.

Les Français qui depuis la fin du siècle précédent avaient fait plusieurs excursions sur le territoire de Clairmarais, s'y présentèrent en force pendant les opérations du siège de Saint-Omer en 1638. Le 28 mai, le Maréchal de Chatillon fit attaquer Clairmarais par 3,000 fantassins commandés par le colonel Langeron. La petite garnison du poste se défendit avec vaillance et la résistance fut obstinée. Enfin cette poignée de braves, forcée dans ses retranchemens, parvint à gagner l'église où elle tint encore quelques instans. Là, ne pouvant arrêter plus longtemps les efforts redoublés des assaillans et poursuivis de posi-

tion en position jusque sur les voûtes, les Espagnols cruellement décimés et manquant de poudre, consentirent à se rendre, mais sous la condition expresse de se retirer avec les honneurs de la guerre, armes et bagages et mêche allumée; cette capitulation fut acceptée et peu après indignement trahie, car à peine les assiégés descendaient-ils, qu'ils furent désarmés et conduits à Aire. L'abbaye ayant ensuite été pillée, ses meubles et ses ornemens les plus précieux furent envoyés à Ardres; Langeron cependant restitua la bibliothèque et les reliques; les orgues furent aussi respectées ainsi que les cloches, mais tous les tableaux et l'horloge disparurent. Les Français, inquiétés continuellement dans leur conquête, l'abandonnèrent le 15 juillet suivant. Ce récit est puisé dans les annalistes Flamands et Artésiens, mais d'après *les mémoires de Richelieu*, les Français qui ne pouvaient reconnaître les marais environnans sans être en possession de l'abbaye de Clairmarais, y établirent l'un de leurs principaux quartiers. « On fit mettre des sentinelles à toutes » les avenues, dit-il, pour conserver l'église et les lieux claus- » traux, et s'étant trouvé qu'un sergent qui avait été comman- » dé pour prendre garde à ce que rien ne fut gâté, lui-même » avait rompu quelques portes, le Maréchal le fit pendre à » celle de l'abbaye avec un autre soldat qui fut trouvé saisi de » deux chandeliers d'église: cela étonna tellement les religieux » qui étaient dans cette abbaye qu'ils croyaient être parmi leurs » amis et protestaient de publier partout que les troupes de » leurs pays les avaient plus maltraités que celles du Roi. » Selon cette version, Clairmarais avait été défendu environ une heure par deux cens soldats Wallons et cinq capitaines. Montglat dit que le monastère endura alors quelques volées de canon, et qu'à cette attaque, « Campi, capitaine au régiment de Navarre, perdit le bras. »

L'abbé Georges d'Affringues devint l'année suivante, le 19 juin, la victime du ressentiment de quelques partisans ennemis. Une troupe de forcenés se précipita dans la cour du monastère en vociférant des cris de meurtre et de dévastation; les bestiaux, les meubles et les voiles même du moulin de Clairmarais furent emportés, et l'abbé échappé miraculeusement aux coups de ces furieux, s'affecta profondément du nouveau désas-

tre de sa maison, et succomba bientôt à une maladie de langueur.

Le 16 octobre suivant, le Prince Ferdinand d'Autriche, Cardinal Infant, gouverneur général d'Artois, chassa en toute sécurité dans le bois de Clairmarais.

Les Français s'emparèrent de nouveau de Clairmarais en 1644, qu'ils évacuèrent à l'approche de Piccolomini. Ils y retournèrent momentanément en 1647, lors de la vaine trahison de Calmont.

Diverses fortifications furent exécutées en 1670 au monastère qui passa néanmoins définitivement sans perturbation sous la domination Française.

Ce fut l'abbé de Clairmarais, George III, qui harangua Louis XIV, à la porte d'Arras, lors de l'entrée triomphante de ce prince dans Saint-Omer.

Clairmarais dépendait-il de l'Artois ou de la Flandre? cette question fut long-tems agitée. Des commissaires respectivement autorisés s'assemblèrent à l'abbaye le 5 mars 1607, à l'effet de débattre et de terminer cette affaire importante, mais se retirèrent sans avoir pû la résoudre. La superficie totale de la commune de Clairmarais, sujette à une extraction considérable de tourbe depuis un temps immémorial, est de 2,079 hectares. On y trouve d'excellens pâturages. Elle faisait partie en 1789 du Bailliage et du diocèse de St.-Omer. Elle peut contenir actuellement environ trois cens habitans et cinquante feux. Cette population est assez élevée pour ne pas tarder plus longtems à lui accorder un ministre du culte.

H. Piers.

Une Leçon de Juste-Lipse.

Loquela prompta nec sine venere in publico.
Baron *De Reiffenberg*.

Il y avait, à l'hôtel de ville de Louvain, le 28 novembre de l'année 1599, une cour étincelante et nombreuse. C'était celle de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, sa royale épouse. Enfin la Belgique voyait en eux, non plus des gouverneurs-généraux, mais des souverains. Le vieux Philippe II tenait d'autant plus aux Pays-Bas qu'ils lui avaient coûté plus de peines. Quarante ans de guerres et de troubles sanglans n'avaient pu en effet remettre les Belges sous son obéissance. En 1596, il avait confié à l'archiduc Albert, son neveu, cardinal de Tolède, le soin de pacifier ces malheureuses contrées. Déjà, quoique fort jeune, dans sa vice-royauté du Portugal nouvellement conquis, Albert avait montré de la sagesse et des talents politiques. Ces talents ne suffirent pas en Belgique, où il fallait combattre à chaque instant. Dans le but tardif de contenter les esprits qui ne pouvaient s'accoûtumer au gouvernement espagnol, Philippe II se décida en 1598 à détacher les Pays-Bas catholiques de sa couronne. Il en fit un état à part, indépendant, qu'il donna pour dot à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie; et il se résolut à la marier à l'archiduc Albert. Ce prince avait besoin pour une telle union de doubles dispenses; il épousait sa cousine, et il était cardinal. Le roi d'Espagne

obtint tout de Rome, pour une disposition qui devait mettre fin à tant de guerres. Albert, relevé de ses vœux, déposa sa robe et son chapeau de cardinal aux pieds de Notre Dame de Hal; après quoi, reprenant le costume de chevalier et laissant au cardinal André d'Autriche le soin de gouverner les Pays-Bas en son absence, il partit pour la célébration de son mariage, qui eut lieu à Valence, le 18 d'avril 1599.

L'archiduc Albert avait quarante ans; sa figure était froide et réservée. L'infante Isabelle venait d'entrer dans sa trente-troisième année. Elle était grande, un peu maigre, mais elle avait des yeux noirs expressifs et la peau très-brune; du reste une beauté plus qu'ordinaire. C'est elle que la satyre Ménippée représente dans ces vers :

Pourtant, si je suis brunette,
Ami, n'en prenez émoi;
Car autant aimer souhaite
Qu'une plus blanche que moi.

Mais malgré sa peau basanée, et quoique déjà surannée, comme disaient les rimeurs d'alors, l'infante Isabelle était une princesse recommandable par sa sagesse, sa piété profonde et ses vertus. Elle était accoutumée à la guerre, aux expéditions, à la chasse, à la fatigue, et aussi aux travaux de cabinet. « C'était, dit Brantome, une princesse de gentil esprit, qui faisait toutes les affaires du roi son père et y était fort rompue. Aussi l'y nourrissait-il fort. » Philippe II l'appelait la lumière de ses yeux. Long-temps il avait espéré la voir reine de France. Il avait même proposé au roi de Navarre (depuis Henri le Grand) de répudier Marguerite de Valois pour épouser l'infante, qui, alors (en 1584) avait dix-huit ans. Mais les français ne se montrèrent pas disposés à entrer en quelque sorte sous la protection de l'Espagne; et après bien des négociations, des guerres, des efforts divers, Philippe II, comme nous l'avons dit, s'était décidé à la marier enfin à son cousin Albert, et à l'employer comme instrument politique à la soumission des provinces belges, qu'il renonçait à réduire par la force.

Mais il fallait toute la constance d'Albert et d'Isabelle, à qui du moins cette qualité était commune, pour ramener le calme dans nos belles contrées. Les premières années de leur règne furent de longues et furieuses guerres. Albert, quoiqu'il eut été homme d'église, était brave; plusieurs faits le témoignent; et sa cuirasse, que l'on conserveau musée de Bruxelles, porte l'empreinte de quatre coups de mousquet, qu'il reçut au long siège d'Ostende. C'est pendant ce siége, que l'infante, compagne assidue de son époux jusques dans les camps, donna ses diamans aux soldats qui se révoltaient parce qu'on ne les payait point; c'est là aussi que, fatiguée de la résistance que lui opposait Ostende, et comptant sur un surcroit de forces qui lui était parvenu, elle fit vœu de ne point changer de linge qu'elle ne fut maîtresse de la place; elle tint le serment, et le siége ayant duré plus de trois années, le linge que portait la princesse acquis cette couleur fauve, qui de son nom est appelée encore *couleur Isabelle*.

Mais en empiétant sur l'avenir, pour faire connaitre les personnages qui nous occupent, nous nous écartons de l'époque que nous avons posée. Mariés le 18 d'avril 1599, Albert et Isabelle avaient fait leur entrée à Bruxelles avec magnificence, le 6 de septembre. Quoique nommés souverains par Philippe II, il fallait dans ce pays de liberté qu'ils fussent reconnus comme tels; les Etats, attentifs au maintien des privilèges publics, avaient mis du temps à la rédaction de la formule du serment réciproque que devaient se prêter les souverains et les peuples. L'inauguration des archiducs, c'est le nom que prirent Albert et Isabelle, ne fut célébrée à Louvain qu'à la fin de novembre. Elle n'eut lieu à Gand qu'en 1600.

Isabelle et son époux aimaient les sciences et les arts; ils se montraient favorables à l'industrie et au commerce. Mais leur piété rigide et la sévérité de leurs mœurs promettaient de leur part un gouvernement austère. Beaucoup d'hérétiques et de coupables gémissaient dans les prisons. Ils pouvaient attendre des nouveaux souverains une justice complète, selon les lois d'alors, mais point de graces; et dans les circonstances qui entouraient le naissant pouvoir des archiducs, il eut fallu de l'indulgence surtout, pour fermer toutes les plaies.

La cour des archiducs était donc rassemblée après la messe, ce qui était un devoir de tous les jours, dans la plus grande salle de l'hôtel-de-ville de Louvain. C'était, comme on le dit, le 28 de novembre. Le temps était sombre et pluvieux; il était neuf heures du matin; et la nombreuse assemblée, avec des princes peu amusables, contemplait la perspective d'une journée d'ennui, lorsqu'Albert demanda doucement: — Qu'y a-t-il à connaître dans cette ville?

— Mais l'université, monseigneur, répondit le bourgmestre de Louvain. Elle a vu Charles-Quint sur ses bancs.

— Et maintenant, ajouta le comte de Fuentès, elle compte, parmi ses professeurs, Juste-Lipse.

— Je connais ce grand nom, dit Isabelle. Mon père lui a conféré le titre de son historiographe. N'est-il pas de Brabant?

— Oui madame, répondit le bourgmestre. Il est né à Isque, entre Louvain et Bruxelles, il a maintenant cinquante deux ans. Sa famille était noble et riche; son oncle Martin fut l'ami d'Erasme. A dix ans, au collège d'Ath, il fit des vers latins qui eurent de l'éclat.

— A dix-neuf, poursuivit le comte de Berg, il publia son livre des diverses leçons *variarum lectionum*, où l'on admire une latinité pure, une élégance de style qui semblent appartenir aux beaux tems de la langue des Romains.

— Je l'ai lu, dit Isabelle. On le croirait de Cicéron. Ce livre n'était-il pas dédié au révérend cardinal de Granvelle?

— Précisément madame.

— Je fais cas, dit Albert de son commentaire sur Tacite.

— C'est un prodige que cet ouvrage, répliqua le comte de Fuentès. Aussi l'a-t-on déjà réimprimé dix fois.

— Je lui préfère pour mon compte, dit Isabelle le traité *De Militiâ Romanâ;* mais sa *politique* ne me paraît pas excellente.

— Il en a fait cependant, répondit Cabbeliaw (c'était un capitaine flamand). N'a-t-il pas pris parti pour le duc de Leicester, quand la reine Elisabeth nous envoya ce seigneur, avec l'espoir que nous nous ferions anglais.

— Oh! dit Albert, ce sont des choses qu'il faut oublier. Nous sommes persuadés que Juste-Lipse ne se souvient guères lui-même de ses petits égarements.

— Il a pourtant bonne mémoire, dit en souriant le comte de Berg. Car on dit qu'en étudiant Tacite il est parvenu à le savoir par cœur tout entier. On conte même qu'un jour il s'obligea à réciter, mot pour mot, tous les passages qu'on lui désignerait de cet écrivain célèbre, consentant à être poignardé, dans le cas où il ne les rapporterait pas fidèlement.

— De tels hommes font de si hautes exceptions, qu'on ne saurait trop les ménager, dit l'archiduchesse.

— C'est l'honneur du pays, madame, continua le comte de Fuentès. Aussi voyez tout ce qu'on a fait pour nous le ravir! A Vienne, on n'a pas épargné les séductions; à Iéna, où il professait, il y a vingt-cinq ans, l'éloquence et l'histoire, les princes de Saxe-Cobourg lui ont fait les offres les plus honorables. A Leyde, on lui proposait pour le retenir *des montagnes d'or*. Il y a six ans, pendant qu'il était à Liège, le pape Clément VIII à Rome, le sénat de Vénise, le roi Henri IV à Paris, Ferdinand de Médicis à Florence, l'académie de Pise lui envoyèrent des ambassadeurs, c'est à-peu-près le mot que je dois employer. L'amour de la patrie l'emporta dans le cœur de Juste-Lipse. Il préféra une chaire d'histoire ancienne à l'université de Louvain; et il l'occupera jusqu'à sa mort.

— Et sans doute, dit Albert, il est revenu de ses erreurs religieuses?

— En doutez-vous répliqua l'Infante? N'a-t-il pas abjuré à Mayence tout qui pouvait se trouver entaché d'hérésie dans ses écrits et dans ses actions, du temps qu'il vivait au milieu

des hérétiques? Et n'écrit-il pas à présent l'histoire des miracles de Notre-Dame de Hal? Quand se donnent les leçons d'histoire ancienne ?

— A l'heure qu'il est, madame, répondit le bourgmestre Muyen de Louvain.

— Messieurs, reprit Isabelle, en élevant la voix, nous allons visiter ce qui est plus rare qu'un monument, un grand homme. Notre désir est que toute la cour assiste avec nous à une leçon du docteur Juste-Lipse, sur les mêmes bancs où s'est assis Charles-Quint, notre aïeul auguste.

L'assemblée salua toute entière avec satisfaction ; elle voyait là du moins une distraction d'une heure. Les archiducs et leur suite, les chevaliers de la Toison d'Or, les ducs, les marquis et les comtes, les dames d'honneur et les capitaines, le bourgmestre et les notables de la ville, deux cents personnes environ, plus ou moins chamarrées de soie, d'or et de velours, ornées de plumes, de colliers, de diamans et de dentelles, se rendirent à l'université, précédées par un corps de musique, escortées de la foule curieuse.

Les portes du temple des sciences, fondé par Jean IV, duc de Brabant, s'ouvrirent tout entières devant le noble cortège; et la cour d'Isabelle pénétrait dans l'enceinte, alors silencieuse, quand Juste-Lipse, à qui la musique faisait mal, demanda la cause de tout le bruit qu'il entendait ?

Pour toute réponse, il vit paraître les archiducs et leur suite nombreuse. Le bourgmestre lui dit que leurs altesses désiraient assister à sa leçon. Le silence de l'école ne fut pas autrement troublé. Isabelle et sa cour saluèrent sans dire un mot; le professeur, sans descendre de sa chaire, se leva et posa sa toque. Il savait que les hommes supérieurs allaient alors de pair avec les souverains. Il se rappelait que, dans une cérémonie publique, l'empereur Charles-Quint avait donné la droite au recteur magnifique de Louvain. Il salua cependant, en inclinant la tête vers ses nobles auditeurs, pendant que ses nombreux

élèves, qui chérissaient leur maître, se pressaient pour faire place à la cour.

Juste-Lipse était d'une taille moyenne; il avait le front large et élevé, l'œil vif; il maigrissait en vieillissant; la couleur de son teint révélait le commencement de la maladie de foie qui devait bientôt le mettre au cercueil. Il était vêtu d'une simple robe à larges manches. Il avait devant lui, dans un petit vase blanc, une tulipe; car il se plaisait à cultiver ces fleurs; son chien Saphir était assis avec recueillement au pied de sa chaire.

La leçon de Juste-Lipse n'avait été arrêtée que par un léger mouvement de quelques minutes; tout était redevenu calme; seulement l'auditoire avait changé de face.

Au moment où la cour avait paru, le professeur expliquait à ses élèves la belle retraite des dix mille, écrite par Xénophon, qui en avait été le héros. Au lieu de poursuivre cette matière devant les archiducs, il se leva de nouveau; et prenant en main le livre de Sénéque *De la Clémence*, il lut ce passage remarquable où la vertu qui pardonne est présentée avec chaleur comme capable d'élever l'homme jusqu'aux dieux. Lipse en public parlait avec âme, avec éloquence, avec grâce; tout le feu de son génie l'inspira; il commenta magnifiquement un texte si convenable à la circonstance; il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui put distinguer les grands des autres hommes: — Eux seuls ont le bonheur de pouvoir l'exercer, dit-il; eux seuls peuvent vaincre leurs ennemis à force de bienfaits!

Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs, et la bonté qui les gagne; la justice qui glace les peuples, le pardon qui les réjouit et les ranime. Il fit un suave tableau de la sérénité qui entoure une ame douée de clémence, du doux sommeil qui repose un cœur bienfaisant; il montra la mort sans agonie, sans épouvante, sans effroi, sans laideur, au terme d'une vie généreuse. Il releva encore la sublime morale du philosophe payen, en la renfonçant de la doctrine surhumaine et des paroles augustes de l'évangile.

— Dieu ne serait pas Dieu, dit-il, si sa clémence n'égalait son immensité; et Satan ne serait plus le démon, si la clémence pouvait entrer dans son cœur. Aussi parmi les souverains, ceux-là seuls seront grands devant les hommes et seront élus devant Dieu, qui auront mesuré leur clémence à l'étendue de leur pouvoir....

Le professeur s'arrêta. La leçon était terminée; la cour se retira, pénétrée, grave, sérieuse. Le soir de ce jour là, l'archiduc Albert nomma Juste-Lipse membre de son conseil d'état. Il signa, avec Isabelle, les lettres de grâce de trois cents brabançons condamnés, qui le lendemain virent s'ouvrir, émerveillés, les portes de leurs prisons; le 30 novembre, ils allèrent en corps remercier Juste-Lipse; tous les ans, à pareil jour, ils lui portèrent jusqu'à sa mort un bouquet de tulipes éclatantes. — Mais en l'année 1606, ils le déposèrent sur son tombeau.

COLIN DE PLANCY.



Discours

Contenant les choses mémorables advenues au Siège des ville et citadelle de Cambray rendues au mois d'octobre, au très-illustre comte de Fuentes, Gouverneur, Lieutenant-Général des Pays-Bas, et chef de l'armée de sa Majesté catholique.

✻

L'AN, M. D. XCV.

AVEC UNE COMPARAISON ET SIMILITUDE DE REGNACARUS TYRAN, ANCIEN DE CAMBRAY
AVEC JAN DE MONT-LUC, DICT BALIGNY, TYRAN MODERNE DE LADICTE VILLE.



A ARRAS,

CHEZ GUILLAUME DE LA RIVIÈRE, ET GILLES BAUDOUIN,
AU MISSEL D'OR.

M. D. XCV.

DISCOURS

Contenant les choses mémorables advenues au siège des ville et citadelle de Cambray.

L'AN MDXCV.

AVEC UNE COMPARAISON ET SIMILITUDE DE REGNACARUS TYRAN ANCIEN DE CAMBRAY, AVEC JEAN DE MONTLUC DICT DE BALIGNY TYRAN MODERNE DE LA DICTE VILLE.

[*La relation que l'on va lire peut être attribuée à maître* Jean Doudelet, *clerc de l'église de Notre-Dame de la Chaussée, à Valenciennes, quoiqu'elle ait été imprimée à Arras en* 1595, (in-4° 23 pp.) *sans nom d'auteur* (*); *mais elle se trouve intercalée, à son rang chronologique, au milieu de deux copies des* Mémoriaux *dudit Jean Doudelet* Sur les troubles et guerres advenues en la ville et duché de Cambray, depuis l'an 1579 jusques à l'an 1595. *La première de ces copies, de la main même de J. Doudelet, provient de la famille de M.* Boca, *de Valenciennes, et repose aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Cambrai; la seconde a été transcrite en* 1616, *par sire* Simon Leboucq, *prevôt et historien de Valenciennes, qui y a ajouté quelques notes, signées S. L.; elle appartient à M.* Fremin du Sartel, *de Cambrai. Nous avons eu à notre disposition ces deux manuscrits qui nous ont confirmé dans l'opinion que la relation du siège était du même auteur que les Mémoires au milieu desquels elle se trouve intercalée et nous en offrons aujourd'hui à nos lecteurs la leçon la plus complète, en*

---

[*] C'est sans doute par mesure de prudence que Doudelet ne mit pas son nom à cette relation; dans ces tems de troubles on pouvait craindre les reviremens de fortune et les reactions des partis. Si cette brochure a été imprimée à Arras au lieu de l'être dans la patrie même de l'auteur, c'est que Valenciennes, après avoir eu la première, parmi les villes voisines, une imprimerie qui date de 1499-1500, en fut dépourvue par suite des guerres des Réformés et des Catholiques, et que la tyrannie et la défiance de Balagny ne lui permirent pas de laisser une seule presse roulante à Cambrai pendant l'époque de sa domination. A. D.

y joignant les notes de Simon Leboucq qui n'ont jamais eté imprimees. Cette relation du siège de Cambrai est d'ailleurs rarissime, et l'on nous saura peut-être gré de donner, en quelques pages d'impression, un opuscule qui passerait à un prix excessif sur les ventes, si toutefois on pouvait l'y r encontrer. Nous pouvons dire que l'exemplaire de la bibliothèque publique de Cambrai est aujourd'hui le seul connu (1) *et les savans auteurs de la bibliothèque historique de la France n'ont peut-être pas vu celui qu'ils ont décrit puisqu'ils le datent de* 1596, *au lieu de l'année précédente que porte l'imprimé. D'ailleurs nous joignons à cette relation plusieurs pièces introuvables et curieuses pour l'histoire de la ville de Cambrai à laquelle le siège de* 1595 *apporta des changemens si grands et si mémorables, et qui la fit passer de la domination paternelle et canoniale de ses archevêques à celle plus militaire et plus rude des Espagnols.* *A. D.*]

Plusieurs pour illustrer leur pays, recherchent la première origine des villes, mais le plus souvent ne sçavent à quel bout commencer, et sont aussi empeschez que ceux qui cherchent la source incognue du Nil, et par ainsi ne pouvans recouvrer la vérité, ont recours aux vieilles fables Troyennes. Quant à la ville de Cambray, Jule Cœsar dictateur, qui mourut environ 60 ans avant la nativité de nôtre sauveur J. C., monstre assez son antiquité en ses commentaires, laquelle il nomme en latin *Samarobrina*, où coustumièrement il faisait hiverner son armée, et tenoit le parlement et assemblée générale des états de toute la Gaule; d'avantage cependant qu'il guerroyoit en divers endroits de ces pays; il mettoit dans cette ville comme en lieu très-asseuré, le bagage de l'armée romaine avec les prisonniers ostagers. Néanmoins aucuns maintiennent que *Samarobrina* soit la ville d'Amiens ou bien celle de St.-Quentin, à quoi toutefois le vocable répugne, veu que l'Italien la nomme encore aujourd'hui *Samberey* qui approche fort près du latin. Au reste chacun pourra faire son prouffit de son opinion particulière, car depuis le temps des romains jusques au nostre, les changemens et ruines des villes ont été si grandes par les

---

(1) Dans le manuscrit de M. Dusartel, le siége de Cambrai intercalé est écrit et non imprimé.

excursions des barbares, qu'il ne se faut esbahir de l'obscurité et confusion, que trouvent maintenant ceux qui recherchent l'antiquité.

Sur le déclin de l'empire Romain, Clodion le chevelu chassa hors Cambray et autres villes de cette contrée, les garnisons romaines. Et par succession de temps, Cambray tomba entre les mains d'un cruel et fameux tyran nommé Regnacarus (1) assez semblable à Jean de Montluc, dict Baligny, tyran moderne des Cambrisiens, et ce pour plusieurs causes et raisons. *Car Regnacarus jadis ne voulût recognoistre pour son souverain Clovis Ier roi chretien*(2) : Pareillement Baligny se moquoit de Henri III et du duc d'Alençon son frère, par lesquels il avoit été estably en son règne. *D'avantage Regnacarus* ne voulut oncques venir en la court de son roy Clovis (3) : et Baligny n'osa jamais sortir de sa tanière, ni ne se trouver aux estats ni en la présence de Henri III, y estant semond et appelé, trop bien y envoyoit madame sa digne femme. Outre Regnacarus haïssoit les bons, caressoit les méchans, et Baligny étoit le vrai port, asile et refuge de tous bannis, banqueroutiers, voleurs, meurdriers et semblables garnemens détestables, ausquels il se confioit davantage qu'aux gens de bien. Puis Regnacarus affligeoit et tourmentoit merveilleusement son peuple par exactions et tributs; Baligny étoit un grand receleur du bien d'autrui sans rendre cote et ostoit aux riches citoyens tant séculiers que ecclésiastiques les biens, sous couleur d'emprunt, et s'ils murmuraient ne pouvant digérer telle pillerie, les chassoit hors de la ville, alléguant que telle manière de gens estoit inutile à sa république. Davantage Regnacarus était fort soupçonneux, craignant toujours être surpris par quelque secrette menée : et Baligny estoit tellement atteint de ce mal, qu'il avoit des espions en tous les endroits de la ville, pour escouter et rapporter les propos des misérables bourgeois. Finalement Regnacarus estoit aymé ou

---

(1) Ce Regnacarus étoit filsde Ranchaire qui étoit fils de Clodion le chevelu. S. L.

(2) Il ne l'était pas aussi. S. L.

(3) Il n'avoit rien de commun avec lui. S. L.

de nul ou peu de gens : et Baligny n'estoit bien venu ny envers les Bourguignons, ny à l'endroit même des françois pour les voleries et Bravades, que ce mastin avait faict tant aux uns qu'aux autres, et ce pour satisfaire son ambition détestable et avarice insatiable. Bref il avait toutes les qualités requises à forger un signalé et fameux tyran ; car il étoit bourreau de plusieurs personnes qui valloient mieux que lui et se plaisoit à espandre le sang humain et colloquer les testes et membres des pauvres exécutés devant sa citadelle, non plus ni moins qu'on attache les hures des bêtes sauvages aux portes des nobles. Il estoit en outre grand blasphémateur et renacqueur, hardy jureur, et plus hardy parjureur; boutefeu d'Artois et de Haynaut, politique ruzé et bon machiavéliste, sans Dieu, sans foy, sans loy, bref, vrai bâtard tant en corps et nature, comme en mœurs et esprit.

Or, pour retourner à la ville de Cambray, elle a été fort renommée de tout temps, à cause de plusieurs évesques doués de toute vertu et saincteté. Entre lesquels on range en premier lieu ce sainct martyre Diogène, massacré par les soldats de ce barbare Attila lorsqu'il ravageoit cette contrée. Puis St-. Waast évesque d'Arras et de Cambrai ; et conséquemment St.-Géry, qui bastit un monastère en la place où maintenant est située la citadelle ; du temps de ces saints évesques et de plusieurs autres leurs successeurs, les deux diocèses de Cambray et d'Arras étoient sous un même evesque, jusques à ce que la séparation fut faite par l'authorité du pape au concil de Clermont à la requeste des Artésiens, lesquels obtinrent un evesque particulier, nommé Lambert l'an 1094.

Or pour venir à nostre temps, Cambray comme ville impériale se tenoit neutre durant les guerres du très-victorieux empereur charles V contre les François. Mais d'autant que l'an 1543 ledit empereur fut averti de quelques secrètes menées que les citoyens pratiquoient avec les françois, pour livrer cet état entre leurs mains, il y conduit son armée en grande diligence, et commença aussi-tost bâtir une forte citadelle, pour l'asseurance de ses pays, laquelle durant les troubles dernières fut livré par Incy entre les mains de François de Valois duc d'Alençon

l'an 1581. Mais comme ledit Incy par une juste punition divine fust tué tost après, par une arquebuzade que lui tira un paysant, ledict duc d'Alençon fut grandement esjouy de sa mort (car les princes aiment bien les trahisons; mais ils détestent les traistres) et de faict il constitua en sa place pour garder la citadelle Jean de Montluc dict Baligny, le plus infâme bastard et malheureux traistre qu'il fut onques. Car ce galand voyant que cette place estoit imprénable, et bien située pour vexer et ravager le pays circonvoisin, délibéra la garder pour soy-même, se confiant en les troubles, dont ces pays estoient enflambez de tous costez. D'autre part le désastre du duc d'Alençon son maître lui vint fort à propos, lequel à cause de sa meschante et malheureuse entreprise sur la ville d'Anvers, perdit tout à coup son manteau ducal de Brabant, et bientôt après y laissa la vie, donnant par testament Cambrai et sa citadelle à Catherine de Médicis sa mère. Mais de Baligny ne se souciant ni de Monsieur, ni de Madame, a si bien joué son personnage, qu'il s'est maintenu en son règne l'espace de 13 à 14 ans, commettant cependant toutes espèces d'injustices et de tyrannie.

Après la mort du duc de Guise, Baligny ne faillit aussitôt prendre le masque de catholique, pour s'accommoder au temps qui couroit, alléguant, qu'il avoit un fagot en une main, et l'espée en l'autre pour faire justice des Huguenots, non qu'il se souciast de la religion, aymant autant l'une comme l'autre, mais bien pour se maintenir et pourvoir à ses affaires particulières, couvent cependant un meschant et pernicieux venin, lequel il a vomy tout-à-coup, en parjurant et faussant desloyalement tous ses sermens, pour adhérer au Biarnois, le voyant être devenu oyeur de messes, pour mieux piper les catholiques. Or le sage dict, que souvent le meschant pensant être parvenu au souvérain degré de félicité, c'est alors qu'il est près de sa ruine, comme il en est advenu à Baligny, lequel pensoit avoir conduit ses affaires entièrement à bon port, lorsqu'il reçut le Biarnois en Cambray, commettant au même instant plusieurs insolences, folies et badinages, à l'endroict du party qu'il avait délaissé, pour gratifier à son hôte, comme en brulant la Ligue avec plusieurs sarcasmes et dérisions, ce que toutefois

tourna à sa confusion, car il fut grandement estonné, de voir aussitôt nos gens porter la guerre en Cambrésy, où ilz furent fort diligens de rendre le pays vuide en peu de temps. Ce fut alors qu'il commença blasphémer et renacquer plus que de coûtume, voyant que sa trahison ne lui avait porté tel succès comme il pensoit; bref de furieux qu'il étoit, il devint alors forcené et enragé; mais sa rage augmenta merveilleusement entendant que le chastelet avoit changé de maître.

Or après la prise mémorable des villes et chasteau de Dourlens, l'armée catholique s'y arrêta encore quelques jours, pour la réparation de la brèche et la fortification de la place; non sans un merveilleux étonnement des villes circonvoisines, comme assez témoignèrent les françois qui étoient en garnison dans le chasteau de Dompierre-lez-Hesdin, lesquels voyant de loin une troupe de paysans avec armes et chariots aucuns, quictèrent la place au grand galop, pensant que ce fut le camp qui les venoit fermer. Au même temps nos gens s'emparèrent d'un château imprenable nommé Pierrefont-lez-Compiègne.

Le 10 d'aoust, le très-illustre et très victorieux comte de Fuentès, à la sollicitation des pays d'Artois et Haynault, et des villes Lisle, Douay, Orchies, Valenciennes, et Tournay, et principalement de monsigneur, Loys de Barlaymont archevesques et duc de Cambray, conduit son armée vers la ville et citadelle de Cambray, pour les réduire soub l'obéissance de ses signeurs anciens et naturels. A son arrivée, Baligny tyran des Cambrésiens fut merveilleusement estonné, voyant que S. E. commençoit bastir des forts aux environs de la ville, pour la fermer de tous costez lesquelz furent achevés en grande diligence, et garnis d'hommes de guerre pour garder les passages. Cependant que nos gens travailloient à ces ouvrages, Baligny ne laschoit aucun canon sur eux par l'espace de 9 à 10 jours, ains estoit empesché de son coté à fortifier la ville, faisant travailler femmes et enfans à grands coups de bastonnades. Le 15 d'Août, le fils du duc de Nevers se jetta de nuict dans la ville avec quelque nombre de chevaux, mais ses mulets chargés de sa vaisselle d'argent et habits demourèrent à nos gens pour

les gages avec quelques prisonniers. Au mesme temps grand nombre de pionniers et soldats furent receuillez sur les villes et villages d'Arthois et Haynault et les vieilles garnisons mandez au camp de tous costez avec la noblesse du pays circonvoisin ; laquelle y arriva en bel ordre et équipage avec une allégresse incroyable. (1) Pareillement grand nombre d'artilleries, tant de batterie que de campagne y furent traînées à force de chevaux. Entre ausres on y mena 4 quatre grosses pièces françoises marquées des armes du roi Henri II, prises au château de Dourlens. Puis les villes et cité d'Arras y envoyèrent 4 autres grosses pièces

---

(1) Entre autres furent envoyées de Valenciennes à ce camp deux compagnies bourgeoises dont les premiers capitaines furent Antoine Le Poivre, Chevalier de Hiérusalem, François de Rosel et de Romby, et Nicolas Rasoir, avec bonnes munitions de guerre, cheminèrent devant ceste cité de Cambray et furent recoeillis par Mgr. le duc d'Arschot, gouverneur de Valenciennes, et furent logés au fort de *Niergny*, d'où Baligny les pouvait certes aisement de couvrir leur faisant part du son de son artillerie. Ces deux compagnies ayant là été quelqu'espace de temps, s'en retournèrent hors la vue de Baligny, c'est-à-dire qu'il ne les vit retourner, et étant retournées en Valenciennes, on y envoya deux autres compagnies, savoir: Pierre Le Poyvre et Alexandre Pitte-Pan, Binchois, capitaines de ces deux compagnies bien équipées, lesquelles se logérent pareillement au fort de Niergny. A la première abordée ils donnèrent des grandes charges en la présence de l'illustrissime Charle de Croy, prince de Chymay, grand bailly de Haynaut, duquel et des autres seigneurs ils furent grandement prisés pour être des mieux exercés bourgeois de toute l'armée. Le capitaine Pittepan, très-fort expérimenté en fait de la guerre, dès l'âge de 15 ans, comme étant arrivé audit fort, planta soudain l'enseigne sur la terrasse dudit fort en la présence des capitaines de l'armée qui grandement s'en esmerveillèrent. Balagny ne sachant qu'ils étoient arrivés à ce fort envoya soudain un tambour vers le dit fort, feindant chercher quelque prisonnier, pour savoir quels gens c'étoient; qui lui rapporta que c'étoient bourgeois de Valenciennes, lequel ne voulut croire du premier abord, disant qu'il ne croyoit y avoir tant de bourgeois en Valenciennes, mais il ne pensoit pas que les premiers fussent retournés, d'autant qu'ils étoient retournés sans toucher leurs tambours. Joint qu'il ne pouvoit croire que c'étoient bourgeois, à cause qu'ils étoient tant exercés aux feux de guerre. Ainsi d'un et d'autre côté furent prisés les Valenciennois gagés par la ville, gravans cest honneur et charge qu'ils donnèrent à l'entrée du fort par bravade au nez de Baligny :

« *Dans l'acier glorieux du temple de mémoire.* »

On y mena de Vallentiennes ces deux pièces de batteries tant renommées le *Lion* et la *Lionnesse* et aulcunes des autres pièces. S. L.

de batterie avec 5 longues couleuvrines, et quelques jours après furent menez de Hesdin 6 autres grosses pièces. Bref plusieurs villes voisines tant de Flandre que de Haynaut y envoyèrent un très grand appareil de canons et munitions, tellement qu'il se trouvoit au camp 80 ou 100 bouches à feu tant grandes que moyennes avec grande quantité de poudres, boulets et munitions nécessaires. Le 25 d'aoust comme nos gens faisoiènt les approches près la ville et citadelle, Baligny pour empescher ce dessein, commença faire ouyr son artillerie la faisant pleuveoir sur les pionniers et soldats plus avancez et découverts que les autres, dont aucuns furent tués et plusieurs blessés comme il advient en telle occurrence. Le 31 d'aoust, aucuns bomdardiers du camp laschèrent quelques grosses pièces sur la ville et citadelle, et renversèrent aucuns moulins à vent batis sur les remparts. Et tous les autres jours consécutivement le canon ne cessa saluer Baligny, jusques à traverser plusieurs fois le comble de son logis en la citadelle; tellement que le bon homme n'étoit pas bien en sa maison, ni encore moins madame sa femme, laquelle estoit merveilleusement empeschée avec son mary à encourager et asseurer les bourgeois par belles paroles, afin qu'ils ne se dégoutassent du jeu. Durant ces entrefaites, le 2 de septembre Mons Dragon vaillant et renommé capitaine, meit en route en frise 5 à 600 chevaux des gueux, dont le comte Philippe de Nassau étoit chef, lequel étant navré à mort au flanc d'une pistollade, fut pris avec son frère le comte Ernest de Nassau, enfans du comte Jean de Nassau, frère au défunt prince d'Orenges de mauvaise mémoire. Après que ces nouvelles furens venues au camp, le 6 septembre, S. E. commanda aux bombardiers lascher toute l'artillerie grande et petite, et pareillement aux soldats descharger leurs arquebuzes et mousquettes, ce qui fut faict avec grand étonnement de Baligny et ses complices, ne sachant la cause d'un tel tintamarre faict en signe de réjouissance. Ce mesme jour la compagnie des canoniers d'Arras avec deux autres compagnies de Bourgeois arrivèrent au camp sur les trois heures après diner, lesquels furent au mesme instant présentez à S. E. par Mgr. de Marles gouverneur des ville et cité d'Arras, et après qu'ils eurent donnez une charge, la teste tournée vers Cambray, ils furent envoyés au fort de Prémy, pour garder ce passage, où ils menèrent

grande quantité de crochets chargés sur aucuns chariots avec autres munitions. Le 7 de septembre S. E. fait dresser aucunes troupes en bataille, les quelles il envoya pour recognoistre l'ennemi, lequel étoit sur la frontière, espiant le temps commode pour donner aux assiégés secours et quelques renforts de gens. Et de faict, le 10 septembre, jour du dimenche sur le trois heures du matin, le gouverneur de St.-Denis (1) sous la faveur d'une obscure bruine, conduit sans être découvert jusques aux portes de Cambrai 3 à 400 françois, la plupart montez sur des petits bidets, lesquels ils abandonnèrent aux barrières, pour se jetter plus hastivement dans la ville, et éviter la charge que donnoient nos gens sur la queue, dont en demeurèrent environ 50 tant tués que blessés et prisonniers avec plusieurs chevaux. Or Baligny enflé et énorgueilli outre mesure de ce renfort, fait de plus en plus trembler les bourgeois, qui auparavant ennuyés du siège et craignans les périls imminens, étoient plus désireux d'un bon appointement que de la guerre; mais d'autre costé redoutant la furie et cruauté du tyran, furent contrains dissimuler et prendre le mord à dents, et travailler plus que jamais aux fortifications des remparts. Et Baligny les jours en suyvans fait jouer son artillerie plus que de coutume, jettant du feu grégéois aux tranchées, dont plusieurs soldats furent endommagés. D'avantage il colloqua aucuns faulconneaux et crochets sur le clocher de St.-Géry qui avoisinoit les remparts dont il molestoit et blessoit les soldats qui alloient et venoient aux tranchées; mais S. E. y remédia de bonne heure, ayant commandé traverser et desmenbrer ledict clocher par quelques furieuses canonades, qui firent desloger et descendre sans échelle les tireurs de Baligny. Le 16, 17 et 18 dudit mois, les assiégés ayant dressé une contre batterie, tirèrent furieusement sur notre batterie et brisèrent aucunes roues et affûts de notre artillerie, où moururent plusieurs soldats et pionniers. Mais les notres en récompense les 19, 20 et 21 du mois, ayant braqué plusieurs grosses pièces contre la porte de Cantimpré commencèrent à tirer incessamment, tant pour rompre les défenses de ladicte porte, que pour brizer les maisons dans la

---

(1) Dit la Jambe de bois. s. L.

ville à coups perdus, qui causoient un grand étonnement au peuple lequel on oyoit hurler et crier, lorsque quelque comble de maison tomboit menant avec soi un grand bruict et cliquetis de tuiles et de cheminées. Le jour de St.-Mathieu 21 du mois, , S. E. fait armer une bonne partie de l'armée pour aller combattre l'ennemi, lequel on disoit approcher et paroitre envers Crevecœur ; mais il se retira de bonne heure, n'osant attendre le choc, sachant bien la bonne volonté et résolution du soldat, qui ne désiroit autre chose que donner journée auparavant encommencher la baterie de la ville. Le 22 du mois, Baligny colloqua un fallot ardent sur la tour de St.-Martin pour donner signal et advèrtence au duc de Bouillon, et lui signifier qu'il ne lui faisoit plaisir de tant targer, sans le délivrer de la crainte et frayeur qui lui perturboit la sérénité de ses sens. Le mesme jour, nostre artillerie qui estoit colloquée sur un fort, basty à l'endroit de la porte de Selles, ne cessa tonner et foudroyer tant les défenses que les maisons de la ville. Le 25 septembre on commença battre furieusement un ravelin qui donnoit en flanc, et empeschoit la batterie, qu'on délibéroit faire en cest endroit, mais la terre au bord du fossé (où notre artillerie estoit posée) fut tellement esbranlée par la furie et impétuosité de ces bouches foudroiantes, que 3 à 4 canons furent enfouis par l'ouverture de ladicte terre, lesquelz furent tost après retirés et montés sur de nouveaux affûts, pour recommencher le jeu. Le 29 du dict mois, la Bourlotte, capitaine remommé et résolu, avec M. le comte de Bucquoy, assaillèrent de nuict, et emportèrent le ravelin ci-dessus nommé, ce qui causa un grand étonnement aux assiégés. Finalement le 2 du mois d'octobre, (1) le très-illustre comte de Fuentes, ayant par une singulière et admirable diligence faict préparer tout ce qui étoit réquis à l'oppugnation d'une si grande et puissante ville, feit jouer l'artillerie à bon escient contre les remparts de Cambrai, dez le point du jour avec résolution de donner un furieux assaut général le même jour : mais les soldats françois et bourgeois ayant encore fraiche mémoire du sac de Dourlens, parlèrent de bonne heure d'appointement,

(1) Rendition de Cambrai le 2 d'octobre l'an 1595.

aymans mieux sauver leurs vies avec ceux du Chastelet, que d'expérimenter la force de nos armes (1) avec ceux de Dourlens. Partant voyant que les brèches étoient grandes et larges, et que les soldats du camp étoient rangés et équipés pour y monter, lesquels bruloient d'une ardeur et désir incroyable de venir aux mains, poussés d'une joie et allégresse extrême, d'autant que le jour par eux tant désiré et souhaité étoit venu, auquel ils étoient tous résolus, exploiter un fait mémorable d'armes : les assiégés merveilleusement intimidés donnèrent signal de vouloir appointer, et pour cette cause l'artillerie cessa quelque peu, mais d'autant qu'ils refusèrent d'accepter entièrement les conditions proposées par S. E. l'artillerie commença tonner comme devant, ce qui les estonna plus que devant, et au même instant donnèrent de rechef signal de vouloir capituler selon la volonté de S. E. Or durant ces entrefaites, je vous laisse penser, si le prince de Cambray dernièrement forgé, estoit à son repos, voyant que son manteau de prince que le Biarnois lui avoit jetté sur les épaules, commençoit à glisser et tomber par terre. Cependant pour obvier à cet inconvénient, ledict prince tyran de Cambrai employoit toutes les facultés de ses sens, et en vain mouvoit toute pierre, pour empescher les suisses associés avec les bourgeois, de rendre la ville ; mais ni les uns ni les autres voulurent prester l'aureille à son beau langage, n'estans aucunement délibérés sacrifier leurs vies pour un tel galand, qui les avoit payé en monnoye de cuivre chaudron, après avoir pillé et amassé à tort et à droict tant d'or et d'argent de tous endroicts. Baligny donc voyant les bourgeois avec l'escharpe rouge crier à haulte voix des rempars, vive le roi d'Espagne, (2) se retira hastivement en la citadelle, et au mesme instant les bourgeois (3), firent ouverture des portes, et incontinent la gendarmerie de sa majesté Catholique commença entrer dans la ville, sans faire aucun tort aux rendus. Néanmoins plusieurs soldats de Baligny qui étoient encore par les rues, voyans les escadrons des Espagnolz et Wuallons entrer avec bonne con-

---

(1) C'est-à-dire des armes du roi catholique. S. L.

(2) Qui un an auparavant avaient crié *Vive le roi de France !* S. L.

(3) Après quelque brave capitulation. S. L.

tenance, furent tellement espouvantez, qu'ils abandonnèrent leurs chevaux, pour se sauver dans la citadelle, en laquelle, le filz du duc de Nevers, et le gouverneur de St.-Denis, dict jambe de bois, s'étoient retirés avec Baligny et grand nombre de soldats, suffisans pour defendre la place, lesquels toutefois ne firent aucun semblant de résister, ains trouvèrent que c'étoit le plus expédient de practiquer quelque tréve, pour cependant capituler librement avec S. E. Durant cette trève les suisses sortirent la ville, maudissant mille fois Baligny, d'autant qu'il les avoit soudoyé d'une meschante monnoie de chaudrons et chaudières; d'autre côté, Baligny les envoyoit aux corbeaux et les donnoit à Proserpine et aux monstres infernaux, de ce qu'ils ne s'étoient faict massacrer à crédit pour sa querelle. Or comme un désastre ne vient jamais seul, Baligny à cause de ce mal, encourut un autre inconvénient, car madame la princesse sa compagne tomba de despit en une maladie fatale, voyant que sa grandeur s'aboissoit d'heure en heure. Tellement que la bonne dame y laissa la vie de fascherie devant l'exil de son mary, dont la république chrestienne ne reçut grand intérest.

Au même temps environ 30 grosses pièces de batterie furent trainées du camp au marché de la ville, sans toute fois tirer les uns sur les autres. Finalement lundi 9 d'octobre (1) jour de St.-Denis, jadis apôtre de France, après avoir capitulé l'espace de 8 jours durant la trève avec S. E., Baligny à son grand regret sortit hors la citadelle, avec les seigneurs susnommés et tous les soldats français emportans armes et bagages, lesquels furent conduits aux lieux qu'ils désiroient par les gens de S. E. sans recevoir aucun tort ni injure, comme aussi toutes les autres conditions et articles de l'appointement furent gardées entièrement.

Au reste, on ne scauroit assez louer S. E. tant pour ses vertus rares et admirables, que pour l'art et science militaire, par laquelle il a réduit sous l'obéissance de S. M. catholique en peu de temps, trois places estimées auparavant imprenables, à scavoir le Chastelet, Dourlens et les villes et citadelle de

(1) Rendition de la citadelle le 9e jour d'octobre.

Cambray, avec une victoire signalée, obtenue au siège de Dourlens à lendroict du duc de Bouillon, lequel depuis n'a osé aucunement approcher le camp planté devant Cambray, craignant encourir même fortune. Or les princes, seigneurs, gentilhommes et soldats, tant Espagnols que Wallons, qui sont au service de S. M. Catholique, méritent pareillement une loy et honneur immortel pour le merveilleux debvoir qu'ils ont fait durant ce siège, car il est notoire à chacun, que la cavallerie et infanterie estoit jour et nuict en armes tant pour garder les tranchées et passages, que pour repoulser les ennemis du dehors, qui taschoit par tout moyens envoyer secours à Baligny, ce qu'il eût exécuté, sans la grande diligence et vigilance de S. E. et autres chefs tant espagnolz que de cè pays. Joinct que toute la noblesse avec la gendarmerie avoit un très-grand désir et zèle de faire paroitre leur bonne volonté, pour attraper le tyran et le dénicher hors sa spélonque, laquelle il avoit fortifié depuis 14 ou 15 ans, pensant y faire un habitacle perpétuel pour lui et les siens. D'avantage il se fioït tellement en la situation de la citadelle, laquelle étoit fournie de plusieurs grosses pièces d'artillerie et de toutes sortes de munitions de guerre, qu'il se vantoit de ne craindre aucunement les forces du monarque des Espagnes et des Indes, ni même celle du Grand-Turc. Mais Dieu qui abbaisse coustumièrement l'orgueil des hommes outre cuidez, a humilié ce tyran en un instant, délivrant le peuple Cambrésien d'une longue et misérable servitude et d'autre coté remplissant d'une joie incroyable le révérendissime archevêque et les autres catholiques réfugiés, tant ecclésiastiques que séculiers, lesquels ont espoir de rentrer en leurs biens et maisons, après un long et triste exil, lequel Dieu a converty en un moment en très-grande consolation, ayant rendus la ville avec la citadelle en l'obéissance de ses seigneurs anciens et naturelz sans effusion de sang.

FIN.

Ce discours ne contient rien contraire à la foy catholique apostolique romaine.

Fait à Arras le 12 octobre 1595.

Signé : G. GAZET, *commis à la visitation des livres.*

Points et articles de la réduction de la ville, chasteau et citadelle de Cambray en l'obéissance de Sa Majesté catholicque. (1)

Le lundi seiziesme jour du mois d'octobre 1595, les bailly de Cambrésis, prévost eschevins et magistrat, ensemble aucuns nobles de la ville, cité et ducé de Cambray, assemblez en leûr consistoire pour aviser et délibérer sur le bien, estat et repos perpétuel de ladite ville, bourgeois et habitans d'icelle.

Sur la proposition faicte des causes des troubles passez et moyens plus seurs et expédiens pour obvier que jamais on ne retombe en semblable malheur, a esté jugé convenable, utile et nécessaire supplier que Sa Majesté catolicque fut servie retenir à soy et ses successeurs la souveraineté et seigneurie temporelle de cet estat, puisque oultre la garde et protection ancienne d'elle et de ses prédécesseurs, par la force et moyen de ses armes l'on se trouvoit heureusement délivré de l'oppression, usurpation et tyrannie, en laquelle à leur trés grand regret puis quelques années ils avoient vescu soubz l'autorité et puissance de l'ennemy estranger.

Bien entendu que en conformité de la bonne volonté de sa dicte majisté déclarée à la réduction de ceste ville, elle doibve demeurer en ses anciennes coustumes, et aux mesmes droicts de subjection envers sadicte Majesté qu'elle étoit par cidevant à l'endroict des révérendissimes évêques et archevesques, côme seigneurs temporels d'icelle.

Confiant que Monseigneur le révérendissime archevêque à présent, par le moyen de sadicte Majesté restitué en la possession et jouissance de son église métropolitaine, diocèse, siége

---

[1] Pièces à la suite des mémoriaux de *Doudelet*, dans la copie de *Simon Leboucq*, appartenant à M. *Frémin* de Cambrai.

et jurisdiction spirituelle, cognoissant être impossible de conserver cest estat par ses forces seules temporelles contre si puissans et dangereux ennemis, que ceux par lesquels il avoit été cidevant tant d'années spolié et déjecté, sera, comme de raison, trés content, que à sa dite majesté demeure ci-après ladite souveraineté et seigneurie temporelle de cette ville, institution et destitution du magistrat, et aultres droicts en dépendans : à ce que tous unis en fidélité et obéissance sous un si grand et puissant monarque et prince, par le moyen de ses victorieuses armes et forces, avec l'administratiou de justice soubs son autorité l'estat puisse demeurer en paix et tranquillité asseurée à perpétuité, et toutes querelles, divisions et seditions, que la pluralité des seigneurs et d'officiers de divers princes en un lieu ont accoustumé d'apporter avec ruine et désolation, ensemble toutes anciennes injures et mauvaises volontés demeurent par ce moyen ensevelies et abolies : tous d'une même affection et dévotion recognoissans sa dite majesté pour seul seigneur et prince souverain de ladicte ville, cité et ducé de Cambray.

Et comme ladicte délibération a semblé être de grand emport et conséquence méritant la convocation de plus grande assemblée des principaux citoyens et bourgeois de ladite ville, a esté advisé de remettre la résolution au lendemain, et pour ledit jour faire par les officiers mander et convocquer tous lesdits bourgeois et habitans tant gentilshommes, marchans que aultres, pour, par ensemble avec ceux dudit magistrat délibérer sur ce que dessus, murement ouyr et entendre les raisons, opinions et volontez d'un chacun, affin de sur ce asseoir une bonne, saine, salutaire et ferme résolution.

Le lendemain advenu, jour dix septième desdits mois et an, environ les huict heures du matin, se sont retrouvés et assemblés audit consistoire, les suyvans :

MM. Charles de Wingles, escuyer, bailly de Cambrésis.
George de Bernemicourt, escuyer prévôt.
Claude Laude, conseiller pensionnaire.

Andrieu Dollet, Jérôme Sart, Jean Canonne, Noel de le Sauch, Nicolas Le Febvre, Jacques Desmarez, Adrien Bernard, Antoine Dollet, Jean Roussel, Claude Mallet, Jean Trigault,	tous échevins.
Jean Castelain, Crespin Trigault, Gilles Simon, Anselme de Baralles,	Quatre hommes.

Oudart de Boilleux, collecteur.
Antoine de Villers, seigneur de Lehoves.
Jean de Villers, seigneur de Fagnolet.
Jerôme d'Anneux, seigneur de Talmas.
Jean Le Carlier, seigneur de Pinon.

Robert Pierin.
Chrétien Mallet.
Nicolas de Lingniers.
Anselot de Chièvres.
Jean Bronault.
Philipes Carlier.
Martin de Boilleux.
Jean de Rocourt.
Augustin Oudart.
Antoine Laude.
Nicolas Chauvin.
Antoine Le Leu.
Pierre Creton.
Pierre Boildin.
Valentin Sart.
Nicolas Desmarez.
Michel de Hennin.
Augustin Pinte.
Augustin de Loy.
Jean Sart.
Henry de Boilleux.
Florent Billoix.
M. Mathieu de Lingniers.
Charles de Hennin.
Gery Foullon.
Toussainct Vas.

Et autres en multitude, tous bourgeois, faisans et représentans la majeure part des principaux et plus notables habitans dudict Cambray, et ce, à huis ouvert, avec permission à un chacun bourgeois d'y entrer; et lors, de nouveau faicte, ladite déliberation en présence de tous, après longue communication et conférence tant du magistrat et desdits bourgeois par ensemble que séparément, à sçavoir, le magistrat à part, et les bourgeois à part en la grande salle de l'hostel consistoriale dudict Cambray, tous depuis rejoins en-

semble d'une voix et consentement unanime sans aucune contradiction, de leur propre et seul mouvement sont demeurez en la résolution que s'ensuit :

Assavoir que tous en corps iroient à l'instant trouver Excellentissime Seigneur, monseigneur le comte de Fuentes, Gouverneur et capitaine général des Pays-Bas pour sadicte Majesté, chef général de l'armée, par le moyen de laquelle victorieusement a été recouvrée ladite ville, chasteau et citadelle d'icelle, et réduite en l'obéissance de sadite Majesté, délivrés de la tyrannie et oppression soubs laquelle dès plusieurs années ladicte ville languissoit : et par la bouche dudit conseiller et pensionnaire, au nom dudit magistrat et de toute la commune dudict Cambray, lui seroit déclaré et dès à présent déclaroient que pour bonnes et très justes considérations à ce les mouvans, ils supplient trés humblement sadicte Majesté estre servie de retenir à soi et ses successeurs l'institution et destitution des magistrats, et généralement la souveraineté, seigneurie et autorité temporelle de ladicte ville, cité et duché de Cambray avec toutes ses dépendances et appartenances et les accepter pour ses très humbles et fidèles subjects et vassaulx, en les conservant aux mêmes droicts, franchises et immunitez que d'ancienneté ils ont eu soubs les révérendissimes evesques et archevéques lors princes dudict Cambray : et de donner tel consentement audit Seigneur révérendissime à présent, que eux et leur postérité puissent en paix et repos perpetuel vivre sous la jurisdiction spirituelle de leurs révérendissimes archevéques et pasteurs d'une part, et sous la souveraineté, principauté, seigneurie et justice temporelle de sadicte Majesté et ses successeurs d'autre part.

Par mesme voie supplient son Excellence d'accorder les articles qui lui sont présentez, et ce, avant son partement de ceste ville, pour le repos et appaisement de toutes querelles et recherches.

Finablement de ladite déclaration, submission et réquisition, soit donné acte publicque ung ou plusieurs par escrit, signé des greffiers de ladicte ville, par ordonnance desdits du magistrat, et commune dudict Cambray, avec le scel de ladite ville.

Faict en l'hostel consistorial dudict Cambray, le jour, mois et an que dessus (17 octobre 1595) ainsy signé :

M. DE BAILLEUL, et M. MAILLIET.

Collation faicte à l'original par les subsignez et trouvé concorde. Signé :

M. DE BAILLEUL et M. MAILLIET.

Articles que le Bailly de Cambrésis, nobles, prévôt, eschevins, magistrat, quatre-hômes, manans, et habitans de la ville, cité et ducé de Cambray, supplient trés humblement Excellentissime Seigneur Monseigneur le COMTE DE FUENTES, gouverneur, capitaine et lieutenant-général des Pays-Bas, au nom du trés grand et trés puissant monarque PHILIPPES, par la grâce de Dieu, Roy des Espaignes et des Indes, etc., Seigneur souverain, prince et duc de Cambray, et en ce nom vouloir bénignement accorder.

Premièrement pardon et oubliance générale à tous et chacuns les nobles, prévost, magistrat, eschevins, bourgeois et habitans naturels de ladicte ville, pays de Cambrésis, ou autres subjects originels de Sa Majesté présens ou absens ; même ceux qui sont présentement en France, sans exception quelconque, de tous excès, fautes, désordres, mésus, fourfaicts, crimes de lèze-majesté et autres, par eux cômis audit pays de Cambrésis et Cambray, depuis l'an 1578 jusques à présent : dont la mémoire demeurera éteinte et assopie comme de chose non advenue, sans jamais en être inquietés ou reprochés.

Que Sa Majesté maintiendra lesdits nobles, prévost, eschevins et habitans, tant de ladicte ville que du plat pays et comté de Cambrésis en tous leurs privilèges, franchises, libertez et coustumes, desquels ils ont joui de temps immémorial.

Que les dessus-nommez présens et absens rentreront plainement et paisiblement dès le jour du présent accord; en la possession et jouissance de leurs biens, capital de rentes, droits, crédits et actions, en quelque place ou lieux de l'obéissance de Sa Majesté qu'ils soient situez, dont sadicte Majesté n'auroit disposé. Nonobstant tout saisissement et sans qu'ils aient besoing obtenir main levée ou autre provision que les présentes.

Que ceux qui ont eu maniement des deniers d'aydes, impositions, domaines et autres publiques qu'ils soient, ne seront molestez ou inquietez pour les sommes et parties qu'ils montreront avoir fourny par charge et ordonnance du conseil des sieurs et dame de Balagny, ou du magistrat, soit par advancement ou autrement : et dont les comptes n'ont été rendus et sont encore à rendre, tant du domaine ordinaire, impositions nouvelles, receptions de deniers et rentes des absens qui estoient annotées, leur seront passées et allouées sans difficulté; mesmes les advancemens faits par anticipation sur lesdictes rentes annotées, les prests et advancemens de deniers faicts par les particuliers, tant par ordonnance et commandement desdits sieur et dame de Balagny que du magistrat, leur seront pareillement alloués sans difficulté. Et ès pareil se fera de tous deniers payés et avancés pour les fortifications : et ce à la charge de ladite ville, et sans préjudice des créditeurs particuliers rentrant en jouissance de leurs biens et rentes dès le jour de la réduction de ladite ville, nonobstant lesdits advancemens.

Et pour éviter confusion de toutes les procédures, debvoirs de loi, et reliefs de fiefs faicts depuis le dict an 1578 par le conseil estably en ceste cité par le feu duc d'Alençon, par l'official, le magistrat, cours féodales et aultres cours subalternes, tant en ladite cité, que pays de Cambrésis, sadite Majesté tient pour vaillables lesdites procédures et debvoirs de loy, avec les exécutions ensuyvies : pourvu que les parties

aient été présentes. Et quant aux sentences rendues par défaut et contumace, les parties absentes seront réintégrées et ouies en leurs actions et exceptions.

Toutes successions échues *ab intestat* pendant ledict tems suyvront les prochains héritiers, comme si elles fussent advenues à présent.

Les fruicts et revenus des immeubles, rendaiges de terres, arriéraiges de rentes dues par les particuliers, reçues et employés par don dudict duc d'Alençon, la reine sa mère, et Balagny, par charge et autorité du conseil et du magistrat, ne sen polra prétendre restitution, en conformité du texte des tresves; sauf des particuliers qui en auront faict leur proffit sans autorité publicque.

Que tous lesdits bourgeois et habitans naturels et originels dudict Cambray et Cambrésis, ou de l'obeyssance de sadite Majesté ayant vecu en l'exercice de notre saincte religion ancienne catholicque apostolicque et romaine polront continuer leur résidence. Et ceux qui vouldront se retirer le polront faire librement dans quatre mois avec leurs familles, biens et marchandises, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement, ou qu'il soit besoin avoir passeport.

Finablement que toutes marchandises, grains et vivres pour l'usage de ladicte ville, cité et duché de Cambrai polront librement être tirées hors des autres pays et villes de Sa Majesté pour être conduites sans fraude en ladite ville de Cambray, sans payer aucun impos à Sa Majesté non plus que ses autres naturels subjets.

Son Exc. vue la déclaration, submission et réquisition contenue en l'acte des 16e et 17e de ce mois, ensemble les articles y mentionnez à elle presentez par les nobles, magistrat et commune de ceste ville et cité de Cambray, au nom de Sa Majesté accepte ladite déclaration et soubmission et leur octroye le contenu esdicts articles : le tout sous le bon vouloir de Sa Majesté.

Fait audict Cambray, le 22e d'octobre 1595.

Ainsy signé : I. de Fuentes.

Et plus bas, par ordonnance de Son Excellence.

Levasseur.

Peu de temps après la prinse de la ville et citadelle de Cambray, monseigneur *Pierre Le Poivre,* capitaine d'une compagnie bourgeoise en Vallentienne, trespassa de ce siècle, et fut mis en sa place *Jean de Baudrenghien,* seigneur de Préseau, dont à son avénement, à l'occasion de sa première dixaine de mousquetaires, fut érigé cette épitalame à la louange de ceux qui avaient été devant la ville de Cambray.

Vous esprits désireux de cognoistre en ce monde,
Les hommes belliqueux où le scavoir habonde,
Ne cherchez des Grégeois ni des vailleus Romains
Les effects merveilleux dont les livres sont plains,
Ne cherchez outre plus des demys-dieux la fable
Dont Ovide et Virgile ont tenu delectable,
Mais venez s'il vous plaist ès murs Valentiennois
Et là vous trouverez un troupeau de bourgeois,
Tant dresché, tant accord aux assaults et aux lettres
Qu'ils enclossent en un corps le los de leurs ancestres.
Dieu ! qui est celui-là de si grossier cerveau ?
Qui ne s'éveilleroit en voyant *de Préseau* !
Onze forts mousquatiers, dont la dextre puissante
Rend de nos ennemis la volonté tremblante.
Tesmoing soit Baligny, duquel le traistre cœur,
N'avoit sans ces bourgeois encoire senty la paœur;
Mais sitot qu'il ouit leurs bruyants traits à pouldre,
Il fut plus estonné que si du ciel la fouldre
Eust Cambray accablé, aussi il n'avait pas,
Hommes pour résister à si furieux bras.
Car quand je vois *Guyo* pour entrer en parade,
Il me semble de veoir le fort *Alchibiade.*
Par le membra *Flameng* me revient en avant
Le très puissant *Ajax* et le docte Trajan.
Latempré Jean-Franchois ressemble à *Pol Emile*
Et un *François d'Oizy,* furieux comme *Achille,*
Me faict haulcher le fron, pour souhaider le Dieu,
Dix mils telz soldats, afin purger ce lieu,
De ceux là qu'il ne font que gaster notre terre.
Mais parlons de *Dufour,* ce vaillant chef de gùerre
Semblable à *Scipion ;* et ce vaillant *Gossez*
Est ainsy qu'un *Brutus* le premier avancez.
Lussegnye est sur tous gaillart et fort idoine,
Pour être comparant au puissant *Marc-Antoine.*
Et croy-je fermement veu la grace qu'il a
Qu'il sauroit bien trouver une Cléopatra.

Sur tous *Michel Bourgeois* voy le plus délicate,
Mais pour le sien savoir le tient pour *Methridatte*.
Que dis-je de *Courtois* homme de grand renom,
Attempré en ses faicts ainsi qu'*Agamennon* ?
Et pour un *Jean Le Grand*, *Hannicbal* de Carthage,
Voir en ses faicts exquis non fier et non sauvage.
Mais avant de finer, louanger il me faut,
Pardessus *Hercules*, le courageux *Boucqbault*.
Par quoy c'est à ce coup, que peult trembler la France
Se voyant être près d'une telle puissance;
Quy plus est, ces soldats ont un chef excellent
Aultant et plus famé qu'oncques dans l'Orient,
Furent tous les Grégeois et deja seule trouppe,
Feroit à l'ennemy tost retourner la pouppe.
Et le sien lieutenant at acquis tant d'honneur,
Qu'en faisant trois assaults est devenu empereur.
Voyant ce dixainier suivi de sa dixaine
Que sera-ce de vingt, ques, de la centaine?
Venez les veoir à l'œil, et vous voierez oultre plus:
En ensuivant, supplieray à notre Roi Jésus,
Encourager ainsy le reste de la ville.
Ainsy en attendant cette troupe gentille,
Boir à la santé du seigneur de *Préseau*,
Et de son lieutenant, par après du troupeau.
En attendant le jour de notre délivrance
Pour avoir aux saincts cieux à toujours retenance!



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(19ᵉ ARTICLE.)

DE WARENGHIEN DE FLORY.

WARENGHIEN DE FLORY (baron de), né à Douai le 21 mars 1741, est issu d'une famille noble, originaire de Lille.

Après des études brillantes, il fut reçu en 1761 avocat au parlement de Flandre séant à Douai. Il exerça cette profession avec autant de talent que de succès, jusqu'au 5 août 1765, qu'il entra au parlement comme conseiller, en remplacement de M. De Franqueville, nommé procureur-général, près la même juridiction.

M. De Warenghien par son amour pour le travail et ses connaissances dans le droit et la jurisprudence, prit bientôt un rang honorable dans la compagnie ; aussi était-il chargé, comme rapporteur, de la plus grande partie des affaires et des questions les plus importantes et les plus difficiles.

Il continua à remplir ainsi les devoirs de son office, jusqu'à l'édit du mois d'août 1771, rendu sous le ministère du Chancelier Maupeou et qui portait suppression de tous les parlemens du royaume.

M. De Warenghien, quoiqu'alors très-malade, fut cependant exilé et contraint de se rendre au lieu de son exil.

En septembre de la même année, un Conseil supérieur fut établi à Douai et composé presqu'en totalité des magistrats, qui appartenaient à la juridiction qui venait d'être supprimée. M. De Warenghien fut donc comme les autres collègues compris en qualité de conseiller dans la nouvelle organisation judiciaire et reçut à cette occasion une lettre de cachet portant ordre du Roi de remplir ses fonctions.

A cette époque les membres de l'ex-parlement de Douai donnèrent à M. De Warenghien une mission de confiance, qui était en même tems un hommage rendu à son activité et à son habitude des affaires. En effet, il fut chargé de concert avec M. Dupont de Castille, président à Mortier de l'ex-parlement, de se rendre à Paris auprès du roi Louis XV et de ses ministres, pour traiter de la liquidation des offices supprimés par l'édit d'août 1771.

Il remplit son mandat avec habileté, et, malgré l'opposition de M. le Garde des Sceaux et surtout de M. l'abbé Terray, alors contrôleur-général des Finances, il parvint à faire liquider les charges supprimées, non au taux de la finance primitive, mais au prix des dernières charges vendues. Ce mode de liquidation était à la fois le plus équitable et celui que ses ex-collègues avaient tant d'intérêt à voir préférer à l'autre. Cet heureux précédent fit admettre cette même base en 1790, lors de la suppression définitive des parlemens. Il revint ensuite à Douai reprendre rang parmi les membres du Conseil supérieur, dont l'existence devait être si courte. En effet le parlement de Douai, ainsi que tous les autres parlemens du royaume, fut rétabli par un édit du 23 novembre 1774. Les membres du conseil supérieur et ceux de leurs collègues, qui n'avaient point appartenu à cette juridiction, reprirent leurs anciennes fonctions et le rang qu'ils occupaient autrefois dans leur compagnie.

M. De Warenghien continua alors à se distinguer parmi ses collègues et à être presque toujours chargé, comme par le passé, de la rédaction des remontrances adressées au Roi dans l'intérêt des prérogatives parlementaires, protectrices des libertés publiques.

Son talent, qui était apprécié à sa juste valeur par M. le premier président de Calonne, lui valut l'honneur en 1777, d'être présenté en première ligne comme candidat à la place de procureur-général, qui était vacante par la mort de M. de Franqueville d'Abancourt. Quoiqu'en général le parlement formât des vœux pour M. de Warenghien, M. de Castille, président à Mortier, fut nommé à cause de son ancienneté. Ce magistrat exerça ses fonctions, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1785. A cette époque on jeta de nouveau les yeux sur M. De Warenghien pour la place de procureur-général et M. De Pollinchove alors 1[er] président, l'appuya avec chaleur auprès du Chancelier de France. Les services que M. De Warenghien avait rendu à sa compagnie en 1771 lors de la liquidation des offices; la réputation de jurisconsulte éclairé, que ses rapports lui avaient acquise et qui lui avait valu l'honneur de les voir fréquemment citer dans le répertoire publié par le célèbre Merlin; enfin l'avantage d'avoir presqu'autant d'années de service, que son compétiteur en avait d'âge, devaient faire penser, que le choix du roi se porterait sur lui. Il en fut néanmoins autrement et M. le marquis de Beaumetz, récemment nommé avocat-général, fut encore promu à la charge de procureur-général.

Pendant que ces choses se passaient, les événemens marchaient et l'on arrivait au moment, où Louis XVI allait faire un appel à la nation, qu'il voulait désormais faire intervenir dans l'administration des affaires politiques. Les états-généraux étaient convoqués au commencement de l'année 1789, et M. De Warenghien, qui en qualité de membre de la noblesse faisait partie de l'assemblée de la gouvernance du souverain baillage de Douai et d'Orchies, était nommé l'un des commissaires à la rédaction du cahier des doléances.

Préparé par des études fortes, un caractère élevé, un jugement sain et un esprit ferme, aux idées de réforme, qui germaient alors dans toutes les têtes puissantes, M. De Warenghien accueillit avec ardeur les vues d'amélioration qui animaient le monarque.

Dans le courant de l'année 1789, il fut nommé par le

roi avec M. Gossuin et le marquis d'Esquelebecq, commissaire pour la formation des assemblées primaires et administratives du département. Après s'être occupé de cette double organisation jusqu'à la fin de juin 1790, il prononça le 1er juillet suivant, à l'ouverture de la première assemblée électorale de ce département, un discours, où il signalait aux électeurs les bienfaits déjà accomplis par le système nouveau et les mesures utiles que l'on projetait en outre pour l'avenir. Enfin il leur faisait connaître l'importance des droits, qui leur étaient conférés et les devoirs sacrés qu'ils leur imposaient et il terminait ainsi :

« Nous sommes persuadés, que vous regarderez comme le » plus saint et le plus austère de vos devoirs, d'accorder vos » suffrages aux citoyens, qui distingués par leurs vertus, sont » dignes aussi par leurs talens de diriger l'administration ; à » ceux, qui dans tous les temps se sont montrés les amis du » peuple, qui connaissait ses droits et les ont constamment » respectés ; à ceux enfin, que l'opinion publique désigne, » comme zélés pour le nouvel ordre de choses et qui fidèles à » la nation, à la loi et au roi, désirent sincèrement et de main- » tenir dans toute la pureté l'esprit de la constitution et de » résister aux entreprises des ennemis de l'état. »

Ces sentimens si noblement exprimés eurent de l'écho dans le cœur des électeurs et ils ne crurent pas pouvoir mieux répondre aux vues patriotiques du commissaire du roi, qui était à la fois un homme capable et ami du pays, qu'on le nommant à une grande majorité procureur-général syndic du département du Nord.

A cette époque les derniers liens, qui attachaient M. De Warenghien à la magistrature, furent momentanément rompus. En exécution des lois des 3 novembre 1789 et des 16 et 24 août 1790, la vénalité des offices fut abolie et l'organisation judiciaire de la France fut constituée sur de nouvelles bases.

M. De Warenghien se livra donc tout entier à ses fonctions de procureur-général syndic, jusqu'au 15 février 1792, où il

alla prendre possession de la place de commissaire du roi près le tribunal criminel du département du Nord.

Cette promotion fut pour M. De Warenghien l'occasion de recevoir de ses collègues une preuve honorable de leur estime. En effet il résulte du registre aux procès-verbaux de l'administration départementale « que le 4 janvier 1792 le directoire a fait à M. De Warenghien les instances les plus pressantes, pour qu'il n'abandonnât pas la place de procureur-général syndic, qui lui avait été déférée par la confiance publique et à laquelle il était si nécessaire par ses lumières, le patriotisme et la prudence, qu'il avait montrés. » M. De Warenghien, cédant au vœu du directoire, a déclaré qu'il ne quitterait pas l'administration du département. Il fut en outre arrêté que le directoire écrirait immédiatement au Ministre de la justice pour lui faire part des motifs, qui l'avaient porté à engager M. le procureur-général syndic, à ne pas accepter la nouvelle place à laquelle il était appelé.

Le ministre Duport répondit au directoire par sa lettre du 15 du même mois : « qu'il ne connaissait personne, qui put remplacer M. De Warenghien au tribunal correctionnel, au moment de sa formation et dans les circonstances critiques, où se trouvait la France et qu'il considérait les membres du directoire, comme de trop bons citoyens, pour croire, qu'ils voulussent s'opposer plus long-temps, à ce que M. De Warenghien se rendit aux désirs du roi et aux vœux de tout le département. »

A cette lettre en était jointe une autre adressée à M. De Warenghien et où le ministre s'exprimait en ces termes :

» Les instances, Monsieur, que le directoire du département fait pour vous conserver dans son sein et l'hommage universel, qu'on rend à vos lumières et à vos vertus, sont de nouvelles preuves de la bonté du choix, qu'a fait sa majesté, en vous nommant son commissaire près le tribunal criminel du département du Nord......

» Le président (c'était le célèbre jurisconsulte Merlin) et
» l'accusateur public pensent, comme tous vos concitoyens,
» que vous êtes absolument nécessaire pour le succès d'un éta-
» blissement dont dépend le maintien des lois et le retour de
» l'ordre et de la tranquillité publique. Encore un coup, ce
» n'est point une place que le roi vous donne, c'est un devoir
» de citoyen, qu'il vous invite à remplir. Si dans le premier
» cas le choix est libre, il ne l'est pas dans le second pour
» un homme tel que vous. »

Dès lors les devoirs du directoire et de son procureur-général syndic, leur étaient tracés, il n'y avait pas d'hésitation possible. Aussi, le 15 février 1792 M. De Warenghien fut-il installé en sa qualité de commissaire près le tribunal criminel du département du Nord.

Il prononça à cette occasion un discours chaleureux, où il traça les améliorations apportées à nos lois criminelles pour le décret des 16 et 29 septembre 1791, qui a modifié les formes de la procédure en cette matière et créé la belle institution du jury.

Il termina ensuite son allocution en s'adressant ainsi à ses collègues :

« Choisis par vos concitoyens pour être les ministres et les
» organes des lois, vous ne cesserez de veiller à leur parfaite et
» entière exécution ; vos lumières, vos vertus et votre civisme
» en sont de sûrs garants. Vous ne craindrez ni la violence des
» factions, ni les mouvemens populaires. Vous savez, que le
» vœu de la loi, l'intérêt de la liberté et votre devoir vous pres-
» crivent de punir les fanatiques perturbateurs et les séditieux »

M. De Warenghien resta commissaire du roi près le tribunal criminel du département, jusqu'à la loi du 38 août 1792, qui suspendit à la fois tous les commissaires du roi de leurs fonctions.

Louis XVI était captif, sa tête était menacée, le régime de la

terreur allait commencer, le glaive du bourreau était suspendu sur toutes les têtes, l'obscurité était alors la position la plus désirable et il valait mieux courir le risque de devenir victime des gouvernans de cette époque, que de partager leur pouvoir en encourant le reproche de complicité de leurs crimes. Aussi M. De Warenghien donna-t-il sa démission et n'accepta-t-il aucune fonction publique à l'exception de celle d'administrateur des hospices de Douai. Il travailla alors avec ses collègues à la réorganisation de cet établissement. Toutefois en se retirant de la scène politique on n'évitait pas les dangers, qui menaçaient tous les citoyens.

M. De Warenghien et son fils aîné, commissaire des guerres, furent alors, en vertu d'un ordre du comité de salut public, mis en état d'arrestation et constitués prisonniers, en leurs qualités de suspects et d'ex-nobles. Après une détention de plusieurs mois, dans des maisons d'arrêts successives, ils furent élargis à la charge d'avoir des gardiens, qui répondaient d'eux.

Les excès du pouvoir devaient amener sa chûte : Robespierre fut renversé et alla ajouter sa tête à celles des nombreuses victimes qu'il avait faites. M. De Warenghien recouvra alors la liberté et fut peu de temps après, en vertu d'un arrêté des représentans du peuple sur les armées du Nord et de Sambre et Meuse du 26 brumaire au 3 (16 novembre 1794), nommé et mis en réquisition pour remplir les fonctions d'agent national, ou procureur-général de l'administration centrale de toute la Belgique, séant à Bruxelles, avant la division de la Belgique en neuf départemens. Cette administration s'étendait sur plus de trois millions d'habitans, ce qui donnait aux fonctions de de procureur-général, l'importance d'une espèce de ministère. C'est ce qui a permis à M. De Warenghien de laisser dans ce pays de nombreuses traces de son travail et de son activité.

En 1795 il rentra en France et fut nommé de nouveau procureur-général syndic du département du Nord, lorsqu'on rendit à notre magistrature l'étendue des droits et des attributions qu'elle avait antérieurement.

Il eut, en cette qualité, occasion le 9 thermidor an 3, à la fête anniversaire du jour où la France fût délivrée du joug sanglant de Robespierre, de manifester, dans un discours qu'il prononça alors, les sentimens, qu'un tel événement devait inspirer à un citoyen ami des lois et de la liberté.

Après avoir flétri l'assassinat juridique des Girondins, il termine en disant : « que pour jouir des avantages inestimables » que les principes de liberté et d'égalité assurent à la nation, » il faut cicatriser les plaies profondes que la guerre et les fac» tions ont occasionnées au corps politique. »

Les espérances conçues alors par les bons citoyens sur la marche du gouvernement ne devaient pas se réaliser. En effet, le trois brumaire an 4 (25 octobre 1795), parut contre les émigrés, une loi absurde, espèce d'arme à deux tranchans, qui frappe amis et ennemis. L'article II de cette loi, qui déclarait inhabiles aux fonctions publiques, les alliés des émigrés jusqu'au 4e degré exclusivement, atteignait M. de Warenghien, à cause de l'inscription sur les fatales listes, de MM. Cuvelier père et fils, qui étaient ses beau-frère et neveu. Loi funeste, qui sanctionna bien des injustices. En effet, tandis que la République vendait les biens de Cuvelier fils, comme émigré, il servait en qualité de volontaire au 13e dragons et plus tard en l'an 7, il mourut pour la France à l'armée d'Helvétie.

Cette loi obligea donc M. de Warenghien à donner sa démission. Il employa le tems pendant lequel il était inadmissible aux fonctions publiques, à se livrer à l'éducation de ses enfans, à s'occuper de jurisprudence et à donner des consultations gratuites aux indigens.

Placé à cette époque sur la liste des émigrés, il vit son existence en péril et sa fortune menacée. Toutefois en prouvant qu'il n'avait jamais quitté le territoire français, il eut le bonheur d'obtenir sa radiation en vertu d'un arrêté du directoire du 23 nivose an 5 (2 janvier 1797), et profita aussitôt de sa nouvelle position pour se rendre à Paris au risque d'être arrêté, comme

plusieurs ex-parlementaires, dans le but de faire également rayer de la liste des émigrés, quelques-uns de ses anciens collègues du parlement de Douai et des personnes notables de la même ville. Il fut assez heureux pour obtenir les radiations, qu'il demandait et qui jusques-là avaient été sollicitées en vain. Il eut ainsi la satifaction de faire conserver à plusieurs familles leurs patrimoines héréditaires.

Vingt mois plus tard, c'est-à-dire le 20 juin 1798, M. de Warenghien fut nommé secrétaire principal de la commission de la comptabilité intermédiaire. Une maladie grave, qu'il eut alors, nécessita son remplacement et l'empêcha de faire partie de la cour d'appel de Douai, créée par la loi sur l'organisation judiciaire du 27 nivose an 8 (18 mars 1800); mais à quelques mois de là, il fut nommé par le Premier Consul, membre du conseil-général du département du Nord, par arrêté du 1er prairial, an 8. A l'ouverture de la session du conseil, ses collègues le choisirent pour président et le réélurent successivement à chaque session pendant dix ans. Dans le courant de 1803 et un peu avant qu'on eut ordonné la translation du chef-lieu du département à Lille, il se rendit dans cette ville, lors du passage de l'Empereur, avec quelques citoyens influens de Douai, pour empêcher qu'on prît une mesure si désastreuse pour la prospérité de cette ville. Malheureusement ses efforts furent sans succès.

Quelques mois après lors de la création des écoles de droit, qui eût lieu en vertu de l'arrêté du 22 nivose an 12 (13 février 1804), il se servit de l'influence que lui donnait son titre de président du conseil-général pour tâcher d'obtenir du gouvernement, qu'on rendit à Douai l'école de droit, qui y existait avant la Révolution. Ses démarches n'obtinrent pas un meilleur résultat.

A vingt mois delà environ, le 13 novembre 1805, M. de Warenghien fut rendu à la magistrature et nommé premier président par intérim de la cour d'appel de Douai et en 1806 le conseil-général du département du Nord, dans sa séance du 14 juin, déclara émettre le vœu, qu'il plût à Sa Majesté Impéria-

le de nommer M. de Warenghien président dudit conseil, membre de la légion-d'honneur. Il ne fut point alors fait droit à cette demande, mais en septembre 1809, l'Empereur donna à M. de Warenghien une preuve de l'estime qu'il portait à son caractère et à son savoir, en le présentant au sénat avec deux autres candidats pour une place de conseiller vacante à la cour de cassation. Toutefois le sénat fit choix de M. Favard De Langlade.

Le 29 mai 1810, M. Warenghien fut nommé chevalier de la légion-d'honneur en récompense de ses services administratifs et judiciaires.

Le 24 janvier 1811, il fut nommé par son collége électoral de Douai, candidat au corps législatif et porté en même-tems au collége électoral de l'arrondissement de Lille, où sa candidature ne manqua que d'une voix. M. de Warenghien, ne fut pas choisi comme législateur par le sénat, parce que dans l'intervalle des nominations, c'est-à-dire le 6 avril 1811, il avait été nommé par l'Empereur, procureur-général près la cour impériale de Douai.

Napoléon, à qui la nation devait déjà le bienfait du Code civil, mettait la dernière main à son grand œuvre, sur l'organisation des cours impériales.

Le conseiller d'état, comte Merlin, commis par l'Empereur pour procéder à l'installation de la cour impériale de Douai, fixa, pour cette solennité, le 22 avril de la même année; et M. de Warenghien, en sa qualité de procureur-général, prononça un discours dans lequel il signala les faits qui avaient porté si haut la gloire et la prospérité de l'Empire et où il appelait surtout l'attention sur les modifications apportées à l'organisation judiciaire. Il s'exprimait ainsi : « Jusqu'ici l'exercice » du pouvoir judiciaire était partagé, sa majesté nous le con- » fie dans toute sa plénitude. A compter de ce jour, la fortu- » ne, la vie, l'honneur, tout ce que l'homme a de plus cher » et de plus sacré se trouve compris dans les attributions des » cours impériales. Ainsi sous l'influence bienfaisante et gé-

» néreuse de sa majesté, les cours souveraines recouvrent toute la
» puissance dont elles étaient autrefois revêtues. La magistra-
» ture reprend son ancienne splendeur, le rang élevé, qu'elle
» doit occuper dans l'Etat et pour effacer à jamais le souvenir
» des tems malheureux, où l'on a souffert qu'elle fut moins
» respectée, le juge suprême de toute espèce de mérite réunira
» en un même corps, les magistrats restés fidèles aux lois
» de l'honneur et du devoir, quelque soit l'époque où leurs
» services ont été utiles à l'état. »

En récompense de ses services, il est nommé baron de l'Empire le 25 février 1813 (il avait auparavant reçu des lettres de Chevalier), et le 14 mai de la même année, nommé président de la cour impériale de Douai.

Peu après, les revers fondirent sur la France : à la dictature militaire, succéda un gouvernement pacifique, et la nation se consola de la perte de sa grandeur par la conquête de sa liberté.

Avec tous les gens éclairés et amis de l'ordre, M. de Warenghien se rallia à la charte constitutionnelle, qui donnait à la France toutes les garanties protectrices d'un peuple libre. Il crut que la nation allait jouir du bienfait d'une monarchie tempérée, que 25 ans plutôt, il avait rêvée à l'aurore de notre Révolution. Aussi quand les fautes des Bourbons eurent frayé à Napoléon le chemin de Paris, les électeurs du département du Nord pensèrent-ils ne pouvoir faire un meilleur choix, qu'en nommant, le 2 mai 1815, M. de Warenghien, membre de la Chambre des Représentans. Malgré son grand âge (il avait alors 75 ans), ils crurent qu'ils ne rencontreraient pas dans un autre, plus de patriotisme, des vues plus sagement libérales et une modération plus courageuse.

A peu de jours de là, après quelques brillans succès, la fatalité vint de nouveau et pour toujours briser le trône impérial.

Les Bourbons rentrèrent en vainqueurs irrités, les réactions

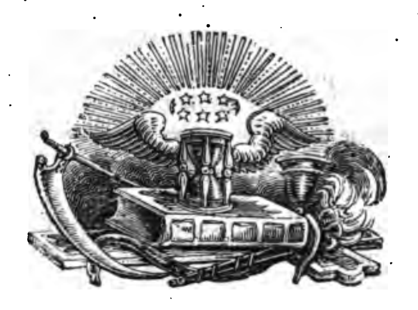
commencèrent : plusieurs guerriers illustres tombèrent sous le plomb des vieux vétérans qu'ils avaient conduits à la victoire, l'inamovibilité ne fut pas respectée et les magistrats furent chassés de leurs siéges.

M. de Warenghien, ainsi que M. le procureur-général de Beaumets, MM. les présidens de chambre Taffin de Sorel, Malotau de Guerne et autres membres de la cour, qui avaient assisté au Champ de Mai, soit comme représentans, soit comme électeurs, furent renvoyés chez eux sans pension de retraite, et on n'accorda pas même à M. de Warenghien le titre de premier président honoraire.

Toutefois, plus tard, quand le tems eut amorti les passions politiques, les vieux services de M. de Warenghien reçurent leur récompense; en effet, il obtint une pension de 6000 fr. par ordonnance royale du 23 février 1823.

Rendu à la vie privée, il ne cessa pourtant pas de prendre part aux affaires publiques, en ce sens, que dans les élections il y soutint toujours les candidats constitutionnels, convaincu qu'il était, que l'on ne pouvait asseoir la grandeur et la prospérité de la France, que sur la liberté fondée par les lois.

Enfin cette vie si pleine se termina le 12 janvier 1824.



CONGRÈS DE DOUAI.

[La troisième session des congrès scientifiques de France a été ouverte le 6 septembre 1835 à Douai, et a duré dix jours; nous n'entreprendrons pas l'histoire de ses travaux dont beaucoup s'éloignent du cercle dans lequel le plan des *Archives du Nord* se trouve restreint; nous croyons mieux faire en publiant purement et simplement quelques-unes des pièces les plus intéressantes qui ont été lues dans la 4e section *(archéologie, histoire)*, celle dont les travaux sont le plus en rapport avec les matières traitées dans ce recueil.

Le congrès de Douai a été organisé par le zèle sans bornes et les efforts soutenus de M. *Louis de Givenchy*, de St.-Omer, chargé de ce soin par le congrès de Poitiers (en 1834); il remplit les fatiguantes fonctions de secrétaire-général, et s'en acquitta à la satisfaction générale. La présidence fut dévolue à M. *De la Fontenelle de Vaudoré*, de Poitiers; MM. le docteur *Le Glay*, archiviste du département du Nord, et *Gaillard*, de Rouen, furent appelés à la vice-présidence. Le congrès s'est partagé en six sections, et a organisé ses bureaux de la manière suivante : 1° *Sciences physiques, mathématiques et naturelles* : MM. *De Chauvenet*; président, *Moreau*, de Saintes, vice-président; *Lamarle*, *Rivière*, *Dournay*, secrétaires. — 2° *Agriculture, industrie et commerce* : MM. *Lair*, de Caen, président; *Crespel-Delisse*, d'Arras, vice-président; *Mangin*, *Ernest Lamarle* et *Numa Grar*, secrétaires. — 3° *Médecine* : MM. *Hunault de la Peltrie*, d'Angers, président; *Hénot*, professeur de chimie à Lille, vice-président; *Tesse* et *Delanoy*, secrétaires. — 4° *Archéologie, histoire* : MM. *le baron de Reiffenberg*, président; *Quenson*, conseiller, vice-président; *Arthur Dinaux* et *Tailliar*, secrétaires. — 5° *Littérature, beaux-arts, philologie* : MM. *de Caumont*, de Caen, président; *James Yates*, de Londres vice-président; *Parmentier* et *Delage*, secrétaires. — 5° *Sciences morales, économiques et législatives* : MM. *Jullien*, de Paris, présideut; *Corne*, vice-président; *Daman* et *Pillot*, secrétaires. — Les mémoi.es du congrès vont être livrés à la presse; ils contiendront les procès-verbaux des diverses sections, les procès-verbaux généraux et les pièces dont l'assemblée a écouté la lecture avec le plus de plaisir. A. D.]

4e SECTION. — ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE.

Séance du 12 septembre.

RAPPORT *sur les Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, considérées comme documens historiques.*

MESSIEURS,

UN heureux hasard m'a fait découvrir, dans les archives du greffe dont le dépôt m'est confié, près de 400 chartres, contenant la déclaration des coutumes locales des comtés, baronies, châtellenies, seigneuries, vidamés, prieurés et échevinages situés dans le ressort de l'ancien bailliage d'Amiens. Toutes ces pièces sont originales, inédites et revêtues de l'authenticité la plus irréfragable : elles ont été rédigées en 1507, par suite d'une mesure générale ordonnée par le roi Louis XII, dans le but de fixer le droit coutumier de toute la France et de préparer dans nos lois, cette réforme tant désirée dont notre siècle vient seulement de voir l'accomplissement.

Ces coutumes, Messieurs, dont je viens vous signaler l'existence, peuvent jeter un grand jour sur l'histoire de nos provinces au moyen-âge. On y trouve des faits intéressans sur la forme et l'administration de la justice féodale, sur les droits et les prérogatives des seigneurs, sur les privilèges et le régime intérieur des communes. Enfin, c'est peut-être, pour l'étude des mœurs de la Picardie et de l'Artois, le document le plus complet et le plus curieux que nous ayons. J'avais d'abord eu l'intention d'offrir à la section d'archéologie un inventaire analytique de ces coutumes. Ce travail est terminé; mais le tems m'ayant manqué pour la mise au net, je me bornerai à lui présenter un apperçu succinct des richesses qu'on peut en exhumer.

Le bailliage d'Amiens était divisé en huit prévôtés, savoir : Beauvoisis, Vimeu, Fouilloy, Amiens, St.-Riquier, Doullens, Beauquesne et Montreuil. La prévôté de Beauquesne, dans le principe, était plus étendu que les sept autres puisqu'elle embrassait, dans son ressort, tout l'espace de pays compris entre Amiens et Tournai, c'est-à-dire non seulement une partie de la Picardie, mais encore toute la province de l'Artois, moins le comté de St.-Pol et empiétait encore sur une fraction de la Flandre. Mais la funeste bataille de Pavie et le traité de Madrid, en ont détaché tout ce qui était situé au-delà de l'Authie, de telle sorte que ce dernier démembrement lui a enlevé plus des deux tiers de sa juridiction.

Ces coutumes n'ont été inventoriées, au greffe du bailliage, que 52 ans après leur rédaction. Un inventaire de 1559 en élève le chiffre à 430. Nous n'en retrouvons que 338 ; mais de ce nombre il convient encore de retrancher celles qui sont dans un état de délabrement tel qu'on doit les considérer, sinon comme perdues, du moins comme totalement illisibles. Cependant, comme les lacunes signalées n'existent, en général, que dans les prévôtés de Fouilloy et de Beauvoisis, dont les coutumes sont le plus uniformes dans leurs dispositions, ces pertes sont peut-être moins importantes qu'on ne serait tenté de le croire. Quoiqu'il en soit, ce qui est conservé ne laisse pas que de former un tout assez complet et un ensemble assez satisfaisant.

Le dépouillement de toutes ces pièces a été pour nous un très grand travail. Elles sont si volumineuses que le commissaire du roi, Saint-Déliz, chargé de les faire publier, déclare, dans le procès-verbal de la coutume d'Amiens (1) qn'il n'a pas cru, en cela, devoir se conformer au vœu des lettres royaux, attendu que la lecture de toutes ces coutumes aurait exigé plus de six mois de séances consécutives.

Peut-être, Messieurs, ne sera-t-il pas sans utilité de vous

---

(1) Coutumier général, édition de 1540.

donner une idée de la manière dont est conçu notre travail. Nous avons adopté la division par prévôté et l'ordre alphabétique suivis dans l'inventaire de 1559 ; nous avons placé en marge de chaque rubrique et dans des colonnes séparées, divers genres d'énonciations que nous avons cru important de séparer l'un de l'autre : ainsi, par exemple, dans la colonne la plus voisine du mot saillant, nous avons tâché de donner une désignation caractéristique de la coutume, en mentionnant si elle s'applique à une seigneurie ou à un échevinage. Dans une autre colonne, nous rappelons le nom du seigneur ou possesseur de la terre, en 1507 ; dans une autre, la mouvance, c'est-à-dire, le chef-lieu féodal dont la terre relève ; dans un autre l'état matériel primitif de la pièce ; dans une autre, son état de conservation ; dans une autre, une analyse sommaire de ce qu'elle contient de plus intéressant ; dans une autre, la date des chartres anciennes qui y sont rappelées ou transcrites ; enfin, nous avons consacré une dernière colonne aux observations.

Messieurs, puisque je vous ai parlé de chartres anciennes, je vais de suite préciser toutes les révélations que j'ai à vous faire à cet égard.

En tête de la coutume de Gézaincourt, près Doullens, on trouve la copie textuelle d'une chartre en latin, donnée au mois d'avril 1240, par messire Fretialz, seigneur dudit lieu, au profit des habitans auxquels cette chartre concède des privilèges fort étendus.

Trois autres chartres, portant établissement de commune, figurent aussi en tête des coutumes locales de Marquion, d'Oisy et de Riquebourg-St.-Waast. La chartre de Marquion est du mois de décembre 1238, celle d'Oisy du mois de mai 1216, et celle de Riquebourg-St.-Waast, du mois de février 1230 : toutes trois sont écrites en style Picard, c'est-à-dire dans l'idiome de Beaumanoir et de Pierre Desfontaines : idiome qu'on parlait au 13e siècle, dans toute la France du nord depuis les rives de la Seine et de la Marne, jusqu'aux marches de

la Flandre Wallonne et du Brabant. Les deux premières sont octroyées par Jehan, Chatelain de Cambrai, et la dernière par Jehan, abbé de St.-Waast d'Arras.

Ces chartres, Messieurs, ont été copiées sur les originaux et en présence des parties intéressées. Par conséquent foi pleine et entière leur est due : on ne peut élever le moindre doute sur leur authenticité.

La coutume de la châtellenie baronie d'Auxi-le-Château, rappelle la chartre de 1244, à la cession faite par le comte Mathieu de Ponthieu, au comte Robert d'Artois, de toute la partie du Ponthieu, située au-delà de la rivière d'Authie, vers la Canche (1).

La coutume de l'échevinage de Beauval rappelle aussi la chartre constitutive de sa commune, donnée par Hugues de Camp d'Avesne, au mois de juin 1219 ; celle d'Epinoy, près Carvin, une chartre de 1371, confirmative de ses priviléges ; celle de Thun-St.-Martin, une chartre du 12 mars 1447 ; celle d'Ardres, une chartre du 2 juin 1402 ; celle d'Henchin, une chartre du mois de juin 1220 ; enfin, Messieurs, la coutume d'Hénin-Liétard, mentionne une chartre qu'il est d'autant plus à regretter de voir perdue, qu'elle fait remonter l'origne de ses priviléges à l'an 1043.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, Messieurs, de mettre sous vos yeux le passage de cette coutume qui contient cette énonciation importante. Voici ce qu'on dit dans le préambule :
« Ces coustumes, disent les déclarans, sont conformes aux
» priviléges accordés par les seigneurs dès l'an *mil quarante-*
» *trois*, depuis confirmés par plusieurs rois de France, com-
» tes et comtesses d'Artois, ainsi que cela résulte de chartres
» et lettres confirmatoires reposans saines et entières en toutes

(1) Cette chartre est imprimée dans l'histoire des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville par le père Samson.

» choses au ferme des eschevins qui en ont la garde et admi-
» nistration. »

Ce passage de la coutume d'Henin-Liétard tend à prouver que l'établissement des communes remonte bien au-delà du 12e siècle, comme on l'a prétendu et que la commune fut une concession libre des seigneurs avant d'être le résultat de l'insurrection populaire; mais le témoignage de graves historiens, et l'impossibilité où nous sommes de préciser la nature des priviléges concédés, doivent nous inspirer quelque défiance. Il est bien vrai qu'à l'époque de la rédaction des coutumes en 1507, Henin-Liétard était *ville de loy et échevinage*; que les habitans avaient *cloque de ban* et *brestèque* et *généralement tout ce qui appartient à corps de loy et ville privilégiée*, mais qui nous prouve que toutes ces concessions dérivent du titre originaire? Qui nous dit qu'il ne s'est point glissé une erreur dans l'énonciation? que le mot *cent* n'est point resté dans la plume du copiste? la question ne pourra être décidée que lorsqu'on aura retrouvé les *chartres et lettres confirmatives* dont nous venons de parler. En attendant, nous nous bornons à émettre un vœu qui, sans doute sera accueilli avec empressement par tous les amis de la science. Que sont devenues les archives d'Henin-Liétard? Ont-elles échappé aux guerres désastreuses qui ont fait de Thérouanne et d'Hesdin des monceaux de cendres et de décombres? Ont-elles survécu à l'anéantissement des libertés communales? Ont-elles été offertes en holocauste au génie rénovateur qui ordonna les autodafés de 93? Ont-elles été dilapidées par d'infidèles dépositaires au profit du vandalisme industriel? Auraient-elles, à travers tant de vicissitudes, trouvé une planche de salut pour arriver jusqu'à nous? La possibilité de la destruction de ces précieux documens ne doit point rebuter notre zéle. Avec cet esprit de recherches qui caractérise si bien notre époque, nous ne devons pas perdre l'espérance. Il y a tant de personnes, dans ce pays, qui s'occupent d'explorer les dépôts publics! Qu'elles redoublent d'efforts et de persévérance : à l'une d'elles est peut-être réservée la gloire de cette utile découverte.

Maintenant, Messieurs, j'aborde l'examen des coutumes.

Mais ici je dois faire une distinction entre celles qui concernent les *seigneuries* et celles qui s'appliquent aux *échevinages*.

Envisagées par rapport aux seigneuries, c'est-à-dire sous le point de vue purement féodal, elles déroulent sous vos yeux une multitude de faits dont la réunion et le rapprochement jetera un grand jour sur des questions encore indécises. Vous y trouvez la preuve que c'est la nature de la possession qui fixe l'état des personnes et que leur condition varie suivant que les possesseurs tiennent fiefs ou roture, paient rentes ou reliefs; que tous, sans distinction de suzerain, de vassal ou de manant, sont esclaves de la glèbe, et que les subordonnés obéissent à la loi du sol bien plus qu'à la volonté du maître. Vous y trouvez l'application des principes posés par les coutumes générales sur la distinction des justices, avec cette différence que là on voit mieux comment se meuvent et agissent les rouages secondaires de la grande machine féodale. Là, vous trouvez des réglemens sur la police des chemins, des rivières, des marais, des bois et des garennes; là, des formules sur les bans de mars et d'août qu'on adoptera sans doute dans la rédaction du code rural; là, des données certaines pour apprécier la valeur relative des monnaies et des poids et mesures. Pourquoi faut-il qu'à côté de statuts aussi sages, il s'en trouve qui dégradent l'espèce humaine et la ravalent à la condition de la brute! Messieurs, j'ai douté autrefois, je ne doute plus maintenant qu'il y ait eu des seigneurs qui se sont arrogé le droit de prélibation sur leurs sujettes, et le droit, non moins avilissant, de faire battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler leur sommeil.

Mais, Messieurs, cest surtout sur les coutumes des échevinages que j'appellerai votre attention, parceque là, vous voyez la liberté sortir de ses langes, vous voyez poindre l'aurore des gouvernemens représentatifs.

Nous ne poserons point ici de règles fixes sur l'élection des échevins, parceque le mode de renouvellement des corps de ville variait suivant les localités. Ici, les bourgeois seuls con-

courent à la nomination de leurs magistrats. Là, ils les élisent concurremment avec les officiers du seigneur. Là, les échevins sortans désignent ceux qui doivent entrer en exercice après eux. De même, il n'est pas possible de déterminer d'une manière précise les limites de la compétence des échevinages. En général, la connaissance des matières réelles étaient exclues de leurs attributions. Mais en matière personnelle, ils avaient des droits plus ou moins restreints sur les circonstances. Tantôt ils cumulent le pouvoir administratif et judiciaire, tantôt ils n'ont qu'un simple droit de justice. Tantôt ce droit comprend les cas civils et criminels, tantôt il est limité à la connaissance des simples délits et contraventions de police : de telle sorte qu'on est convaincu que les échevinages ne constituaient pas toujours des communes. En effet, partout où les échevins sont les officiers du seigneur, préposés par lui à la perception des rentes, ou à l'administration de sa justice, on ne peut pas les considérer comme les représentans d'une commune.

Je me hâte, Messieurs, pour ne point abuser de vos momens, et je vais de suite vous signaler celles qui se distinguent par la bizarrerie de leurs usages.

A Aubigny : « Pour acquérir droit de bourgeoisie, il faut » y coucher la premiére nuit de ses nôces, avec sa femme, faire » appeler les échevins et constater que les époux sont couchés » ensemble, au même lit et que rien n'est mis entre eux deux. »

A Drucat : petit village auprès d'Abbeville, il y a cette coutume singulière : « Quant aucun des subjets ou subjecte » dudit lieu de Druçat se marye, et la feste et nœupches se font » audit lieu de Drucat, le maryé ne pœult couchyer la pre- » miere nuyt avec sa dame de nœupche sans le congié, licence » et auctorité du seigneur ou que ledit seigneur ait couchyé » avec ladite dame de nœupche, lequel congié il est tenu de- » mander au seigneur ou à ses officiers, pour lequel congié » obtenir, ledit maryé est tenu baillier un plat de viande tel » que on le mange auxdites nœupches avec deux lots de bru- » vaige tel que on le boit auxdites nœupches, et est ledict droit

» appelé droit de cullage et dicelluy droit de cullage ledit sei-
» gneur et ses prédécesseurs ont jouy de tout temps et de tel
» qu'il n'est mémoire du contraire. »

» Item et a ledit seigneur droit que quant il couche et per-
» note en son chasteau de Drucat tous les subjects dudit lieu
» sont tenus battre liaue estant amprez dudit chasteau pour
» empescher que les raines et grenouilles facent noise sur pei-
» ne et amende de 4 sols parisis. »

A Hebuterne : « Qu'il ne soit nul qui escorche chevaulx qui
» mette main à pain sur douze deniers d'amende. »

A Epinoy près Carvin : « Les manans peuvent se donner
» aide l'un à l'autre et même sonner la cloque sans accord
» pour résister aux violences indues et entreprises des forains.
» — Le Seigneur d'Epinoy tient sa seigneurie de la personne
» du comte et non de la comté de St.-Pol. Quand il y a lieu
» à relief ledit comte de St.-Pol est tenu venir audevant du
» Seigneur d'Epinoy jusques à l'entrée du bois de St.-Pol au
» lieu où est croissant une certaine épine et illecq ledit sei-
» gneur d'Epinoy doit présenter et délivrer audit comte un
» blanc fust de lanche et ledit comte doit tirer de son doigt
» un anneau à pierre et le poser au doigt dudit seigneur d'E-
» pinoy. — Plusieurs des déposans qui sont ou ont été es-
» chevins se rappellent avoir vu au ferme plusieurs anneaux
» à pierre qui sont attachés à certain écrit faisant mention de
» quel comte il provient et à quel seigneur il a été délivré. »

A Houdain : Il y avait neuf échevins qui se renouvelaient
tous les ans, à la pluralité des voix, le 27e jour après Noël.
« Le jour de l'élection les eschevins vieux et ceux qui doivent
» remonter en office s'assemblent dans la halle à l'heure des
» étoiles au ciel, avec le prévost. Le prévost s'assied sur son
» siége judicatoire, les officiers du seigneur auprez de lui.
» Aprez se posent les eschevins anciens sur leur banc. Quant
» ilz sont assis un sergent apporte sur le bureau une croix à
» laquelle est mise la remembrance et l'image de notre Sei-

» gneur Jésus-Christ. Puis le greffier fait l'appel en déroulant » le billet de papier où sont inscrits les noms des eschevins » nouveaux qui doivent régner l'année suivante. Ensuite le » prevost les contraint de se mettre à genoux fléchis, le chef » nu, et la main sur la croix pour faire serment solennel de » garder et observer les coustumes. Aprez cette cérémonie le » prévost se lève de son siége et les eschevins nouveaux et an- » ciens restent un instant ensemble pour se concerter et aprez » qu'ilz se sont consultés tous se lèvent, sortent de la halle » pour aller retrouver le prévost et souper tous ensemble. — » Le lendemain les eschevins nouveaux entrent en exercice. »

A Liestres ou Liettre (châtellenie de Lillers) : « Il y a, dit » la coutume, plusieurs tenans et hostes qui tiennent du sei- » gneur en franc-aleu, lesquels sont tenus de comparoir et » eux présenter par trois fois l'an au jour des plaids sur le » beaumont dudit lieu de Liestres sous peine de 3 sols d'a- » mende; lesdits plaids se tiennent par le bailly et hommes » du seigneur le prochain vendredy aprez la close Paques les » primes, les secondes le vendredy aprez le vingtième de Noël, » le tout aprez soleil couché et à l'heure que on voit les es- » toiles au chiel. — Les saisines et dessaisines des francs » aleux se donnent par les bailly et hommes féodaux sur ledit » Beaumont. — On y fait toutes prinses calenges et autres » manières de justice. — Quant lesdits tenans se dessaisissent » de leurs héritages sur ledit Beaumont un jour de plaids ilz » paient au bailly et hommes 3 deniers; en autre temps ilz » paient 14 sols. »

A Eulle, baronie, seigneurie : « Le seigneur pœult faire » une fois l'an tenir les *franches vérités* pour corriger et punir » les délinquans, auxquelles franches vérités sont tenus com- » paroir tous ceux qui ont manoirs amazés estans sur front » de rue en peine de soixante sols. »

» De plus il a droit de faire publier par trois fois l'an *des* » *plaids généraux* pour ainsi punir les délinquans, auxquels » plaids tous les tenans cottiers soit en terres ahanables ou

» autres héritages sont tenus comparoir en peine de 3 sols » parisis d'amende. » (1)

Je termine, Messieurs, ces citations, en mettant sous vos yeux quelques passages d'une coutume qui concerne des lieux bien près de nous. C'est des droits des chanoines de l'église St.-Amé en Douai que je vais vous entretenir. Ces seigneurs avaient *haute, moyenne et basse justice en leur église, chimetiere, maisons, héritages, plaches, pourpris et rues de eux mouvans et tenus, en telle fachon que le comte de Flandres, les bailly et eschevins de Douai ni autres seigneurs temporels ny ont congnoissance hauteur ni prerogatives.* En outre ils perçoivent sur toutes les brasseries de la rue St.-Albin de chaque brassin un tonnelet de boire nommé franquet. Au mois d'octobre, ilz ont chacun an par toute ladite ville de Douay les afforages tonlieux et maltôtes depuis nonne sonnée à leur église le jour St.-Luc, jusques au lendemain nonne sonnée à leur église le jour St.-Brice, par don que leur en fist un comte de Flandres nommé Arnoul.

Mais voici, Messieurs, qui nous prouve que le chantre du lutrin est loin de l'exagération quand il nous peint l'heureuse condition des chanoines :

« Dans l'église St.-Amé en Douay sont fondées 25 prében- » des a cause desquelles chaque chanoine possesseur a de lui » tenu certain nombre de terres gissans ès terroirs d'Ecourt » et Saudemont, l'un plus l'autre moins ; lesdites terres sont » chargées de rentes en blé et argent qu'on asseoit tous les » ans la nuit de St.-Martin, au son de la cloche, par le re- » cepveur desdits chanoines, le maire, eschevins et les briefs » mazuriers desdites prébendes audit lieu et selon le prix » du blé le jour St.-Simon St.-Jude ; — les briefs mazu-

(1) Les plaids généraux et les franches vérités feront l'objet d'une notice spéciale que l'auteur de ce rapport se propose d'adresser incessamment à la société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

» riers sont 25 nombre égal à celui des chanoines ; ilz
» sont tenus chacun en, envers lesdits chanoines en deux
» pastz, lesquels deux pastz ils ont accoustumé présenter
» auxdits chanoines en leur église St.-Amé à Douay assavoir
» celui d'été la veille du jour St.-Barnabé et celui d'hyver
» la nuit du jour St.-Simon St.-Jude; et iceux pastz ainsi
» présentés faire et servir..... (les doivent) auxdits chanoines
» 15 jours aprez ladite presentation si ceux-ci le veulent ac-
» cepter en leur maison et cense à Ecourt aux frais des héri-
» tiers tenans des mazuriers; auxquels pastz chaque brief-
» mazurier est tenu de y servir son seigneur chanoine, en te-
» nant l'étrier de son cheval à descendre et à monter, le servir
» à table audit past; le logier lui et son cheval honnestement,
» panser sondit cheval et le nourrir de foin et avoine. »

Messieurs, ce rapide exposé pour lequel je vous demande faveur et indulgence, doit se ressentir de la précipitation avec laquelle je l'ai rédigé. Je sens qu'il laisse beaucoup à désirer et qu'il remplit mal le but que je m'étais proposé. J'aurais voulu qu'il fût plus complet, mieux coordonné dans toutes ses parties, plus digne en un mot de vous être soumis. Le hasard, plus que la méthode, m'a guidé dans le choix des citations : c'est à vous d'apprécier leur importance.

Douai, ce 12 septembre 1835.

BOUTHORS,
Greffier en chef de la cour Royale d'Amiens.



ARCHIVES DE LILLE.

Pièce inédite.

Lettre de l'Empereur MAXIMILIEN Ier *à sa fille* MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante des Pays-Bas.

[*Cette lettre, écrite en entier et signée de la main de l'Empereur, repose en original, aux archives départementales du Nord, sous la lettre L, n° 50. Elle est remarquable sous le rapport du style, de l'orthographe, et de l'abandon qui règne entre Sa Majesté Impériale et sa fille la gouvernante des Pays-Bas. On y voit que les grands de la terre, à cette époque, s'occupaient aussi bien de détails familiers que des destinées de l'Europe; cette lettre est un accusé de réception de quelques chemises en bonne et belle toile de Flandre envoyées par la fille à son père qui lui promet en retour une belle image tracée de sa main impériale. Cet échange touchant de souvenirs entre des têtes couronnées, qui entretiennent leur amitié par de petits cadeaux, a quelque chose de naïf qui peint mieux une époque que les plus longues dissertations. La souscription de l'empereur était abrégée : il signait* Maxi; *c'est ainsi qu'on vit Napoléon réduire son nom à la seule syllabe* Nap. A. D.]

« Ma bonne fille, jay resceu par le peurteor *(porteur)* de cestes les belles chemises et huves *(bonnets)* lesquelles aves ayde de les faere de vostre main, dont sommes fort jeouielz *(joyeux)*, principalement de ce que je trouve en sela que vous vous soussés *(souciez)* du corps de nostre person; mesmement que quant ceste anne *(année)* nous pourterons nostre couraize *(cuirasse)* lequel est rude et pesant, que adunques *(alors)* nostre peau du cors sera reconforte *(soulagée)* a lencontre du

bon senteor et dusceur *(douceur)* de telle belle thoele *(toile)* lesquels usunt les angels en paradis pour leor abillement. (1)

» Et nous feruns aussy bien tost bonne diligence pour vous aussy remunerer de ung image dun futur sainte aussy fabrike de nostre main.

» Pour les maves *(mauvaises)* novelles que je eu tous le jour du cousté du roy d'Arragon, je ne a volu depescher ceste peurteor serviteor de mestre Loys; mes pour ce que tout est venu ancor bien par les lettres de myssire André de Bourgo, je ly ai despesche *(envoyé)* a haste pour vous peurter ceste bonnes novelles. Et a Dieu.

» Escript de la main de vostre bon pere qui desirt une fois vous bien tost veor.

» Faet le XVII[e] de may. »

Mari.



(1) A une époque très-reculée, on peignait les anges du paradis vêtus d'écarlate; c'était sans doute un reste des usages romains, suivant lesquels la pourpre était dévolue aux princes; plus tard on les représenta vêtus de blanc, symbole de l'innocence, et c'est à ces robes de lin que l'empereur Maximilien fait ici allusion.

CONGRÈS DE DOUAI.

4e SECTION. — ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE.

Séance du 14 septembre 1835.

QUELQUES RÉFLEXIONS

sur l'origine et l'usage

DES

MÉREAUX,

EXTRAITES DES RECHERCHES SUR LES MONNAIES, MÉDAILLES ET JETONS DONT LA VILLE DE ST.-OMER A ÉTÉ L'OBJET.

MESSIEURS,

L'ORIGINE des méreaux (mériels, merels, maireaux, mesraulx, méraulx) (1) se perd dans sa grande ancienneté; les documens manquent pour remonter au commencement de leur usage, qui fut, pendant un long tems, très-commun. Les plus anciens titres que nous connaissions qui parlent des méreaux, ne sont que du XIIe siècle (2) et rien n'y indique que

(1) En latin *marallus, maralus, merallus, merellus.*
(2) 1167 et 1173. Voir Ducange au mot merallus.

l'usage en fut alors nouveau. Au contraire, il n'y en est question que comme d'une chose d'un emploi ordinaire. Ces titres ne présentent les méreaux que comme servant de *marque* et de preuve qu'une marchandise que l'on voulait posséder, avait été acquittée et que les conditions (1) d'acquisition avaient été remplies; à moins toutefois, que l'on regarde, comme exprimant l'idée et l'usage du méreau, le mot *meracula* que Ducange explique par *monetæ minucioris species*; (espèce de monnaie inférieure). En effet, la citation latine que fait cet auteur et où se trouve le mot *meracula*, nous parait être bien plutôt dans le sens véritable de sa signification, en traduisant *meracula* par le mot *méreau*, qu'il ne l'est en lui laissant sa traduction par le mot *monnaie*. Notre nouvelle explication indiquerait que l'évêque Plantavitius, pour engager ses inférieurs ecclésiastiques à assister aux synodes, leur donna non seulement de l'argent, mais encore un jeton de présence (2), un méreau enfin, qu'ils pourraient toujours produire comme preuve ou marque de leur assistance et de leur zèle (3). Ducange semble insinuer, sans cependant l'exprimer, qu'il a trouvé du rapport entre la signification de *meracula* et celle de *merallus*, puisqu'il renvoie du premier au second mot à la fin de l'article consacré au mot *meracula*.

Les auteurs qui ont parlé des méreaux, ont été très-embarrassés pour leur trouver une origine et une étymologie. Quant à leur origine quelques auteurs l'ont fait venir du tessère,

---

(1) Ducange loc. cit. *Si l'on baille à aucun le mérel en enseigne que il a acquitté sa marchandise en la vicomté de l'eaue et il advient que il le perde.*

(2) Le nom *jeton*, adopté confusément pour indiquer toutes les pièces qui ne sont ni médailles ni monnaies, tire son origine de ce que l'on fit anciennement un grand nombre de pièces qui servaient pour *compter* que l'on disait *jeter*. On en trouve un grand nombre avec la légende *jette seurement* [compte sûrement]. Ce sont les jeters, etc. Maintenant le mot jeton est affecté pour exprimer une médaille d'un ordre secondaire.

(3) Plantavitius in episc. Iodovensib. an 1187. *Eâ lege ut prior ab episcopo........ daret singulis synodis sex denarios et meraculam unam*, *etc.* Ducange, au mot *meracula*.

qui, chez les Romains, servait particulièrement au théâtre, qui était aussi donné au peuple en manière de *bon*, pour recevoir des distributions publiques, et qui avait encore beaucoup d'autres applications (1). Il peut, à la vérité, exister un certain rapport d'usage, entre le tessère employé comme bon pour recevoir des distributions, et comme marque pour indiquer que l'on a été ou que l'on doit être admis en quelque lieu, et le méreau qui eut aussi ces divers emplois; mais lors même qu'il serait prouvé, ce qui ne l'est pas du tout, que tels furent dès l'origine les emplois du méreau concurremment avec celui de *bon* pour indiquer que le prix d'une marchandise avait été acquitté, cela ne prouverait encore rien en faveur de l'opinion qui le fait provenir du tessère.

En effet, il est à croire que le méreau n'aurait pas changé de nom, ou qu'il n'aurait qu'un nom dérivé du mot latin *tessera*, s'il provenait du tessère, dont l'usage aurait presque dû continuer sans interruption, ce que nous ne pensons pas, et ce qui serait cependant nécessaire, pour établir la filiation. Le nom de méreau ne peut certes provenir de celui de tessère, aussi pensons-nous qu'ils sont tout-à-fait étrangers l'un à l'autre, et que le méreau est tout simplement un objet que l'utilité et la nécessité ont fait inventer et employer avec des perfectionnemens successifs, comme nous le verrons plus bas, sans que même l'on ait eu la pensée d'imiter les anciens dans l'usage de leur tessère.

Quant aux diverses étymologies que l'on donne au mot méreau, nous allons les examiner, tout en ne perdant pas de vue, que la difficulté de reconnaître la véritable étymologie est encore augmentée par l'emploi de la langue latine dans les plus anciens titres où il est parlé des méreaux.

Quelques lexicographes ont pensé devoir la chercher dans

---

(1) Ducange, au mot *merallus*. Carpentier, au mot *marellarius*. Ménage, mis en ordre par Fault, 1750. Dict. étymologique des mots français dérivés du grec, 1809, par J.-B. Morin, etc.

la langue grecque et la tirer du mot (1) μερος (meros) qui signifie partie ou portion : d'autres, dans la langue latine et la trouver dans le verbe latin *merere* (mériter), parce qu'il devait être donné à celui qui l'avait mérité, *quod tribuerentur merentibus* (2), d'autres enfin l'ont vue dans le mot *matricula* (matricule) (3).

L'opinion qui ferait provenir le mot méreau de la langue grecque, est assez spécieuse, pour qu'au premier abord, elle ait séduit les meilleurs auteurs ; mais il n'est cependant pas naturel que le grec nous ait fourni une étymologie à une époque où les langues en usage étaient la latine, la romane ou la tudesque, et où l'antipathie que l'on portait aux grecs depuis la fin du IXe siècle, empêchait que l'on s'occupât de l'étude de leur langue. Ce qui prouve l'incertitude de cette étymologie, c'est que les auteurs qui l'ont donnée, sont justement ceux qui l'ont combattue sans y penser, puisque ce sont les mêmes qui ont voulu trouver l'origine du méreau dans le tessère romain. Ils ont eux-mêmes, au plus, reconnu cette incertitude, puisqu'ils ont présenté ensemble, d'autres étymologies comme possibles. Au reste, la signification du mot grec μερος (partie ou portion), pèche encore, il nous semble, par un défaut d'application, c'est-à-dire, qu'elle n'a vraiment de rapport qu'avec l'usage le plus moderne du méreau dans les collégiales, et qu'elle n'en a presqu'aucun avec celui que nous pensons être le plus ancien ; aussi croyons-nous que c'est au hasard seul qu'est due la ressemblance du mot français avec le mot grec.

Quant à l'étymologie tirée du verbe latin *merere*, elle paraissait être plus exacte, sous plusieurs rapports, par exemple, sous ceux de la langue d'où elle est prise, de la valeur attribuée au mot *merare* (4), latin du moyen-âge, qui fut syno-

(1) Ducange, loc. cit. Ménage, loc. cit. Morin, loc. cit. De Caseneuve.
(2) Moruac, sur la loi 52. Ducange.
(3) Roquefort, loc. cit.
(4) Ducange.

nime de *distribuere ;* et enfin sous celui de la signification donnée à la même époque au mot roman *merir*, pris dans la langue romane. Ainsi, dans le Roman de la Rose, nous trouvons cette phrase : *Dieu le vous saura bien mérir*, c'est-à-dire, Dieu saura bien vous en récompenser; et dans un autre auteur du moyen-âge, ces deux vers :

Tant ai servi votre en sera l onor,
Quand vous m'aurez servi, méri. (1)

La même valeur est donnée à ce verbe par une foule d'autres écrivains de ce tems. Cependant, cette étymologie *quod tribuerentur merentibus*, nous parait bien vague, et elle pourrait convenir à tant d'autres objets qui n'ont aucun rapport avec les méreaux, que nous ne pouvons la regarder comme la véritable. Ce qui vient nous confirmer dans cette pensée, c'est que les diverses significations que nous avons trouvées au verbe *merere*, n'ont encore de rapport direct qu'avec l'emploi des méreaux dans les collégiales, et qu'elles n'en ont pas, avec celui des méreaux employés comme *marques* d'une somme payée dans une acquisition de marchandises, emploi qui parait être le point de départ de leur mise en usage. De plus, nous ne savons pas si le verbe *merare*, pris comme synonime de *distribuere*, est antérieur à l'usage des méreaux dans les communes ou dans les chapitres, ou mieux aux *méreaux distributifs ;* nous pensons au contraire qu'il lui est postérieur.

Enfin, nous croyons que l'étymologie, tirée de *matricula*, doit, au premier abord, paraître un peu forcée, quoiqu'elle soit bien prise dans la nature de l'usage des premiers méreaux. L'on pourrait aussi objecter que l'on n'y a pas assez considéré que le latin de méreau est *merallus*, mot qui s'éloigne davantage de *matricula* que le mot français; si cependant, on admettait l'espèce de synonime dont nous avons parlé, entre *meracula* et *merallus*, les motifs de cette objection ne pour-

(1) Dict. de la langue romane, p. 329. Voyez aussi Roquefort au mot *mérir;* Hécart, dict. Rouchi-Français; Rochegude, glossaire occitanien. Le mot *mer* signifiait récompense, et *mérer* était synonime de *mérir*.

raient plus faire obstacle, puisque nous ne savons lequel du mot français *méreau* ou *mériel*, forme française la plus ancienne que nous connaissions (XIIIe siècle), et du mot latin *merallus* est la traduction l'un de l'autre. Il serait bien possible que de *matricula*, l'on eût fait d'abord *meracula* qui ne s'en éloigne pas beaucoup; que l'on eût ensuite traduit ce dernier mot en *maireaul*, *mériel*, *méreaulx*, mots qui, plus tard, auraient eux-mêmes été latinisés en *merallus*, sans le souvenir du mot latin d'où ils tiraient leur origine, ce qui dans le moyen-âge, est arrivé souvent dans d'autres cas (1).

De toutes les étymologies que nous avons examinées, aucune ne nous satisfait entièrement, quoique nous regardions la dernière comme assez plausible; nous resterons donc dans le doute, sans oser nous prononcer ni pour l'une ni pour l'autre, dans lesquelles la véritable ne se trouve peut-être pas. Nous ne pousserons même pas plus loin nos recherches; nous reconnaissons beaucoup d'incertitude dans cette question, et peu d'utilité dans sa solution (2).

---

(1) Il se pourrait que l'on eût d'abord distingué, par deux noms différens, deux objets que l'on confondit plus tard, sous l'appellation commune de méreaux, c'est-à-dire, les jetons de présence, appelés *meracula* et les bons pour recevoir quelque chose, nommés *meralli*; alors il faudrait chercher deux étymologies pour ces objets essentiellement différens.

Quoiqu'il en soit, il est une remarque que nous devons communiquer à nos lecteurs; c'est que les mots *merallus* et *meracula*, sont tous les deux formés de l'adjectif latin *mera*, qui est synonime de *sincera*, *manifesta*, *pura probata*, significations qui s'accordent parfaitement avec l'usage du méreau, comme preuve du paiement de marchandise achetée. Dans un lexique du XVe siècle, de la bibliothèque de St.-Omer, manuscrit n° 641, on trouve le mot *meracri* comme synonime d'*emere*. Le dictionnaire de Calepin explique le mot *meraculus* par *diminutivum*, explication qui convient au méreau, espèce de diminutif de la monnaie qu'il représentait.

(2) Si les étymologies celtiques n'étaient pas si incertaines et si souvent la ressource de ceux qui n'en ont pas d'autres à présenter, nous aurions pu hasarder, dans notre texte, la pensée de faire remonter les mots *méreau* et *mériel* latinisés en *merallus*, au celtique *mera* qui signifiait administrer, gérer, d'après le dict. Celto-breton de Legonidec. Cette étymologie s'accorde parfaitement avec le plus ancien usage des méreaux.

La matière des méreaux varia beaucoup ; il parait, sans que cet ordre soit rigoureux, qu'ils furent d'abord en papier et en carton, en cire (1), en cuir, en verre (2), et enfin en plomb et en cuivre (3). L'usage du plomb a même prévalu longtems, à tel point, que les méreaux reçurent quelquefois le nom seul de *plombs* (4). Ceux en cuivre, dont on trouve un assez grand nombre, ayant été compris dans l'expression générale et moderne du mot *jeton*, ne doivent pas remonter au-delà de l'invention des jetons, soit ordinaires, soit bractéates (5), que l'on croit avoir eu lieu en France, dans le XIVe siècle (6). Cette suite de matières différentes, employées pour faire les méreaux, n'a quelqu'exactitude que pour les méreaux communaux et capitulaires, et peut-être pour les distributifs en général.

Nous avons déjà dit que les méreaux servaient, dès le XIIe siècle, de *marques* prouvant que le prix d'une marchandise avait été acquitté entre les mains d'un préposé ou autrement de *bons ;* pour être reconnu apte à recevoir quelque chose, à

---

(1) Hist. de Paris par Félibien, glossaire en tête du t. III, et t. IV page 526; les 26 métiers de la cire à Paris. La cire fut longtems peu commune, à tel point, que Jean V, duc de Bretagne, crut faire un vœu considérable, en promettant son poids de cire à Notre-Dame des Vertus, (Millin, antiquités nationales t. V.) et que Philippe d'Alsace, dans une maladie qu'il fit, offrit une statue de cire de sa grandeur, à St.-Thomas de Cantorbéry, particulièrement vénéré à l'abbaye de Dommartin (Dom Devienne et Panckoucke).

(2) Ducange. Il paraîtrait que les Romains eurent aussi des jetons en verre. Voyez les Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, , XXX, p. 499.

(3) Cette gradation n'eut pas lieu partout, pas même dans tous les chapitres, puisque ceux de St.-Pierre et de St.-Amé de Douai, eurent leurs derniers méreaux en plomb, qui avaient succédé à des méreaux en cuivre, etc., etc Ces exemples ne sont cependant que des exceptions.

(4) Ducange. Ménage. Furetière.

(5) Des méreaux de Douai et de St.-Hilaire, de Poitiers, sont bractéates ; nous en possédons aussi plusieurs dont l'attribution nous est inconnue.

(6) Dissertation de M. Mahudel, dans les Mémoires de l'Académie royale des incriptions et belles-lettres, t. VIII, p. 263. Nouveau dict. des origines, 1827 e 1834. Dict. des inventions, etc.

quelque titre que ce fût, sans présenter de monnaie ou d'objet d'échange. Cet emploi des méreaux dans les communes et dans les administrations, qui s'accorde fort bien avec l'existence de ceux en papier et avec l'idée de matricule, comme étymologie, fut probablement le plus ancien. Il tenait à l'imperfection du système monétaire dans le moyen-âge. Le peu de ressources que celui-ci présentait pour l'acquittement des sommes les plus petites, força à employer un objet qui suppléait à l'insuffisance des monnaies (1). Aussi l'emploi des méreaux fut-il si ordinaire, que leurs distributeurs reçurent quelquefois le nom de méralliers (2).

Cependant les méreaux ne furent jamais confondus avec les monnaies, que par peu de poètes des XIIe et XIIIe siècles, et l'expression de méreau n'était alors employée par eux, que d'une manière figurée, car, en général, ils en étaient au contraire bien distingués; ce qui le démontre évidemment, et indépendamment de toutes les preuves qui ressortent de notre travail, ce sont ces deux vers, pris dans Villon, auteur du XVe siècle.

Une bourse d'argent légière,
Qui estoit pleine de mesreaulx.

La distinction s'y trouve bien établie, ainsi que le rapprochement d'usage qu'il y avait entr'eux et les monnaies. La faible valeur des méreaux, représentant la monnaie, est exprimée encore aujourd'hui par ce dicton populaire, conservé en Picardie, pour indiquer des choses qui n'ont aucune importance : *ce ne sont que des mérelles* (3).

L'usage des méreaux suppléant à l'insuffisance de la mon-

---

(1) Archives de Douai; pièces justificatives n° 8; communiqué par MM. Dancoisne fils et Delanoy.

(2) Ducange, loc. cit. Carpentier au mot *marellarius*.

(3) Cette expression pourrait tout autant provenir de *mérelle*, jeu d'enfans, qui lui-même tire peut-être son origine de l'emploi qu'on y faisait des méreaux.

naie, s'est conservé sans interruption jusqu'à nos jours, dans les administrations communales (1), mais cependant avec diminution d'emploi, à mesure que le système monétaire se perfectionnait. Les méreaux communaux ne furent plus guère employés, en dernier lieu, que comme *bons* pour des aumônes ou pour toute autre distribution à peu près semblable; ainsi que dans des cas exceptionnels, dans des disettes ou dans des pénuries de numéraire (2).

Les états, les provinces (3), les corporations, les confréries (4), les communautés (5), les chapitres, ceux-ci indépen-

---

(1) Archives du chapitre de St.-Omer, pièc. just. nº 9. Ducange, loc. cit. VanLoon, hist. métallique des Pays-Bas, t. IV, p. 287.

L'on trouve dans T. Duby, t. I, p. 129, et t. II, p. 79, deux pièces modernes qui portent en entier le mot *méreau*; l'une du mont Olympe, et l'autre de Sedan et ayant la date de 1639.

(2) Van Loon, loc. cit. Les méreaux en plomb et en cuivre que cite cet auteur, servirent dans l'année de disette 1698, pour recevoir, à Amsterdam, du pain et des tourbes à un prix inférieur à celui du cours. Les méreaux furent employés de même en 1546, par le magistrat et le chapitre de Cambrai, dans une disette affreuse. [Le Glay, mémoires de la société d'émulation de Cambrai, année 1823.]

(3) Voir la pièce just. nº 9, où il est parlé de méreaux distribués au nom du comte. M. Ducas, numismatiste très-distingué de Lille, possède une grande quantité de pièces en plomb, trouvées toutes ensemble, dans cette ville. Avec des méreaux du chapitre de Lille, et des jetons, reconnaissables au mot *jettoer*, se trouvent beaucoup de plombs avec ou sans légende, qui portent les types des monnaies des ducs de Bourgogne, depuis Philippe-le-Hardi jusqu'à Charles-Quint, et ceux des monnaies des rois de France et de Castille, qui avaient cours en Flandre. Ces plombs, trouvés avec des pièces qui sont évidemment des méreaux, ne nous paraissent pas pouvoir être autre chose que des méreaux provinciaux qui reproduisent les types des monnaies, qu'ils étaient chargés de représenter en valeur de convention. Il nous semble que la seule manière d'expliquer pourquoi toutes ces pièces, de tems et de lieux différens, se trouvèrent réunies : c'est de dire que l'on eut besoin de représenter en méreaux toutes les monnaies qui avaient cours, soit étrangères, soit de princes morts depuis longtems.

(4) Comptes du receveur de la confrérie de St.-Omer, pour l'année 1501 archiv. de l'ex-chapitre ; pièc. just. nº 9 *bis*.

(5) Voir plus loin, ceux en cuivre de l'abbaye de St.-Bertin.

ayant une valeur pour les distributions, doit avoir pris naissance vers la fin du XIIIe siècle ou dans le commencement du XIVe, ce que l'on ne pourra déterminer avec certitude que lorsque l'on se sera occupé de faire des recherches plus générales. L'usage du méreau y fut tellement de mode, qu'on l'employa pour des bourses et des fondations particulières (1); son importance fut telle que l'on punissait sévèrement ceux qui les falsifiaient ou qui en changeaient la destination en leur donnant le cours des monnaies (2).

Le plus ancien titre que nous connaissions où il soit parlé de distributions de méreaux aux chanoines pour présence, et représentant une valeur pour les distributions, est celui de la réformation de la Ste.-Chapelle de Paris, par Charles VI, en 1401 (3). Il semblerait, d'après les expressions qui y sont employées, que l'usage des *méreaux capitulaires* (nom que nous leur donnerons dorénavant) était précédemment établi; et cependant, dans le titre de fondation de cette Ste. Chapelle par St.-Louis, en 1245, le mot *méreau* n'est ni exprimé ni sous-entendu. Ce serait donc dans l'intervalle de ces dates 1245 et 1401, que l'usage en aurait été adopté dans la Sainte Chapelle. Ceci, et ce que nous allons voir sur le chapitre de St.-Omer, peut, jusqu'à un certain point, nous servir de règle; car il est à croire que, si déjà l'on s'était servi, depuis longtems, de méreaux capitulaires dans d'autres chapitres, avant le XIIIe siècle, l'on n'eût pas manqué d'en prendre l'usage à Paris et peut-être même à St.-Omer.

Nous avons à faire le même raisonnement que celui qui précède, pour trouver l'époque probable où les méreaux capitulaires furent introduits dans le chapitre de St.-Omer. Des

(1) Voir, plus loin, les méreaux de Terrouane.

[2] Statuts du chapitre de St.-Omer approuvés en 1438: Pièces just. n. 11. Le 26 septembre 1481, Mathieu Oudart dit Legrand, fut banni de la ville de Cambrai, pour avoir falsifié les méreaux de l'église de cette ville, les avoir dispersés, alloués et baillés à cours de six deniers la pièce. [Le Glay, Mémoires de la société d'émulation de Cambrai, 1823, p. 311.]

[3] Félibien, loc. cit.

monumens originaux, à date certaine, vont aussi nous servir de base dans nos recherches. Ce sont, d'abord, les plus anciens statuts connus de ce chapitre, qui sont de l'année 1227 (1), et qui ne font aucune mention de méreaux ou jetons de présence, quoique cependant ils entrent dans beaucoup de détails sur les distributions méritées pour droit d'assistance aux offices divins. Ce sont ensuite de nouveaux statuts du chapitre, approuvés en 1438, par le pape Eugène IV; ceux-ci renferment un article spécial, pour déterminer l'usage des méreaux (2). Cet article est textuellement le même que celui des statuts particuliers des écotiers (3), donné en 1435 par le prévot Quentin Ménart (4).

L'habitude de se servir de méreaux dans ce chapitre, était évidemment antérieure aux années 1435 et 1438, et ce n'est pas par les statuts de la première de ces dates, qu'ils y ont été mis en usage, puisque nous possédons plusieurs preuves de leur existence avant cette époque. Nous trouvons, dans une délibération capitulaire de 1428, la certitude de l'emploi des méreaux (5), et dans un compte des actes capitulaires de l'an-

---

[1] Nous en avons déjà cité un paragraphe.

[2] Statuts manuscrits, archives de l'ex-chapitre; pièces just. n. 11.

[3] Les écotiers ou mieux escotiers [scot, dans la langue anglaise, signifie portion, etc.], étaient de pauvres clercs menant la vie commune dans un bâtiment qui touchait à la partie nord de l'église du chapitre [Notre-Dame, ex-cathédrale], et auxquels on avait affecté, avec confirmation du pape Martin V, les biens dont le produit servait primitivement à entretenir l'hôpital, bâti auprès de cette même église. Ces biens avaient été intermédiairement convertis en prébendes ou portions, que l'on accordait à de pauvres clercs et même à des laïcs; puis après, ces biens furent réunis à la manse des pauvres, jusqu'à leur nouvelle destination aux écotiers. L'écoterie fut supprimée en même tems que la vicairerie et ainsi que plusieurs chapelles, par M. de Conzié, évêque de St.-Omer, de 1769 à 1774. Il érigea alors, dans sa cathédrale, douze nouveaux bénéfices.

[4] Archives de l'ex-chapitre, statuts inédits, sur parchemin.

[5] Archives id. pièces just. n. 12.

Le chapitre de St.-Omer avait, dans les bulles papales de 1559 et de 1560, qui établirent un évéché dans cette ville, trois dignités qui étaient par rang d'ordre, la prévôté, le doyenné et la chantrerie. Depuis ces dates,

née 1434, le montant de la somme dépensée par le receveur, pour le rachat des méreaux distribués à ceux qui avaient assisté à l'anniversaire d'un *de profondis*, fondé à la mort d'un chanoine de cette église (1). Nous en avons une preuve matérielle bien positive dans l'existence des pièces reproduites dans les planches nos 12 et 13, et qui portent les dates 1425 et 1426 de la brochure publiée par M. Herman (2). Il nous parait probable que ces méreaux firent partie de la première émission de ceux en cuivre, qui ait été faite pour le chapitre de St.-Omer; mais il en existait d'autres antérieurement et concurremment, puisque nous trouvons dans les statuts approuvés en 1438, la mention positive de l'existence de méreaux en plomb (3). Nous en tirons la consequence que les méreaux en

---

il n'est plus resté que les deux dernières, la prévôté ayant été réunie à l'évêché; mais il y fut ajouté deux archidiaconés, l'un d'Artois et l'autre de Flandre, un archiprêtré et une pénitencerie.

[1] *Payé au petit boursierpour racater les méreaux du sieur Miquiel Ficeface, 7 l. 11 s. 8 d.* Le *De profondis* que l'on disait annuellement pour cet ex-chanoine Ficeface, était un petit anniversaire qui avait déjà lieu en 1423, d'après les comptes de cette année. [Actes capitulaires du chapitre; archives id.] Il y avait trois sortes d'obits ou anniversaires, les solennels, les grands et les petits.

[2] Ces méreaux portent, d'un côté, les armoiries du chapitre; d'azur aux trois pommes de pin d'or, deux et une, et pour légende : MONETA ECCLESIÆ SANTI AVDOMARI. Dans le champ du revers, sont les signes de valeur, sur le 1er II, sur le 2e XII, et la légende est : DABITUR PRESENTIBVS, 1425 et 1426. Sur le 2e, la date est dans le champ, sous le n. XII.

Nous avons hésité un instant à faire du second chiffre des deux millésimes, un 4 plutôt qu'un 5; nos motifs pour en faire ce second chiffre, étaient la forme ordinaire du 4, qui, dans le XVe siècle, était habituellement fait comme un 8 non fermé par le bas, et l'extrême rareté de monumens numismatiques du commencement du XVe siècle avec date en chiffres arabes. Nos doutes ont totalement disparu, et nous avons reconnu un 4 dans ce second chiffre, lorsque nous eûmes trouvé les actes capitulaires, pièces just. n. 14 et 15 des années 1437 et 1440, qui donnent l'énumération des méreaux alors existans, et que nous y eûmes vu des 4 absolument semblables à celui de nos méreaux. Bien plus, en comparant, avec le second, le dernier chiffre de la date du premier de ces méreaux, qui est évidemment un 5, nous avons pu encore mieux asseoir notre opinion.

[3] Archives de l'ex-chapitre; statuts approuvés en 1438; pièces just. n.

cuivre, nouveaux et encore peu nombreux, ce qui s'accorde avec la rareté actuelle de ceux de ces dates, et avec l'époque bien voisine de l'introduction des jetons et des méreaux en cuivre (1), n'avaient encore pu remplacer entièrement, ni faire oublier ceux en plomb dont l'usage était plus ancien et dont il restait probablement un assez grand nombre; ou mieux que les statuts approuvés en 1438, étaient d'une rédaction antérieure à l'introduction des méreaux en cuivre (2); qu'ils étaient de 1424, comme nous le prouvons en note.

Voilà bien l'usage des méreaux capitulaires prouvé antérieurement aux statuts de 1435 et à ceux qui ont été approuvés en 1438, mais nous avons cru reconnaître, dans quelques passages de ces derniers statuts eux-mêmes, des indications de son peu d'ancienneté à cette époque. En effet, quoique l'emploi des méreaux s'y trouve réglé, l'on y retrouve aussi, pour l'application des peines et des récompenses, un mélange d'emploi de monnaies et de méreaux ; et quoique les distributions fussent communes à tous les différens bénéficiers de ce chapitre, les statuts n'imposent l'obligation de se servir de méreaux, qu'aux seuls clercs de l'écoterie, tandis qu'ils laissent le choix de leur usage ou non-usage aux doyens, chanoines et vicaires (3). Dans l'article de ces mêmes statuts, qui a trait aux punitions ou amendes à infliger aux bénéficiers, nous voyons que les condamnations des chanoines, vicaires et chapelains, sont toutes fixées en argent courant, en *parisis*, et que celles des écotiers sont seules déterminées en méreaux (4). C'est aussi

---

13. Nous n'avons trouvé aucun plomb que nous puissions attribuer au chapitre de St.-Omer.

[1] D'après une délibération capitulaire de 1456, du chapitre d'Arras, c'est alors que les méreaux en cuivre y furent introduits. Ce chapitre ordonna la fabrication d'une certaine *monnaie* pour être distribuée au chœur et remplacer les pièces en plomb. Il accorda une assez forte somme à l'orfèvre chargé de frapper ces pièces. (Communication de M. Aug. Ternynck.)

(2) Voir la note de la page 74.

(3) Divers articles de statuts, approuvés en 1438, entr'autres celui qui est porté aux pièces just. sous le n. II.

(4) Article 71 des mêmes statuts.

pour les seuls écotiers qu'a été fait l'article réglementaire spécial, dont nous avons parlé. Ducange, qui en a donné un extrait très-abrégé, n'a fait aucune mention des peines sévères qui étaient infligées aux écotiers, lorsqu'ils vendaient, cédaient ou donnaient leurs méreaux; non plus que du serment annuel que le chapitre exigeait de son vice-receveur chargé de les recevoir, pour s'assurer de sa fidélité dans sa gestion (1).

Nous trouvons, dans cet article, que les écotiers, depuis les Pâques jusques à la Toussaint, recevaient chacun quatre méreaux pour assistance aux offices divins ; un pour les matines, qui avaient lieu avant le dîner, deux pour la messe, et un après le repas ; que depuis la fête de tous les saints jusqu'aux Pâques, il leur en était donné cinq, dont deux aux matines, au lieu d'un ; que des méreaux, que les écotiers recevaient journellement, et indépendamment de ceux qu'ils obtenaient régulièrement du petit boursier, le premier vendredi de chaque mois, ainsi que pour assistance aux anniversaires et aux processions de différens jours, ils en donnaient, chaque jour, au receveur de la maison, deux pour le dîner et un pour le souper.

Cet article des statuts nous semble avoir été fait, dès 1424, durant le cours des méreaux en plomb (2), qui ne portaient pas d'indications de valeur, puisque c'est au nombre que le compte en est fait, et non à la valeur représentative, indiquée par les chiffres que portent ceux en cuivre; car, d'après l'éva-

(1) Pièces just. n. 11.

(2) Il est probable que les statuts, qui furent approuvés en 1438 par le pape Eugène IV, avaient été rédigés depuis quelque tems, et même mis à exécution, avant d'être soumis à l'approbation papale. Ils l'ont probablement été, avant l'introduction des méreaux en cuivre, en 1425. Ce qui vient fortifier cette pensée, c'est que, dans une délibération de l'année 1436, le chapitre s'autorise des nouveaux statuts, qui ne peuvent être que ceux dont nous parlons, et que bien plus, ce doit être ceux-là qui, dans une délibération capitulaire, sont appelés *statuts de* 1424; ce qui serait leur véritable date de rédaction et d'acceptation, et ce qui les rend antérieurs à l'émission des méreaux en cuivre, en 1425.

luation donnée à ces chiffres, dans les actes capitulaires du XV[e] siècle (1), l'écotier n'eût pas reçu par jour la valeur de son dîner (6 deniers), en supposant, ce qui aurait dû être, que les statuts aient voulu exprimer l'unité métallique du système des méreaux en cuivre.

La valeur toute de convention des méreaux nous paraît ressortir évidemment, du défaut de proportion entre le prix ordinaire des repas en méreaux, et la taxation faite pour le prix du dîner et du souper, lorsque, par quelque condamnation, l'écotier était privé de ses méreaux. En effet, le prix du dîner était alors de six deniers parisis, au lieu d'un méreau, à moins, toutefois, que le receveur n'ait consenti à recevoir les méreaux que l'écotier avait en réserve (2).

L'institution des méreaux capitulaires, comme toutes les autres institutions, se perfectionna et s'étendit petit-à-petit par l'usage. Nous venons de voir ce qu'elle était dans le chapitre de St.-Omer, avant l'année 1425, alors qu'expirait l'emploi des méraux en plomb, obligatoire pour les seuls écotiers; nous allons chercher ce qu'elle fut, lorsque le cuivre vint succéder au plomb, et lorsque les méreaux, qui portaient des indications de valeur conventionnelle, remplacèrent ceux qui, n'en portant aucune, devaient se donner au nombre. L'institution métallique, sans être dès lors complète, ne laisse pas de se présenter sous l'aspect d'un véritable système. En effet, nous y voyons déjà des pièces de quatre valeurs différentes, indiquées par les chiffres I, II ou V, VI et XII, qui représentaient autant de deniers que le chiffre avait de valeur (3). Elles étaient distribuées aux chapelains, dès 1428, pour assistance aux offices, à certains jours, sous la condition, toutefois, qu'ils fussent arrivés, avant la fin de la lecture du

(1) Archives de l'ex-chapitre; actes capitulaires; pièces just. n. 14, 15 et 16.

(2) Pièces just. n. 11.

(3) Pièces just. n. 14, 15 et 16. Nous n'en avons retrouvé que les deux variétés portées dans nos planches sous les n. 12 et 13.

martyrologe, et qu'ils ne se fussent pas retirés avant la fin de la grand'messe, moment où l'on distribuait les méreaux (1). Nous voyons le chapitre souvent occupé de leur distribution, ordonner, en 1434 (2), au boursier distributeur de ces pièces, de ne les remettre qu'à ceux qui auraient été présens aux offices, dès le premier *gloria patri*. L'importance des méreaux, dont nous avons déjà parlé, ressortit encore des mesures que prenait le chapitre, dans la remise qu'il en faisait au boursier distributeur; elle lui était faite au compte sous sa responsabilité personnelle et en pleine réunion capitulaire, quelquefois même en chapitre général (3).

Le développement du système méreallique et son extension d'emploi aux chapelains, força de faire, vers 1466, une nouvelle émission qui ne se composa que des quatre variétés qui existaient déjà (4). Les méreaux dont la réception devint obligatoire pour les vicaires, leur étaient, en 1525 (5), distribués dans la nef de l'église, lorsque l'on chantait l'*ave regina cœlorum*. En 1526, une délibération capitulaire ordonna la confection de nouveaux méreaux en cuivre, qui devaient porter, d'un côté, les armoiries du chapitre que l'on croyait, à cette époque, être celles du patron St.-Omer, et de l'autre, le chiffre de valeur de ces méreaux (6). Les pièces qui furent frappées alors, ne comprennent encore que les quatre variétés préexistantes; mais le grand nombre que l'on en trouve, prouve le progrès du système (7) et le grand usage que l'on faisait alors des méreaux.

---

(1) Archives id. Pièces just. n. 12. Cet usage des méreaux, étendu aux chapelains, n'implique pas contradiction avec ce que nous avons dit, puisque nous regardons les statuts comme étant de 1424.

(2) Id. et id n. 17.

(3) Pièces just. déjà citées.

(4) Pièces just. n. 16. C'est au moins ce qui nous a paru résulter du titre, car nous n'avons jamais trouvé de méreaux avec cette date. Cette émission a probablement été faite avec les coins de celle de 1425 et 1426.

(5) Archives id. pièces just. n. 18.

(6) Id. et id. n. 19.

(7) Ces méreaux, dont nous n'avons pu retrouver la variété portant le

Cependant, ces nombreux méreaux ne suffisaient déjà plus en 1534; il en fut alors (1), et quelques années plus tard, introduit de nouveaux aux chiffres IIII, dont il n'y en avait pas encore eu jusqu'à ce moment (2). Le système des droits de présence, s'étendant et se compliquant toujours de plus en plus, il fallut encore multiplier, en 1568, les signes représentatifs des différens droits des présens. C'est dans cette année que Gérard d'Haméricourt, évêque de St.-Omer, ordonna la confection d'une *certaine monnoie pour être distribuée à ceux qui assisteront entièrement aux offices du choeur, en sorte, que personne ne puisse être excusé sous aucun prétexte que ce soit, si ce n'estdans les cas exprimés par les statuts* (3). Cette ordonnance ne peut regarder que le n° 19 (4) de nos planches, qui porte le millésime 1569 et le chiffre III, et peut être le n° 20 (5), qui a le

chiffre I, ont été exactement faits, comme l'avait ordonné le chapitre; ils sont semblables à ceux des années 1425 et 1426, à la seule différence qu'ils sont mieux faits; nous les avons donnés dans nos planches sous les n. 14, 15 et 16. Le n. 17 ne parait être qu'un méreau composé avec l'avers du n. 21 et le revers du n. 16. Ce qui surmontait l'écusson est probablement usé.

(1) Ils sont portés dans les planches de la brochure de M. Herman sous le n. 18. Leur avers est semblable à tous ceux des méreaux précédens, mais le revers est tout-à-fait différent; dans le champ, le chiffre IIII, au-dessus le millésime 1534, qui ferme une guirlande composée de demi-cercles et placée au lieu de la légende.

(2) Ces méreaux sont les plus mal exécutés de tous ceux du chapitre de St.-Omer. Ils ne portent de légende ni d'un côté ni de l'autre. L'avers ne contient qu'un grand écusson, aux armes du chapitre, mais dont les pommes de pin sont beaucoup plus grandes qu'à l'ordinaire. Le revers porte le chiffre IIII. Nous en possédons une variété où les I sont plus grands, ce qui indique qu'il y a eu deux coins différens.

(3) Deneuville, t. II p. 25, et t. III p. 88. Grand cartulaire de St.-Bertin, t. IX, p. 427.

(4) Ce méreau ne ressemble pas aux autres. Il a, d'un côté, l'écusson du chapitre sans légende, mais les initiales S. A. (Sanctus Audomarus) sont placées de chaque côté de l'écusson. Elles sont séparées, par en haut, de la date 1569; et par en bas d'une rosace, par une espèce de nœud qui se trouve ainsi répété quatre fois. Le champ du revers est occupé par le chiffre III, et au lieu de légende se trouve une guirlande sans fin.

(5) L'avers est semblable à celui du n. 16, et le revers à celui du n. 19. Ce

même chiffre. Ces méreaux venaient remplir une lacune ; car nous n'avons pas connaissance que, précédemment à ceux-là, il y en ait eu avec le chiffre III. L'usage des méreaux était devenu sans distinction, de rigueur, pour tous les bénéficiers du chapitre de St.-Omer ; l'ordonnance de Gérard d'Hamericourt ne fait aucune exception, ni aucune application restrictive ; elle ne peut être comprise que dans le sens le plus général, et elle laisse entendre que, déjà précédemment, la réception des méreaux était obligatoire pour tous.

Il nous a étonné de ne trouver aucune mention de méreaux, dans les statuts du synode de 1583, revus et publiés, en 1640 (1), sous l'évêque de St.-Omer, Christophe de France ; et cependant il s'y trouve beaucoup de détails sur les distributions et sur les fautes qui pouvaient les faire perdre.

Le chapitre de St.-Omer posséda donc, dès le milieu du XVIe siècle, un système méreallique très-développé ; ses différens méreaux portaient les chiffres I, II, III, IIII, VI et XII. Ils paraissent lui avoir suffi et avoir été frappés en grand nombre. Cependant, comme les coins étaient conservés (2), pour servir, au besoin, à remplacer les espèces de chiffres qui devenaient trop rares, par la perte ordinaire qui s'en faisait, il nous est impossible de reconnaître les nouvelles émissions qui étaient faites (3). Cette reconnaissance n'est possible qu'à

---

méreau n'est peut-être qu'un composé de parties de ces deux autres. L'échantillon que nous connaissons est un peu défectueux, ce qui empêche de reconnaître au juste l'identité de son avers avec celui du nº. 16.

(1) Audomari, typis viduæ Caroli Boscardi, sub signo nominis Jesu, 1640.

(2) C'est ce qui nous est démontré à l'évidence, d'après des méreaux portant la date de 1534, frappés sur des monnaies des rois de France, qui ont conservé une partie de leurs légendes, et dont l'un d'eux porte encore le millésime 1625.

(3) Au mois de décembre 1553, deux chanoines déclarèrent au chapitre qu'ils avaient fait confectionner, comme ils en avaient été chargés, 150 méreaux de I et 150 de II deniers. Ils furent livrés au petit boursier, pour être distribués aux vicaires qui les mériteraient. (Actes capitulaires, année 1563.) Il n'y est pas parlé de coins nouveaux.

l'année 1716, ou soit par la perte du coin au chiffre XII, soit par l'amour du changement et de la nouveautée, deux variétés nouvelles de méreaux à ce chiffre furent fabriquées (1). Cette émission est la dernière qui puisse être constatée. Par qui les méreaux étaient-ils fabriqués ? C'est ce qu'il est impossible de dire avec certitude ; mais il est assez probable que c'était par les orfèvres (2), qui seuls alors dans les villes où il n'y avait pas d'hôtel de monnaies, étaient à même de faire cette opération, qui, du reste, fut habituellement très-imparfaite et pour laquelle souvent, au lieu de flans, l'on se servit de monnaies de cuivre (3).

D'apres des renseignemens verbaux que nous avons obtenus, il parait, qu'en dernier lieu, la charge de distribuer les méreaux était toujours confiée à un bénéficier, qui prenait le nom de *petit boursier* et *pointeur ;* que ces méreaux étaient échangés en partie seulement, pour de la monnaie, chez le receveur du chapitre, et en partie, conservés pour recevoir, sur leur représentation, des distributions en nature. Souvent, les bénéficiers disposaient de leurs méreaux en faveur des enfans de chœur, qui les échangeaient eux-mêmes à leur profit ; mais ceci n'avait lieu que pour les distributions les moins importantes.

Les mêmes renseignemens nous ont appris que, dans le chapitre de St.-Omer, les jetons de présence ou méreaux étaient nommés *parisis* (4) et que, dans la ville, en dehors du cloître

---

(1) N. 22 et 23. Ces deux variétés ont le même avers semblable à ceux des n. 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20. Le revers du n. 22, porte, dans le champ, le signe XII, et, au-dessous, la date 1716 ; mais au lieu et place de la légende, il y a une couronne de laurier. Le revers du n. 23 lui est semblable à la différence qu'il n'a pas de couronne, mais bien la légende ordinaire DABITVR PRESENTIBVS.

(2) Voir la note de la page .

(3) Tous les méreaux que nous avons examinés ont été frappés sur des monnaies dont on aperçoit encore des traces. La pénurie des flans a fait prendre ce moyen, et l'incurie des ouvriers a laissé paraître une partie des anciennes marques.

(4) Le nom de *Parisis*, donné aux méreaux dans le chapitre de St.-Omer, provient évidemment de ce que d'après les statuts approuvés en

des chanoines, ils recevaient le nom de *présences*. Enfin que ces méreaux étaient aussi employés comme *bons*, que l'on donnait aux ouvriers ou autres étrangers, pour recevoir de la boisson dans des cabarets affectés à cela par le chapitre; et que, sur la remise de ces méreaux, le trésorier acquittait le prix de cette boisson. Ils avaient donc remplacé les méreaux spéciaux que le chapitre faisait fabriquer dans le XVe siècle, sous le nom de *meralli foraneorum*, méreaux des étrangers (1).

Toutes les pièces du chapitre de St.-Omer que nous publions, sont en cuivre, comme nous l'avons déjà dit; elles portent presque toutes des dates. Nous les regardons comme des méreaux capitulaires ou jetons de présence, ayant une valeur pour les distributions; nous ne pensons pas qu'elles aient jamais été de véritables monnaies : d'abord, elles sont d'une époque assez rapprochée de nous (2), pour que nous puissions avoir connaissance, même par tradition, du droit de monnaie qu'aurait possédé ce chapitre, droit qu'il ne parait pas avoir jamais eu. Il nous semble ensuite que ces pièces portent avec elles, des preuves bien fortes qu'elles n'étaient pas des monnaies, quoiqu'elles aient le mot *moneta* dans leurs légendes. Ces preuves deviennent même sans réplique par le rapport exact de leurs types avec ceux des méreaux que le chapitre ordonna de fabriquer en 1526 (3), date que portent les pièces du chapitre les plus communes, et dont on trouve un très-grand nombre, à des distances même très-éloignées de St.-Omer.

1438, toutes les distributions et les punitions des chanoines étaient determinées en sous et deniers parisis. Lorsque l'usage des méreaux fut devenu de rigueur pour les chanoines, ceux-ci conservèrent, par habitude, le nom de *Parisis*, pour évaluer leurs amendes et le produit de leurs distributions, et ils l'attribuèrent aux méreaux eux-mêmes.

(1) Pièces just. n. 15.

(2) Les plus anciennes portent la date de 1425, et les plus nouvelles celle de 1716.

(3) Archives de l'ex-chapitre de St.-Omer, actes capitulaires, pièces just. n. 19.

Nous ne pouvons partager l'opinion de MM. Le Glay et Tribou (1), sur la distinction matérielle à établir entre les monnaies et les méreaux capitulaires. M. Tribou pense que trois pièces du chapitre de St.-Géry de Cambrai (2) sont des méreaux, parce qu'il n'y trouve pas d'indications de valeur, et il considère comme des monnaies, d'autres pièces du chapitre de Notre-Dame de la même ville parce qu'elles portent des signes de valeur ; il ajoute : *les méreaux ne marquaient aucune valeur, puisqu'ils n'avaient pas le cours monétaire.* M. Le Glay (3) croit que M. Tribou s'est trompé, et qu'il n'aurait dû placer, parmi les monnaies, que les pièces qui portent le mot *moneta*. Tous deux enfin, paraissent croire que le mot *moneta* suffit pour indiquer que les pièces qui le portent sont certainement des monnaies.

Nous ne pouvons admettre, en général, que les pièces sur lesquelles se trouve le mot *moneta*, doivent être nécessairement des monnaies ; que celles qui n'ont pas d'indications de valeur, soient des méreaux, et que les pièces qui ont ces indications soient rigoureusement des monnaies.

Il sera nécessaire de faire une distinction, d'établir une division parmi les pièces nommées anciennement *méreaux*, car les moyens de reconnaissance que nous venons d'énumérer et que nous voulons combattre, peuvent, jusqu'à un certain point, convenir aux méreaux pris comme simples *jetons de présence*, comme *cachets* ou *marques*, et qui sont toute autre chose que les méreaux distributifs et les méreaux capitulaires ; mais ces moyens de reconnaissance ne peuvent être appliqués à ceux-ci et c'est sur ces derniers que roule toute la discussion. Ils nous paraissent, au contraire, avoir pu porter des signes de valeur, puisqu'ils représentaient différentes valeurs pour les distributions. Nous oserons presque dire qu'ils de-

---

(1) Mémoires de la société d'émulation de Cambrai, année 1823.

(2) Mémoires de la société d'émulation de Cambrai, année 1823, p. 231 et 237.

(3) Id. . 310 et 311.

vaient porter ces signes; et ceux qui n'en portent pas sont les moins communs et forment presque des exceptions. Nous trouvons même que le chapitre de St.-Omer, dans sa délibération capitulaire au sujet de la fabrication de nouveaux méreaux en 1526 (1), ordonna qu'ils porteraient un chiffre de valeur, *(numerus valoris)*. Ils pouvaient aussi porter le mot *moneta*, puisqu'ils devaient représenter la monnaie.

Nous appuierons nos opinions, en grande partie, sur des motifs tirés des pièces que nous publions, qui, de toutes celles que nous connaissons, sont les plus propres à éclairer cette divergence d'opinion, par les légendes qu'elles ont sur chacune de leurs faces. Nous répéterons: qu'il parait évident que le chapitre de St.-Omer n'a jamais possédé le privilége de frapper monnaie, et que cependant les pièces de ce chapitre portent, à l'avers, la légende *moneta ecclesiæ sancti audomari* (monnaie de l'église de St.-Omer); ce qui devrait en faire des monnaies, dans les opinions que nous combattons; qu'elles ont, au revers, cette autre légende: *dabitur præsentibus* (sera donné aux présens), ce qui en fait bien évidemment des pièces ou méreaux de présence; qu'elles portent enfin des indications de valeur, ce qui devrait encore en faire des monnaes, d'après le dire de M. Tribou.

Ces deux légendes, qui paraissent, au premier abord, se contrarier, déterminent, au contraire, tout-à-fait l'mploi ordinaire des méreaux capitulaires; elles en font, avec les signes de valeur, des pièces de présence servant de bon, remplaçant la monnaie et ayant une valeur monétaire de convention. Le mot *moneta* et les autres caractères que nous avons relevés dans ces pièces, n'en pourraient jamais faire des monnaies véritables, en même tems qu'elles seraient de pièces de présence; car les indications de valeur qu'elles portent, ne se rapportent aucunement ni avec leurs poids comparatifs entre elles, ni avec leurs dimensions. Par exemple, le chiffre XII et le chiffre VI, sont placés sur des pièces de même émission, de

(1) Archives id., actes id. pièces just. n. 19.

même métal, de même grandeur et de même poids : quelquefois même celles au chiffre VI ; sont plus pesantes que celles au chiffre XII. Les chiffres II, III et IV ne sont pas davantage posés sur des pièces qui aient plus de rapport proportionnel entre elles, enfin toutes ces pièces n'ont aucune proportion basée sur les chiffres qui y sont marqués.

Ces observations, nous les avons faites sur des pièces inédites (méreaux) du chapitre de Terrouane (1), dont quelques-unes en cuivre, ayant le même chiffre et la même date, sont de dimensions et de poids extrêmement différens. Quelques autres, qui n'ont pas plus de proportion, et qui portent les signes de valeur I et II, indiquent, par leurs légendes ainsi conçues : *bursa jucquet ecclesie morinorum*, qu'elles n'étaient pas des monnaies (2). Nous avons encore fait les mêmes observations sur des pièces, en partie, inédites du chapitre d'Arras (3), sur d'autres que nous croyons n'être pas encore publiées, et que nous attribuons au chapitre de St.-Wulfranc, d'Abbeville (4); sur celles du chapitre de Saint-Pierre, de Douai (5); enfin sur beaucoup d'autres, de différentes églises. Mais ce qui nous semble donner le complément aux preuves que nous avons apportées, sur les chiffres indiquant

---

(1) Nous possédons un grand nombre de méreaux inédits des chapitres de Terrouane.

(2) En nature dans notre cabinet.

(3) En nature dans notre cabinet. Nous pensons que jusqu'à présent, il n'a encore été publié qu'un seul méreau (chiffre III) du chapitre d'Arras. Sur la demande de M. Rigolot, d'Amiens, qui l'avait fait lithographier, M. Maurice Colin en a tenté l'explication dans les mémoires de l'académie d'Arras, année 1834. M. Colin a mal lu les lettres gothiques C. A. P., monogramme qui se trouve dans le champ de l'avers de ce méreau, et qui est absolument semblable à celui de quelques méreaux de Terrouane. M. Colin n'a reconnu que deux lettres, l'A et le P, dont il a fait les initiales d'un nom d'évêque ; il a fait une monnaie de ce méreau, et il en a tiré une foule de conséquences qui devront tomber d'elles-mêmes. Ces méreaux, d'après leurs caractères archéologiques, doivent être ceux qui furent fabriqués en conséquence de l'ordonnance capitulaire de 1456, citée.

(4) Nous en possédons trois pièces qui portent les signes III, VI et XII.

(5) Communications de M. Dancoisne fils, de Douai.

la valeur que pouvaient porter les méreaux, c'est qu'il existe beaucoup de pièces, en plomb, qui portent ces chiffres (1), et qu'elles ne pouvaient pas être des monnaies ordinaires.

Nous ajouterons encore : que T. Duby a publié une pièce du chapitre de Bayeux, qui a, d'un côté, la légende *moneta capituli*, et de l'autre *Baiocensis* (2); de ce dernier côté, se trouve le chiffre 1, ce qui seul laisserait supposer qu'il en existait d'autres, quand bien même cet auteur ne nous dirait pas qu'il y en avait qui étaient marqués des chiffres II et V. Il ajoute, sans cependant rendre compte des motifs de son opinion, que, malgré la légende de celle qu'il produit, elle lui paraît être plutôt un méreau qu'une monnaie. Cet auteur produit aussi trois pièces du chapitre de Besançon, qui, de même dimension et de même matière, portent les chiffres I, II et III (3), et qu'il regarde aussi comme des méreaux.

Il nous paraît que quelques-unes des pièces des chapitres de Cambrai, viendraient encore, au besoin, fortifier les preuves que nous avons données. Nous ne croyons pas, avec M. Tribou, que les chiffres VI, IIII, III, etc., qui se trouvent dans le champ de ces pièces, soient toujours, comme il le présente, l'indication d'une valeur monétaire et réelle. Nous expliquerons plusieurs de ces chiffres, d'après les règles que nous nous sommes faites; nous en ferons des signes d'une valeur de convention, sans rapport avec la valeur intrinsèque des pièces. Nous en jugeons ainsi, d'après quelques-unes de ces pièces que nous avons vues en nature, et dont nous possédons des spécimens encore inédits (4), ainsi que par celles qui ont été publiées par T. Duby, qui les a regardées lui-même comme des méreaux. Nous n'avons pas vu le dessin de toutes les pièces de ces chapitres, que M. Tribou a publiées, et nous n'avons pu

(1) Dans notre cabinet, et dans celui de M. Derheims, à Calais. Méreaux de St.-Pierre de Douai; comm. de M. Dancoisne, etc., etc.

(2) T. 1, p. 68.

(3) T. Duby, t. 1 p. 12.

(4) M. Ducas, de Lille, s'occupe d'un travail sur la numismatique cambrésienne.

nous assurer si les dimensions de toutes ne s'accordent pas avec les chiffres qu'elles portent (1).

Le mot *moneta* ou tout autre équivalent, celui de denier par exemple (2), qui se retrouve sur beaucoup de pièces de chapitres que nous regardons comme des méreaux capitulaires, et peut-être même sur des méreaux distributifs, n'y a probablement pas absolument la même valeur que sur les monnaies véritables. Ce qui le prouve, c'est l'ordonnance (3) de l'évêque de St.-Omer, Gérard d'Haméricourt, par laquelle il décide la fabrication d'une *certaine monnaie*, pour être distribuée aux présens; ainsi que la délibération du chapitre d'Arras (p. 272, note 2), dans laquelle les pièces de présence sont aussi nommées *monnaies*. Nous en trouvons aussi une preuve dans Ducange, qui dit : que la monnaie des anniversaires était distribuée à ceux qui assistaient aux anniversaires (4); et il donne ensuite la description de ces pièces, par laquelle il est facile de reconnaître qu'elles n'étaient pas de véritables monnaies. Ce qui le prouve encore bien évidemment, c'est la légende d'une pièce en cuivre, dont il est parlé dans les observations additionnelles à l'ouvrage de T. Duby (5). Cette pièce, que le musée de Boulogne possède en nature, a été frappée pour le chapitre de Boulogne, comme remplaçant celui de Terrouane, dans une partie de la circonscription épiscopale morinienne. La légende de cette pièce est : *moneta distributiva ecclesie;* au

(1) Quelquefois les chiffres romains, indiquant les valeurs pour les distributions, sont ornés et accompagnés de dessins fleuronés comme dans les méreaux inédits de St.-Géry, au chiffre III, dont nous possédons un : d'autres fois, les chiffres sont remplacés par tout autre signe; comme par exemple, sur les pièces du chapitre de Seclin, dont la légende est : *deniers de St.-Piat*, et sur celles du réfectoire de Tournai. Sur les unes et sur les autres on trouve tantôt une, et tantôt deux fleurs-de-lys. Sur les méreaux du chapitre de St-Pierre de Douai, il y a quelquefois un C et quelquefois deux, etc.

(2) Voir le méreau de Seclin dans la note précédente.

(3) Voir plus haut, p. 409 et 411.

(4) *Moneta anniversariorum distribuebatur iis qui anniversariis interrant, etc.* Ducange, moneta anniversariorum.

(5) P. LXIX, elle y est présentée comme un véritable méreau.

revers : *boloniam translate*. Ces mots *moneta distributiva* déterminent l'usage de cette pièce et en font assurément un méreau. Au reste, les chapitres n'ont jamais été très-sévères sur le nom qu'ils donnaient à leurs méreaux capitulaires, puisqu'indépendamment du nom de *Parisis* qu'ils portaient dans le chapitre de St.-Omer, nous leur y voyons encore, dans une délibération capitulaire dont nous avons déjà parlé, recevoir celui de médailles (1) *marelli seu numismatis*, et celui de *monnaie* dans l'ordonnance de Gérard d'Hamericourt et dans la délibération du chapitre d'Arras.

De tout ce qui précède, nous croyons pouvoir établir en principe que le mot *moneta* ne suffit pas pour faire penser que les pièces sur lesquelles il se trouve, ne soient pas des méreaux capitulaires ou jetons de présence des chapitres, représentant une valeur pour les distributions, et qu'il est même indifférent que ce mot y soit ou n'y soit pas ; que son absence et la présence du mot *capitulum* quelquefois accompagné ou remplacé par le mot *Decanus*, indiquent presque toujours, si pas même toujours, des méreaux de chapitres (2) ; que l'on peut regarder comme étant évidemment des méreaux capitulaires, quelle que soit leur légende, les pièces de chapitres, qui, de même matière et de même émission (cette circonstance n'est pas de rigueur), portent des signes de valeur qui ne sont pas en rapport avec leurs dimensions et leurs poids comparatifs, caractères qui ne peuvent convenir qu'à eux et peut-être aux méreaux distributifs.

L'on trouve aussi quelquefois des pièces de chapitres qui n'ont pas ces signes de valeur. Nous en avons pour témoins les trois pièces du chapitre de St.-Géry, de Cambrai, publiées par

---

(1) Pièces just. n. 19. Le nom de médaile est aussi donné, dans un titre de 1678, aux méreaux de présence de St.-Bertin, pièces just. n. 20.

(2) Nous pensons avec M. de St.-Vincent, contre T. Duby, que la pièce en or du chapitre d'Avignon, qui porte la légende : *capit. ecclesiæ avenion*, n'est qu'un jeton ou mieux une pièce de plaisir. Les méreaux d'argent du chapitre d'Arras ne sont probablement aussi que des pièces de plaisir.

M. Tribou (1); quelques-unes de celles des chapitres de St.-Amé et de St.-Pierre, de Douai, qui se trouvent reprises dans le travail de MM. Dancoisne fils et Delanoy (2); celles du chapitre de Termonde (3); les deux pièces du chapitre de Langres, qui n'ont, sans aucune autre indication, que les mots *capitulum lingonense* (4); les pièces du chapitre de Notre-Dame d'Avighon (5); celles de St.-Hilaire de Poitiers (6), qui, de même que quelques-unes de St.-Amé de Douai (7), sont bractéates, etc., etc. Toutes ces pièces appartiennent avec certitude, à ces divers chapitres, et indépendamment des autres preuves que l'on en a, l'on ne pourrait encore les regarder que comme des méreaux, puisque le mot *moneta* ne s'y trouve même pas. Peut-être quelques-unes de ces pièces étaient-elles l'unité, dans le système méraillique, ou appartenaient-elles à des chapitres, dont le système de distributions, ou moins compliqué ou moins perfectionné, était cause que l'on donnait les méreaux au nombre et non à la valeur représentative. Peut-être encore quelques-unes de ces pièces avaient-elles une autre destination; elles pouvaient n'être que des *bons* ou *marques*, dont les chapitres firent usage, indépendamment de leurs méreaux capitulaires, comme nous l'avons déjà démontré.

En dehors des règles que nous avons essayé d'établir, et se rapprochant beaucoup plus encore des monnaies, sont les pièces du chapitre de Vienne (8), qui peuvent servir de transition entre les méreaux capitulaires et les monnaies. Ces pièces, qui n'eurent probablement pas de cours à l'extérieur du

---

(1) Mémoires déjà cités.

(2) Recueil encore manuscrit, de monnaies, médailles et jetons pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement. Le chapitre de Lille n'avait que des méreaux en plomb, sans chiffre de valeur.

(3) Nous en possédons un spécimen; nous les pensons inédits.

(4) T. Duby, t. 1 p. 34.

(5) T. Duby, t. 1 p. 260.

(6) M. Lecointre-Dupont, revue anglo-française, année 1834.

(7) Communications de M. Dancoisne fils.

(8) T. Duby, t. 2 p. 260.

chapitre, et qui servaient pour les distributions manuelles, avaient une valeur proportionnelle entr'elles, et relative à la monnaie ordinaire; mais cependant la livre n'était pas la même pour les prêtres et pour les chanoines. Ces pièces portaient, dans leur légende, le mot *libra*, ainsi que celles de l'église de St.-Sévère, de la même ville (1). Elles n'étaient pas de véritables monnaies, et ne sont que des exceptions parmi les méreaux, si toutefois elles peuvent prendre ce nom. Elles ne peuvent pas, il nous semble, détruire les principes que nous avons présentés à l'examen des archéologues (2).

Les nos 24 et 25 de nos planches, sont des jetons ou méreaux de St.-Bertin, frappés sous l'administration d'Antoine de Bergues, abbé, de 1492 à 1531. Le premier porte d'un côté, pour légende, la devise : *Deum solum sequor*, et la date 1509, et dans le champ, les armoiries de l'abbaye; *de gueules, à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, excepté la branche du milieu qui est terminée en crosse aussi d'or* (3); et de l'autre côté, les armes de l'abbé avec la légende : *Deo gratias*.

Le second est semblable au premier, à l'exception qu'il n'a pas de date, et que les ornemens ne sont pas les mêmes.

---

(1) T. Duby, p. 266 et 268.

(2) Il n'est pas très-difficile de distinguer, en général, par leurs légendes et par leurs types, les méreaux des monnaies et des jetons, proprement dits, qui portent souvent leur nom. Mais il est beaucoup moins facile de déterminer l'usage auquel ils étaient appliqués. Quelques-uns cependant portent des caractères qui peuvent leur faire donner une attribution. Ceux qui ont les types ou les armoiries des Rois, peuvent être donnés aux administrations royales, et ainsi de beaucoup d'autres, qui portent des légendes ou des types qui facilitent également leur application. Mais quant à leurs usages spéciaux, on ne peut guère les déterminer que par des légendes dont nous avons relevé quelques-unes.

(3) L'abbaye de St.-Bertin ne prit d'armoiries qu'en 1315; encore furent-elles variables jusqu'en 1408, qu'elle adopta l'escarboucle avec bordure. Cette bordure ne dura pas un quart de siècle, elle fut abandonnée jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque où elle est devenue, et s'est, jusqu'à la fin, conservée de rigueur dans les armoiries de cette abbaye. Cependant, d'après une verrière du musée et le méreau n. 25, il semblerait qu'Antoine de Bergues la prit quelquefois. Le n. 24 est en nature chez M. Videhen, le n. 25, chez M. Wallet, à Douai.

Le n° 26 est encore un jeton ou méreau de St.-Bertin. Il a été fait pendant l'administration de l'abbé Vaast Grénet, qui gouverna l'abbaye de 1579 à 1603 (1). On voit sur l'une de ses faces, les armoiries de l'abbé, aver la légende : *Dei gratia nisus*, et le millésime 1582 ; sur l'autre face, les armoiries de l'abbaye, de même que sur les jetons qui précèdent, et encore cette devise : *sanctum solum Deum sequor*, qui paraît avoir été adoptée par l'abbaye de St.-Bertin, avec celle : *Deus meus adjutor meus* : on trouve l'une et l'autre sur beaucoup de monumens qui lui ont appartenu.

L'emploi auquel ces pièces servaient dans l'abbaye de St.-Bertin, ne nous est pas connu avec certitude ; nous pensons, n'en ayant pas trouvé d'autres de ces époques, qui pussent avoir eu cet emploi, que c'étaient celles qui y étaient en usage, comme bons ou marques, que l'on donnait aux ouvriers ou à d'autres individus, pour recevoir de la boisson dans un cabaret convenu (2). Le prix en était ensuite acquitté par le trésorier de l'abbaye, sur la représentation de ces pièces qui doivent recevoir le nom de méreaux distributifs.

Le n° 27 est un méreau de présence, en plomb (3), qui représente, sur l'avers, St.-Martin à cheval, coupant son habit pour en donner la moitié à un pauvre, qui se trouve par derrière et sur le revers, la double croix (armoiries de la ville de St.-Omer), avec la date de 1600 et les deux lettres *S. M.* (Sanctus Martinus). Ce méreau a été trouvé dans les décombres de l'abbaye de St.-Bertin ; et d'après un manuscrit de l'année 1678, il aurait servi aux moines de cette abbaye, comme méreau de présence, aux conférences de théologie qui avaient lieu, une fois par semaine, à l'heure de none. Après deux heures de discussions théologiques, le conférenciaire-président

---

(1) En nature chez Mlle. Wallet, et M. Videhen.

(2) En dernier lieu, c'était des pièces en plomb et carrées, qui étaient employées à cet usage ; aussi ne connaissons-nous pas de méreaux en cuivre des tems modernes pour l'abbaye de St.-Bertin.

(3) En nature dans le musée de Boulogne ; il nous a été communiqué par M. Marmin fils, l'un des conservateurs.

donnait à chacun des assistans une pièce de plomb; c'était un titre de gloire pour les moines que d'en avoir un grand nombre (1).

Sous les nos 28, 29 et 30 (2), nous présentons trois méreaux ou jetons frappés pour des évêques de St-Omer, de la famille de Valbelle, dont ils portent les armoiries, sans légende sur les nos 28 et 28, et avec celle-ci : *Joseph. Alphonse de Valbelle episcop. odomarensis* 1730, sur le no 30. Au revers, ils ont le type commun de la fortune, avec la légende : VERTV ET FORTUNE, mais avec des dates différentes; à l'exergue sur le premier, 1714; sur le second et sur le troisième, 1723. Les deux premiers paraissent bien certainement avoir été faits sous M. François de Valbelle, évêque de St.-Omer, de 1710 à 1727. La fortune qui se trouve sur l'un et l'autre, semble indiquer que cet évêque l'avait prise pour emblême. Mais pourquoi l'avers de l'un d'eux porte-t-il la date 1714, tandis qu'il a 1723 au revers? nous ne pouvons l'expliquer qu'en disant que l'on a confondu l'avers et le revers de deux pièces, que nous n'avons pas retrouvées complètes, mais qui devaient cependant exister. Le troisième jeton ou méreau est encore une pièce composée de deux parties différentes, dont l'avers appartient à M. Alp. de Valbelle, évêque de 1728 à 1754, tandis que le revers est celui du no 29 de M. François, son oncle. Il est possible que M. J. Alp. de Valbelle, ayant adopté le même emblême que son oncle, se soit servi des coins du revers des méreaux ou jetons de son oncle. Cet emploi, d'avers et de revers différens, a souvent eu lieu dans la confection des jetons. Il se pourrait que ces pièces ne fussent que des jetons ou médailles d'un degré inférieur, et que les dates différentes indiquassent des époques particulières de prospérité pour les MM. de Valbelle, d'après le type de la fortune qu'elles reproduisent toutes les trois. Nous ne connaissons donc point au juste l'usage de ces pièces; nous nous arrêtons cependant à la

(1) Pièces just. n. 20; comm. par M. Marmin fils.

(2) Nous possédons le n. 29 qui est très-commun; le n. 30 est chez Mlle. Wallet, et le n. 28 appartient à M. Wallet, de Douai.

pensée qu'elles ont pu servir de méreaux de présence pour les synodes ou pour toute autre réunion ecclésiastique diocésaine.

Le n° 31 porte, d'un côté, *l'Agnus Dei*, tel qu'il se trouve représenté sur beaucoup de monumens, de monnaies, de méreaux et de jetons du moyen-âge, c'est-à-dire, sous la forme d'un *mouton* ou *aignel à la longue laine*, dont la tête est nimbée et tournée en arrière, vers une croix ornée d'un drapeau. La légende que l'on trouve aussi fort ordinairement sur les méreaux à l'agnel, est ainsi : *hurte bien mouton; de St.-Omer* est la légende du revers, dont le champ est occupé par un double losange qui renferme une fleur-de-lys, et qui est terminé, en forme de croix, par quatre branches fleurdelisées, aboutissant au grénetis extérieur de la pièce, et coupant la légende en quatre parties (1).

Cette pièce en cuivre, qui porte les caractères archéologiques de la fin du XIVe, ou plutôt du commencement du XVe siècle, nous parait être évidemment un méreau communal de St.-Omer. Il a dû servir, soit à l'usage déterminé par la note justificative n° 9, soit à tout autre qui rentre, comme celui là, dans l'emploi ordinaire des méreaux communaux; dont nous avons parlé plus haut.

Le n° 32 est un plomb que l'on trouve assez communément à St.-Omer, pour que l'on puisse croire qu'il appartienne à cette ville. Il représente, d'un côté, la mise au tombeau de J.-C., et de l'autre, son Ascension. Sous le premier sujet, la date 1602 est placée dans un cartouche. C'est quelque méreau ou jeton de confrérie que nous ne connaissons pas autrement (2). Peut-être a-t-il appartenu à la confrérie du St.-Sépulcre qui, avant la Révolution, était établie dans l'église de ce nom, et dont les confrères, au nombre de douze, devaient être six ecclésiastiques et six séculiers.

---

(1) Ce méreau appartient à M. Mignot, de Cambrai, qui a bien voulu nous le communiquer.

(2) En nature dans notre cabinet, et au musée de la ville.

Nous avons hésité un instant à produire le n. 33 de nos planches (1), malgré les initiales *S. O.* qu'il porte, et qui sont ordinairement attribuées à la ville de St.-Omer. Nous pensons même que cette pièce, qui doit être un méreau, ne lui appartient pas ; mais comme notre pensée n'a pas eu l'assentiment général, nous avons préféré, dans le doute, ne pas omettre ce méreau. Il porte, d'un côté, dans une couronne de lauriers, la date 1610, et de l'autre, une crosse entre les initiales S. O.; le tout surmonté de trois fleurs-de-lys, et placé aussi dans une couronne de lauriers. Ce méreau pourrait peut-être appartenir au chapitre de Lillers, établi sous l'invocation de St.-Omer, d'autant plus que cette petite ville a des fleurs-de-lys dans ses armoiries.

ALEX. HERMAND.



(1) Ce méreau est à M. Ducas, de Lille.



Chimai.

Supposons que vous soyez d'un âge à peu près mûr, qu'ennuyé de la monotone agitation d'une grande ville, vous ayez résolu d'habiter un séjour tranquille et agréable, qui ne soit ni ville ni campagne, ou plutôt qui soit ville et campagne à la fois, où il y ait bonne compagnie et simplicité de mœurs, où la musique et la danse soient en honneur autant que la chasse et la pêche, où le bon vin soit aussi commun que le bon faro à Bruxelles, où l'on trouve des femmes charmantes et point coquettes, de la religion sans tartuferie, de la politesse sans façons, de l'élégance sans dandynisme; où l'on ne parle ni droit divin ni souveraineté du peuple, où l'on respire un air vif et pur; impénétrable aux miasmes du choléra; supposons enfin que le choix d'une résidence réunissant ces conditions vous embarrasse et que vous veniez me demander conseil, je vous indiquerai la ville de Chimai.

La ville de Chimai, allez vous dire! Sous quelle latitude est-elle située la ville de Chimai? Est-ce vers le pôle arctique ou vers le pôle antarctique? Il y a bien de par le monde un prince de Chimai, mais où diable y a-t-il une ville de ce nom?.

C'est ce que je vais vous apprendre.

La ville de Chimai n'est située ni dans le Spitzberg ni dans la terre de Sandwich. Pas n'est besoin de vous embar-

quer dans un vaisseau à roulettes pour y aborder. Prenez tout bonnement la diligence Van Gend, à Bruxelles et laissez-vous rouler vingt lieues de suite, juste dans la direction du midi. Vous traversez le Hainaut figuré sur la carte à peu près comme un jambon. Vous enfilez dans toute sa longueur le manche de ce jambon, et vous vous arrêtez tout près de la frontière de France, dans un coin de terre caché entre deux grandes forêts, dont l'une s'appelle Fagne et l'autre Thierrache. Vous êtes à Chimai.

Ma prédilection pour Chimai paraîtra singulière à ceux qui ne connaissent pas Chimai. Elle provient peut-être de ce que parmi toutes les joies, parmi toutes les jouissances terrestres, j'ai toujours préféré trois choses : les paysages boisés, les jolies femmes et les gigots de chevreuil avec une sauce aux cornichons.

Quoi qu'il en soit, je me suis toujours étonné de ne voir figurer Chimai dans aucune des descriptions topographiques du sol belge. J'ai tout parcouru en vain, depuis la *Belgique pittoresque* jusqu'aux *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique;* Chimai n'occupe aucune place nulle part, de nulle part on n'aperçoit au moins le bout du clocher de Chimai... Un joli clocher pourtant! Un clocher qui s'élève svelte et gracieux au milieu des bois! un clocher coquet comme une petite maîtresse, et qui fait reluire avec orgueil son cadran d'or, sa boule d'or, son coq d'or, à travers les feuillages que l'automne a nuancés de mille couleurs! un clocher dont la voix argentine chante un gai refrain tous les demi-quarts d'heure, et cela avec un aplomb, une mesure, un talent qui ferait honte aux savans carillons de l'horloger Ghiesbreght.

Il faut avouer que les promeneurs en Belgique sont bien simples et passablement ennuyeux. Beau plaisir de les voir compter les pierres de l'hôtel-de-ville de Louvain, et s'extasier aux merveilles de la tour Saint-Michel! Beau plaisir, en vérité, pour nous autres bons bourgeois qui savons tout cela par cœur en même tems que le catéchisme du diocèse, pour nous autres vieux citadins qui donnerions toutes les

pierres des pyramides et toutes les colonnes du Panthéon pour un pied cube d'oxigène et un filet d'eau claire coulant au pied d'un chêne touffu !

Commencez-vous à comprendre pourquoi j'aime tant Chimai, pourquoi j'ai résolu de venger Chimai des mépris de nos faiseurs de promenades philosophiques et artistiques? pourquoi j'ai voulu esquisser un portrait de Chimai, moi peintre écolier, qui n'ai ni couleurs préparées sur ma palette, ni pinceau capable d'une touche tant soit peu vigoureuse?

Si vous voulez voir Chimai sous le point de vue le plus avantageux, il faut y arriver du côté qui regarde le sud-ouest, en longeant le joli vallon qui rampe au pied du hameau de Saint-Remy. Du fond de ce vallon, Chimai vous apparaîtra comme une grande et belle ville, avec ses maisons amoncelées, ses toits bleus, sa belle tour et la masse imposante de son gothique château, assis sur un rocher. De là, en voyant Chimai poser devant vous, à la distance d'une demi-lieue, vous ne croiriez jamais que ce n'est qu'une bicoque de 2,500 âmes, une sentinelle avancée des Ardennes, un point oublié sur la carte d'Europe. Chimai n'est que cela pourtant. J'ai regret à détruire votre illusion; mais cette profonde ceinture de forêts, cette végétation maigre, ces routes non pavées où l'on ne voit ni tilburys, ni chaises de poste, ces masures jetées çà et là dans des champs en jàchère, et surtout ce silence inusité aux approches de cités populeuses; tous ces signes, pour peu qu'il y prenne garde, révèlent d'avance au voyageur l'exiguité de Chimai, bien qu'un effet d'optique la lui fasse voir d'ici majestueusement assise sur un vaste amphithéâtre bigarré de bâtimens et de feuillage.

Vous ne serez donc pas étonné, après avoir passé le riant faubourg de la *Bussière*, d'autres disent de la *Bouchère*, d'entrer dans une ville de trois ou quatre rues, dont la principale, longue, étroite et tortueuse, monte péniblement vers le *Forum* de l'endroit. Mais ce qui vous surprendra agréablement, surtout si votre arrivée a lieu un dimanche

ou un jour de réception au château, ce sera de rencontrer à chaque pas des minois à la française tout-à-fait gentils, de fraîches toilettes, des tournures dégagées, enfin des physionomies féminines plus avenantes les unes que les autres. N'oubliez pas cependant que vous êtes ici dans une ville quasi patriarcale. Cette ville est vierge encore de toute garnison. La licence y est plus rare qu'ailleurs la vertu. Les drames *touchans* et les contes *moraux* de la jeune littérature sont lettres mortes pour ses habitans : la Fagne et la Thierrache sont pour ces bonnes gens un rempart impénétrable aux bienfaits d'une civilisation avancée et de la liberté en tout et pour tous. Aussi voyez comme ils ont l'œil vif et les lèvres vermeilles, la poitrine développée et le mollet saillant, la démarche libre et l'air ouvert; remarquez aussi qu'ils n'ont ni moustaches, ni cheveux pendans en oreilles de caniche, ni barbe de bouc; des sauvages enfin, de vrais Bédouins! Espérons que la jeune France viendra quelque jour, la tête haute et le chapeau sur l'oreille, imprimer le mouvement du progrès social à cette population stationnaire au milieu de ses éternelles forêts!

Tout sauvages qu'ils sont, les Chimaciens cultivent l'art musical autant et plus que les habitans les plus civilisés. Personne à Chimai qui ne sache au moins sonner du cor ou jouer de la clarinette. Un roulier fait résonner le violoncelle aussi bien que son *écorie* (fouet), un apothicaire manie l'archet avec autant de grâce que le pilon, un serrurier chante et joue de la flûte comme Apollon parmi les bergers, un cabaretier réunit à lui seul ces divers talens. Ce sont bien de tous les Belges les plus mélomanes; et si jamais on ne les vit figurer aux concours harmoniques du parc de Bruxelles, c'est uniquement parce qu'ils préfèrent charmer les échos du parc de Chimai. Car Chimai a aussi son parc, un très-beau parc, où il y a des rochers semblables à des murs de citadelle, des accidens de terrain à souhait, d'admirables points de vue, des cascades naturelles, des délicieuses chaumières. Le fraisier parfumé, la violette, le narcisse au teint pâle, la digitale pourprée, le muguet que j'aime mieux appeler lys des bois, la pervenche que j'aime

mieux appeler la fleur de Jean-Jacques, y croissent en abondance parmi les guirlandes du lierre rampant (1). Il y a aussi une fontaine renommée pour la salubrité de ses eaux. On l'appelle la fontaine *Grand-Père*, dénomination qui se rattache à une ancienne histoire que je vous raconterai un soir, si vous le désirez..

Mais quand on parle du parc de Chimai, il ne faut pas oublier le *grand rond*. C'est un plateau découvert où viennent aboutir une demi-douzaine de longues allées, qui offrent autant d'échappées de vues, plus inattendues, plus admirablement pittoresques les unes que les autres. C'est là qu'il faut être, pour entendre la musique de Chimai exécuter le pot-pourri de *Robert-le-Diable* et le galop de *Gustave!* dans les tièdes soirées de l'été surtout, quand les feuilles dorment au sommet des chênes, quand les eaux du lac de Virelles sont unies comme une glace, et que toute la nature semble se taire pour écouter!... Car qu'est-ce qu'un concert donné dans un salon? qu'est-ce que la grande voix des cors, des trompettes à clé et de l'ophycléïde, quand elle est étouffée dans la foule! C'est sous la voûte du ciel, c'est au coin d'un bois, c'est au bord de l'eau, c'est au *grand rond* du parc de Chimai que la savante instrumentation de Meyerbeer produit des saisissans, d'indicibles effets! Demandez-le à M. Fétis, à Mad. Malibran, à Chérubini lui-même. Ils n'ont pas oublié les doux momens qu'ils ont passé dans ce champêtre et musical séjour. Chérubini surtout, Cherubini, le grand artiste, n'oubliera jamais les bons habitans de Chimai. N'a-t-il pas vécu parmi eux? n'a-t-il pas fait de la musique avec eux, n'a-t-il pas joué un rôle avec eux dans sa pièce des *deux Journées*, ou *le Porteur d'eau*?

---

(1) Outre ces plantes communes, le bois de Chimai, le parc surtout, offreit au botaniste une ample moisson de plantes rares et qu'il chercherait en vain dans les autres parties de la Belgique. Les ornithologistes y trouvent également des oiseaux d'espèces peu ou point connues dans l'intérieur du pays : le *gros-bec*, par exemple, y abonde ; le *crapaud volant* n'y est pas rare ; et, ce qui est extraordinaire, le *bec-croisé*, arrivé seulement depuis quelques années, peuple déjà tous les jardins.

Il était vif et méchant comme un diable ce bon Chérubini! Voici une anecdote que l'on raconte de lui sur les lieux. Pen-qu'il jouait *le Porteur d'eau*, au théâtre du château, en présence du prince et de la princesse de Chimai, l'orchestre qui l'accompagnait, soit inattention, soit malice, faussa quelques notes de son chef-d'œuvre. Ces quatre ou cinq notes discordantes furent autant de piqûres d'aiguille pour le tympan auditif du trop sensible auteur. Il jura, il trépigna dans son tonneau; oublieux de son rôle, il cria à l'orchestre : « Ce n'est pas cela! recommencez cela! » L'orchestre recommença le passage. Nouvelle discordance, nouveau déchirement d'oreilles pour le pauvre Chérubini! Il était furieux, il menaçait du poing les musiciens. Les musiciens riaient. Ce rire insolent l'exaspéra au dernier point. Sa voix expira, il se renfonça dans son tonneau : on ne vit plus rien, on n'entendit plus rien.... Cette scène muette dura longtems. Enfin quelques dames qui avaient aussi leur rôle, s'approchèrent du tonneau, inquiètes et curieuses de voir ce qu'il y faisait. Ce qu'il y faisait, ce n'est pas moi qui vous le dirai. Je ne puis dire qu'une chose : c'est que le nerf olfactif des spectateurs fut affecté d'une manière qui leur donna considérablement à rire et à gloser, et que force fut à M. le prince de faire baisser le rideau et préparer un bain.

Puisque nous voilà comme par hasard entrés au château de Chimai, il ne sera pas mal d'y prolonger un peu notre visite. Pas n'est besoin d'ailleurs d'exhiber un parchemin au concierge : une mise et un abord décens, voilà tout ce qu'il faut y apporter pour y être accueilli parfaitement. A l'extérieur, une gothique architecture habillée à neuf; au dedans, tout ce que le goût aristocratique le plus exquis peut inventer d'élégant et de confortable : tel est ce château. Ajoutons qu'i commande une vue digne de la Suisse, du côté du parc, et une autre vue également belle et étendue, du côté de la Thierache, immense forêt qui fait partie intégrante de ce riche domaine. Contentez-vous, lecteur, de cette rapide esquisse. Vous avez pu pressentir, avant de commencer cette excursion, que la monomanie descriptive n'est pas le péché d'habitude de votre cicérone indigène. C'est un promeneur lâche qui ne sait

s'arrêter nulle part à mesurer la hauteur des colonnes et à compter les balustrades. Ici moins que partout ailleurs; car ici ses souvenirs s'y opposent, et si vous étiez venu en ces lieux seulement une année plus tôt, vos souvenirs vous oppresseraient aussi. Car vous y trouveriez une place vide, une place qui était naguère si grâcieusement et si dignement remplie par la plus aimable des femmes, par une femme dont le souvenir ne s'effacera jamais du cœur de ceux qui l'ont vue une fois ; par une femme que la France a vue une fois aussi, dans un jour de sang et de terreur, et que la France n'a pas encore oubliée et n'oubliera jamais! Où est-elle donc cette bonne et ravissante femme? Pourquoi n'est-elle plus dans ce château qu'elle aimait? Pourquoi n'occupe-t-elle plus ce fauteuil, d'où elle se levait avec tant de grâce, pour accueillir avec un sourire de bonté le prolétaire aussi bien que le millionnaire, pour encourager le malheur et tendre une main à l'indigence, pour décourager l'envie et faire tomber à ses pieds la malignité perfide? Où est-elle? qu'est-elle devenue? Demandez au champ voisin! il vous montrera une pierre avec ces mots ; « Ici gît la princesse de Chimai! »

Ainsi le deuil s'est répandu dans ce château, et la ville de Chimai pleure encore et pleurera longtems celle qu'elle s'était plue à regarder comme sa souveraine, et qui, en effet, était sa bienfaitrice. Il n'y avait plus de pauvres dans cette ville ; la mendicité n'y montrait plus ses haillons ; personne ne ressentait ni le froid ni la faim, dans cette terre où l'hiver est si rigoureux et les champs si maigres ; mais la princesse n'est plus, le froid et la faim reviendront dans les chaumières! Pour comble de malheurs, la noble famille s'est dispersée : les deux fils et la fille sont mariés et établis en France, et M. le prince de Chimai, resté seul, fuit un séjour qui lui rappelle de trop douloureux souvenirs.

C'était une belle et libérale famille pourtant! Point de morgue aristocratique chez M. de Chimai : le descendant de Riquet se souvenait du canal de Languedoc, il savait que sa famille doit son illustration à l'industrie. Artiste lui-

même, il aimait et recherchait les artistes. Le germe de plus d'un talent se développa sous ses auspices, plus d'une carrière fut ouverte et brillamment parcourue, grâce à sa sollicitude.

Décidément cette famille est née pour répandre autour d'elle d'inappréciables bienfaits. Son fils aîné, M. le prince Joseph de Chimai, vient d'en donner une nouvelle preuve dans sa magnifique résidence de Ménars, qu'il a transformée en *Prytanée*. Cette institution, organisée sur une échelle immense, est destinée à résoudre un grand et utile problême, celui de l'enseignement approprié aux diverses situations sociales; elle a déjà valu à son jeune fondateur les suffrages de la presse française et la décoration de la légion d'honneur. Quel dommage que le *Prytanée de Ménars* ne soit pas en Belgique! Quel dommage que le zélé fondateur de notre *école centrale d'industrie et de commerce* n'ait point les ressources d'un prince!

Quand vous aurez visité le parc et le château, il ne vous restera rien à voir dans la ville, excepté peut-être le collége, ancien couvent, dont l'entrée rappelle exactement la décoration du cimetière des nones de *Robert le Diable;* vous pouvez aussi visiter l'église, il y a dans le chœur un monument de marbre d'un beau travail et la statue d'un ancien seigneur de l'endroit, armé de pied en cap et paraissant goûter un sommeil tranquille, couché sur son sarcophage.

Mais ce n'est ni pour des monumens ni pour des statues que l'étranger doit venir à Chimai. Il y a mieux que cela dans les environs. Souvenez-vous que vous êtes ici dans une petite Suisse. Ayez seulement de bonnes jambes et de bons yeux. Il y a de quoi se promener et voir, Dieu merci! la plus infatigable des familles cosmopolites d'outre-Manche y donnerait sa démission. Miss Wilson pourrait en parler pertinemment, si elle existe encore; car elle n'a pas dédaigné d'habiter ces environs, cette fameuse miss, cette femme auteur, éditeur de ses propres peccadiles, cette Aspasie brevetée de la diplomatie européenne. Combien de fois ne m'est-elle pas

apparue comme un blanc fantôme, errant seule parmi les rocailles de Saint-Remi, bravant la pluie et le vent, semblable au génie des orages, au génie des tempêtes du cœur humain! Quelquefois, elle était accompagnée de son mari d'alors, homme aux épaules carrées, qui disait *goddam* et buvait du grog. Un matin, il disparut et elle aussi; et il y eut à Chimai une vente de livres parmi lesquels on trouva, dit-on, des notes curieuses, manuscrites. Voilà tout ce que j'en sais. J'ajouterai qu'elle n'était rien moins que jolie alors, la belle Miss.

Continuons nos promenades. Il faut aller surtout au village de Virelles, voir près de l'étang ou plutôt du lac, dont nous avons déjà aperçu le brillant miroir, lors de notre tournée au parc. Figurez-vous une nappe d'eau de deux lieues de circuit, une île au centre, des nuées de canards et d'oies sauvages qui voltigent d'un bord à l'autre et s'abattent dans les roseaux avec des cris rauques; deux ou trois vaisseaux en miniature amarrés à vos pieds, du côté où les eaux baignent un joli jardin anglais; dans ce jardin, un élégant pavillon chinois, où le prince donna plus d'une belle fête à la jeunesse dansante; et de l'autre côté, dans le fond du tableau, la forêt de Fagne qui étend son immense rideau bleu-sombre sur les bords du lac et disparaît elle-même dans un lointain vaporeux. Voilà un croquis très-imparfait du paysage de Virelles. Celui de Lompré ou *Long-Pré*, situé à une demi-lieue plus loin, à une heure de marche de Chimai, est d'un genre tout différent, avec son rustique hameau, encaissé entre des masses de rochers nus et à pic couronnés de bois. Au premier coup-d'œil, on prendrait ces rochers pour les fortifications d'une ville de guerre. Sur l'un d'eux s'élève un vieux château désolé, noble manoir métamorphosé en misérable auberge, mais dont les ruines rappellent de touchans souvenirs aux *vieux* du hameau. Ils y ont vu fleurir, dans le *bon tems*, une famille qu'ils aimaient, et dont le dernier rejeton, nouveau George Brown, cherche maintenant fortune dans les armées étrangères.

Quand on a tant fait que de venir à Lompré, il faut avoir le courage de pousser jusqu'à Aublin, encore une demi-lieue

plus loin. Un passeport à l'étranger n'est pas chose nécessaire pour pouvoir passer la frontière du Hainaut et entrer dans la province, ou pour parler comme sur les lieux, dans *l'évêché* de Namur. Prenez donc votre courage à deux mains, et commencez par gravir ce périlleux escalier taillé dans le roc. Il y a pour un quart-d'heure à monter, en ayant soin de vous arrêter de minute en minute pour prendre haleine. C'est fatiguant, mais aussi une fois parvenu en haut, une fois arrivé sur la place du village d'Aublin, quel riche et magnifique paysage se déroule tout-à-coup à vos regards surpris ! Quelle belle et immense vallée s'étend à vos pieds et se prolonge à perte de vue bien avant dans la sauvage contrée des Ardennes ! Quelles montagnes bleuâtres se dessinent à droite sur le ciel qui couvre le pays du Luxembourg ! Quels festons de bois et de forêts lointaines bordent l'horizon vers la gauche ; et comme au bout de la vallée, derrière ce village dont on aperçoit les hauts peupliers, aussi loin que l'œil puisse distinguer, se montre comme une tache noire, la forteresse de Mariembourg, plaisante ville qui n'a qu'une porte et qui renferme plus de moutons que de guerriers !... Quel beau, quel admirable tableau !... Et quand on vous dira que nul peintre qui vive n'est jamais venu ici pour se l'approprier ; que nul crayon n'a jamais esquissé ces superbes lointains ; qu'aucun Belge de Flandre ou de Brabant ne songe à venir contempler à vingt lieues cette Belgique de Chimai, si différente de leur Belgique à eux, cette nature presque sauvage, ce sol si fortement et si agréablement accidenté, ces forêts contemporaines des forêts vierges d'Amérique, et auprès desquelles ce qu'on appelle la forêt des Ardennes n'est qu'un bouquet de bois ! Il en est ainsi pourtant, et si je ne m'étais avisé de tracer ces lignes, vous-même, lecteur, vous ignoreriez peut-être encore à l'heure qu'il est, qu'il y a autre chose à voir que des sangliers et des loups dans ce beau pays de Chimai ; ce qui, par parenthèse, eût été une prévention peu flatteuse pour les habitans.

Mais il est tems de terminer cette digression qui fatigue le lecteur et moi aussi. Une autre fois nous pourrons visiter le joli bois de Plumont et son petit château déguisé en chaumière, délicieuse succursale du grand château de Chimai, qui

a de semblables réfuges dans tous les environs; nous pourrons faire une profonde excursion dans la forêt et suivre une grande chasse au loup, au chevreuil, au sanglier. Il me faudrait une rame de papier pour vous raconter une seule de ces chasses; car je devrais commencer par vous faire faire un cours de stratégie forestière, et quand j'aurais tout dit, vous seriez encore moins avancé dans la théorie à la chasse du gros gibier, que le dernier gamin de Chimaï dans la pratique. Mais avant de quitter Chimai, il est une autre chose que j'aurais grande envie de vous raconter : c'est une histoire chimacienne, une chronique du tems passé, qui a fait la matière d'un drame représenté au château, et dans lequel le prince et la princesse ont rempli les principaux rôles.

Cette légende du moyen-âge, remplie d'intérêt, fut puisée dans une histoire manuscrite de la terre de Chimai, que vous pourrez aller lire chez certain notable de l'endroit, dans la famille duquel elle est religieusement conservée comme une relique. L'auteur de cette histoire inédite est affublé d'un nom si bizarre, si étrangement discordant, que vous n'oublierez jamais ce nom, quand je vous l'aurai dit : — CUCUCHE! — Oh! si feu Dewez avait entendu ce nom! Oh! si le baron de Reiffenberg connaissait Cucuche! car Cucuche, voyez-vous, c'est un trésor caché, c'est une mine d'or à exploiter pour un chroniqueur. Il n'y a qu'un Cucuche au monde, et ce Cucuche est ignoré! et il moisit dans une armoire aussi vieille que lui, ce spirituel, ce savant, ce précieux Cucuche!...

En attendant, lecteur, que j'essaie de vous raconter avec détail les merveilles inconnues de Cucuche, je compte sur votre indulgence pour ce premier essai; et quelle que soit votre opinion sur le style et la forme de cette *promenade*, je serai trop heureux si vous n'avez pas dédaigné de me suivre jusqu'au bout.

FN. IX.

CAMBRAI

Protégée par Catherine de Médicis.

(1584.)

M. Eugène Bouly, spirituel auteur de divers opuscules et de feuilletons grâcieux, a oublié, en publiant ses *Lettres sur Cambrai*, l'épisode le plus remarquable de l'histoire de cette ville, le PROTECTORAT DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Avant tout, il est essentiel de bien connaître cette astucieuse princesse, et je crois qu'il serait difficile de la peindre mieux que ne l'a fait M. Savaguer dans son excellente histoire de France. Voici ce qu'il dit de Catherine :

« Née avec une grande activité, des sens impérieux et des » passions ardentes, on lui avait persuadé de bonne heure » que la morale n'était faite que pour le vulgaire ; que, pour » les princes, l'art de tromper était le premier talent, la fausseté une mesure de prudence, et le succès l'unique règle de » conduite : contrariée et toujours dans un état de contrainte » durant la vie de Henri II, ce ne fut qu'après sa mort qu'elle » développa, dans toute son étendue, son génie malfesant. » Faite pour vivre dans le chaos des intérêts, des factions et » des partis, l'intrigue était son élément. Sans pudeur dans » ses voluptés, sans pitié dans ses vengeances, sans honte et » sans remords dans le choix de ses moyens, elle arrangeait

» des forfaits, comme elle arrangeait des parties de plaisir, de » sang froid et avec raffinement. Le crime n'était à ses yeux » qu'un expédient plus ou moins bon suivant les circonstan- » ces ; la débauche la plus effrénée, une combinaison bizarre » de l'imagination ; le scandale, un plaisir de plus ; et la reli- » gion, une invention excellente pour faire des dupes ; tout » au plus, dans certains momens de ferveur, un accommode- » ment avec le ciel. Dans sa profonde corruption, elle ne con- » nut d'autre sentiment que le regret d'avoir quelquefois » manqué son coup ; plus intrépide encore quand le crime » était consommé qu'audacieuse à l'entreprendre, elle avait » de l'esprit et de la pénétration ; mais elle manquait de cette » force de tête qui enchaîne l'avenir au présent, prévoit tous » les cas possibles, et saisit un grand ensemble. Dans le mo- » ment de l'embarras et du danger, tout lui paraissait bon » pour en sortir, et faute de bien calculer les suites de ses » actions, elle multipliait ses embarras et ses dangers ; con- » naissant beaucoup mieux les hommes que les choses, et » plus au fait des intrigues que des affaires, elle ne pouvait » pas gouverner seule, quelque envie qu'elle en eut, et elle » fut toujours obligée de partager son pouvoir avec des hom- » mes capables de porter le fardeau d'une grande administra- » tion. »

Revenons à l'histoire locale.

A cette époque (1584), le faible duc d'Alençon, jouet de tous les partis, expirait (dit-on) du chagrin que lui causait la mystification d'Elisabeth. Sa mort, à laquelle sa mère n'était peut-être pas étrangère, laissait Cambrai à la merci de Balagny, bâtard de Montluc, évêque de Valence. Ce Balagny, homme vain, cruel, ambitieux et sans courage, avait été nommé gouverneur de cette ville par le duc d'Alençon : il aurait bien voulu, à la mort de ce prince, se rendre indépendant et s'emparer de la souveraineté du Cambrésis, mais l'armée espagnole l'épouvantait, et Catherine, qui pressentait ses desseins, était trop habile pour laisser échapper une aussi belle proie.

La ville de Cambrai, par sa position topographique, couvrait les frontières de la France, et servait de bouclier contre les entreprises des Espagnols. Il était donc très-utile de la conserver. Il importait peu à Catherine que l'archevêque Louis de Berlaymont, souverain de Cambrai, eût été chassé de son trône archiépiscopal et qu'il errât au loin; l'auteur de la Saint-Barthélemi ne pouvait avoir aucune pensée de justice, mais elle craignait les projets de Balagny, qui pouvait, en remettant la ville au duc de Parme, s'assurer un sort brillant, ou la garder pour lui-même en profitant de la terreur qu'il avait inspirée aux habitans. Catherine n'ignorait pas la haine que portaient ceux-ci à leur tyrannique gouverneur, et sa lâcheté lui était connue; c'est ce qui la décida à l'intimider d'abord, en lui annonçant une nombreuse garnison (qu'elle n'avait ni le pouvoir ni l'intention d'envoyer), à moins qu'usant de son influence, il décidât les Cambrésiens à recourir à sa protection, ainsi qu'il en avait été pour le duc d'Alençon, lui promettant de le conserver dans son gouvernement et de s'opposer au retour de l'archevêque. Balagny n'hésita pas; il fit assembler MM. des trois Etats, qui consentirent aux propositions de Catherine; l'acte de Protectorat fut signé au mois de juillet 1584.

A cette occasion, (1) un Te Deum fut chanté par les chantres de l'église métropolitaine; lorsqu'il fut achevé, deux hérauts portant les armoiries de la reine-mère de France, jetèrent du haut du doxal de ladite église or, argent, monnaie, en criant largesse, largesse; vive, vive, vive Catherine de Médicis, reine de France, maintenant protectrice de la ville et citadelle de Cambrai, pays et comté de Cambrésis! Et tous les assistans de crier: vive Catherine de Médicis! Les hérauts allèrent ensuite jeter au bas de la bretéque de la maison de ville, outre de l'or et de l'argent, des médailles de ce dernier métal où étaient gravées des larmes tombant sur de la chaux vive avec la devise ordinaire de la reine: ARDOREM, EXTINCTA TESTANTUR VIVERE FLAMMA.

(1) Manuscrits 883 et 1017 de la bibliothèque de Cambrai.

Le lundi 10 septembre 1584, M. de Balagny prêta serment sur les Saints Evangiles, de la part de la Reine-Mère à Messieurs des trois États, et réciproquement. Voici l'acte de Protectorat de Catherine de Médicis (1) :

« Catherine, par la grâce de Dieu, reine de France, mère du roi, à tous présens et à venir, comme après avoir entendu avec beaucoup de regrets, ennuis et déplaisir, la mort de notre très-cher et aimé fils le duc d'Anjou (2), nous remettans devant les yeux, la fidélité, affection et bonne volonté que lui avaient porté les Prévôt et Echevins, manans et habitans d'icelle, qui depuis que notre dit fils a voulu embrasser leur conservation, se sont montrés en toute chose pleins d'une entière dévotion, non seulement envers lui, mais aussi envers la couronne de France; nous avons estimé comme chose digne de nous, inclinée de bénignité, de recommencer d'embrasser et de recueillir lesdits de Cambrai, comme gens affligés et qui ayant fait perte de notre dit fils se sentirent destitués de tout appui et exposés à recevoir plus d'inimitiés qu'auparavant, s'il ne leur eût été par nous subvenus, et parce leur ayant déclaré par nos lettres, notre bonne et droite intention, et les auroient fort bien reçus par tous les États, manans et habitans de cette cité, qui auroit rendu ample témoignage de laquelle joie qu'ils en ressentoient, de quoi voulant ainsi qu'il est besoin faire encore une plus ample et entière déclaration; qui puisse être connue à un chacun, sçavoir faisons, que pour les causes susdites et pour autres bonnes, justes et raisonnables considérations, à ce nous mouvans même par l'affection singulière que lesdits de Cambrai par leurs lettres et députés envers nous, ont fait connoitre, porte combien de notre service, nous rendans grâce de la résolution qu'avons prise en cet endroit, avec déclaration de leurs desirs, qu'ils ont de nous porter toute obéissance selon qu'ils espèrent de

(1) Manuscrit 1017 de la bibliothèque de Cambrai, Extrait des *Mémoriaux* de l'abbaye de St. Sepulcre.

(2) Le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou lorsque Henri III monta sur le trône de Pologne.

nous, tous bons et gracieux traitemens, à la conservation de leurs biens, moiens et facultés; avons ladite ville de Cambrai et ce qui en dépend, et la comté de Cambrai, ensemble tous et chacun les manans et habitans, prins et receu, prenons et recevons sous notre protection et sauve-garde pour vivre sous icelle en tout ordre, police et sincerité de justice, à la conservation d'eux, leurs familles, biens et richesses, et facultés, à la défense de la ville et cité et ce qui en dépend, contre quelque personne, que ce soit, qui les voudroit envahir, assaillir et offenser, comme aussi à l'entretenement de leurs franchises, libertés, privilèges et immunités dont ils ont joui de tous temps, que nous promettons en bonne foi et paroles de Reine, par les présentes signées de notre main leur garder, entretenir et observer, faire entretenir inviolablement et, sans souffrir ne permettre qu'il y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit, en témoignage de quoi, nous avons signé ces présentes de notre main et fait apposer notre scel. Donné à Fontainebleau au mois de juillet 1584, signé sur le replis :

CATHERINE.

Et dessus icelui : par la Reine mère du Roi,

BRULART.

Et cellés en lachés de soie rouge et verd et sigille en cire verte du grand scel de ladite Reine. »

Dans cet acte, Catherine agit en souveraine, et ne fait aucune mention du roi Henri III son fils; ce n'était donc pas dans l'intérêt de la France, qu'elle captait le suffrage des habitans de Cambrai; quel était son but? c'est un point historique qu'il serait essentiel d'éclaircir. On sait bien que Henri III, ne voulant pas se brouiller avec l'Espagne, avait refusé la souveraineté des Pays-Bas; pourquoi alors souffre-t-il que sa mère s'empare d'une ville arrachée à la domination espagnole?

Ce qu'il y a de plus insidieux dans la conduite de Catherine, c'est qu'en même tems qu'elle semblait protéger la ligue protestante fomentée par le prince d'Orange, en acceptant le

Protectorat de Cambrai, elle favorisait la ligue catholique organisée par la maison de Lorraine pour renvoyer du trône Henri III.

Les Cambrésiens, enchantés de la protection de Catherine de Médicis, se livrèrent à la joie la plus vive, et prolongèrent leurs plaisirs jusqu'au 20 octobre. « Ce jour-là se fireut plusieurs esbattemens, dans le marché de Cambrai, comme de courir à la bague, et fut la chaussée dépavée droit de devant et à l'opposite de la cave de ville, jusqu'à la Croix au pain, au coing du ruisseau descendant près de la chapelle, la largeur d'environ dix pieds, pour faire courir les chevaux. Fut aussi dressé au marché aux grains un échaffaut, arrière de terre 8 à 10 pieds de haut en forme pyramide, et y avoit un petit chêne, au bout duquel étoit une cage en osier, où étoient trois chats vifs, lesquels sentant le feu donnèrent grand plaisir aux regardans. »

Mme Clément, *née* Hémery.



COUTUME DE L'ECHEVINAGE

DE

Thung-Saint-Martin.

12 Mars 1447 (1448).

Sommaire.

1. *Four banal.* — 2. *Afforage des boissons.* — 3. *Tavernes, hôtelleries.* — 4. *Jeux de dés, de cartes, de tablier, de tatinclan.* — 5. *Prise au corps du débiteur forain.* — 6. *Port d'armes.* — 7. *Voieries, canaux, aqueducs.* — 8. *Police des cheminées.* — 9. *Chacun doit découvrir ses bornes.* — 10. *Plaids généraux.* — 11. *Justice de Cambrai.* — 12. *Débats auxquels les domestiques peuvent prendre part, pour donner aide à leurs maîtres.*

Les chartres previlieges et vsances de leschevinage de la ville terre et seigneurie de Thung-Saint-Martin appartenant a messire Pierre de Belle Foriere chevalier seigneur dud lieu. Et tenue de la chastellenie terre et seignourie dOisy, sont telles que le contiennent certaines lettres chirograffes reposans en leur ferme, qui est ung coffre fermé de trois serures et a trois clefz gardées de trois eschevins. Ouquel coffre sont mises gardées et sequestrées touttes lettres passées et approuvées par loy et eschevins servans aud. eschevinaige scituez en leur judicature. Desquelles chartres previliegeset vsances de mot a aultre la teneur sensuit :

SACENT TOUS PRESENT ET ADVENIR. Que au clam de honorable homme Jehan de Boucaut procureur tant du seigneur que des manans de le ville de Thun-Saint-Martin ou royaume, et receveur dicelle seignourie, et au conjurement de honorable homme Andrieu Rousseau, a ce jour mayeur souffisamment estably, a esté dit et recordé par Collart Loysel laisné, Simon Koisnein, Gillot Maireau, Gillot Le Boil, Jehan Liegart laisné, et Jehan Maireau, et dont les aucuns estoient de presentement eschevins de ledite ville, et les aultres avoient esté autreffois eschevins dicelle. Et pour ce faire ont este remis et restablis aud eschevinaige, que eux et chacun deulx ont tres bien memore, que du temps quilz ont esté eschevins de ledite ville de Thun, ilz ont vu et oy et ont esté pour ce hucquez(1) et appellés, par le mayeur de ledite seigneurie, a tenir et renouveller les plais generaux en ledite ville chacun an deux fois jusques a lheure de lestoille. Cest assavoir le prochain lundy aprez le Quasimodo, et le prochain lundy aprez les Roys. Et les amendes et fourfais jugier en le maniere qui sensuit.

1. *Four banal.*

C'EST ASSAVOIR. Qu'il doibt audit lieu de Thun avoir ung four banier appartenant au mayeur héritable dud lieu.

Item doit avoir en icelluy four vng fournier qui soit souffisamment sermenté, pour prendre son droit et laissier et garder laultruy.

Item est led fournier tenu de assochier (2) les subgetz et manans du seigneur dud lieu touttes et quantesfois quilz veullent cuire.

Item se iceulx subgetz et manans veullent cuire, icellui fournier est tenu de eulx commander quilz facent le levain de par Dieu.

---

(1) Convoqués par cri.
(2) Associer.

Item quant il est heure de cuire icellui fournier est tenu de faire pertrir de par Dieu, et dire : quant il sera temps je venrai querir vo paste.

Item est icellui fournier tenu de livrer ung cheval et cariot qui doivent estre serfs de aller querir le paste et puis de remener le pain auxdits subgetz et manans.

Item quant le paste desdits subgetz et manans sera amenée au four et quelle sera tournée en pain mis et coucquié sur le coucque, cellui ou ceulx qui aront ou ara pain a cuire sont et doivent estre tenus de appeller ledit fournier pour compter leur pain et dire aud fournier quil prende son droit, et ce sur l'amende de lx sols cambresis pour chacune fois quilz y seroient rapportés deffaillans de ce faire.

Item que depuis que ledit pain sera ainsy compté que dit est, il est et doibt estre en le garde dud fournier par tel sy et condicion que se aucuns pains estoient perdus led fournier les renderoit et doibt rendre.

Item que led fournier ne doibt avoir et nest tenu prendre a chacun subget manant pour son droit, que de XXV pains quil cuira en icellui four, que ung pain. Et sur l'amende que dessus touttesfois qu'il sera rapporté que aultrement en soit fait.

Item sil estoit aucuns desdits subgetz et manans qui voulsissent porter leur paste et leur fuille (1) au four, et pareillement rapporter leur pain quant il sera cuit en leurs maisons, icellui fournier ne pœult demander prendre ne avoir a iceulx pour son droit que de xl pains quil cuiroit en icellui four que

(1) Feuillage et bois sec que les paysans vont ramasser dans les bois pour leur chauffage. Ce mot a la même signification que *fuèle*, qui est encore usité dans le patois picard.

ung pain, et sur lamende que dessus touttesfois quil en sera reprins et quil sera rapporté que aultrement en soit fait.

Item doivent et sont lesd subgetz et manans tenus quant ils doivent cuire leur pain, de mener ou faire mener led fournier a leur moys (1) de raymé ou de fuille, pour par icellui fournier en tant prendre et emporter quil en puist souffisamment cuire le pain dicellui, et si doibvent et sont iceulx subgetz et manans tenus de tirer a leur dite moye avec led. fournier, mais icellui fournier nen doibt prendre fors celle quantité d'icellui ou ceulx qui aront pain a cuire.

Item et toutesfois que led fournier cuit le pain desdits manans et subgetz, il est tenu de laissier et rendre a chacun de ses Sochennes (2) les breses qui viennent desdites raymes et fuilles a le quantité de ce quilz aront livré de led raymé ou fuille.

Item sil advenoit que led fournier neiust point fuille ne raymé assez pour bien et souffisamment cuire se fournée, il est tenu de dire à icellui ou ceulx qui de led fuille aront peu livré a leur quantité, en eulx appellant par leurs noms: je vous commande que vous allez requerre de le raymé ou de le fuille, car vous en avez pau livré a votre quantité.

Item et se cellui ou ceulx a qui led fournier ara fait iceulx commandemens ou commandement ne vont droite voye querir de ladite fuille ou raymé, il est tenus de eulx appeller par leur nom et de eulx dire seconde fois quilz voisent querir de ledite fuille ou rayme et quilz en ont peu livré a leur quantité.

Item se cellui ou ceulx a qui led fournier ara fait iceulx commandemens seconds ne vont prestement audit second com-

---

(1) Meule de ramée, etc.

(2) Associés pour cuire au même four. On appelle encore à Valenciennes *Sochenne*, une personne qui fait son pain chez elle et le porte cuire ailleurs. Un boulanger dit : « *J'ai tant de Sochennes.* » *L'association*, qui sert d'étimologie à cette expression, a disparu, mais le mot est resté.

mandement querir de ledite raymé ou faille, led fournier est de requief tenu de eux appeller par leur nom et de dire : allez me querir de le rayme ou de le faille car vous en avez pau livré a vo quantité, ou parolles en substance.

Item se cellui ou ceulx a qui led fournier ara fait iceulx commandemens où commandement par trois fois ainsy que dit est, desobeissent et ne voisent nullement querir rayme ou fuille, icelluy fournier est et doibt estre tenus de aller querir et accater de le fuille ou de le raymé pour parcuire et par ariner sa fournée, adfin quil ne ait en icelle fournée nulles faultes ne pertes quelzconques.

Item et en tant que icellui fournier accatera ou ara accaté fuille ou raymé pour ce faire que dit est il pœult et doibt pour estre remplis et remboursés ou pour estre quittes par devers cellui ou ceulx à qui il ara ledite fuille ou raymé accatée, prendre du pain de cellui ou de ceulx qui desobeissent de non livrer fuille ne raymé assez, tant et si largement que ledite fuille ou raymé soit acquatée et payée par devers ceux qu'il appartiendra.

Item et pour ce ne demeure mie que ledit fournier ne soie tenus de bien et souffisamment cuire et apointier sa fournée adfin qu'elle ne soit perie et wastée (1) par se deffaulte, et se deffaulte ou perte aucune y estoit par le faulte dicellui fournier trouvée, icellui fournier sil plaisoit a ceulx qui aroient leur pain au four renderoit ledit pain ou autant quil vaulroit à ceulx quil appartenroit sans contredit ne opposition aucune baillier au contraire.

Item est icellui fournier tenus et parfait especial de mettre en icellui four le pain que tous les subgetz et manans dud seigneur aront à cuire avant ce quil y mette le pain de forain

(1) Gâtée.

nul, et se il advenoit que il y mesist le pain dud forain et le pain desdits subgetz et manans demourassent à y mettre, icellui fournier sera et doibt estre pour autant de fois qu'il sera en ce prins et trouvé deffaillans et delinquans en l'amende de xxx parisis dont cellui qui ce rapportera au seignenr ou au bailly dud lieu de Thun en ara le tierch.

Item que nulz desd subgetz ne manans ne pœuvent et ne doivent cuire *es ataux de lan compenaige* (1) nulz et nulz fours quelzconques fors audit four bannier sans le gré et consentement d'icellui fournier et sur l'amende de xxx parisis touttesfois quilz seront en ce trouvés meffaisans.

2. *Afforage des boissons.*

Item que nulles personnes quelzconques de quelque estat qu'il soit ne pœult et doibt en icelle ville de Thun vendre goudalle (2) a plus grand gaing et prouffit que de une maille tournois sur chacun lot, et ce sur l'amende accoustumée touttesfois quilz en seront reprins.

Item que nulles personnes quelzconques ne pœut et ne doibt en icelle seigneurie vendre vin ne cervoise ne aultre bruvaige sans evocquier ne sans appeller mayeur et eschevins dud lieu pour mettre feur et affor a chacun desdits bruvaiges et ce sur le peine de lx sols cambresis, touttesfois quilz en seront trouvés meffaisant.

Item que led mayeur advesty deschevins nest aucunement tenus de faire mettre par lesdits eschevins affor ne pris a nulz tonneaux emplis de vins, de cervoises, ne d'aultres breuvaiges quelzconques se premiers et avant toutes œuvres icellui mayeur ne tatte a son doit se iceulx vaisseaux ou tonneaux ne sont plains tellement quil y puist mouillier son doit, et se

(1) Ce membre de phrase signifie peut-être: *pendant les grandes fêtes de l'année.* On dit encore : *les jours d'ateaux*, pour les jours solennels.

(2) Sorte de bière forte dont le nom est resté en Angleterre, et qui a fourni le mot *godailler.*

iceulx vaisseaux ou tonneaux ne soient point plains et emplis tellement que led mayeur ne puist mouillier son doit au boutter en icellui vaissel ou tonnel, icellui maïeur n'est tenu de y faire mettre pris ne affor mais est tenu de sen retourner par devers le seigneur ou bailly dud lieu et lui faire sçavoir et dire quil n'a point trouvé lesdits vaisseaux ou tonneaux emplis adfin que sil voeult prendre les amendes de lx sols cambresis ad ce ja pieça introduites quilz les prenge.

Item et se ledit mayeur en le presence desd eschevins trouve iceulx vaisseaux ou tonneaux plains et emplis de breuvaige tellement que a y boutter son doit il le rapporte tout mouilliet icellui maïeur est tenu de rapporter auxdits eschevins quil a trouvé lesd tonneaux et vaisseaux plains et enthiers, et sur ce lesdits eschevins a son conjurement sont tenus et doibvent dire audit maïeur quil demandeche aud vendeur quil vouldra vendre lesdits breuvaiges, quel vendeur de par son serment solennellement fait, combien ledit breuvaige lui couste, et ledit vendeur est tenu par sondit serment de lui dire justement et à son pooir sans fraulde nulle le pris quil lui a cousté et ce sur la peine a ce introduitte, et ce fait iceulx eschevins sont tenus de y mettre pris et affor, et faire commandement aud vendeur et sur la peine de lx sols cambresis que led. vendeur vende a bon lot et a bonne mesure et tiengne lesdits breuvaiges au breuvaige sains netz et sans empirier.

Item doibt ledit maïeur avoir pour son droit de laffor pour chacun fons desdits vaisseaux ou tonneaux de breuvaige, ung lot de breuvaige, et les eschevins dudit lieu le premier lot quon tire hors desdits tonneaux, ung pain ij deniers tournois et une taille de froumaige pour leur droit.

3. *Tavernes, hotelleries.*

Item que nulz taverniers ne cervoisiers ne hostellains ne doibvent et ne peuvent rapporter ne faire rapporter ne ramener du four le pain quilz veullent vendre a detail aux buveurs

ne aultres personnes en leurs maisons jusques a tant quil l'aront moustré au four aux mayeur et eschevins dud lieu, et que iceulx eschevins au conjurement dud maïeur laront afforé et mis a pris et ce sur l'amende de lx sols cambresis touttesfois quilz feront au contraire.

Item que nulz desdits taverniers vendeurs ne hostellains ne pœuvent tuer en leurs maisons nulles bestes quelconques pour vendre a détail cuíte ne creue, que premiers et avant touttes œuvres ils ne layent moustré au maïeur et eschevins dud lieu saynes et en vie, et pareillement tuée ouverte et pendant au pel ou a la chainée, pour les perils et dangiers qui sen polroient ensuivir et ce sur peine de lx sols cambresis damende toutesfois quilz en seront reprins.

Item que nulz taverniers ne hostellains ne pœuvent et ne doivent herberger nulz hostes de quelque estat quilz soient plus hault ne plus avant d'une nuit silz ne le nonchent et font sçavoir aud seigneur ou a son bailly et sur l'amende telle que dessus.

4. *Jeux de dés, de cartes et de tatinclan.*

Item que nulz taverniers ne hostellains ne peuvent et ne doivent tenir nulz jus de dez, de quartes, de tablier, de tatinclan ne aultres sans le gré licence et autorité du seigneur ou de son bailly dud lieu et ce sur peine de lx sols cambresis.

5. *Prise au corps du débiteur forain.*

Item se ung forain doibt a un subget et manant dudit lieu de Thun quelque chose que ce soit, ledit manant pœult prendre et saisir son debiteur par ou il pœult, et ce fait pœult et doit dire sil vœult à ung aultre manant qui la sera se oyr le pœult : allez me querir justice cel homme cy me doibt si veulz estre de lui payez, ou se vous ne le me voulez aller querir tenez

mie cel homme cy mon debteur et je le yrai querir, Se cieux refuse de aller querir ledite justice ou de tenir led debteur jusques a tant que le demandeur et créditeur le ara allé querir, il enquiet pour son refus en lamende de lx sols cambresis avec defaire bon au créditeur ce quil entendoit demander a son debteur en tant toutesfois que ledit debteur (1) le poursuiroit dedens vij jours et vij nuits led cas advenu et aussi que par son reffus led debteur escaperoit du crediteur.

Item se ung subget ou manant dud lieu de Thun doibt à ung aultre aussy subget et manant dud lieu, le crediteur et manant ne se pœult faire payer de l'aultre manant qui lui debvra fors par clam et par loy.

Item se ung forain fait clam et arrest sur ung manant dud lieu de Thun, il est tenu de faire caucion a justice et ou cas quil ne fera ladite caucion son clam sera interrupt et se sera a l'amende a ce accoustumée devers le seig[r] qui est de cent deniers cambresis. Item se ung manant aud lieu de Thun pœult poursuir le forain, soit par clam ou par service du sien fait au seigneur lequel que mieulx lui plaira et ou cas quil se fera par clam, cest a recevoir au maïeur comme sergent feodal ou par aultre sergent du seigneur en rapportant lexploit sil se fait par clam au bailly dud lieu.

6. *Port d'armes.*

Item que nul de quelque estat quil soit ne pœult et ne doibt porter armures molues ne aultres aud lieu de Thun ne en la terre sil n'est officier portant commission de sergent et sur peine de lx sols cambresis et les armures à perdre.

7. *Voies dites aises de ville.*

Item qu'il y a aud lieu de Thun vne voye qu'on dist aise de

---

(1) Créditeur, sans doute.

ville qui commence derriere le maison qui fut Gillat le Willaume et fine au manoir amont de Marque et a le rue qui mene au marés contenant xv pietz de large ou environ, en laquelle voye ou aise de ville nulz subgetz ne manans dud. lieu ne peuvent et ne doivent mener leurs bestes paistre sans les tenir par le loyen, et ce sur lamende de xx sols parisis touttesfois que lesdites bestes seront trouvées en meffait.

Item peuvent lesditz subgetz et manans faucher et soyer lherbe de ladite voye sil leur plaist pour emporter son fais seulement et sans quelque fraulde ne faire dommaige aux marchissans d'icelle voye et se dommage y faisoient ils seroient a lamende de xxx parisis, et quant aux forains ilz nont autorité nulle de y mener leurs bestes ne de fauchier soyer lherbe dicelle voye, et se aucunement estoit sceu que ce feissent ils seroient a l'amende accoustumée qui est de xxx parisis, et se aucuns avoient a faire de carier en icelle voye laquelle se clot de hayes et de fossés pour le doubte des bestes ouvrir et rereclorre le puevent sans préjudice.

Item y a encores une voye et aise de ville commenchant a ladite rue qui maine au maretz allant jusques au desquerquoir qui contient ix pietz de large ou environ auquel lieu on peult et doibt tourner une carette a deux chevaux, et se aucuns arbres ou hallotz y bailloient empeschement on les peult copper et le laissier en ledite rue ou aise de ville.

Item et depuis ledit desquerquoir y a une autre voye et aise de ville contenant x pietz de large séans entre leritage Jehan Delattre et leritage Jean Feron, faisant issue devant le moustier dud lieu et est bien bonnée (1).

Item encores y a une autre aise de ville commenchant aud desquerquoir, contenant trois pietz de large ou environ qui

(1) Bornée.

va jusques a l'Escault et sil y avoit aucun empeschement en icelle, on le polroit copper et là laissier.

Item y a vne navue de commugne contenant unze pietz de largue ou environ qui va jusques audit Escault.

Item et depuis led Escault y a uue autre aise de ville sur la rue du casteller qui contient trois pietz de large qui va jusques au reverchoir et sil y avoit aucun empeschement d'arbres on le polroit copper et laissier aud lieu.

Item a le Casteller franquise davoir en mars et en aoust une voye si large que pour y passer et rappasser a caretes ou a bouvel et daller yssir en la rue du Maretz derrière le grange Andrieu de Mastain, a faire le menrre (1) dommage que faire se puelt sur tous les heritages et doit on carier et mettre se rene a un lez du ruyot pour mettre et pour widier les biens dud Casteller.

Item y a une navye audit lieu qui commenche a lescault venant a lheritage le daussue et le mairrie et depuis la venant entre lheritage Colin Lefebure et lheritage Nicaise Labrehan, et doibt estre icelle navye si largue que pour rencontrer deux bacquetz lung querquiet et laultre non, lung l'aultre sans empeschement baillier lung a laultre.

Item que le navye daussue doibt avoir voierie et .... (2) si large que pour y aller a car ou carrette toutesfois quil en est mestier, et se fait l'entrée et yssue dudit naviaige aux arbres du preel dud lieu de Thun.

Item quil y a une aise de ville commenchant a le bonne des arbres qui sestend parmi le fossé Mathieu le Tessart sy avant que le royaume se comporte jusques aux fossés du castellet

(1) Le moindre.

(2) Mot illisible.

pour aisier en touttes manieres quelzconques tous les subgetz et manans du seig^r dud. lieu de Thun.

Item y a une autre aise de ville commenchant depuis St.-Gery allant jusques a la Bussette de la maison qui fut castellain.

Item depuis le maison qui fut castellain y a une autre aise de ville contenant ix pietz de larghe allant entre les courtieux et le rue jusques a le buisette qui est emprez le maison Jehan Lemaire.

Item depuis ledite buissette y a une aultre aise de ville qui va jusques a le maison Jacquemart le Vanteux, et depuis selon le bos Desve et les marchissans à laultre lez jusques aux prez Grard Deswars et Philippes de Hertain jusques a le buisette du maretz et contenant icelle voye et aise de ville xv pietz de larghe ou environ.

Item depuis ledite buisette du maretz y a une aultre aise de ville qui maine entre le riez et le rue plommée.

Item depuis le rue plommée y a une aultre aise de ville qui maine et va queir seloncq le bos de Paradis en allant sur lescault.

Item y a sur les camps une aise de ville commenchans a le fontaine malade et allant tout du long le bosquet jusques au torgoir et contient icelle voyerie v pietz ou environ de large et y pevent les subgetz et manans dud. seig^r mener leurs bestes paistre par le loyen et soyer lerbaige qui en vient pour lemporter son fais seulement et sans quelque fraulde, et non point les forains sur l'amende de xxx sols parisis, et se les bestes dud manant y estoient trouvées sans garde et sans ce quon les tenist par le loyen led seigneur prenderoit lamende telle que dessus.

Item y a une aultre voyerie et aise de ville commenchant au crocquet venant sur leritage Françoise le Royne laquelle doibt

estre si large que pour y passer deux buices plaines deauwe en ses mains et un fardel de buée (1) sur son quief et se aucune chose tant bas comme hault lempesche on le peult sans prejudice copper et laissier sur le lieu.

Item y a et doibt avoir une buse commenchant a lenboucquement du crocquet qui sert et doit servir de *abeuvrer* (2) le renier et ne doibt estre led buse non plus grande ne non plus large que pour tourner et avaller, aval leauve, un œuf deauwe, et le doibvent ceulx du renier faire et retenir led buse a leurs frais et despens.

Item y a encores une rue qu'on dit le Puchautiain (3) qui contient x pietz de large seans entre le maison qui fut Tabarie et le ruelle de le maison Jehan Watte-Paste.

Item y a le maretz dud lieu de Thun qui commenche depuis les deux busettes a un lez et a laultre de le ville et va jusques Aywir (4) et les bos de warmes, ouquel maretz nulles bestes foraines ny pevent et ny doivent aller pasturer ne paistre fors celles desdits subgetz et manans, et ce sur lamende de xxx parisis toutteffois et quanteffois que lesdites bestes foraines y seront trouvées et prinses.

Item y a emprez dicellui bos de Warmes vne voye et aise de ville quon dist le rue le mauvais contenant xxxv pietz de de large ou environ commenchant a lentrée du maretz et allant tout parmi les pretz et les bos du torgoir et faisant issue a ung vert quemin qui maine a Naves, en laquelle aise de ville nul de quelque estat qu'il soit ne puelt ne doibt aprehender

(1) Linge mouillé.

(2) Nous pensons qu'il s'agit ici d'un aqueduc établi pour l'usage d'un quartier, et dont le diamètre ne peut être que de la grosseur d'un œuf.

(3) Ce mot désigne sans doute un égoût ou un puisoir : en effet, dans le patois de quelques villages de Picardie, le mot *puchautier* est pris dans cette double acception.

(4) Aujourd'hui *Iwuy*, village voisin de *Thun*.

ne prendre pourfit es bos ne es herbages qui y sont et qui y croissent fors le seig[r] et les subgetz et manans dud lieu de Thun, et ce sur lamende et paine ad ce introduite.

Item quiconques prend et desrine le bacquet daultrui en lescault sans prendre congiet a celui a qui led bacquet est, cieux qui ce fait, de quelque estat quil soit ou puist estre, est a lamende de v sols cambresis avec la journée de celui a qui led bacquet sera.

Item que nul de quelque estat quil soit ne puelt ou doibt carier ne prendre aultre quemin que ceulx qui sont accoustumez, et se ne pueult aussy nul apporter messon (1) fors entre deux sollaux (2) et par lesdittes voyes, et si ne puelt encores carier depuis soleil escoussé (3) nulles voittures de biens quelzconques sil n'a querquiet (4) de soleil luisans, et sil na grace du seig[r] ou de bailly et sur lamende de lx sols cambresis, et se aucunement il advenoit que lesdittes voittures de biens rentraissent en le ville depuis soleil escoussé et il fut arresté ainsy que faire se doibt des officiers du seig[r], cellui ainsy arresté, sil ne faisoit souffisamment apparoir quil eiust querquié de soleil, iceux biens, il seroit condempné en laditte amende de lx sols cambresis.

Item que nulz Censiers quelzconques tenant les terres du seigneur, des subgetz et manans aussy des heritiers dud lieu de Thuin, ne pœuvent et ne doibvent icelles terres despouiller, quilz naient souffisamment prins grace au seigneur ou a son bailly et a ceulx de qui ilz les tiennent, et ce sur lamende de lx sols cambresis.

(1) Moisson.
(2) Soleils.
(3) Couché.
(4) Chargé.

8. *Police des cheminées.*

Item que nul de quelque estat quil soit ne doit faire feu en mauvaise queminée, et ce sur lamende de lx sols cambresis.

Item sont tenus les plus prochains voisins et marchissans des maisons qui aront maises queminées, faire visiter tant par loy comme autrement aux despens de ceux qui aront tort, et sur les amendes a ce introduites, et sil estoit trouvé par icelle visitacion que lesdites queminées fussent mauvaises et quelles ne fussent souffisamment reparées et remises et commenchées a mettre pour continuer a lad reparacion, en estat deu, xv jour et aprez sommacion faite a leritier, en tant toutteffois quilz ne clorroient lhuis de le maison, et quilz ne condempneroient et ne fesissent plus de feu en icelle queminée, cellui ou ceulx qui seroient en remission et de deffaulte de leditte queminée reparer et retenir seroient en lamende de lx sols cambresis.

9. *Chacun doit découvrir ses bornes avant la fin de mars.*

Item doivent et sont chacun an tous les heritiers subgets et manans desdits lieux de quelque estat quilz soient tenus de descouvrir, chacun en droit lui, et ses marchissans, touttes les bonnes quil ara contre le *warresquais*, et ce sans prejudice en dedans lissue de mars, et ceulx qui ce ne feront ou aront fait seront a l'amende a ce introduite.

10. *Plaids-généraux.*

Item que tous les manans et subgetz dud seig[r] de Thun sont tenus par fait especial de comparoir et venir a touttes journées de plaids generaux qui se font et doivent faire chacun an ainsy que dist est cidessus deux fois, assavoir est le prochain

lundy aprez le Quasimodo et le prochain lundy aprez les roix et de apporter une obole au maïeur pour le seigneur, et ce sur l'amende telle quelle est pieça ordonnée auxdits plaids generaux qui est de douze deniers parisis pour chacun deffault, et ou cas que lesdits subgetz et manans ne venroient et ne comparroient a nulz ne a chacun desdits plais, ils enquerront et seront en plus grande amende que celle de dessus.

Item que tous ceulx du Renier doibvent et sont tenus comparoir et venir a tous plais generaux mais ilz ne doivent point de maille parisis, et se ilz défailloient de venir a chacun desdits plais, ilz seroient a lamende telle que dessus.

11. *Pour leurs obligations personnelles, les habitans relèvent de la justice spirituelle de Cambrai.*

Item et nest mie a oublier que nulz manans subgetz aud seig^r de Thun ne peult et ne doit constraindre ung aultre subget et manant audit lieu pardevant quelque autre justice ou seigneurie temporelle pour debte, sinon pardevant le justice espirituelle de Cambray ou aultre telle justice sur peine de lx sols cambresis, avec de *reffonder* et rendre les despens de cellui qui ainsy seroit consrains.

12. *Débats auxquels les domestiques peuvent prendre part pour leurs maîtres.*

Item et se ung subget et manant dud lieu de Thun prend question et débat a ung autre aussi subget et manant dud lieu tellement que ilz fierrent et battent lung laultre, cieulx qui ainsy se debattent et font cest assault lung contre laultre, se ilz ont illecq present varles ou mesquines domestiques a leurs despens et loyers, pevent requerre a leursdits varletz ou mesquines qui la seront, en tant touttes voies quilz seront present as premieres parolles, leur aide et confort, et ce ainsy fait, ceulx varletz ou mesquines pevent bien et franquement ai-

dier sans peril criminel de le justice dud lieu, leurs maistres ou leurs dames en leur dite meslée, et pour ce ne demeure mie que touttes icelles parties combattans, ne soient chacun en droit lui tenus de payer les amendes a ce introduittes au seig^{r}, mais se iceulx varletz ou mesquines domestiques de leurs voulentez savanchoient de aidier leursdits maistres ou maistresses pour travailler leurs parties adverses sans avoir esté presens aux premieres parolles dont la question seroit venue, ceulx et celles qui ce feront esquerront et seront es amendes et porteront les pugnicions telles que au delit et au cas appartiendroit.

Et de tout ce que dessus est dit ont lesdits eschevins fait et rendu leur record souffisamment par fieulte et tous daccor a Nicaise Droghet Jehan Meurines et Toussains de Mastain eschevins. Et en leur tesmongnaige cieulx records fu fais et rendus en leditte ville et seigneurie de Thun-Saint-Martin le douzieme jour du mois de mars lan de grace mil quatre cent et quarante sept (1448).

Et ainsy et par ceste maniere en a esté fait de tout temps et en ont vu user tous les lieutenans du seig^{r}, receveurs maïeurs et eschevins cidessoubs signans affermans et approuvans leurs dites chartres et vsances, en le manière dite.

Suivent les signatures et marques en assez grand nombre.

Nota. Quoique cette copie ne soit point datée, elle est évidemment de la même époque que les autres coutumes locales trouvées dans les archives du bailliage d'Amiens, et qui sont toutes de la fin d'août à la fin de septembre 1507. J'ajouterai que cette copie ayant été faite pour servir de coutume locale, elle réunit tous les caractères d'authenticité désirables : elle a été rédigée dans la forme et avec les solennités requises; elle est écrite sur un cahier de quatre feuilles de parchemin, format in-4°. L'écriture en est lisible et très-bien conservée.

Bouthors,

Greffier en chef de la cour royale d'Amiens.

ANCIENNE CHRONIQUE

en langue vulgaire de Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

MANUSCRIT n° 148. — [Histoire de France.] In-folio oblong (1). — Papier. — 251 feuillets. — Ecriture du XVe siècle.

Ce manuscrit, qui appartenait en 1649 au couvent des Carmes déchaussés de Paris, est indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal, et dans Haënel (2) sous ce titre : *Ancienne chronique pour servir à l'histoire de France, en langue vulgaire de Valenciennes*. Il contient :

1° (f. 1-31) Des notes chronologiques sur l'histoire générale, terminées par de courtes annales de la Flandre et du Hainaut jusqu'en 1429 ;

2° (f. 31-46) Une chronique de Valenciennes qui s'arrête vers le milieu du XIVe siècle ;

(1) 13 pouces de long sur 4 de large.

(2) Catalogi libr. manuscript. qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Hispaniæ, Lusitaniæ, Belgii, Britanniæ Magnæ asservantur. Lipsiæ, 1830, in-4.

3° (f. 46-251) Une chronique plus étendue pouvant servir à l'histoire de France et particulièrement des provinces du Nord, jusqu'en 1366.

En tête du 1er feuillet, on lit en rubrique : *Sensieult ung rassaingnement pour savoir les ages du monde, avoec aulcuns abregiez cronicques, comme de l'advenue des Patriarches, des Sains Peres de Rome, des Empereurs, des Rois de France, des Contes de Flandres et de Hainau, avoec pluseurs termes des ecttuations, destructions et redifications de pluseurs eglises, villes et citez.*

L'ouvrage auquel s'applique ce titre, ne comprend que les 36 premiers feuillets du manuscrit. C'est une suite de notes et d'extraits historiques très-succints et tout-à-fait insignifiants pour les tems antérieurs au XIe siècle, mais plus abondants et parfois précieux pour la période comprise entre les années 1000 et 1400. Les faits qui concernent la Flandre et le Hainaut sont nombreux, et détaillés avec une complaisance qui révèlerait dans l'auteur un homme du pays, si son langage n'était pas un indice plus sûr encore de son origine. Par exemple, quel autre qu'un habitant du Hainaut, un Valenciennois, aurait imaginé ce rapprochement, que je cite parmi beaucoup d'autres du même genre?

« M CCXXIII. *Chy fut l'Empereur Federic couronnez, et le beffroy de Valenchiennes parfait.* »

Des circonstances ignorées pour la plupart, et toujours dignes d'intérêt pour l'histoire locale, se rencontrent à chaque page du récit :

En l'an M.CC.IIIIXX et X, le lundy devant le jour S. Jehan Decolasse (1), *assallirent ceulx de Valenchiennes le Chastel le*

(1) La décollation de St.-Jean-Baptiste.

Conte. Et les bourgois firent faire une chandeille de la longueur et du tour de la ville, qui eult VI mille et C aunes de long. Et sy y eult Vc et une livre de chire (1).

En celle mesme annee, fut ars le moustier des Barrez du lingnaige en Valenchiennes, pour ce que ung home y estoit fuiz a saulvete apres qu'il eult ochis ung homme de la ville leur cousin germain.

Et plus loin : *En l'an mil CC IIIIXX et XII morut Galvens a l'abre de Preseau en la guerre que les bourgois de Valenchiennes eulrent au conte leur seigneur qui leur fist assault a le porte Cardon.*

L'auteur, qui ne suit pas l'ordre chronologique, parle ensuite de la guerre que firent à Robert-le-Frison *la contesse Ricaut* (Richilde) et Baudouin son fils. *En la fin,* ajoute-t-il, *fut paix faite entre eulx en telle maniere que le conte Bauduin de Haynau deult prendre a femme une niepce du conte Robert-le-Frison. Et de ce tenir mist le conte Bauduin en gaige la ville de Douay qui tout est de Haynau et d'Ostrevan; mais quant le conte Bauduin vit la damoiselle qui luy sembla sy laide, dit qu'il ne la prendroit ja. Pour ce retint le conte Robert la ville de Douay, ne onques puis n'en fut le conte de Haynau saisit* (2).

Au 27e feuillet, vient un chapitre intéressant intitulé : *Sensieult la cause pourquoy l'abbye d'Anchin fut fondée.* C'est une courte légende, pleine de simplicité et de charme, qui, sans doute, aura été rejetée comme fabuleuse : je n'en ai trouvé au-

---

(1) Je ne trouve ce dernier fait mentionné que dans un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, coté X — I — 16, lequel est postérieur de deux siècles à celui de la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) La réunion de Douai à la Flandre est expliquée de la même manière dans un passage de Gilbert de Mons, que Jacques de Guyse a copié. V. les Annales du Hainaut de J. de Guyse, éd. donnée par M. de Fortia, t. XI, p. 182.

cune trace dans les annales de l'ordre de S. Benoît de Mabillon, ni dans les autres ouvrages imprimés qui traitent de la fondation de l'abbaye d'Anchin.

L'histoire de Robert-le-Frison, interrompue par cette légende, occupe encore deux feuillets; puis le chroniqueur donne la généalogie des comtes de Hainaut, qui se termine par une liste des enfans de Bauduin, fils de Richilde.

L'ordre des dates est souvent interverti dans cette partie du manuscrit, ce qui en rend la lecture fatigante. L'évènement le plus récent dont il y soit fait mention, est le meurtre de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, en 1419.

La seconde partie est spécialement relative aux faits qui se sont passés à Valenciennes depuis l'origine de cette ville jusqu'au XIVe siècle. Elle s'étend du 31e au 46e feuillet, sous ce titre : *Sensieult de Valenchiennes*, à côté duquel une main moderne a écrit ces mots : *Chronique de Valenciennes*.

L'écriture et le style sont les mêmes que dans la première partie; mais la forme de la narration devient moins sèche. Ce qui recommande surtout cette seconde partie, ce sont les détails dont elle abonde sur l'une des plus grandes illustrations bourgeoises de nos contrées pendant le moyen-âge, le célèbre Valenciennois Jean Bernier.

Plusieurs chapitres sont consacrés à la description du banquet que donna cet opulent citoyen au roi de Navarre et au comte de Flandre en 1334. D'autres annalistes ont décrit ce splendide festin, mais d'une manière moins pittoresque et moins circonstanciée. Ce curieux épisode des annales de Valenciennes est intitulé : *Du tres riche, tres excelent et tres sumptueux bancquet que fist Jehan Bernier, bourgois banerez de Valenchiennes, pour l'honneur pincipalement de son segneur et maistre le conte Guillaume de Haynau, en la ville de Valenchiennes* (f. 35.)

Un autre chapitre nous donne l'état des revenus énormes dont jouissait Bernier, les noms des princes qui le gratifiaient, soit d'une pension, soit de quelque présent annuel, ou chez lesquels il avait ce qu'on a appelé depuis *bouche à cour*.

Enfin, le dernier chapitre, qui est le plus étendu, et peut-être le plus intéressant à cause de la nouveauté des faits qu'il révèle, nous explique : *Coment, apres la mort du bon Conte Guillaume, Jehan Bernier fut autant vitupéré et decachiez du Conte Guillaume le filz, comme il avoit été honouré et famillier du Conte Guillaume le pere.* Ce chapitre est malheureusement incomplet. En voici les derniers mots : *Par la coppye des lettres chy escriptes appres et devisees, et signees et sayellees de la main et du grant signet du Roi Philippe de France...*

Le feuillet autrefois coté XLVII, où se trouvaient la fin de cette seconde partie et le titre de la chronique dont se compose la troisième, a été enlevé à une époque déjà ancienne. La nouvelle pagination, qui paraît être du XVIIe siècle, n'est point interrompue.

Cette troisième partie (f. 46-251) est de beaucoup la plus importante par son étendue. L'absence du titre est d'autant plus regrettable qu'on aurait pu y trouver quelques renseignemens sur le nom de l'auteur. Le langage appartient toujours au XVe siècle, et, selon toute apparence, à la province de Hainaut. L'écriture ne diffère pas de celle des deux premières parties.

C'est une chronique ou histoire universelle qui commence à la création du monde, et s'arrête inachevée à l'expédition de Du Guesclin contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille, en 1366. Elle se divise en 235 *hystoires* ou chapitres.

La première *hystoire* a pour titre : *De la formacion Adam et Eve, ensamble le nombre des eages*, et débute ainsi : *Scavoir doivent tous crestiens que nostre Seigneur Jhesucrist, Dieu en*

déité et en puissance devant le commencement du siecle et apres, fut tout temps et sera tout puissant, etc.

On sait ce qu'était encore au XVe siècle la critique historique. Il faut s'attendre à ne rencontrer dans une œuvre de ce genre, aucune lumière sur l'histoire des anciens ni sur celle des premiers tems du moyen-âge. Pour ces époques, les compositions historiques du XVe siècle, à part leur valeur littéraire, ne sont dignes d'attention, pour la plupart, que comme monumens des croyances, des traditions répandues au tems où vivait l'auteur.

On ne s'étonnera donc pas de voir ici Francus, fils d'Hector, fonder la dynastie des rois Francs, Brutus donner son nom à la Bretagne, Charlemagne tailler en pièces l'armée du grand roi Agoulant d'Afrique, ou bien délivrer Jérusalem des mains des Infidèles. Il y a presque toujours, dans les traditions mêmes que l'histoire rejette, un côté instructif. Je lis, par exemple, au chapitre 61e de notre chronique : *Avisse, la fille du roi Charles le Calve, fut donnée en mariage à Elye conte du Mans, lequel fut encachiez de France par trayteurs. Et de celuy Elye et de Avisse sa femme Yssit Aioul leur filz, de quy on a par mainteffois chanté. Et dient encore pluseurs pour le présent, quant ilz voient quelque personnage de poure et de méchante et petite venue, ainsy comme par mocquerie :* « *Vela ung* » *bel aioucquet!* » Serait-ce là l'étymologie du mot *ajoucque,* qui signifie, en patois rouchi, une jeune fille étourdie, turbulente; ou bien de *ajoque,* qui veut dire, dans le même langage, fainéant, paresseux?

De toutes ces fables, il ne faut rien conclure de défavorable à la véracité de l'auteur pour les tems plus rapprochés du sien.

Quoique son plan soit beaucoup moins vaste que celui des *Annales du Hainaut,* il nous fait connaître des particularités qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de Jacques de Guyse. En

voici une fort singulière, qui aurait mérité, ce semble, d'être recueillie par les historiens du pays :

Comment le duc Guillaume dit le Bastard, duc de Normandie, demanda à femme la fille du conte Bauduin de Flandres, et comment elle refusa, et puis le prist, etc.

...... *Envoya le duc Guillaume au conte de Flandres requerre sa fille en mariage, et le conte en parla à sa fille; mais elle respondy qu'elle n'aroit jà bastard à mary. Et quant le conte Bauduin eult oye la volenté et response de sa fille, il s'escusa aux embassadeurs et messagiers du duc Guillaume le mieulx que peult, et le plus courtoisement, du mariage. Mais ung petit après, le duc Guillaume sceult comment la dameiselle avoit respondu. Sy prist de ses gens et s'en alla premièrement à Lille où le conte de Flandres, sa femme et sa fille, estoient pour le présent. Et entra en la salle et passa oultre ainsy comme pour besongnier d'aulcune affaire, et entra en la chambre de la contesse et trouna* (tourna) *droit à la damoiselle fille du conte Bauduin. Il le prist par les tresches et le traina parmy la chambre, et le défoulla de ses piedz, et le baty bien; puis yssit de la chambre et sallit sur son cheval qu'on lui tenoit devant la salle, et férit des esperons; sy s'en alla sa voye.*

De ceste chose fut le conte Bauduin moult courchiet, et guerroya le duc, et lui porta moult grant dommage; mais en la fin, par le conseil des bons et sages preudhommes, furent accordés ensemble et furent bons amis l'un à l'autre. Et quant ces choses eurent une pièce ainsy demouré, le duc Guillaume envoia de rechief au conte Bauduin pour reparler du mariage. Le conte en parla à sa fille, et elle luy respondy que bien lui plaisoit. Si en furent faites les noepces à moult grant joye.

Et après ces choses dessusdittes, le conte Bauduin demanda à sa fille, tout en riant, pour quoy elle avoit sy légièrement ottroyé le mariage qu'elle avoit autrefois reffusé sy cruelement. Et elle respondy qu'elle ne coynoissoit point adonc le duc à sy bon comme elle faisoit ore; car, dit-elle, s'il ne fust de grant cuer et de

haulte entreprise, il ne fust jà sy hardit qu'il m'ozast venir batre en la chambre de mon père. [78e *hystoire*, f. 116.]

Ces bizarres préliminaires du mariage de Guillaume-le-Conquérant avec Mathilde de Flandre, ont été connus en partie, et à peu près admis comme vrais par les savans auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (1). Le passage qu'ils citent est extrait d'une chronique française manuscrite de la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés (n° 139), dont le langage paraît être du XIVe siècle. La chronique latine de St.-Martin-de-Tours, qui est du XIIIe, rapporte le même fait en plaçant le lieu de la scène à Bruges (2). Mais ces deux récits sont moins complets que celui qu'on vient de lire : on n'y trouve ni la dernière question du comte de Flandre à sa fille, ni la réponse de celle-ci.

Le XIIIe siècle et la première moitié du XIVe, fournissent à notre chroniqueur une grande abondance de faits plus sérieux, moins contestables, et qui promettent à des recherches bien dirigées un résultat plein d'intérêt.

Cette troisième partie du manuscrit n'a pas été terminée. Elle s'arrête au milieu du 251e et dernier feuillet, après ces

---

(1) *Tunc Guillelmus, dux Normanniæ, Mathildem filiam Balduini comitis Flandriæ duxit in uxorem in hunc modum : cùm ipsa à pater suo de sponso recipiendo sæpiùs rogaretur, eique Guillelmus Normanniæ à patre, qui eum longo tempore nutrierat, præ aliis laudaretur respondit nunquam nothum recipere se maritum. Quo audito, Guillelmus dux clam apud Brugis, ubi puella morabatur, cum paucis accelerat, eamque regredientem ab ecclesiâ pugnis, calcibus et calcaribus verberat et castigat, sicque, accenso equo, cum suis in patriam remeat. Quo facto, puella dolens ad lectum decubat; ad quam pater veniens illam de sponso recipiendo interrogat et requirit. Quæ respondens, dixit se nunquam habere maritum nisi Guillelmum ducem Normanniæ; quod et factum est. (Chronicon Turonense.* — Martenne; amplissima collectio, t. V, col. 1004. — Rec. des Hist. de Fr., t. XI, p. 348.)

(2) T. XIII, p. 15, édit. in-8°.

mots : *Et se y mist* (il s'agit de l'expédition de Du Guesclin en Espagne) *le seigneur de Beaujeu qui s'apelloit Anthoine..... Mons[r] Gavain de Bailleul, Mons[r] Jehan de Berguettes, Lallemant de Saint-Venant et moult d'autres, lesquels exploitèrent assez bien, sy comme vous orez avant.*

En résumé, le manuscrit que j'ai essayé de faire connaître, a été composé, au XV[e] siècle, par un écrivain appartenant au Hainaut et très-probablement à Valenciennes. Quel en est l'auteur? C'est ce que je n'entreprendrai pas de déterminer. Je désire seulement que mes indications, quelque imparfaites qu'elles soient, contribuent à faire résoudre cette question par de plus habiles, en provoquant leur examen.

Ce qu'il m'a paru important de constater d'abord, c'est l'existence d'un document ignoré, qui mériterait, comme monument d'histoire littéraire, l'attention des savans, lors même qu'ils n'y trouveraient pas de précieux renseignemens sur nos annales pendant la plus intéressante période du moyen-âge.

J. De Gaulle.



ARCHITECTURE CIVILE.

MAISON DE MM. PIAT-LEFEBVRE, A TOURNAI.

Au tems jadis, toutes les *bonnes villes* de Flandre avaient leur physionomie architectonique qui frappait les regards de chaque étranger ; c'étaient des beffrois élevés, des campanilles grâcieuses, des hôtels-de-ville historiés, des couvens, des bourses, des palais, des maisons, où la sculpture tenait grande place, et qui étalaient une immense profusion d'ornemens, sinon une exquise délicatesse de goût. La richesse du pays et l'amour des habitans pour les arts, n'étaient pas les seuls motifs qui donnaient aux constructions flamandes cette parure extérieure et ces décorations, dont on peut encore se former une idée à l'aspect de quelques vieilles demeures, restées debout à travers les siéges et les révolutions, pour certifier de l'esprit inventif de nos ancêtres : la principale force impulsive qui formait tant d'attrayantes façades, tant de jolies demeures, était la surabondance des habiles artistes, des architectes ingénieux que fournissait le pays, et dont l'activité et l'imagination forçaient l'apathie des riches flamands de profiter de leur art.

En effet, dans le XVIe siècle seulement, siècle de rénovation et de progrès, nous voyons une foule d'architectes con-

Fabrique de Tapis de



Par Renard Architecte.

Mrs. Piat-Lefebvre et fils.

vertir nos maisons de bois en maisons de pierres et les décorer à l'aide de la statuaire. Citons d'abord *Pierre Coech*, d'Alost, architecte de Charles-Quint dans les pays de par-deçà ; *Sébastien D'Oia*, d'Utrecht, qui lui succède auprès de l'Empereur et devient architecte de Philippe II ; c'est lui qui reconstruisit Hesdin, et qui donna les plans de Charlemont et de Philippeville, appelés ainsi du nom de ses deux maîtres couronnés ; *Guillaume Cœur*, de Goude ; *Guillaume*, d'Anvers ; *Jean de Dale*, architecte et peintre ; *Pierre de Wit*, dit *Leblanc*, né à Bruges, et qui enrichit Munich et la Bavière d'une foule d'édifices.

Puis viennent *Jacques de Brucq* ou *Dubrœucq*, gentilhomme Audomarois, qui éleva le château de Boussu et celui de Marimont pour la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et qui fut l'heureux maitre de Jean de Bologne, sculpteur Douaisien. *Jean d'Heere*, dit *Mynsheeren*, de Gand ; *Lambert Suavie*, de Liége ; *Jean de Thuin*, de Mons ; *Pierre Schleiff*, de Valenciennes, et *Corneille Floris*, architecte et sculpteur, à qui l'on attribue l'honneur d'avoir rapporté d'Italie la mode d'orner les édifices de ces rians grotesques qui semblent grimacer au nez de chaque passant ; *Wenceslas Coeberger*, d'Anvers, architecte de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, qui introduisit et bâtit tous les monts-de-piété dans les Pays-Bas ; et enfin *Jacques Van Campen*, qui alla à Rome pour être peintre et qui en revint architecte, ainsi que le lui avait prédit une bohémienne : l'oracle s'accomplit par le plan de l'hôtel-de-ville d'Amsterdam et de plusieurs autres monumens importans des Pays-Bas.

Tous ces architectes célèbres ont été d'abord chercher des inspirations en Italie, y ont purifié leur goût, puis ont rapporté à la mère-patrie le tribut de leurs connaissances. C'est alors qu'ils ont élevé ces harmonieuses coustructions, dont les restes, aujourd'hui rares et recherchés, redeviennent des études précieuses et des objets d'amour pour les amis du pittoresque. Ces hommes intelligens ne bornaient pas leurs travaux à la seule Flandre, trop étroite pour leur génie. L'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre leur donnèrent des monumens à

élever et de la gloire à acquérir. On appelait alors un architecte de la Flandre, comme d'un pays où les arts étaient cultivés presqu'à l'égal de l'Italie.

Que les tems sont changés! depuis de longues années, le génie de l'architecture semble presqu'avoir déserté nos riches contrées ; les mœurs et la fortune des habitans ne sont guères modifiées, mais elles sont restées impuissantes pour élever autre chose que des demeures monotones et sans caractère, où la ligne droite domine constamment, où l'ornement est rare ou mesquin et la décoration nulle. Ne cherchons pas la cause de cet état d'incapacité artistique autre part que dans la disette des architectes dans la Flandre moderne. Si l'on parcourt quelques-unes des villes populeuses entassées sur notre sol, qu'y verra-t-on? Des maisons solides, bien ouvertes, spacieuses, d'un aspect cossu, où la propreté flamande se révèle ; mais de l'architecture, point.

Disons-le pourtant, il y a de l'espoir de voir changer cet état rétrogradant, dans quelques autres villes : et pour cela il n'a fallu, dans chacune d'elles, que la venue d'un seul homme. A Tournai, par exemple, déjà on voit que l'art se glisse dans les constructions nouvelles. On doit ce progrès à M. *Renard*, architecte. La planche ci-contre présente la façade de la principale entrée de la belle fabrique de tapis de MM. *Piat-Lefebvre*, de Tournai : le projet en a été conçu et exécuté par M. Renard, qui n'en est pas resté à ce seul essai. Si Tournai a beaucoup changé de face, au physique, dans ce premier tiers de siècle, c'est à lui qu'on le doit; nous verrons si quelqu'autre convertisseur viendra opérer bientôt le même progrès, au moral.

A Cambrai aussi, l'arrivée de M. *De Baralle*, architecte né à Valenciennes, a déjà opéré quelqu'heureuse métamorphose ; la ville de Douai doit à M. *Mallet* plusieurs constructions de bon goût, et Lille a dans M. *Benvignat* un jeune édificateur plein d'avenir; ainsi donc, espérons tout du tems et de l'exemple, et de la propagande des arts : celle-là est bien permise !

Arthur Dinaux.

INAUGURATION

DE LOUIS XI A AVESNES.

Esquisse Historique.

L'an 1461, dans les derniers jours du mois de juillet, au moment où, sous un beau ciel d'été frais et pur, l'aube du matin blanchissait à peine les créneaux (1) de la massive et haute tour de l'église de St.-Nicolas d'Avesnes, on aperçut, chevauchant à bride abattue sur la route de France, un noble héraut d'armes monté sur un noir destrier et précédé de deux écuyers armés de toutes pièces. Arrivé à l'entrée de la ville, un de ces hommes d'armes arrêtant son cheval devant la barrière, sonna d'un cor qu'il portait suspendu à sa cotte de mailles. L'archer qui veillait à la garde des murs, entendant retentir ces sons clairs et le bruit du pas des chevaux, appela les hommes du guet; et leur chef ayant fait quelques questions aux trois étrangers par l'étroite ouverture d'une meurtrière; « ouvrez, lui » répondit-on du dehors, ouvrez au nom de France et de par

(1) Le sommet de l'église était alors crénelé et ne se terminait pas comme aujourd'hui par un dôme.

» le roi! » La barrière s'écartant alors, le pont-levis s'abaissa et la herse se releva pour laisser passer le messager royal et ses deux écuyers qui traversèrent les rues de la ville encore désertes. Le héraut d'armes vint frapper à la porte du château (1), où, quoiqu'il fût à peine jour, on l'introduisit près du gouverneur avec lequel il eut une courte conférence; puis remontant sur son destrier, il descendit rapidement la ville, en se dirigeant vers la porte d'Enghien (2).

Le capitaine du guet de cette porte, vieux soldat qui avait jadis servi dans les bandes françaises, averti de l'approche du héraut, fit sonner les trompettes et rassembler ses hommes pour lui rendre les honneurs militaires. Au moment où le héraut passa, le capitaine s'avançant vers lui : — « Beau sire, lui » dit-il, quelle nouvelle nous apportez-vous du noble pays » de France? » Le héraut, flatté de l'hommage qu'on lui rendait et apercevant le vieux chef, lui dit à la hâte : « La France » a un nouveau roi; Charles septième, le Victorieux, vient » de trépasser. » — « Paix au noble et puissant Charles! » s'écria le capitaine; Dieu veuille avoir son âme! » Puis se signant : « Dieu nous garde de son renégat de fils! ajouta-t-il » tout bas et à part ; je soupçonnais bien quelque grande » chose, la comète dernière nous l'avait annoncé dans le ciel. » — La porte d'Enghien s'ouvrit et le héraut poursuivant sa marche rapide, disparut bientôt à l'horison en descendant un côteau qui s'abaissait vers une vallée riante (3) traversée par la route de Mons.

Charles VII, surnommé le Victorieux et le Restaurateur de la monarchie, après avoir chassé les Anglais du royaume, après avoir vu la France délivrée de ses mortels ennemis, venait de finir ses jours au château de Mehun-sur-Yèvre, près de Bourges en Berry, le 22 juillet 1461. Depuis longtems con-

---

(1) Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le Palais-de-Justice.

(2) Aujourd'hui la porte de Mons.

(3) Elle porte encore maintenant le nom de Verte-Vallée.

sumé de chagrins par les rebellions de son fils, et redoutant les horribles conséquences de ses projets ambitieux et parricides, ce malheureux père, averti que le Dauphin voulait l'empoisonner, resta sept jours sans prendre aucune nourriture et se laissa mourir de faim à l'âge de cinquante-huit ans. Le lendemain de sa mort on vit, la nuit, courir dans le ciel une longue comète qui jetait une grande clarté. Le peuple superstitieux crut voir un signe avant-coureur de grandes calamités qui menaçaient l'avenir du royaume. Partout Charles VII était aimé et regretté : le caractère dur, inquiet et bizarre de son fils, loin de rassurer les esprits, augmentait encore les regrets du peuple.

Le Dauphin de France, mauvais fils, mauvais époux, habitait depuis environ cinq années le Brabant, où il s'était réfugié en 1456, pour échapper à la juste indignation de son père. Il vivait retiré avec Charlotte de Savoie, sa femme, dans le château de Genappe-lès-Nivelle, à quatre lieues de Bruxelles, château qu'il tenait de la munificence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Ce duc généreux, voulant qu'un fils du roi de France, son suzerain Seigneur, reçût dans ses états une noble hospitalité, payait en outre au Dauphin une pension pour l'entretien de sa personne et de sa maison. On sait comment Louis XI se montra reconnaissant envers le fils de Philippe et envers sa petite fille Marie, dernière héritière de l'illustre maison de Bourgogne.

Charles d'Anjou, comte du Maine, oncle du Dauphin, avait toujours conservé des relations et entretenu des intelligences avec ce jeune prince pour tâcher de le réconcilier avec son père. Le roi Charles VII eut à peine fermé les yeux, que le comte du Maine dépêcha en toute hâte vers le Dauphin un de ses hérauts d'armes et deux écuyers sûrs et dévoués, pour l'informer de cette importante nouvelle et de son avènement au trône de France.

Ces fidèles messagers, qui venaient de traverser une partie de la France et de passer à Avesnes, arrivèrent bientôt au châ-

teau de Genappe. Le héraut d'armes, introduit dans la salle où se trouvait l'héritier de la couronne, prit une attitude pleine de respect et de douleur ; puis les bras croisés sur la poitrine et tombant aux genoux du dauphin : « Monsei-
» gneur, lui dit-il, d'une voix forte quoiqu'émue, le très-
» puissant, très-noble et très-vaillant Charles septième, votre
» vénérable père et notre souverain Seigneur, est allé de vie à
» trépas : je vous apporte cette nouvelle et le féal hommage
» du comte du Maine, Charles d'Anjou, mon maître, pour
» son nouveau suzerain; vive le roi de France! »

Le Dauphin Louis éprouva d'abord quelqu'émotion à cette fatale nouvelle; mais bientôt l'ambition satisfaite étouffa en lui la voix de la nature. Cependant, quelque secret plaisir qu'il ressentît de la mort de son père, il était trop dissimulé, trop profond politique, pour faire éclater les transports d'une joie indécente : il aurait craint de trop indisposer, par ce scandale, les pieux habitans du Brabant et du Hainaut, dont il avait besoin de s'appuyer. Louis, ôtant donc son chaperon, orné d'une plaque de plomb représentant la Vierge Marie, et le posant sur son fauteuil, s'agenouilla devant cette image, d'un air dévot et contrit. « O sainte Notre-Dame de Bonne-
» Espérance, s'écria-t-il, intercédez pour moi auprès du Dieu
» de miséricorde pour qu'il me pardonne tous mes méfaits et
» forfaits envers mon bon et magnanime père de grande mé-
» moire : je fais vœu de bâtir en votre honneur une riche
» chapelle, et de faire brûler sur votre autel mille torches de
» cire fine et odorante! » Il se frappa la poitrine en se relevant, et avant de remettre son chaperon sur sa tête, il en baisa l'effigie en plomb de la Vierge, comme il avait coutume, quand on lui annonçait quelque bonne nouvelle. Louis alla le même jour en pélerinage au monastère de Bonne-Espérance, peu éloigné de Genappe, pour visiter une image de la Vierge qui était en grand renom dans ce pays, et en laquelle il avait beaucoup de confiance.

Le Dauphin écrivit sans perdre de tems une lettre et chargea un de ses écuyers de la porter sur-le-champ au duc de Bour-

gogne, qui se trouvait en ce moment dans la ville de Hesdin, près de St.-Pol en Artois. Il annonçait au duc la mort de son père, lui mandait de rassembler des troupes, de se rendre au plus tôt près de lui, afin de l'accompagner à Reims pour le sacre, et lui fixait Avesnes pour lieu du rendez-vous de la noblesse. Louis conservait toujours du ressentiment contre les conseillers de son père, dont il savait être haï : il craignait donc que ces grands seigneurs, se regardant comme perdus par son avènement au trône après la mort de Charles VII, ne se portassent à des extrémités, en soulevant contre lui un parti en France. Dans ces circonstances difficiles, il demandait le secours de Philippe de Bourgogne pour faire plus sûrement le voyage de Reims. Le Dauphin, connaissant bien l'esprit du peuple, voulait tout d'abord se faire sacrer roi ; persuadé que ce caractère religieux *d'oint du Seigneur* et l'appui du clergé sauraient lui gagner bientôt la population du royaume.

Le duc de Bourgogne, qui était déjà informé de l'événement par d'autres courriers, manda à tous les nobles de ses états de se mettre en armes et de s'assembler avec leurs vassaux autour de St.-Quentin en Vermandois pour le 8 août. En attendant ce rassemblement de forces, Philippe-le-Bon et son fils, le comte de Charolais, mirent toute leur diligence pour faire monter à cheval tous les seigneurs qui se trouvaient alors près d'eux, ainsi que tous leurs meilleurs archers et gens d'armes : puis ils partirent de Hesdin pour s'en venir à Avesnes en Hainaut, près du Dauphin Louis, et faire honneur au nouveau roi.

Cependant le bruit de la prochaine arrivée du Dauphin dans les murs d'Avesnes, se répandit bientôt partout : on peut s'imaginer quelle rumeur, quelle agitation, quel étonnement régnèrent dans cette petite ville à la nouvelle d'un événement si solennel et si extraordinaire. A chaque heure, à chaque moment, on voyait arriver à Avesnes une foule de comtes, de barons, de grands seigneurs et de députés des bonnes villes, tous empressés de venir reconnaître le nouveau monarque et de l'assurer de leur obéissance. La plupart des officiers de Pa-

ris et des grands dignitaires du royaume accouraient au pays de Hainaut par devers le Dauphin, désirant savoir quel était son plaisir, comment ils auraient à se gouverner sous lui, et pour être confirmés en leurs offices.

Louis partit du château de Genappe avec un assez faible cortége où l'on remarquait entr'autres seigneurs, le bâtard d'Armagnac, le sire de Montauban, Robert sire de Gramont et le sire de Craon, qui s'étaient expatriés de France pour suivre le Dauphin dans son exil. Il eut soin, par prudence ou par amour-propre, de passer par toutes les plus petites villes du pays; traversa Maubeuge, et arriva devant Avesnes, un samedi 1er août 1461. Le peuple se porta à sa rencontre sur la route avec des rameaux verts : quand il fut parvenu aux barrières, des salves de canons et d'arquebuses annoncèrent à toute la ville l'approche de l'héritier de France. A la porte d'Enghien, il reçut l'hommage du gouverneur, du prévôt, du mayeur, des jurés et des plus notables du clergé et de la bourgeoisie. Louis, vêtu d'un manteau de velours bleu, tout semé de fleurs de lys d'or, était monté sur un blanc palefroi, richement caparaçonné. Près de lui se tenaient quatre bourgeois des principaux de la ville, qui portaient sur des lances un riche tapis de velours écarlate, orné de franges d'or, dont ils couvraient le prince, comme si ce fût un dais.

A l'entrée de la ville, Louis se trouvant entouré par les flots de la population resserrée dans une rue étroite, au milieu de ce mouvement de la foule, un homme d'armes emporté et poussé par cette masse turbulente, faillit tomber. Sa lance, en s'abaissant, alla frapper au poitrail le cheval d'un des officiers qui se trouvait près du Dauphin ; et le sang jaillit de cette blessure. La vue de ce sang parut de mauvais augure au vieux chef du guet de la porte d'Enghien, qui murmura entre ses dents : « La comète, le Dauphin Louis, du sang! Ste.-Vierge » et St.-Nicolas, détournez tout malheur de notre ville! » Mieux aurait valu laisser ce damné fils du bon Charles VII » se noyer, aux fêtes de Bruges, dans les eaux du canal! » — Louis pénétra dans Avesnes, ainsi escorté par les notables de

la ville et par le peuple, qui, ne voyant que des fêtes dans cet événement, exprimait sa joie par de bruyans transports, en criant sur son passage: Noël, Noël! Dieu conserve le Dauphin de France! Les hérauts faisaient en même tems retentir les cris de Mont-Joie, Mont-Joie St.-Denis, France! France! Les rues étaient jonchées de fleurs et de glaïeuls; les maisons pavoisées de banderolles aux couleurs de France et de Bourgogne, et ornées de tapis ou de branches d'arbres verdoyantes. Louis, traversant ainsi la ville, fut conduit en grande pompe au château préparé pour le recevoir d'une manière digne de son rang élevé.

Le lendemain 2 août, arriva le duc de Bourgogne, accompagné du comte de Charolais son fils et d'un grand nombre de seigneurs. Le Dauphin Louis, enchanté de la venue de Philippe-le-Bon et de son empressement à se rendre à ses désirs, lui donna alors des marques extraordinaires de respect, d'amitié et de reconnaissance, pour en avoir été nourri et protégé pendant cinq années. « Bel oncle, lui dit-il, dans ce moment d'effusion, toujours je conserverai en mémoire dans mon cœur » votre tant grande bonté, pour m'avoir si noblement recueilli » dans votre cour de Bourgogne, aux jours de détresse, quand » j'étais poursuivi par les hommes d'armes de mon père irrité, » et quand je me trouvais plus chétif que le plus pauvre vassal de France. » Il lui confia ses craintes sur l'accueil qu'il recevrait en France, sur les factions et les soulèvemens que ses ennemis pourraient exciter contre lui par leur puissante influence. « Je soupçonne bien, ajouta-t-il, que ces mauvais » conseillers de mon vénérable père de glorieuse mémoire vont » nous tailler de la besogne rude, et feront grande noise. » — « Monseigneur, lui dit alors le duc de Bourgogne, ne prenez nul souci de vos ennemis; je vous mènerai à Reims et » en votre bonne ville de Paris avec une vaillante armée de » cent mille hommes, qui, par mon mandement, s'assemble » déjà sous les murs de St.-Quentin. Moi et mon brave fils le » comte de Charolais, nous saurons bien vous défendre envers » et contre tous. » — « Grand merci, bel oncle de Bourgogne, répondit le Dauphin, point ne voudrais-je molester

» nos bons vassaux de France et leurs terres par le passage de » si formidable armée qui mangerait et gâterait tout. Avec » l'aide de Dieu et de la benoite Notre-Dame, une escorte de » quatre ou cinq mille de vos braves hommes d'armes sera » suffisante. Point n'est péril à redouter en compagnie de Phi- » lippe-le-Bon et de son vaillant fils le comte de Charolais, » avec leurs bonnes lances. » — Dans le fond de son cœur, le rusé et méfiant Louis craignait qu'une si forte armée n'éveillât l'ambition du duc de Bourgogne et du remuant comte de Charolais : la sauvegarde que lui offrait si généreusement et sans arrière-pensée ce duc magnanime, parut au Dauphin plus redoutable que le danger.

Louis passa une partie de cette journée dans la retraite, faisant dire des prières pour le repos de l'âme de son père dans toutes les églises et chapelles d'Avesnes. Il ordonna qu'on célébrerait le lendemain, avec les plus grandes solennités, un service funèbre dans l'église de St.-Nicolas, en l'honneur du défunt roi de France. Il passa le reste de la journée à recevoir l'hommage des officiers et grands dignitaires du royaume. La petite ville d'Avesnes fut alors le théâtre de toutes ces basses et dégradantes manœuvres des adulateurs du pouvoir : il fallait voir les courtisans, sorte d'insectes rongeurs attachés à toutes les couronnes, se glisser en rampant, se tordre et se plier autour du nouveau monarque pour briguer ses faveurs. Il fallait voir cette vile tourbe d'hommes affamés d'or, d'argent et d'honneurs, se presser et se vautrer aux pieds de Louis; les uns, pour mendier et accaparer les places; les autres, pour s'y maintenir; d'autres, pour apaiser ou détourner le ressentiment du vindicatif Dauphin irrité de leur conduite à son égard sous le feu roi Charles VII, son père.

Au milieu de ces manéges et de ces intrigues de cour, pénétra secrètement à Avesnes un gentilhomme nommé Voyant, attaché au service d'Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin, qui, plus que tous les autres conseillers du feu roi, avait à redouter la colère de l'héritier de la couronne. En effet, ce brave et fidèle seigneur, inaccessible aux séductions du Dau-

phin, n'avait pas craint de l'accuser de conspiration contre le roi son père : il avait eu même le courage de porter cette accusation en présence du jeune prince, avec offre de soutenir par les armes sa déposition contre tous ; mais nul n'avait paru pour répondre à ce défi. Louis s'était alors retiré en Dauphiné pour y cacher sa honte et sa perfidie : plus tard, en 1456, le sire de Chabannes avait été envoyé dans cette province par Charles VII, avec ordre de poursuivre et d'arrêter le Dauphin, qui s'était réfugié alors en Brabant, à la cour de Bourgogne. Aussi, à l'avènement de Louis au trône, la première pensée du comte de Chabannes fut de fuir la France ; mais de tous les gens de sa maison, aucun ne voulut le suivre, tant ils redoutaient d'être enveloppés avec leur maître dans la vengeance du Dauphin. Au milieu de cette détresse, un seul gentilhomme resta fidèle au comte. « Voyant, lui dit le sire de » Chabannes, je vous ai nourri dès votre jeunesse ; vous êtes » mon vassal : n'êtes-vous pas résolu de me servir comme au » tems passé ? » — « Oui, Monseigneur, jusqu'à la mort ! » répondit ce brave gentilhomme. Le comte remit alors à Voyant des lettres pour le duc de Bourgogne, l'amiral de Montauban, le maréchal de France Joachim Rouault et Boniface Valperga, ses compagnons d'armes, qu'il savait être à Avesnes avec le Dauphin : il faisait un appel à leur amitié, les conjurant d'employer tout leur crédit près du prince pour détourner l'orage suspendu sur sa tête.

En entrant à Avesnes, Voyant rencontra l'amiral de Montauban, auquel il glissa furtivement et avec précaution une lettre de son maître. A la vue de la signature, le sire de Montauban, qui craignait d'être compromis, entra en fureur, et cherchant autour de lui quelqu'un de ses hommes d'armes pour faire saisir Voyant : « Ah ! je te ferai jeter à la rivière ! » s'écria-t-il. Puis, avisant un chevalier flamand, il lui dit : « Tenez-moi cet homme, que j'aille chercher mes gens pour » le mener en prison. » Ce chevalier, après quelques explications de Voyant, touché du sort de ce brave et loyal gentilhomme qui se dévouait ainsi pour son maître, retint le sire de Montauban par le bras. « Monseigneur, lui dit-il, que vou-

» lez-vous faire? Le Dauphin vient de vous conférer l'office
» d'amiral ; montrez-vous en digne par votre sagesse et votre
» modération ; n'écoutez point votre colère aux dépens de
» votre honneur. Le comte de Chabannes vous a rendu de
» bons services au tems du défunt roi Charles VII : il ne faut
» point repousser un ancien ami. » — A cette sage et hardie représentation, le courroux de l'amiral s'apaisa un peu.
« Rapportez à votre maître, dit-il à Voyant, que si le Dauphin
» le tenait, il lui ferait manger le cœur par ses chiens ; et vous,
» si vous êtes encore ici le soir, je vous ferai noyer. »

Voyant, sans se décourager, poursuivit sa mission difficile et périlleuse ; mais il fut repoussé avec autant de dureté par le sire de Valperga. Il était dans le plus grand embarras et en proie aux plus graves inquiétudes, quand enfin il parvint à se faire présenter au secrétaire du Dauphin, Jean de Reilhac, dont l'accueil plein de bonté lui rendit un peu d'espérance.
« Il est bien vrai, lui dit le sire de Reilhac, que le Dauphin
» est dans une extrême fureur contre votre maître, mais n'ê-
» tes-vous point chargé de quelques lettres pour prier ses amis
» de faire sa paix ? » Alors Voyant lui exposa la conduite peu généreuse et l'ingratitude des anciens compagnons d'armes du comte. En voyant la triste position d'un si vaillant seigneur, Jean de Reilhac fit le signe de la croix, puis se frappant le front comme pour réfléchir : « Donne-moi ce sac ; » dit-il à l'un de ses clercs : il tira alors d'un tas de dossiers les demandes du sire de Sallazar et d'autres qui sollicitaient déjà la confiscation des biens du comte de Chabannes. « Allez hardi-
» ment le retrouver, ajouta-t-il, je lui ai plus d'obligations
» qu'à personne au monde, et je lui ferai volontiers tout le
» bien que je pourrai : dites-lui de ne pas s'inquiéter, de son-
» ger seulement à la sûreté de sa personne, que dans peu de
» tems tout s'arrangera, et qu'on le rappellera. »

Joachim Rouault, maréchal de France, prenant le frais sur un balcon avec le sire de Sallazar et le comte de Cominges, reconnut Voyant qui passait sous les fenêtres de son hôtel. Il dépêcha aussitôt vers lui un de ses pages, pour l'avertir de se

tenir caché et de se rendre secrètement près de lui. Voyant ne manqua pas de remettre la lettre du comte de Chabannes; le maréchal la lut avec la plus vive émotion : « C'est mon vieil » ami, s'écria-t-il les larmes aux yeux, nous nous sommes » rendus bien des services l'un à l'autre. Le Dauphin le hait » à la mort, et j'en suis bien affligé; car le comte est un bon » et hardi chevalier, et l'un des plus honnêtes gentilshommes » de France. » — Il écrivit alors une lettre au sire de Chabannes; en la remettant à Voyant, « Tenez, lui dit-il, voici » de quoi réjouir le cœur de votre maître; retournez vers lui, » dites-lui bien qu'il mette sa personne en sûreté et qu'il at- » tende. » — Ce fidèle serviteur, n'ayant pu voir le duc de Bourgogne, partit au plus vîte d'Avesnes pour aller rassurer le comte de Chabannes, réfugié au château de Saint-Fargeau.

Louis ne savait pas encore quel accueil il pourrait recevoir à Paris. Il fut bientôt tiré d'inquiétude par l'arrivée de Juvenal des Ursins, frère de l'archevêque de Reims, qui vint lui faire visite avec la plupart des magistrats et l'assurer des bonnes dispositions de la capitale. Aussi, le Dauphin, quoiqu'il détestât le chancelier, sentant qu'il avait encore besoin de son service, s'empressa-t-il de lui accorder toutes sortes de témoignages d'amitié. Il fut encore enchanté de voir entrer à Avesnes les capitaines des compagnies, qui lui amenaient leurs gens d'armes. Louis se sentait moins à la gêne avec ces troupes : son orgueil n'avait plus tant à souffrir de se voir, lui, monarque du beau royaume de France, à l'ombre et sous la protection du duc de Bourgogne son vassal. Aussi pria-t-il alors de nouveau Philippe-le-Bon de faire suspendre le rassemblement d'une armée formidable autour de St.-Quentin. Le duc, qui ne pensait qu'à bien servir le Dauphin, se rendant à ses désirs, envoya alors des messagers pour faire révoquer ses mandemens : il se borna seulement à inviter les grands seigneurs de Bourgogne, de Flandre, de Hainaut et d'Artois à se trouver au sacre avec leur train accoutumé.

Quand vint la journée du 3 août, vers neuf heures du matin, les sons aigus des trompettes, des clairons, et le tintement

lugubre des cloches annoncèrent l'heure du service funèbre. Louis avait donné ses ordres pour qu'on mît la plus grande solennité possible à célébrer cette cérémonie : il s'était laissé guider en cela par le sentiment des convenances et par la pensée de flatter ainsi l'esprit religieux des peuples du Hainaut : il régnait donc alors dans le château un grand mouvement et une activité étonnante : la cour était pleine de seigneurs et de hauts barons ; l'esplanade du château (1) était couverte de chevaliers et d'hommes d'armes. Bientôt des fanfares annoncèrent l'approche du Dauphin et de Philippe de Bourgogne qui descendaient dans la cour du château ; et le cortége se mit alors en mouvement pour se rendre à l'église de St.-Nicolas.

Le sire de Craon, et l'intrépide Philippe, comte de Crèvecœur, ouvraient la marche avec un corps d'archers de Bourgogne et de France, trompettes en tête. Le Dauphin, vêtu de velours noir, conduisait le deuil : derrière Louis marchaient quatre hommes d'armes de pied, tenant chacun une hache à la main. Puis venait le duc de Bourgogne suivi de plusieurs pages : après Philippe-le-Bon s'avançait le comte de Charolais son fils, qui devint depuis le fameux Charles-le-Téméraire. On voyait ensuite venir le comte d'Etampes, Jacques de Bourbon, Adolphe de Clèves, Jehan Juvénal des Ursins, chancelier de France, Antoine de Croy, grand chambellan de Bourgogne, le sire de Montauban, amiral de France, le comte de Cominges, bâtard d'Armagnac, et Joachim Rouault, tous deux maréchaux de France, Boniface Valperga et le sire de Sallazar leurs compagnons d'armes, Jean de Reilhac, secrétaire du Dauphin, Antoine Rolin sire d'Aimeries, Philippe de Croy sire de Sempy, le brave Jean de Croy sire de Chimay, le sire de Lannoy son neveu, ainsi qu'une foule d'autres grands seigneurs et hauts barons de France, de Bourgogne, de Hainaut, d'Artois et de Flandre. Le Dauphin et tous ces nobles seigneurs, portant des habits et des chaperons de deuil, étaient montés sur des palefrois richement caparaçonnés et couverts de ve-

(1) Aujourd'hui la Petite-Place.

lours noir. Ce magnifique cortége était fermé par une foule de chevaliers, d'écuyers et de pages, attachés aux grandes maisons dont nous venons de nommer les chefs : les chevaliers portaient leurs bannières baissées et roulées en signe de deuil. Des deux côtés de la place du marché, se pressait contre les maisons la foule du peuple et des bourgeois, curieux de voir défiler cette procession solennelle : toutes les fenêtres, les toits, les combles étaient aussi merveilleusement garnis d'hommes et de femmes dont les regards étaient fascinés par ce spectacle imposant.

Quand le cortége fut parvenu devant le portail de l'église, il s'arrêta et se rangea sur la place du marché. Le Dauphin, descendant alors de cheval ainsi que tous les grands seigneurs de sa suite, pénétra avec eux dans l'église, à l'entrée de laquelle il fut reçu, sous un riche dais, par un clergé nombreux, et mené pompeusement dans le char où il prit place sur une estrade en forme de trône, ornée de somptueux tapis. L'église, qui était toute décorée de tentures noires portant des écussons aux armes de France, fut bientôt remplie par cette foule de ducs, de comtes, de barons, de nobles seigneurs et chevaliers. Au milieu de la nef s'élevait un haut catafalque revêtu de drap noir, et dont les coins étaient gardés par quatre hérauts sous les ordres de *Toison-d'Or,* roi d'armes de la maison de Bourgogne. Ce monument funéraire était éclairé par deux cents torches de cire *armoyées aux armes* de France. Le haut du catafalque se terminait par un cénotaphe couvert d'un riche drap d'argent et surmonté d'une couronne et d'un sceptre. Le clergé des opulentes abbayes de Liessies et de Maroilles, sises dans le voisinage d'Avesnes, avait été invité à ce service funèbre, pour en augmenter la pompe et la solennité. A la fin de l'office, les hérauts d'armes crièrent à haute voix : « Dieu » veuille avoir merci de l'âme de Charles-le-Victorieux, sep- » tième du nom ! » En même tems, l'église retentit du bruit de leurs masses d'armes, qu'ils laissèrent retomber sur les dalles sonores et bleuâtres formant le pavé de la nef : ils relevèrent aussitôt leurs masses en criant : « Vive le roi de » France ! »

Louis XI, quittant le balcon, rentra dans la salle où le festin venait de finir et où se trouvaient encore réunis la plupart des seigneurs, attendant qu'il plût au roi de leur exprimer ses désirs et ses volontés. Il lui prit alors envie de se livrer à son divertissement favori, la chasse. S'adressant donc au comte de Charolais : « Par St.-Hubert et Notre-Dame de Cléry, beau » cousin de Bourgogne, lui dit-il, après si joyeuse chère, avec » un ciel aussi brillant d'azur que l'écu de France, notre avis » serait d'entreprendre quelque noble besogne. » Puis se tournant vers les seigneurs ; « allons, messires chevaliers, ba- » rons et comtes, à cheval! en chasse, à la prochaine forêt! » Et bientôt les sons des cors annoncèrent que la cour partait pour le bois de la Haye d'Avesnes, sur le chemin de Maubeuge.

Après avoir employé plusieurs heures à ce divertissement royal, et quand le soleil commençait à baisser sur l'horison, Louis XI reprit le chemin d'Avesnes. En rentrant dans la ville, à la vue des larges fossés et des fortes murailles dont elle était ceinte, le roi, qui chevauchait près du comte de Cominges, son confident, lui dit à voix basse, en lui frappant familièrement sur l'épaule : « Pasque-Dieu, mon brave d'Arma- » gnac, cette villette ferais-je volontiers mienne; car elle est » bien proche des confins de France et pourrait servir de bou- » levart en avant pour la tuition et garde de notre royaume et » de notre bonne ville de Paris. » Le bâtard d'Armagnac, par un regard, exprima qu'il partageait l'opinion de son suzerain. « Charles-le-Victorieux, pensa-t-il en lui-même, ju- » geait bien son fils Louis, quand il disait que Monseigneur » de Bourgogne nourrissait à sa cour un renard qui mange- » rait ses poules : et par St.-Martin de Tours, déjà sont-elles » convoitées. »

Cependant Philippe-le-Bon qui, à cause de son grand âge, était resté à Avesnes sans prendre part aux plaisirs de la chasse, avait fait distribuer des comestibles et du vin au peuple, afin que ses vassaux fussent complètement en liesse pendant son séjour au milieu d'eux : on voyait dressées sur les places pu-

bliques et dans les carrefours, des tables où était donné à manger et à boire à tous venans, tant qu'ils en voulaient prendre. Le soir, des feux de joie furent allumés dans les rues, qui se trouvèrent en outre illuminées avec des torches de poix-résine : toute la nuit se passa ainsi en danses, en festins, en plaisirs. — Amusez-vous, livrez-vous sans soucis aux réjouissances, paisibles et joyeux bourgeois d'Avesnes ; viennent encore quelques années, et vous verrez d'autres feux dans vos rues, vous entendrez d'autres bruits dans vos places publiques. Ce sera le craquement lugubre des maisons qui s'écrouleront ; ce sera le pétillement des flammes terribles qui suivent le sac d'une ville ; ce seront les cris épouvantables des mourans et les clameurs féroces des insolens vainqueurs. Amusez-vous donc, sans souci de l'avenir ; déjà plane sur vos murailles le fléau de la destruction, pendant que le génie de votre ruine dort paisiblement sous le toit hospitalier du château de votre ville, au murmure de vos joyeuses acclamations !....

Le lendemain mardi, quatrième jour d'août, Louis XI partit d'Avesnes et se dirigea vers Laon : un jour après, Philippe de Bourgogne quitta aussi Avesnes ; il prit la route de Saint-Quentin pour rassembler les nobles ses vassaux, qu'il avait là mandés et qui devaient l'accompagner à Reims où Louis XI fut solennellement sacré le 15 août, jour de l'Assomption de Notre-Dame.

Seize ans après ces brillantes journées et cette réception splendide, en 1477, dans cette même saison d'été, au milieu du mois de juin, la ville d'Avesnes n'offrait plus aux regards consternés du voyageur solitaire, qu'un informe monceau de ruines noircies, de cendres fumantes encore et à peine éteintes au milieu des flots de sang. Les remparts étaient rasés, les fossés comblés ; la ville n'était plus qu'un vaste sépulcre : dans ses rues désertes et presque effacées par la chûte des bâtimens, régnait le morne et l'effrayant silence de la tombe. Dix-sept personnes seulement avaient échappé à la mort : du milieu de ces décombres enfumés et rougis, on ne voyait

plus s'élever que huit maisons, le couvent des Cordeliers (1) et l'hôpital, seuls vestiges restés debout, comme pour attester qu'une ville avait là existé. Les funestes pressentimens du vieux capitaine de la porte d'Enghien ne s'étaient que trop réalisés ; et lui-même avait péri sur la brèche avec ses compagnons d'armes en criant : *Vive Bourgogne!* Le roi de France s'était souvenu que par sa politique cauteleuse, par son or, il avait gagné Alain d'Albret, seigneur d'Avesnes, traître à Marie de Bourgogne sa dame suzeraine. Mais la commune, indignée de tant de félonie, avait repoussé avec mépris les caresses et les offres du roi entachées de trahison. Louis XI, dans un moment de dépit et de fureur, avait menacé de *chauffer la ville d'un bout à l'autre* (ce sont ses propres paroles), si elle refusait de se soumettre à sa domination, et si on attendait qu'il s'approchât de ses murs. Cette effroyable et barbare menace n'avait pu ébranler la ville dans sa loyale et ferme détermination de n'écouter que la voix de l'honneur et du devoir. Irrité par la courageuse résistance des habitans restés fidèles à la maison de Bourgogne et résolus à mourir pour elle, Louis XI, après plusieurs rudes assauts, avait fait sauter avec la mine les remparts d'Avesnes, égorgé toute la population, vieillards, hommes, femmes, enfans, et ravagé la ville par le pillage, le fer et la flamme. C'est ainsi qu'il témoignait sa reconnaissance en dévastant le Cambrésis, l'Artois et le Hainaut, pour s'emparer des états de la petite-fille de son bienfaiteur, restée orpheline et sans défense par la mort de son père Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne (2).

Puisque nous venons de soulever un peu le voile sanglant de cette horrible catastrophe arrivée le 12 juin 1477, ajoutons un mot d'éloge pour nos aïeux, déplorables victimes de l'am-

---

(1) Aujourd'hui le collége.

(2) On peut s'assurer de la vérité des faits, en consultant, pour l'inauguration de Louis XI, Duclercq et Monstrelet ; pour le siége d'Avesnes, Molinet et Pontus Heuterus.

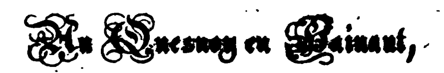
bition perfide et astucieuse de Louis XI. Honneur donc à nos braves ancêtres! honneur à ces fidèles et magnanimes vassaux de la maison de Bourgogne, qui, menacés par un roi puissant à la tête d'une formidable armée et d'une artillerie terrible, abandonnés par leur châtelain, circonvenus par les séductions et les menées de leurs magistrats vendus à l'ennemi, préférèrent s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de subir la honte de racheter leur vie comme leur noble et lâche seigneur, par une infâme trahison.

AUGUSTE LEBEAU.



MOEURS FÉODALES.

COMBAT A OUTRANCE



EN L'AN 1406.

Par une belle matinée de mai 1405, sept étrangers parfaitement montés, mais vêtus très-simplement *chevauchaient* sur le grand chemin qui conduisait de France en la cité du Quesnoy. Etant à la distance de deux portées d'arquebusade des murs de la ville, ils trouvèrent une telle affluence de paysans, de gens d'armes et autres qu'ils eurent grande peine à se tenir réunis. Ils feignirent d'ignorer la cause d'un si grand concours de peuple et questionnèrent, à cet égard, un archer qui se rendait aussi au Quesnoy. Celui-ci leur raconta qu'un *champ mortel* allait se tenir en cette place, avec octroi et sous la haute direction du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut; et que les champions étaient deux seigneurs, l'un Haynuyer, l'autre Flamand. Les voyageurs arrivèrent dans la ville au moment où les héraults commençaient les proclamations d'usage, sur les places et carrefours.

Au commencement du 15e siècle, le duel judiciaire était classé au premier rang des jugemens de Dieu, et la noblesse regardait cette coutume comme l'un de ses plus chers privilèges. La pratique du combat à outrance était la conséquence des dispositions de la loi des Francs ripuaires, de celles des Bourguignons, des Frisons, des Thuringiens, des Lombards, etc.; aussi cette épreuve fut-elle en usage pendant près de mille ans, dans presque toute l'Europe et surtout dans les contrées où, comme en France, les lois barbares avaient prévalu sur la loi romaine.

On voyait sur tous les chemins et dans toutes les laies de la forêt de Mormal aboutissant au Quesnoy, briller les héaumes, les hauberts et les armes de toute espèce des grands vassaux des environs convoqués par le duc Guillaume, pour se rendre ce jour là en sa dite ville. Il tenait essentiellement à ce que cette solennité eut un éclat égal à l'importance qu'y attachaient les lois féodales, la collision devant avoir lieu entre gens de noble lignée.

Voici quelles furent les causes du duel dont on faisait les apprêts :

Sohier sire de *Bernaige*, (1) seigneur Flamand, ayant trouvé sur ses terres, *Raimbaut*, sire de *Bournecte*, en compagnie des piqueurs et équipages de chasse d'un châtelain de ses amis, qu'il était venu visiter, lui fit enjoindre de se retirer inconti-

(1) *Vinchant* rend compte de ce duel, mais, suivant lui, le sire de Bernaige fut vainqueur et le sire de Bournecte était l'assassin d'un parent du premier. Les chroniques et documens que nous avons consultés se trouvant d'avis contraire, nous pensons que l'auteur des annales du Hainaut a été mal informé; au surplus, le fait en lui-même n'étant pas contesté, il est assez indifférent pour le lecteur qu'il y ait dissentiment entre les auteurs, sur le véritable vainqueur. Le but de cette note est seulement de faire connaître que nous n'ignorions pas l'existence de la relation sommaire de *Vinchant*.

nent, s'il ne voulait encourir les effets de son déplaisir. L'injonction discourtoise du *sire de Bernaige* irrita *Raimbaut* qui n'en tint nul compte. Ce dernier était trop bien escorté pour avoir rien à appréhender sur l'heure, ainsi Sohier n'osa pas attaquer à l'instant ce gentilhomme, mais il se promit bien de se venger et d'en faire naître l'occasion. Animé par la haine qu'il avait conçue contre le sire de Bournecte, Sohier l'épia et, assisté de quelques satellites, il l'assassina ainsi que son écuyer *Jehan* de la *Réville*, qui l'accompagnait.

Longtemps la famille de Raimbaut ignora les noms des meurtriers. On attribua d'abord à quelques bandouliers errans, de l'armée de France, ce crime si commun dans un temps d'anarchie féodale, où les gens de guerre étaient quelquefois aussi redoutables à leurs concitoyens qu'aux ennemis. Enfin, l'un des assassins se voyant près de passer de *vie à trespas*, confessa ses méfaits et, ayant dépêché quelqu'un auprès *d'Arnold de Bournecte* parent et héritier de *Raimbaut*, ce seigneur vint le voir à son lit de mort et apprit de lui quels étaient les véritables auteurs du forfait. Le malheureux expira peu d'instans après.

Arnold fut désolé de la mort de cet homme qui n'avait confié qu'à lui le secret de la culpabilité de Sohier. Quoi qu'il en soit, la déclaration du mourant ayant été libre et spontanée, il ne put douter de la vérité de son contenu et dès lors il s'occupa des mesures à adopter pour assurer sa vengeance : le sang, disait-il, demandant du sang. N'ayant aucun témoin, aucun indice apparent du crime de *Sohier*; les lois en usage permettant les preuves négatives et celui-ci n'ayant sans doute pas l'intention de s'avouer coupable, c'était le cas d'appeler le meurtrier en combat singulier.

Confiant dans la justice divine et animé du désir de punir le cruel assassin de *Raimbaut, Arnold sire de Bournecte*, vassal du comte de Hainaut, envoya sommer *Sohier, sire de Bernaige*, de confesser son crime en présence de la justice du comte, ou d'accepter le duel à outrance qu'il lui proposait, pour payer

de sa vie, le sang de sa victime. En même temps, et dans le but de s'ôter à l'avance toute voie d'arrangement, en insultant publiquement à l'honneur de son ennemi, il fit publier de toute part le crime du sire de *Bernaige* et le cartel qu'il lui envoyait.

Les choses arrivées à ce point, force fut à l'inculpé d'accepter le défi, quelque déplaisir qu'il en eut, et les deux adversaires requirent le duc Guillaume de Bavière comte de Hainaut de leur accorder, selon la *coustume induicte*, lieu et place pour le combat judiciaire qu'ils devaient se livrer.

Le duc chercha vainement à les réconcilier en disant à *Arnold* que le sire de *Bernaige* était un chevalier trop loyal pour avoir commis une action aussi lâche, et à *Sohier* que le sire de *Bournecte* n'était en tel émoi qu'à cause de la grande amitié qu'il professait pour son bon parent *Raimbaut* et qu'en pareil cas la tendresse quelquefois était aveugle. Malgré ces tempéramens, les deux ennemis maintinrent leur réquisition, *l'appelant*, par l'intime conviction où il était que *Sohier* avait assassiné *Raimbaut ; le défendeur,* à cause des menaces et injures dont *Arnold* l'avait accablé et d'une manière telle que, entre gentilshommes, le sang seul pouvait effacer de pareils outrages.

Les efforts du duc ayant été inutiles, il assigna pour *champ mortel* la ville du Quesnoy, et fixa à quinzaine le combat à outrance qui devait se donner.

La veille du jour désigné, les deux Champions se rendirent dans la cité et s'apprêtèrent par le recueillement et la sainte communion à l'épreuve du jugement de Dieu.

Le champ fut dressé sur la place d'armes. Autour de la carrière on avait établi des *hours* disposés en gradins, ornés de de riches tapis et tentures, pour l'assistance, et un trône pour le duc, entouré de bannières et fanions aux armes et couleurs de *Hainault*, de *Hollande*, de *Zéelande* et de *Frize*.

Deux pavillons furent placés aux deux bouts du camp : l'un pour *l'appelant*, l'autre pour le *défendeur*.

Le moment étant arrivé d'entrer en lice, il y eut un concours considérable de barons, de gens d'armes et de peuple pour assister au spectacle terrible qui allait être donné. Les sept français se mêlèrent dans la foule. On sut depuis que le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, était venu ce jour là au Quesnoy, incognito avec six seigneurs de sa maison, tout exprès pour voir le combat, et était reparti aussitôt après la décollation du coupable. Le duel annoncé excitait vivement la curiosité du public, attendu que le comté n'avait pas vu semblable appareil depuis l'an 1388, où *Rasse* de *Cassant* et *Evrard de la Haye* se choquèrent à outrance à Mons, au sujet de l'honneur d'une damoiselle que l'un d'eux avait compromise.

Le duc Guillaume s'étant placé fit *comparoir* l'appelant devant son tribunal et là *Arnold* sire de *Bournecte* répéta à haute et intelligible voix qu'il venait requérir satisfaction contre *Sohier, l'indigne sire de Bernaige, tenant et maintenant qu'iceluy Sohier avoit traitreusement et déloyaulement meurdry et mis à trépas un sien parent prochain, nommé Raimbaut.*

Sohier protesta de son innocence et dit que *l'appelant en avoit menti par la gorge.*

Arnold et Sohier se placèrent dans leurs pavillons respectifs, après s'être signés et avoir juré sur le crucifix, n'être porteurs d'aucun charme ni artifice démoniaque, ni arme défendue.

Des fanions aux couleurs des combattans flottaient au sommet des pavillons; au bas étaient posés leurs écussons blasonnés.

Le sire de *Bernaige* était vêtu d'azur en signe de loyauté, et le sire de *Bournecte* en noir, comme marque de deuil.

Les champions avaient chacun trois parrains pris parmi leurs parents et leurs intimes. Ayant *basé leurs camps* respectifs et le duc voyant que tout était prêt, il ordonna aux hé–

raults, en sa qualité de juge suprême, de publier les trois bans d'usage portant injonction, savoir :

Au peuple, de garder le silence ;

Aux parents autres que les parrains de se retirer ;

A tous, de ne donner aucun secours aux parties, *sous peine capitale, de par le duc.*

Le duc ordonna de rechef que chacun s'observât et un hérault cria que *lesdits champions feissent leur devoir.*

Pour armes offensives, ils avaient l'estoc et la lance à fer bien émoulu; pour défensive, la secrette, le gorgerin et l'écu.

L'appelant sortit le premier de son pavillon et s'élança dans la carrière; de son côté, le défendeur vint à l'encontre.

Les combattans étaient tous deux adroits et vigoureux. Dès le premier choc, ils brisèrent leurs lances par de si brillans coups qu'on eut toutes les peines possibles d'empêcher la multitude d'en témoigner son admiration d'une manière expansive. Ils reprirent du champ et fondirent l'un sur l'autre, le glaive à la main. Les attaques et parades se succédèrent rapidement. Quelques coups portèrent et l'arène se rougissait déjà du sang des champions. Ils se disputaient le terrain et se serraient sur un très-petit espace, acharnés l'un contre l'autre comme des lions furieux. *Sohier* venait de lancer à *Arnold* un coup terrible qu'il évita heureusement; celui-là en fut décontenancé et *Arnold*, s'appercevant de son étonnement, le frappa à coups redoublés et sans relâche tellement qu'il le vainquit. *Sohier* cria *merci* et le sire de Bournecte lui fit *jehir de sa bouche* l'aveu de son crime.

Aussitôt le duc prit acte de la confession du *sire de Bernaige* et le condamna sans désemparer à être dégradé et avoir *en après le chief tranché* en punition de son forfait. Il ordonna au pré-

vôt de déchausser les éperons du criminel chevalier et de le livrer au bourreau. Les héraults d'armes, précédés des trompettes, proclamèrent la sentence aux quatre côtés du champ mortel, d'abord au midi, puis au septentrion, à l'occident et ensuite à l'orient. Les parrains de *Sohier* se retirèrent du camp en grande tristesse et après avoir détaché leurs panaches de parade des cimiers de leurs heaumes. En cet instant, la scène devint déchirante, car, malgré l'horreur qu'inspirait le meurtrier, l'excès de sa détresse navrait le cœur des assistans et le vainqueur lui-même en fut touché. En effet, c'était un spectacle douloureux que l'aspect de ce jeune seigneur, le matin encore plein de vie et d'avenir, en ce moment, souillé de sang et de poussière, l'œil droit sorti de son orbitre, blessé au flanc et livré à la justice criminelle à laquelle il venait d'être remis.

Il avait entendu avec calme et résignation la sentence du duc; mais il ne put retenir ses sanglots lorsqu'il se vit retirer ses éperons. Dès que la dégradation eut été opérée, et pendant qu'on faisait les apprêts du supplice, deux religieux Franciscains, venus à cet effet sur les lieux, offrirent au patient les secours de la religion. *Sohier* confessa ses fautes et pria Dieu de les lui pardonner au nom du Rédempteur des hommes. Comme son sang coulait en abondance et que ses forces l'avaient abandonné, le bourreau et ses aides furent dans la nécessité de le transporter sur l'échafaud qui venait d'être dressé dans le lieu même. On lui lia les mains par derrière, après l'avoir placé à genoux, et on appuya sur le fatal billot sa tête qu'il n'avait plus la force de soutenir et qui roula aussitôt sur la plate-forme, avec la promptitude de l'éclair. On la montra au peuple et elle fut ensuite placée avec le corps du criminel dans une bière que les religieux firent emporter en l'église des Augustins (2) où le service des morts fut chanté pour le repos de l'âme du supplicié.

---

(2) Cette église n'existe plus. Elle était située à 84 mètres, au nord, du lieu de l'exécution.

Le drame sanglant étant accompli, tous les seigneurs et les chevaliers de l'assistance convoyèrent le sire de *Bournecte* jusqu'à son hôtel où il fut ramené par ses parrains, escorté de plusieurs décuries d'hommes d'armes du duc et précédé de trompettes et clairons, qui faisaient retentir les airs de leurs fanfares guerrières. Avant de se mettre en marche, les héraults d'armes crièrent trois fois : *honneur aux preux et aux fils des preux*. A chaque carrefour, semblable proclamation avait lieu et enfin à la porte de l'hôtel où *Arnold* avait son gîte. Le duc Guillaume le *festoya* honorablement, et, dans tout le pays, il ne fut bruit que de la victoire remportée par le noble *Arnold, sire de Bournecte*, à qui tous les seigneurs des environs donnèrent des fêtes brillantes.

VICTOR HOUZÉ,

Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture d'Avesnes.



HISTOIRE DES MONUMENS.

Le Château de Relenghes,

PRÈS DE CAMBRAI.

A gauche et non loin de la chaussée qui conduit de Cambrai à Bouchain, dans un terrain marécageux que baigne l'Escaut, entre les villages de Morenchies et d'Escaudœuvres, on aperçoit une petite ferme isolée, délabrée, qui se nomme *Relenghes*. Cette modeste habitation fut jadis une forteresse de quelqu'importance; Froissart nous apprend comment elle fut brulée en 1339; Dupont, dans son *Histoire de Cambrai*, mentionne aussi la maison de Relenghes d'une manière fort brève; là se bornent, je pense, les documens imprimés sur ce château. Je vais ajouter à ces notions le résultat de mes recherches. D'autres feront mieux ensuite.

Je ne trouve le nom de Relenghes consigné nulle part avant l'an 1262. Au mois de juillet de cette même année, Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai, autorise l'échange d'une maison sise à Cambrai, rue du Mal, contre une *Motte*, près Morenchies, avec les prés et fossés qui en dépendent. Le nom

de Relenghes n'est pas prononcé dans le texte de l'acte; mais sur le dos de la pièce originale, une note tracée en caractères de l'époque, déclare que la charte a pour objet la maison de *Relenghes*. Il est bien à croire que c'est là l'origine de la forteresse. Peut-être la maison située rue du Mal portait-elle le nom de Relenghes qui aura été ensuite, à cause de l'échange, transféré au château que l'on a bâti sur la *Motte* dont il s'agit.

Dès la même époque, il y avait une famille qui portait le nom de Relenghes : en 1271, Simonne de Relenghes ou *d'Arlenghes*, suivant la prononciation du pays, épousa Estienne, seigneur de Nouvelles, de Papelens et de Fisciau en Hainaut.

Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, étant mort en 1296, à Villefort, diocèse du Puy, se rendant en Palestine le chapitre élut Gérard de Relenghes pour lui succéder (1); mais le pape Boniface VIII prétendit que la nomination lui appartenait, attendu que Guillaume était décédé hors du diocèse. En conséquence il annulla l'élection de Gérard qui se retira à Relenghes. Ce fut un prélat italien, *Gui de Colle medio* qui occupa le siége épiscopal de Cambrai.

Le 7 septembre 1314, les prairies qui environnent le château de Relenghes furent choisies pour la réunion du peuple Cambrésien qui avait à faire amende honorable de quelques excès commis envers le clergé. Le deuxième dimanche du carême précédent, des bourgeois s'étant saisis des bannières de la ville, avaient pris les armes; et arrivés au palais de l'évêque ils y massacrèrent plusieurs officiers; puis ils s'emparèrent du château de Selles et proclamèrent leur indépendance. L'interdit jeté par l'évêque sur la ville n'émut guère les séditieux : et pour accroître la terreur qu'ils avaient inspirée, ils prirent et saccagèrent plusieurs châteaux des environs de Cambrai. Ce-

(1) Gérard de Relenghes, archidiacre de Brabant, dans l'église de Cambrai, avait été désigné par l'évêque Guillaume de Hainaut, pour être un de ses exécuteurs testamentaires.

pendant quand ils virent que l'évêque allait appeler à son secours le comte de Flandre et de Hainaut, les bourgeois songèrent à mettre bas les armes. Ils se rendirent à discrétion, promettant de satisfaire aux conditions que leur imposerait Ferri de Pecquigny, seigneur de Saluel (1), arbitre choisi d'un commun accord par l'évêque et les bourgeois.

Ferri, en sa qualité d'arbitre, convoqua dans le marais *d'Escafaut* ou de *Tout-y-Faut*, au pied de la tour de Relenghes, toute la population Cambrésienne. L'évêque, Pierre de Mirepoix, assisté des abbés de Cantimpré et de Fémy, et des principaux seigneurs du Cambrésies, vient se placer sur le trône qui lui était préparé. Le Prévôt et les échevins suivis de la multitude s'y étaient rendus à l'avance; quand le prélat fut arrivé, les bourgeois otèrent leurs chaperons, joignirent les mains et se prosternèrent demandant grace pour leur révolte. L'évêque répondit que *veue premiers* sonr cheu et cogneute *leur humelité et obedience*, *il estoit apareilles de descendre gracieusement à la supplication*. Le sire de Saluel monta alors sur le théâtre où siégeait l'évêque, et prononça sa sentence qui portait entr'autres peines que toutes les bannières bourgeoises seraient supprimées, à l'exception d'une seule, dont l'évêque confierait la garde à qui bon lui semblerait, que le château de Selles serait remis au prélat et que chaque manant et habitant qui tient feu et lieu en la cité payerait 6 deniers parisis par année pour la garde de ce château (2).

Il semblerait qu'à cette époque la maison de Relenghes appartenait à l'église de Cambrai, puisqu'il existait dans le trésor des chartes, à Mons, un acte par lequel cette église vend la dite maison et ses appartenances à Gille de Haspres, que nous voy-

---

(1) Dupont dit mal à propos seigneur de *Palluel*.

(2) Cette sentence arbitrale existe, avec tous les actes qui s'y rattachent, dans les archives de la Chambre des comptes à Lille. Dupont n'en a donné qu'un extrait fort décharné.

ons figurer comme procureur du comte de Hainaut en 1295. Il est présumable que Gille de Haspres aura acheté Relenghes pour le comte de Hainaut ou du moins qu'il lui aura cédé ce château, peu de temps après en avoir fait l'acquisition. Quoi qu'il en puisse être Relenghes appartenait au comte de Hainaut, comme le prouve la note suivante :

« Guillaumes, cuens de Haynnau, de Hollande et sires de
« Frise, fasons savoir a touz ke nous avons donei et donons
« a Jehan de Haynnau, segneur de Biaumont, no frere, no
« maison de Relenghes et ses appartenences, si avant come
« nos foyables clers, jadis maistres Jehan de Florence dont
« Diex ait lame, le tenoit de nous, a tenir, goyr et posséder
« tout le cours de se vie; par ensi quil le doit souffisamment
« retenir tant comme il vivera de toutes estoffes et ouvrages
« ke y appertenront, sans maise okison, et que leditte mai-
« sons soit a toutes les besongnes de nous et de nos hoirs,
« contes de Haynnau ouverte et appareillee, si come les autres
« sont estans en noditte contei. Pour téesmoing de ces lettres
« sayellées de nos scel, données au Caisnoit, VII jours en jule
« l'an de grace MCCC trente et trois. »

Par les lettres en date du même, que nous possédons aussi en original, Jean de Beaumont déclare adhérer aux conditions exprimées dans l'acte ci-dessus.

En 1340, Philippe de Valois, qui voulait punir Jean de Beaumont d'avoir servi les Anglais contre la France, donna ordre de ravager sa terre de Chimay et tout ce qu'il possédait dans la Thiérache. En même temps la garnison, obéissant sans doute aux ordres de l'évêque qui se trouvait alors à Paris, alla saccager et bruler le château de Relenghes. Voici comment Froissart raconte le fait :

« Avec ce advint que les soudoyers qui se tenoient en la
« cité de Cambray, vindrent à une petite forte maison, hors
« la ville de Cambray, qui s'appeloit Relenghes; laquelle
« estoit à Monseigneur Jehan de Haynaut, et la gardoit un

« sien fils bastard ; et pouvoient estre avec luy bien quinze
« compagnons et furent assaillis un jour entier et moult bien
« se deffendirent. Si estoient les fossés si gelez qu'on pouvoit
« bien venir jusques aux murs. Si trousserent tout ce qui
« leur estoit appartenant, et partirent avant minuict, et bou-
« tèrent le feu dedans Relenghes. Le lendemain au matin ceux
« de Cambray vindrent là et le parardirent et abbatirent, et
« monseigneur le bastard et ses compaguons vindrent à Va-
« lenciennes. » Là même année, le château d'Escaudœuvre, qui appartenait aussi au comte de Hainaut (1) fut assiégé et pris par le duc de Normandie, après un siège de six jours. Le capitaine Girard de Sassegnies et son écuyer, Robert Marineaux, furent soupçonnés de s'être rendus par trahison : aussi moururent-ils, dit Froissart, *villainement à Mons en Haynaut*. Escaudœuvres fut démantelé, et les débris, comme ceux de la forteresse de Relenghes, furent transportés à Cambrai pour servir aux fortifications de cette ville.

LE GLAY.



(1) La *ville* et le château d'Escaudœuvre ont été cédés avec leurs dépendances par Jean de Fosseux, écuyer au comte de Hainaut. L'acte de cession qui repose aux archives de la Chambre des comptes de Lille, est daté de Mons en mars 1323. Du contenu de cette charte, il parait résulter que la terre d'Escaudœuvre appartenait auparavant à Marguerite de Cantaing, femme d'Arnoul d'Enguien, seigneur de Préaux.

L'Hospice des Aliénées à Gand.

On vante avec raison les institutions de police et de bienfaisance de la ville de Gand. Deux établissemens, entre autres, appellent l'attention du voyageur et les méditations de ceux qui étudient spécialement ces matières; l'un appartient à la civilisation générale du pays dont Gand est la seconde ville; l'autre est tout-à-fait à l'honneur de cette grande cité. La première est la *Maison Centrale de détention*; la seconde est *l'Hospice des femmes aliénées*. Il s'agit de misères et de crimes, comme vous voyez; mais où est-il plus doux au voyageur d'admirer la civilisation que dans des établissemens où les misères sont comprises ou soulagées, où les crimes sont seulement punis et non pas vengés? Je vous menerai d'abord à l'hospice des aliénées; c'est là que sont les misères, misères d'une espèce qui explique souvent les crimes de la maison centrale; car ici et là ne sont-ce pas des raisons délabrées, ici pour un moment, là pour toujours! Un assassin n'est pas toujours un fou, je le sais; mais qui voit l'un le même jour que l'autre reporte involontairement sur le premier un peu de la pitié que lui a inspiré le second.

Nous frappâmes à une porte informe, sans signe extérieur qui annonçât la destination de l'établissement. La ville n'a pas voulu étaler ses plaies à l'étranger qui passe, orgueilleux de cette raison qui dépend d'une fièvre ou d'une perte d'argent. Une sœur âgée et en lunettes, vint nous ouvrir. Elle nous fit entrer dans une salle basse, garnie de rayons, sur lesquels étaient rangés des fioles et des bocaux, avec des étiquettes de

pharmacie. Cette salle est en effet la pharmacie des pauvres. On leur y distribue des médicamens gratuits, et c'est la sœur chargée de cette distribution qui nous avait reçus. Ainsi la même maison est à la fois la maison des pauvres malades de corps et des pauvres malades d'esprit. On leur fait chez eux l'aumône des médicamens, tant qu'ils ont leur raison; quand ils l'ont perdue, et, avec elle, la pudeur de la pauvreté honnête, on leur fait, dans l'établissement, l'aumône publique du pain, du lit et du traitement.

Quoique notre visite à l'hospice eût à la fois, par la qualité de l'une des personnes qui me faisaient l'honneur de m'y conduire, un but d'inspectiou officielle et un but de curiosité, je vis que nous avions jeté le trouble parmi ces bonnes religieuses, habituées aux pauvres et aux folles, et qui ne savent que par le médecin en chef de l'hospice comment vivent et s'habillent ceux qui ne sont ni pauvres, ni aliénés. Elles rougissaient, elles chuchottaient à voix basse, elles semblaient craindre l'effet de notre visite sur leurs pauvres pupilles, et avoir honte d'avance pour les misères auxquelles nous allions toucher. Nous les rassurâmes par notre gravité, et par ce respect sympatique qui ôte à la curiosité ce qu'elle a d'injurieux et de triomphant. La plus jeune d'entre elles fut chargée de nous faire voir l'établissement. Elle se munit d'un trousseau de clés, et nous franchîmes la première porte intérieure.

Aucune de ces respectables filles ne lira ce que j'écris; la gloire même ne pénétrerait pas au fond de cette solitude où des anges terrestres se chargent de ceux dont les hommes ne veulent plus et dont Dieu ne veut pas encore. Si je me sers de quelque expression mondaine en parlant de l'une d'elles, je n'ai pas à craindre que ce souvenir du monde extérieur ne vienne troubler sa vie oubliée, et ne fasse rougir de modestie sous cette guimpe pâle, de la couleur du linceul, qui voile à demi sa charmante figure.

Pourquoi donc me défendrais-je de faire admirer à ceux qui me liront la grandeur de son sacrifice, en donnant quelques

regrets respectueux à ce qu'elle a enseveli de grâces, d'esprit, de beauté, dans cette horrible demeure? C'était la jeune sœur qui nous accompagnait. Je voudrais avoir le secret d'une langue à la fois chaste et romanesque, austère et tendre, pour peindre, sans le profaner, ce visage si délicat, si doux, si voilé, le dirais-je ? si éteint, miroir d'une ame qui ne s'y montrait plus que par la bonté intelligente et toujours égale. Son œil noir, son regard léger, qui semblait glisser sur les objets; ses lèvres blanches qui laissaient voir de jolies dents négligées; ses joues où les rigueurs du cloître n'avaient pas encore détruit la jeunesse, mais où s'effaçaient de jour en jour quelques roses que le souffle du monde aurait si tôt fait renaître, sa démarche gracieuse, quoique abandonnée et indifférente; sa taille dérobée à dessein sous l'ampleur informe du costume de l'institution, sa voix délicate, fine, mais sans vibration, effleurant l'ame comme son regard effleurait les objets; ses mains si blanches et si effilées qui sortaient de dessus ses vastes manches, de la même étoffe funéraire que sa guimpe, et qui maniaient les grosses clés du trousseau avec l'insouciance d'un porte-clés; toutes ces beautés qui s'ignoraient, faisaient de la jeune religieuse le type parfait de ces femmes qui vivent entre la terre et le ciel, appartenant à la terre par la charité, et au ciel par la mort spirituelle du corps; créatures qui font comme leur purgatoire ici-bas, avant d'arriver au paradis, et qui n'ont qu'à expier le péché de leur origine; femmes sans maladies ni santé, ni jeunes ni vieilles, qui traversent les années sans les sentir, et qui meurent avant d'avoir vécu.

Sitôt que je la vis venir à nous son trousseau de clés à la main et qu'elle nous eût fait signe de la suivre, avec un sourire faible et un regard détourné, tout ce que j'ai de cœur se révolta. Les idées de tyrannie, de vœux forcés, de parents imbéciles, me montèrent à la tête, et je fus pris naturellement, sans imitation, d'un peu de la colère philosophique du XVIIIe siècle contre les vœux de religion. Je faisais un roman; j'arrachais cette charmante créature aux ténèbres de son hospice; je la rendais au monde; elle devenait épouse et mère; elle faisait la joie de deux familles; elle nous édifiait par ses vertus; elle nous charmait par ses qualités; ainsi je me plaçais au point de vue

le plus faux pour apprécier la situation de la jeune sœur, et je risquais de passer à côté de cette fleur suave sans en avoir respiré le parfum. En la regardant de plus près, tout mon roman tomba. Je supposais à cette âme détachée quelques regrets lointains du monde, un peu de ce trouble et de cette révolte des imaginations de notre temps contre les liens de la convenance et du devoir, et comment croire qu'une femme si gracieuse ne fut qu'une ombre ! A ses premières paroles, je vis qu'elle ne voulait pas être plainte, mais comprise. J'avais besoin d'être élevé au-dessus de cet ordre d'idées romanesques, qui n'est peut-être, après tout, que la rhétorique de notre époque ; j'avais besoin de devenir meilleur, au moins pour un moment, pour comprendre cette vie virginale, où le sacrifice même a quelque chose de coutumier et de machinal, et où le dévouement le plus sublime a à peine conscience de soi. Je marchais à côté d'elle et je lui faisais beaucoup de questions, d'abord avec la sotte curiosité d'un incrédule, qui voulait à toute force surprendre derrière cette jeunesse abdiquée la trace de quelques regrets du monde, ensuite et peu à peu, avec le doux respect de l'intelligence, et un sentiment d'intérêt qui ne troublait pas mon cœur et n'embarrassait pas le sien. Toutes ces réponses étaient justes, précises, nullement craintives ; elle me laissait la regarder souvent, librement, à chaque question, sans retirer son visage, où elle ne pensait pas qu'on put trouver une autre beauté que sur celui de la vieille sœur pharmacienne. La religion s'était emparée de cette âme, au sortir de l'adolescence avant qu'elle fut éveillée aux passions ; les pratiques intérieures avaient plongé ce sommeil, et déjà depuis quelques années, ce semble, la léthargie avait amené la mort. J'aurais eu l'infernale idée de lui faire faire un retour sur sa beauté ensevelie dans un hospice des folles, qu'elle ne m'eût pas compris. Douce belle-de-nuit, déshabituée du grand jour, nulle parole de tentation n'aurait pu lui faire entr'ouvrir son calice fermé jusqu'au lever du soleil de la vie éternelle. Le cœur, cette chose si tendre, si vulnérable, où le moindre grain jeté au hasard fait germer les passions furieuses, ce cœur n'avait jamais parlé chez la jeune religieuse ; elle l'avait laissé à ses parents, en prenant l'habit, comme un beau vêtement mondain qui n'aurait pas encore été déplié, parmi toutes ces parures de jeu-

ne fille, ses robes de fête, ses bijoux, ses cheveux noirs tombés sous le ciseau. . . . .

. . . .

Elle nous fit voir d'abord les différentes parties de l'établissement, les dortoirs, les salles intérieures, la cuisine, l'infirmerie. Toutes ces pièces sont d'une propreté admirable. Dans les dortoirs, les lits sont bons, doux, espacés; beaucoup de pauvres femmes qui n'avaient qu'un grabat pendant leur raison, ont trouvé du moins, en la perdant, un lit où elles dorment sans souci du lendemain, admirable charité que celle qui devance sur la terre les réparations que le christianisme nous promet dans le ciel! Sous le rapport matériel, cet hospice a toute la beauté, si ce mot n'est pas une amère ironie, que peut comporter un établissement de ce genre. Toutes ces vies, qui ont perdu leur boussole, y sont soignées comme on ferait de celle des enfans qui n'en n'ont pas encore. Elles ont de l'air, elles ont du soleil, la liberté des membres, celles du moins dont la folie est inoffensive; elles ont la nourriture en abondance, et la même que les saintes filles qui la leur préparent et la leur distribuent. Un médecin habile, à la hauteur de la science, qui, en ces sortes de maladies, est surtout la bonté intelligente, vient les visiter chaque jour, épier les lueurs de la raison qui percent chez celles dont le mal est curable, aider ces retours obscurs par un traitement progressif, calmer celles qui sont désespérées, dire de bonnes paroles à toutes, empêcher, mais non pas châtier celles qui font du mal, hélas! parce que elles ne savent pas ce qu'elles font. Elles ont aussi un prêtre, une chapelle particulière où elles prient, nous disait la sœur, avec beaucoup de dévotion, et où les plus extravagantes se recueillent. Etrange parodie, ou étrange confirmation des paroles de l'évangile : *Heureux les pauvres d'esprit.*

. . . .

J'étais impatient de les voir. La sœur nous fit entrer dans un corridor, au premier, ayant balcon sur une cour, et sur lequel s'ouvrent de jolies cellules blanches, planchéiées, avec un lit et quelques petits meubles. C'est le dortoir des folles qui ont quelque aisance, et dont la maladie n'a pas besoin d'être surveillée. Nous en vîmes deux qui nous intéressèrent diversement. Chose singulière! il y a la même variété dans la folie que

dans la raison, et l'homme est fou de tant de façons qu'il est sensé. La première de ces folles est une folle heureuse. Outre un revenu considérable et beaucoup plus de ressources que de besoins, elle a plus de contentemens dans sa folie que la plupart d'entre nous de leur raison. Nous entrâmes dans sa cellule, ou nous la trouvâmes assise et travaillant à un petit ouvrage de femme. Elle se leva, et se mit à dire en riant mille choses ordinaires qui ne différaient de la conversation d'une femme de ménage que par le manque de suite et d'à-propos. Cette pauvre femme a environ cinquante ans. Elle en a passé vingt dans cette maison, toujours gaie, toujours heureuse, dans la plus parfaite santé, ayant assez de la liberté qu'on lui laisse, ne se plaignant jamais, accueillant les sœurs avec des rires de joie, leur reprochant de ne pas la venir voir assez souvent, comme si la pauvre femme avait besoin de faire partager à quelque âme tendre le superflu de son bonheur. Elle a la folie du contentement, et elle y est peut-être arrivée par de grandes souffrances. C'est un être heureux, mais seulement parce qu'il ne le sait pas. Le jour où cette folle s'entreverrait dans la nuit de sa pauvre intelligence, elle en mourrait. Rien de plus doux, de plus épanoui, que cette bonne figure flamande; elle avait l'air de nous tant vouloir de bien ! et pourtant elle nous quitta sans un mot pour nous retenir, et reprit son tricot avec lequel elle continua sa conversation, comme avec un interlocuteur de même espèce que nous, je la vis du dehors, par sa fenêtre, toujours riante, mais évidemment sans souvenir de ceux qu'elle venait de voir. Rien dans ses traits n'annonçait la folie, si ce n'est pas le plus sûr stigmate de la folie, sur la figure humaine, qu'un rire éternel.

L'autre folle est une fille d'une trentaine d'années, assez laide, mais avec des traits intelligens et marqués d'une certaine fermeté de caractère. Elle se promenait à grands pas dans le corridor, silencieuse et fière, de l'air d'une femme qui braverait une mauvaise destinée. Celle-là est folle d'avoir aimé au delà de sa condition. Elle est éprise du gouverneur de la province, qu'elle n'a jamais vu, et qui, si j'en crois ce qu'on m'a dit, n'est rien moins qu'un héros de roman. Elle est folle de la plus misérable de toutes les passions : un amour double-

ment inégal, dans une fille de condition médiocre, et dans une fille laide. Qui peut dire ce que cette pauvre folle a souffert avant que la maladie l'eut délivrée du supplice de sa raison, et si ce n'est pas l'impossibilité d'être l'épouse d'un jeune homme de sa condition, secrètement aimé, et la douleur chaque jour renouvelée de ne pouvoir faire parler son âme sur son ingrat visage, qui l'ont jetée dans la folie de cet amour ambitieux pour un fonctionnaire public. Tristes contradictions de la destinée! Telle femme a toutes les beautés du corps, et fait rêver toutes celles de l'âme; mais elle est sans cœur et sans bonté; telle autre cache en elle d'ineffables trésors de tendresse, d'amour de dévouement; mais son visage est repoussant. Il faut pourtant que toutes ces richesses de l'âme trouvent à s'épancher, ou qu'elles brisent la pauvre créature en qui Dieu les a mises. Si elle a la tête faible, sa raison s'en ira, et, avec sa raison, le monde réel où sa laideur l'avait condamnée à ne pas aimer; elle vivra dans un monde imaginaire où elle sera belle, où elle osera aimer, où elle attendra tous les jours l'arrivée de l'amant. Si sa tête résiste à toutes les angoisses d'une fausse destinée, elle traînera quelque temps après elle sa raison tenace et se débattra dans ses nuits solitaires, avec la fatalité; bientôt, la vie s'affaiblissant, le monde autour d'elle croira que c'est un défaut d'organisation physique, et que, comme elle est née laide, elle a bien pu naître chétive et languissante. Le médecin ordonnera des remèdes, mais un soir cette pauvre âme s'échappera, calme et heureuse, du corps qui l'a opprimée, avec des droits et d'immenses dédommagemens, ô mon Dieu! car quel martyre a été plus douloureux et plus inutile que le sien?

L'amante ignorée du gouverneur de Gand a eu la folie, cette mort de la raison. Elle rêve la place d'honneur dans le palais du gouvernement, le titre de gouvernante, les carrosses, les livrées, et elle porte la tête haute comme si elle était déjà la fiancée de M. Vilain XIIII. Tous ses jours sont animés par l'espérance; elle regarde la prison comme une dernière difficulté de parens, et elle s'attend chaque matin à ce que l'on vienne l'en tirer pour la conduire, avec un cortège d'honneur, dans la maison de son fiancé. Elle n'a pas de sentiment de sa dou-

leur; elle se voit dans sa folie, le seul miroir où elle soit flattée, et elle s'y trouve belle, de la beauté d'une grande dame, avec des traits plus nobles que jolis, une taille majestueuse; les romans et la folie l'aident pour moitié à faire ce portrait. Elle nous regardait avec un certain dédain; elle attendait sans doute le cortège qui doit la venir chercher pour son splendide mariage; et nous voyant sans épées ni épaulettes, elle semblait nous dire : Ce ne sont pas là ceux que j'attendais. Je fus pris d'un vif désir de la faire causer, et je priai la sœur de l'appeler. Elle vint d'un air mécontent, la figure boudeuse, le regard hautain. — « Ces messieurs voudraient vous parler, lui dit doucement la sœur. » Et nous nous approchâmes avec intérêt. — « A moi, dit-elle. — Oui, à vous. » — Elle fit un petit mouvement d'épaules, et nous tourna le dos comme à des gens qui s'étaient mépris. Je le crus du moins par tout ce que j'avais vu d'elle; mais, peu après, le doute me vint, et je me demandai avec un serrement de cœur, si notre curiosité ne l'avait pas avertie de son état, et si ce n'était pas par pudeur qu'elle s'était sauvée de nous, emportant le trait fatal dans son cœur!

La sœur nous mena dans la salle où se tiennent les folles inoffensives, *celles qui sont sages*, comme elle nous disait avec sa jolie voix. Elles n'y sont astreintes à aucun travail. Les unes tricotent, parce que c'est leur fantaisie; les autres se tiennent assises, quelques autres debout, des journées entières, sans éprouver le moindre sentiment de lassitude. Telles vous les avez vues le matin, telles vous les retrouverez le soir, immobiles, sans regard, sans ouïe, sans voix, toute volonté éteinte, et avec la volonté, le mouvement qui en est le signe extérieur. Elles ne dorment ni ne veillent; c'est la vie végétale de la plante, qui ne se remue que si le vent la fait plier; elles aussi ne bougent de place que quand on les pousse vers leur lit. Celles-ci ont la tête penchée sur l'épaule gauche, celles-là sur l'épaule droite, d'autres échangent entre elles des paroles qui s'entrecroisent, mais qui ne se répondent pas; quelques unes murmurent, agenouillées sur leur siège, des prières qu'elles entremêlent de choses étrangères, d'autres se parlent à voix basse. C'est une agglomération d'êtres de même figure, mais

ce n'est pas une société ; elles se touchent et sont isolées ; elles se parlent et ne s'entendent pas ; elles se reconnaissent et ne se demandent pas pourquoi elles sont là. Ni affection, ni haine, ni notion de différences ; elles n'ont pas même l'instinct des animaux en troupes. Peu levèrent la tête quand nous traversâmes la salle ; les travailleuses paraissaient y faire le plus d'attention ; il faut encore quelque reste de raison machinale pour guider leurs mains.. Deux ou trois seulement s'approchèrent de nous, et nous regardèrent avec crainte, soit comme des êtres d'une espèce différente, soit comme offrant de la ressemblance avec quelque chose qu'elles avaient connu dans un monde où elles n'étaient plus. Malgré le sentiment profond de charité qui m'attendrissait sur ces pauvres femmes, je craignais toujours de paraître étaler ma raison orgueilleuse au milieu de ces débris de la raison humaine, et je ne pouvais pas croire que ces femmes ne fissent pas quelque comparaison envieuse entre elles et moi. La sœur me rassura. Nulle de ces malheureuses ne pouvaient comparer, et par conséquent envier ; j'étais pour elles la curiosité et non le curieux. L'horreur me saisit à la pensée que si l'on abandonnait un être raisonnable à ces créatures déchues, elles s'en feraient un jouet, et s'amuseraient peut être de sa raison comme de la plus grande des folies. Dieu me préserve d'en faire le rêve !

Les malades et celles qui gardent le lit de force sont dans un dortoir séparé. C'est *une grande salle*, éclairée avec ménagement, d'une douce lumière ; car le plus ou le moins de lumière augmente ou diminue leurs souffrances. Il y en avait de vieilles arrivées là par le grand âge et les longues privations, en qui la pensée avait cessé avec la vie physique, misérables corps dont l'âme s'est retirée sans attendre la fin de l'agonie. En regardant ces mortes qui respirent encore, je me demandais pourquoi la mort s'arrêtait si long-temps devant les lits où elles gisent, déjà froides et raides comme des cadavres, quand elle frappait peut-être dans quelque maison voisine, à la fleur de l'âge, de la beauté et des espérances, une jeune fille, la seule joie de sa mère. Celles qu'on retenait au lit de force étaient plus jeunes. Les bras liés par la camisole, l'œil ardent et humide, le visage moite, avec une certaine humilia-

tion dévorée dans les traits, comme si elles avaient été vaincues dans une lutte inégale, elles étaient étendues plutôt que couchées, ne voulant dans leur fragile cerveau qu'une seule idée, celle de se débarrasser de leurs liens. — « Regardez celle-là, nous dit la sœur, trois hommes pourraient à peine en venir à bout, si elle était libre. » — Je passai tout près du lit. C'était une jeune femme horriblement abattue, les joues caves et enflammées, respirant avec une sorte de rage, mais d'une figure singulièrement noble et intéressante; elle n'avait pas dû être amenée là par des douleurs ordinaires, et sa folie n'était peut être qu'une âme trop forte, servie par des organes trop fragiles. Je demandai son histoire. On ne la savait pas. Les familles qui envoient à l'hospice un de leurs membres ne livrent pas toujours le secret de cette horrible séparation; car souvent ce secret pourrait être une honte pour elle ou pour les victimes. Je n'avais pas assez de sang-froid pour faire des romans sur cette physionomie ravagée; mais je crus voir au mouvement de ses lèvres quand nous passâmes, une intelligence blessée qu'on la surprit dans son égarement, et cette sorte de pudeur d'un fou qui a quelques obscurs souvenirs de sa raison perdue. Peut-être au moment où j'écris, cette malheureuse est-elle morte. Sa folie n'était pas seulement une désorganisation du cerveau; tout son être avait été atteint à la fois par le même mal, et elle brûlait lentement dans son lit, où l'ingénieuse charité des sœurs cherchait en vain à la rafraîchir. « Elle ne peut guère aller loin, » disait la jeune sœur, en femme déjà prête à ensevelir de ses mains pâles celle que la mort allait dérober à sa douce surveillance. Ce mot si froid et si banal était dit avec un accent si angélique, que je me figurai le bon ange que la religion donne à chacun de nous, regardant mourir son compagnon terrestre, avec ce faible et doux regret d'un gardien qui sait où va, au sortir de la vie, l'être qui lui était confié.

— « Nous allons en voir qui sont furieuses sans être malades, » nous dit-elle en nous faisant monter à l'étage supérieur. « Celles-là nous déchireraient de leurs ongles et de leurs dents, si nous les touchions. »

Quelle horreur que de telles paroles se disent d'êtres qui sont

semblables à nous, et qui, comme nous, ont sucé le lait d'une mère!

En ce moment il n'y en avait que deux. On les tient dans des cellules en forme de cages, bien fermées, épaisses, garnies de barreaux en bois. La première était levée tout debout la figure collée contre les barreaux, qu'elle serrait convulsivement de ses deux mains. L'imagination fait d'avance le portrait que les yeux vont voir. J'avais donc rêvé des visages atroces, des yeux sanguinaires; j'accordais les figures avec les instincts. Cette malheureuse me remit dans la réalité. C'était une vieille femme ridée, triste, avec une physionomie insignifiante, plus sévère pourtant que douce; vous auriez demandé sa liberté sur sa mine. Elle nous dit quelques injures, froidement, d'un ton monotone, comme si sa pauvre mémoire seule avait été méchante; peut-être n'avait-elle voulu que nous flatter. Je suis sûr pourtant que ce n'est pas avec mon imagination, mais bien avec mes yeux, que je vis, sur ses lèvres flétries, ses longues dents blanches, la seule chose qu'elle eût de commun avec les bêtes féroces, dont la nature de sa folie lui avait attiré le sort. C'était bien assez pour justifier les barreaux. Libre, elle eut mordu les mains de ses bienfaitrices. Malgré moi, ma pitié s'était refroidie. Cette malheureuse me dégoûta comme un jeu monstrueux de la nature, qui avait mis une âme de bête dans un corps de femme. Peut-être aussi étais-je sous l'influence de cette idée, vraie ou fausse, mais plus d'instinct que d'expérience, que les fous méchans ont dû être méchans avant de devenir fous.

La pitié me vint pour le misérable être qui râlait dans la cage voisine, quoique sa folie fût plus terrible que celle de la vieille aux grandes dents. On avait appliqué un volet sur les barreaux de sa cage, de sorte qu'elle ne recevait que par un trou l'air et la lumière : le grand jour l'aurait mise hors d'elle même. Plus captive que les bêtes, plus prisonnière que les plus féroces assassins, haïe de la lumière et de l'air : qui la pénètrent comme des flèches aigües, et qui la feraient bondir dans sa cage, si on ne les lui mesurait pas d'une main avare, cette chose sans nom, à demi-nue, sombre, sans forme, ramassée

sur elle-même, épouvantable mystère, même pour l'art spécial qui analyse et approfondit sans cesse les maladies de l'âme; je l'entendis gémir dans l'ombre où l'on entrevoyait à peine son visage qu'elle cachait dans ses bras enchaînés, comme pour se défendre contre le peu d'air et de jour qu'il avait bien fallu lui laisser. On deviendrait fou à regarder de telles choses de trop près et avec trop de sympathie. Que se passe-t-il dans le fond de cet être? Qui peut dire qu'un traitement qui ressemble tant à une vengeance soit le plus propre à arrêter le mal, ou du moins à ôter à la mort ses plus douloureuses approches? L'art est-il condamné quelquefois à se priver de l'aide si puissante de la pitié? N'est-ce pas une parodie de la pitié que cette sœur si douce, si caressante, tendant la nourriture par un trou à une créature humaine enchaînée dans une cage à peine de sa longueur? En vérité ma tête se troublait. Il ne faut pas mener sa raison parmi de telles épreuves; elle se détraquerait à voir ce qui en est d'elle, et le peu qu'il lui est donné de faire pour remédier à ses propres maladies. Elle est si faible, même où elle est la plus forte! Je demandai à descendre dans la cour : cette masse gémissante s'agitant au fond de sa cage me pesait sur l'âme comme un cauchemar; je voulais l'aller oublier à l'air et au soleil. .

Mais dans cette cour j'allais trouver d'autres folles. Il y en avait une vingtaine environ, les unes couchées sur le gazon flétri de la cour, les autres appuyées contre les murs et regardant le ciel, mais d'un regard où il ne fallait pas chercher quelques traces confuses d'une invocation ou d'une espérance; regard stupide pour qui l'azur du ciel n'avait pas plus de lumière que les ténèbres. C'étaient toutes les attitudes de la salle intérieure que je retrouvais dans cette cour. Plusieurs vinrent à nous pour nous demander la liberté; elles avaient toutes des griefs contre la jeune sœur. L'une, vieille femme en lunette, avec les gestes et le ton emphatiques d'un vendeur d'orviétan, nous menaçait d'écrire au roi si on ne lui ouvrait pas les portes. Une autre, qui avait la camisole de force, grosse femme rude, épaisse, avec de la barbe et des moustaches, une voix virile, un œil furieux, se mit à injurier la jeune sœur, comme une femme de la lie du peuple en injurie une autre, avec un

choix de mots abjects. La sœur n'en rougit même pas; beaucoup de ces injures n'avaient pas de sens pour elle, elle avait pu les entendre sans les écouter; sa mémoire était aussi chaste que son âme.

Je n'oublierai jamais avec quelle grâce elle apaisa la malheureuse, lui disant de douces paroles, et lui donnant de petits coups sur l'épaule avec sa jolie main. Cependant la folle ne baissait pas le ton, et continuait à nous poursuivre de ses injures. Alors une autre femme, dans un état d'imbécillité complète, horrible de laideur, les lèvres pendantes, l'œil lourd, et, pour comble, muette et sourde, vint la prendre par dessus le bras, d'un air caressant, et l'entraîna du côté opposé. La folle suivit l'imbécille comme l'enfant suit sa mère. Ce fut, de toutes les choses que j'avais vues dans cette triste demeure, la plus mystérieuse : une amitié entre deux êtres sans raison ; une lueur de cœur dans la nuit de deux intelligences détruites.

Il était temps de sortir. Une heure passée à voir des folles est une épreuve trop forte. Je tâtais ma raison épouvantée, comme si j'avais eu peur de n'en emporter que la moitié. Nous sortîmes par un des corridors du rez-de-chaussée, où donnent les chambres des religieuses. L'une d'elles, assise à un piano, jouait un air de musique d'église. Le peu que j'en entendis m'alla au cœur et calma le trouble inexprimable où m'avaient jeté toutes ces horreurs. C'était chose inattendue et si douce que quelques notes harmonieuses dans un coin de cette maison de malheur, où la voix a perdu son accent naturel, et n'est plus qu'un long gémissement articulé! Et puis, cette marque d'une éducation délicate, où la musique avait eu sa part, ajoutait tant de prix au sacrifice de ces saintes filles! je témoignai à la jeune sœur, peut-être indiscrètement, combien il me paraissait sage que la rigueur de l'institution ne leur interdît pas ces douces récréations, le seul souvenir qui leur restât du monde, et que la religion, qui obtenait d'elles, tant de dévouement, leur permît de s'en délasser par la musique, le plus chaste et le plus religieux des plaisirs.

Comme nous lui faisions nos remercîmens et nos adieux je sentis quelque chose qui s'embarrassait dans mes jambes. Oh! malheureuse la femme qui a donné le jour à l'enfant que je vis rampant sur le carreau, les membres noués, la bouche baveuse, l'œil sans regard, pauvre être repoussant qui n'aurait pu être caressé même par sa mère! Il était là, plus inutile qu'une bête. La civilisation antique l'eut fait jeter dans le barathre; la civilisation moderne le nourrira, le couchera, l'habillera jusqu'à sa mort : de quel côté est la pitié?

On vante beaucoup, à Gand l'hospice des hommes aliénés : je parlai d'y faire une visite.

« Je vous demanderai la permission de ne pas vous accompagner », me dit l'une des personnes qui avaient bien voulu me mener à l'hospice des femmes; et sa voix était si altérée, que je me repentis de ma demande comme d'une injure dite à un ami.

Ce n'était pas pour se soustraire à une nouvelle corvée d'hospitalité qu'il me disait cette parole, lui, qui, sur la lettre d'un ancien ami, m'avait reçu avec tant de bonté; lui, vieillard si grave, si méthodique dans ses habitudes, qui s'était dérangé si obligeamment pour me faire les honneurs de sa ville.

A cet hospice des aliénés, il avait un fils! NISARD.





Copie
exacte et fidèle d'une procédure intentée vers la fin de décembre 1658, à Jeanne Delecluse, femme de Nicolas Fourmantel, suspectée de sorcellerie, et exécutée sur la place de Merville, le 26 février 1659.

[*Les pièces que nous soumettons ici à nos lecteurs et auxquelles nous ne nous sommes permis d'autres changemens que de rajeunir quelques tournures et quelques expressions trop vieilles, existent en copies collationnées, aux archives de Merville. Elles sont un échantillon de cette stupide barbarie des tems passés, qu'aujourd'hui l'on est presque tenté de regarder comme fabuleuse. L'ordre de la procédure, que nous avons exactement observé, rend cette triste histoire plus dramatique que ne pourraient le faire toutes les ressources du style.*]

PREMIÈRE PIÈCE.
Du 27 *décembre* 1658.

Le procureur, pour office de cette ville de Merville, demandeur, *ex-officio*, contre Jeanne Delecluse, femme de Nicolas Fourmantel, prisonnière, accusée de sortilège.

Ledit demandeur, avant de prendre conclusions au principal, requiert que ladite prisonnière soit interrogée et ouie sur les points et articles suivans.

Savoir :

S'il n'est vrai qu'icelle prisonnière aurait un jour éveillé Georges Bernard, jeune homme, et l'aurait frappé sur l'épaule gauche, disant qu'il lui fallait le sac de blé sur lequel il reposait, en la main de Georges Dehettre, boulanger.

Si ledit Bernard ne lui aurait alors déclaré, et n'aurait maintenu, présens témoins, qu'elle l'avait maléficié, en lui donnant ce coup sur l'épaule, vu qu'il s'en est à l'instant senti mal, et qu'il est mort dans cette opinion.

S'il n'est vrai que Catherine Cousin, femme d'Adrien Bertin, prenant mesure d'une paire de souliers, que son mari devait faire à la prisonnière, aurait déclaré à celle-ci qu'elle avait mal au bras, qu'elle aurait également dit être maléficiée, et qu'elle lui en aurait fait des reproches ; s'il n'est vrai que ladite femme Bertin a été longtems affligée de ce bras et qu'elle n'a été guérie que par des exorcismes fréquens et assidus.

« *A tout quoi, Jeanne Delecluse a répondu par les dénéga-*
« *tions les plus absolues.* »

S'il n'est à sa connaissance que Marie Pruvost, lui ayant acheté de la crème bouillie et l'ayant mangée, se serait aussitôt sentie atteinte de maux d'estomac et de ventre, qui auraient continué jusqu'à ce qu'ayant été avertie que le meilleur moyen de se guérir des maladies des sorcières, était de prendre deux fois de leurs objets ; que sachant que la prisonnière était réputée sorcière, elle lui aurait derechef acheté de la crème bouillie, et que cette fois, après l'avoir mangée elle aurait été guérie.

« *Nouvelles dénégations de la part de la prisonnière.* »

S'il n'est vrai qu'elle aurait été au logis de la veuve de Jean Clep, demandant avec importunité à acheter un sien coq : qu'ayant éprouvé un refus, ledit coq aurait été trouvé mort

le lendemain ou quelques jours après ; que les chevaux, vaches, moutons et un poulain de ladite veuve Clep auraient été maléficiés et seraient devenus malades, que ledit poulain en serait mort, et que les autres bestiaux n'auraient été préservés et guéris que par des exorcismes ; et s'il n'est vrai que ladite veuve aurait accusé la prisonnière de ces maléfices.

« *Dénégation complète.* »

S'il n'est vrai que certaines bêtes venimeuses, ayant été trouvées dans les entrailles d'une de ses propres vaches, maléficiée et ouverte à la requête des voisins qui voulaient brûler lesdites bêtes, elle s'y serait opposée, disant qu'elle les porterait chez les pères capucins ; qu'elle aurait même, quelques jours après, déclaré à plusieurs personnes de les y avoir portées ; mais que le contraire ayant été reconnu, elle aurait alors prétendu que ces bêtes avaient été mangées par son chien. Lesquelles variations de discours doivent être expliquées.

« *L'accusée déclare avoir effectivement manifesté l'intention*
» *de porter ces bêtes venimeuses chez les pères capucins, mais*
» *elle en a été empêchée par le seul fait que son chien les a man-*
» *gées.* »

S'il n'est vrai qu'elle a autrefois déclaré que Jeanne Depoillon sa mère avait maléficié et fait mourir une jeune vache.

« *Dénégation.* »

S'il n'est vrai que feue Françoise Camberlin, naguère prisonnière, exécutée à Merville, aurait déclaré plusieurs fois au juge avoir reconnu Jeanne Delecluse avec plusieurs autres aux sabats et assemblées de sorciers.

« *La prisonnière prétend que Françoise Camberlin n'a pu*
» *faire une semblable déclaration.* »

S'il n'est vrai que Marie-Marguerite Camberlin, tante de ladite Françoise, aujourd'hui prisonnière, aurait aussi dé-

claré avoir vu et reconnu Jeanne Delecluse avec autres aux assemblées et sabats où après avoir fait bonne chère par ensemble elles prenaient accointance charnelle avec leurs diables.

« *Jeanne Delecluse étant confrontée avec Marie-Marguerite* » *Camberlin, a nié complètement les dires de cette dernière qui* » *toutefois y a persisté en sa présence.* »

Ainsi fait et répondu, présens bailly et échevins soussignés, les jour et an susdits ; le juge ayant dit à la prisonnière de signer, icelle a fait refus. Signés : Florent, Michel Defroone, Nicolas Carpentier, Simon-Antoine Leconte.

Le procureur d'office de cette ville, ayant vu les dénégations de ladite Jeanne Delecluse, requiert d'être admis à preuve.

Le juge a admis et admet ledit procureur d'office à prouver les faits susdits, ainsi fait le 28 décembre 1658, signé : B. Desmaretz.

AUTRE PIÈCE.

Du 31 *décembre* 1658.

Informations judicieusement faites pour le bien et justice, à la requête du procureur d'office de cette ville de Merville, demandeur, contre Jeanne Delecluse, femme de Nicolas Fourmantel, d'après les assignations faites par Robert Defalliau, sergent, aux personnes ci-après dénommées, serment fait devant Germain Dubois, sergent procureur. Il a été procédé comme suit :

Adrien Bertin, maître cordonnier, mari de Catherine Cousin, âgé de 43 ans, interrogé suivant l'intendit exhibé de la part dudit procureur d'office, a dit et déposé être très-bien mémoratif qu'il y a environ deux ans, Jeanne Delecluse, prisonnière, est entrée chez lui pour faire prendre mesure d'une paire de souliers ; que sa femme, ayant en sa présence fait cette besogne, s'est sentie à l'instant atteinte d'un mal violent qui lui a duré pendant un long espace de tems, jusqu'à ce que,

par exorcismes et autres pieux devoirs, elle a été guérie, Signé, Adrien W. Bertin.

La femme Bertin a fait semblable déposition.

M. Jean-Florent, bailly de cette ville de Merville, pour le service de S. M., s'en rapporte au contenu de son certificat du 28 décembre, par lequel il a attesté à tous qu'il appartiendra, de s'être, il y a quelque tems, transporté au domicile de George Dehcttre, sur le dire de George Bernard, son beau-frère, qui s'était plaint d'avoir été ensorcelé et maléficié par Jeanne Delecluse, qui lui avait frappé sur l'épaule gauche, au moment où il était endormi sur un sac de blé; ce quoi ladite Delecluse alors présente avait nié ; qu'ayant alors demandé à cette dernière ce qu'elle avait fait des bêtes venimeuses trouvées dans les entrailles d'une vache, elle a répondu qu'elle les avait portés aux pères capucins, ainsi qu'elle l'avait promis aux voisins.

Antoinette Leurin, femme de Charles Herin le jeune, laboureur sous la paroisse dudit Merville, auparavant veuve de Jean Clep, âgée de quarante ans, a dit et déposé, sous serment que Jeanne Delecluse est allée certain jour la trouver en sa maison, demandant à acheter une botte de lin qui lui a été vendue et livrée; comme icelle Jeanne aperçut alors dans la cour un coq assez beau en plumage, elle demanda à la fille de la déposante à l'acheter. Celle-ci, d'après le récit fait à sa mère qui venait de sortir, fit refus, dans lequel elle persista, vu l'absence sa mère, nonobstant toutes importunités: si bien que ledit coq, tôt après est devenu malade, et quelques jours après est venu à mourir, tout desséché et leger comme une plume. Puis le chien de la cour est pareillement devenu malade et est mort de la même sorte ; la déposante s'apercevant que ses poules, qu'elle avait dans le jardin et dans la cour, étaient accidentés du même mal, et s'imaginant que c'était par le sortilège, a employé l'assistance des pères capucins pour faire exorciser ses poules et poulets, comme aussi le reste de ses bestiaux, voir même les étables, chambres et autres édifices de sa maison ; ensuite de quoi lesdits poulets ont été guéris

et on ne s'est plus de rien aperçu. Ladite déposante sait au surplus que ladite Jeanne Delecluse a commune renommée d'être sorcière, ce qui lui a fait croire que ses dits coq, chien poulets ont été maléficiés par icelle prisonnière. Signé : Antoinette Leurin ;

Suzanne Clep, jeune fille de 18 ans, demeurant avec la précédente, sa mère, confirme sa déposition, tout en faisant de plus mention de la maladie d'un poulain, guéri par les exorcismes. Signé : Suzon Clep.

Charles Hérin, mari en deuxièmes noces de ladite Antoinette Leurin, confirme les dépositions de sa femme et de sa fille ; il ajoute qu'ayant de véhémens soupçons, il défendit à Jeanne Delecluse de venir en sa maison ou jardin, à quoi elle ne fit aucune démonstration de trouble. Signé : Charles Hérin.

CONTINUATION DE L'INFORMATION.

Du 2 janvier 1659.

Robert Delalliau, sergent de cette ville, âgé de 34 ans, interrogé suivant l'intendit ci-joint, a déclaré qu'étant une fois proche des prisons, caché en un lieu secret, il a oui ladite Jeanne Delecluse faire d'instantes prières à Françoise Camberlin, lors prisonnière, et naguère exécutée, pour qu'elle n'eût rien dit des faits imputés à icelle Jeanne ni des siens touchant la sorcellerie. Signé : Robert Delalliau.

Hélène Wexsteen, femme de Robert Dubois, chef des prisons de cette ville, âgée de 38 ans, interrogée comme dessus, a déposé sous serment que pendant l'emprisonnement de Francoise Camberlin, ayant entendu celle-ci accuser Jeanne Delecluse d'être aussi sorcière, elle a un jour prié ladite Françoise Camberlin de lui dire sincèrement si réellement Jeanne Delecluse était sorcière, attendu qu'elle venait souvent dans la maison de la déposante ; et pour ce, désirant le savoir : sur quoi Françoise a répondu qu'elle n'avait qu'à s'en méfier. Signé : la marque de H. Wexsteen.

Marie Camberlin, depuis long-tems détenue dans les prisons de cette ville, déclare, sous serment, ratifier toutes les accusations qu'elle a portées, en ses confessions, à la charge de Jeanne Delecluse, comme étant véritables en tous points. Au commencement de la détention de la déposante, Jeanne est allée la voir en prison, la priant très-instamment de vouloir ne rien dire de ses faits, ni des siens, touchant leurs sortilèges, lui faisant à ces fins plusieurs promesses : depuis que Jeanne est elle-même prisonnière, elle a encore redoublé ses prières, promettant de la nourrir le reste de sa vie. Signé : la marque de Marie Camberlin.

Jean Galland, laboureur, demeurant sur cette paroisse, âgé de 36 ans, interrogé comme dessus, a dit et déposé, sous serment, que, comme aux environs du mois de mai dernier, Catherine Delecluse, sœur de la prisonnière, se lamentait de ce qu'ils avaient perdu une vache, par mort subite, dans les entrailles de laquelle il avait été trouvé trois à quatre bêtes venimeuses, il fut, avec Robert Duflos, son voisin, voir lesdites bêtes, lesquelles étaient déjà déposées dans une pièce de poterie ; une avait la forme d'un crapaud, une autre la forme d'une couleuvre avec deux têtes, et la troisième avait le groin d'un cochon. Jeanne Delecluse disait les vouloir porter aux pères capucins ; Nicolas Fourmantel, son mari, disait qu'il fallait les brûler, afin, par ce moyen, de faire souffrir et pâtir ceux qui avaient maléficié ladite vache ; mais se reprenant bientôt, il ajouta qu'il craindrait de bouter le feu en sa maison. Le déposant s'offrit alors d'aller les brûler dans son jardin ; mais Jeanne Delecluse répondit qu'en les brûlant, toutes leurs autres vaches pourraient venir à mourir par la malice de celui ou ceux qui avaient maléficié celle qu'ils venaient de perdre ; qu'elle trouvait meilleur de les faire voir aux pères capucins. Le déposant sait au surplus que Jeanne Delecluse et Jeanne Depoillon, sa mère, sont réputées et véhémentement suspectées d'être sorcières. Signé : la marque de Jean Galland.

Robert Duflos, aussi laboureur audit Merville, âgé de 38 ans, ayant oui, mot après autre, la déposition de Jean

Galland, a dit et déposé sous serment, qu'icelle est en tout point véritable, ayant accompagné ledit Galland au lieu où se trouvaient les bêtes vénimeuses. Signé, la marque de Robert Duflos.

Ainsi fait et déposé, date comme dessus, pardevant les échevins soussignés dudit Merville. Signé, Michel Defroone, J. Hautecœur.

AUTRE PIÈCE.

Du 24 janvier 1659.

AVIS RENDU A BÉTHUNE.

Vu les pièces du procès criminel, instruit à la requête du procureur, pour office de Merville, à l'encontre de Jeanne Delecluse, femme de Nicolas Fourmantel, chargée de crime de sortilège.

L'avis des soussignés est de, auparavant rendre sentence, faire visiter sur toutes parties, le corps de ladite Jeanne Delecluse, pour reconnaître s'il y a quelques marques de sorcière, notamment au bas-ventre; et au cas où l'on y trouverait quelque marque, tenir note de quelle forme et figure elle est; interroger ladite Delecluse et la presser de dire d'où cette marque lui provient, et pour plus grande preuve piquer de quelque aiguille ou poinçon ladite marque, pour savoir si, sur icelle, Jeanne Delecluse est insensible; avant de faire cette piqure, en faire en d'autres endroits voisins de la marque, à effet de juger si elle y sera aussi insensible: lui bander les yeux afin qu'elle ne puisse discerner où on fera lesdites piqures: De tout ce qu'elle dira et proférera, et de la contenance qu'elle tiendra, rédiger procès-verbal; faisant prêter serment par ceux ou celles qui feront ladite visite de fidèlement dire la vérité. Pour les susdits devoirs achevés et le tout revu, être rendu sentence selon qu'en droit et justice il appartiendra.

Délibéré à Béthune, etc. Signé, Aspelly et J. Dutailly.

AUTRE PIÈCE.

Du 17 *février* 1659.

Suivant l'instruction portée en l'avis ci-joint (ci-dessus), le juge a fait visiter de toutes parts le corps de ladite Jeanne Delecluse, prisonnière, pour reconnaître s'il y avait quelque marque de sorcière et notamment au bas-ventre ; laquelle visite a été faite par Me Jean Heren, officier de justice des hautes-œuvres à la résidence de Lille, pour ce expressément appelé ; lequel après serment, par lui fait ; de faire un fidèle rapport ; a déclaré avoir trouvé sur ladite Jeanne Delecluse, au côté gauche du nombril, une marque de forme ovale, où la peau était plus pâle qu'aux autres parties de son corps, et une autre marque assez semblable, mais d'une forme plus ronde, au bas de l'épaule gauche ; que lui ayant donné diverses piqures, tant auxdites marques qu'aux environs, il a reconnu que notamment à celle à côté de l'épaule, où il a fiché une épingle jusqu'à la tête, elle était entièrement insensible, la prisonnière ayant du moins fait semblant de ne rien sentir. Pour plus grand appaisement et assurance du juge, avaient été appelés présens à cette visite, MM. Jean Habourdin, et Robert Deroy, ambedeux chirurgiens en cette ville, lesquels ont déclaré sous serment que le rapport de l'officier prénommé est véritable en tous points, ayant vu faire les piqures, et vu aussi l'insensibilité de la prisonnière. Signé, la marque de Jean Héren, Robert Deroy et Jean Habourdin.

A la suitte de quoi, ladite prisonnière, ayant été interrogée d'où ces marques lui provenaient, n'a su répondre autre chose sinon qu'elle a eu autrefois un clou au bas-ventre.

Ainsi fait et besogné, présens les baillis et échevins de Merville, soussignés, signé, Florent, Michel Defroone, Schoutetten, A. B. Deneupeter, et Nicolas Carpentier.

AUTRE PIÈCE

Du 18 février 1659.

Vû par nous échevins de Merville, le procès pardevant eux intenté par le procureur d'office de ladite ville, à l'encontre de Jeanne Delecluse, femme de Nicolas Fourmantel, prisonnière, pour le cas dont elle se trouve chargée par ledit procès, et spécialement d'avoir maléfié George Bernard, Catherine Cousin, femme d'Adrien Bertin, et Marie Pruvost; de s'être trouvée aux sabats et assemblées de sorcières, d'y avoir eu accointance avec le diable; de porter la marque d'icelui au bas de l'épaule gauche et au bas-ventre, et d'être communément réputée sorcière : délibérant les échevins à la semonce de M. le Bailly, et sur le conseil et avis ci-joint, (de Béthune voir ci-devant) ont condamné et condamnent ladite prisonnière à être mise et appliquée à la question extraordinaire, pour de sa bouche être tirée la vérité desdites charges et autres résultant de ce procès. Prononcé en jugement le, etc.

Signé B. Desmaretz.

A la suite de quoi, étant procédé à l'exécution de ladite sentence, icelle prisonnière a été mise entre les mains de l'officier exploiteur, lequel, en présence du juge, l'a appliquée à la question extraordinaire par deux diverses fois, la faisant souffrir à chaque, pendant l'espace d'une heure ou environ ; pendant quoi, nonobstant tous interrogatoires, elle n'a fait d'autre déclaration que persister dans ses dénégations, avec d'exécrables imprécations, voir même contre le juge, roulant ses yeux aprement, sans néanmoins jeter une seule larme, quelqu'effort qu'elle eut fait pour pleurer; parlant même si franchement qu'on eut dit qu'elle souffrait bien peu : cause pour quoi, le juge a trouvé expédient, vers douze heures de la nuit, de la faire remettre en prison jusqu'au lendemain, pour lui faire souffrir encore une fois la gehenne, et la faire raser préalablement avant le corps, et tous les cheveux de la tête ; enjoignant aux sergens et geoliers de prendre soigneux égard que personne ne lui parle.

Fait, etc., Signé : Florent Michel Defroone, Simon-Antoine Lecomte.

Ce jourd'hui 19 février 1659, sur les dix heures de la nuit, la prisonnière étant en mains de l'officier exploiteur, pour être derechef appliquée à la question extraordinaire, s'est, après une douce remontrance, jetée aux pieds du magistrat demandant grâce, comme si elle eut voulu confesser les faits dont est chargée : mais, lui étant demandé avec douceur en quelle forme était son diable lorsqu'il lui a imprimé les marques qu'on a vues et clairement reconnues sur son corps, aussitôt avec son effronterie et contenance ordinaires, elle a répondu qu'elle n'avait aucune marque du diable, et qu'elle n'est pas sorcière. L'officier exploiteur ayant, en sa présence, rapporté au juge qu'elle avait promis de lui faire donner, par son mari, une bonne pièce d'argent, s'il voulait lui procurer quelque soulagement à la géhenne, la prisonnière a dit que cela est vrai, mais que pourtant elle n'est pas sorcière.

Ensuite de quoi elle a été appliquée à la question, où elle est restée comme insensible, sans parler ni vouloir répondre aux interrogatoires, et semblant dormir sur la torture : étant relâchée pour voir si elle n'allait rien dire, elle reprit bientôt son jugement, tout de même que si elle n'avait souffert en la gehenne aucune douleur.

Ayant été remise et appliquée à la question, y ajoutant même quelques coups de verges, elle est restée insensible comme auparavant, étant hors de jugement, ce que vu par ledit officier, qui a aussi remarqué que les ligatures employées, pour assujetir ladite prisonnière, s'étaient quelquefois dénouées, il a fait rapport qu'assurément la prisonnière est possédée du malin-esprit, et il croit qu'il serait fort à propos de faire quelques bénédictions sacerdotales sur lesdites ligatures et autres ustensiles de la question. D'après quoi, le juge a trouvé à propos de faire remettre Jeanne Delecluse en prison jusqu'au lendemain. Fait, etc., Signé : Les mêmes.

Ce 20 dudit mois, et vers trois heures de l'après-midi, ayant ladite prisonnière, de sa libre et franche volonté, appelé le sieur Bailly pour lui dire la vérité des faits à elle imputés, Messieurs du magistrat ont fait comparaître en jugement ladite Jeanne Delecluse, laquelle a déclaré et confessé s'être rangée dans la bande des sorcières, il y a quelques années, à cause des pertes énormes qu'elle avait faites de tout leur grain par les guerres : qu'étant un jour en mélancolie et perplexité à ce sujet, le diable lui apparut en forme d'un soldat cavalier, en habits gris ; et ce, au milieu de ses champs, d'où elle retournait ; lequel lui dit qu'elle ne se devait attrister de la perte de ses grains, puisqu'il lui en ferait avoir tant qu'elle en voudrait, et qu'il la mènerait aux danses des sorcières, à l'endroit appelé *le Cornet-Malot*, où elle a été emportée quelquefois par ledit diable, par la vertu d'une poudre qu'il lui jetait en sa poitrine, et où elle a été assise à table avec plusieurs autres, entre lesquelles elle a très bien reconnu Marie-Marguerite Camberlin, encore à présent prisonnière : la table y était couverte de viandes, on y buvait à souhait, chacune avait son diable à ses côtés ; il y en avait entre autres un, qui commandait à tous, qu'ils nommaient seigneur, et auquel ils faisaient la révérence ; dansant et se récréant par ensemble.

Confessant aussi que son dit diable, qui disait s'appeler Jacques, en faisant pacte avec elle, promit de lui bailler autant d'argent qu'elle en voudrait, mais qu'il ne lui a jamais rien fourni : qu'une fois néanmoins il mit la main dans la poche d'icelle, faisant parade d'y mettre de l'argent, mais qu'elle n'y a rien trouvé.

Confesse encore qu'elle porte la marque de son dit diable sur l'épaule gauche; qu'il la lui a imprimée la première fois qu'elle s'est trouvée à l'assemblée des sorciers ; mais ajoute qu'encore qu'il y ait autre apparence de marque à son bas ventre, cela n'est pas le caractère du diable, mais la suite d'un mal qu'elle a eu.

En foi de quoi, ladite prisonnière a ici apposé son signe ordinaire.

Ainsi fait, déclaré et confessé pardevant les bailly et échevins dudit Merville, soussignés, les jours et an ci-dessus. Signé : Florent, Michel Defroonne et B.-D Maupetit.

Du 21 dudit mois de février 1669.

Vers deux heures après-midi.

La dite Jeanne Delécluse, prisonnière, étant de rechef amenée en jugement, pour faire acte de ratification des déclarations et confessions par elles faites volontairement le jour d'hier, dont lecture, mot après autre, lui a été faite, a dit et repondu, au milieu d'imprécations et de propos injurieux contre le magistrat, qu'elle a ouï ce jourd'hui quelque bruit qu'on devait la faire brûler, et que pourtant tout ce qu'elle a confessé ce jour d'hier n'a été que par crainte d'être de nouveau torturée, n'y ayant point seulement un mot de vérité. De plus, lors de sa sortie de la prison, elle a dit aux sergens qu'elle n'avait que faire du magistrat, qu'elle ne voulait point comparaître, alléguant qu'elle savait fort bien qu'on cherchait à la faire mourir. Sur quoi, les juges ont pris la résolution de la faire comparoir ce jourd'hui, sur les dix heures du soir, pour lui faire souffrir encore une fois la question extraordinaire. Présens les Bailly et échevins, etc.

Dudit jour, sur les dix heures du soir, ladite prisonnière comparant de nouveau en jugement, avant d'être mise en mains de l'officier exploiteur, a présenté une contenance plus douce et plus convenable, promettant de dire la pure vérité sur les faits dont elle est chargée. Ayant eu lecture intelligible des confessions par elle ci-devant faites, elle a déclaré les ratifier et les reconnaître véritables en tous points.

Confessant, en outre, que pour venir audit pacte, qu'elle a fait avec son diable, qui se disait appeler Jacques, a été obligée de renoncer à son baptême, à Jésus-Christ, à la vierge Marie et aux sacremens de l'église.

De plus, elle a déclaré que toutes les fois qu'elle s'est trou-

vée aux assemblées nocturnes des sorciers, son diable est venu la trouver et appeler, lui jetant une poudre en sa poitrine, au moyen de quoi elle s'y trouvait transportée en un seul instant; lequel moyen était employé avec le même succès pour la faire rentrer chez elle.

Déclare encore que pendant lesdites assemblées, il y a plusieurs grands flambeaux en cire qui rendent une grande clarté, au moyen de laquelle elle a très-bien reconnu Marie-Marguerite Camberlin, pour le présent encore détenue prisonnière en cette ville.

Déclare et confesse qu'après que la table auxdites assemblées est ôtée, plusieurs exécrations se font entendre, et qu'elle a eu deux fois accointance charnelle avec son dit diable. (1)....

Et a ajouté que par le moyen de la poudre que son dit diable lui a mise en main aux assemblées, laquelle était d'une couleur grise, elle a fait mourir un chat et un chien en sa maison.

Ainsi fait et déclaré, etc.

Du 22 février vers midi.

Ladite prisonnière étant derechef appelée en jugement hors du lieu de la question, et ayant eu lecture de toutes les confessions par elles faites, a dit et répondu qu'elle ratifie le tout comme véritable, demandant pardon à Dieu et grâce à la justice. En approbation de quoi elle a apposé son seing ordinaire.

Ainsi fait et ratifié, etc.

DEUXIÈME AVIS DE BÉTHUNE.

Vu les pièces du procès criminel instruit à la requête du

---

(1) Suivent quelques lignes que nous avons cru bon de supprimer.

procureur pour office de la ville de Merville, à l'encontre de Jeanne Delecluse, femme de Nicolas Fourmantel, il semble aux sousignés qu'avant de porter jugement définitif, il convient de nouveau interroger ladite Delecluse, sur les maléfices dont elle est chargée, savoir : d'avoir par sortilège maléficié Georges Bernard, lequel 7 à 8 mois après en serait décédé, ayant toujours inculpé ladite Delecluse ; d'avoir commis un maléfice sur la personne de Catherine Cousin, femme d'Adrien Bertin, et sur Marie Pruvost, qui toutefois n'en sont pas mortes : pour, au cas que la prisonnière dénie ces maléfices, la menacer de l'appliquer de nouveau à la gehenne, afin d'y obtenir la vérité ; et, en cas de dénégation, réellement et itérativement, l'y appliquer.

Délibéré à Béthune, le 22 février 1659, signé, Aspelli et J. Dutailly.

Du 24 dudit mois de février.

Ladite prisonnière, en satisfaction des points portés en l'avis ci-joint (ci-dessus) a été par le juge de nouveau appelée au lieu de la question ; et icelle, pressée de pertinement répondre sur les cas de maléfices dont est chargée, savoir, d'avoir maléficié Georges Bernard, Catherine Cousin, et Marie Pruvost, a répondu qu'elle n'a fait aucun maléfice auxdits personnes ; ce qu'oui, le juge l'a menacée de lui faire de nouveau souffrir la torture, nonobstant quoi elle a persisté dans ses dénégations.

Ainsi fait, etc.

TROISIÈME AVIS DE BÉTHUNE.

Vu les derniers devoirs faits au procès de Jeanne Delecluse le 24 février.

L'avis du soussigné est que, quoique ladite Delecluse ne soit pas convaincue d'avoir maléficié certaines personnes, notamment Georges Bernard, Catherine Cousin et Marie Pruvost.

Néanmoins, attendu que ladite Delecluse, tant par ses confessions que par l'assertion de Marie-Marguerite Camberlin, sorcière de sa bande, est convaincue d'être sorcière de ladite bande; confessant que pour s'y enrôler elle a été obligée de renoncer au baptême, à Jésus-Christ, à la Vierge-Marie et aux sacrémens de l'église; avouant de s'être rencontrée plusieurs fois aux sabats et assemblées nocturnes des sorciers, y étant transportée par son dit diable en un instant, et y ayant également très bien reconnu Marie-Marguerite Camberlin, avouant aussi d'avoir eu deux accointances charnelles avec son dit diable, etc.

Il y a matière à condamner ladite Delecluse à être étranglée, son corps brûlé et mis à la voirie, et ses biens confisqués.

Parce que ladite Delecluse est convaincue de crime de sorcellerie, que ce crime est l'un de ceux de lèze-majesté-divine au premier chef, et qu'il ne peut être commis que par l'œuvre et le concours du diable. (Citation d'auteur.)

Mais avant de porter la sentence ci-dessus, MM. les échevins de Merville, qui sont juges du procès pourront renforcer leur conseil.

Délibéré à Béthune, le 24 février 1659, signé : Aspelli.

Le conseil soussigné ayant vu les pièces du procès ci-dessus, se conforme à l'avis du conseil de Béthune.

Fait à Bailleul, le 25 février 1659. Signé : F. Ville.

SENTENCE DÉFINITIVE

Du 26 février.

Vu le procès criminel, fait pour le bien de justice, à la requête du procureur d'office, pour ladite ville de Merville, à l'encontre de Jeanne Delecluse ici présente, chargée, atteinte

et convaincue, tant par sa confession qu'autrement, d'être sorcière, etc. (Comme en l'avis de Béthune ci-dessus.)

Vu les informations sur ce faites, la teneur des interrogatoires, confessions, dénégations et variations de ladite prisonnière, tant sur la gehenne que depuis, la déclaration faite par Germain Dubois, procureur de ladite prisonnière, servie par écrit, le 15 janvier dernier, contenant ses conclusions en droit; et le tout considéré.

Les échevins de ladite ville de Merville, procédant à la semonce de M. le bailly, ont, après une délibération en conseil, condamné et condamnent ladite Jeanne Delecluse à être étranglée sur cet échafaud, à être brûlée et son corps jetée à la voirie; déclarant ses biens confisqués, sur lesquels se prélèveront les dépens et frais de justice.

Prononcé ce jugement en public, le 26 de février 1659.

Signé : B. Desmaretz.

(Indicateur d'Hazebrouck.)



BIBLIOGRAPHIE DOUAISIENNE,

par M. R. Duthillœul, bibliothécaire de la ville de Douai.

Paris, Téchener, et Douai, Foucart, 1835, in-8° de 295 pp., avec portrait.

Dans un avertissement plein de modestie et de bon sens, l'auteur de la *Bibliographie Douaisienne* provoque, de la part des philologues, des renseignemens sur les omissions ou les erreurs qu'il a pu commettre dans un ouvrage tout hérissé de dates et de menus détails littéraires, difficiles à mettre en œuvre sans en altérer parfois l'exactitude. C'est pour répondre à un appel franc et loyal que nous prenons aujourd'hui la plume, non dans l'intention de critiquer une œuvre estimable sous tant de rapports, mais pour contribuer, selon nos faibles moyens, à en rendre le supplément plus complet et plus exact. Nous le savons par nous-mêmes, nous étant livrés à un travail de ce genre sur la Typographie Cambrésienne, qui, depuis l'impression, est plus que doublé dans nos mains, on se presse toujours trop de livrer à la presse les œuvres de patience et de recherches, qui ne se complètent que par d'heureux hasards, de longues investigations, et à l'aide du tems et d'obligeans amis.

L'entreprise d'une Bibliographie complète de la cité de Douai était colossale : dans une ville d'université et de parlement, la presse a dû souvent gémir durant plus de deux siècles et demi, soit pour l'instruction des peuples, soit pour la correction des hommes! Aussi, estimons-nous que l'auteur, en

consignant près de 1200 articles dans son livre, n'a guères parcouru que la moitié de la carrière qu'il s'était imposée. De nouvelles recherches ont déjà dû le mettre à même de fournir un supplément considérable à son livre; les indications des bibliographes le grossiront chaque jour et en rendront bientôt l'importance presqu'égale à la partie publiée : c'est pour fournir notre contingent à cet utile complément, que nous insérons ci-après une liste d'ouvrages omis, tracée d'après les livres mêmes que nous avons trouvés autour de nous et qui chargent nos tablettes : ces documens pourront donc être utilisés avec toute confiance de la part de l'auteur.

L'établissement de la première imprimerie à Douai se rattache à un souveuir de la domination espagnole : elle vint à la suite de l'érection d'une université fondée en cette ville en 1562. Les gouvernans des Pays-Bas, voyant les progrès de l'hérésie dans ces provinces, trouvèrent bon, d'accord avec le clergé dominateur de ces contrées, et sous l'approbation du pape Paul IV, de multiplier les siéges épiscopaux et les grandes écoles publiques, en soumettant toutefois ces dernières à la direction exclusive d'hommes sûrs et d'une catholicité éprouvée. C'était là un moyen efficace de s'emparer de la génération qui s'élevait et d'en diriger les croyances : trop heureuses eussent été les provinces des Pays-Bas, si leurs gouvernans se fussent bornés à ce mode d'arrêter les progrès de la Réforme, et s'ils n'y eussent ajouté comme complément, celui de décimer les pères dont ils instruisaient à leur gré les enfans!

On voulut donc donner une sœur et une rivale à l'université de Louvain ; on hésita longtems entre les villes de Maubeuge et de Douai comme siéges de la nouvelle école; Douai obtint la préférence. L'université installée le 5 octobre 1562, il fallut songer à lui attacher une ou plusieurs imprimeries destinées à reproduire des ouvrages d'éducation et d'histoire, et les œuvres des notabilités scolastiques attachées à cette grande institution. Aussitôt, on fit venir de Louvain *Jacques Boscard*, qui imprima au commencement de 1563 ; *Loys Van Winde*, d'origine flamande, monta des presses l'année suivante

dans l'université même; puis *Jean Bogard* vint de Louvain et *Baltazar Bellère* d'Anvers, pour compléter cette organisation typographique. En ce tems là, les provinces septentrionales des Pays-Bas étaient, pour ainsi dire, en possession de fournir d'imprimeurs celles du midi; alors aussi on put dire :

« C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière. »

Sur ce point, les cantons tout-à-fait flamands étaient bien plus avancés que ceux qui se rapprochaient de la France, puisque la petite ville d'Alost comptait déjà une imprimerie dès l'année 1473.

Une circonstance remarquable de l'introduction de l'imprimerie à Douai, c'est que ce puissant mobile de l'émancipation des peuples, cet auxiliaire de toute liberté et de tout progrès, n'arriva qu'à la suite d'une mesure qui tendait à resserrer le joug politique et religieux qui comprimait nos provinces. Toutefois, les dominateurs du tems sentirent bien, même alors, toute la puissance de l'arme qu'ils introduisaient eux-mêmes dans une nouvelle cité, car ils mirent, pour son usage, toutes les restrictions que la prudence et l'arbitraire peuvent inventer.

A Douai, les libraires et les imprimeurs étaient tenus dans une si grande dépendance de l'Université, qu'une fois au moins chaque année, ils étaient obligés de remettre leurs lettres ou brevêts entre les mains du recteur, qui, à l'instar des rois auxquels on présente les clés d'une ville, les prenait et les leur rendait ensuite, si tel était son bon plaisir. De plus, un censeur des livres fesait tous les ans une descente à l'improviste dans les boutiques, pour y saisir les livres défendus s'il en trouvait quelques-uns. « J'ai appris ces particularités, » dit *André Chevillier* dans son *Origine de l'imprimerie de » Paris*, (1694, in-4°) de feu M. *Despalunque*, professeur » royal en théologie à Douay, président du séminaire du roi » dans l'université de cette ville-là, qui étoit aussi docteur de » la société de Sorbonne. Il me dit dans un voyage qu'il fit à » Paris il y a deux ans (1692), que les libraires de Douay ob-

» servoient exactement cet usage, et qu'aucun d'eux ne faisoit
» difficulté de s'y soumettre. »

Il faillit en coûter cher à *Baltazar Bellère* pour s'être relâché sur les précautions imposées aux imprimeurs. Il avait publié en l'an 1600 un petit in-12 de 111 pages, intitulé : *Statuta Synodi diœcesanæ Tornacensis* (1), et il avait cru, vu la sainteté de la matière, pouvoir se contenter d'une permission de l'évêque de Tournai, et se passer d'une autorisation civile; malgré sa bonne renommée, l'imprimeur fut mandé à comparoir à Bruxelles devant le Conseil privé des Archiducs, qui le gourmanda sévèrement pour ce fait.

L'établissement du Parlement de Flandre à Douai adoucit un peu l'âpreté de la surveillance à laquelle la presse était soumise; elle se sentit plus à l'aise sous l'égide de la magistrature et entourée des légistes qui de tems à autre tentaient d'élargir son domaine. Il est à remarquer que partout où les siéges de la Justice étaient dressés, la cause de l'émancipation et des libertés a gagné du terrein.

Nous aurions peut-être désiré trouver dans la *Bibliographie Douaisienne* quelques anecdotes touchant les rigueurs éprouvées par les imprimeurs des tems passés, détails que l'auteur n'a sans doute pas jugés dignes d'entrer dans son œuvre, et qui, selon nous, mériteraient d'y figurer, comme fesant partie essentielle de l'histoire de l'imprimerie dans nos provinces. Quelques faits touchant la formation des anciennes bibliothèques, tant publiques que particulières, suite naturelle de l'érection de l'université et de l'établissement de plusieurs imprimeries à Douai, n'eussent pas été déplacées non plus dans une œuvre de bibliologie locale. Outre les renseignemens qu'on pouvait puiser sur ce sujet dans les souvenirs de la cité, San-

---

(1) Ce ne peut être que par une faute grossière d'impression que ce livre est inscrit sous le n° 155 de la *Bibliographie Douaisienne*, avec ce titre : *Statuta Synodiæ Cesanæ*, etc.

derus nous en a laissé quelques-uns que le bibliophile *Louis Jacob,* Chalonnois, dont un jeune littérateur de notre époque a pris le nom et le masque, n'a pas manqué d'utiliser dans son *Traicté des plvs belles bibliotheqves pvbliqves et particvlières*, Paris, 1644, in-8°. Voici ce qu'on y lit pages 390-92 : « Phi-
» lippes II, roy d'Espagne, voulut honorer la ville de Douay
» d'une université l'an 1562, de laquelle sont sortis divers
» sçavans hommes, qui ont pris peine à dresser des bibliothè-
» ques. Entre lesquels ce fameux chancelier de cette univer-
» sité *Georges Colvener* en a une très copieuse, de laquelle font
» mention Antoine Sander en sa *Dissertation Parénétique*,
» etc., Pierre Wastels, carme, en ses *Défences pour les OEu-*
» *vres de Iean XLIV, Patriarche de Hiérusalem*, imprimées
» 1643, in-f°. — Un autre chancelier de cette université,
» nommé *Mathieu Galenus*, de West-Capel en Zélande, qui
» assista au Concile de Trente, fut homme d'une grande doc-
» trine, comme le témoignent les livres qu'il a composez, et
» grand rechercheur de livres. Car estant dans l'Allemagne,
» il ramassa tous les meilleurs, qui se pouvoient treuver,
» pour remplir sa bibliothèque, comme le remarque Aubert
» le Mire dans son éloge : *Bibliothecam in Germaniâ studiosè*
» *collectam, in patriam, optimis libris refertam, invexit.* Ga-
» lenus mourut à Douay en 1577. — Les pères *Jésuites* s'es-
» tudient avec de grands soins à orner la bibliothèque de leur
» collège de cette ville. — *Estienne de Barbieux* a une biblio-
» thèque de laquelle Sander parle avantageusement : *Quâ*
» *etiam in urbe* (dit-il) *Stephanus de Barbieux, Bibliothecam*
» *habet splendidam et luculentam.* » (1).

(1) Dans les tems modernes, la ville de Douai n'a point dérogé sur ce point, et l'on y a toujours connu de belles et riches collections de livres. On a vendu, en 1789, celle amassée par M. *Denis*, avocat, qui s'est fondue dans d'autres formées plus récemment. Aujourd'hui, outre la bibliothèque publique, augmentée de toutes celles des couvens supprimés, on cite les bibliothèques particulières de MM. *Gratet-Duplessis*, recteur de l'académie, *De Warenghien*, ancien maire, *De Guerne*, maire actuel, *Quenson*, conseiller, et surtout celle de M. le conseiller *Bigant*, formée par M. Guilmot père, si riche en livres touchant l'histoire du pays.

Quelques ouvrages originaux, dont l'histoire anecdotique se trouve naturellement liée avec celle de l'imprimerie de Douai, méritaient aussi quelques développemens particuliers dans la *Bibliographie Douaisienne.* Nous citerons d'abord le livre d'*Andrien Dv Crocqvet*, intitulé : *Omiliee trentnoef contenantes l'exposition des set Psalmes penitentieles*, etc., imprimé à Douai en 1579, in-8°, suivant un mode nouveau d'orthographe, particulier à l'auteur ; il dut donner une rude besogne aux protes de *Jean Bogard*, imprimeur juré, mais il n'en est pas moins aujourd'hui un monument précieux de philologie, qui nous a conservé la prononciation suivie dans les provinces Wallonnes durant le XVIe siècle [1]. Cet ouvrage aurait conduit infailliblement l'auteur à nous parler d'un autre produit curieux de la presse Douaisienne, intitulé : *Petit traité de la réformation de l'ortografe françoise, très utile à tous ceus qui font profession de bien écrire*, par *George Charlet*, Valencenois, Dovay, Ve Marc Wyon, 1633, in-12. Opuscule mis à la suite d'un autre non moins rare, appelé *les Guerdons de la vertu*, dont M. Duthillœul eût fait un des articles piquans de sa Bibliographie, en lisant ce que mon ami et collaborateur M. *Leroy* en a dit dans son excellent article sur *George Charlet. (Archives du Nord*, t. 2, p. 455.)

Les diverses éditions de l'Imitation de Jésus-Christ, sous le titre d'*Internelle Consolation*, imprimées à Douai chez *B. Bellère* en 1595, 1613, 1632 et peut-être d'autres fois encore, sans nom d'auteur, exigeaient aussi une mention toute spéciale. Cette traduction ne peut être que celle faite par *Jean Bellère*, d'Anvers, et publiée d'abord en cette ville en 1565, 1572 et plus tard. Ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est une *prière pour obtenir patience aux temps de persécution*, imprimée à la fin du livre, pièce tout-à-fait de mise en 1565 et

---

[1] Voyez *les Hommes et les Choses* des *Archives du Nord*, page 167, article *Ducroquet*. Si M. D. avait consulté cet article, il y aurait trouvé le titre du livre de Ducroquet plus au long et plus exactement indiqué que dans la bibliothèque de Foppens et le catalogue de Mutte, cités par lui.

1572, mais qui n'était plus de saison en 1595. L'imprimeur Douaisien, fils du traducteur, n'aura pas hésité à réimprimer, dans tout son entier, l'ouvrage de son père, l'année même de sa mort, arrivée en 1595. — On pourrait croire que les années 1613 et 1632, époques des réimpressions de l'*Internelle Consolation* due au premier des Bellère, furent en même tems celles du changement du maître de cette grande imprimerie Douaisienne, exploitée sous l'enseigne du *Compas d'or*; elle resta aux *Balthazar* Bellère, par succession de fils à père portant le même prénom, depuis l'année 1590 jusqu'en 1683. Le premier *Balthazar* arrivé à Douai n'était pas jeune lorsqu'il s'y établit cinq ans avant la mort de son vieux père; et l'on doit supposer que ce fut au moins son petit-fils qui s'éteignit en 1683. Si l'on admet ce fait, il y a quelque raison de croire que les trois éditions de l'*Internelle Consolation* ont été imprimées sous trois générations diverses; on a vu que Balthazar I la produisit l'année de la mort de son père; son fils et son petit-fils ont bien pu l'imiter et vouloir débuter dans leur carrière typographique par un ouvrage de famille, et par un livre saint pouvant porter bonheur et bénédiction à leur entreprise. Ceci n'est qu'un indice léger, à la vérité, mais assez conforme à l'usage et tout-à-fait dans les mœurs du tems.

Un livre qui soulève encore une observation digne d'être approfondie, c'est l'*Histoire universelle des Indes occidentales et orientales et de la conversion des Indiens, par Cornille Witfliet et Anthoine Magin*, Dovay, P. Auroy, 1607, inf°, fig. M. D. annonce que cet ouvrage a été réimprimé *par le même* en 1611; mon édition de 1611 porte pour souscription, *à Dovay, chez François Fabri*. Ces mots ne prouvent pas que *François Fabri* fut imprimeur; il pouvait très-bien n'être que libraire, et débiter les livres faits chez Auroy; toute l'édition de 1611 même, qui porte l'approbation de 1607 donnée par le professeur de théologie *Bartholomæus Petrus*, n'a peut-être rien de neuf que le titre : toutefois, on trouve après les premières tables, derrière une pièce de vers latins adressés au lecteur, une jolie vignette en bois représentant trois forgerons martelant un morceau de fer, avec cette inscription : *Fabricando Fabri*. Cet emblême ne peut s'adresser qu'à *François Fabri*, et il offre

tous les caractères de presque toutes les vignettes et devises-rébus des imprimeurs. Maintenant F. Fabri a-t-il réellement eu des presses à Douai ? C'est une question que nous laisserons résoudre par l'auteur de la Bibliographie Douaisienne, trop heureux si nous lui avons préparé la connaissance d'un nouveau typographe Douaisien.

Enfin, il était bon peut-être de mentionner aussi un ouvrage qui appela les premières rigueurs sur l'abbé *Du Laurens*, spirituel et caustique Douaisien, et probablement aussi sur les imprimeurs qui lui prêtèrent clandestinement leurs presses pour lancer son premier libelle. Il a pour titre : *La vraie origine du Géan de Douay, en vers françois, suivie d'un discours sur la beauté, où l'on fait mention des belles de cette ville.* Par Monsieur .... (sans date, ni lieu), in-8° de 55 pp. Un exemplaire de ce poème, provenant de la bibliothèque de M. *Denis*, jadis avocat à Douai, et depuis 1789 dans celle de M. De Warenghien père, porte en tête du premier feuillet les lignes suivantes : « Vû ledit libelle en notre assemblée capitulaire, le vingt-huit de juin mil sept cens quarante trois, et » par nous paraphé. (Signé) *F. Baert Du Bourcq*, ministre » des trinitaires de Douay. » — Au bas du même feuillet on lit : « Je reconnois être auteur de ce livre. A Douay, le vingt » huit de juin mil sept cens quarante trois. (Signé) *F.-G.-J. Laurens.* » — A peine âgé de vingt-quatre ans, Du Laurens ne sut pas se défendre devant l'assemblée capitulaire, qui lui infligea une sévère punition pour s'être permis de s'occuper du beau sexe de Douai.

Ainsi que nous l'avons dit, les omissions sont nombreuses dans la *Bibliographie Douaisienne*, et cela ne pouvait être autrement ; c'est une nécessité du sujet. La seconde édition que prépare l'écrivain, montrera même quelques lacunes ; ces sortes d'ouvrages ne sont jamais finis, jamais parfaits. Afin d'être utile à l'auteur, plutôt par des actes que par des mots ou de vides conseils, nous joignons ici une liste de livres oubliés, dont les titres ne sont pas développés afin d'éviter les longueurs, mais dont nous tenons les détails à la disposition de notre confrère ; tous ces titres sont relevés sur les livres mêmes

parce que nous nous défions des anciens catalogues toujours si négligés et si fautifs. Ils sont rangés suivant le système adopté dans la *Bibliographie Douaisienne* par ordre chronologique d'imprimeur, et non par ordre chronologique d'impression ; ce qui eût peut-être été préférable en facilitant les recherches toujours trop longues dans un livre dépourvu de table des matières.

JACQUES BOSCARD.

2 bis. *Alcuini Rhetorica ad Carolum Magnum*. 1563. In-8°. — Publié par Van Galen sur d'anciens manuscrits.

5 bis. *Paralipomena Dialectica ac Rhetorica*. Auct. Galeno Westcapellio. 1564, in-8°.

LOYS DE WINDE.

17 bis. *Antonii Meyeri Elegia de Navali Christianorum victoria*.... 1572, in-8°.

JEAN BOGARD.

— *Le combat de l'ame fidèle, où sont contenus le miroir spirituel, la bague spirituelle, le coffret spirituel, escrit par Loys de Blois*.... Trad. par J. Froye, abbé de Hasnon. — In-12 de 219 feuillets chiffrés au recto.

32 bis. *F. Polleti Catuaci historia fori Romani*... 1576, in-8°. — M. D. en signale une édition de 1572 de L. de Winde, même nombre de pages; celle de Bogard est-elle une réimpression ou un autre tirage avec changement de titre?

41 bis. *Discours sur les troubles et misères de ce temps*. 1579, in-8°.

57 bis. *Articles..... du traicté fait entre le prince de Parme.... et la ville d'Anvers, le 17 aoust 1585*. 1585, in-4°.

72 bis. *Livre des quatre fins dernières de l'homme*.... par J. de Carthény.... 1590, in-16. — 2e édit. Douay, J. Bogart. 1600, in-16. (1)

78 bis. *Le thrésor des faictz et dictz mémorables des hommes sainets et illustres*... mis en françois par *Paul du Mont*, Douysien. 1596, in-8°. — Le n° 142 nous paraît fautif : d'abord par le titre mal exprimé, ensuite par la date 1595, qu'on doit plutôt lire 1585, date de l'épitre dédicatoire. Il n'est pas présumable qu'il y ait eu deux éditions d'un livre de 1000 pages dans la même ville à une année de distance. — Le n° 171, où le nom de *Marulle* est indi-

(1) Voyez *Archives du Nord*, tome 4, p. 279 ; art. *Jean de Carthény*.

qué *Marville* par erreur, est une dernière édition du même ouvrage, donnée en 1604 chez Bellère.

101 bis. *De l'imitation de Jésus-Christ*.... par Paul Du Mont. 1601, in-12. — 2e éd. Douay, 1601. (Voyez n° 103.) — 3e id. ibid. 1607.

101 ter. *Jacobi Sannazarii opera omnia*. 1602, in-12. — 2e édit. 1621. (V. n° 124.)

104 bis. *Harangve prononcée en présence de la Royne Margverite*.. par I. Le Mière, maçon..... 1608, in-16.

104 ter. *Trois lettres annuelles du Japon*.... 1609, in-8°.

106 bis. *De imitatione Christi*..... 1610, in-32.

106 ter. *Hortulus rosarum*...... 1610, in-32.

111 bis. *La vie du B. L. Gonzaga*.... trad. par le P. A. de Balinghem. 1616, in-8°.

BALTHAZAR BELLÈRE.

139 bis. *L'Internelle Consolation*..... 1595, in-12. — 2e édit. ibid. 1613. — 3e éd. 1632.

149 bis. *La vie du P. Jacques Laynez*... 1597, in-8°.

155 bis. *Le Martirologe Romain*.... par le P. F. Solier. 1600, in-8°.

167 bis. *Histoires admirables et mémorables de nostre temps*...., 1604, 3 vol. in-16.

183 bis. *Le miroir de l'amour divin*... par Pierre de Croix... gentilhomme Lillois. 1608, in-12. (Poème.)

214 bis. *Méditations des mystères de nostre saincte foy*... trad.... par Gaultier... 1619, in-12. — Le n° 987 est sans doute une première édition de ce livre mal indiquée.

Curiositas regia... a. Trithemio. (S. A.) 72 pp.

273 bis. *Regula et testamentum seraphici P. Francisci*... 1631, in-32.

273 ter. *Le chemin asseuré de Paradis*.... du R. P. Alexis de Salo... 1631, in-12.

312 bis. *Triomphe des martyrs S. Guy et S. Quintilian, célébré en la noble ville de Dovay, les* XXIV et XXV *d'aoust* MDC. LII... par J. J. Courvoisier. In-4°.

312 ter. *Ramus olivæ* a. Jac. Williart. 1657, in-4°.

PIERRE AUROY.

350 bis. Coppie d'vne lettre envoyée d'Angleterre au séminaire des Anglois à Douay... 1616, in-8°.

351 bis. *La Chasse-peste*... par M. Lovys Dv Gardin... 1617, in-8°. (1)

---

(1) Voyez les *Archives du Nord*, t. 2, p. 253.

MARC WYON.

406 bis. *Liber sententiarum ex sacris litteris... collectus...* a. F. Sylvis. 1616, in-12.

418 bis. *Méditations et oraisons sur la vie de N. S. Jésus Christ...* par J. de la Rivière... 1626, in-12.

418 ter. *Le philosophe en admiration....* par Ph. de Broide. 1627, in-8°.

418 quater. *Covstvmes de la ville et eschevinage de Dovay.* 1627 (1628), in-4°.

418 quintùm. *Quatre livres de l'imitation de J. C...* par M. R. Gaultier. 1629, in-12.

Ve LAURENT KELLAM.

437 bis. *Gaspari Nemio... plausus poeticus vitæ seriem complectens....* a Simone-Nepveu. 1652. in-4°. — Eglogue dialoguée ; les personnages sont la Lys, un Génie, la Scarpe, l'Escaut, la Sambre et l'Aa.

GERARD PATTÉ.

453 bis. *F. Montmorencii... cantica et idyllia.* Quinta editio. 1635, in-12.

B. BARDOU.

467 bis. *Abrégé de la vie du B. Albert le Grand...* 2e éd. 1637, in-8°. 317 pp.

JEAN DE FAMPOUX.

485 bis. *Pharetra defensionis FF. Mendicantium....* Operâ G. Seguier. 1648, in-8°.

MARTIN BOGARD.

503 bis. *Iardinet des délices célestes...* 2e édition. 1630, in-12. — La première édition est de 1626. V. n° 129. Ce livre est du P. de Balinghem.

Ve MARC WYON.

509 bis. *Les guerdons de la vertu avec l'épitalame de Damon et de Filis*, par George Charlet, Valencenois. 1633, p. in-12.

509 ter. *Petit traité sur la réformation de l'ortografe....* 1633, in-12.

514 bis. *La Sagesse evangélique...* par le P. Caussin... 1636, in-12.

520 bis. *Leopoldo Gvillelmo Avstriaco...* 1648, in-4° avec grav. de C. Galle.

Ve PIERRE AUROY.

526 bis. *La règle du sérap. Père S. François...* 1632, in-12.

JEAN SERRURIER.

545 bis. *R. P. Pavli Laymann... theologiæ compendium...* 1640, in-8°.

Ve Jacques Mairesse.

579 bis. *La gloire de S. Roch*... 1661, in-8°. (1)

Marie Serrurier.

593 bis. *Juste apologie du culte de la mère de Dieu*... par le P. Grégoire de St.-Martin. 1674, in-8°. 181 pp. — 2e édit. augmentée. Ibidem, 237 pp.

Ve Antoine Dieulot.

596 bis. *Le triomphe de la vérité*... 1677, in-8°,

596 ter. *Sermons sur les grandeurs de la mère de Dieu*... par le P. Piat Heylinck... 1678, in-8°.

Michel Mairesse.

598 bis. *Commentarius in regulas juris canonici*... à H. Canisio...., 1682, in-12.

604 bis. *La vie de sœur Scholastique de Saint Elie*... par Célestin de St.-Simon... 1689, in-8°.

606. — Ce numéro fait double emploi avec le n° 1147, et doit être indiqué comme étant anonyme.

618 bis. *La confrérie de la très sainte Trinité et rédemption des captifs*.,. 1710, in-12.

J.-J. Arthus Taverne.

629 bis. *Observations faites par M. Brisseau*... 1706, in-8°.

629 ter. *Nouveau traité de la petite vérole*.... par M. Wagret.... 1717, in-8°.

Charles-Louis-Joseph Derbaix.

638 bis. *Ars metrica*.... 1741, in-16.

Jacques-François Willerval.

659 bis. *La vie de la B. Micheline*. (1738), in-8°.

671 bis. *Lettres patentes du Roi portant établissement d'un hôpital général à Valenciennes*. (1751), in-4°.

681 bis. *Ars metrica et poetica ad usum Gymnasiorum* S. J... 1758, in-12.

681 ter. *Selecta ex Anacreonte et Homero*... 1758, in-12.

684 bis. *Lusus poetici allegorici*,... a. P. Sautel.... 1763, in-12.

684 ter. *Renati Rapini eglogæ*... 1763, in-12.

690 bis. *Abrégé de la vie du B. P. Fourier*... 1768, in-12.

Derbaix frères.

703 bis. *Theologia moralis*... Auct. Paulo G. Antoine. 1761, in-8°.

---

(1) Voyez *Archives du Nord*, T. 2, p. 253

DERBAIX.

706 bis. *Essai sur la fréquentation des spectacles par M...* 1760, in-18.

709 bis. *L'impureté combattue...* 1762, in-12.

718 bis. *Abrége de la vie et des miracles de.... S. Druon.* 1781, in-12.

JEAN-PIERRE DERBAIX (neveu).

735 bis. *Principes des lois romaines, comparés aux principes des lois françaises.....* (par M. Lœuillet, avocat au P. de Flandre.) 1787, in-8°.

LAGARDE AINÉ, rue des Chapelets.

749 bis. *Manuel des électeurs.......*(1795), in-8°. Sur la demande du citoyen Lagarde, le directoire du département du Nord, dans sa séance du 16 Vendémiaire an IV, souscrivit pour 100 exemplaires de ce *manuel*, qui furent distribués dans les bureaux de l'assemblée électorale.

CARPENTIER (SÉRAPHIN).

752 bis. *Le retour de la paix, divertissement allégorique...... par le C. Courtois....* [1796], in-8°.

VEUVE AMABLE WAGREZ.

765 bis. *Réflexions impartiales sur le Jury. Par M. Balardelle...* 1815, in-8°.

WAGREZ AINÉ.

875 bis. *Notice sur un sceau en bague trouvé à Mont-de-Marsan* par M. G. Ainsworth, de la société des antiq. de France]. In-8°. [1827], fig. — Tiré à petit nombre par les amis de l'auteur.

Dans la liste des ouvrages dont l'auteur n'a pas connu les imprimeurs, il y a bien aussi quelques rectifications à indiquer, quelques doubles emplois à faire disparaître. Par exemple, l'art. 1186 n'est qu'une redite du n° 722, comme le n° 606 fait double emploi avec 1147. On pourrait indiquer au n° 1022 bis un livre rare, curieux monument (ainsi que les n°s 1010 et 1163) laissé par les religieux anglais dans les Pays-Bas, qui leur servirent de refuge. Il est intitulé : *The historie, life and miracles, extasies and revelations, of the blessed virgin, sister* IOANE, *of the third order of our holy father S. Francis. By brother francis Bell.* Dovay, 1625, pet. in-8°. IX f. et 298 pp. La bienheureuse *Joane*, dont il est ici question, est de la famille de *Lope de Vega de Carpio*.

Le n° 1159 de la même série mentionne des *Arrêts de Desjaunaux* comme imprimés à Douai en 1702 ; il y a erreur : l'ouvrage très-connu dont on veut parler a pour titre : *Recueil d'arrêts notables du parlement de Tournay, par Messire Mathieu Pinault, chevalier, seigneur des Jaunaux, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier dudit parlement.* 4 tomes souvent réunis en 2 volumes. Les deux premiers tomes, contenant chacun 150 arrêts, sont imprimés à *Valenciennes, Henry,* 1702, in-4°. Les deux derniers tomes le furent à *Douay*, chez *Mairesse*, 1715, in-4°.

L'auteur de la *Bibliographie Douaisienne* a été aussi fort mal servi par son imprimeur. Les dispositions typographiques sont mal prises ; les chiffres des dates se confondent avec ceux des numéros d'ordre ; les alinéas des observations à la suite des titres de livres ne sont pas toujours judicieusement séparés ; les n°s 85, 86, 87 ne sont pas à leur place ; il en est de même de 414, 415 et 715 ; il donne quelquefois les indications de catalogues sans y ajouter les numéros, ce qui rend toute vérification impossible : il imprime *Rou-Marchée* pour *Bon-Marchié*, *Refroy* pour *Remfroy*, *Hortanio* pour *Hertanio* et *Hertaing*, *Green* de St.-Martin pour *Grégoire* de St.-Martin, *Soarez* pour *Suarez*, *Araujo* pour *ab Arauyo* ; il met la 4e année républicaine en 1794 ; il nous donne *Willot* comme *évêque de Fontaine-l'Evêque*, ville qui reçut son surnom de l'évêque de Cambrai *Godefroi de Fontaine* ; et qui n'eut jamais la prétention d'avoir un siége épiscopal ; enfin il indique *Pierre Borremans* comme imprimant de 1604 à 1622, et sa *veuve* de 1616 à 1621, ce qui devient difficile à arranger ; et il croque jusqu'aux prénoms de ses devanciers dans l'art de la typographie à Douai : ainsi, *Jacques*-François Willerval est baptisé par lui *Jean*-François, et *Arthus* Tayerne est nommé mal-à-propos *Arthur*. *Cuique suum !*

Au reste, ces misères typographiques et plusieurs autres qui regardent surtout les désignations de format, auront été reconnues depuis longtems par l'auteur, qui s'empressera de les faire disparaître dans une nouvelle édition. Faite avec soin et

patience, elle nous dotera d'un bon livre de Bibliographie locale, telle qu'il serait à désirer qu'on en vît publier dans toutes les villes un peu importantes.

ARTHUR DINAUX.

N. B. Au moment où nous imprimions ce compte-rendu, nous recevions de notre excellent collaborateur M. *Dufaitelle*, de Calais, un article plein d'intérêt sur l'*Histoire de l'imprimerie et des imprimeurs dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais*, qui pouvait le remplacer plus utilement pour nos lecteurs; nous nous ferons un devoir de le publier en tête de notre prochaine livraison. A. A.



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(20e. ARTICLE.)

Melle DUCHESNOIS.

« Phedre depuis longtems ne craint plus de rivale. »
RACINE, *Phèdre*, acte I, scène II.

« *Nil oriturum aliàs, nil ortum tale fatentes.* »

La ville de Rome, ce foyer de la civilisation antique, donna aux comédiens le titre de citoyens Romains, titre vainement ambitionné souvent par de puissans étrangers ; elle institua la comédie dans des tems de calamités, pour apaiser le courroux des dieux ; elle honora publiquement ceux qui se distinguèrent dans cette profession libérale, et les fit inhumer dans les mausolées des plus grands hommes de la République : c'est ainsi que les cendres d'Ennius furent versées dans le magnifique et glorieux tombeau des Scipions. Plus tard, lorsque Garrick, l'honneur de la scène britannique, paya à la nature le tribut dont elle n'a exempté ni la puissance, ni la vertu, ni les talens, quatre pairs d'Angleterre tinrent à honneur d'accompagner cet homme illustre au dernier asile qui lui avait été assigné au milieu des tombes royales, et de porter les coins du poêle qui couvrait son modeste cer-

cueil. Aujourd'hui, tant d'honneurs sans doute ne sont point dévolus aux plus illustres interprètes des jeux scéniques, mais à mesure que la raison et la philosophie sont venus éclairer les hommes, on leur a rendu les droits dont l'intolérance les avait frustrés, et leur mémoire n'est plus maintenant flétrie comme celle de Parias séquestrés de la société. Au contraire, le siècle présent, juste appréciateur des talens, leur rend un fervent hommage tant qu'ils sont dans leur virilité; et quand ceux qui les possédaient ont payé la dette de l'humanité, leur mémoire est encore chérie, et gardée comme un précieux souvenir.

Si l'artiste distingué a mérité les hommages et les regrets de ses contemporains, c'est surtout lorsqu'à un talent sans égal se joignait un caractère sans défauts; lors qu'à une âme faite pour sentir et rendre les beautés de nos chefs-d'œuvre, s'unissait un cœur aimant et généreux capable des plus grands sacrifices; telles étaient les premières et plus saillantes qualités de l'illustre Duchesnois, que la mort a ravie naguères à son pays, à la scène et à ses amis. Ces accens brûlans qui remuaient tous les cœurs ont désormais cessé; cette bouche éloquente, qui prêtait tant de beautés à nos premiers tragiques, est fermée pour jamais; ce regard puissant, où revivaient toutes les grandes passions, est éteint à toujours; mais ce qui nous reste, ce qui ne périra pas, c'est le souvenir de ses succès, la tradition de ses bonnes œuvres, la brillante rénommée d'une vie trop courte, mais toute pleine de triomphes et de belles actions: cette carrière mérite bien d'être retracée et d'être offerte à ses amis; suivre pas à pas une telle existence, c'est, pour ainsi dire, la prolonger un instant, c'est revivre encore une heure avec une femme bonne et aimable, c'est presque causer avec elle.

Catherine-Joséphine Rafin, appelée *Duchesnois* au théâtre, naquit dans une chaumière au milieu des marais de Saint-Saulve, village situé près des murs de Valenciennes (1). Elle

(1) La maison où est née Mlle. Duchesnois est aujourd'hui occupée par

vit le jour le 5 juin 1777, et non aux fêtes de Noël 1786, comme on l'a dit par erreur dans la *Biographie des Contemporains*, et comme M[elle] Duchesnois elle-même aimait à le répéter, sans doute dans l'intérêt de nos plaisirs, pour nous laisser un plus long espoir de jouissances, et guidée peut-être aussi par cet amour-propre féminin qui prolonge quelquefois outre mesure la jeunesse de nos plus illustres actrices (1).

Par un rapprochement singulier, M[elle] Duchesnois prit naissance sous le même ciel que M[elle] Clairon, dont elle devait suivre les traces et reprendre le sceptre tragique (2); comme elle, elle eut un berceau entouré de misère : son père, après avoir habité Valenciennes, se mit à St.-Saulve au service d'un simple maquignon de village, dont il était l'homme de peine

---

M. *Jean-Baptiste Meurice*, rue du Marais, à St.-Saulve. Plus tard, ses parens habitèrent, dans la même commune, l'auberge du *Marquis*, sur la chaussée de Valenciennes à Mons,

(1) Il n'y a plus à douter aujourd'hui de l'époque de la naissance de Mlle. Duchesnois; M[e] *Guislain*, notaire certificateur à Valenciennes, a fait lever son acte de naissance; il est ainsi conçu :

Extrait d'un registre aux actes de l'état-civil de la commune de St.-Saulve, arrondissement de Valenciennes, département du Nord.

« L'an mil sept cent soixante-dix-sept, le cinq du mois de juin, est née » à onze heures du midi, et le même jour fut baptisée Catherine-Joseph » Rafuin, fille légitime de Jean Jacques, garçon-marchand de chevaux; » et de Françoise Milot; fut parrain Romain-Joseph Dorchies, jeune homme de cette paroisse; marraine, Catherine-Joseph Delnart, jeune fille » de Saint-Vast, à Valenciennes, le père présent.

» (Ont signé) Jean-Jacques Rafin; Romain-Joseph Dorchies, Delnart, » Jean-Baptiste Sené, curé.

» Pour extrait délivré conforme par nous, maire de la commune de Saint-» Saulve, le douze janvier mil huit cent trente-cinq.

» Le maire, *Moreau*. »

(2) Mlle. Clairon est née à Condé le 25 janvier 1723, à moins de deux lieues de la maison natale de Mlle. Duchesnois.

et de confiance. Cette circonstance n'a nul besoin d'être voilée, Melle Duchesnois n'en est que plus recommandable, puisqu'elle a dû partir de plus loin pour fournir sa carrière artistique. Comme on le pense bien, son éducation première fut fort négligée ; cependant elle eut le bonheur d'intéresser une dame *Coquelin*, maîtresse d'école à St.-Saulve, qui lui rendit le service de lui apprendre à lire et à s'énoncer assez correctement en français.

La jeune Catherine Rafin passa donc son enfance et son adolescence à St.-Saulve, au milieu des hommes rudes de la campagne, et occupée de durs travaux rustiques ; mais déjà un instinct naturel lui laissait deviner une autre vie que celle du village, un autre langage que celui des compagnons de son père ; un désir vague la poussait hors de la sphère étroite où elle se trouvait enfermée : elle avait entendu parler de *Paris*, et, soit par prévision de nature, soit par un certain tact féminin, soit enfin qu'elle fût douée de cette *double vue* dont les vieilles croyances nous ont conservé la tradition, elle aspirait à voir cette grande ville qui, dans ses rêves d'ambition enfantine, lui semblait comme un port de salut.

Déjà *Augustine Rafin,* sa sœur ainée avait été chercher fortune dans la capitale, et se félicitait de cette tentative aventureuse. Jeune et jolie, favorisée de ces charmes extérieurs dont sa sœur cadette était privée, elle n'avait pas manqué de protecteurs dans la grande ville ; elle était donc bien établie depuis plusieurs années au Marais, près de la rue Saint-Louis. S'il faut en croire les renseignemens que Melle Duchesnois se plaisait à donner sur elle-même (car les preuves matérielles manquent sur ce premier voyage à Paris), ce fut là que la jeune Catherine Rafin arriva, en janvier 1792, avec son modeste bagage, ses dix-sept ans.... et l'espérance.

Elle partagea, pendant quelque tems, la bonne et souvent la mauvaise fortune de sa sœur, et y gagna au moins un peu de cette aisance et de ces formes que le séjour de Paris fait acquérir, et qui viennent déguiser, jusqu'à un certain point

le défaut d'éducation première. C'est, dit-on, dans ce premier voyage qu'elle eut occasion d'assister à la représentation de *Médée*, selon les uns, de *Britannicus*, selon les autres, de ces deux tragédies peut-être selon la vérité, dans lesquelles le jeu et la voix de Melle *Raucourt* la frappèrent tellement, qu'elle en rapporta à son domicile un souvenir profond qui l'occupait sans cesse.

On raconte que le lendemain de la représentation de *Britannicus*, sa sœur, allant l'éveiller comme de coûtume, la trouva debout dans une attitude héroïque, drapée à l'antique avec tout ce qu'elle avait pu trouver sous sa main, et récitant ces vers qu'elle avait retenus de la bouche d'*Agrippine-Raucourt* :

« ...... Poursuis, Néron ; avec de tels ministres,
» Par des faits glorieux tu vas te signaler.
» Poursuis ! tu n'as pas fait ce pas pour reculer.
» Ta main a commencé par le sang de ton frère ;
» Je prévois que tes coups viendront jusqu'à ta mère ! »

La fille ainée du maquignon de St.-Saulve tomba de son haut en entendant ces vers débités d'une manière tragique et impériale par sa jeune sœur ; elle commença par en rire, mais voyant que Catherine n'abdiquait pas sa couronne et qu'elle continuait, le jour, à parler en reine de théâtre ; la nuit, à rêver à la scène, elle craignit une imprudence de sa part, et prit le parti de la renvoyer au pays natal, comme on fait voyager les jeunes gens épris d'un amour malheureux.

Mais ici le trait était trop profondément entré, la naïve voyageuse l'emporta avec elle ; revenue à St.-Saulve, elle étonnait ses compagnes par ses récits attachans et ses discours animés ; elle leur redisait avec un feu inexprimable tout ce qu'elle avait vu et entendu ; elle débitait des tirades tout entières, et déclamait jusqu'à ses prières. Le génie dramatique s'était totalement emparé d'elle : dès ce moment elle était actrice. Cet exemple d'inspiration instantanée n'est pas le seul que l'on puisse citer : plusieurs acteurs célèbres ont ainsi senti se ré-

véler en eux, de bonne heure, le goût de la scène, par une puissance dont ils ne pouvaient se rendre compte :

« *Baron, Molé*, ont ainsi commencé. »

Cependant, ces prémisses étaient loin de satisfaire le vieux Rafin ; le théâtre, qu'il ne connaissait pas, lui était odieux ; l'Alexandrin avait pour lui peu de charmes, et il ne détestait rien tant qu'*Agrippine* : aussi voyait-il déjà sa fille vouée à tous les tourmens de la damnation éternelle, si elle succombait jamais à son goût pour la tragédie. Afin de le lui faire perdre, il l'occupa à tous les travaux les plus rudes du ménage, et pour la sauver de la punition des damnés dans l'autre monde, il lui fit un enfer des occupations de celui-ci. Qu'il y avait loin, bon Dieu, de la misérable chaumière de Saint-Saulve, au brillant théâtre français, où l'âme de la jeune fille se reportait constamment par le souvenir ! Aussi, la pauvre Catherine, montée plus tard au premier rang des artistes célèbres, aimait-elle à revenir sur ce qu'elle appelait les malheurs de sa jeunesse, en disant plaisamment qu'elle avait commencé ses études dramatiques par le rôle de *Cendrillon*.

La position n'était pas tenable : la jeune fille chercha à briser ses chaînes et à se suffire à elle-même. Heureusement une dame *Paqué*, de Valenciennes, s'intéressa vivement à elle et l'admit dans sa maison comme démoiselle de compagnie. Elle put alors respirer à l'aise, et même jouir de tems en tems du plaisir de fréquenter le spectacle, ce qui entretint et nourrit son goût naturel pour le théâtre.

Pendant l'hiver de 1796-1797, une société d'amateurs s'organisa à Valenciennes, pour donner des représentations au profit des pauvres, qui n'avaient pas émigré, eux, mais dont les biens n'en avaient pas moins été dispersés pendant la tourmente révolutionnaire ; aussi, dénués de tout, ils gisaient à l'hôpital, dans une saison rigoureuse, sans lits et sans vêtemens. MM. *Blanquet, Cambronne, Paliez fils* et *Charles Verdavaine*, se mirent à la tête de cette œuvre de bienfesance, et,

à une époque où le numéraire était rare, ils tentèrent de battre monnaie au profit de l'indigence.

Dans les troupes d'amateurs dramatiques, la plus grande difficulté d'organisation à surmonter, fut toujours de recruter des personnes du sexe : celle de Valenciennes jeta les yeux sur la jeune Rafin, dont le goût pour la déclamation commençait à transpirer ; elle saisit avec avidité cette occasion de suivre le penchant qui l'entraînait, et de sacrifier à la charité, vertu à laquelle elle voua, toute sa vie, un culte dont rien ne la fit départir, pas même l'abandon des richesses.

Au mois de pluviôse an V (janvier et février 1797), elle s'essaya donc sur le théâtre de Valenciennes, dans les rôles de *Sophie*, de *Robert, chef de brigands*, et dans celui du même nom du *Tribunal redoutable*, pièces alors fort en faveur, empruntées du théâtre allemand et prototypes d'un genre pour lequel notre compatriote se sentit plus tard une invincible répugnance, lorsque son goût fut épuré par les leçons et la fréquentation des hommes de lettres de Paris. Elle joua aussi le personnage de *Caroline* dans *Charles et Caroline*, et de *Palmire* dans *Mahomet:* c'est surtout dans cette pièce qu'elle étonna les spectateurs par les prémices d'un talent qui n'attendait que les occasions de se développer. Le 20 floréal an V (9 mai 1797), elle remplit le rôle de la *Paix*, dans l'*Entrevue de Buonaparte et du prince Charles*, fait historique en un acte, insignifiante bluette composée par J.-E.-M. *Raclet*, jouée et imprimée à Valenciennes, et oubliée depuis comme elle méritait de l'être. Ainsi, celle qui devait passer toute sa vie à rendre les passions les plus énergiques, dont la main était destinée à porter la coupe empoisonnée ou à saisir le poignard de la tragédie, débuta, au milieu du calme d'un théâtre de petite ville, par le rôle de *la Paix*, divinité tranquille, dont elle allait abandonner bientôt et pour toujours les paisibles autels! Celle qui devait vivre et mourir en débitant les chefs-d'œuvre des plus sévères classiques, fit entendre, pour premiers accens, ce que la dramaturgie avait de plus hideux et de plus mauvais goût. Ainsi le voulurent les destins !

Tels furent les premiers et modestes essais de Catherine Rafin, essais qui valurent aux pauvres de Valenciennes, en un seul hiver, cinq cens vêtemens dont ils manquaient, et qui dotèrent cette ville et la France d'une grande illustration artistique! Les spectateurs, les amateurs qui jouaient avec la jeune Catherine, furent étonnés de l'intelligence, de la sensibilité exquise qu'elle montra dans ses rôles; on lui prédit de plus grands succès pour l'avenir, et, en attendant, on la combla de louanges. Les premiers applaudissemens reçus par la naïve débutante firent bouillonner dans son cœur des désirs de gloire auxquels elle ne put résister; encouragée, excitée même par ses co-associés dramatiques, elle céda à une tentation puissante qui l'entraînait; elle s'enfuit furtivement de la maison qu'elle habitait, et courut à Paris, centre des arts qu'elle chérissait et sans l'étude desquels elle ne pouvait plus vivre. Elle était, pour ainsi dire, enlevée par sa passion dramatique, et son départ fut un rapt dont Melpomène seule est coupable : « C'est ainsi, disait quelquefois en riant Melle
» Duchesnois, que la Tragédie me saisit par la main et me
» conduisit à mes premiers pas. »

Catherine se fit promptement pardonner sa démarche, obtint des lettres de recommandation pour des hommes de lettres et des acteurs de Paris, et y retrouva sa sœur ainée. Elle put y étudier sûrement et utilement. Le premier livre qui tomba dans ses mains fut un volume des œuvres de Racine, qu'elle dévora : ce volume, usé et poudreux, fut toujours conservé par sa propriétaire comme une précieuse relique; on le voyait, au milieu des élégantes éditions modernes, dans la bibliothèque de la tragédienne, qui le montrait aux curieux avec autant de philosophie qu'un artisan noblement enrichi par son travail, découvre, à ses enfans, les vieux outils qui ont servi à sa fortune.

En aucun tems ce ne fut chose facile à obtenir qu'un ordre de début au théâtre français, et la tâche était encore plus rude pour une pauvre fille, arrivant de la province presque sans appui, sans argent et sans beauté; aussi notre Valenciennoise est-elle loin encore d'atteindre ce but si désiré. Une

des issues pour arriver à ce temple de la muse tragique, était le passage par une école de déclamation tenue par un des desservans du lieu : il existait alors un cours de ce genre dirigé par *Florence*, médiocre acteur, remplissant aux Français l'emploi de confident. C'est à ses soins que la jeune Rafin est remise, et s'il fut pour peu de chose dans les progrès rapides qu'elle fit, elle lui dut cependant quelques traditions théâtrales nécessaires à connaître, et des principes de convention dont il n'était pas alors permis de s'écarter.

Heureusement pour elle, elle rencontra à Paris des maîtres plus habiles : un hasard heureux lui procura la connaissance de Vigée, poète à la mode, qui passait, à juste titre, pour un excellent lecteur ; elle en reçut de bons conseils et un bienfait plus grand encore, celui d'être recommandée à son ami *Legouvé*, aimable auteur du *Mérite des femmes* : celui-ci, charmé de sa belle voix et de ses accens pathétiques et sensibles, n'hésita pas à en faire son élève.

L'amitié d'un grand hom me est un bienfait des Dieux ; la jeune Rafin l'éprouva : on peut dire que Legouvé seul l'a formée. Il est vrai qu'il avait affaire à une élève plus qu'intelligente. « Il appartenait à l'auteur du *Mérite des femmes*, a » dit M. Arnault, de deviner celui de Mlle Duchesnois, et » d'en développer l'heureux germe. » Il fut pour elle un guide sûr et dévoué. On a dit que Legouvé ne borna pas ses instructions à des enseignemens poétiques, et qu'il ne se conduisit pas envers sa Phèdre en farouche Hippolyte ; dans l'ardeur de ses leçons, il finit, dit-on, par mettre en pratique cette prescription d'un de ses poèmes :

« Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère. »

Quoi qu'il en soit, Legouvé n'eut point à se repentir de cette liaison et la générosité de son élève épargna peut-être, à lui, des remords, et à sa famille, des regrets. A l'époque où la tête du maître commençait à s'affaiblir, ce poète si intéressant fit mille instances à son ancienne élève pour qu'elle acceptât sa main ; cette union assurait à la tragédienne une belle

fortune et une position dans le monde parisien ; elle refusa constamment de l'accomplir, et poussa le désintéressement jusqu'à rendre d'une main à la famille de Legouvé, les cadeaux qu'il la forçait d'accepter de l'autre. Ce trait de générosité ne sera pas le seul qu'on aura l'occasion de citer dans cette notice.

Cependant Melle *Duchesnois*, à laquelle nous ne donnerons plus d'autre nom, car on lui avait conseillé à Paris de se défaire de sa trop prosaïque dénomination de *Catherine Rafin*, grandissait en talent comme en réputation. Un sieur de *Mousy*, rédacteur d'une petite feuille de théâtre, fut le premier qui parla des progrès de la jeune provinciale, et qui raconta avec quelle splendeur elle parut, conduite par Florence, sur un petit théâtre de société du quartier St.-Antoine, connu sous le nom de théâtre *Mareux*. Elle y joua *Phèdre*, son premier, son plus beau, et l'on pourrait dire, son dernier rôle, car elle y fut inimitable jusqu'à la fin de sa carrière.

Dès ce moment, la fortune et la gloire dramatiques de Melle Duchesnois ne s'arrêtèrent plus : les somptueux appartemens de Mme de Montesson, protectrice éclairée des beaux-arts, s'ouvrirent devant la jeune élève de Legouvé; elle y déclama plusieurs rôles de manière à obtenir de puissans suffrages ; on ne parlait plus, dans les cercles à la mode de Paris, que de la protégée de l'auteur du *Mérite des femmes ;* Mme Bonaparte, elle-même, la bonne *Joséphine*, dont Duchesnois adopta depuis le prénom, voulut aussi la voir et l'entendre, et la renvoya comblée de ses dons et de ses éloges.

Voici comment on raconte sa première entrevue avec la femme du Premier Consul, dans les *Mémoires sur l'impératrice Joséphine,* attribués à Mme *Georgette Ducrest*, nièce de Mme de Genlis : « M. Chaptal, ministre de l'intérieur, se refusait à accorder un ordre de début à Melle Duchesnois, persuadé qu'elle était *trop laide* pour réussir. Madame Lebrun, toujours obligeante, et protégeant les arts dont elle en cultive un d'une manière si brillante, pria Mme de Montesson de

donner une soirée pour Mlle Duchesnois; elle lui fit promettre d'obtenir que Mme Buonaparte y vînt, ainsi que M. Chaptal. Mme de Montesson y consentit, et y réunit environ deux cents personnes. Mlle Duchesnois, à cette époque, beaucoup plus mal qu'aujourd'hui, était d'une affreuse maigreur; sa toilette, *plus que simple*, fut arrangée tant bien que mal par Madame Lebrun...... Mlle Duchesnois récita le rôle de *Phèdre* et une partie de celui de *Roxane* d'une manière si admirable, que le ministre, oubliant comme tout le monde les traits peu agréables de cette jeune personne, lui donna immédiatement son ordre de début. Mme Buonaparte se chargea du costume...... Il fut décidé qu'il faudrait la faire jouer d'abord à Versailles, afin de l'habituer aux planches. Presque toute la société s'y rendit, et fut témoin du commencement des succès qui entraînèrent plus tard des disputes et des arrestations...... on savait la protection spéciale que lui accordait l'épouse du premier consul. Madame Buonaparte lui fit présent d'une magnifique parure en topaze, qui lui avait été donnée par M. de Souza, ministre de Portugal. »

Tant et de si puissants protecteurs déjouèrent enfin les intrigues sans nombre qui l'empêchaient d'aborder le théâtre Français, écueil sans fond ou port de salut pour tous ceux qui veulent marcher noblement dans la carrière dramatique. Déjà une première et brillante apparition de la jeune actrice sur le théâtre de Versailles, opérée le 15 messidor an X (4 juillet 1802), avait eu du retentissement, et la presse elle-même, qui en avait fait rejaillir l'éclat jusques dans sa ville natale, l'appelait à grands cris sur une arène plus digne de son talent (1). Son ordre de début fut enfin mis à exécution le 15 thermidor an X (le 3 août 1802) (2); les portes du

---

(1) Mlle. Duchesnois joua, sur le théâtre de Versailles, les rôles de *Phèdre* et de *Sémiramis*.

(2) La *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, par *Lemazurier*, 1810, 2 vol. in-8°, date le début de Mlle. Duchesnois du 23 messidor an X (12 juillet 1802). C'est une erreur; cette date est sans doute celle de l'ordre de début, qui a dû précéder de quelques jours le début même.

théâtre Français, si longtems fermées pour elle, s'ouvrirent devant *Phèdre* suppliante.

Le moment était merveilleusement choisi pour un début ; après d'immortelles victoires qui avaient doublé le territoire de la France, Paris renaissait à la paix et aux plaisirs ; les spectacles étaient suivis avec intérêt ; et l'apparition d'une jeune débutante, déjà préconisée dans plusieurs cercles littéraires, devenait une affaire importante. La première entrée de Melle Duchesnois sur la scène française fut donc un événement ; les annales du théâtre n'ont rien conservé d'aussi remarquable : son succès fut étourdissant, les applaudissemens tinrent de la frénésie, l'encens fuma et monta jusqu'aux cieux, les louanges ne s'arrêtèrent nulle part : tous ces éloges, au reste, parurent de bon aloi, et d'autant plus glorieux, qu'il n'était pas possible d'attribuer à la beauté de l'actrice ce qu'elle ne devait véritablement qu'à son talent.

Le rôle de *Phèdre*, choisi pour son début, allait parfaitement à sa voix, à sa taille, à sa sensibilité ; elle parut tout à son avantage : Mme de Montesson, qui fesait un noble usage des biens délaissés par le vieux duc d'Orléans, lui avait fait cadeau d'un manteau de pourpre et d'or, d'une valeur de plus de mille écus, pour qu'elle se montrât dignement et en reine sur la plus noble scène de France : c'est sous ce brillant costume qu'elle reçut les premiers suffrages des parisiens ; on admira la pourpre et l'or, mais les applaudissemens s'adressèrent bien réellement à l'actrice, qui, au moment de l'accueil triomphant qu'elle recevait, ne put heureusement pas dire comme Sedaine : *Ah! mon habit, que je vous remercie!*

Les journaux du tems retentirent du bruit de sa victoire ; les bulletins du Théâtre-Français firent, pendant quelque tems, oublier ceux de nos armées, et chacun lisait avidement le détail des conquêtes faites par une femme qui n'avait ni beauté, ni fortune. L'expression de sa sensibilité, l'harmonie de sa voix, fesaient l'objet de l'étonnement des journalistes, habitués depuis longtems à l'organe puissant mais dur de

M[elle] Raucourt. Aussi, les vers suivans qu'attirèrent à cette actrice un moment d'humeur et la crudité toute républicaine de Marie-Joseph Chénier, étaient-ils loin d'être applicables à M[elle] Duchesnois :

« O Phèdre ! en tes amours que de vérité brille,
» Oui, de Pasiphaë je reconnais la fille,
» Les fureurs de sa mère et son tempérament
» Et l'organe de son amant. »

Voici, au contraire, ce qu'on lit dans le *Journal de Paris*, du 17 août 1802, sur la débutante Valenciennoise :

« M[elle] Duchesnois a la taille svelte, la voix agréable et très-flexible ; la figure *peu régulière*, mais expressive, et, ce qui vaut mieux que la beauté, une sensibilité profonde. Le choix qu'elle avait fait du rôle de *Phèdre* pour son coup d'essai nous avait d'abord paru téméraire, mais nous sommes forcés d'avouer maintenant qu'elle s'est montrée digne de l'entreprise. Il paraissait assez étrange que depuis quelque tems tous les héros et les princesses tragiques ne fussent formés (1) que par des valets de comédie, et que ceux-ci, tout fiers du succès d'un ou deux élèves, commençassent à se considérer comme des professeurs exclusifs, privilégiés par Melpomène. Un auteur, encore plus tragique qu'ils ne sont comiques, vient de leur prouver que, s'ils enseignent la tradition, il lui était réservé d'enseigner l'art. Mlle. Duchesnois est élève de M. Legouvé, et il est aisé de voir qu'elle a moins appris la routine du théâtre que les moyens de s'identifier avec son personnage, c'est-à-dire, d'accorder, dans tout son jeu, l'intention des auteurs avec sa propre manière de sentir. Voilà pourqnoi elle a paru si *vraie* dans les diverses situations du rôle de *Phèdre*, et pourquoi elle lui a rendu tout l'intérêt qu'il avait perdu depuis longtems..... au théâtre. »

---

(1) Dugazon et Dagincourt formaient des élèves pour la tragédie, notamment Lafond, Mlles. Volnais et Dupuis.

En effet, Mlle Duchesnois joua *Phèdre* comme jamais encore on ne l'avait jouée : elle envisagea ce beau rôle sous un point de vue nouveau et comme le tendre Racine l'avait fait. Ce n'était plus une femme violente, impudique, incestueuse : c'était une infortunée, maîtrisée par un amour plus fort qu'elle, entraînée dans l'abîme par une puissance irrésistible ; et il n'est personne qui puisse dire n'avoir pas plaint la coupable Phèdre sous les traits de Mlle Duchesnois. Un organe qui allait au cœur, un don heureux de la nature pour exprimer avec sentiment et énergie la passion de l'amour, rendaient la débutante une actrice pour ainsi dire nouvelle, puisque Dumesnil n'existait plus et que l'illustre Clairon rendait alors son dernier soupir.

Geoffroy, le rigoureux Geoffroy, qui tenait en ce moment le sceptre de la critique des théâtres, lui fut d'abord favorable et porta sur elle ce jugement : « Cette actrice ne séduit point les yeux : il ne faut pas la plaindre d'être privée de ce dangereux avantage ; il faut l'en féliciter : elle recevra des éloges, et non des madrigaux ; elle entendra des vérités utiles, et non des mensonges galans : l'encens qui brûlera pour elle sera pur, et ne lui fera point tourner la tête ; au lieu de courtisans, elle aura des amis ; à l'abri du poison de la flatterie et des piéges de la volupté, elle cultivera son art dans la retraite. L'esprit et le cœur feront leur profit des défauts du corps ; le luxe, la vanité, la dissipation, les plaisirs, ne conspireront point pour étouffer ses talens. Grâce à l'indulgente sévérité de la nature, Vénus n'essaiera pas même de la ravir à Melpomène ; elle n'ira point à l'opprobre par des sentiers rians et fleuris ; mais une route escarpée la conduira au temple de la Gloire. »

« Mademoiselle Duchesnois n'est pas belle, ajoute-t-il ; et le premier coup-d'œil ne lui est pas favorable : mais elle a une taille très-convenable à la scène.... Son organe est doux, sonore et touchant : elle a ce que les belles ont bien rarement, l'expression, la sensibilité, la chaleur ; et *s'il faut opter entre les grâces de la beauté et les qualités de l'âme, le choix ne peut être douteux*. Mademoiselle Duchesnois émeut par un secret

bien simple quoique bien rare, elle est émue elle-même: elle fait pleurer, parce qu'elle pleure; c'est son cœur qui parle et tous les cœurs l'entendent. Ses traits sont un tableau nouveau où toutes les affections de l'âme viennent se peindre...... C'est surtout dans les situations tragiques qu'elle s'embellit du sentiment et de la passion. Les hommes peuvent dire alors: *qu'elle est belle!* comme les femmes s'écriaient en voyant Le Kain: *qu'il est beau!*..... »

Quelques lignes plus bas, l'Aristarque laisse échapper cet aveu remarquable: « Mon avis sur Mlle. Duchesnois est donc le même que celui de Louis XV sur Le Kain: *Elle m'a fait pleurer, moi qui ne pleure guères.* »

Le second début de Mlle. Duchesnois eut lieu le 18 thermidor, an X (6 août 1802) dans *Sémiramis*, rôle qui n'était pas autant dans ses moyens que celui de Phèdre et qu'elle avait aussi joué sur le théâtre de Versailles. Le naturel et la sensibilité de l'actrice lui servirent de peu de chose dans le personnage fier, gigantesque et quelquefois ampoulé de la reine de Babylone. L'organe agréable et touchant de la débutante se prêtait bien mieux au sentiment qu'à la fierté, et ce ne fut pas un malheur pour elle de n'avoir pas excellé dans ce rôle un peu emphatique. Ce n'est pas que les applaudissemens lui eussent manqué, au contraire: ce jour-là ils tinrent du délire (1). Après la pièce, le public enchanté demanda, à grands cris, la débutante. Mais elle ne put se rendre promptement aux vœux de ses admirateurs; déjà son succès excitait l'envie au théâtre, et la reine de Babylone, triomphante et applaudie, eut bien de la peine à trouver dans les coulisses un écuyer pour lui donner la main. Enfin, son vieux professeur, l'officieux *Florence*, acteur subalterne, *se dévoua*, c'est le mot, pour accomplir cette œuvre de galanterie, et en fut récompensé en partageant les marques de la satisfaction et de l'enivrement du public.

---

(1) *Courrier des spectacles*, du 21 thermidor, an X [alors rédigé par *Lepan*].

Voici sa lettre qui a été soigneusement conservée, et qui ne manque ni de convenance, ni d'adresse.

Aux artistes sociétaires composant le comité de la comédie française.

« Mesdames et Messieurs, l'excès de la chaleur, et le trouble où m'a jetée mon début, m'ont donné une fièvre tierce qui m'affaiblit extrêmement. Un plus long travail ne pourrait qu'aggraver mon état. Je vous prie donc de me permettre de suspendre quelque tems mes débuts. Cette interruption m'est nécessaire pour recouvrer mes forces, et secondera la juste impatience des autres débutantes. Cependant comme Phèdre est redemandée et affichée pour samedi, je ferai un nouvel effort pour prouver à la Comédie mon empressement à remplir ses désirs. Si j'ai été assez heureuse pour obtenir les bontés du public, je le dois aux exemples que m'a donnés le jeu des grands talens qui la composent. Elle trouvera toujours dans mon zèle la reconnaissance et les sentimens dont je suis pénétrée.

» Recevez, Messieurs et Mesdames, l'assurance de mon dévouement et de mon respect.

» Le 7 fructidor, an X.

» JOSÉPHINE DUCHESNOIS. »

On a vu que malgré sa fièvre, la débutante parut encore dans Phèdre le 12 fructidor, plusieurs jours après avoir écrit cette lettre, pour ne causer ni embarras, ni préjudice, à la Comédie française. L'administration de ce théâtre, qui voyait la salle s'emplir, comme par magie, avec le seul nom de *Duchesnois* sur l'affiche, la pressa vivement de continuer ses débuts, mais la santé de l'actrice l'en empêcha tout-à-fait : c'est ce qui fut démontré victorieusement dans une conférence de deux heures entre Madame *Adèle Sauvan*, amie

particulière de la débutante, et les membres du comité du Théâtre-Français. Force fut donc de faire paraître Mlle. *Xavier* le 13 fructidor (31 août) dans le rôle de *Sémiramis*, quoiqu'elle fût à peine prête à faire son début. Cette jeune et jolie concurrente de Mlle. Duchesnois se montra encore deux autres fois, et à son troisième début, ses partisans en vinrent aux mains dans le parterre avec les opposans à sa réception : l'actrice épouvantée ne put continuer son rôle, elle se retira devant l'astre brillant de son émule et courut bientôt cacher sa défaite sur le théâtre de Pétersbourg. Mlle. Duchesnois, de son côté, sans se targuer d'un triomphe aussi facile, attendit de pied ferme une plus redoutable rivale.

Quinze jours de repos l'avaient rendue à la santé et aux arts; cédant aux instances des comédiens français, elle continua ses débuts et se montra sous des aspects nouveaux. Elle joua *Didon*, et fut applaudie non pas tant comme reine de Carthage, que comme femme passionnée et remplie de tous les feux de Vénus pour le fils de cette déesse. Le rôle de *Roxane*, dans *Bajazet*, vint ajouter un nouveau fleuron à sa couronne; elle prouva que l'ambition, la fierté, la fureur, la vengeance, toutes les passions qui dominent le cœur de l'altière Roxane, pouvaient être rendues par elle avec autant de perfection que cette ardeur brûlante qui consume le cœur de l'amante d'Hyppolite. Elle annoblit cette fois les sentimens d'une esclave du sérail, qui, dédaignant les faveurs passagères de son maître, s'abandonne au charme qu'inspire un jeune prince malheureux, et s'enflamme d'autant plus qu'elle est plus contrainte dans l'expression de ses sentimens. Ce qu'on remarqua surtout dans cette pièce, ce fut l'ensemble parfait qui régna dans la représentation de ce personnage difficile et si longuement étudié par Mlle. Clairon dans ses mémoires : on trouva dans le jeu de Mlle. Duchesnois une entente générale et complète du rôle, dont toutes les parties, conçues avec force et liées avec soin, furent rendues avec une égale vérité. Des applaudissemens unanimes vinrent montrer à la débutante qu'elle avait touché juste et qu'elle allait remuer les spectateurs jusqu'au fond de l'âme; aussi joua-t-elle

Roxane quatre fois de suite, et *Hermione* quatre autres fois, avec un succès qui ne peut être comparé qu'à celui obtenu dans *Phèdre*.

A la suite de cette dernière épreuve, il était difficile aux sociétaires du Théâtre-Français d'en exiger une autre; en conséquence, Mlle. Duchesnois eut la permission, aux termes du réglement, de clore ses débuts par un rôle à son choix. Après avoir occupé seule la scène pendant l'époque de l'année la moins favorable aux spectacles, après avoir constamment attiré, ému et enchanté, au milieu des plus grandes chaleurs de l'été, une multitude immense qui fit rouler l'or dans les coffres du Théâtre-Français, elle termina ses débuts le 18 brumaire an XI (9 novembre 1802) par le rôle de *Phèdre*, qu'elle jouait pour la huitième fois.

On ne saurait se faire une idée du concours extraordinaire de spectateurs attirés par cette pièce si souvent offerte à leurs suffrages. Il fallut livrer cent combats pour pénétrer dans la salle, et plus de mille curieux, dont l'espoir fut trompé, se retirèrent sans avoir pu obtenir de billets. Mlle. Duchesnois se surpassa elle-même dans la peinture du malheureux amour de l'épouse de Thésée : on reconnut mieux que jamais en elle *Vénus toute entière à sa proie attachée*; et les applaudissemens venaient, presqu'à chaque vers de ce rôle admirable, interrompre le débit de l'actrice. On ne se borna point cette fois à l'applaudir, à la redemander à la fin de la pièce ainsi qu'aux autres représentations, honneur du reste devenu commun depuis quelques années, et qui pour elle avait été un hommage quotidien; on jeta à ses pieds une couronne, et l'on intima à l'acteur *Naudet*, qui lui donnait la main, l'ordre de la déposer sur son front. Il osa combattre pendant trois quarts d'heure ce vœu général, qui froissait l'amour-propre et excitait l'envie des plus anciens acteurs (1); mais lorsqu'il ne

(1) Les peintres furent, vers la même époque, plus justes et plus généreux envers leur collègue Guérin, dont le tableau, représentant *Phèdre*, fut

fut plus possible de résister aux instances réitérées d'un public qui parlait en maître et voulait être obéi, il accomplit la mission que chaque spectateur lui enviait. C'était une manifestation de regrets anticipés que l'on témoignait sur l'absence présumée d'une actrice dont on était idolâtre. Enfin, les vers suivans, composés à sa louange et improvisés peut-être pendant la représentation, furent jetés sur le théâtre, mais on ne les connut que le lendemain parcequ'un arrêté de police défendait de lire sur la scène rien d'étranger à la représentation :

A Mlle DUCHESNOIS.

« Prête à quitter ces lieux, l'altière Melpomène
» Pleurait l'antique honneur du Theâtre-Français
» Et regrettait ces temps féconds en grands succès
» Où Le Kain et Clairon embellissaient la scène.

» Mais bientôt à ses yeux, ravissant leurs secrets,
» On vous vit parcourir cette illustre carrière,
» Et soudain l'immortelle à de pareils essais
» De ces illustres morts reconnut l'héritière.

» Phèdre revit en vous : ce sont là ses accens,
» Ils lient à vos fers le cœur le moins sensible,
» Et s'il eût combattu des charmes si puissans,
» Hyppolite eût quitté sa rigueur inflexible.

« Livrez-vous désormais à ces heureux travaux,
» Faites régner Racine, et Voltaire et Corneille ;

---

couronné par eux. *Pain*, vaudevilliste du tems, fit à cette occasion le quatrain suivant, qui renferme en même tems un éloge pour la jeune Valenciennoise :

« Racine, du fond de ton urne,
» Réveille-toi pour des succès nouveaux :
» *Duchesnois* chausse le cothurne
» Et *Guérin* saisit ses pinceaux. »

» Du théâtre ainsi qu'eux, vous serez la merveille,
» Ainsi qu'eux votre nom n'aura pas de rivaux. »

La fin des débuts de Melle Duchesnois, et le repos de trois mois dans lequel elle demeura, laissa le champ libre à sa belle rivale, Melle *George Weymer*, fille du directeur de spectacles d'Amiens et élève chérie de Melle Raucourt ; cette nouvelle débutante commença ses représentations le 8 frimaire an XI (29 novembre 1802) dans l'emploi des reines-mères, par le rôle de *Clytemnestre*. La beauté, qui ne perd jamais ses droits devant un public parisien, et qui, suivant un philosophe, est la première des recommandations, valut à l'élève de Raucourt, à défaut d'un talent transcendant, des suffrages et des partisans. Mais les amis éclairés de l'art dramatique regardèrent alors comme une véritable calamité et l'absence de Duchesnois et l'espèce d'exclusion dont elle était momentanément victime. Geoffroy, le critique par excellence, passa tout-à-fait du côté de la dernière venue : il préconisa sa beauté, lui forgea des talens, et s'abandonna même journellement à des reproches acerbes contre le manque de beauté de Mlle. Duchesnois, pour rehausser d'autant les heureux dons de nature de sa rivale. Ses réflexions, sur un défaut qu'elle n'avait pas le pouvoir de corriger, se traduisirent même dans ses feuilletons en termes presqu'injurieux et grossiers, et lui attirèrent le billet suivant, dont l'hypercritique ne s'est peut-être jamais vanté, mais qui mérite d'être conservé, au moins comme preuve d'esprit et de résignation ;

A Monsieur Geoffroy.

« Le public n'a malheureusement pas besoin d'apprendre » de vous que je ne suis pas belle ; mais vous, Monsieur, vous » devriez savoir qu'une femme n'est laide que quand elle n'a » pu faire autrement. »

JOSÉPHINE DUCHESNOIS.

Cependant on tentait tous les moyens possibles de faire oublier la délaissée Duchesnois ; le *Journal des Débats* met-

tait de la malice et de la mauvaise foi dans ses attaques, *Ducray-Duminil* la déchirait dans ses *Petites-Affiches*, le *Journal de Paris* et *le Publiciste* apportaient de la mollesse dans sa défense ; elle n'était bien soutenue que par *Salgues* dans l'*Observateur*, et *Lepan* dans le *Courrier des Spectacles*.

D'un autre côté, les comédiens du Théâtre-Français, furieux de ce qu'une provinciale avait pu recevoir un ordre de début sans passer par leurs mains, et obtenir un succès brillant sans sortir de leur école, armés d'une prévention terrible, avaient résolu d'accumuler tous les obstacles sur ses pas. Elle ne comptait presqu'aucun ami au théâtre ; à l'exception de Talma, de sa femme et de Mlle. Bourgoin, tous étaient animés d'une basse jalousie contre elle ; et, depuis Mlle. Raucourt jusqu'à Lacave, ils conspirèrent unanimement de ne pas la recevoir. Ils poussèrent l'injustice jusqu'à se livrer aux propos et aux quolibets les plus absurdes et les plus insultans, que de complaisans échos ne manquaient pas de répéter dans tout Paris. Dazincourt, à qui l'on parlait de son rare talent, répondait que c'était un talent bien laid ; Lafond prétendait ne pouvoir jouer avec un monstre ; l'impérieuse Raucourt jurait, avec sa voix puissante, qu'elle mangerait sa fortune pour écraser cette araignée ; un autre s'écriait :

« Pour un aveugle, oh! quelle aurait d'appas!
« Ecoutez-la, mais ne la voyez pas. »

enfin il n'est pas jusqu'à la belle et ravissante Contat, dont la malice égalait la grâce, qui, voyant un jour les beaux bras de Mlle. Gros, tenant l'emploi des confidentes, noirs et meurtris par la forte pression des mains nerveuses de Duchesnois, ne s'écriât avec un accent satyrique et une frayeur simulée : *Oh ! la malheureuse ! est-ce qu'elle déteint ?* A tous ces mots piquans, les amis de l'art, les hommes raisonnables, ne pouvaient donner pour consolation à la pauvre débutante que ce dystique de Boileau :

« Si vous aviez moins su nous plaire,
» Vous ne leur déplairiez pas tant. »

Toutes ces intrigues d'intérieur de coulisses et de journaux n'altéraient pas toutefois le goût du public éclairé pour Mlle. Duchesnois ; au contraire, il semblait plus ardent à mesure que les injustices et les quolibets tombaient plus drus sur elle. Les hommes de lettres les plus consciencieux, la jeunesse des écoles, surtout de celle polytechnique, les acteurs célèbres des Français retirés du théâtre, avaient pris chaleureusement parti pour la débutante Valenciennoise, et allèrent même jusqu'à troubler les débuts de sa rivale. Mlle. Georges eut la malencontreuse idée de vouloir paraître dans le rôle de *Phèdre*, triomphe de sa concurrente ; elle y fut faible, même au dire de ses prosélytes ; la seconde fois qu'elle parut dans ce rôle, le parterre, qui n'avait pu s'empêcher de faire des comparaisons, demanda à haute voix à revoir Mlle. Duchesnois dans *Phèdre*. Une longue agitation succéda à ce vœu du public exprimé d'une manière assez tumultueuse : le désordre allait croissant ; les acteurs, embarrassés de la réponse à faire, espéraient conjurer l'orage en levant la toile et en commençant la petite pièce de *Crispin médecin;* les cris redoublés chassèrent les comédiens ; enfin, le semainier, Baptiste cadet, parut et répondit à ceux qui demandaient Mlle. Duchesnois dans Phèdre, que Phèdre était sur le répertoire. Cette réponse évasive redoubla la rage et les efforts des mécontens ; l'un d'entr'eux avait été député vers les acteurs, on n'avait nulle nouvelle de son ambassade, on voulut en aller chercher directement ; en un clin d'œil l'orchestre est escaladé, le théâtre est envahi, et le parterre en masse se trouve transplanté sur la scène. Alors la force armée intervint ; un peloton d'infanterie légère débusqua de l'endroit d'où l'on ne voyait sortir d'ordinaire que des licteurs et des soldats d'Agamemnon ; un commissaire de police, dans l'intérêt de l'ordre, invita les honnêtes gens à se retirer, afin qu'on pût distinguer les mutins ; et, comme l'heure du spectacle s'était passée pendant le tumulte et que personne ne voulut passer pour séditieux, la salle fut évacuée entièrement.

Mlle. Georges reparut une troisième fois dans *Phèdre ;* grâces aux mesures prises par la police, cette séance fut assez

tranquille : les cris *Duchesnois! Duchesnois !* se firent encore entendre, mais des arrestations arbitraires et rapides les comprimèrent. Si l'élève de Raucourt, appuyée des bayonnettes de la garnison de Paris, ne fut guères sifflée ce soir-là, elle fut du moins peu applaudie, malgré les nombreux amis introduits dans la salle ; des murmures sourds se fesaient jour, et l'on n'apaisa tout-à-fait le public que quand les acteurs eurent fait annonçer la prochaine rentrée de Mlle. Duchesnois dans le rôle d'*Aménaïde* de *Tancrède*.

Dans la disposition où étaient les esprits, le jour de la rentrée de la première débutante au Théâtre-Français devait être un jour de triomphe ; il le fut, et bien complètement. C'était le 30 pluviôse an XI (19 février 1803). Usant du droit qu'on ne devait pas lui ravir, de choisir sa pièce d'admission, Mlle. Duchesnois voulait rentrer par le rôle de *Phèdre ;* mais Mlle. *Raucourt* le défendit comme sa propriété. Elle proposa celui d'*Ariane ;* Mme Talma le revendiqua comme sien. Elle se rabattit sur *Hypermnestre ;* ici Mlle. *Fleury* mit son veto. Enfin elle prit, ou plutôt on la gratifia du rôle d'*Aménaïde* de *Tancrède,* qui fesait partie de l'emploi des grandes princesses, parce qu'on espérait qu'elle échouerait dans ce genre presque nouveau pour elle. Les espérances malveillantes de ses ennemis furent cruellement trompées. Ce rôle assez ingrat d'une pièce qui n'est pas le chef-d'œuvre de Voltaire, fut agrandi et pour ainsi dire amplifié par elle, et on l'y accueillit avec un enthousiasme et des transports de joie difficiles à décrire. Dans sa mauvaise humeur, Geoffroy déclara qu'il ne connaissait que les convulsions de St.-Médard qu'on pût comparer au délire théâtral causé par son apparition, et qu'il doutait que le vainqueur de Denain, après avoir sauvé la France, eût reçu des marques plus vives d'intérêt. En effet, à son entrée, à la troisième scène du premier acte, elle obtint, pendant plusieurs minutes des preuves les plus claires, et même les plus bruyantes, du plaisir que le public avait à la revoir. Parterre, loges, galeries, orchestre, tout partageait l'ivresse générale, et un pamphlet du tems poussa la métaphore jusqu'à pire que *chaque spectateur ressemblait à un amant longtems*

privé d'une maîtresse chérie, et qui se retrouve enfin dans ses bras.

Cette unanimité de suffrages n'avait toutefois rien de concerté : c'était l'expression naturelle et naïve de la satisfaction générale. Le public, juge sévère quelquefois, mais toujours juste, voulait prouver à la jeune tragédienne qu'il désirait l'indemniser des tourmens et des tracasseries qu'elle avait eu à subir et auxquels il était bien étranger. Aussi, dans le cours de la représentation, saisit-il toutes les allusions qui pouvaient servir à expliquer sa pensée. Ces vers

« De l'esprit de parti, je sais quelle est la rage,
» L'illustre Aménaïde en éprouve l'outrage, »

furent applaudis à tout rompre, et l'application alla à son adresse.

« Jamais aussi Mlle. Duchesnois, dit un écrivain de l'époque qui nous a fourni plus d'un renseignement (1), ne fut si belle, si sublime, ne posséda mieux le secret d'attendrir, d'émouvoir et de conduire le spectateur au gré de sa volonté. Diction admirable, naturelle et soutenue ; geste noble, aisé, toujours juste ; organe enchanteur et dont la perfection étonne toujours ; âme expansive, chaleur communicative, noblesse sans enflure, fierté sans arrogance, le talent d'exprimer tous les sentimens du cœur, et de passer avec un art infini, mais en le cachant toujours, du ton de la colère ou du reproche, à celui de la tendresse ; en un mot, réunion au degré le plus parfait de toutes les qualités qui font l'actrice inimitable : tel est le portrait fidèle de Mlle. Duchesnois, tel est l'objet qu'idolâtre le parterre. »

A la fin de ce rôle, qui mit le sceau à sa réputation et lui

---

(1) *Clément Courtois*, masque de l'auteur de l'*Opinion du parterre, ou censure des acteurs, auteurs et spectateurs du Théâtre-Français.* Paris, Martinet, germinal an XI, pet. in-12, p. 158.

assigna la première place, elle fut appelée universellement et elle vint recevoir une dernière salve d'applaudissemens qui n'étaient ni payés, ni appuyés par la force publique.

A la sortie du théâtre, une réunion d'amateurs dramatiques célébrèrent ce beau triomphe, portèrent des toasts à l'*actrice de Racine*, et y chantèrent les couplets suivans composés par le poète *Lemazurier*, l'un des collaborateurs de l'*Almanach des Muses*.

Air du vaudeville de la *Fille en loterie*, ou *Ces petits héros de salon* [*du Tableau des Sabines*].

Enfin au Théâtre-Français
Le vœu du public te ramène,
O toi, dont les brillans essais
Font tout l'espoir de Melpomène;
En vain l'on croirait éloigner
De ton front le bandeau de reine,
Sur les cœurs, habile à régner,
Tu seras toujours souveraine.

Lorsque la fille de Minos
Auprès d'Hyppolite est tremblante,
Les feux qui troublent son repos
Sont tous dans ton âme brûlante;
En vain d'insensibilité
Le censeur chagrin s'environne;
Si le public est consulté,
Toi seule emportes la couronne.

De talens encor sans rivaux,
L'aurore en toi nous intéresse,
Oui, pour des triomphes nouveaux,
Reviens, aimable enchanteresse;

Sois *Roxane*, *Phèdre* ou *Didon*,
Sois *Aménaïde*, *Hermione*,
Du plaire, de toucher, le don
Te vaudra toujours la couronne.

Autant Mlle. Duchesnois avait été l'objet de quolibets, autant elle devint le sujet des élucubrations poétiques des rimeurs du tems; les journaux en regorgent! Les principales sont: *La rencontre au parterre*, conte à M. Legouvé; *la Beauté et le Talent*, fable, par L. M.; et les *Couplets à Phèdre-Duchesnois*, par M. *Guérard* (1).

---

(1) Ces couplets n'étant pas très-connus, nous croyons devoir les reproduire ici :

AIR : *Femmes voulez-vous éprouver?* [Du Secret.]

Amis, partageons les transports
Qu'éprouve aujourd'hui Melpomène,
Et célébrons, par nos accords,
L'espoir, le soutien de la scène :
Chanter son sublime talent
N'est point à Georges faire injure;
C'est voler vers le sentiment,
C'est rendre hommage à la nature.

Juge équitable de ses droits,
J'entends déjà la renommée
Placer la tendre Duchesnois
Auprès du peintre de Thésée;
Guérin de l'art est l'ornement,
Duchesnois tient d'une main sûre
La palette du sentiment
Et les pinceaux de la nature.

Vole vers l'immortalité
Sensible amante de Racine,
Et brave la malignité
Des sots qui veulent ta ruine;
Que t'importe leur jugement?
Que te fait leur jaloux murmure?
Ton juge, c'est le sentiment
Comme ton maître est la nature.

Une de ces mille brochures sur le théâtre, que chaque année voyait naître et mourir, alors qu'on s'occupait beaucoup plus qu'aujourd'hui de ce qui se passe dans le monde dramatique, contient, sur chaque artiste des théâtres de Paris, un couplet plus ou moins bien tourné; voici celui consacré à Duchesnois au moment même de son admission; c'est peut-être le seul de l'opuscule qui ne porte point d'épigramme :

AIR : *Ces braves insulaires.*

Sur la tragique scène.
Paris,
Epris
De flamme soudaine,
Abandonnant *Chimène* (Mlle. *Bourgoin*),
Admet, tout d'une voix,
Je le vois,
Ton minois,
Duchesnois. (1)

Les caricaturistes, qui s'emparent de tout à Paris, exploitèrent aussi les succès nouveaux de Duchesnois, et l'on vit bientôt les vitraux de Martinet refléter son triomphe sous des formes burlesques. L'une de ces éphémères gravures, sous le titre de *La Couronne théâtrale disputée*, représente Geoffroy avec un double visage, distribuant à la fois aux deux débutantes des feuilletons louangeurs sous lesquels sifflent des serpens. Une seconde, intitulée *Fin du procès*, montre une balance soutenue par la Renommée; le plateau le plus élevé supporte Mlle. Georges dont Geoffroy et Mlle. Raucourt tentent en vain d'augmenter le poids, tandis que Mlle. Duchesnois fait pencher à elle seule l'autre côté de la balance. Le sujet est d'ailleurs expliqué par ce dystique gravé au bas :

« Malgré Georges, Geoffroy, Raucourt et sa cohorte,
» La voix publique parle et DUCHESNOIS l'emporte. »

---

(1) *Les acteurs et actrices du jour, par l'ombre de Collé, avec les notes du bedeau de Saint-Roch.* Paris, Surosne, an XI (1802), in-8°, p. 1.

Effectivement, la voix grondeuse et puissante du peuple avait parlé haut en faveur de Mlle. Duchesnois; mais pas assez haut encore pour que les intrigues des coulisses en fussent abattues et découragées. L'admission de la débutante de Valenciennes était reconnue en principe, que l'on tenait encore de disputer sur l'emploi. On chercha longtems un *mezzo termine* pour satisfaire à peu près toutes les exigences, puis enfin, le 1er germinal an XI (22 mars 1803), on admit les deux rivales *à l'essai* pour un an à 4000 fr. d'appointemens, et l'on décida que l'élève de Legouvé partagerait avec Mlle. Fleury l'emploi des *princesses*, et que Mlle. Georges exploiterait celui des *reines* avec sa protectrice; en outre, comme les deux débutantes avaient des rôles dans les deux emplois, on ajouta que Mlle. Georges doublerait Mlles. Fleury et Duchesnois dans le premier, c'est-à-dire, celui des *princesses*, et que Mlle. Duchesnois doublerait Mlles. Raucourt et Georges dans le second, celui des *reines*.

Par là tout semblait devoir s'accommoder à l'amiable, lorsque la distribution des rôles dans chacun des emplois vint de nouveau agiter les flammes de la discorde parmi les puissances féminines du théâtre. *Hermione, Alzire, Aménaïde*, et tant d'autres illustres femmes issues du noble sang des rois, devaient, selon l'exigeante Raucourt, être classées au rang des *reines* à cause de leur haute origine; les gens les plus raisonnables, au contraire, ne voyaient que dans un avenir lointain l'avènement de ces dames au trône, et ne leur reconnaissaient que le titre de *princesses* : Mlles. Fleury et Duchesnois persistaient à les retenir à ce rang et s'opposaient à leur émancipation, pour avoir le droit de les représenter en chef ou comme premier double, et par une lettre assez vigoureuse, que nous regrettons de n'avoir pu retrouver, elles instruisirent le public de leurs justes prétentions, que l'opinion générale fit prévaloir.

Mlle. Duchesnois, autorisée par le préfet du Palais, resta donc en possession, avec Mlle. Fleury, de tout l'emploi des princesses *grandes et jeunes*; et, dans celui des *reines et mères*, où elle paraissait comme *premier double*, *Phèdre* et tous les

rôles passionnés sur lesquels elle venait, pour ainsi dire, d'apposer son cachet comme sur une propriété conquise ou confisquée, devinrent son partage exclusif, et lui firent donner le nom de *Reine-sensible*, tandis que *Sémiramis*, *Médée*, *Jocaste* et *Cléopatre*, personnages énergiques, haineux et vindicatifs, demeurèrent à Mlle. Raucourt, appelée la *Reine-superbe*. Ce fut en quelque sorte le public qui régla ainsi les choses, par des marques d'approbation ou d'improbation, qui forcèrent les acteurs et l'autorité à s'humilier devant ses arrêts.

La paix, ou du moins une apparence pacifique, étant rentrée au théâtre, on suivit avec intérêt les nouveaux essais des deux actrices; on les vit même paraître ensemble dans la même pièce. Mlle. Duchesnois joua *Eriphile* dans *Iphigénie en Aulide*, alors que Mlle. Georges remplissait le rôle de *Clytemnestre;* Mlle. Raucourt s'étant aperçue que son élève perdait son éclat devant le talent de celle de Legouvé, voulut, à la représentation suivante, remplacer son écolière afin d'écraser sa rivale : elle eut alors la douleur de voir que tous les honneurs de la soirée n'étaient pas pour elle, et que son étoile commençait à pâlir devant l'astre brillant qui s'élevait.

L'altière Raucourt éprouva bientôt une mortification plus poignante encore : on représentait *les Horaces*, où elle jouait le rôle de *Camille :* Mlle. Duchesnois y remplissait celui de *Sabine*, personnage très-secondaire, qu'elle eut le talent d'élever par l'intérêt au niveau d'un premier rôle, et qui fut applaudi à tout rompre. Le public émerveillé redemanda *Sabine* seule après la pièce, sans parler de l'amante de *Curiace*, qui, piquée au vif, se retira dans sa tente, et résolut de ne plus jamais s'exposer à cet outrage. Pour punir le public, elle abandonna à toujours ce rôle au talent naissant de Mlle. Georges.

Le bon cœur de Mlle. Duchesnois se dévoilait déjà alors par de bonnes œuvres; le 13 prairial an XI (2 juin 1803), on la vit paraître sur le théâtre de l'Opéra, à la représentation donnée au bénéfice et pour la retraite de Mme. *Vestris*. Elle y joua

le rôle d'*Esther*, pièce qui n'avait pas été représentée depuis 1721 et dont on avait perdu les traditions, ce qui équivalait à une véritable création. Dans cette soirée, on fut étonné de l'art profond avec lequel une actrice si nouvelle sut cacher la prodigieuse difficulté du débit des monotones prières d'Esther, qui, pour la première fois peut-être, ne parurent à la scène ni longues, ni languissantes.

Cependant, les sociétaires du Théâtre-Français, qui avaient vu se prolonger, avec un extrême plaisir, la rivalité des deux jeunes débutantes, rivalité si profitable à leurs intérêts, en ce qu'elle occupait le public, le parterre et les journaux, ne purent se dispenser, après la dernière année d'épreuve, de les recevoir dans leur sein, et, pour que la supériorité restât indécise, du moins en apparence, le plus longtems possible, ils les admirent définitivement toutes deux, *à quart de part*, le 1er germinal, an XII (22 mars 1804).

Mlle. Duchesnois paya bien cette tardive admission : on la voyait souvent et dans une multitude de pièces, et toujours le public empressé se portait en foule à ses représentations. Outre les rôles dont il a déja été question, on la vit encore dans celui d'*Alzire*, de *Clytemnestre*, de Racine, où elle se mit en concurrence avec Mlles. Raucourt et Georges, et qui fut une nouvelle source de triomphe pour celle qui venait la dernière; dans celui d'*Adélaïde Duguesclin*, où elle se montra en digne et noble héroïne française, bien capable d'enflammer le cœur de Vendôme; *Polyxène*, de M. Aignan (1), lui dut d'avoir échappé au malheur de tomber après la première représentation; le rôle ingrat d'*Hécube*, lui fit honneur en montrant la flexibilité d'un talent qui savait se plier à tous les tons et à tous les sentimens. Enfin, elle n'eut pas de peine à surpasser Mlles. Bourgoin et Volnais dans *Andromaque*, et, lors-

(1) La première représentation de cette pièce, qui fut si tumultueuse que l'auteur a cru devoir s'en plaindre dans sa préface, eut lieu le 23 nivôse, an XII (14 janvier 1803).

qu'elle remplit ce beau rôle à St.-Cloud, devant Napoléon et sa cour, elle le rendit d'une manière toute nouvelle, si bien appréciée par les amateurs, que mesdames *Talma* et *Fleury* ne crurent pouvoir mieux faire que de chercher à l'imiter.

Mais l'auteur qui doit le plus à Mlle. Duchesnois est sans contredit M. Lemercier, qui eut l'heureuse inspiration de lui confier sa *Clytemnestre*. Si cet auteur a surmonté avec honneur les funestes préjugés répandus contre lui, c'est aux talens réunis de Duchesnois et de Talma qu'il le dut. La manière dont l'actrice créa le rôle principal de cette tragédie, lui a valu un immense succès que le poëte partagea, et c'est par et pour elle que cette pièce, restée au théâtre, a été jouée si souvent sous l'Empire.

Un des beaux triomphes des premiers tems de Mlle. Duchesnois, fut encore son apparition dans le rôle d'*Ariane :* elle y produisit un effet prodigieux . les femmes s'y évanouissaient, dit un pamphlet du tems, et plaignaient Ariane; tous les hommes condamnaient *Thésée :* ces suffrages étaient également flatteurs; car les femmes sont rarement du parti d'une des leurs trahie par son amant; les hommes plus rarement encore se déclarent contre l'amant qui trahit sa maîtresse. Il suffira de dire qu'on égala l'actrice nouvelle dans ce rôle à sa devancière Clairon, et qu'elle procura huit représentations de suite à la pièce qui n'est guères brûlante, même dans le mois le plus chaud de l'année.

Tous ces succès n'étaient pas de nature à tempérer la jalousie des rivales de Mlle. Duchesnois; Mlle. Raucourt surtout, tant pour son propre compte que pour celui de son élève chérie, lui en voulait à la mort. Un soir, c'était le 1er mai 1804, on jouait *Iphigénie en Aulide :* Mlle. Raucourt fesait *Clytemnestre*, Mlle. Duchesnois remplissait le rôle d'*Eriphile;* tout-à-coup la reine d'Argos est accueillie par un sifflet incivil; furieuse, elle rentre dans les coulisses, et, attribuant cet outrage, auquel du reste elle n'était pas habituée, à la princesse *Eriphile,* elle veut s'en venger à force ouverte et à

l'instant même; heureusement pour Mlle. Duchesnois, qui n'était pas de force à lutter avec ce colosse féminin, une intervention pacifique des témoins de cette scène tragique l'empêcha d'être *sacrifiée* à la place d'Iphigénie. . . .

La rivalité de Mlle. Duchesnois et de Mlle. Georges est un fait dramatique remarquable, intéressant, mais qui s'est beaucoup trop prolongé. Plusieurs motifs paraissent avoir contribué à la durée de cette petite guerre théâtrale : d'abord, l'intérêt du Théâtre-Français, qui profitait du retentissement de la lutte et de l'animation du public à en voir la fin ; ensuite, il convenait à la politique du pouvoir de l'époque, d'occuper les esprits et d'user l'activité de la jeunesse parisienne dans des débats littéraires et dramatiques sans conséquence pour le gouvernement. Ce qui prouverait l'existence de cette arrière-pensée des hommes du pouvoir, c'est qu'aussitôt que Mlle. Duchesnois prit décidément le pas sur sa rivale, par arrêt du public rassemblé, Napoléon, au lieu de se ranger du parti de la raison vivante qui s'expliquait en masse, au lieu de reconnaître cette sûreté de goût et de jugement qui appartient aux hommes réunis, Napoléon, admirateur, et presqu'ami de Talma, sembla se décider en faveur de la beauté au préjudice du vrai talent. L'autorité d'un tel protecteur ranima les espérances des partisans de Mlle. Georges : nous ne redirons pas ici les bruits peut-être mensongers qui circulèrent dans le tems sur la préférence de Napoléon ; si les héros ont leurs faiblesses, nul n'a le droit de les découvrir avant qu'elles soient doublement prouvées ; quoi qu'il en soit, ce sont ces sourdes clameurs qui firent depuis porter à *Jules Janin,* longtems l'ami de la protégée de l'Empereur, le jugement suivant :

« De ces deux tragédiennes qui s'appuient, l'une sur Na-
« poléon, le guerrier puissant, l'autre sur le simple poète
» Racine, mort pour avoir déplu au roi Louis XIV, l'une est
» obligée de céder la place et de se frayer une autre route :
» c'est la protégée du tout-puissant monarque ; l'autre reste
» au Théâtre-Français, et elle y meurt fidèle à ses premiers
« dieux, ensevelie dans son premier culte : c'est la protégée

» du poète! » (1)

Les étrangers à Paris prenaient eux-mêmes part à cette lutte qui tient tant de place dans les annales dramatiques ; on ne doit peut-être excepter, parmi tout ce monde séparé en deux camps, que le germain Kotzebue, qui resta de glace pendant tous ces combats. « On m'a souvent demandé à Paris, dit-il dans ses » *Souvenirs,* laquelle me paraissait meilleure, d'elle (Mlle. » Duchesnois) ou de sa belle rivale, Mlle. Georges. J'éludais » autant que je le pouvais, de répondre définitivement, mais » quand on insistait et que je me trouvais forcé de dire mon » avis, je convenais franchement qu'elles ne me plaisaient » ni l'une ni l'autre. » — Ne doit-on pas voir dans cette manifestation dédaigneuse, l'homme blasé par la dramaturgie allemande, sur lequel les effets produits par nos classiques tragédies étaient sans goût et sans saveur ?

Cette guerre de théâtre, qui ne fut ni moins longue ni moins animée que celle des Gluckistes et des Piccinistes, se termina enfin par l'absence de la plus belle des deux rivales, qui abandonna la place et Paris. Legouvé l'avait bien dit :

« Un trône est trop étroit pour être partagé. »

Duchesnois retint à elle seule le sceptre tragique, et régna en souveraine au Théâtre-Français. Entre tems, son bon cœur, sa bienfesance, son amabilité et toutes les qualités sociales dont elle était douée, lui avaient concilié l'estime de la meilleure société, et donné pour amis dévoués tout ce que les arts et la litterature comptaient de plus distingué à Paris. Elle se trouvait presque sur le pied de l'intimité avec mesdames *Lebrun*,

---

[1] Il parut à cette époque une épigramme un peu crue, due à la plume trop naïve d'un provençal, où les deux rivales sont toutefois assez bien appréciées.

Entre deux actrices nouvelles,
Les beaux esprits sont partagés ;
Mais ceux qui ne se sont rangés
Sous les drapeaux d'aucune d'elles,
Préféreront, sans contredit,
Sauf le respect de Melpomene,
Entendre l'une sur la scene,
Et tenir l'autre dans le l.t.

sœur du poète Vigée, et elle-même peintre distingué; *Adèle Sauvan,* qui l'aida beaucoup dans ses orageux débuts; Mme. *de Genlis,* dont les nombreux entours furent pour elle une famille; *Elisa Mercœur,* qui lut chez elle ses derniers vers *Sur la gloire;* Mme. *Desbordes-Valmore,* femme vraiment poète par le cœur, qui appartient à la Flandre comme Duchesnois, et qui improvisa sur elle le quatrain suivant, un jour qu'elle devait s'en séparer trop tôt à son gré :

« Vous voir sans vous aimer ne fut jamais possible.
» Je vous vois, je vous aime, et vous quittez ce lieu;
» C'est mon sort : ce qui charme et ce qui rend sensible
» Comme vous, *Duchesnois,* m'a toujours dit : adieu!

Sa société en hommes se composait de *Legouvé, Vigée,* ses premiers maîtres de déclamation; *Salgues* et *Lepan,* qui soutinrent ses débuts; *Talma* et *Fleury,* dont les utiles conseils agrandirent son talent; *Gros, Vernet, Léopold Robert,* qu'une sympathie d'artiste attirait vers elle; *Arnault* père, qui lui consacra un article dans la Biographie des Contemporains; *Arnault* fils et *Jouy,* dont la conversation animait son intérieur; *Lavalette,* les maréchaux *Mortier* et *Gérard,* qui venaient se délasser chez elle du poids des affaires; et le général *Comte de Valence,* gendre de Madame de Genlis, qui, jusqu'à sa mort, ne cessa de lui prodiguer un intérêt tout particulier et l'attachement le plus vif (1). Bonne, sensible et généreuse, elle était chérie de tous, et l'on tenait à honneur de cultiver son amitié et de jouir de sa société sûre et aimable.

Mlle. Duchesnois rendait de grands services au Théâtre-

---

(1) Le général de Valence a tenu une place trop intime dans les affections de Mlle. Duchesnois, pour que nous ne disions pas ici, au moins dans une courte note, un mot de lui.

Cyrus-Marie-Alexandre de Tymbrune-Timbrone, vicomte de Valence, lieutenant-général, épousa la nièce de Madame de Montesson, Mademoiselle de Genlis; Napoléon l'avait fait entrer dans le Sénat, à la demande de Madame de Montesson, qui s'était fait conduire à Saint-Cloud pour obtenir cette faveur, et qui rendit l'âme peu après. Nommé pair de France à la Restauration, il conserva ce titre pendant les Cent jours, le perdit à la seconde Restauration, et le recouvra en 1819, année de sa mort.

Français : toujours fidèle à ses devoirs, toujours zélée pour l'art dramatique ; douée d'une santé de fer et d'une mémoire heureuse ; dépourvue de caprices et de ces indispositions de commande qui sont la terreur des semainiers, elle ne séparait jamais ses intérêts personnels de ceux de sa Compagnie. Jusqu'en 1807, elle n'avait jamais eu de congé ; néanmoins elle éprouvait, après dix ans d'absence, un désir irrésistible de revoir son pays et sa famille, que sa haute position dans les arts ne lui avait pas fait oublier. Le premier congé qu'il lui fut possible d'obtenir fut donc consacré à ses concitoyens.

Après avoir créé, le 26 juin 1806, le rôle de *Mlle. d'Entraigues*, dans la *Mort de Henri IV* de son bon ami Legouvé, où elle mit toute la chaleur d'une femme dévouée et reconnaissante ; après qu'elle eut monté, le 26 février 1807, le rôle de *Lanassa*, de la *Veuve du Malabar*, dans lequel elle rappela souvent Mlle. Sainval cadette ; celui de la *Duchesse d'Irton* à la reprise du *Comte d'Essex*, le 2 avril ; et celui de *Gertrude*, à la reprise d'*Hamlet*, le 23 mai de la même année, le comité du Théâtre-Français lui accorda un congé pendant les chaudes journées de juillet. Elle arriva d'abord à Lille, et y fut accueillie avec l'enthousiasme qui devait animer les habitans pour une artiste dont l'illustration rejaillissait déjà sur le département du Nord. Mais ces transports, quelque vifs qu'ils fussent, ne purent être comparés à ceux qui attendaient la célèbre actrice à Valenciennes. Elle y arriva le 28 juillet avec la troupe de Lille, et y joua *Phèdre*, *Didon* et *Ariane*, au milieu des acclamations et d'une foule telle qu'on n'en vit jamais de semblable au théâtre. Les vers et les couronnes tombèrent aux pieds de l'actrice, redemandée à la fin de chaque soirée. Malheureusement, il serait difficile de louer autre chose que l'intention dans les hommages poétiques qu'elle s'attira alors. Voici la pièce qu'on a le plus applaudi :

« Quand sous les traits de *Duchesnois*
» *Phèdre* succombe à l'amour qui l'emporte,
» Quelle âme assez dure, assez forte,
» Pourrait résister à sa voix ?
» Brûlant d'un feu plus légitime,
» Aimant trop un ingrat dont elle est la victime,
» *Didon* fait éprouver des transports inconnus.

» Mais lorsqu'Ariane éplorée,
» Redemande l'ingrat qui l'avait adorée,
» Les cœurs sont attendris, on n'y résiste plus! »

La grande et bonne actrice, qui allait toujours au-devant de toutes les occasions de faire le bien, abandonna généreusement, tout le produit des représentations de Lille et de Valenciennes, à sa mère et à sa sœur qui étaient loin de se trouver dans l'aisance, et elle retourna à Paris en laissant dans sa ville natale des souvenirs de plus d'un genre. Les Valenciennois, toujours prêts à honorer ceux de leurs concitoyens qui s'illustrent dans les arts, dans les armes ou dans les lettres, voulurent placer le buste de Mlle. Duchesnois sur leur théâtre. Une souscription s'ouvrit à cet effet; le général Pommereul, préfet du Nord, mit son nom en tête de la liste; le statuaire *Cadet de Beaupré*, professeur de sculpture à l'Académie de Valenciennes, se chargea de modeler le buste sur une miniature envoyée de Paris, et l'inauguration s'en fit solennellement le 15 mai 1808, par la représentation du *Triomphe des talens*, petite pièce de circonstance, faible comme toutes celles de ce genre, mais qui eut du moins le mérite d'exciter le rire, à cause d'un rôle burlesque qu'on y fesait jouer au critique Geoffroy (1). Elle fut représentée par les amateurs de Valenciennes, et composée par M. *Bruneaux* et quelques-uns de ses amis.

Rentrée au Théâtre-Français, elle reprit ses études, et on la vit, le 8 septembre 1807, dans un nouveau rôle, celui de *Zuleïma*, d'*Abdélazis et Zuleïma*, de Murville. Dans cette reprise, elle rappela parfaitement Mlle. *Desgarcins*, de l'organe, de la sensibilité et même de la physionomie de laquelle elle semblait avoir hérité. Le 3 décembre de la même année, elle

(1) Le 28 juin 1813, on inaugura le buste de *Talma*, modelé par M. *Léonce-Fieuzal*, d'après celui en plâtre de *Milhomme*, et on le plaça comme pendant, vis-à-vis celui de Duchesnois. — L'actrice Valenciennoise, dans un séjour postérieur, au sein de sa ville natale, mécontente du premier buste, en envoya un autre pour le remplacer. L'ancien fut transporté au musée. Lors de la restauration de la salle de spectacles, en septembre 1835, l'avant-scène ayant été élargie et deux colonnes supprimées, les deux bustes et leurs socles furent déposés dans la salle du foyer.

parut dans la reprise des *Vénitiens*, tragédie de son ami Arnault, qu'elle avait parfaitement étudiée. *Mérope*, *Gabrielle de Vergy*, et *Andromaque* de l'*Hector* de Luce de Lancival (1), furent des rôles qui augmentèrent encore sa réputation, si la chose eût alors été possible.

Pourtant un nouveau genre de gloire attendait Mlle. Duchesnois : dans les premiers jours d'octobre 1808, toute la tragédie du Théâtre-Français suivit l'empereur Napoléon à Erfurt et y joua durant près d'un mois, devant les sommités de l'Europe. Le grand Napoléon et Alexandre de Russie suivaient toutes les représentations.

La fin de 1809 et l'année suivante furent fatales à la santé de Mlle. Duchesnois ; le 17 mars 1810, elle reparut dans le rôle de *Phèdre*, après une maladie qui avait longtems privé le Théâtre-Français de cette excellente actrice. Après une seconde maladie de plusieurs mois, elle fit sa rentrée le 27 septembre suivant par le rôle de *Camille* de la tragédie des *Horaces* ; elle y excita les plus vifs applaudissemens : elle débita surtout d'une manière admirable le monologue qui précède l'entrée d'Horace victorieux ; l'accent avec lequel elle prononça ce vers :

« Et baiser une main qui me perce le cœur »

a fait frémir toute l'assemblée. Mais les efforts et l'entraînement d'une rentrée si brillante lui causèrent une rechûte qui la retint encore jusqu'au 18 novembre 1810, où elle reparut, à sa troisième convalescence, dans le rôle d'*Ariane*. Cette réapparition avait attiré une affluence considérable, et fait d'autant plus de plaisir, qu'elle n'était pas attendue si prochainement. On était inquiet sur les suites d'un mal si tenace, mais on fut bientôt convaincu que cette actrice n'avait rien perdu de ses immenses moyens, et que son organe avait conservé la même flexibilité et les mêmes charmes.

Mlle. Duchesnois poursuivit dès lors sans interruption sa

(1) Rôle créé par Mlle. Duchesnois, et joué pour la première fois le 1er février 1809.

brillante carrière, dans laquelle elle avait tracé tout en entrant un si profond sillon.

Elle reparut encore à Valenciennes le 15 octobre 1814, et y donna six représentations de suite sans pouvoir satisfaire tous ceux qui désiraient l'entendre : il est vrai que jamais nom d'artiste dramatique ne fut plus populaire en cette ville. Elle y joua *Aménaïde* de *Tancrède*, *Gabrielle de Vergy*, *Mérope*, *Esther*, *Phèdre* et *Iphigénie*, de Racine, tous rôles favoris dans lesquels elle était sûre de l'effet qu'elle produisait. Elle remplit encore le personnage de *Théodore* dans les *Deux Pages*, heureuse excursion qu'elle tenta dans le domaine de Thalie : à l'exemple de Talma, son compagnon, son ami et parfois son maître, elle avait voulu aussi ajouter à ses palmes tragédiennes quelques succès dans un genre moins sévère. Ce rôle, au reste, et celui de *Télémaque*, dans une pièce moderne qui n'eut qu'un petit nombre de représentations, sont les seuls travestissemens que Mlle. Duchesnois se soit jamais permis.

Son séjour à Valenciennes fut salué par une nouvelle pluie de couronnes et de vers, parmi lesquels on a remarqué ceux dûs à l'inspiration de M. *Onésime Leroy*, auteur du *Méfiant* et de l'*Irrésolu*, concitoyen de l'illustre actrice qu'il chantait (1). Enfin, Mlle. Duchesnois vint encore vers 1818, 1824, et pour la dernière fois en 1831, visiter le premier théâtre de ses succès, et toutes ces apparitions furent signalées par des actes de générosité et des bienfaits qu'elle versait à pleines mains sur sa famille et sur les pauvres de sa ville natale.

La restauration n'avait pas été vue avec plus de plaisir par Mlle. Duchesnois que par Talma et les autres principaux artistes du théâtre. La reconnaissance les liait au grand génie qui avait présidé aux destinées de la France, et il semblait naturel que ceux, qui, par état, sont destinés à exprimer les fortes passions, fussent plus particulièrement attachés à celui qui fesait de grandes actions. Napoléon, d'ailleurs, aimait beaucoup la tragédie, et récompensait dignement le talent qui

---

(1) Ces vers ont été imprimés dans le n° 1038 de la *Feuille de Valenciennes*.

l'émouvait; ceux qui lui succédèrent, au contraire, laissèrent tomber ce genre sans lui prêter un royal appui, et c'était peut-être par une sorte d'instinct de prévision que Duchesnois et Talma virent avec répugnance la réinstallation des Bourbons.

Quoi qu'il en soit, cette circonstance donna à l'illustre actrice plus d'une occasion de déployer son dévoûment et de montrer son excellent cœur. Sa fortune, son crédit, ses amis, sa position de femme, lui créaient une influence dont elle sut tirer un excellent parti pour rendre service, sans distinction de rang, ni d'opinion. Le nombre des personnes qui lui durent la conservation de leurs emplois, ou de l'avancement, est immense; le nombre de ceux qu'elle a sauvés de la proscription est encore plus grand. A l'époque des réactions de 1815, elle retira chez elle, sans craindre de se compromettre, la mère de M. De La Valette, parente du malheureux Labédoyère. Plus tard, cette dame s'est réfugiée en Amérique. Il n'a pas tenu au zèle ardent et aux efforts ingénieux de l'excellente actrice que Labédoyère lui-même ne fût sauvé, si lui-même y eût consenti. On l'a dit, on trouvait en elle même hauteur de talent et de sentimens : l'artiste était le reflet de la femme, et quoiqu'elle ne trouvât qu'ingratitude et oubli, sa nature la portait tellement à faire le bien, qu'elle ne pouvait s'en départir. On cite surtout les bienfaits et les services dont elle accabla un homme qui ne la paya en retour que d'un abandon total, pour aller se jeter dans les bras de sa belle et ancienne rivale. Ainsi donc, la même femme, jetée par le hasard sur la route de Mlle. Duchesnois, fut destinée à lui causer à-la-fois des déboires dans sa vie d'artiste et des chagrins dans sa vie privée.

Il n'est pas permis de passer sous silence une anecdote piquante qui fait le plus grand honneur au cœur et à l'esprit de Mlle. Duchesnois. Sa maison, comme sa bourse, était ouverte à toutes les infortunes, et à des proscrits de nuances différentes; elle ne les distinguait que par leur malheur. Parmi les Bonapartistes réfugiés dans son hôtel, se trouvait un personnage influent, qui, après le départ du roi, sortit de son asile pour aller occuper au ministère de la police un emploi

très-important. L'ex-proscrit se mit aussitôt à faire des proscriptions à son tour, et, connaissant le dévoûment et la générosité de Mlle. Duchesnois, il désigna la maison de la célèbre tragédienne comme un lieu où l'on devait trouver quelques-uns de ceux qu'il cherchait. En effet, les limiers de la police, munis de renseignemens exacts, vinrent droit à l'hôtel de Duchesnois, le cernèrent et voulurent y pénétrer ; mais l'amie dévouée leur en refusa énergiquement l'entrée, et courut trouver aussitôt celui à qui elle avait donné asile chez elle, et qui voulait violer chez elle le droit d'asile. Elle montra tant de courage et de résolution, elle accabla tellement de menaces l'homme politique, qu'il eut peur d'un éclat et qu'il brûla les listes de proscription. C'est là un exemple de vertu et de courage civil que les *Prix-Montyon* n'eussent pas manqué d'aller récompenser.

Dans les premières années de la Restauration, Mlle. Duchesnois continua à jouir de tout l'éclat de sa réputationde tragédienne, et si elle ne gagnait plus en talent, du moins ne perdait-elle pas encore. Rester stationnaire, au point culminant où elle était arrivée, voilà tout ce qu'elle pouvait raisonnablement ambitionner. Elle obtint même encore quelques triomphes assez remarquables dans la nouvelle tragédie. M. *d'Avrigny* lui a dû, en majeure partie, le grand succès de sa *Jeanne d'Arc*(1). Elle soutint, sur la scène française, *Blanche d'Aquitaine*, tragédie de M. *Bis*, de Douai, enfant du Nord comme elle ; on la vit belle encore dans la *Clytemnestre* de M. Soumet, le *Léonidas* de M. Pichat, dans *Régulus* et *Pierre de Portugal* de Lucien Arnault ; et l'on sait avec quelle âme de feu, quel entraînement irrésistible elle a joué la *Marie Stuart* de M. *Lebrun* (2). Elle fut un des plus grands mérites de cette tragé-

---

(1) Le costume que Mlle. Duchesnois portait dans *Jeanne d'Arc*, a été acheté à sa vente, à Paris, par M. *Guille*, amateur dramatique de Valenciennes, qui en a fait cadeau au musée de sa ville natale.

(2) Représentée pour la première fois, le 6 mars 1820. M. Lebrun, publiant sa pièce, rendit pleine justice, dans sa préface, au talent de la tragédienne qui lui avait valu la moitié de son succès. « C'est avec une sorte de » défiance, dit-il, que j'offre au public mon ouvrage, dépouillé du prestige

die, où elle avait l'art de mouiller tous les yeux, tandis que sous ses traits la pieuse reine *Marie* marchait au supplice; c'est ce qui fit dire alors :

« Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
» Ne coûta tant de pleurs à la Grèce assemblée ! » (1)

Lorsqu'en avril 1825, toutes les célébrités littéraires, artistiques et guerrières, sorties du département du Nord, se rassemblèrent à Paris sous le titre de *Réunion du Nord,* Mlle. Duchesnois s'assit au banquet de fondation entre *Talma* et Madame *Desbordes-Valmore;* depuis elle assista constamment à toutes les assemblées de la Société, qu'elle réunit plusieurs fois elle-même dans ses salons de la chaussée d'Antin.

Jusqu'ici notre tâche de biographe a été agréable et facile : nous n'avions qu'à suivre notre concitoyenne pas-à-pas vers la gloire, à travers une route quelquefois, il est vrai, hérissée de difficultés, mais ayant du moins pour tems d'arrêt les applaudissemens des peuples, et pour but la fortune et l'illustration. Maintenant la scène va changer : après avoir monté la colline, il la faut descendre, et se résigner à subir les revers d'une carrière soumise à la mode des tems, aux caprices des époques, aux révolutions des littératures.

Mlle. Duchesnois devait à la nature un moyen de séduction irrésistible; sa voix était une musique enchanteresse qui

---

» de la scène et du charme que de beaux talens lui ont prêté..... Certes,
» je dois une grande reconnaissance à l'actrice admirable qui a répandu tant
» de charme et de pathétique sur le rôle de *Marie*....... »

(1) On voit, par tous les rôles que Mlle. Duchesnois a créés et par ceux qu'elle a remis au théâtre, et dont nous avons énuméré à dessein la majeure partie, de quel prodigieux travail est semé la carrière d'une tragédienne, surtout lorsqu'elle étudie tous ses rôles avec le soin, la conscience et la profondeur qu'y apportait Mlle. Duchesnois. A l'instar de Clairon et de Dumesnil, elle avait en outre consigné par écrit des observations sur son art et sur tous les personnages remplis par elle; elle destinait ces documens à être incorporés dans ses *Mémoires*, marotte qu'elle caressait dans les dernières années de sa vie, mais qu'elle n'eût pu produire au grand jour, sans l'assistance d'une main secourable.

charmait l'oreille et dont les accens énergiques et sonores, doux ou tendres, pénétraient jusqu'aux fibres les plus intimes du cœur ; une fois que cet organe particulier avait reçu l'impression qui lui était propre, l'actrice pouvait se passer d'art et n'avait plus besoin que de s'abandonner à son impulsion intérieure ; la mélodie de son timbre était écoutée avec tant de ravissement, que l'expression de son jeu ne se trouvait que comme accessoire dans son talent. Tant qu'elle conserva le don charmant que la nature lui avait octroyé, elle produisit les mêmes illusions, et, il faut le dire, elle les prolongea longtems. Enfin le talisman se brisa : cette voix harmonieuse fut usée par le tems, et plus encore par les efforts immenses auxquels l'actrice se livrait pour produire des effets qui commençaient à n'être plus dans ses moyens. Alors il lui arrivait fréquemment de recourir aux cris, quand la voix fatiguée se refusait aux tons naturels. Dans les momens où elle voulait mettre le plus de vigueur et d'énergie, elle gâtait encore son organe affaibli par des hoquets, qui, au lieu de produire l'effet qu'elle attendait, désillusionnaient de plus en plus les auditeurs, et les ramenaient du personnage théâtral à l'actrice affaiblie.

Dans sa jeunesse, sans avoir aucun des avantages physiques si recherchés jadis au théâtre, elle était au moins soutenable à la scène, par un beau port, une prestance digne, une taille avantageuse, des formes jeunes et des proportions heureuses. Ces qualités, bien capables de balancer la beauté du visage et la régularité des traits, s'évanouirent aussi peu à peu, et leur absence fit bien mieux remarquer le déficit d'attraits sur lequel on avait passé d'abord. Enfin, il faut le dire, l'amour, cette passion que Mlle. Duchesnois rendait avec une sensibilité si profonde et une énergie si prodigieuse qu'elle agitait l'âme de tous ses auditeurs, n'allait plus à son âge, et les sentimens tendres qu'elle avait si heureusement exprimés jadis, semblèrent plus tard jurer dans sa bouche et demander une autre interprète.

Tels furent les premiers symptômes qui vinrent, presque tous à la fois, annoncer l'affaiblissement des facultés théâtrales

de cette grande actrice : cependant elle restait encore inimitable dans certains rôles, « car, — comme l'avait dit Geoffroy « qui n'était rien moins que son ami, — quand Mlle. Du-« chesnois est au-dessous d'elle-même, elle est encore au-dessus de bien d'autres. »

La mort de Talma, arrivée en 1826, fut pour elle et pour la tragédie un second coup funeste. Talma, son ami, son compatriote, son émule, presque son frère, soutenait avec elle et arrêtait dans sa chûte la ruine de la tragédie ; la perte d'un tel auxiliaire était trop forte pour qu'elle pût seule porter le poids de la couronne tragique : l'abandon de l'ancien répertoire, le discrédit où tombaient les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, lui causèrent un profond chagrin ; elle se sentait entraînée avec toute sa célébrité dans cet anéantissement d'un théâtre illustre et d'un genre longtems glorieux, aujourd'hui presqu'abandonné et perdu.

Tant qu'elle le put, avec toutes ses traditions de l'ancien répertoire et de l'Empire, elle soutint seule sur ses épaules le vieil Olympe, et elle eût sauvé la tragédie, si les dieux l'eussent permis, et si la tragédie eût pu être sauvée ; mais le destin et la mode en avaient autrement ordonné. Un genre nouveau envahissait la scène, les moyens et la qualité du talent de Mlle. Duchesnois ne lui permettaient pas d'aborder le drame moderne ; elle resta royalement drapée dans sa tunique antique, et ne put s'abaisser, comme son ancienne rivale, à descendre au rôle de *Sémiramis des campagnes* et de *Melpomène des foires*. Elle aima mieux mourir sur son trône abandonné que de faire servir son talent à des jeux plus populaires ; pour elle, c'eut été déroger : elle préféra rester pauvre reine, et mourir noblement sur son antique Parnasse.

Voyant le Théâtre-Français même, ce dernier boulevart de la pureté classique, envahi par le drame, Mlle. Duchesnois n'y put plus tenir ; elle se retira de la scène : mais bientôt, comme tous ceux qui ont porté la couronne et qui ont abdiqué, elle s'en repentit, et on la vit, désespérée, ne s'occuper, ne rêver que d'une chose : y rentrer. C'était le sujet perpétuel de

ses entretiens, c'était la pensée qui revenait inévitablement à la fin de chacune de ses phrases. Elle ne songeait point aux changemens survenus dans les formes de la littérature dramatique; elle accusait d'ingratitude, ses camarades, ses amis, le commissaire du roi, son siècle même, et tous ceux qui ne flattaient pas des projets devenus désormais impossibles à réaliser. Pour nourrir l'objet de ses pensées, elle tenta plusieurs fois en province, où le pur classique était resté presqu'intact, de raviver l'enthousiasme du public. Ce fut en vain : la maladie, qui commençait à dévorer l'catrice, jointe aux causes de décadence signalées plus haut, rendait ses effortsinutiles, et l'on applaudissait plutôt les souvenirs de la grande actrice de l'Empire que le talent du moment de la tragédienne vieillie.

Suivant les usages adoptés au théâtre, tout acteur qui se retire a droit à une représentation extraordinaire à son bénéfice, qui lui sert de dédommagement de son activité perdue, par les cadeaux des princes qui y assistent, l'augmentation du prix des places, et l'affluence des spectateurs qu'y attire la composition toute particulière du spectacle. La comédie française ne se refusait pas à donner cette utile consolation à son ancienne sociétaire; on avait même décidé que l'époque en serait fixée au mois d'avril 1832 : mais le bon cœur et la charité naturelle de Mlle. Duchesnois lui firent encore perdre cette occasion de réaliser au moins une de ses espérances; le fléau du *choléra* ravageait alors la France, et elle répondit, quand on lui parla de sa représentation : « Je crois inconvenant de parler de bénéfice au moment où tant de malheureux réclament des secours. » La chose fut remise au mois d'octobre suivant, puis des obstacles survinrent, et la représentation n'eut jamais lieu.

L'avant-dernière fois peut-être qu'elle parut en public à Paris, fut le 2 avril 1833, sur le théâtre royal Italien, dans une grande et solennelle représentation au bénéfice de la belle Mlle. *Smithson*. Mlle. Duchesnois y joua une scène d'*Athalie*, entre un rôle représenté par Mlle. *Mars* et un concert chanté par *Rubini*, *Tamburini* et les deux *Grisi* ; la voix de l'ancienne élève de Legouvé parut bien affaiblie entourée d'un cadre si

brillant : ne lui en fesons pas un reproche, cette aventureuse apparition était encore une de ses bonnes actions ; aussi, son cœur du moins y fut-il applaudi.

Elle n'eut pas même autant à se louer du public, lorsqu'elle lui fit d'éternels adieux, la dernière nuit qu'elle chaussa le tragique cothurne. Ce fut le 30 mai 1833, le jour de la représentation donnée au bénéfice de Mme. *Dorval*, sur la vaste scène de l'Opéra. On devait mettre en regard du 4e acte de *Phèdre*, de Racine, joué par Mlle. Duchesnois, le 4e acte de la *Phèdre* de Pradon, représenté par Mme. Dorval, avec les costumes du tems. C'était un spectacle curieux à voir : il s'agissait d'immoler Pradon aux pieds de Racine, et de relever la haute tragédie ; Mlle. Duchesnois le crut du moins : elle pensa qu'en rattachant sa célébrité affaiblie à celle toujours immense de Racine, il lui serait facile d'écraser toute la nouvelle école dans la personne de son plus fidèle interprète. Elle se trompa ; la lutte n'était plus égale : des deux athlètes en présence, l'une était rayonnante de force, de jeunesse, de santé et de succès, l'autre altérée par l'âge, les chagrins, l'abandon et la pauvreté ! Elle crut compenser la perte de quelques moyens en redoublant de cris et de râlemens, et ne fit qu'appeler le sourire sur les lèvres d'une génération toute dévouée à la brillante bénéficiaire. Pradon, qui l'eût cru ? devint fatal à la tragédienne de l'Empire ; elle sortit de cette soirée plus malade que jamais, emportant dans son sein un trait empoisonné dont l'effet lent, mais sûr, devait précipiter la fin de son existence.

Quelques jours après cette soirée funeste, un dernier effort fut tenté par quelques amis en faveur de cette illustration théâtrale à demi-déchue. La lettre suivante fut adressée, en juin 1833, à M. le ministre des travaux publics, qui tenait la division des beaux-arts sous sa juridiction.

« Monsieur le Ministre,

» L'art de la déclamation ne laissant après lui que des exemples et des souvenirs, et ne pouvant se transmettre par

» aucun précepte écrit, il est de la plus grande importance
» pour l'avenir de notre théâtre de réunir à la Comédie fran-
» çaise tout ce qui reste des précieux talens qui l'ont illustrée!
» La retraite prématurée de Mademoiselle Duchesnois a pro-
» fondément affligé tous les amis des lettres ; elle possède le
» secret de ces belles traditions sans lesquelles l'art drama-
» tique descend du haut rang qu'il doit occuper parmi nous ;
» et en venant vous prier de conserver une actrice célèbre à
» notre juste admiration, nous croyons entrer dans les vues
» d'un ministre qui s'occupe avec sollicitude de notre gloire
» nationale.

» Nous avons l'honneur d'être, avec la plus haute considé-
» ration, vos très-humbles serviteurs, »

(Signés) *Alexandre Soumet, Parceval-Grandmaison, Guiraud, Lebrun, Viennet, Jouy, Arnault père, Lucien Arnault, Lemercier, Belmontet, Emile Deschamps, Briffaut, Reynouard, Léon Halevy, G. Pongerville, Alex. Duval, Etienne, Alexandre Dumas, Roger, Laya, Baour-Lormian.*

Cette tentative honorable pour l'actrice qui en était l'objet, toute appuyée qu'elle se trouvait par des noms qui font autorité en littérature, resta sans résultat : il était écrit que la carrière de la grande tragédienne venait d'être fermée à toujours !

Mademoiselle Duchesnois avait cédé à cette fièvre de bâtir, qui, pour un tems, gagna tout Paris et ne réussit pourtant pas à tout le monde ; l'idée de créer une *nouvelle Athènes* dans un coin d'une capitale devenue le centre des arts, devait sourire à la digne interprète de Racine ; elle éleva donc, comme Amphion, à l'aide de ses accens, des murs qu'elle espérait habiter toute sa vie, entourée de *Talma*, de *Mars*, de *Vernet*, de *Jouy*. Des malheurs imprévus, son empressement à secourir toutes les infortunes dans un pays où il ne manque pas de gens pour exploiter un pareil penchant, la perte de pensions fondées par Napoléon et les rois qui lui succédèrent, et peut-être aussi ce manque de prévoyance qui accompagne souvent le véritable artiste, l'empêchèrent de jouir paisiblement

du fruit de ses travaux: elle fût forcée de quitter ce petit temple bâti par elle au centre de vrais amis, où elle avait reçu avec tant de convenance et d'amabilité l'élite des artistes, et si non la plus fortunée, du moins la plus spirituelle société de la capitale (1).

Toutefois, bien que dans les dernières années de sa vie, elle eût en effet perdu la plus solide partie de sa fortune, elle n'est jamais tombée dans la triste position qu'ont prétendu révéler au public des amis maladroits. Mlle. Duchesnois a joui jusqu'à sa fin d'une pension de *sept mille francs* sur les fonds de la comédie française; et l'on doit dire en outre que M. Thiers, informé de la maladie et des revers de fortune qui minaient la grande actrice, l'avait autorisée à s'adresser à lui lorsque sa pension serait insuffisante. A la vérité, l'honorable discrétion de Mlle. Duchesnois n'a usé qu'avec réserve de cette bienveillante autorisation, mais encore a-t-on la certitude que dans le courant de 1834, ses revenus ne sont pas restés au-dessous de *dix mille francs.*

A compter du commencement de cette année 1834, Mlle. Duchesnois se voyait dépérir; elle était en proie à un double supplice: une maladie physique la rongeait sourdement, et elle était encore augmentée par des souffrances morales que nulle puissance humaine ne pouvait adoucir. Elle ne savait point s'habituer à l'idée de voir son art, jadis si glorieux, oublié tout-à-fait; et son plus grand malheur était d'avoir survécu à son genre. Son rôle devait finir à la mort de Talma.

Dans les derniers jours de 1834, sentant ses douleurs augmenter et sa fin approcher, Mlle. Duchesnois voulut se réconcilier avec l'église et recevoir les dernières consolations de la religion. M. de *Quélen*, archevêque de Paris, qui, quelques années plus tôt, dans une distribution solennelle des prix, avait refusé d'embrasser les enfans de Talma, se rendit lui-mê-

(1) C'est pour doter sa fille, honorablement mariée, en 1834, à M. *Robin*, que Mlle. Duchesnois vendit sa maison de la rue de la Tour-des-Dames, qui était la seule propriété qui lui restât alors.

me auprès d'elle ; et l'on vit un spectacle satisfesant pour les amis de la tolérance : le premier prélat de la France, ouvrant les portes du ciel à une femme de théâtre, et adoucissant ses derniers momens.

Mlle. Duchesnois expira le 8 janvier 1835, à Paris, rue de la Rochefoucauld, n° 7 (1), âgée seulement de 57 ans et demi. Ses yeux furent fermés par sa fille *Laure Robin* et son fils *Achille Duchesnois*, jeune guerrier, qui venait de gagner noblement, à Alger, ses épaulettes et la croix des braves; et par des serviteurs anciens et fidèles, nés en Flandre, qui ne l'abandonnèrent jamais. Ses obsèques eurent lieu le 10, par un tems affreux, et qui semblait imprimer un double deuil à cette triste cérémonie. Le cortége funéraire de l'actrice était modeste et peu nombreux ; Mlle. Duchesnois n'était plus une puissance : aussi, ne vit-on qu'une minorité choisie parmi ses connaissances, s'empresser de suivre son convoi : à peine si vingt assistans ont accepté le rendez-vous funèbre donné par sa famille désolée; et cependant, si la dixième partie des hommes auxquels cette femme dévouée avait rendu service, eussent été présens, ses obsèques fussent devenues magnifiques. La comédie française a fait la faute de ne point aller en masse rendre les derniers honneurs à celle qui soutint si longtems ce théâtre par son talent. On ne comptait, parmi ses anciens camarades, que *Lafond*, arrivé à la hâte de la campagne, Monrose, Menjaud, Desmousseaux, Samson et David; *Achille Rafin-Duchesnois* conduisait le deuil; le drap mortuaire était porté par MM. *Fabvier*, intendant militaire, le plus ancien ami de la tragédienne; *Martin* (du Nord), député, le général *Fernig*, et Hippolyte *Bis*, auteur d'Attila et de Blanche d'Aquitaine, tous trois membres de la société des Enfans du Nord. Les autres assistans étaient MM. *Dumont*, *Merlin*, *de Briqueville*, députés; *Henri Lemaire* et *Bra*, statuaires; le peintre

---

(1) En janvier 1810, Mlle. Duchesnois demeurait rue de la Jussienne, n° 16.
En 1813, rue de la Ferme des Mathurins, n° 10.
En 1816, rue St.-Lazare, n° 54.
En 1825, rue de la Tour-des-Dames. [Maison bâtie par elle.]
En 1 rue de la Rochefoucauld, n° 7.

Abel de Pujol; les littérateurs *Lucien Arnault, Lebrun, Onésime Leroy, Belmontet, Lepage, Auguste Delsart,* sténographe du roi; *Louis Auvray* et quelques Valenciennois que le hasard avait amenés à Paris.

Le cercueil quasi-solitaire, sur lequel s'élevait une couronne de lauriers, orné de bandelettes rouges, gagna, à travers des torrens d'eau, la petite église provisoire de Notre-Dame-de-Lorette, où une messe funèbre et un *requiem* furent exécutés par des artistes distingués de la capitale, parmi lesquels les frères *Tilmant* avaient réclamé la première place comme Valenciennois; le cortége prit ensuite lentement la route du cimetière du Père Lachaise, pour ne plus s'arrêter qu'auprès de la pierre tumulaire de Talma. Là, avant que la terre couvrît les derniers restes de la noble artiste, ses amis, à qui alors elle coûtait plus de pleurs que jadis elle ne leur en fit verser, prononcèrent des discours pleins d'âme et de sentiment devant sa tombe ouverte. M. *Favier* a pris le premier la parole, comme l'en avait prié la veille de sa mort Mlle. Duchesnois, dont on exécutait religieusement les volontés même au-delà de la vie. Il retraça, non seulement sa gloire comme tragédienne, mais aussi les qualités privées qui l'ont rendue chère à tous ses amis (1); ensuite M. *Bis,* son compatriote, fit en raccourci

---

[1] Nous avons retenu quelques phrases touchantes du discours de M. Favier qui méritent de trouver place ici :

.... « Messieurs, dit-il, j'étais de cette jeunesse du Consulat et de l'Empire qui prit une si vive part aux brillans débuts et aux triomphes de la grande tragédienne dont nous déplorons la cruelle fin. N'est-il pas naturel que cette époque ait son représentant dans cette douloureuse solennité? »

Et après avoir énuméré les beautés du caractère de Mlle. Duchesnois, il ajoute : « A ces nobles qualités, elle en joignait d'autres non moins aimables, qui la faisaient rechercher et chérir de tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître. Ses manières se ressentaient du monde où elle a constamment vécu, et de la société d'acteurs et d'artistes les plus distingués. Un jugement sain et pénétrant, de l'esprit par éclairs, comme les grands talens, et toujours, toujours une bonté vraie, touchante et communicative, dont le charme parait si bien sa personne; c'est ce qui la caractérisait......

» Duchesnois! reçois nos adieux; reçois, par ma bouche, les derniers hom-

l'histoire de sa vie et de ses succès; *Lafond* avait esquissé à la hâte les expressions de regret d'un vieux camarade, qui parurent bien dites et bien senties : il peignit les dernières souffrances et surtout la résignation de celle, qui, selon l'expression de Bossuet, *fut douce avec la mort* comme elle *l'avait été avec le monde*.

M. *Belmontet*, auteur d'une *Fête de Néron*, poète de la France nouvelle, voulut aussi rendre un dernier hommage à celle dont le talent avait brillé autrefois; il exhala d'une voix ferme et énergique des regrets entremêlés de reproches qui ne portaient malheureusement pas à faux, et qui tiennent de trop près à l'histoire de l'illustre tragédienne pour être passés sous silence ; c'est ainsi que s'exprima M. Belmontet :

« Messieurs,

» A défaut des auteurs dramatiques dont Mlle. Duchesnois a tant fait valoir le mérite, et qui n'ont pas osé lui adresser un dernier adieu, sans doute de peur d'une trop vive émotion, c'est comme poète tragique de la France nouvelle, que je viens déposer l'hommage de mon admiration pour un noble et beau talent, et de ma reconnaissance pour les services qu'elle a rendus au plus majestueux de tous les arts, sur la tombe de celle qui en a été, pour ainsi dire, le martyr.

---

mages de tant d'esprits généreux qui ont sympathisé avec ta nature privilégiée, et qui admiraient en ta personne un beau talent uni à une belle âme. Repose en paix sur ta renommée, toi dont le pauvre cœur a battu si souvent accablé sous les transports et l'énivrement que ton jeu brûlant inspirait. Vas, tu as rempli dignement la tâche d'une honorable carrière; ton nom reste une des gloires de la scène française.

» Adieu ! chère et illustre amie !.... c'est enfin à mon tour à me séparer de toi pour toujours. La tombe va briser le lien de notre sainte amitié qui datait de tes débuts, et dont rien n'avait interrompu ni altéré le charme et les obligations mutuelles. Comme tant d'autres, je t'ai retrouvée au tems de la disgrâce. Ah ! du moins, et tu as bien emporté cette conviction, ta mémoire et les devoirs qu'elle m'impose vivront toujours dans ce cœur qui t'est resté fidèle jusqu'à ton dernier soupir! Adieu, mon amie, ma sœur.... adieu! »

» Mlle. Duchesnois fut une de ces célébrités françaises que l'empereur Napoléon montrait avec orgueil aux applaudissemens des rois du nord, à la suite de ses victoires européennes. La célèbre actrice appartient à cette magnifique époque de notre gloire nationale. Elle participait de sa splendeur. L'art tragique, que les héroïques improvisations de la république française avaient déjà agrandi et popularisé, reprit un nouvel essor de grandeur sous le soleil éclatant de l'Empire. Il est de la nature des arts de se niveler avec l'esprit des tems et les actions publiques. Mlle. Duchesnois fut à la hauteur de cette époque si poétique en actions.

» Elle partagea longtems avec notre grand Talma la puissance des émotions; il eut le génie de la terreur et des étonnemens, elle des passions tendres et des larmes. Talma tenait de Corneille et Shakespeare, Duchesnois tenait plus de Racine. Tous deux furent aussi grands par leur science dramatique que par leur enthousiasme d'artiste dont notre tems de stérilité semble avoir perdu la tradition, sans doute parce qu'il n'y a plus rien de grand dans le monde politique qui communique ses étincelles à l'art.

» Tout fut poésie, dévoûment et grandeur, la vie comme la pensée, dans cette digne sœur de Talma; elle fut supérieure par son talent comme par son caractère. Elle avait la passion du bien en tout, car cette passion a le propre de se généraliser. A la scène ou dans le monde, ce fut toujours la même animation, le culte de l'idéal et du beau.

» Un tems arriva de rude épreuve, où elle fut condamnée à s'abdiquer elle-même par respect pour son art et pour son passé. Cette abdication, qui fut un grand sacrifice, lui suscita de tristes persécutions d'intrigues. Alors les ingratitudes lui vinrent de partout : elle sut se tenir au-dessus du mal qu'on lui fesait, dans ce tems si fécond en ingratitudes de tout étage. Elle s'enveloppa de ses glorieux souvenirs d'actrice et de femme; car le bienfait s'était personnifié en elle. Mais les retraites de la force ont leurs douleurs empoisonnées qui tuent beaucoup plus que les misères du corps. On peut dire qu'elle est morte plutôt de ses chagrins que de ses maux physiques. Sa vie était

le développement continuel de sa grande âme. Son âme s'est retournée en dedans et l'a dévorée faute de pouvoir sortir. Elle est morte aussi sur son rocher. Un mot suffit pour faire son éloge, elle eut tout le cœur d'une femme, et toute l'âme d'un beau talent. Sa mémoire nous consolera, nous tous qui l'aimions avec une si profonde estime : il nous reste aussi la meilleure partie d'elle-même, son fils, ce modèle si pur de courage militaire, de piété filiale et de patriotique enthousiasme. Son fils, c'est Mlle. Duchesnois faite homme ! »

Après ces paroles chaleureuses, qui avaient ému tous les assistans, la tombe béante se referma pour jamais sur les débris mortels de la grande tragédienne; on mêla à la terre les nombreuses couronnes que l'admiration de la capitale, des provinces et de l'étranger lui mérita, et ses amis se séparèrent tristement emportant avec eux son souvenir qui ne doit pas périr (1).

Tandis que ces tristes devoirs étaient rendus à Paris, la nouvelle de la mort de Mlle. Duchesnois parvenait à Valenciennes, sa patrie. Une troupe de comédie se trouvait alors en cette ville; des amis de l'excellente femme dont on pleurait la perte obtinrent des autorités la permission de lui décerner

---

(1) Pour ceux qu'un sentiment d'affection, de piété ou de simple curiosité conduirait à chercher le lieu où repose Mlle. Duchesnois, il est bon de savoir au juste l'emplacement de sa tombe. C'est pourquoi nous transcrivons le certificat ci-après :

Ville de Paris.

Paris, le 14 janvier 1835.

Cimetière de l'Est.

« Je soussigné, conservateur du cimetière de l'Est, certifie que, d'après » l'ordre de M. le maire du 2e arrondissement municipal de la ville de Paris, » le corps de feue Mme. *Raffin*, dite *Duchesnois* [Catherine-Joseph] » décédée le 8 du courant, rue Larochefoucauld, n° 7, a été inhumé le 18 » de ce mois, à trois heures de relevée, dans un terrain concédé à perpé- » tuité audit cimetière. *Près Talma*, à 50 centimètres à gauche du tom- » beau *Joly aîné*, à gauche en montant à Talma, 50 cent. de *Martin Dan-* » *zay*, 2e rangée du chemin. »

Pour le conservateur,

[Signé] *Gentil*, commis aux écritures du bureau.

des honneurs funèbres sur le même théâtre où elle avait fait son premier pas. C'était le 13 janvier 1835; dans la matinée, des placards apposés à Valenciennes et à St.-Saulve annoncèrent cette cérémonie à la fois dramatique et lugubre, et dès l'ouverture du théâtre, la salle fut comble. Le corps des musiciens de la milice citoyenne exécuta un morceau funèbre dont le caractère musical était parfaitement approprié à cette triste circonstance; la toile se leva, et l'on vit toute la troupe, habillée de noir, portant sur un brancart tendu de crêpe, le buste de Duchesnois couronné d'immortelles et ombragé de lauriers. M. *Taliez*, directeur de la troupe, lut avec énergie et sentiment, une invocation chaleureuse aux mânes de l'illustre Valenciennoise; des couronnes, chargées de vers, furent jetées sur le théâtre de plusieurs points de la salle; on lut les vers, on amoncela les couronnes sur la tête de l'actrice, et l'on replaça sa froide image sur son socle, dont la tenture funéraire figurait une horloge au sable, emblême de la mort.

Ce ne sont pas toutefois les seuls hommages publics rendus à Mlle. Duchesnois par ses compatriotes; dès le 25 janvier 1835, la *Société des Enfans du Nord* s'est réunie à Paris, sous la présidence du général Fernig, pour régulariser la souscription destinée à élever un monument sur sa tombe au Père Lachaise, et, s'il y a lieu, un cénotaphe au lieu même où elle reçut le our. Le maréchal Mortier, le lieutenant-général Corbineau, M. de La Valette, la ville de Douai, se firent inscrire en tête de la souscription, et un comité fut chargé de veiller à l'exécution de ce pieux projet. Il est composé de MM. Henri *Lemaire*, statuaire, qui fit de suite le projet du monument; les généraux *Fernig* et *Merlin*; *Bis*, homme de lettres, et *Favier*, exécuteur testamentaire de Mlle. Duchesnois. Cette commission a déjà réuni plus de six mille francs, et espère obtenir du gouvernement les marbres nécessaires pour élever un monument digne de l'art et de l'artiste auxquels il sera consacré.

La société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes, n'est restée ni froide, ni insouciante à la nouvelle d'une telle perte; le 27 janvier 1835 elle a décidé qu'un concours de poésie serait ouvert et que le sujet

en serait limité à l'*Eloge de Duchesnois*, qu'une notice biographique sur cette illustre Valenciennoise serait rédigée dans le sein de la société et publiée dans ses mémoires; et enfin qu'une médaille serait frappée, pour perpétuer les traits et le souvenir de la célèbre actrice dont les arts déplorent la perte prématurée. L'exécution de ce dernier hommage, le plus durable de tous, le même qui fut rendu jadis à l'illustre Clairon par une société d'amateurs dramatiques, a été confiée au talent de M. *Barre*, dont le travail va être bientôt livré à la publicité (1).

Au reste les arts de la plastique, de la peinture et de la gravure nous ont aussi conservé la figure de Mlle. Duchesnois; ses traits, sans être gracieux, ont été recueillis par maints artistes; *elle est si bonne qu'elle en est belle*, disait-on d'elle, et chacun désirait, particulièrement dans sa ville natale, posséder son portrait; c'est ce qui a engagé M. *Momal*, professeur de l'Académie de peinture de Valenciennes, à le graver en 1808, lors de son premier triomphe dans cette ville; on y inscrivit le quatrain suivant :

« Clairon et Dumesnil illustrèrent la scène,
» L'une frappait l'esprit, l'autre parlait au cœur,
» De leur perte aujourd'hui consolant Melpomène,
» Duchesnois tour-à-tour les rend au spectateur. »

Son portrait parut encore deux fois chez *Blaisot*, à Paris; la première, gravée sous le costume de *Jeanne d'Arc*; la seconde, dessinée par H. G., et lithographiée par Ducarme, qui la représente en simple habit de ville. Récemment, M. *Bécart*, de Valenciennes, sur l'invitation de la Société des lettres et des arts, en a fait un dernier portrait encadré dans une couronne, qui ne laisse rien à désirer et qui vient d'être gravé à Paris.

---

(1) Pendant qu'on imprimait cette notice, la médaille de Mlle. Duchesnois a paru; elle est du module de 16 lignes et représente d'un côté le buste de l'actrice avec ces mots : *A* Duchesnois, *née à St.-Saulve-lès-Valenciennes en* 1777, *morte à Paris en* 1835; au revers, divers attributs groupés avec cette légende : *Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.* A l'exergue, on lit : *fondée en* 1831.

Outre le buste en plâtre, fait par *Cadet de Beaupré* père, le musée de Valenciennes possède le portrait de la tragédienne, peint à l'huile, par Mme. *Tripier-Lefranc*, acheté par la ville à l'exposition publique de 1833. Enfin, M. *Louis Auvray*, jeune sculpteur Valenciennois, a tenté de rendre, dans un médaillon en plâtre, la même tête pour la faire figurer, au milieu de sa *Galerie des illustres Valenciennois*, en face de celle de Mademoiselle *Clairon*.

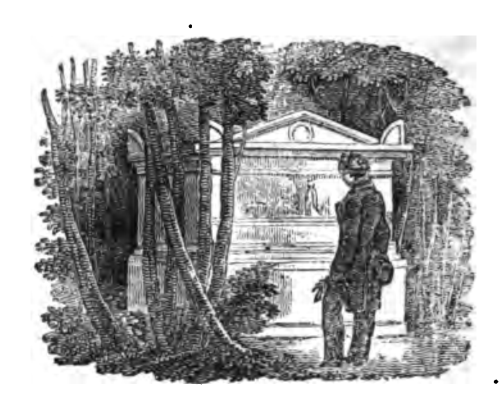
C'est surtout pour les grands talens de la scène qu'on doit désirer de voir se multiplier les souvenirs de toute espèce. La mémoire de l'écrivain se conserve par ses écrits; celle du peintre par ses tableaux, le compositeur revit par ses œuvres musicales, et l'architecte par les monumens qu'il édifie; quand l'acteur meurt, tout passe avec lui : il n'a compté que sur la mémoire des hommes, sol fragile et de peu de durée; les traditions s'éteignent bientôt, et lorsque la génération contemporaine a disparu, l'histoire de ses talens fondés sur la parole est à demi effacée. Dans peu, subissant les chances de la loi commune, nous ne conserverons de Duchesnois qu'un vague souvenir : que du moins des hommages durables conservent la mémoire de son nom! (1)

---

(1) Mlle. Duchesnois fut l'objet de plusieurs publications où l'on peut puiser d'utiles renseignemens sur l'histoire de sa vie et de ses travaux. Les principales sont : 1° *La Conjuration de Mlle. Duchesnois, contre Mlle. Georges Weymer, pour lui ravir la couronne* : avec les pièces justificatives, recueillies par M. J. Boullault. Ouvrage dédié au parterre, à l'orchestre, aux loges, aux galeries, à l'ampithéâtre et même au paradis du Théâtre-Français. Paris, Pillot et Martinet, an XI [1803]. In-8° de 84 pages, avec une figure représentant Duchesnois tenant une girouette dont le sommet est le buste de Geoffroy avec cette devise : *Ecco il vero Policinello*; au bas de la gravure on lit ce vers : *Si j'ai séduit G....... (Geoffroy), j'en séduirai bien d'autres.* — 2° *Notice exacte des faits sur les deux actrices Duchesnois et Georges*, an XI. In-8°. 8 pages.

Elle a été fort louée par le *Mémorial dramatique*, années XI, XII et XIII de la République, par les diverses publications annuelles sous le titre de l'*Opinion du parterre*; et fort maltraité par la *Petite Revue de nos grands théâtres, ou le rideau levé*, 1817, in-8°. Et enfin vengée dans *Le Revers du rideau, ou chacun à sa place, par G. N.*, 1818, in 8°. — Nous pas-

Au milieu des nombreux regrets suscités par sa perte encore récente, il en est un que nous autres, Valenciennois, nous devons ici consigner : pourquoi faut-il que les restes de notre concitoyenne ne soient pas déposés au champ de repos de sa ville natale ? Son monument funéraire s'élèverait à deux pas de la maison qui abrita son enfance, et chacun, en le visitant, pourrait trouver un souvenir, ou donner une larme et une prière à la mémoire d'un être qui fut quelque chose de plus qu'une actrice célèbre, à une femme, rare modèle de bonté et de dévoûment !



serons sous silence les indécentes caricatures et les charges ignobles que l'esprit de rivalité fit courir clandestinement dans Paris contre cette femme estimable à laquelle on ne pouvait jamais reprocher que son manque de beauté ; mais nous citerons deux notices biographiques bien faites et insérées après sa mort, l'une dans le *National*, et signée X.., l'autre, dans le *Journal de Paris*, du 19 janvier 1835, et signée F. F. Toutes deux nous ont fourni quelques traits caractéristiques sur Mlle. Duchesnois.

mon cher monsieur Dubois,

j'ai eu bien des regrets de ne pus vous voir à mon départ de valenciennes que j'aime tant. je me trompe dans mes ~~affections~~ pour elle ce sont les habitans que j'aime ils sont tous si bien pour moi que lorsque je suis parmi eux je me crois en famille - celle de messieurs Ronné est toujours ~~parfaite~~ et j'éprouve un véritable chagrin lorsque je vous quitte. je croyais de jour en

jeune partir pour bruxel
et vous témoignez à mon
passage ~~toute~~ ma reconnaiss
de votre bien aimable sauve
c'est à vous a qui je dois d
vilain portrait de ma mamal
que vous avez sauvé des mains
des vendeurs, je suis heureu
de vous le devoir et vous pr
d'être certain que je ne puis
l'oublier. Dites à ma chou
que je compte aller visiter
dans la semaine mon petit ma
venez donc passer le jour d
l'on à paris, j'espérais voir m
votre frere mais il me tient
rigueur malgré mon invitatio

je n'ai pas eu ce plaisir.

agréez mon cher monsieur
Parbois, l'assurance de mes
sentimens les plus distingués
et les plus affectueux

J. Guilleminot

ce 16 décembre 1832.

Monsieur

Dubois avocat

rue des Viviers n° 1

Valenciennes – (nord)

BIOGRAPHIE BELGE.

(15e ARTICLE.)

DELMOTTE (HENRI-FLORENT).

> Sa plus belle couronne à ma ville natale !
> MATHIEU.

HENRI-FLORENT DELMOTTE, naquit à Mons, le 20 juin 1798, d'une ancienne et honorable famille bourgeoise de cette ville. Il fit ses humanités au collége de Mons et se distingua de bonne heure par une grande facilité et un goût très-prononcé pour l'étude. Son père, ainsi qu'il me le disait encore la veille de sa mort, l'avait destiné au barreau : la faiblesse de sa poitrine, signe précurseur de la fatale maladie qui nous l'a enlevé, s'opposait à ce projet. Il fut notaire d'abord à Baudour, puis à Mons.

Au mois d'octobre 1830, le proconsul Rogier, à son passage à Mons, l'avait nommé greffier des États, poste important et lucratif, Delmotte ne crut pas devoir accepter cette place. Tout entier aux lettres et à ses études chéries, il ne se sentait pas la vocation des emplois politiques, et il avait raison. La franchise et l'indépendance de son caractère le rendait peu propre à tout ce qu'on exige d'un agent du pouvoir.

En 1824, il avait succédé à son père dans la place de bibliothécaire de la ville, et en 1832, il fut nommé par le gouvernement belge, archiviste de l'Etat, à Mons. C'était là les emplois qu'il lui fallait, les conquêtes chères à son ambition.

Depuis longtems Delmotte s'occupait à rassembler des documens pour une histoire du Hainaut et en particulier de sa ville natale; et sa nouvelle position de Conservateur des Archives l'avait mis à même d'étendre considérablement le cercle de ses recherches. C'est dans ses investigations persévérantes qu'il découvrit le *Rôle des offices héréditaires des comtes du Hainaut* qu'il publia, avec une traduction, dans les *Archives du Nord*, t. 2, pag. 172-185. Doué d'une patience de bénédictin et d'une facilité extraordinaire pour le travail, il avait transcrit de sa main une masse effrayante de manuscrits; mais son ouvrage de prédilection était sa *Biographie Montoise*, œuvre de conscience et de longues recherches, et pour laquelle il n'avait rien épargné, ni ses propres peines, ni les frais qu'exigeait la transcripiton de documens qu'il fallait chercher jusqu'au fond de l'Allemagne.

Ce travail existe dans ses cartons, plusieurs articles choisis en ont été publiés séparément, à Valenciennes, dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique* dont Delmotte était un des plus actifs collaborateurs, et dans la *Revue Belge*, à Liège; la plus considérable et peut-être la plus intéressante de ces biographies, celle qui avait causé à Delmotte le plus de recherches et qu'il avait particulièrement travaillée, la vie de *Roland Lassus*, se publie actuellement à Valenciennes; et l'avant-veille de sa mort il en corrigeait encore une épreuve....!

Henri Delmotte était du petit nombre de ces hommes à qui l'on pardonne leur supériorité. Chez lui l'esprit faisait oublier l'érudition et la bonhomie faisait oublier l'esprit. Personne au monde ne savait plaisanter avec plus de finesse, ni décocher une épigramme avec plus de sel; eh bien! il est sans exemple qu'on se soit fâché d'une saillie de Delmotte, parce qu'on savait qu'il était incapable de vouloir faire de la peine à personne; parce qu'on savait qu'il eut volontiers sacrifié la plus spi-

rituelle de ses réparties à la susceptibilité la plus ombrageuse ; parce que tout le monde l'aimait. Oh ! c'était dans ces réunions d'hommes, dont il était l'âme et l'ornement, qu'il faut avoir vu Delmotte, avec sa gaîté folle et son esprit qu'il éparpillait à pleines mains. . . . .

De 1821 à 1825, une société de *Soirées lyriques*, espèce de *Caveau moderne*, s'était formée à Mons ; Delmotte en était secrétaire. On ferait un gros volume des chansons qu'il fit à l'occasion de ces réunions ; et, parmi ces chansons, il en est beaucoup que le grand chansonnier français n'aurait pas désavouées.

Depuis plusieurs années la santé de Delmotte s'affaiblissait à vue d'œil, sans ralentir son ardeur pour l'étude, ni rien ôter à son intarissable gaîté. Encore dans les derniers jours de sa maladie, c'était avec le sourire sur les lèvres qu'il recevait ses nombreux amis. Ce fut toujours lui, ce fut toujours Delmotte jusqu'au dernier moment.

Il est mort le 7 mars 1836, à sept heures du soir !

Henri-Florent Delmotte était membre correspondant de l'Académie de Bruxelles, vice président de la société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, correspondant de celle de Valenciennes, et vice-président dela société des Bibliophiles belges à Mons, société qu'il avait puissamment contribué à former.

Sa passion favorite était celle des livres et il s'était formé une bibliothèque fort intéressante et qui, sans être très-nombreuse, renferme une quantité étonnante de ces curiosités bibliographiques actuellement si recherchées. Il en a dressé lui-même le catalogue, enrichi d'observations philologiques piquantes. Il prit surtout la peine de réunir tout ce qui avait été imprimé à Mons, sa patrie, dans l'intention de publier un jour une *Bibliographie Montoise* pour faire suite à sa *Biographie*.

Il avait aussi rassemblé une collection de portraits, dont le catalogue raisonné, fait et écrit par lui, est en 25 volumes in-4°, ce qui peut donner une idée de sa courageuse patience.

La mort de Delmotte laisse un vide dans la littérature Belge ; c'était un homme de sens et d'esprit, laborieux et exact, cachant la sécheresse des recherches érudites par la finesse de ses observations, souvent ingénieuses et presque toujours spirituelles ; enfin il avait le talent qu'on recherche le plus aujourd'hui, celui d'instruire sans ennuyer. Pourquoi faut-il que sa perte nous force aujourd'hui de déposer le faible hommage que nous rendons à sa mémoire dans les mêmes pages qu'il savait si bien remplir pour le plus grand plaisir de nos lecteurs !

UN AMI.

Ouvrages publiés par H. F. Delmotte.

I. — *Mes Pensées*, ou petites idées d'un cerveau étroit, par H. D. Mons. 1819. in-8. 164 pp.

II. — *Recherches historiques sur Gilles, Seigneur de Chin et le Dragon*. Mons. 1825. in-8. 58 pp. 3 planches.

III. — *El'doudou ein si plat montois qué c'n'érié d'el'dire, etc.* (dialogue en vers montois, sur le combat du Lumeçon à la Kermesse). in-8. 4 pp. et réimprimé plusieurs fois. (1825).

IV. — *Cantique spirituel en forme de complainte sur* etc. (l'histoire de Gilles de Chin). Pot-pourri. 12 pp. in-12. (1826).

V. — *Le Réveil.* Dithyrambe sur la révolution de 1830. in-8. de 8 pp. Imprimerie de Hoyois-Derely. Mons. 1830.

VI. — *Le Candidat à la royauté*, vaudeville. Représenté sur le théâtre de Mons, le 9 janvier 1831. Bruxelles. Canongatte. 1831. in-16. 55 pp.

VII. — *Fac simile du Saint-Bernardin* de 1454, et de la première estampe gravée sur bois (lettre à M. Duchesnes). Mons. Hoyois-Derely. 1833. in-f°. 4 pp. *tiré à 4 exemplaires seulement.*

VII. — *Notice sur le général Lahure*, tiré à part à 50 exemplaires; de la *Revue Belge*, à Liège.

IX. — *Scènes populaires Montoises.* Mons. 1834. in-8. 70 pp. tiré à 150 exemplaires numérotés, plus un sur satin et 9 sur papier de couleur.

X. — *Notice sur Philibert Delmotte*, (père de l'auteur) tiré à part de l'ouvrage suivant, à 50 exemplaires. Valenciennes. 1834. in-8.

XI. — *Les Tournois de Chauvenci*, donnés vers la fin du 13e siècle, décrits par *Jacques Bretex*, 1285, annotés etc. et publiés par *H. Delmotte*, etc. Valenciennes, imprimerie de A. Prignet. 1835. grand in-8. avec fig. au trait, 165 pp. plus un glossaire de 28 pp. tiré à 200 exemplaires.

XII. — *Réglement pour le jeu de la Galoche.* Mons. Hoyois-Derely. Petit in-8. 12 pp. Facétie en langage Montois.

XIII. — *Voyage pittoresque et industriel de Kaout-t-Chouck.* (Mons 1835). in-8. 33 pp. Facétie dont M. Nodier a rendu compte dans la *Revue de Paris.* (tiré à 50 exemplaires).

XIV. — *Notice Biographique sur Roland Delattre, connu sous le nom d'Orland de Lassus.* Valenciennes, des Presses typo-

graphiques et lithographiques de A. Prignet, 1836, in-8 de 176 pp. avec fig. tiré à 500 exemplaires.

XV.— Diverses Notices insérées dans les *Archives du Nord*, notamment celles de *Gilles de Boussu*, historien de Mons ; La *Comtesse d'Albany ;* le marquis *Du Chasteler* et *Philippe Brasseur*.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

FIN DE LA TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.



